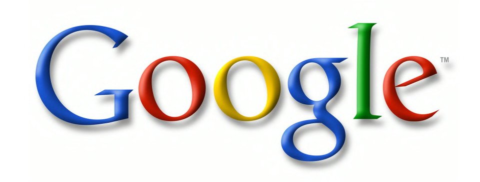
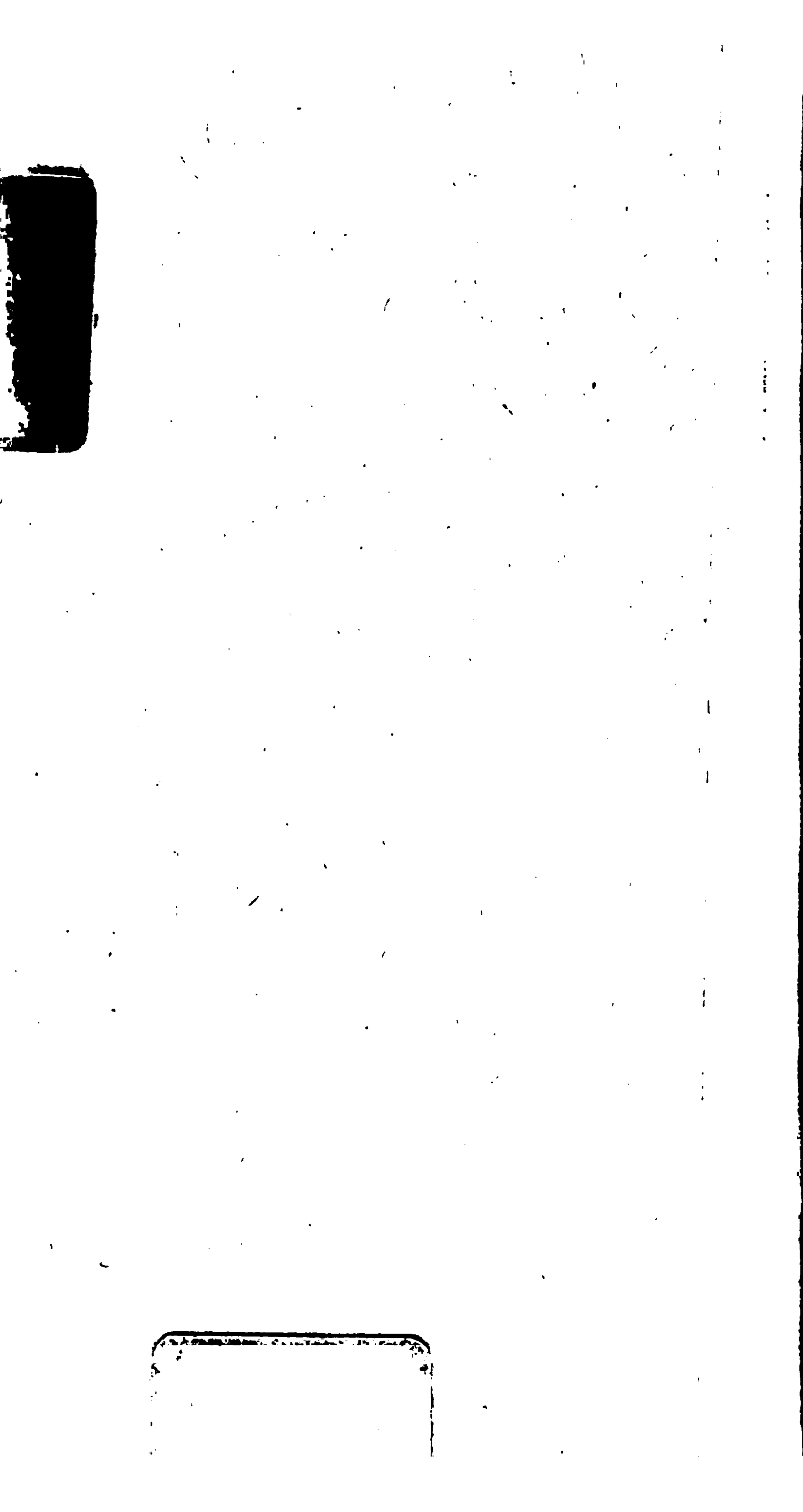
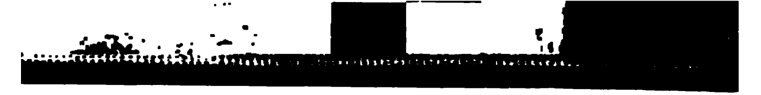
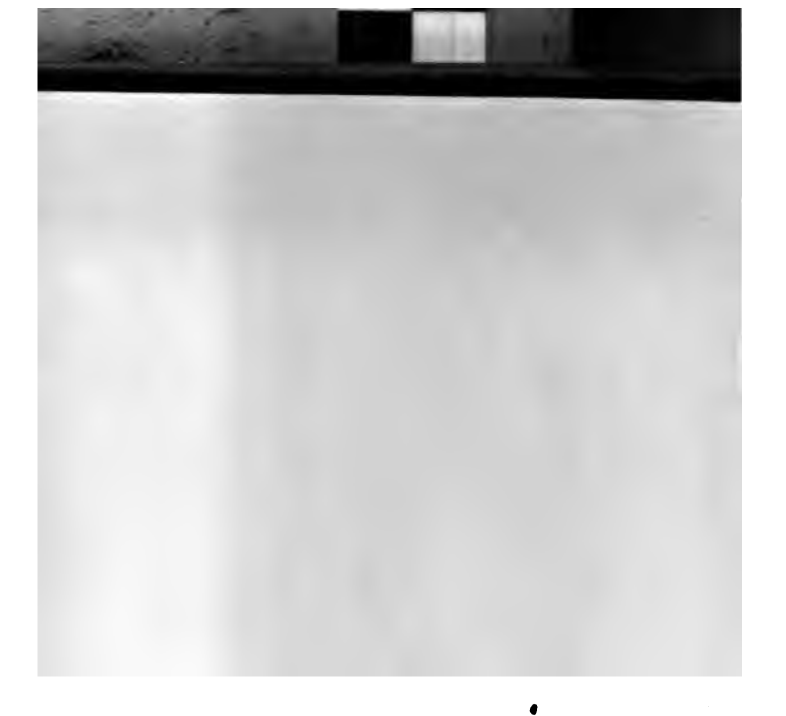












L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XVIII.

TABLE

DU DIX-SEPTIÈME VOLUME.

Fin de la Table du dix-septième volume.

[redacted]



(*Mercredi 12 août 1818.*) (N°. 418.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales (1).

Ce Recueil, pouvant servir de suite à la dernière édition des *Lettres édifiantes*, 26 vol. in-12, contient ce qui s'est passé de plus intéressant depuis 1767 dans les missions du Su-Tchuen, du Tong-King, de la Cochinchine, de Siam et des Malabares, sur la côte de Coromandel, missions dont le séminaire des Missions-Etrangères est chargé, et où il étoit d'usage que les vicaires apostoliques, comme les simples missionnaires, envoyassent chaque année, en Europe, la relation de ce qu'ils avoient fait. Plusieurs de leurs lettres et relations ont été publiées successivement, à Paris, en 1785, 1787 et 1789; à Liège, en 1794; à Londres, en 1797; à Rome, en 1806; à Lyon, en 1808. On a fait paroître, à Paris, en 1803, une *Histoire de l'établis-*

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse, et *paroîtra incessamment*. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

sement du Christianisme dans les Indes orientales, ouvrage auquel les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères n'ont pris aucune part. D'autres lettres et relations étoient encore inédites. C'est de tous ces documens réunis que se composera le nouveau Recueil qui a été proposé par souscription, et dont nous annonçons aujourd'hui les deux premiers volumes, composant la 1re. livraison.

Ce fut au 16e. siècle, après la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance, que de zélés missionnaires traversèrent l'Océan pour aller porter la connoissance du vrai Dieu dans les Indes et à la Chine. Plusieurs ordres religieux, parmi lesquels on distingue les Dominicains et les Jésuites, se dévouèrent à cette œuvre. Vers 1650, le père de Rhodes, Jésuite, qui avoit le premier prêché la foi dans le Tong-King et dans la Cochinchine, étant revenu à Rome, après vingt-cinq ans de travaux, proposa au saint Siége de former un clergé parmi les naturels même de ces pays. Le pape Innocent X approuva ce projet, et voulut sacrer le père de Rhodes premier évêque du Tong-King. Celui-ci s'y refusa constamment; mais il s'occupa, suivant les désirs du Pape, de chercher des sujets dignes de l'épiscopat pour se mettre à la tête des missions, et y former un clergé indigène. Douze jeunes étudians s'exerçoient alors, à Paris, sous la direction du père Bagot, Jésuite, à la pratique des vertus ecclésiastiques; à peine eurent-ils connoissance de l'œuvre projetée par le père de Rhodes qu'ils s'offrirent pour y travailler. Cependant l'exécution de leur dessein fut retardée jusqu'en 1658. Ce fut alors qu'Alexandre VII nomma évêques MM. de la Mothe-Lambert et Pallu; le premier fut

fait évêque de Bérythe et vicaire apostolique de la Cochinchine ; le second, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tong-King. Deux ans après, M. Cotolendi fut nommé évêque de Metellopolis et vicaire apostolique de Nankin ; mais il mourut en chemin, en 1662. L'évêque de Bérythe partit en 1660, et l'évêque d'Héliopolis, en 1662, accompagnés l'un et l'autre de quelques missionnaires. En quittant Paris, ils y laissèrent quelques-uns de leurs confrères chargés d'établir un séminaire uniquement destiné pour les missions.

Ce séminaire fut fondé en 1663. Dom Bernard de Sainte-Thérèse, Carme-Déchaussé, évêque de Babylone et vicaire apostolique en Perse, qui se trouvoit alors à Paris, céda aux premiers directeurs du séminaire, des maisons qu'il possédoit rue du Bacq. Le Roi donna 15,000 livres de rente, et les deux autorités approuvèrent l'établissement. Plusieurs personnes pieuses fournirent des fonds, qui servirent à la construction des bâtimens, aux dépenses de la maison, à l'entretien des missionnaires, et à l'achat de tout ce qui est nécessaire dans une mission. Il étoit d'usage de donner à chaque évêque missionnaire 1000 fr. pour sa chapelle, et autant de pension annuelle ; on donnoit la moitié aux autres missionnaires. Le séminaire donnoit de plus 1000 fr. pour les besoins généraux de chaque mission. Ces besoins étoient multipliés en linges, ornemens, vases sacrés et livres. Outre les missionnaires, il y a des catéchistes pour les seconder. Ces catéchistes sont de pieux laïques que l'on choisit parmi les plus fervens, et qui sont chargés de présider aux assemblées des chrétiens, de faire des lectures et des exhortations, de baptiser

les enfans, de visiter les malades. Ils doivent aussi instruire les ignorans, soutenir les foibles, pacifier les différends, recueillir les aumônes, remplir enfin toutes les fonctions qui sont dans l'esprit de la charité chrétienne. Ces catéchistes sont ambulans ou sédentaires suivant les besoins et l'usage du pays. Dans le Tong-King ils sont au nombre de deux ou trois cents.

Le séminaire des Missions-Etrangères entretient les quatre missions dont nous avons parlé, et qui ont toutes un évêque. Il y en a un aussi à la tête de la mission Malabare de Pondichéry, qui n'est confiée au séminaire que depuis 1776. Il y a également un évêque vicaire apostolique à Siam. La mission du Su-Tchuen, qui ne comptoit que sept mille chrétiens en 1767, en a aujourd'hui plus de soixante mille, qui sont dirigés par un évêque non encore sacré, par un prêtre françois, et une vingtaine de prêtres du pays. Dans le Tong-King occidental, il y a près de deux cent mille chrétiens, qui n'ont plus, outre le vicaire apostolique et son coadjuteur, que deux missionnaires européens âgés et infirmes; il y a environ soixante-dix prêtres du pays, dont dix sont hors d'état de travailler. La mission de Cochinchine, qui a plus de quatre-vingt mille chrétiens, est réduite à l'évêque de Véren, qui est vicaire apostolique, à quatre missionnaires européens, dont deux infirmes, et à vingt prêtres indigènes. La mission de Siam, qui, à la vérité, est moins nombreuse, ne possède que M. l'évêque de Sosopolis, un autre prêtre françois, et cinq ou six autres prêtres siamois. Enfin la mission des Malabares, à Pondichéry et sur la côte de Coromandel, est composée d'environ quarante mille chrétiens, qui

ont, outre M. Hébert, évêque d'Halicarnasse, huit prêtres européens et huit du pays, presque tous infirmes.

La disette de prêtres se fait d'autant plus sentir, que chaque mission comprend un territoire fort étendu qui se divise en plusieurs districts. Chaque district est une espèce de paroisse composée de trente, quarante ou cinquante chrétientés, disséminées dans une étendue de quatre jusqu'à cent cinquante lieues, selon les temps, les localités et le nombre des missionnaires. C'est l'évêque qui règle cela suivant les circonstances. Chaque paroisse a depuis deux mille jusqu'à dix mille ames, étant confiée aux soins d'un prêtre qui en visite successivement toutes les chrétientés deux fois par an, quand il le peut. Il arrive même que des missionnaires ne peuvent achever en un an la visite de toutes les chrétientés dont ils sont chargés. En Chine, les assemblées des chrétiens se font dans la maison d'un des plus riches chrétiens de chaque endroit; au Tong-King et en Cochinchine, lorsque la religion n'est pas persécutée, les chrétiens construisent des oratoires en bois ou en bambous; ces oratoires se démontent dans les temps de persécution. Dans plusieurs de ces missions, il y a des couvens de religieuses, qui, sans être cloîtrées, mènent la vie commune. Dans le seul Tong-King il y en a plus de trente maisons qui ont depuis douze jusqu'à quarante religieuses. Beaucoup de ces saintes filles égalent en ferveur les communautés les plus édifiantes de l'Europe. L'état de persécution où le christianisme se trouve en Chine n'a pas permis d'y établir des maisons semblables; mais on y trouve un grand nombre de vierges chrétiennes, qui, au milieu de leurs

familles, se livrent aux exercices de piété et de charité. Quelques-unes tiennent des écoles pour les petites filles, et les instruisent dans la religion.

La première livraison, qui paroît en ce moment, ne contient que les lettres relatives au Su-Tchuen, auxquelles on a joint pourtant des relations envoyées par les missionnaires de Pékin, ou des autres parties de la Chine. La mission du Su-Tchuen comprend trois provinces occidentales de la Chine, le Su-Tchuen, l'Yun-Nan et le Kouei-Tcheou. Le vicaire apostolique de la première est chargé aujourd'hui des deux autres. Le Su-Tchuen, une des plus vastes provinces de tout l'empire, a, dit-on, environ trois cents lieues dans un sens, sur trois cent vingt dans l'autre. M. Artus de Lyonne en fut le premier vicaire apostolique. Elevé au séminaire des Missions-Etrangères, il fut sacré évêque de Rosalie à Canton, le 30 novembre 1699; mais ayant été obligé de revenir en Europe, il fit passer au Su-Tchuen MM. Basset et de la Balluère, du séminaire des Missions-Etrangères, avec deux Lazaristes, MM. Appiani et Mullener. Ils y arrivèrent en 1702, et n'y trouvèrent que très-peu de chrétiens. En 1707, ils furent bannis de la Chine par ordre de l'empereur. M. Appiani fut retenu dans les fers, et mourut à Canton, en 1728. M. Basset étoit mort dès 1707, dans la même province de Canton. M. de la Balluère rentra dans le Su-Tchuen en 1715, et y mourut la même année. M. Mullener, qui y étoit rentré en 1712, fut sacré, à Canton, en 1717, sous le titre d'évêque de Myriopolis. Il gouvernoit le Su-Tchuen et le Hou-Quang, assisté de plusieurs missionnaires françois et italiens, et de quelques prêtres chinois. Il mourut en 1743,

laissant le soin de la mission au père Magi, Dominicain, évêque de Barinnée, son coadjuteur, qui lui survécut peu, étant mort vers 1744. Alors le gouvernement spirituel échut à M. Enjobert de Martillat, qui travailloit dans cette province depuis 1732; mais qui fut obligé de la quitter en 1746. Une persécution violente qui s'éleva cette année là, fit sortir du Su-Tchuen trois missionnaires qui n'y étoient arrivés que depuis peu de temps, et il n'y resta plus que trois prêtres chinois. M. le Fèvre, missionnaire françois, n'eut pas le temps d'être fort utile, ayant été arrêté en 1754, l'année même où il étoit arrivé; on le reconduisit hors de Chine. M. Pottier entra dans le Su-Tchuen en 1755, M. Falconet en 1766, et MM. Alary et Gleyo en 1767. Plusieurs autres les y suivirent. Il s'y est trouvé à quelques époques jusqu'à sept missionnaires françois.

En 1769, M. Pottier fut fait vicaire apostolique, et sacré évêque d'Agathopolis. C'est depuis cette époque que la mission a commencé à être plus florissante. Le clergé du pays s'est accru; il n'y avoit alors que quatre prêtres chinois, élevés dans le collége de Siam. Ce collége, transféré à Pondichéry, fut entièrement dissous vers 1780. L'évêque en établit un dans le Su-Tchuen même, sur les confins du Yun-Nan. On y pouvoit recevoir quinze ou vingt élèves. Ce collége a été brûlé en 1814; et la persécution et le manque de fonds sont deux grands obstacles à son rétablissement. En 1808, M. Létondal forma un collége pour la Chine dans l'île de Poulo-Pinang, au détroit de Malaca; mais cet établissement lointain présente beaucoup d'inconvéniens, et a de plus éprouvé un incendie en 1812. Il y avoit, en 1814,

environ vingt-sept prêtres chinois dans le Su-Tchuen; la persécution, l'âge et les maladies ont diminué ce nombre, et on peut regarder cette mission comme étant actuellement dans un moment critique dont la Providence peut tirer néanmoins sa gloire. Lorsque M. Pottier arriva dans le Su-Tchuen, on y comptoit à peine quatre mille chrétiens; à sa mort, en 1792, il en laissa plus de vingt-cinq mille. En 1801, il y en avoit plus de quarante mille; et en 1809, plus de cinquante-deux mille. Ce nombre a toujours été en croissant jusqu'à la persécution de 1814.

L'Yun-Nan, province qui confine au Su-Tchuen, compte peu de chrétiens. M. le Blanc, missionnaire françois, en ayant été nommé vicaire apostolique, s'y rendit en 1702, avec M. Danry. Ils n'y trouvèrent que quatre chrétiens; mais leurs soins commençoient à fructifier lorsqu'ils furent bannis, en 1707. M. Danry fut obligé de sortir de l'empire. M. le Blanc se cacha; mais ne put rentrer dans l'Yun-Nan. Il venoit d'être nommé évêque de Troade, lorsqu'il mourut, en 1720. Environ vingt ans après, M. Enjobert de Martillat, cité plus haut, fut fait évêque d'Ecrinée et vicaire apostolique d'Yun-Nan; mais il quitta la Chine, en 1746, sans avoir pu entrer dans cette province, et mourut à Rome, en 1755. Depuis ce temps le saint Siége donna l'administration spirituelle de cette partie au vicaire apostolique du Su-Tchuen. La foi ne s'est de nouveau introduite dans cette province que vers la fin du dernier siècle. On y comptoit deux mille cinq cents chrétiens en 1809.

Le Kouei Tcheou, au midi du Su-Tchuen, est une des plus petites provinces de l'empire. Au commencement du siècle dernier, un missionnaire Jésuite

y résidoit. Le père Visdelou en fut nommé vicaire apostolique en 1707; mais il n'y alla point, et mourut à Pondichéry, en 1737. L'administration des chrétiens de cette province a été réunie à celle du Su-Tchuen; il n'y avoit pas, en 1809, plus de seize cents chrétiens.

Nous joindrons à ces détails un court aperçu de l'état des missions dans le reste de la Chine. Il y a dans l'empire trois évêchés titulaires, Macao, Pékin et Nankin. C'est le roi de Portugal qui les a dotés et qui y nomme. Chaque diocèse comprend deux ou trois provinces de la Chine. Le diocèse de Pékin compte quarante mille chrétiens, dont cinq ou six mille résident dans la capitale même. L'évêque actuel est à Macao, où il arriva en 1804, n'étant encore que coadjuteur de M. Alexandre de Govea, mort en 1808. Il n'a pu encore obtenir d'être reçu à Pékin, où il ne se trouve que quatre missionnaires portugais et un français, tous Lazaristes, avec dix-huit prêtres chinois. Quatre missionnaires italiens de la Propagande, arrivés à Pékin en 1810, en sont sortis en 1811. Il y avoit autrefois quatre églises dans cette capitale; il n'en reste plus que deux. Il est défendu d'y admettre les Chinois et les Tartares, et on ne le fait que secrètement, et quand la persécution n'est pas déclarée. Il y a aussi à Pékin deux séminaires, l'un dans la maison des Portugais, l'autre dans celle des François. Le diocèse de Nankin avoit autrefois plus de deux cent mille chrétiens, dont il ne reste guère que le sixième. L'évêque actuel est un des quatre missionnaires portugais qui résident à Pékin; il a été sacré en 1807, mais n'a pu encore obtenir de se rendre à Nankin, et gouverne de loin son diocèse, où il n'y a aucun

missionnaire européen, mais seulement cinq ou six prêtres chinois. Macao est, comme on sait, une ville bâtie par les Portugais à la pointe méridionale d'une île qui se trouve à l'entrée du golfe de Canton, par où l'on pénètre en Chine. Elle possède plusieurs églises, couvens et établissemens de piété que l'on doit à la piété des rois de Portugal. Cette ville sert d'entrepôt aux missionnaires, qui de là parviennent à s'introduire, soit en Chine, soit dans les royaumes voisins. C'est pourquoi les corps qui envoient des missionnaires dans ces contrées, ont à Macao un procureur chargé de la correspondance et des affaires de leurs missions. Le diocèse s'étend aussi sur deux provinces de la Chine; mais il renferme peu de chrétiens, à cause des précautions sévères que prennent actuellement les mandarins pour empêcher les communications avec les Européens. Il y a à Macao un séminaire dirigé par des Lazaristes portugais.

Le Fo-Kien, province située sur la côte orientale de la Chine, au nord de Canton, fut confié d'abord à M. Pallu, évêque d'Héliopolis, le premier évêque qui ait abordé en Chine. Il mourut peu après son arrivée, en 1684, laissant la mission à M. Maigrot, depuis évêque de Conon, qui fut banni en 1707, et qui se retira à Rome, où il mourut, en 1730. Depuis sa mort, les vicaires apostoliques du Fo-Kien ont été pris parmi les Dominicains espagnols. En 1810, il y avoit deux évêques, le vicaire apostolique et son coadjuteur, et quatre religieux du même ordre, avec huit prêtres chinois dispersés dans le Fo-Kien et dans deux provinces adjacentes. Toutes trois ne comptoient guère que trente mille chrétiens. Le vicaire apostolique a commencé, il y a quelque temps,

un petit séminaire ; jusque là on envoyoit à Manille les jeunes Chinois qui se destinoient au sacerdoce.

Les provinces de Chen-Si, Kang-Siu et Chan-Si, forment un vicariat apostolique qui est confié ordinairement à des Franciscains italiens. Ils y sont maintenant quatre au plus ; l'un d'eux est nommé évêque, et n'est pas encore sacré. Deux Lazaristes françois prennent soin de la province de Hou-Quang. Il y a dans ces provinces plus de quinze prêtres du pays, qui ont été élevés pour la plupart dans le collége établi à Naples à cet effet, et lequel subsiste encore. Ces trois provinces et la Tartarie occidentale ne comptent plus aujourd'hui que trente mille chrétiens ; ceux qui sont en Tartarie sont pour la plupart des chrétiens exilés de diverses provinces pour la foi, qui continuent à la pratiquer, et qui même la prêchent avec zèle, et réussissent à procurer des adorateurs au vrai Dieu.

Nous avons cru ce tableau de l'origine et des progrès des missions nécessaire pour mieux comprendre ce que nous en dirons par la suite. Nous l'avons extrait du tableau plus étendu qui se trouve dans la *Préface* et dans l'*Introduction* des *Nouvelles Lettres édifiantes*. L'intérêt et l'exactitude de ces détails font assez pressentir quel est le mérite d'un recueil destiné à retracer, et les travaux des missionnaires, et les vertus de zélés chrétiens, et les merveilles de la propagation de la foi, et les efforts des persécuteurs, et cette succession de combats, de victoires, de traverses, de conquêtes qui ne peuvent manquer de toucher les amis de l'Eglise, et qui offrent même une lecture attachante à la simple curiosité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. M. vient de faire présent d'un très-bel ornement noir à l'église métropolitaine de Sens, qui conserve les tombeaux du Dauphin et de la Dauphine, père et mère du ROI et de MONSIEUR, et où l'on célèbre annuellement deux services pour ces illustres morts.

— M. l'abbé Paillard, ancien syndic de la Faculté de théologie de Paris, professeur de la Maison de Navarre, chanoine de l'église de Chartres, est mort, à Paris, le 2 août, dans un âge avancé. Il avoit témoigné en dernier lieu beaucoup de zèle pour la restauration d'un corps dont il se trouvoit le doyen.

— On vient de publier quelques extraits de lettres reçues du Kentuckey, et qui donnent des nouvelles de la mission de ce pays. M. Flaget, évêque de Bardstown, y accusoit la réception des ornemens et objets d'église qui lui ont été expédiés de Provence par une réunion d'ames pieuses. Ces présens étoient extrêmement précieux pour une mission naissante, pauvre et privée de beaucoup d'objets de première nécessité. Le séminaire manquoit encore de bien des choses. Cette maison, l'espérance du diocèse, avoit été bâtie par M. l'évêque. Tout y retraçoit la plus grande pauvreté. Mais ce sont de telles œuvres que la Providence bénit. L'évêque recueilloit déjà de grands fruits de ses travaux, et avoit à remercier le ciel des consolations qui accompagnoient son ministère. Cependant il souhaitoit ardemment de nouveaux coopérateurs. Son vaste diocèse manquoit de prêtres. Sur le fleuve Saint-Laurent, près du lac Huron, il n'y avoit pas moins de cinq mille François sur une étendue de vingt-cinq à trente lieues, avec un seul prêtre pour les diriger. Au poste Vincennes, sur la rivière Ouabache, qui se jette dans l'Ohio, étoient environ mille François, sans aucun prêtre. Dans l'Etat de l'Ohio, se trouvoient plus de deux cents familles allemandes ca-

tholiques. Les ecclésiastiques qui voudroient partager les travaux de ces missions, feroient bien de prendre la voie de la Nouvelle-Orléans, comme la plus courte et la moins coûteuse, et de passer dans cette ville dans les mois de décembre et de janvier, l'été et l'automne étant deux saisons plus dangereuses pour les étrangers, dans cette partie. M. David, qui étoit en même temps grand-vicaire de l'évêque, curé de la paroisse, et supérieur du séminaire, vient d'être fait coadjuteur, sous le titre d'évêque de Mauricastre, *in partibus infidelium*. Il a reçu ses bulles à la fin de l'année dernière, et doit être sacré actuellement. Il seconde M. Flaget dans tous ses travaux. Ce qui les occupe actuellement est la construction d'une cathédrale à Bardstown. Les premières souscriptions ont été assez nombreuses, mais la dépense est considérable, et M. l'évêque a déjà été obligé d'emprunter. Il a établi deux communautés de sœurs pour l'éducation des jeunes filles; l'une sous une règle particulière, l'autre sous celle des Sœurs de la charité de saint Vincent-de-Paul. Celles-ci sont au nombre de quinze, dont quatre novices. Elles demeurent à un quart de lieue du séminaire, et vivent du travail de leurs mains. Leur maison peut à peine contenir trente personnes. Elles reçoivent des orphelines et des filles pauvres. On désireroit bien leur faire bâtir un hospice où elles pussent exercer leur charité. L'évêque cherche pareillement à établir une association dans le genre des Frères des Ecoles chrétiennes, pour l'éducation des garçons; cet établissement seroit bien nécessaire dans un pays où les enfans sont assez abandonnés et mal instruits de la religion. Cette mission réclame des livres, des objets de piété, et généralement tout ce qui peut être utile à des maisons naissantes et fort dépourvues. Nous savons qu'on prépare un envoi, et qu'on a déjà rassemblé plusieurs objets. Ceux qui voudroient y joindre leurs offrandes sont priés de les envoyer à Aix, chez M. Pontier, imprimeur-libraire, rue Pont-Moreau.

— Le libraire Lhuillier a été arrêté, le 7 août, et conduit à Sainte-Pélagie, pour y subir le mois de prison auquel il a été condamné pour le premier procès de *l'Homme-Gris*. Il a ensuite obtenu un délai de trois jours pour mettre ordre à ses affaires.

— Le général baron Bessière, frère du maréchal tué à Wagram, vient d'être nommé lieutenant du Roi, à Calais.

— MM. Mondiet, Perès, Cassagne, Borden et Daguette, sont nommés conseillers à la cour royale de Paris; MM. Berdoy et Abeillé, conseillers-auditeurs, sont substituts au parquet.

— S. M. vient d'accorder des lettres de grâce au sieur Pierre Marie, huissier de Dijon, qui avoit été condamné par la cour d'assises de Dijon, le 22 décembre 1815, à six ans de bannissement, comme ayant pris part au mouvement séditieux du 12 juillet précédent.

— On avoit répandu le bruit, dans quelques quartiers de Paris, qu'il y avoit une épidémie à l'hôpital Saint-Louis; il est au contraire certain que la mortalité a été, du mois dernier, moindre dans cet hôpital que dans les mois précédens.

— On se propose de donner de la pompe au transport de la statue de Henri IV. Elle sortira le 12 des ateliers du Roule; 48 bœufs aux cornes dorées le traineront, couverts de housses blanches fleurdelisées. La statue sera couverte d'un voile, et s'avancera au milieu d'un cortége militaire et d'une musique nombreuse.

— La femme du général Chapedelaine vient d'attaquer en calomnie les auteurs des *Lettres Normandes*.

— La frégate *la Durance* est entrée dans la Loire, le 28 juillet, venant de la Martinique, d'où elle ramène l'ancien gouverneur, M. le comte de Vaugirauld.

— Le duc de Glocester, neveu et gendre du roi d'Angleterre, dont nous avons annoncé le passage à Brest, a débarqué aussi à La Rochelle, et a visité cette ville et Rochefort.

— Les étrangers commencent à affluer à Aix-la-Chapelle, et chacun est occupé à s'y préparer des logemens. Le prince Hardenberg y est arrivé le 29 juillet. Il y a aussi plusieurs envoyés de presque toutes les puissances de l'Europe.

— La princesse d'Orange, belle-fille du roi des Pays-Bas, est accouchée, le 2 août, d'un prince.

Suite des discussions en Irlande sur le veto.

Il a déjà été question plusieurs fois, dans ce journal, des discussions élevées en Irlande sur le *veto* que l'on proposoit d'accorder au Roi dans l'élection des évêques catholiques; et nous avons vu que les évêques d'Irlande envoyèrent quelques-uns de leurs collègues à Rome, pour y porter leurs vœux et ceux de leurs peuples. Nous avons parlé aussi dans notre n°. 334, tome XIII, page 321, de la mission d'un religieux Franciscain d'Irlande, le P. Richard Hayes, député par le bureau catholique de Dublin. Ce bureau étoit très-prononcé contre le *veto*, et son agent a montré aussi un grand zèle pour s'opposer à cette mesure. Toutefois sa mission n'a pas eu le succès qu'il désiroit, et les circonstances qui l'ont accompagnée et suivie ont donné matière à des plaintes fort vives. On a cherché à échauffer les esprits à ce sujet, et la conduite de la cour de Rome a été représentée sous des couleurs extrêmement défavorables. Nous nous sommes permis d'émettre notre jugement sur des écrits et des démarches qui nous ont paru porter le caractère de l'exagération et de l'injustice; et les suites de cette affaire nous ont confirmé de plus dans une opinion sur laquelle nous avons aujourd'hui d'assez bons garans. Des pièces récentes ont jeté un nouveau jour sur ces discussions qui appartiennent d'ailleurs à l'histoire ecclésiastique. Avant de faire connoître un rescrit important, qui a paru sur cette controverse, il convient de revenir, aussi brièvement qu'il sera possible, sur ce qui l'a précédé.

Le 15 décembre 1817, M. Hayes présenta au bureau catholique de Dublin le rapport de sa mission. Cette pièce est assez longue, et nous n'en pouvons présenter qu'un

extrait. Nous nous bornerons aux faits principaux, et à quelques réflexions sur le récit de l'agent irlandois.

Le 16 septembre 1815 on confia à M. Hayes les représentations des catholiques d'Irlande, ou, pour parler plus exactement, celles du bureau catholique de Dublin. Car les évêques et la grande majorité du clergé et des Irlandois, ne prirent point de part à cette démarche. M. Hayes, ayant fait toute diligence, arriva le 25 octobre à Rome, et vit de suite le cardinal Litta, préfet de la Propagande, qui lui parut favorablement disposé. Il s'aperçut néanmoins bientôt, dit-il, que sa mission rencontreroit une violente résistance dans le cardinal secrétaire d'Etat, qui se plaignit que le député ne l'eût pas choisi pour l'intermédiaire de ses communications avec le saint Siége. La prudence conseilloit, ce semble, à M. Hayes, de ménager un ministre, qui, par sa place, et par la confiance dont l'honore son souverain, pouvoit accélérer ou empêcher le succès des vœux des Irlandois : mais M. Hayes prétend qu'il auroit encouru le blâme de ses commettans, s'il eût reconnu dans le ministre politique du souverain Pontife le droit d'intervenir dans les affaires d'Irlande. C'est-là un scrupule bien raffiné. Il a toujours été d'usage, quoi qu'il en dise, que les secrétaires d'Etat du souverain Pontife soient intervenus dans les affaires de l'Eglise. C'est toujours à eux que les ministres des puissances s'adressent pour les objets même spirituels, et c'est le secrétaire d'Etat qui a signé en dernier lieu les Concordats de France, de Bavière et de Naples. Les catholiques d'Irlande ne sont apparemment ni plus privilégiés ni plus difficiles que ceux des autres pays, et on ne sauroit penser que la conscience de M. Hayes eût été compromise s'il eût montré quelques égards et quelque confiance pour un cardinal, un ministre, pour celui dont l'issue de sa mission dépendoit en quelque sorte.

Le 9 novembre 1815, l'agent des Irlandois eut sa

première audience du saint Père, qui le reçut avec bonté, et lui témoigna le désir qu'il remît au cardinal Consalvi les représentations dont il étoit chargé. S. S. l'y invita encore dans une deuxième audience du 22 décembre. Au lieu de céder, M. Hayes remit au Pape une protestation contre l'intervention du secrétaire d'Etat dans cette affaire, et lui fit des plaintes des manœuvres de ce même ministre. Il ne nous dit point comment le saint Père accueillit un acte et des discours aussi déplacés. Au sortir de l'audience, le député, fidèle à son système de modération et de sagesse, se rendit chez le secrétaire d'Etat, et lui adressa directement ses reproches. Il força le ministre, si on l'en croit, de convenir de l'injustice de ses procédés; et puis tout à coup, oubliant sa protestation, il montra au cardinal un plan pour la nomination des évêques d'Irlande, plan qui en assurant, dit-il, les droits de chacun des ordres de la hiérarchie, prévenoit toute influence étrangère. Le cardinal, ajoute-t-il, approuva ou feignit d'approuver ce projet, mais il refusa d'en favoriser l'exécution. Au surplus, dans tout son rapport, M. Hayes parle du cardinal dans les termes les moins mesurés.

Il demanda et obtint successivement du saint Père, en 1816, trois audiences, le 9 janvier, le 7 mars, et le 8 octobre, parlant à chaque fois contre le *veto*, et sollicitant une décision dans ce sens. Il demandoit aussi que la nomination des évêques d'Irlande eût lieu par le clergé même, et avoue qu'il vouloit empêcher par-là et le *veto* du gouvernement anglois et l'influence du cardinal Consalvi; car, disoit-il, si la nomination des évêques se faisoit à Rome, le cardinal ne la feroit que sous le bon plaisir du ministère anglois. Avec une telle manière de procéder, il n'étoit pas étonnant que la négociation de M. Hayes n'avançât point, et il paroît que ses discours, publics et particuliers, n'y contribuoient pas peu. Il ne parle que des intrigues et des manœuvres de ses adversaires : on seroit tenté de croire qu'il les

servoit fort bien par sa roideur et ses inconséquences. Il avoit formé le projet de partir en octobre 1816, pour aller passer l'hiver en Irlande, et prendre de nouvelles instructions de ses commettans; mais il changea d'avis, et resta à Rome, évitant tout rapport avec le secrétaire d'Etat. Il se contentoit de solliciter l'examen de son affaire par la Propagande, quand la publication d'une lettre qu'il avoit adressée à un membre du bureau catholique de Dublin, acheva de faire connoître le négociateur. Il y faisoit, dans les termes les plus déplacés, le portrait le plus défavorable du secrétaire d'Etat, qu'il supposoit être d'intelligence avec le ministère anglois pour sacrifier les intérêts des catholiques. Une telle lettre montroit dans M. Hayes un oubli total des convenances, et dans ses amis une indiscrétion fort maladroite. On apprit dans le même temps à Rome les divisions qui s'étoient élevées parmi les catholiques d'Irlande, relativement à ce député, et son crédit en baissa encore davantage.

Le 22 mai 1817, la congrégation de la Propagande tint une séance pour discuter le plan de nomination des évêques d'Irlande par le clergé. Quand la question fut mise sur le tapis par le cardinal préfet, tous les cardinaux, dit le rapporteur, votèrent en faveur du plan, à l'exception du cardinal Fontana, précédemment secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques instituée par le cardinal Consalvi, *et élevé par lui au cardinalat*. Ce dernier trait suffiroit pour faire juger le rédacteur du rapport. Ce n'est point le cardinal Consalvi qui a donné le chapeau au cardinal Fontana; c'est le saint Père. Le père Fontana avoit assurément assez de titres à cette dignité. Ses travaux, son zèle, sa piété, ses connoissances, les places qu'il a occupées, les disgrâces que lui a méritées son attachement au saint Siége, le dispensoient d'avoir besoin de la faveur. Si M. Hayes fait peu de cas des cardinaux créés sous le ministère du cardinal Consalvi, il envelopperoit dans ses préventions la plus grande partie du sacré collége; car il ne reste

guère que cinq ou six cardinaux promus avant qu'il fût secrétaire d'État. Quoi qu'il en soit, M. Hayes prétend que ce fut le cardinal Fontana qui fit avorter le plan de nomination domestique ou dans le pays même, et la congrégation arrêta de consulter la congrégation pour les affaires de l'Eglise.

Ce fut deux jours après cette séance que M. Hayes reçut l'ordre de quitter Rome dans les vingt-quatre heures, et l'Etat de l'Église sous trois jours. Il protesta, et demanda les motifs de ce traitement. Il assure, dans son rapport, qu'on ne lui en donna aucun; mais nous verrons le contraire attesté par une autorité assez grave. Il déclara que pour ne pas compromettre ses droits, il ne céderoit qu'à la force. L'ambassadeur de la première puissance de l'Europe n'auroit pas mieux soutenu sa dignité. Le 25 mai, il tomba malade; on mit une garde à sa porte dans le couvent qu'il habitoit. Le 18 juillet, il fut escorté jusqu'aux frontières de l'Etat romain, passa quelques jours à Florence, et arriva en Irlande le 21 septembre. Il termine son rapport en demandant que l'on s'occupât de payer les dépenses de sa mission, qui se montoient à 21,000 fr. sur lesquels il en restoit 12,000 à payer. Le gouverneur de Rome lui avoit bien offert des fonds pour retourner en Irlande, s'il eût voulu obtempérer à l'ordre de Sa Sainteté; mais l'agent ne consentit à rien recevoir d'une cour qui, dit-il, avoit commis tant d'indignités à son égard. L'acquittement de ses dettes souffrit de grandes difficultés. Le bureau catholique nomma un comité pour rassembler les fonds; mais comme il cessa bientôt de s'assembler, et qu'il fut même entièrement dissous, M. Hayes se trouva dans une position désagréable; et lui, qui auroit tenu à déshonneur de rien recevoir du chef de l'Eglise, fut contraint de mendier à Dublin des secours qui le missent en état de payer ce qu'il avoit emprunté. On eut enfin honte de le voir réduit à cette extrémité. Des catholiques de Dublin s'assemblèrent, le 7 février dernier, et

l'engagèrent à discontinuer sa quête. On nomma un comité pour aviser aux moyens d'éteindre la dette. Des souscriptions furent ouvertes dans la capitale et dans plusieurs villes. Les derniers journaux annonçoient qu'on avoit plus de la moitié de la somme requise, et on espéroit réunir bientôt le reste.

Ainsi s'étoit terminée cette mission; mais son issue avoit donné lieu à de vives plaintes. Les lettres de M. Hayes et de ses amis le peignoient comme une victime des intrigues des agens du ministère anglois. Le bureau catholique crut trop aisément à ces rapports; et à la première nouvelle de l'ordre intimé, le 24 mai, à M. Hayes, il s'assembla à Dublin, et adressa, le 19 juillet 1817, des remontrances à S. S. Dans cette pièce, visiblement calquée sur les dépêches de M. Hayes, le bureau, après des protestations d'attachement et de respect, se plaignoit de n'avoir aucune réponse aux représentations de 1815, de l'indifférence et de la défaveur avec laquelle on avoit accueilli à Rome leurs demandes, et surtout de l'expulsion de leur agent. « Il étoit sûr, disoit-il, que cette indignité offensante ne venoit point du défaut de conduite de la part de M. Hayes, et il l'attribuoit à l'influence et aux intrigues des ennemis des catholiques Irlandois. Nous avons appris avec regret, étoit-il dit dans l'adresse, qu'une intervention laïque a eu lieu à Rome dans les affaires de l'église d'Irlande. Nous protestons solennellement contre l'intervention de l'homme d'État auquel nous faisons allusion, et nous repoussons formellement toute soumission à lui ou à ses mesures. Nous ne voudrions point céder à un ministre ce que nous n'accorderions pas à son maître, le droit de se mêler de nos affaires temporelles. Nos rapports avec Rome sont bornés exclusivement aux intérêts spirituels, et nous ne consentirions jamais à voir ces rapports réglés par les intérêts d'une cour, ou dirigés par un ministre politique ».
Ces reproches assez directs, et ce langage quelque peu

hautain, alloient assez mal, avec les protestations précédentes. Au surplus le bureau finissoit par prier le Pape de se tenir en garde contre les suggestions de sir John Cox Hippisley, le plus grand ennemi, disoit-il, de l'indépendance et de la pureté de l'église catholique d'Irlande.

C'est à cette lettre que le souverain Pontife vient de répondre par un bref où l'on reconnoîtra la modération, la sagesse et le ton paternel qui convient au chef de l'Eglise.

« A nos chers fils, les catholiques du bureau Irlandois, à Dublin.

PIE VII.

Nos chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Par votre lettre du 19 juillet dernier, que nous a remise notre vénérable frère, Laurent Litta, cardinal de la sainte église Romaine, évêque de Sabine, et préfet de la congrégation *de Propagandâ fide*, vous vous êtes plaint que nous n'eussions fait aucune réponse à la lettre dans laquelle vous nous aviez exposé, deux ans auparavant, vos demandes sur l'élection des évêques. Vous ne deviez pas cependant interpréter notre silence, en pensant, ou que nous prenons peu d'intérêt aux affaires de la religion catholique dans ce royaume, ou que nous ne sommes point favorablement disposés pour les peuples d'Irlande, dont nous connoissons et nous admirons, et la constance dans la foi qui n'a jamais été ébranlée par les adversités, et les éminens services rendus à la religion. Car cette sollicitude continuelle que nous avons toujours eue pour toutes les églises, et que nous avons plus encore aujourd'hui au milieu de tant de périls et de difficultés, comme l'attestent des preuves publiques, votre religion même et votre foi éclatante eussent dû vous apprendre que c'étoit pour une toute autre cause que nous n'avions pas cru devoir répondre à vos lettres. Nous eûmes alors, en effet, deux raisons pour tenir cette conduite : d'abord, comme on nous avoit remis en même temps une lettre des évêques d'Irlande sur le même sujet, et comme nous leur avions, tant de vive voix en parlant à leurs députés, que par notre lettre du 1er. février 1816, déclaré notre sentiment sur vos difficultés et vos craintes, nous pensions qu'il n'étoit pas nécessaire de vous redire ce que vous aviez

pu facilement apprendre d'eux. Ensuite, la teneur même de votre lettre n'a pas peu contribué à nous déterminer à en agir ainsi envers vous. Car, quoique vos demandes fussent entremêlées de plusieurs témoignages de votre zèle pour la foi catholique, cependant nous avons vu, contre notre attente, que vous vous y étiez servi d'expressions et de maximes qui ne s'accordoient nullement avec ce dévouement et ce zèle professés de tout temps par le peuple d'Irlande pour le Siége apostolique, dont il se glorifie avec raison d'avoir reçu la lumière de la foi. Ainsi, comme d'un côté tant de beaux titres de votre part nous portoient à en agir avec vous avec douceur, et que de l'autre nous ne pouvions ni approuver ni dissimuler ce qui s'étoit glissé dans votre lettre contre votre intention (nous en sommes persuadés), nous avons préféré ne vous point répondre, surtout comme nous vous l'avons dit, notre sentiment sur les difficultés proposées ayant pu vous être connu par une autre voie. Voilà donc les causes de notre silence, que nous n'hésitons point à vous donner, afin de vous ôter toute inquiétude, et que vous ne puissiez penser que nous ayons voulu rejeter votre prière.

Quant à l'affaire dont il étoit question dans votre lettre, vous devez être persuadés que nos soins et notre sollicitude auxquels Dieu a confié le dépôt et la défense de la foi, et le gouvernement de toute l'Eglise, n'ont eu d'autre but que de procurer de tout notre pouvoir l'intégrité et l'accroissement de la religion catholique. Ainsi, comme dans tout ce que nous avons annoncé que nous permettrions, si le gouvernement de la Grande-Bretagne donnoit le décret d'émancipation qu'on espère, et qui sera très-favorable aux catholiques, nous n'avons point été guidés par des motifs temporels ou par des conseils politiques (ce qu'il seroit odieux de soupçonner de nous), mais que nous n'avons considéré que l'utilité et l'avantage de la religion catholique, nous nous sommes proposés d'obtenir, par les concessions futures, l'émancipation si désirée des catholiques, d'effacer les lois pénales, de mettre fin à cette condition fâcheuse où se trouvent ces églises depuis près de trois cents ans, de rendre aux catholiques la paix et la liberté, de les délivrer du danger de la défection auquel la foiblesse humaine est exposée, d'ôter enfin aux catholiques qui voudroient rentrer dans le sein de l'Eglise leur mère, la crainte des lois existantes qui pourroient les arrêter. Nous avons fait

voir abondamment dans notre susdite lettre aux évêques d'Irlande, que notre projet ne méritoit aucun blâme, et que nous y avons mis les bornes et les conditions qui ne peuvent donner lieu à aucun abus, si elles sont observées.

Il faut d'ailleurs remarquer avec soin que nous n'avons promis ce que nous venons de dire, que dans les cas et après que le décret d'émancipation auroit paru, et que nous n'avons point commandé que la chose se passât ainsi; mais que nous avons déclaré seulement que l'émancipation obtenue, nous permettrions sans peine que cette déclaration servît à favoriser cette même émancipation.

Pour ce qui regarde le soupçon et la crainte que vous avez touchant les affaires ecclésiastiques de vos contrées, comme nous le voyons par ce que vous dites sur la fin de votre lettre, nous voulons que vous soyez tranquilles à cet égard; car vous devez penser que nous avons mûrement examiné de quelle manière nous devons conduire ces affaires en quelque occasion que ce soit, et que nous n'aurons rien de plus à cœur que les intérêts de la religion catholique.

Pour en venir actuellement à ce qui touche Richard Hayes, de l'ordre des Frères Mineurs de saint François, vous vous êtes plaints que nous l'ayons fait sortir de nos Etats, quoique, dites-vous, il n'ait point donné de prise sur lui; vous pensez même que nous y avons peut-être été poussés par une influence étrangère, de peur que ce qu'il devoit nous exposer en votre nom, ne trouvât un accès trop facile auprès de nous. En vous exprimant ainsi, vous ne connoissiez pas sans doute la conduite de cet homme. Car, abusant de l'hospitalité qu'il avoit reçue dans cette ville, il nous a donné de nombreux et de justes sujets de chagrin, tant par ses mœurs tout-à-fait indignes d'un religieux, que par ses critiques continuelles de notre gouvernement dans ses conversations, et par les écrits pleins d'aigreur et de calomnies qu'il repandoit de tous cotés; écrits non moins injurieux à nous et au saint Siége qu'à son gouvernement, et dont il se vantoit partout et publiquement d'être l'auteur. Enfin, il en vint à ce point d'audace et d'arrogance qu'il ne rougit pas de nous adresser à nous-mêmes des paroles offensantes et des calomnies manifestes, tellement que nous n'aurions pu les dissimuler plus long-temps sans compromettre notre dignité. Aussi, quoique nous ayons pu sévir contre lui, voulant cependant le traiter avec indulgence, après qu'on lui

eût fait connoître, par notre ordre, les sujets que nous avions de nous plaindre de lui, sujets dont il n'eut pas honte d'avouer les uns sans difficulté, et dont il ne put nier les autres, nous lui fîmes signifier de sortir de lui-même de notre capitale; et comme il refusa constamment d'obéir à cet ordre, nous ordonnâmes qu'on le conduisît, malgré lui, hors de notre territoire. Ayant donc été portés à en agir avec lui comme nous avons fait, par une raison aussi grave et fort différente de celle que vous pensiez, il n'y a pas lieu de vous en affliger, comme si nous avions par-là porté quelque préjudice aux intérêts des catholiques qui nous sont si chers. Cependant ce même homme, rentré dans son pays, n'a pas changé de conduite, et nous avons vu, dans un journal du 17 décembre dernier, imprimé à Dublin, une relation qu'il vous a présentée de tout ce qu'il avoit fait à Rome, relation pleine de mensonges et de calomnies, comme ses précédens écrits, et à laquelle nous vous déclarons hautement qu'il ne doit être ajouté aucune croyance.

Au reste, vous témoignant notre tendresse paternelle, nous vous accordons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près sainte Marie-Majeure, le 21 février 1818, an 18 de notre pontificat ».

PIE PP. VII.

Nous n'ajouterons rien à ce bref, sinon pour remarquer qu'il confirme tout ce que le rapport de M. Hayes nous avoit déjà, contre son intention, appris de l'esprit qui avoit présidé à sa négociation et dirigé toutes ses démarches. Au surplus, M. Hayes paroît avoir reconnu ses torts, comme nous le verrons dans un autre article, que l'étendue de celui-ci nous force à renvoyer à une autre fois. Nous feront connoître aussi un bref extrêmement important du saint Père, sur les affaires ecclésiastiques d'Irlande.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Conformément à un Mandement de MM. les grands-vicaires, rendu sur une lettre de S. M., la Dé-

claration de Louis XIII sera lue, dans toutes les églises, le jour de l'Assomption; la procession de la Métropole sera la seule qui se fera au dehors.

— Le dimanche 9 août, il y a eu deux abjurations à la fois dans la chapelle de la maison d'éducation que dirige M. l'abbé Carron, dans la rue des Feuillantines. Deux protestantes se sont réunies à l'Eglise romaine; ce sont Mlle. Smith, née à New-Yorck, aux Etats-Unis, et Mme. Gouverna, angloise, femme de M. Gouverna, valet-de-chambre de S. A. R. MADAME. Elles avoient été instruites et préparées par l'homme respectable dont le zèle et la charité ont triomphé, en Angleterre, de tant de préventions, et qui, toujours empressé pour les bonnes œuvres, continue ici le ministère qui lui avoit acquis l'estime la plus haute chez nos voisins; évangélisant les pauvres, instruisant la jeunesse, dirigeant les ames dans les voies de la piété, assistant tous les genres d'infortune, et se multipliant pour le salut et le soulagement du prochain. Il a, le même jour, donné le baptême à un adulte françois, né d'un père anabaptiste, qui a eu pour parrain et marraine M. et Mlle. Weld.

— Les Sœurs de la divine Providence, destinées à l'éducation chrétienne des jeunes filles, surtout dans les campagnes, viennent d'obtenir de S. M. l'approbation de leur institut. Elles sont déjà près de quatre cents sœurs répandues dans plusieurs diocèses, et il leur arrive journellement des aspirantes pour le noviciat; ce qui les a déterminées à bâtir à Pontieux, diocèse de Nanci, une maison, chef-lieu de la congrégation, tant pour former les jeunes sœurs à la piété et à l'enseignement de la jeunesse, que pour servir de retraite aux infirmes et aux âgées. Ces vertueuses filles vivent dans une pauvreté qui leur est chère; mais elles réclament l'assistance des personnes charitables pour l'établissement de la maison qui leur est nécessaire pour faire tout le bien auquel elles se croient appelées. Les chrétiens

zélés, les parens qui ont à cœur la bonne instruction de leurs enfans, seconderont sans doute les progrès d'une institution qui a déjà produit de grands fruits, et qui en promet plus encore. Il semble que la Providence ait multiplié, dans ces derniers temps, ces sortes d'établissemens, pour opposer une plus forte digue aux progrès de l'irréligion et de l'indifférence, qui sont passés des villes dans les campagnes, et qui menacent de tout envahir.

AIX. On n'a pas moins senti dans ce pays qu'ailleurs la nécessité des missions, et l'étendue de ce grand diocèse a été un motif de plus d'y établir un secours si puissant. Il s'y est formé depuis trois ans une réunion de missionnaires. Elle n'est pas nombreuse encore, mais elle a déjà opéré d'heureux résultats, et elle en promet de nouveaux. Un grand nombre de paroisses ont été successivement visitées par ces hommes infatigables. Leur présence a fait revivre la religion et les bonnes mœurs. Les gens les plus divisés d'opinions, et qui se livroient à toute l'effervescence des partis; d'autres qui, n'ayant aucun frein, s'abandonnoient à des excès funestes pour les familles ou pour l'ordre de la société; ceux qui n'avoient pas les premières notions du christianisme, ou même de la morale naturelle, ont été changés d'une manière étonnante. Ils n'ont pu résister au zèle d'apôtres qui, animés d'un généreux dévouement, vont se confiner dans un mauvais village, se condamner au ministère le plus pénible et aux privations les plus rigoureuses, et vivre avec des gens ignorans et grossiers dans la seule vue de les gagner à Dieu. Cet établissement est dû à M. l'abbé de Mazenod, qui le soutient par sa fortune, en même temps qu'il y travaille lui-même avec courage. Il ne borne pas même là ses soins; et tandis qu'il pourvoit par ses missions aux besoins des campagnes, il rend à cette ville un service signalé par une œuvre d'un autre genre. Il forme à la vertu et à la pratique de la religion un grand nombre de jeunes gens,

déjà lancés dans le monde, ou qui achèvent leurs cours. C'est un spectacle touchant que celui de cette jeunesse qui, foulant aux pieds le respect humain, fait hautement profession de l'Evangile, fuit les divertissemens profanes, s'approche fréquemment des sacremens, et se distingue aussi par son application et ses succès dans les différentes carrières de la société. Elle prépare à notre ville une génération de pères de famille religieux, estimables, laborieux, éclairés, qui rempliront leurs devoirs par principe de conscience, et serviront bien Dieu et le Prince. M. l'abbé de Mazenod cultive assidument ces jeunes plantes, dont les progrès journaliers le dédommagent amplement de ses peines, et sont un grand sujet de consolation pour les ames pieuses. Ainsi le diocèse s'applaudit de la prospérité de deux œuvres excellentes, qui, embrassant et la ville et les campagnes, font espérer de voir se fermer ainsi, peu à peu, dans cette contrée, les plaies qu'y avoient faites la révolution et l'impiété.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 10 août, jour d'un triste anniversaire, MADAME a passé la journée à Saint-Cloud. S. A. R. y a entendu la messe, ainsi que son auguste époux. Dans la matinée, MONSIEUR est allé visiter la Princesse.

— M. le comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, et M. le comte de Lagarde, ambassadeur de France à Munich, qui se trouvent en ce moment à Paris par congé, ont eu une audience du Roi.

— La cour royale d'Orléans est maintenant complète. Le Roi a nommé, le 8 juillet, président de chambre, M. Loyré, et conseillers, MM. Challaye, Meshier, Calmelet, Barbot-Duplessis, Girard, Marchand, Cotelle la Boulatrie, Darotte et Gaillier de la Salle. MM. Costé, de Sainte-Marie et Pétau sont conseillers-auditeurs.

— Le Roi a dissous la garde nationale du département du Gard, qui cessera tout service, et sera réorganisée.

— M. le comte Decazes et Mlle. de Saint-Aulaire ont reçu la bénédiction nuptiale, le 11, dans la chapelle de la chambre des pairs, en présence de MM. les curés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Thomas-d'Aquin, sur les paroisses desquels demeurent les deux époux. Les témoins de M. Decazes étoient M. le duc de Richelieu et M. le maréchal duc de Reggio; ceux de Mlle. de Saint-Aulaire étoient M. le marquis de Saint-Aulaire et M. le comte d'Ambrujeac. Mme. la duchesse de Brunswich-Bévern étoit présente. Les époux se sont rendus, après la cérémonie, à la terre d'Etiole, qui appartient à M. de Saint-Aulaire.

— M. Joannis a subi un second interrogatoire, à la suite duquel son secret a été levé. M. le général Canuel a aussi comparu devant le juge d'instruction.

— M. Creton, auteur des derniers numéros de *l'Homme-Gris*, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle. C'est un étudiant en droit, âgé de 20 ans. Il a déclaré répondre de tout ce qui étoit dans *l'Homme-Gris*, et s'est plaint vivement des soupçons émis sur son compte par le ministère public. Le président l'a engagé à s'expliquer avec plus de modération. M. Moquart, avocat de M. Lhuillier, a cherché à prouver qu'il n'étoit plus éditeur. M. l'avocat du Roi a persisté dans ses conclusions précédentes contre Lhuillier, et a recommandé le sieur Creton à l'indulgence du tribunal, vu son extrême jeunesse. Il a répondu avec une extrême modération aux reproches de ce jeune homme, et l'a engagé à se souvenir des palmes qu'il cueillit, l'année dernière, à l'Université, et à ne pas ambitionner l'éclat et la gloire du scandale. L'affaire est remise à huitaine.

— M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission chargée d'examiner les travaux préparatoires faits sur le Code rural; elle est composée de MM. Hua, Pardessus, Maillard et Bessières.

— M. Foullon-d'Ecotier, conseiller d'Etat, vient d'arriver de la Guadeloupe, où sa place d'intendant a été supprimée par suite de la nouvelle forme d'administration qui a été adoptée.

— M. Dunoyer ayant obtenu un délai pour produire son Mémoire, son affaire ne sera portée en cassation que le 21 de ce mois.

— Le libraire Lhuillier est entré à la Force le 10 août au

voir. Le libraire Plancher a obtenu de se rendre dans une maison de santé; il habite la même que le sieur Esneaux.

— M. Callet, juge au tribunal de Besançon, est nommé conseiller à la cour de cette ville.

— On a remarqué que, dans les derniers jours de juillet, plus de six cents soldats anglois qui faisoient partie de l'armée d'occupation en France, sont retournés chez eux, et n'ont point été remplacés, ce qui arrive pour la première fois. On regarde cette circonstance comme un gage de l'évacuation future.

— La cour de Dijon a renvoyé à ses fonctions le sieur Piogey, notaire à Sombernon, qui avoit été condamné, en 1816, à une année d'emprisonnement, pour avoir porté publiquement la cocarde tricolore, du 12 au 18 mars 1815, et qui, après avoir subi sa peine, avoit été traduit devant le tribunal civil pour y entendre prononcer sa destitution. La cour a pensé, sans doute, que le prévenu ayant subi sa peine, on ne pouvoit lui en infliger une autre pour le même délit.

— Le tribunal de police correctionnelle de Mirecourt a condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende, François Boudan, qui parcouroit les campagnes, et rançonnoit les instituteurs en se disant chargé d'une mission de la part du recteur de l'Académie de Dijon.

— La *Gazette de Stutgard* a démenti la nouvelle répandue par quelques journaux allemands, que Las Cases et son fils avoient fait, à Wisbad, une visite à la princesse Catherine de Wurtemberg, ci-devant reine de Westphalie.

— L'archiduchesse Henriette, femme de l'archiduc Charles d'Autriche, est accouchée d'un prince, qui a été baptisé, le 30 juillet, par l'archevêque de Vienne.

— M. Baring, un des plus riches capitalistes de Londres, est invité à se rendre à Aix-la-Chapelle, probablement pour y donner quelques renseignemens sur les paiemens faits ou à faire par la France.

LIVRE NOUVEAU.

Institutiones Theologicæ ad usum seminarii Cenomanensis, Ill. ac RR. Cenomanensis episcopi auctoritate et jussu in

lucem editæ Tom. I, continens tractatum de jure, injuriâ et restitutione (1).

Depuis long-temps on se plaint dans les séminaires, et il faut convenir que ce n'est pas sans quelque raison, de ne point trouver de Théologie élémentaire qui, joignant la brièveté à la solidité et à la netteté, puisse réunir tous les suffrages. Ce défaut se fait surtout sentir aujourd'hui par rapport à la matière de la justice et des contrats. Les auteurs qu'on suit dans les séminaires ayant composé leurs traités avant la révolution, on y trouve grand nombre de décisions qui, étant appuyées sur le droit civil ancien, n'ont plus maintenant leur application. Ajoutez à cela qu'il est un assez grand nombre de questions importantes, auxquelles le changement des circonstances a donné lieu, et qu'on n'y trouve point résolues. C'est ce qui a déterminé un professeur du séminaire du Mans à faire imprimer un Traité de la Justice, auquel succédera bientôt celui des Contrats. Il a choisi cette matière comme étant une de celles qui offrent le plus de questions importantes et difficiles dans la pratique, et qui cependant se trouve traitée assez légèrement dans la plupart des auteurs élémentaires. Il n'a point cherché, comme il le dit lui-même, les ornemens de l'éloquence, ou l'élégance du style : son style est simple, mais il est clair, précis et intelligible. Il a suivi les décisions générales de la Théologie de Poitiers, mais a ajouté beaucoup de nouvelles questions, de nouvelles décisions et de nouvelles preuves, et a substitué en tout le droit nouveau à l'ancien, ayant soin d'indiquer exactement les différens articles du Code civil. Il s'est appliqué à mettre de l'ordre et de la méthode, et à réduire toutes ses preuves à la forme des écoles, persuadé, avec raison, que c'est une des premières qualités d'une bonne Théologie élémentaire. Ses décisions nous ont paru sages et appuyées en général sur des principes solides. Il a consulté les bons auteurs, et a même eu soin d'indiquer les raisons et les autorités pour et contre dans les questions principales : peut-être eût-il bien fait de ne pas se contenter, comme il a fait le plus souvent, de citer les différens auteurs, mais d'indiquer plus en détail les endroits où se trouvent les décisions; cela eût évité du travail à ceux qui veulent recourir aux sources. Mais en somme son ouvrage ne peut être qu'utile : il a eu l'approbation expresse de M. l'évêque du Mans, et il peut servir, non-seulement aux écoles de théologie, mais encore aux ecclésiastiques employés dans le ministère, à qui leurs occupations ne permettent pas souvent de recourir aux auteurs qui ont traité ces matières avec plus d'étendue. Ils trouveront dans celui-ci la solution des cas les plus fréquens dans la pratique, et les principes pour résoudre ceux qui n'y sont pas expressément décidés. Ainsi on ne peut qu'exhorter l'auteur à mettre au jour le Traité des Contrats, qui est d'autant plus important, qu'il y a encore plus de changemens à faire par rapport au droit civil, et qu'il offre un grand nombre de difficultés qui se présentent tous les jours, et sur lesquelles cependant il y a malheureusement une grande variété d'opinions. Puisse-t-il contribuer, par la solidité de ses principes, à établir l'uniformité de sentimens! C.

---

(1) In-12; prix, 2 fr. Au Mans, chez Monnoyer, imprimeur.

***Explication de l'Apocalypse, d'après l'Ecriture sainte et l'Histoire ecclésiastique*; par M. L. B., avec cette épigraphe : *Sensum tuum quis sciet, Domine, nisi tu dederis sapientiam et miseris Spiritum tuum de altissimis* (1).**

Ce n'est pas sans dessein que M. L. B. a choisi cette épigraphe; car il paroît persuadé que Dieu lui *a donné sa sagesse*, et lui *a envoyé son esprit d'en haut.* Il s'en explique avec une candeur admirable à la fin de son *Introduction*, et raconte avec un grand abandon et une exquise modestie les grâces qu'il a reçues. *Il seroit sans doute insuffisant*, dit-il, *en portant à la lecture et à la méditation de l'Apocalypse, de prémunir contre la route suivie jusqu'à présent, attendu ses défectuosités, si on ne frayoit une route nouvelle, d'après un plan provenant d'une sagesse plus qu'humaine; car c'est une vérité constante qu'on ne peut comprendre les prophéties que par le même esprit qui a inspiré les prophètes. Il n'est pas moins certain que Dieu se plaît presque toujours à donner par préférence l'instruction aux petits.* Nous pouvons donc nous tenir pour assurés que l'auteur a été inspiré comme les prophètes, et que son plan provient d'une sagesse divine; c'est ce qui paroîtra plus manifestement encore par les con-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Brajeux, et chez Le Clere.

fidences qu'il veut bien nous faire au même endroit : *L'auteur de cette Explication étoit peu versé par lui-même, comme simple laïque, dans la science ecclésiastique ; de plus, livré par état aux affaires civiles et temporelles, il n'avoit point étudié l'Apocalypse, ni les prophéties, jusqu'à cette époque désastreuse où le deuil fut grand de toutes parts dans la France, inondée du sang de ses habitans, et où, mis en arrestation, il étoit destiné à une mort certaine, comme tant d'autres. Alors il cria vers le Seigneur, et lui adressa une prière dans le sens de celle du roi Ezéchias. Honneur, actions de grâces, gloire et bénédiction au Dieu de toute bonté qui voulut bien exaucer la prière d'un pauvre, d'un néant, et se déclarer son protecteur ; car il l'a préservé de la mort, et il l'a délivré de captivité plusieurs mois après, ainsi qu'il plut à sa majesté divine de lui faire connoître, après que, résigné à sa volonté suprême, il lui eut fait le sacrifice de sa vie.* Voilà donc une révélation immédiate bien caractérisée, après laquelle il ne faut plus s'étonner de rien. *En attendant donc cette délivrance promise, l'auteur continua à se livrer à la lecture et à la méditation des saintes Ecritures. Mais il lui fallut bientôt, poussé par l'Esprit saint, y joindre celle de l'Apocalypse. Le Seigneur ayant préparé son ame à l'intelligence de ses secrets divins, il lui fit concevoir le plan de deux ouvrages....... Le Seigneur ayant, après beaucoup de traverses, procuré à ce pauvre le repos, une existence honnête, indépendante, ce fut pour lui un devoir, en reconnoissance de tant de bienfaits reçus de la divine Providence, de profiter de ces avantages pour agir en fidèle dispensateur des différentes grâces reçues de Dieu. Tout chrétien n'est-il pas tenu de faire valoir le talent qui lui est confié par le père*

tre famille, l'Eternel? Quant à celui que l'auteur a reçu du Très-haut si libéralement.....

Nous nous serions fait scrupule de ne pas publier ces faveurs signalées que M. L. B. *a reçues si libéralement*, et qu'il raconte avec tant d'effusion, et sans même paroître le moins du monde faire violence à sa modestie. Il a cru sans doute donner, par ces confidences, plus de poids à ses explications; et dans le fait elles sont tout aussi plausibles et tout aussi persuasives les unes que les autres. Son plan consiste à supposer d'abord que les prophéties de l'Apocalypse ne s'appliquent point aux trois premiers siècles de l'Eglise; il ne fait commencer leur exécution qu'au règne de Constantin. Il annonce plusieurs fois qu'il prouvera la solidité de cette interprétation; mais il l'a ensuite probablement oublié, car ce qu'il en dit ne ressemble nullement à une preuve. Il est vrai qu'il applique à Constantin ce qui est dit dans saint Jean de celui *qui étoit monté sur un cheval blanc, qui tenoit un arc, reçut une couronne, et partit en vainqueur pour aller vaincre*. Mais cette application est elle-même arbitraire. Une chose n'est point prouvée, par cela seul qu'on la répète et qu'on la retourne en divers sens. Ainsi, ce que M. L. B. se flatte d'avoir démontré jusqu'à l'évidence, restera encore pour le lecteur une idée particulière, et un de ces systêmes qu'il est aussi aisé de détruire que d'avancer.

Cet écrivain pense que deux erreurs principales se sont opposées jusqu'ici à l'intelligence de l'Apocalypse. La première, c'est qu'on prenoit dans un sens littéral les noms des sept églises, dont il est parlé au premier chapitre. Ces sept églises, dit-il, sont plutôt l'Eglise considérée en sept époques différentes. Ainsi

l'église d'Ephèse n'est autre que l'Eglise considérée à son premier âge, c'est-à-dire, depuis le règne du grand Constantin jusqu'à celui de Charlemagne; car nous avons vu que l'auteur exclut de son Explication les trois premiers siècles du christianisme, c'est-à-dire, précisément le temps où il y eut le plus de vertu, de ferveur et de charité. C'est déjà, ce semble, un assez grand vice dans un plan que de s'être privé soi-même du spectacle d'une époque si féconde en grands exemples, et d'où l'on pouvoit tirer de si puissantes instructions. Est-il vraisemblable que le prophète, s'il a eu en vue l'histoire de l'Eglise, eût négligé d'arrêter ses regards sur les siècles où la religion fit plus de conquêtes, fut pratiquée avec plus d'héroïsme, et honorée par un plus grand nombre de martyrs? La suppression de ces trois siècles n'est donc ni adroite ni heureuse.

L'Eglise à son premier âge, dit l'auteur, est appelée *Ephèse*, d'un mot grec qui veut dire *désirable*, parce que cette Eglise étoit l'objet des désirs des justes de l'ancien Testament, et de tout le peuple juif. Mais est-ce que l'Eglise des trois premiers siècles n'étoit pas aussi l'objet de ces désirs? L'Eglise à son second âge prend le nom de *Smyrne*, parce qu'elle est dans l'affliction, à cause des dévastations des Barbares, du schisme des Grecs, et des invasions furieuses des Mahométans. Ces rapprochemens, qui ne sont fondés que sur des similitudes de noms, et où on ne considère que certains faits, pourroient être variés à l'infini, sans qu'on en pût rien conclure. Il y eut encore plus d'invasions et de pillages par les Barbares dans ce que l'auteur appelle le premier âge, que dans ce qu'il croit être le second.

Ce second âge commence avec le 9e. siècle, et se termine vers 1450, à l'époque de la prise de Constantinople et de la destruction du Bas-Empire. Les âges suivans sont beaucoup plus courts dans le système de M. L. B. L'Eglise, au troisième âge, s'appelle *Pergame*, du mot grec *pergamos*, en latin *altitudo*, parce que, sortant de la barbarie et de l'ignorance, elle se montra avec énergie et courage. Assurément cette époque, qui s'étend de 1450 à 1600, et qui fut celle où naquit le protestantisme, auroit bien mérité autant que la précédente le titre d'époque d'affliction, puisqu'elle vit ces grands déchiremens qui enlevèrent à l'Eglise tant de puissans Etats. Au quatrième âge, dit l'auteur, l'Eglise prend le nom de *Thyatire*, d'un mot grec qui, en latin, se rend par *odor sive sacrificium laboris*; ces mots sont bien vagues, et on ne sait trop s'ils annoncent quelque chose d'affligeant ou d'heureux. Mais il a plu à M. L. B. d'y voir une bonne odeur et un temps favorable pour l'Eglise, et je crois en savoir la raison. La durée de cet âge est de cent cinquante ans, depuis 1600 jusqu'à 1750. A son cinquième âge, l'Eglise prend le nom de *Sardes*; cette fois l'étymologie est tirée de l'hébreu, d'un mot qui signifie *id quod remanet*, ou, comme le traduit élégamment l'auteur, le *reliquat*. L'Eglise n'y a plus la splendeur de l'âge précédent, et semble ne plus présenter que des ruines. Cet âge durera jusqu'à l'an 1900. L'Eglise, au sixième âge, reçoit le nom de *Philadelphie*, ou amour des frères, à cause de la réunion du peuple juif avec le petit nombre de Gentils qui auront persévéré, quoique ayant peu de force, dans la foi en Jésus-Christ; la durée de cet âge sera d'environ cent ans. Enfin, au septième âge, l'Eglise, re-

nouvelée et ressuscitée, s'appelera *Laodicée*, ou peu-près juste; ce sera le temps du règne de Dieu et de la puissance du Christ, Satan devant y être précipité dans l'abîme, et enfermé sous le sceau pendant mille ans. Il est aisé de sentir par ce seul exposé combien toute cette explication est foible et frêle. La différence des époques y est tout-à-fait arbitraire, et le caractère qu'on leur assigne est de fantaisie.

La seconde erreur qui, suivant M. L. B., a mis jusqu'ici obstacle à la parfaite intelligence de l'Apocalypse, est l'opinion générale sur la proximité du jugement dernier dans les premiers siècles de l'Eglise. De là, dit-il, ces explications prématurées d'après lesquelles la prophétie étoit accomplie presque avant qu'elle eût commencé à s'exécuter. Il donne aussi ses idées sur les sixième et septième âges, sur la mission d'Elie, sur le temps où doit venir l'Antechrist, sur le règne de Jésus-Christ. Il y a bien quelque confusion dans tout cela, et je doute que l'auteur se soit formé un système bien net et bien suivi. Du moins on a de la peine à le démêler au milieu des embarras du style d'un écrivain qui ne paroît pas posséder le secret de la clarté, de la liaison et de la méthode. Il combat d'ailleurs le sentiment d'un avénement intermédiaire de Jésus-Christ et de son règne visible, et il le combat par des raisons assez solides, quoique peut-être elles ne soient pas toujours parfaitement présentées. Il faut lui savoir d'autant plus de gré de s'être préservé de cette erreur, que plusieurs indices pouvoient faire craindre qu'il ne la partageât. On sait en effet qu'une certaine classe de théologiens du dernier siècle a donné, à cet égard, dans des illusions plus ou moins grossières. Imbus de l'idée que l'Eglise avoit

souffert un grand obscurcissement ; que les vérités les plus importantes y étoient méconnues, et que la défection y avoit commencé, même dans le corps des pasteurs, ils appeloient à leur secours des systêmes de renouvellement, faisoient venir Elie pour tout réparer, et supposoient que le Sauveur établiroit son règne temporel sur la terre. Un des théologiens qui soutint ces rêveries avec plus de chaleur dans les derniers temps, fut le père Lambert, Dominicain, dans son *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*, ouvrage rempli de déclamations, d'absurdité et d'erreurs. M. L. B. ne le nomme point, mais on a lieu de croire qu'il l'a eu en vue dans ce qu'il dit des millénaristes dans son *Introduction*. C'est l'endroit le plus raisonnable de tout son livre.

Il seroit à souhaiter qu'il se fût éloigné sur les autres matières des sentimens du père Lambert. Au contraire, il affecte de montrer, par des traits assez fréquens, qu'il tient à la même école. Ainsi, il vous dira que les évêques, pasteurs et prêtres, sont* *tous également dépositaires de la science divine*; doctrine chère à ce parti, depuis qu'il n'a plus d'évêques, et par laquelle il cherche à la fois, et à se consoler de son isolement, et à se venger des censures épiscopales. Il avance, avec une confiance risible, que l'Eglise *a toujours condamné les hérétiques dans des conciles œcuméniques*; tandis qu'au contraire, c'est le petit nombre des sectes qui a été proscrit par ces assemblées générales. On sait en effet qu'il ne s'est tenu dans l'Eglise que dix-neuf conciles œcuméniques, et que chaque siècle a vu naître une foule d'hérésies, qui n'ont été condamnées, pour la plupart, que par

le saint Siége, ou par l'Église dispersée. M. L. B. s'élève contre les formulaires, *voie inique qui n'a jamais manqué d'être employée dans tous les temps par les ennemis de la vérité*; il soutient que *la vérité ne se trouve que dans le petit nombre*, ce qui est un argument dont les hérétiques de tous les temps devront lui savoir gré. L'auteur tend au même but par ses insinuations en divers endroits sur les temps d'obscurcissement, sur la grâce, sur les faux docteurs, et sur d'autres points qui ne venoient nullement à son sujet, mais qu'il n'a l'air de rappeler que pour se donner le plaisir de répéter des principes erronés ou des allusions malignes. Malheureusement pour lui, tout cela est bien rebattu, et il n'a pas l'art de le rajeunir par les grâces du style. Il ne publie en ce moment que le plan de son Explication en général, et le commentaire de ce qui regarde le premier âge de l'Eglise. Il annonce, sous deux ans, l'explication des quatre âges suivans. Quant au reste, il n'assigne même pas de terme. Espérons que ses amis le détourneront de donner suite à un travail qui est sans aucune espèce d'intérêt ni d'utilité. Ses ennemis seuls, s'il en a, pourroient se féliciter de la publication d'une pareille *Explication*, et de tout ce que l'auteur dit, et de lui-même, et pour la défense de son parti.

Il ne faut point confondre cette *Explication* avec une brochure qui a pour titre : *Exposition méthodique de l'Apocalypse, conforme à la tradition de l'Eglise catholique*, c'est-à-dire, *uniquement relative à la conversion des Juifs et à la fin du monde.* Ce dernier écrit, qui a paru presque en même temps que le premier, est beaucoup plus court, et ne forme que 24

pages in-8°. C'est plutôt un plan et un canevas d'explication. On voit déjà, par le seul titre, quel est le systême de l'auteur, qui paroît persuadé que d'après *la tradition de l'Eglise catholique*, l'Apocalypse est *uniquement relative à la conversion des Juifs et à la fin du monde*. Mais cette assertion n'est-elle pas beaucoup trop générale et trop tranchante? et n'est-ce pas faire le procès un peu durement aux interprètes qui ont donné des explications de l'Apocalypse, dans lesquelles ils appliquoient cette prophétie à l'histoire de l'Empire Romain, ou à celle des différens âges de l'Eglise? L'auteur parle même à ce sujet assez légèrement de Bossuet et de son commentaire sur l'Apocalypse. Assurément personne n'est obligé à adopter le sentiment de Bossuet sur l'interprétation de ce livre. Ce ne sont que des conjectures; mais ces conjectures n'ont rien de contraire à la tradition; et s'il y a lieu de croire que beaucoup d'endroits de l'Apocalypse s'appliquent à la fin des temps, il est un peu hardi d'en faire une règle générale et sans exception, et de jeter le blâme sur ceux qui s'en écartent. A cela près, l'*Exposition méthodique* n'est pas dénuée de vraisemblance, d'intérêt et de fondement. L'auteur paroît avoir étudié le livre qu'il veut expliquer; il s'exprime par fois avec réserve sur les hypothèses qu'il fait; ce qui fait regretter qu'ailleurs il ait pris un ton si décisif. Mais il en est ainsi de presque tous les auteurs de systêmes; à force de rêver à leurs conceptions, ils finissent par les regarder comme des choses incontestables, et ils croient les avoir démontrées parce qu'ils s'en sont occupés long-temps. L'auteur de l'*Exposition* ne s'est pas toujours défendu de cette illusion; du reste, sans partager entièrement

son système, il nous semble qu'on y trouve beaucoup moins d'invraisemblance, d'obscurité, d'arbitraire et de confusion que dans d'autres interprétations. Cet écrit mérite d'être lu, quand ce ne seroit que comme objet de curiosité.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de l'Assomption, LL. AA. RR. MONSIEUR, les Princes ses fils et MADAME, se sont rendus à la Métropole Elles ont assisté aux vêpres, puis à la procession, avec les officiers de leur maison et les cours. Leur recueillement, au milieu de cet acte de piété, est une grande leçon qui console les vrais chrétiens, et qui ne peut manquer de faire impression sur les autres.

— On fait en plusieurs endroits des prières pour obtenir la cessation de la sécheresse que nous éprouvons depuis long-temps.

— C'est d'un bout de la France à l'autre qu'on sent le besoin des missions et qu'on travaille à en établir. Les campagnes abandonnées, les villes insuffisamment pourvues, réclament également les secours des missionnaires, pour retirer les peuples de l'indifférence où ils se précipitent de plus en plus. L'utilité de ces hommes apostoliques, si elle n'étoit pas prouvée par les fruits abondans qui suivent leurs prédications, le seroit encore par la haine que leur portent les ennemis de la religion. On ne déclameroit pas tant contre leur zèle, s'il étoit stérile; et les trompettes des indépendans ne souneroient pas si fort l'alarme contre un ministère qui n'auroit aucun succès. Si les missionnaires déplaisent, c'est à ceux qui craignent le retour de la religion et l'affermissement de la légitimité; c'est à ceux qui voudroient nous replonger dans les orages de la révolu-

tion, et qui en prêchent les doctrines funestes. On sait bien que partout où les missionnaires ont passé, DIEU et le ROI ont plus de fidèles serviteurs, qu'on y est moins disposé à l'opposition, aux mécontentemens, aux murmures; qu'on y est plus porté à l'ordre et à la soumission. Or ces heureux effets contrarient la marche des libéraux, et voilà pourquoi leurs journaux se sont évertués récemment contre les missions. Qu'il n'y ait point de prêtres dans les campagnes, ce n'est point, aux yeux de ces Messieurs, un grand inconvénient. Les paysans n'en seront que plus faciles à égarer. On leur enverra à la place *le Père Michel* pour les endoctriner; on fera circuler, comme en 1789, des pamphlets contre les nobles et les prêtres, et on sèmera ainsi des germes de révolution. Mais du moins, dit-on, les missionnaires sont inutiles dans les villes où les paroisses sont suffisamment pourvues. A cela on pourroit répondre d'abord qu'avant la révolution, où le clergé étoit bien plus nombreux dans les villes, on y sentoit aussi le besoin des missions. Alors on appeloit à l'envi les pères Brydaine, Duplessis, Irlande, Beauregard. Ces hommes extraordinaires remuoient plus facilement les ames, que des pasteurs dont on étoit accoutumé à entendre la voix. Leur réputation, leur zèle, l'attrait de la nouveauté, contribuoient à rendre leur ministère plus fécond; et ceux qui ne seroient point venus entendre les sermons d'un curé, d'ailleurs vertueux et habile, s'empressoient autour de la chaire d'un missionnaire dont la renommée avoit raconté les étonnans succès. On y alloit d'abord par curiosité, et on finissoit souvent par se rendre à leurs raisonnemens, et par se laisser toucher à leurs exhortations. C'est ainsi qu'alors, comme aujourd'hui, ces prédications extraordinaires faisoient plus d'effet que le ministère habituel des pasteurs; elles réveilloient les plus engourdis et triomphoient des plus rebelles. Mais si les missions étoient si utiles dans les villes à une époque où les

prêtres y étoient nombreux, que sera-ce aujourd'hui où ils sont si rares? On a beaucoup diminué le nombre des paroisses, et dans chaque paroisse les prêtres ne suffisent plus au service. Ils sont accablés des détails d'un ministère pénible qui ne leur permettent pas de donner les mêmes soins à l'ensemble. Ils gémissent sous un fardeau qui, chaque année, devient plus pesant. A Paris, on ne sait plus comment remplacer les prêtres qui succombent à l'âge et aux infirmités, et dans plusieurs paroisses les places restent vacantes faute de sujets, quoique lors du Concordat on les eût réduites au strict nécessaire. S'il en est ainsi à Paris, où il arrive encore quelques ecclésiastiques de province, que sera-ce dans les provinces qui n'ont d'autres ressources qu'elles-mêmes? Aussi les villes se sentent-elles aussi de la disette des prêtres; de grandes paroisses ne sont plus desservies à proportion de leur population, et des curés âgés ou infirmes n'y peuvent plus être secondés comme autrefois, et achèvent de s'épuiser par un travail excessif. Combien de curés, qui se trouvoient chargés seuls d'un troupeau nombreux, ont succombé, avant le temps, aux efforts d'un zèle trop ardent! Nous n'en avons vu que trop d'exemples sous nos yeux. Il y a des villes qui ont à peine deux ou trois prêtres incapables de suffire aux besoins des fidèles. Il en est une entre autres, qui, pour une population de dix mille ames, n'a qu'un curé fort âgé, assisté de deux vicaires, dont l'un a déjà atteint la vieillesse, et dont l'autre est affligé d'une maladie incurable et du genre le plus grave. Dira-t-on que de telles paroisses n'ont pas besoin de missionnaires? Trouvera-t-on ces secours susperflus pour des prêtres vieux et infirmes? C'est à eux qu'on peut s'en rapporter. Or on les voit solliciter la visite des missionnaires. Plus ils sont zélés, plus ils mettent d'empressement à procurer ce bienfait à leurs ouailles, et à les dédommager de ce qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes. Ainsi tombe une objection qu'on a entendue faire par les

ennemis des missions, ou par des hommes qui ne voient point les besoins de l'Eglise, ou qui en sont peu touchés. Les missions, nous osons le dire, sont dans ce moment la ressource et la consolation de l'Eglise. C'est vers cette belle œuvre que se tournent les regards et les vœux des ames pieuses, et de tous ceux qui gémissent des maux de la religion; et il faut espérer que les libéraux et les indépendans voudront bien ne plus y opposer d'obstacles. Missionnaires eux-mêmes de la révolution et de la philosophie, qu'ils laissent du moins, en vertu de la liberté des opinions et de la liberté des cultes dont ils se disent les défenseurs, qu'ils laissent les missionnaires de la religion exercer leur zèle. Prédicateurs de la tolérance, qu'ils en aient enfin un peu pour les autres; et si leurs belles doctrines ne sont pas un vain nom, si leurs idées libérales ne sont pas une chimère, qu'ils daignent souffrir quelques oppositions à leurs systèmes, après avoir si bien prouvé que nous ne pouvions nous passer d'opposition.

— On a saisi dernièrement à la douane, à Saint-Malo, des ballots de livres pour la défense de la petite église, qu'on envoyoit en France pour séduire les prêtres et les fidèles. La plupart de ces livres étoient, à ce qu'il paroît, de la fabrique de l'écrivain infatigable qui se croit suscité de Dieu pour soutenir cette cause désespérée, et pour nous consoler de la défection du reste de l'Eglise. Il est toujours en Angleterre, et c'est de là qu'il lance sans cesse de brochures pleines d'orgueil et de fiel. Nous en avons déjà fait connoître plusieurs; les dernières qui nous sont parvenues surpassent peut-être encore les autres en audace et en arrogance. Nous en donnerons quelque jour une idée, et l'on sera confondu de l'effronterie du personnage qui se plaint du schisme, tandis que c'est lui qui le cause, et qui semble n'exalter le dernier Pape et les évêques morts, que pour mieux déchirer le Pape actuel et le corps entier des pasteurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a passé une revue de différens corps dans la cour des Tuileries. Les troupes ont défilé devant le Prince, qui étoit accompagné de ses augustes fils.

— Le 14 août, Mme. la duchesse d'Orléans est accouchée, au château de Neuilly, d'un prince qui, d'après les ordres du ROI, portera les noms de François-Ferdinand-Louis-Philippe-Marie, et sera titré *prince de Joinville*. Le jeune prince aura pour parrain et marraine le duc et la duchesse de Calabre, représentés par Mme. la duchesse de Berry et M. le duc de Chartres.

— Le 13 août au soir, la statue de Henri IV a été sortie des ateliers, et placée sur la chaussée de la rue du Faubourg du Roule. Elle étoit assujettie dans une forte charpente, qui est tout à la fois un ouvrage et un don de M. Guillaume. Le départ a eu lieu, le 14, sur les neuf heures. La statue, couverte d'une toile bleue parsemée de fleurs-de-lis, s'élevoit de vingt-quatre pieds au-dessus du pavé. Le traîneau étoit tiré par deux attelages de bœufs. Le transport s'est fait sans accident dans la rue du Roule; mais dans l'allée de Marigny, qui conduit aux Champs-Elysées, le poids de cette masse l'a fait dériver du milieu du pavé. On a eu beaucoup de peine à la remettre sur la chaussée, et le même accident s'étant renouvelé plusieurs fois, on n'est arrivé qu'à près de sept heures aux Champs-Elysées. Les bœufs avançoient difficilement, quand tout à coup la foule des spectateurs, par un mouvement unanime, s'est emparée des traits, aux cris de *Vive le ROI, vive Henri IV!* La statue, ainsi traînée, a parcouru, en un clin d'œil, les Champs-Elysées, la place de Louis XV et le quai des Tuileries. Comme elle passoit devant le pavillon de Flore, le ROI, les Princes et MADAME ont paru aux fenêtres, et leur présence a redoublé les acclamations et encouragé les travailleurs. On a continué de traîner la statue jusqu'au pont des Arts, où elle s'est arrêtée. Un accident, dont le sieur Cérioux, libraire, a été victime, a déterminé la suspension du transport. Le jour de la fête et le dimanche la statue est restée à la même place. Maintenant elle se trouve sur le terre-plein du Pont-Neuf. Il est présumable qu'aujourd'hui elle sera placée sur le piédestal qui doit la recevoir.

— M. Locard, préfet du Cantal, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. le marquis de Villeneuve. M. le comte de Juigné, sous-préfet d'Autun, passe à la préfecture du Cantal. M. de Chazelles, sous-préfet de Lorient, est fait préfet du Morbihan, à la place de M. le marquis de Guez.

— Mme. la duchesse de Berry vient d'acheter la terre de Rosny, près Mantes, où naquit le duc de Sully, ami et ministre de Henri IV.

— La ville de Paris va faire un emprunt de 1,200,000 fr. pour achever la Halle aux Vins.

— Le jeudi 13, M. Mauguin, avocat de M. Barbier-Dufay, a plaidé, dans la cause de ce dernier, contre Mmes. de Saint-Maurice et Gaudechard. Il a cherché à dissiper tous les nuages que la plaidoierie de M. Couture avoit pu jeter sur la conduite et la réputation du colonel, et l'a présenté comme un militaire plein d'honneur en même temps que d'intrépidité. Le jugement rendu contre lui fut une violation de toutes les règles. Ce fut la haine d'un nommé Maignet qui lui attira cette affaire, et un second jugement annulla le premier. M. Dufay a passé par tous les grades de l'armée, et a obtenu des décorations. Dans ses différends avec M. de Saint-Morys, il n'a point proposé le combat barbare dont on a parlé. Je m'étonne, a dit l'avocat, que M. Couture ait répété un pareil commérage. M. Couture a dit qu'il avoit trouvé cet aveu dans les interrogatoires. Alors, a repris M. Mauguin, c'étoit une plaisanterie. Cette plaisanterie n'a paru heureuse ni à l'auditoire ni au tribunal. M. l'avocat du Roi a pris la parole. Il a pensé que la douleur juste d'ailleurs des deux veuves les avoient entraînées trop loin, et qu'elles ne pouvoient fournir la preuve de tout ce qu'elles avoient avancé contre le sieur Dufay. Peut-être aussi les convenances et la délicatesse eussent-elles dû porter le colonel à garder le silence sur les plaintes des deux dames. M. de Marchangy a fini par rappeler les circonstances qui devoient faire excuser la vivacité des reproches de Mmes. de Saint-Morys et Gaudechard. Le tribunal les a déclarées coupables des délits à elles imputés; mais, considérant leur douleur, et les lettres imprimées de M. Dufay contre M. de Saint-Morys, il a condamné les deux dames à 50 fr. d'amende, et a supprimé leurs Mémoires.

— A dater du 1er. octobre 1818, on sera libre d'affranchir ou non les lettres et paquets pour les Pays-Bas; mais on sera tenu d'affranchir les lettres ou paquets chargés, les journaux, les *Prospectus* et les livres.

— M. Millin, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, conservateur des médailles de la Bibliothèque du Roi, est mort, le 14 août, d'une hydropisie de poitrine.

— Mme. Marguerite Daubenton, veuve du célèbre naturaliste, est morte, le 7 août, à l'âge de 97 ans et 8 mois; elle avoit conservé son logement au Jardin du Roi.

— On s'occupe, à Nanci, de restaurer l'église des Cordeliers, où étoient enterrés, depuis plusieurs siècles, les princes de la maison de Lorraine.

— Le duc de Glocester est arrivé à Bordeaux, et a visité les établissemens publics de cette ville.

— M. de Martins, ministre d'Hanovre et de Brunswick à la diète de Francfort, a donné des éclaircissemens sur les réclamations des fermiers et d'acquéreurs de domaines et de dîmes, dans le duché de Brunswick, sous le gouvernement westphalien. Il a montré la nullité des aliénations et donations faites par l'usurpateur, et a présenté cette doctrine comme un moyen de détourner les sujets de prendre part aux actes injustes d'un conquérant spoliateur. L'électeur de Hesse a soutenu le même principe dans son ordonnance du 31 juillet 1818.

— La reine d'Angleterre paroît bien rétablie de l'indisposition qui avoit fait craindre pour ses jours.

— L'empereur d'Autriche a accordé au fils de l'archiduchesse Marie-Louise, le titre de *duc de Reichstadt et d'altesse sérénissime;* il prendra rang après les archiducs.

— Tous les étudians de Goettingue ont quitté cette ville à la suite d'une rixe qu'un d'eux a eue avec le fils d'un boucher. Ayant demandé une satisfaction qu'on ne leur a point accordée, ils ont pillé la maison du boucher. On a envoyé de Hanovre des troupes pour les contenir. Les jeunes gens se sont défendus jusqu'à ce qu'ils ont pris le parti de se retirer tous. Les cours ont cessé.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 30 juillet, de Pétersbourg à Berlin; il s'est rendu de suite à Charlottenbourg, où la famille royale étoit réunie.

Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes; par M. de Starck (1).

SECOND ARTICLE.

M. de Starck poursuit, dans la seconde Soirée, ce qu'il avoit si bien commencé dans la première, et continue à faire voir que le protestantisme trouve dans sa constitution même le germe de sa décadence. Le culte public y est tombé; tout s'y réduit à des prédications, où l'on ne trouve point d'uniformité, et où le dogme est laissé de côté. Wagner, dans l'ouvrage intitulé : *Mon retour de l'étranger dans ma patrie*, se plaint qu'on ait ôté parmi les siens la pompe des fêtes, et qu'on retranche chaque année quelque chose au service divin. Si les lumières continuent, dit-il, on finira par fumer sa pipe dans les temples, et on y lira des livres sur l'économie domestique. On parle beaucoup, depuis quelques années, chez les protestans, de perfectionner la liturgie. D'où vient cela, sinon de ce qu'on sent le vide de ces cérémonies, et l'absence de toute majesté et de tout intérêt dans l'exercice de la religion. On s'aperçoit que la prédication, qui est à peu près tout ce qui reste du culte dans les églises protestantes, ne devroit être qu'un accessoire destiné à faire entrer les fidèles dans

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

l'esprit du culte véritable. Chacun propose son plan d'amélioration. Il est question de varier les liturgies; mais personne ne s'avise de remonter à la source du mal, c'est-à-dire, de fortifier la croyance et de ranimer la foi dans les dogmes, seul appui solide de la religion. Et sur ce qu'on objecte à l'auteur, que cependant le protestantisme dure depuis trois cents ans, il donne les causes de l'origine et de cette durée de la réforme. L'écrit intitulé : *Sur l'Esprit et les Suites de la Réformation*, 1810, convient qu'elle a dû ses succès à des passions diverses, à la cupidité des princes, à l'attrait de la liberté, à la haine contre Rome, à des rivalités, des prétentions, des vues ambitieuses des différens ordres, au désir qu'avoient de mauvais prêtres et des religieux dyscoles de secouer les règles de leur état, etc. Si on veut réduire les causes des progrès de la réforme à des principes simples, disoit Frédéric, on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt; en Angleterre, celui de l'amour; et en France, celui de la nouveauté.

M. de Starck trouve encore une cause de l'affoiblissement du protestantisme, dans le défaut de discipline et de surveillance. Tout y est abandonné aux princes, pour qui ces sortes de soins sont les moins importans. La guerre, les finances, et tous les détails d'une grande administration leur font oublier de maintenir la pureté du dogme et de veiller à la conduite du clergé; et ils croient avoir autre chose à faire qu'à s'occuper de théologie, d'enseignement et de morale. Les consistoires sont composés de laïques, assez peu versés eux-mêmes dans ces matières, ou qui n'y mettent pas beaucoup d'intérêt. Point de hiérarchie, point de moyens de répression, un culte nu,

point de cérémonies qui frappent les sens en même temps qu'elles parlent à l'ame, des temples dépouillés, sont des inconvéniens qu'ont déplorés des protestans eux-mêmes, Beger, Saumaise, Lindemann, Welker, l'auteur de l'écrit intitulé : *La sainte Cène*. Le clergé protestant est de plus, à l'égard des souverains et de l'autorité civile, dans une dépendance qui nuit à la considération. Il semble d'ailleurs que ce clergé travaille lui-même à sa ruine, par la manière dont il traite la religion. Plank, dans son écrit *sur la Séparation et la Réunion*, avance que *le baptême et la cène ne sont point des articles essentiels du culte extérieur*, et que *Jésus-Christ a voulu seulement que les fidèles fussent liés par l'harmonie des affections et des penchans*. Schneider, surintendant à Eisenach, convient que les éclaireurs modernes ne veulent pas une unité de foi, mais une unité morale du cœur. L'auteur de l'écrit déjà cité, *la sainte Cène*, remarque qu'*on fait déjà des allusions plus ou moins claires à l'entière suppression de la cène, comme un rit devenu absolument inutile*; et un des coopérateurs du *Journal littéraire*, de Wagenitz, a osé dire que *très-probablement il ne seroit bientôt plus question de baptême et d'eucharistie*. Ainsi, il n'y aura bientôt plus de sacremens, plus de signes sensibles, plus de liens de communion.

Une société, continue M. de Starck, ne peut subsister sans un interprète authentique de ses lois, et quand chaque membre a le droit de les expliquer à sa guise. Or, le protestantisme n'a point de chef, point d'accord, point d'ensemble. L'église d'Allemagne ne se soucie point de ce que fait celle de Suède. Les souverains et les théologiens ne prennent point de

part à ce qui concerne la religion dans une autre contrée protestante que la leur. Ainsi, non-seulement il n'y a point d'union avec un chef, il n'y a pas non plus d'union entre les membres. Ce n'est plus une église, dit l'auteur des *Lettres confidentielles* à M. le Bibliothécaire Biester, c'est une masse d'hommes qui ont les opinions les plus diverses. N'a-t-on pas lu, dans une *Dissertation sur le Christianisme de saint Paul*, insérée dans le *Magasin de Semler*, qui la réfute à sa manière : *Depuis l'abolition de ce bon paganisme, on n'a rien vu de plus absurde que le christianisme*. L'auteur ne demande-t-il pas ensuite si *le meilleur parti à prendre ne seroit pas de rétablir la religion des Grecs et des Romains?* Les plus célèbres théologiens protestans ne professent-ils pas le *naturalisme* ou le *christodéisme*, comme ils l'appellent; et la *Bibliothèque générale allemande* ne donne-t-elle pas à cet égard les détails les moins équivoques?

Un des interlocuteurs objecte que le mal n'est guère moins grand chez les catholiques, et il cite en preuve les *innombrables brochures enfantées par la réformation de Joseph*, et un ouvrage, imprimé récemment à Münich, sous le titre de *Cogitata quædam pro Ecclesiâ*, et où la messe est qualifiée *congeries actuum simiatium*. L'abbé Odilon, ou M. de Starck sous son nom, convient bien que l'Eglise a été troublée, non-seulement par la philosophie, mais par *la nouvelle école allemande, qui a bouleversé toutes les idées* avec *un fatras de libelles et de pamphlets*. Cependant, ajoute-t-il, la religion catholique est debout; elle a résisté même aux secousses de la révolution. Il est de la destinée de l'Eglise d'éprouver des traverses, mais elles n'altèrent point sa constitution. Elle conserve toujours

et son chef et sa hiérarchie. Au milieu des erreurs des particuliers, elle retient sa foi et elle la prêche. Elle maintient son culte, sa discipline générale, ses sacremens, tous ses signes extérieurs. C'est un vaisseau battu par les vents et les flots, mais qu'ils ne peuvent submerger. N'avons-nous pas vu, dans les derniers orages, avec quelle constance le chef de l'Eglise a soutenu la persécution, et comment il est sorti vainqueur de cette épreuve où l'on pensoit qu'il devoit succomber? Cette Eglise que l'on croyoit abattue, ces cardinaux prisonniers, ces prélats dispersés, ces congrégations dissoutes, tout cela s'est relevé; et ce que l'on regardoit comme l'époque d'une destruction inévitable, n'a été qu'une tempête passagère, à la suite de laquelle le soleil a repris tout son éclat.

Les deux interlocuteurs font encore à l'abbé Odilon les autres objections de détails que les protestans adressent ordinairement à l'Eglise catholique. Ils lui reprochent le culte des saints, des images et des reliques. L'abbé répond par le témoignage de l'antiquité, par les décrets des conciles, par les écrits des théologiens qui justifient l'Eglise sur ce point, et qui séparant sa doctrine véritable des abus qui ont pu s'y mêler, apprennent aux esprits impartiaux à ne pas lui imputer ce qu'elle réprouve. Elle nous enseigne à tout rapporter à Jésus-Christ. Il est l'objet de toutes nos prières; et si nous prions aussi les saints, c'est d'être nos intercesseurs auprès de lui, comme tous les livres liturgiques l'indiquent. M. de Starck cite même, à cet égard, des aveux d'auteurs protestans. Il justifie également l'Eglise catholique sur le purgatoire et sur la communion sous une seule espèce. Il a encore moins de peine à résoudre des difficultés assez peu

importantes, mais que les protestans avoient intérêt d'exagérer, comme le signe de la croix, les pélerinages, les processions, le chapelet, les litanies, l'habillement des prêtres, etc. Ces sortes d'objections ne sauroient avoir beaucoup de poids auprès des hommes sages et instruits. Il en est une, qui n'est pas très-forte en elle-même, mais qui cependant a fait quelque impression sur des esprits prévenus, et qui seroit peut-être le plus grand obstacle à une réunion des catholiques et des protestans. Ces derniers, a-t-on dit, renonceroient-ils à une liberté achetée par l'effusion de tant de sang, pour soumettre leur conscience au joug oppresseur d'un pape? Personne n'exige de vous, dit Odilon, un sacrifice aveugle de votre intelligence. Le catholique ne fait pas l'abandon de sa raison; c'est elle, au contraire, qui lui apprend à se soumettre, non pas à un homme, mais à l'autorité de Dieu. Le Pape ne fait point d'articles de foi, et son joug n'est pas bien pesant. Ses sujets propres ne se plaignent pas de son oppression; les catholiques des pays éloignés s'en aperçoivent encore moins. C'est un des ces fantômes enfans de la peur, que se forge une imagination malade ou une excessive crédulité. A une époque fort récente, on s'est soumis à un despotisme bien autrement redoutable; et même il y a eu des gens qui, pour rendre ce despotisme plus dur encore, ont proposé de l'investir aussi de l'autorité spirituelle. C'étoit le projet que publia en France, en 1808, le sieur de Beaufort, qui vouloit réunir sur la même tête les droits de l'une et de l'autre puissances. Des écrivains allemands donnèrent dans les mêmes idées; entr'autres le comte de Benzel-Sternau, dans le journal intitulé: *le Jason*; l'auteur d'une feuille

de Munich (*l'Intelligence*), et quelques autres encore. De tels projets étoient insensés ; mais on peut même dire qu'en général l'idée de réunir dans un seul homme les deux autorités est funeste à la société comme à la religion. Elle favorise le despotisme, et amène la chute de la religion. On finit par regarder celle-ci comme une chose purement humaine et politique, quand on la voit assujettie aux caprices d'un homme, aux variations d'un gouvernement, aux intérêts d'un parti. Quel respect peut-on avoir pour une foi qui est réglée par des laïques, lesquels le plus souvent n'y entendent rien, ou s'en soucient fort peu? La suprématie spirituelle du prince multiplie les sectes, comme cela est arrivé en Angleterre et en Allemagne. Quels troubles n'ont pas produits des prétentions à peu près semblables de Joseph, et quels coups il a portés à la religion dans l'esprit des peuples par cette succession des lois contradictoires, de mesures tracassières, de changemens perpétuels!

Les interlocuteurs protestans n'ont garde d'oublier dans leurs reproches l'accusation d'intolérance contre l'Eglise catholique, à raison des lois sévères portées, en différens temps, contre les hérétiques. Mais M. de Starck leur fait observer que ces hérétiques s'attirèrent souvent ces rigueurs par leur conduite turbulente et séditieuse. On les punissoit plutôt comme des révoltés que comme des hétérodoxes. D'ailleurs ce reproche convient d'autant moins aux protestans, qu'eux-mêmes ont donné des exemples semblables. Les anabaptistes punis de mort par ceux de la confession d'Augsbourg, Servet brûlé par ordre de Calvin, les cruautés commises contre les catholiques en Navarre, la législation angloise contre les mêmes, et

tant d'exécutions de prêtres et de religieux sous Elisabeth et pendant les règnes suivans, offriroient un tableau de récriminations légitimes, mais affligeantes. Enfin, on arrive à la dernière difficulté, et les avocats du protestantisme la puisent dans cette maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*; et dans l'anathême et les excommunications portées contre certaines erreurs. Ici M. de Starck entreprend encore de justifier notre doctrine. Mais il me semble qu'il n'est pas aussi net et aussi précis sur ce point que sur les autres. *Quand quelques-uns*, dit-il, *appliquent aux protestans avec un zèle exagéré cette maxime* : Hors de l'Eglise point de salut, *il y a dans ce fait, ou beaucoup d'ignorance et le zèle sans la science, ou une extension outrée de l'anathême prononcé par l'Eglise.* L'auteur entreprend de faire voir que la maxime en question ne peut s'appliquer qu'aux Ariens, aux Pélagiens et aux autres hérétiques qui erroient sur les points fondamentaux; mais qu'elle ne peut regarder les protestans, qui reconnoissent Jésus-Christ comme le seul par qui on puisse obtenir le salut. Cette distinction est plus subtile qu'exacte. D'abord les protestans, après le tableau qu'en a tracé M. de Starck lui-même, errent bien sur les points fondamentaux, puisqu'ils ne croient plus en Jésus-Christ. Ensuite, pour ceux mêmes qui ont retenu ce dogme capital, peut-on les disculper d'erreur sur des points fondamentaux, quand on les voit abolir la messe, supprimer les sacremens ou les réduire à une vaine figure, admettre des dogmes révoltans, nier l'autorité de l'Eglise, et y substituer le sens privé, source de fanatisme? M. de Starck dit que l'Eglise, en même temps qu'elle réprouve l'erreur, est pleine d'indulgence pour

celui qui erre; qu'elle veut qu'on le traite avec charité; qu'elle autorise à prier pour lui; tout cela est vrai; mais cela n'atténue en rien la maxime citée, et la douceur envers les personnes se concilie très-bien avec la foi, qui ne souffre le mélange d'aucune doctrine étrangère. M. de Starck se seroit expliqué plus nettement s'il eût dit, avec Nicole, que *tous ceux qui n'ont point participé, par leur volonté et avec connoissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise*. Saint Augustin, saint Fulgence, Salvien, reconnoissent des hérétiques de bonne foi qui ne sont pas exclus du salut, et la Faculté de théogie de Paris, dans sa censure d'*Emile* où elle traite ce sujet, dit qu'*il y a, dans les différentes communions chrétiennes, des simples dont Dieu seul sait le nombre, qui ne participent ni à l'hérésie ni au schisme, qui en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses, et qu'on ne doit pas regarder comme n'appartenant pas à l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut.* Cette manière d'expliquer cette maxime est plus sûre que celle de M. de Starck, qui s'enveloppe dans quelques ambiguités. *Chaque catholique instruit*, dit-il, *reconnoît son église pour la véritable, et sait qu'elle a de grands avantages sur toutes les autres sociétés chrétiennes.* C'est-là beaucoup atténuer la croyance des catholiques; nous pensons que notre Eglise est *la seule véritable*, et que, non-seulement *elle a de grands avantages* sur les sectes séparées, mais qu'elle est la seule voie pour parvenir au salut. Il est probable que si M. de Starck ne s'est pas exprimé ici avec sa précision et son exactitude accoutumée, c'est que, décidé à rester dans le protestantisme, il cherchoit à se faire illusion sur la conséquence pratique qui résul-

toit naturellement de toute sa doctrine précédente. Il y auroit bien aussi quelques remarques à faire sur l'endroit où l'auteur traite de l'excommunication, et où il ne m'a pas paru non plus fort correct, ou du moins fort clair. C'est une question sur laquelle on peut consulter les traités de théologie, et entr'autres le traité *de Ecclesiâ Christi*, de le Grand, tome Ier. page 335.

A ces imperfections près, l'ouvrage de M. de Starck est fort étonnant. Il suppose beaucoup de lectures et de réflexions; la connoissance, non-seulement des auteurs de sa communion, mais de nos théologiens; une grande modération, une sage critique. Il faut être doué d'un jugement bien solide, et d'une force de tête extrêmement rare pour se mettre ainsi au-dessus des préventions de naissance, d'éducation, d'habitude et d'état, et pour reconnoître la vérité à travers tant d'obstacles. Il n'en faudroit pas davantage pour recommander un livre composé par un homme aussi sage; mais de plus, cette production a encore le mérite de la clarté du raisonnement et de l'enchaînement des preuves. Peut-être aimeroit-on mieux que l'auteur ne lui eût pas donné la forme de dialogues, qui semble moins à sa place dans des matières de discussion, mais dont il a su pourtant tirer parti. Nous devons aussi citer avec éloge le travail du traducteur, qui a mis en plusieurs endroits des notes pour expliquer et rectifier certains passages; elles auroient pu même être multipliées sans inconvénient.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. Philippe Paroni, Mineur conventuel, vient d'être sacré évêque d'Iloan *in partibus infidelium*, et va partir pour la Moldavie, où il est nommé vicaire apostolique de la mission. Le P. Mazzi, du même ordre, s'y rend aussi comme missionnaire.

— On a placé récemment une inscription en l'honneur du cardinal Braschi, dans l'église de sainte Marie des Martyrs (l'ancien Panthéon), où ont été déposées les dépouilles de ce neveu du dernier pape, mort, comme un saint, le 30 avril de cette année.

— Le 23 juillet, dans une séance de l'académie de la religion, on lut un Dialogue destiné à défendre la vérité du péché originel contre les difficultés des incrédules, puis une Dissertation de M. Baraldi, bibliothécaire du duc de Modène, sur ce sujet : *L'erreur qui veut que la loi mosaïque n'ait aucun rapport avec la religion chrétienne, renverse toute l'économie de la révélation qui est renfermée dans la Bible.* Nous n'avons pas besoin de dire que ce savant académicien traite ce sujet avec toute la force dont il étoit susceptible.

— M. André de Maistre, évêque d'Aoste, est mort le 17 juin dernier après une courte maladie. Ce prélat a peu occupé ce siége, pour lequel il avoit été institué dans le consistoire du 16 mars de cette même année.

— Dans le voyage que S. M. l'empereur d'Autriche a fait, ce printemps, à Raguse, avec l'impératrice, il visita, le 26 mai, l'ancienne et célèbre église de Saint-Dominique, où il fut reçu par le père Louis Zarevich, supérieur de la congrégation des religieux de cet ordre à Raguse. Ce monarque considéra avec vénération la célèbre relique de saint Etienne, roi de Hongrie, et les autres précieuses reliques qui ornent cette église. Il reçut

un petit office de la Vierge, dont se servoient les anciens rois de Hongrie, et que lui offrit le supérieur. Etant entré ensuite dans le couvent, il ne put voir sans chagrin l'état de ruine où étoit la demeure des religieux, et il donna des ordres précis pour y faire promptement des réparations. Le supérieur étant allé avec un autre religieux remercier S. M. eut l'honneur d'offrir un reliquaire à l'impératrice; et le prince en lui déclarant qu'il vouloit maintenir le couvent et toute la congrégation avec ses biens, lui fit présent d'un anneau de brillans comme un gage de sa bienveillance.

— S. S. avoit jugé à propos de rétablir, à la fin de mars dernier, le siége de Smyrne, illustré par le martyre de saint Polycarpe, et un des sept dont il est parlé dans l'Apocalypse. M. Louis Cordelli, de l'ordre des Mineurs réformés, qui exerçoit déjà les fonctions de vicaire apostolique, a été nommé archevêque. Cette promotion a été avantageuse à la religion. Le nouveau prélat a établi une mission. On prêchoit en grec, en italien et en françois. M. Daviers, supérieur des Lazaristes, prêchoit dans la première de ces langues, M. l'abbé de Jamon en françois, et l'archevêque lui-même en italien. Les exercices de la mission commencèrent le dimanche 29 mars, et devoient durer quinze jours; mais le concours des fidèles fut tel qu'on fut obligé de prolonger la mission jusqu'au 17 mai. Le nombre des personnes qui ont approché du tribunal de la pénitence a été très-considérable. Des abjurations, le sacrifice de mauvais livres, des réconciliations, des conversions véritables, ont été le résultat des travaux des missionnaires.

Bayeux. On voit avec plaisir le rétablissement des anciens usages qui tendoient si puissamment à maintenir une bonne discipline dans le clergé, et à y ramener l'esprit sacerdotal. Les retraites pastorales furent un des moyens les plus efficaces qu'employa saint Vincent-de-Paul pour réveiller le zèle et la ferveur des prêtres;

ce moyen est peut-être plus nécessaire aujourd'hui, où la licence du monde et la séduction de tant de mauvais exemples environnent les ecclésiastiques de plus de piéges et de périls. C'est ce qui a engagé, sans doute, M. notre évêque à donner à son clergé une retraite pastorale. MM. les vicaires généraux, les chanoines de la cathédrale, presque tous les curés de canton et environ cent ecclésiastiques, desservans, vicaires et employés dans le ministère, en ont suivi les exercices. Le 5 août, jour de l'ouverture, le prélat se transporta au séminaire, et après avoir entonné le *Veni Creator*, et célébré la messe, il adressa à l'assemblée une exhortation paternelle et touchante qui fut entendue avec un vif intérêt. Deux fois par jour, M. l'abbé Desmares, missionnaire, faisoit des instructions; et de plus, tous les soirs, il y avoit une conférence sur des points de morale et de discipline ecclésiastique, et on finissoit par la bénédiction du saint Sacrement. La retraite a duré six jours. La dernière cérémonie a été la rénovation des promesses cléricales, dont le seul spectacle avoit quelque chose d'attendrissant. On ne pouvoit s'empêcher d'être ému à la vue de tous ces pasteurs, et surtout de ces vieillards blanchis par les années, par les travaux et par l'exil, qui venoient, après un si long temps, renouveler en face des autels, et aux pieds du premier pasteur, les engagemens sacrés qu'ils avoient pris le jour qu'ils firent les premiers pas vers le sanctuaire. M. l'évêque ajouta à l'intérêt de la cérémonie par une exhortation pleine d'onction, et qui fit couler bien des larmes. Sa présence au milieu de son clergé a contribué puissamment au succès de la retraite. Il a constamment accueilli les ecclésiastiques qui désiroient l'entretenir, et sa bonté, la sagesse de ses décisions, son zèle pour la discipline, son empressement à donner l'exemple, ont encore resserré les liens entre le chef et ses coopérateurs, et promettent de nouveaux fruits de bénédiction à leur commun ministère.

Nouvelles politiques.

Paris. Il y aura grand couvert au château des Tuileries l jour de la Saint-Louis.

— M. l'abbé Sicard a eu l'honneur de présenter au Roi u de ses élèves, qui a fait hommage à S. M. d'un dessin repré sentant Henri IV.

— M. Robert Le Fèvre, premier peintre du cabinet, a e l'honneur de présenter au Roi un portrait de S. M., don elle a fait don à la ville de Paris. En conséquence, le corp municipal se rendra à l'Hôtel-de-Ville, pour le recevoir e en faire l'inauguration, qui aura lieu le jour de la sain Louis. Ce même jour, tous les édifices publics seront illuminés.

— Mgr. le duc Berry est allé visiter, le 16, la terre de Rosny, dont il vient de faire l'acquisition. Le maire a eu l'honneur de complimenter S. A. R.

— M. le baron Fagel, envoyé extraordinaire du roi des Pays-Bas en France, a eu une audience de S. M., et lui a remis une lettre de son souverain, qui lui fait part de la naissance du prince, fils du prince d'Orange.

— Le 20 août, à dix heures du matin, les dispositions nécessaires pour élever la statue de Henri IV étant terminées, les ouvriers ont placé leur bouquet et trois drapeaux blancs au sommet de l'appareil qui soutenoit le monument. A midi précis on a commencé à monter la statue, et à trois heures moins un quart elle étoit placée. Au moment où les pieds du cheval ont touché le piédestal, les ouvriers ont fait retentir l'air des cris de *Vive Henri IV! vive le Roi!* Ces acclamations ont été répétées par la foule immense qui couvroit le pont. Cette opération s'est faite sans qu'il soit arrivé le moindre accident. L'inauguration en sera faite, le jour de la saint Louis, par S. M. en personne, accompagnée des Princes et Princesses de la famille royale.

— M. de Saint-Projet et M. Longlay ont été nommés conservateur et inspecteur des forêts à la résidence de Saint-Germain-en-Laye, à la place, l'un de M. Bonhomme, nommé conservateur des forêts et domaines de Mgr. le duc d'Orléans; l'autre de M. Bouchard, destitué.

— S. M. a accordé une pension de 600 fr. sur sa cassette, à la veuve du sieur Cérioux, libraire, qui a péri lors du transport de la statue de Henri IV.

— M. de Vieil-Castel, commandant la garde nationale de Versailles, a été nommé colonel chef d'état-major des gardes nationales de Seine et Oise.

— On a appelé, le 18, en police correctionnelle le procès intenté par Mme. de Chappedelaine contre les auteurs et éditeurs de divers pamphlets qui ont parlé peu convenablement de l'affaire où est impliqué son mari. Les personnes mises en causes sont : Mme. Cussac, éditeur d'un extrait qui a été crié dans les rues de Paris, l'imprimeur des *Lettres normandes*, l'imprimeur et les huit auteurs légalement responsables de la *Minerve*. Ces derniers, qui sont, comme on sait, MM. Etienne, Jay, Tissot, Jouy, Lacretelle aîné, Aignan, Evariste Dumoulin et B. Constant, seront tous assignés. La cause est renvoyée au 3 septembre.

— Dans la même séance on a continué l'affaire de *l'Homme-Gris*. M. Creton n'a point paru. On a plaidé pour Mme. Jeunehomme et pour M. Lhuillier. M. de Marchangy a persisté dans ses conclusions. Le jugement sera prononcé le 27.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, vient de faire frapper une fort belle médaille en l'honneur de son aïeul, M. le comte de Toulouse. Cette médaille rappelle la victoire navale remportée sur les Anglois et les Hollandois, le 24 août 1704. La tête est fort belle, et l'exécution très-soignée.

— La cour royale a entériné les lettres de grâce accordées par S. M. à deux individus condamnés, l'année dernière, aux travaux forcés, par la cour d'assises de Troyes, pour pillage de grains. Ils seront mis en liberté le jour de la Saint-Louis.

— MM. de Songis, de Joannis, de Chappedelaine et Romilly, impliqués dans la même affaire, ont été successivement interrogés, et leur secret a été levé. M. Canuel a été interrogé le dernier.

— La distribution générale des prix de l'Université a eu lieu, le 17, dans la salle de l'Institut. Le prix d'honneur a été remporté par le jeune de Mersan, de la pension de M. Maillat. M. Andrieu a prononcé un discours latin, dans lequel il a cherché à faire voir que la lecture des auteurs anciens n'avoit point, comme on le croit communément, l'inconvénient d'inspirer à la jeunesse des sentimens d'indépendance et un amour extrême de la liberté. M. Royer-Collard a prononcé ensuite un petit discours en François.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des scien-

ces, il a été fait un rapport sur un Mémoire du docteur Laennec, relatif à un nouveau moyen de connoître les maladies des poumons et du cœur. Il se sert d'un cylindre de bois qui, appliqué sur le côté, indique les battemens du cœur et l'existence d'un ulcère aux poumons, et les différens degrés de cette maladie. D'après le compte qui a été rendu de ce Mémoire, il paroît que ce moyen d'exploration si simple a produit des résultats avantageux, et qu'il en fait espérer encore davantage.

— Il y a des gens qui, sans s'en apercevoir, donnent tous les jours le démenti à leurs doctrines. Un journal qui fait, presque dans tous ses numéros, le panégyrique du siècle, qui vante incessamment les progrès de nos lumières et le perfectionnement de notre morale, ne s'est pas aperçu que les nouvelles qui suivent ces brillantes théories en sont la réfutation la plus complète. Immédiatement après ces fastueuses apologies, on trouve des récits multipliés de crimes, des meurtres, des suicides, des vols, et entre autres, coup sur coup, trois vols d'églises, des vases sacrés enlevés, des hosties consacrées indignement profanées, etc. N'est-il pas évident que ces tristes résultats doivent se multiplier à mesure que la religion perdra son influence?

— La régie de l'enregistrement prétend soumettre au timbre la *Minerve* et autres écrits semi-périodiques; la cause doit être bientôt jugée par le tribunal de première instance.

— Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné, le 2 août, le nommé Hannequin, écorcheur de chevaux, à un an d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et aux dépens, pour des cris séditieux en public. On a considéré cet homme comme d'autant plus coupable, que S. M. avoit abrégé le terme de l'emprisonnement auquel il avoit été condamné pour avoir fait partie d'un rassemblement, à Saint-Genis-Laval, le 8 juin 1817.

— Le 11 août, M. le curé de Dampierre sur Vingeanne (Côte-d'Or) a été assassiné, le soir, dans son presbytère. On l'a trouvé, le lendemain, étendu dans son lit, et baignant dans son sang. On est à la recherche des auteurs de ce crime.

— M. Antoine Malczeski, Polonois, est parvenu au sommet du Mont-Blanc, et a découvert, à travers les glaciers, un chemin jusqu'à l'aiguille du midi, où personne n'avoit encore pénétré.

Notice sur les* Annales catholiques, *et sur les autres ouvrages périodiques qui les suivirent.

Une courte notice sur un journal qui a été utile à la religion dans des temps difficiles, ne sera pas sans doute dénuée d'intérêt pour nos lecteurs. Nous avons d'autant plus lieu de le croire, que déjà plusieurs d'entre eux nous ont demandé des renseignemens sur une collection que nous avons eu occasion de citer assez fréquemment.

Après la terreur, quand le besoin de la religion se faisoit sentir de toutes parts, un journal religieux étoit nécessaire pour servir de lien et de point d'union aux amis du christianisme, pour leur apprendre ce qui pouvoit les intéresser, et pour consigner le récit de leurs malheurs passés, leurs réclamations, leurs droits, leurs espérances. Cependant cette entreprise n'étoit point une chose aisée. Les prêtres fidèles dispersés après tant d'orages, persécutés, bannis, cachés, ne se trouvoient point dans cette assiette tranquille qui encourage et favorise de tels travaux. Aussi les prêtres constitutionnels furent plus alertes. En juin 1795, ils répandirent le *Prospectus* d'un journal qui devoit être intitulé : *Annales de la Religion*. Un tel journal ne pouvoit obtenir la confiance du clergé, et il étoit aisé de prévoir que ce ne seroit guère que la suite des *Nouvelles ecclésiastiques*. Les rédacteurs étoient MM. G......., Royer et Desbois de Rochefort, trois évêques constitutionnels, et ces noms indiquoient assez que le jansénisme et l'esprit révolutionnaire brilleroient également dans le nouveau journal. L'imprimeur le sentit, et se hâta de se détacher d'un parti repoussé par l'immense majorité du clergé. Il forma un nouveau journal, auquel on donna le titre de *Journal de la Religion et du Culte catholique*. Le

rédacteur étoit l'abbé Ricard, traducteur de Plutarque; il n'en donna que douze numéros; ce travail convenoit peu à ses habitudes, et demandoit un ecclésiastique instruit, à la vérité, dans la littérature, mais qui le fût encore davantage dans les matières de son état.

Au commencement de 1796, le journal reparut sous un autre titre. On prit celui d'*Annales religieuses, politiques et littéraires*, et la rédaction en fut confiée à MM. Sicard et Jauffret, le premier connu par ses succès dans l'œuvre à la tête de laquelle il est placé, et le second par plusieurs ouvrages de morale et de piété. Ces deux ecclésiastiques donnèrent ensemble dix-huit numéros de ces *Annales*, à partir du commencement de 1796. Elles paroissoient tous les quinze jours, et contenoient trois feuilles d'impression in-8°. Les numéros étoient signés par M. Sicard, qui mettoit quelquefois l'anagramme de son nom (Dracis); la loi de ce temps-là voulant que les journaux fussent signés. On trouve dans cette portion du journal des articles intéressans sur la persécution qui avoit précédé, et sur le massacre des prêtres en 1792, et pendant la terreur. Les rédacteurs s'étoient prononcés franchement contre la constitution civile du clergé, et insérèrent à ce sujet ou des pièces curieuses ou des discussions utiles.

Mais les occupations des deux rédacteurs ne leur permettant pas de donner à ce travail tout le temps nécessaire, ils s'adjoignirent M. l'abbé de Boulogne, qui avoit paru avec éclat dans la chaire avant la révolution. Il consentit à donner quelques articles, et à partir du numéro 19, il devint même seul rédacteur du journal, auquel il fit prendre le titre d'*Annales catholiques*, pour éviter qu'on ne le confondît avec les *Annales de la Religion*, qui s'imprimoient chez l'évêque constitutionnel Desbois. Les numéros étoient toujours signés de M. l'abbé Sicard, mais il n'y prêtoit guère que son nom, et M. l'abbé Jauffret se retira entièrement pour se livrer à d'autres travaux. M. de Boulogne montra

bientôt combien il étoit propre à la tâche qu'il s'étoit imposée. Soit qu'il réfutât les écrits des constitutionnels et qu'il couvrît de ridicule les chefs de ce parti, soit qu'il attaquât les incrédules, soit qu'il montrât les bienfaits et les beautés de la religion, soit qu'il analysât les livres bons ou mauvais que cette époque vit éclore, son style vigoureux annonçoit un talent supérieur, et un esprit nourri des bonnes doctrines en orthodoxie et en littérature. Il y a dans toute cette partie des articles excellens contre les erreurs et les folies du temps. Les G....., les Le Coz, les Clément et autres coryphées, y sont immolés sous les traits du raisonnement et de la plaisanterie. Les incrédules et les persécuteurs y sont flétris de la manière la plus piquante. L'auteur osa même s'adresser à un homme alors puissant, et dans son 41ᵉ. numéro, tome IV, page 145, il fit des réflexions pleines de sel et d'énergie sur un discours que le directeur Reveillère-Lepaux avoit prononcé à l'Institut. Le tolérant théophilanthrope lui en garda rancune au 18 fructidor. Les *Annales catholiques* furent supprimées, et les rédacteurs condamnés à la déportation. MM. de Boulogne et Sicard, qui avoient apposé leur nom à quelques-uns des derniers numéros, furent obligés de se cacher, et l'imprimeur lui-même n'évita la déportation que par la fuite. Ici finirent donc les *Annales religieuses* ou *catholiques*, qui duroient depuis vingt mois. Elles forment trois volumes in-8°. de près de 600 pages, et 240 pages du quatrième. Le dernier numéro est du vendredi 1ᵉʳ. septembre; c'étoit trois jours avant la révolution du 18 fructidor. C'est sans contredit la portion la plus piquante de la collection. Les journalistes jouissoient alors de plus de liberté, et M. de Boulogne trouvoit dans tout ce qui se passoit sous ses yeux de nombreuses occasions de signaler un talent qu'aiguillonnoit l'excès même du ridicule ou l'abus du pouvoir.

L'interruption des *Annales* dura pendant tout le reste du règne du directoire; mais cette magistrature ayant

été abolie par la révolution du 9 novembre 1799, (18 brumaire) les prêtres et les journalistes proscrits purent reparoître. M. de Boulogne recommença son journal sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*, et sous le même format. Il étoit quelquefois secondé par M. l'abbé Guillon, qui avoit même aussi travaillé, sur la fin, aux *Annales catholiques*, et qui a été depuis chanoine et secrétaire de l'évêché d'Agen. Le premier numéro de cette suite est du 18 nivôse, qui répond au 8 de janvier de l'année 1800; et le journal continua, malgré quelques traverses, jusqu'à la fin de 1801. Dans les derniers temps, il paroissoit sous le titre de *Fragmens de littérature et de morale*. Cette partie du recueil forme encore trois volumes entiers, et 272 pages du tome quatrième. On y trouve des morceaux très-intéressans sur des écrits qui parurent dans ce temps-là, et sur les événemens les plus notables relatifs à la religion. Nous indiquerons les articles sur Lalande, sur M. de V..... et sur d'autres incrédules. L'auteur s'égaie encore quelquefois sur les constitutionnels, sur leurs démarches et leurs écrits. M. l'abbé Bourlet de Vauxelles, le baron de Sainte-Croix, et quelques autres ecclésiastiques ou littérateurs le secondèrent de temps en temps par de bons articles; et l'approche du Concordat sembloit promettre encore plus de succès à ce journal, lorsqu'on le supprima tout à coup, sous le prétexte qu'il pouvoit alimenter les partis.

Cette nouvelle interruption dura dix-huit mois. En 1803, M. de Boulogne reprit son journal sous le titre d'*Annales littéraires et morales*, en lui conservant toujours la même forme et le même esprit. Le premier numéro paroît être du mois de juin, et il en parut, comme par le passé, deux cahiers par mois, chacun de trois feuilles d'impression. Les livres et les nouvelles pour tout ce qui avoit rapport à la religion et à la morale, étoient les matériaux qui entroient dans la rédaction. Mais on s'aperçoit que l'auteur est plus gêné. Le

système de gouvernement adopté par Buonaparte ne laissoit guère de liberté aux écrivains, et surtout aux écrivains périodiques. Toutefois M. de Boulogne trouvoit encore le moyen de dire des vérités assez fortes, et de faire constamment la guerre aux livres irréligieux et aux doctrines pernicieuses à la société. Il fut plusieurs fois interrompu et obligé de changer de titre. Le quatrième volume porte le titre d'*Annales critiques de littérature et de morale.* On fut forcé de cesser les livraisons au commencement de 1806.

Peu après on le fit paroître sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature,* également in-8°. Cette suite commença au mois de juillet 1806. Mais M. de Boulogne, fatigué d'un long travail, et dégoûté sans doute par les nombreuses contrariétés qu'il avoit éprouvées, souhaitoit trouver un collaborateur. Il s'adjoignit un écrivain qui venoit de publier les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18ᵉ. siècle,* 2 volumes in-8°., et ils travaillèrent ensemble pendant quelque temps. Toutefois l'auteur des *Mémoires* étoit chargé du plus grand nombre des articles. Ainsi, dans le premier volume il n'y en a que cinq de M. de Boulogne, savoir : aux pages 1, 210, 249, 385 et 529. Il y en a six dans le second volume, pages 49, 145, 241, 289, 401 et 481; quatre dans le troisième volume, pages 97, 193, 369 et 529; et deux dans le quatrième volume, pages 115 et 166. Tout le reste est de l'auteur des *Mémoires.* Dès 1807, M. de Boulogne lui abandonna la rédaction. Il avoit été nommé, au commencement de cette année, à l'évêché d'Acqui, et à une place à la chapelle. Il refusa l'évêché, mais peu après il fut nommé à celui de Troyes. Dès-lors les soins de son diocèse ne lui permettoient plus de s'occuper de la rédaction d'un journal, même religieux, et il cessa entièrement toute coopération à ce travail. Les six derniers volumes sont donc exclusivement du nouveau rédacteur, dont la tâche devenoit de plus en plus difficile. Les

brouilleries de Buonaparte avec le Pape, l'invasion de Rome, la captivité du saint Père, la dispersion des cardinaux et des prélats, les mesures sévères que l'on prenoit de jour en jour contre le clergé, ne lui eussent fourni que trop de matériaux; mais on ne pouvoit parler de ces faits affligeans que pour y applaudir. Le rédacteur aima mieux se condamner au silence, et il continua ainsi jusqu'en 1811, se bornant à rendre compte des ouvrages qui pouvoient intéresser la religion, et des faits étrangers à la persécution. Il arriva ainsi jusqu'en 1811, où Buonaparte se montra de plus en plus violent et ombrageux. Peu après la rupture du concile, les *Mélanges* furent supprimés, ainsi que le *Journal des Curés*, qui avoit été créé depuis peu, et qui n'étoit pourtant pas tout-à-fait dans les mêmes couleurs; mais tout ce qui sembloit tenir au clergé étoit suspect par cela seul. Il avoit paru neuf volumes entiers des *Mélanges*, et la moitié du dixième, c'est-à-dire, les trois premiers mois de 1811.

Ainsi, la collection entière est de dix-neuf volumes entiers et de trois portions de volumes. Elle est fort rare aujourd'hui, et l'imprimeur pourroit à peine en réunir quelques exemplaires complets. Cependant aucun recueil n'est plus utile pour qui veut connoître l'histoire du clergé pendant la révolution. On y trouve sur la persécution, sur les différentes lois portées contre les prêtres, sur les sermens et promesses demandées, sur tout ce qui regarde l'église constitutionnelle, sur les écrits relatifs aux diverses questions agitées touchant les matières ecclésiastiques; on y trouve, dis-je, sur tous ces objets des renseignemens qu'on chercheroit vainement ailleurs. Les *Annales catholiques* surtout sont la portion la plus précieuse du recueil, en ce qu'elles contiennent plus de faits, et en ce qu'elles parurent au milieu même de la tourmente révolutionnaire, à une époque où la législation sur les prêtres changeoit à chaque instant, et où les mesures contre eux se succédoient rapidement. Mais ces *Annales* ne sont pas seulement un

recueil de matériaux historiques; elles renferment des morceaux de critique et de littérature, des analyses d'ouvrages, des réfutations, des discussions théologiques, des jugemens sur les philosophes du dernier siècle, enfin une variété d'objets piquante pour le lecteur. Ceux qui connoissent le talent de M. de Boulogne, se feront aisément une idée de l'intérêt qu'il a su répandre dans un journal où il jouissoit de toute la liberté qui régnoit avant le 18 fructidor (1).

Nous avons vu qu'il ne faut pas confondre cette collection avec celle des *Annales de la Religion*, qui paroissoient à l'*imprimerie-librairie chrétienne*, rue des Bernardins. Ces *Annales* étoient rédigées par et pour les constitutionnels. Desbois de Rochefort, ancien curé de Saint-André-des-Arcs, étoit à la tête de l'entreprise. Ses collaborateurs furent successivement Saint-Marc, ancien rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*; Servois, Daire, Pilat et Sauvigny. Mauviel, Minard et Grappin, y donnoient quelquefois des articles, ainsi qu'un évêque constitutionnel que nous avons nommé ci-dessus. Ces *Annales* commencèrent en 1795, et durèrent jusqu'en 1803, époque où elles furent supprimées par la police, comme tendant à perpétuer les troubles. Ce recueil forme dix-huit volumes in-8°. C'est tout dire, qu'il peut être regardé comme la suite de la gazette janséniste. Les rédacteurs étoient presque tous attachés à ce parti.

Le *Journal des Curés*, dont nous avons dit un mot, avoit été créé vers 1808, et continua jusqu'aux premiers

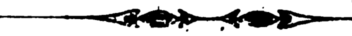
---

(1) Collection complète des *Annales catholiques, philosophiques, littéraires et morales*, et des *Mélanges de philosophie*, depuis 1796 jusque 1811, 19 volumes in-8°.; prix, 200 fr., pris à Paris.

Les *Mélanges de philosophie, d'histoire*, seuls, 9 vol. et demi in-8°.; prix, 60 fr. et 75 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Nota. Les autres parties de cette collection ne se vendent pas séparément, et il ne reste que très-peu d'exemplaires complets.

jours d'octobre 1811. Il paroissoit dans la forme des journaux ordinaires, et de deux jours l'un. Il portoit aussi le titre de *Mémorial de l'église gallicane*. Ce journal n'offre cependant aucuns matériaux pour l'histoire de l'Eglise. Il étoit sec, maigre, rempli de détails politiques et sans intérêt, et rédigé dans le sens du gouvernement d'alors. L'auteur des *Mémoires* n'y donna jamais que quelques articles sur des livres nouveaux, ou des réflexions sur divers sujets; mais ces articles et ces réflexions étoient toujours relatifs à la religion, et tendoient à ramener le journal à son objet véritable.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les pertes de l'Eglise se multiplient tous les jours; ce ne sont plus seulement les prêtres âgés qui succombent aux fatigues d'un ministère que la vieillesse et les infirmités leur rendent plus pénibles. De jeunes ecclésiastiques, qui promettoient de remplir une longue carrière, sont moissonnés avant le temps par une effrayante disposition de la Providence. Il y a à peine quinze jours que nous avons vu rendre les derniers devoirs à l'un d'eux, frappé d'une maladie vive, dans la fleur de ses années. Aujourd'hui un jeune prêtre vient encore d'être enlevé à un âge où son zèle, ses talens et sa piété sembloient annoncer qu'il rendroit long-temps des services à l'Eglise. M. Antoine-Jérôme-Paul-Emile Teysseyrre, prêtre et directeur au séminaire, est mort dans la nuit du 22 au 23 août, dans le sixième jour d'une maladie aiguë. Né à Grenoble en 1785, il avoit été destiné d'abord à une autre carrière, et entra à l'Ecole Polytechnique, où il se distingua par ses succès dans les mathématiques. Il mérita même d'être nommé répétiteur dans l'école. Mais en même temps il étoit le modèle de ses camarades pour la conduite et la piété. On étoit étonné de voir un jeune homme, et dans une

telle position, non-seulement se montrer chrétien, mais chrétien fervent, fréquentant les sacremens, et portant les autres à Dieu par ses exemples et ses discours. Les grâces de la jeunesse, son esprit brillant, son caractère aimable, donnoient à son zèle encore plus de force et d'attraits, et il eut le bonheur de gagner à Dieu plusieurs de ses condisciples. Lui-même quitta la carrière où il travailloit depuis plusieurs années, et entra au séminaire, où il ne se distingua pas moins qu'à l'École Polytechnique. Il fit de rapides progrès et dans le service de Dieu et dans les connoissances de son nouvel état. En 1811, il fut ordonné prêtre, et s'attacha à la congrégation qui l'avoit formé. Depuis le retour du Roi, il s'étoit mis à la tête d'une bonne œuvre, qu'il regardoit avec raison comme d'une grande importance dans les circonstances actuelles. Il dirigeoit une communauté de jeunes clercs, séparés, dès leur première jeunesse, d'un monde corrompu. Il soutenoit cet établissement naissant par sa charité active et industrieuse, que secondoient admirablement des personnes pieuses, des vertueux laïques, des femmes vouées à tous les genres de bien. Dieu n'a pas permis qu'il vît le fruit de ses travaux, et il l'a appelé à lui. Mais jusque dans les accès d'une fièvre violente, le malade songeoit encore à ces enfans qu'il élevoit pour l'Eglise, et ses dernières pensées ont été pour eux, pour Dieu, pour la religion. Il laisse une famille inconsolable. Ses excellentes qualités lui avoient procuré, dans toutes les classes de la société, des amis dignes de l'apprécier, qui sont altérés d'une perte si fort imprévue, et qui pleurent encore en ce moment un autre ami commun, un magistrat distingué, un chrétien plein de foi et de piété. M. Henri-Nicolas Emmery, substitut de M. le procurer du Roi près le tribunal de la Seine, est mort après une longue maladie, qu'il a soutenue avec un courage inaltérable. Moins recommandable encore par ses talens que par la solidité de ses principes, doué du jugement le plus

mûr et du caractère le plus aimable, ce vertueux jeune homme est enlevé à la société, qui fondoit sur lui de grandes espérances. Il n'a précédé que de quelques heures M. Teysseyrre dans la tombe, comme si Dieu avoit voulu faire arriver ensemble à l'éternité bienheureuse des amis qui avoient marché ensemble d'un pas égal dans les voies de la vertu, et qui, plus d'une fois sans doute, s'étoient excités mutuellement à y faire des progrès. Leurs obsèques ont eu lieu le même jour. Le service pour M. Emmery a été fait à Saint-Sulpice, sa paroisse; celui de M. Teysseyrre a eu lieu à Notre-Dame; sa famille, chez laquelle il est mort, demeurant sur cette paroisse. De-là le corps a été transporté au séminaire, puis à Issy, où il a été enterré à côté de M. Emery, supérieur-général de la congrégation, mort en 1811. Tout le séminaire et la communauté des clercs accompagnoient processionnellement le convoi, que suivoient aussi des personnes du rang le plus distingué, chacun pleurant ou un père et un guide, ou un conseil et un ami, et se rappelant quelque trait honorable pour le défunt, quelque service rendu, quelque bonne pensée suggérée, quelque action généreuse, par lesquels cette ame pure laissa si souvent éclater son vif amour pour Dieu et pour le prochain, et dont elle a déjà, nous l'espérons, obtenu la récompense.

— M. Claude André, ancien évêque de Quimper, et membre du chapitre royal de Saint-Denis, est décédé à Paris, le 25 août, après quelques jours de maladie, âgé d'environ 75 ans. La perte de ce prélat sera vivement sentie dans plusieurs diocèses privés d'évêque, où il alloit chaque année, nonobstant son âge et ses infirmités, conférer les ordres et donner la confirmation.

Constantinople. Alep vient d'être le théâtre d'une nouvelle persécution contre les catholiques, qui a été suscitée par les schismatiques grecs. Le métropolite de cette dernière communion, qui n'a pas plus de cinq ou six cents grecs sous sa juridiction, a obtenu, on ne

n'a de prérogative sur l'autre dans les États de la Porte. Nous devons dire que plusieurs Melchites ont cédé à la tempête. Ils allèrent, le dimanche des Rameaux, à l'église grecque; leur nombre diminua ensuite peu à peu, en sorte qu'à la fin il ne s'en trouva plus que quatre. Le prêtre grec, honteux d'un si petit nombre, a cru qu'ils ne venoient là que pour se moquer de lui, et les a renvoyés. Ces détails sont confirmés par la déposition d'un habitant d'Alep, arrivé à Constantinople, qui a été témoin de la mort des martyrs, ainsi que de ce qui l'a suivi, et qui a déclaré à M. l'abbé de Janson avoir été guéri lui-même, par leur intercession, d'un mal dont il étoit affligé depuis long-temps.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte de Noailles, ambassadeur de France en Russie, a eu l'honneur de remettre au Roi un magnifique Psautier qui a appartenu à saint Louis. Ce Psautier avoit passé en Russie dans la bibliothèque du prince Michel Galitzin, qui en a fait hommage au Roi. Une note placée au commencement du volume porte qu'il fut donné à Charles V, en 1369, par la reine Jeanne d'Evreux, épouse de Charles-le-Bel, et par Charles VI, en 1400, à MADAME Marie de France, sa fille, religieuse à Poissy.

— Du 1er. janvier 1817 au 22 juillet 1818, le conseil d'Etat a reçu cent vingt demandes pour être autorisé à plaider contre des fonctionnaires publics; soixante-huit ont été admises; cinquante-deux mémoires ont été rejetés. Il n'en restoit plus que dix au courant des affaires du conseil.

— Depuis le mois de novembre 1817 jusqu'au mois d'août 1818, il a été versé dans la caisse du bureau de charité du 12e. arrondissement une somme de 3636 fr., provenant des contributions volontaires des étudians en droit.

— On a fait, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs, la distribution des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes du 6e. arrondissement. Ces enfans étoient au nombre de cinq cents. Le bureau de charité étoit présent.

— M. le duc de Glocester est parti de Bordeaux, le 12

août. S. A. se propose de traverser le midi de la France. Elle a passé par Agen et Auch, et est arrivée, le 16, à Toulouse.

— Le duc de Wellington est arrivé à Paris, le 20 août, venant d'Angleterre, et ayant fait une tournée dans les Pays-Bas.

— Mmes. de Saint-Morys et de Gaudechard ont appelé du jugement rendu contre elles dans leur affaire avec le colonel Dufay; cette affaire ne sera appelée qu'après les vacances.

— Le secret du général Canuel a été levé après le dernier interrogatoire qu'il a subi.

— Mme. Brayer, femme du général de ce nom, condamné à mort par contumace, a été envoyée, par le tribunal de la Seine, en possession provisoire des biens de son mari.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Pierre Coignard, se disant le comte de Sainte-Hélène.

— Le second conseil de guerre a condamné à cinq ans de fers un fusilier de la légion du-Nord, nommé Raymond, qui avoit insulté et menacé son sergent, et invoqué le nom de l'usurpateur.

— M. de Péveyre, ancien secrétaire-général de la Corrèze, est nommé sous-préfet d'Ussel, en remplacement de M. de Bermont, qui passe à la sous-préfecture d'Aubusson. M. de Berenger, qui occupoit cette dernière place, va, en la même qualité, à Autun.

— M. Vincent, procureur du Roi à Rambouillet, est nommé aux mêmes fonctions à Reims, en remplacement de M. Bayeux, qui est fait substitut près le tribunal de la Seine.

— On annonce que le roi d'Espagne a fait remettre aux puissances alliées une note dans laquelle il promet une amnistie aux insurgés américains dès qu'ils se soumettront.

— *Le Courrier*, journal anglois semi-officiel, expose, dans un assez long article, les raisons qu'on a d'espérer que le prochain congrès aura les plus heureux résultats pour la paix de l'Europe.

— M. Charles-Philippe d'Affry, colonel d'un des régimens suisses de la garde royale, est mort, le 9 août, à sa campagne de Belfaux, près de Lausanne, n'étant âgé que de 46 ans.

— L'empereur Alexandre, instruit que l'impératrice Catherine II, son aïeule, faisoit une pension à Mlle. de Belzunce, orpheline émigrée, et que le paiement de cette pension avoit

été interrompu par les circonstances, a fait prendre des informations pour découvrir la résidence de cette demoiselle, devenue Mme. de Neuchèze, et a ordonné de lui compter tout l'arriéré de cette pension.

— La capitulation de Pensacola est connue officiellement. Elle est du 28 mai dernier. Elle porte que la religion catholique et ses ministres seront maintenus, et que les autres religions sont tolérées. On avoit cru que le général Jackson marcheroit sur Saint-Augustin, capitale de la Floride orientale, pour compléter la conquête de la presqu'île. Ce bruit ne se confirme pas.

Nous sommes obligés de renvoyer au numéro prochain les détails de la fête de la saint Louis et de l'inauguration de la statue de Henri IV, qui demandent un compte plus étendu que nous ne pourrions le donner ici.

LIVRE NOUVEAU.

Manuel de Méditations, contenant un grand nombre de pensées sur presque tous les sujets qui en sont susceptibles; par M. l'abbé de Tuffet (1).

L'auteur rend compte lui-même, dans un *Avertissement*, de ce qui lui a donné occasion de composer ce recueil. Il étoit pendant la révolution aumônier dans un couvent du Valais, lorsque M. Blatter, évêque de Sion, dont il loue le zèle et la piété, fit distribuer à son clergé un petit écrit contenant un choix de pensées toutes tirées des saints Pères, et relatives aux prêtres, dans le dessein de rappeler à tous la dignité du sacerdoce et l'importance de ses fonctions. Ce choix donna à M. de Tuffet l'idée d'un autre recueil plus étendu, et qui seroit destiné, non-seulement aux prêtres, mais aux fidèles. Il y a fait entrer des pensées des Pères, le résultat de ses propres observations, et même, comme il en avertit, des réflexions et des maximes qu'il avoit trouvées dans d'autres ou-

---

(1) In-12; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. Il en a été tiré quelques exemplaires sur papier vélin satiné; prix, 8 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Louvard, rue du Becq; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

vrages, qu'il lui a paru utile de reproduire. Ainsi, à l'article *Prêtres*, il a inséré en entier le petit ouvrage de M. l'évêque de Sion.

Il y a un grand nombre de pensées dans ce *Manuel*; elles sont rangées sous différens titres, et ces titres seuls s'élèvent à plus de deux cents. Ils embrassent une foule de sujets propres à tous les états et à toutes les situations où l'on peut se trouver. Ces sujets se rattachent tous à la morale et à la conduite de l'homme, soit envers Dieu, soit envers ses semblables, soit envers lui-même. Il y a même des articles assez longs, et qui offrent un grand nombre de pensées. Quelques titres sont assez singuliers. Par exemple, le mot *choses* forme un article séparé; il semble qu'une expression aussi vague est assez mal placée dans le titre d'un chapitre d'un livre de morale. Quant à la morale elle-même, nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est saine. Toutes les pensées ne sont peut-être pas également frappantes; quelques-unes sont fort connues, ou exprimées d'une manière fort simple. Mais il y a quelque profit à en tirer. L'auteur a travaillé pour le commun des fidèles; il n'a pas cherché à éblouir, mais à édifier. Il faut pourtant que nous lui disions que nous avons été un peu surpris de quelques maximes. A l'article *dévots*, par exemple, il se trouve des pensées injustes, et même tout-à-fait fausses. Que l'auteur distinguât les faux dévots des vrais, rien de mieux; mais qu'il applique aux dévots en général ce qui ne convient qu'aux faux dévots, c'est ce qui n'est pas excusable. *On peut*, dit-il, *être dévot et très-dévot, méchant et très-méchant*; et la preuve qu'il en donne ne vaut pas mieux que la pensée même. Le dévot qui seroit méchant, seroit sûrement un très-faux dévot. Il est étonnant qu'il faille expliquer cela à un prêtre, qui sans doute le sait mieux que nous. On peut en dire autant de cette pensée : *Le zèle est une vertu dangereuse, parce que peu de gens s'y livrent comme il convient.* Il seroit étrange qu'une vertu fût dangereuse parce qu'on peut quelquefois en abuser. Toutes les vertus seroient dangereuses à ce compte, puisqu'il n'en est point où l'on ne puisse mettre de l'excès.

Je me plais à croire que ces taches sont rares; et il est vrai qu'en parcourant le livre j'y ai vu des pensées solides, utiles, appropriées aux différentes circonstances de la vie, et surtout aux besoins d'un siècle où l'on réfléchit si peu,

Lettres de Mme. de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et fac simile. Seconde livraison (1).

Cette livraison, qui se compose des tomes V, VI et VII, comprend les lettres depuis 1676 jusqu'en 1687. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit de l'esprit et du soin avec lequel cette édition a été dirigée, et nous nous contenterons de faire quelques remarques sur divers passages des lettres, et sur différentes notes de l'éditeur.

A travers les détails minutieux ou frivoles que l'on trouve nécessairement dans ces *Lettres* d'une femme du monde, et qui n'ont de prix que par le naturel et l'esprit avec lesquels Mme. de Sévigné les raconte, on la voit quelquefois s'occuper avec intérêt des objets les plus graves. Cette femme, qui brilloit dans les sociétés par les grâces et les saillies de ses conversations, aimoit aussi la solitude, et savoit s'y nourrir de pensées solides. *Sans vous et mon fils*, écrit-elle à sa fille, le 16 octobre 1676, *j'aurois continué ma solitude avec plaisir; j'étois là plus à moi en un jour que je n'y suis ici en quinze; je priois Dieu; je lisois beaucoup; je parlois de l'autre vie, et des moyens d'y parvenir.* Il y avoit des temps où ses réflexions les plus habituelles se portoient sur les matières sérieuses. En 1680,

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 27 fr. pour les souscripteurs, et 30 fr. pour ceux qui n'ont pas souscrit. A Paris, chez Blaise, libraire, quai des Augustins, et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

par exemple, plusieurs lettres successives traitent de la grâce, de la prédestination, du libre arbitre, et d'autres questions ardues de métaphysique et de théologie. Elle lisoit des traductions de saint Augustin, les *Essais de morale*, de Nicole, et d'autres ouvrages du même genre. Affectionnée à l'école de Port-Royal, elle en prenoit la défense avec zèle. Je ne dirois pas cependant qu'elle fut janséniste, d'abord parce que cette femme, d'un esprit droit, juste et modéré, avoit trop de tact et de sens pour se jeter dans un parti; ensuite parce qu'elle n'épousoit pas toutes les opinions de ses amis. Elle pouvoit avoir des préventions sur quelques points, et même plaisanter sur quelques abus, ou sur ce qu'elle croyoit tel; mais j'aime à croire qu'elle étoit de bonne foi, et disposée à se soumettre à l'autorité. Elle n'avoit pas assez de théologie pour discuter certaines matières; mais elle avoit assez de bon sens pour se garantir d'opinions outrées. On la voit plusieurs fois discuter les principes de *ses maîtres*, comme elle les appelle; elle soupçonne qu'*on ne dispute tant que faute de s'entendre*; elle rit elle-même de quelques excès où la partialité se faisoit trop voir. Ses préventions tenoient à ses sociétés habituelles, et portoient plutôt sur des accessoires que sur le fond de la doctrine.

Mme. de Sévigné faisoit même quelquefois la controverse avec autant d'esprit que de sens. Elle raconte son entretien avec une protestante qui soutenoit que *les enfans morts sans baptême alloient droit en paradis sur la foi de leurs pères. Ah! Mademoiselle, vous vous moquez de moi. Comment! vous voulez qu'un enfant d'Adam, qu'une partie de cette masse corrompue, voie et connoisse Dieu! Il ne faut donc point de Rédempteur, si l'on peut aller sans*

lui dans le ciel. Voilà, Mademoiselle, une grande hérésie; j'étonnai un peu ma petite huguenote; je lui abandonnai les abus et les superstitions, je ne la poussai point sur le saint sacrement; je me contentai d'assurer que je mourrois volontiers pour la réalité de Jésus-Christ. Je lui demandai pourquoi elle ne vouloit pas invoquer les saints, puisque parmi les huguenots ils se recommandent aux prières les uns des autres. (Lettre du 21 juin 1680). Ce passage seul serviroit, comme l'éditeur l'a fort bien remarqué, à dissiper l'interprétation que le continuateur de Bayle a voulu tirer de l'inscription que Mme. de Sévigné avoit fait mettre sur le grand autel de sa chapelle : *Soli Deo honor et gloria*; elle entendoit seulement que la gloire des saints devoit être reportée à celui de qui procède tout bien. Nous avons remarqué ailleurs ses efforts pour ramener son fils, que les passions avoient égaré, et nous trouvons dans un des volumes dont nous rendons compte, qu'elle témoigne sa satisfaction de le voir revenu à de meilleurs sentimens. *Votre frère est tout-à-fait tourné du côté de la dévotion; il est savant, il lit souvent des livres saints, il en est touché, il en est persuadé. Il viendra un jour où l'on sera bien heureux de s'être nourri dans ces sortes de pensées chrétiennes; la mort est affreuse quand on est dénué de tout ce qui peut nous consoler dans cet état.* Cette dernière pensée revient souvent dans ses *Lettres*, et cent autres passages du même genre font assez voir que Mme. de Sévigné étoit sincèrement chrétienne, et qu'elle avoit l'idée et le désir d'une plus grande perfection.

Outre ces endroits qui montrent cette femme spirituelle et aimable sous un jour plus sérieux, ses *Lettres* abondent en pensées fines et justes, et font même con-

noître des faits intéressans dans l'histoire de ce siècle. En annonçant la mort de la marquise de Seignelay, belle-fille du ministre Colbert, alors tout-puissant, *la fortune a fait là un coup bien hardi*, dit-elle, *d'oser fâcher M. Colbert.* On lui avoit dit que Bossuet et Mme. de Maintenon étoient allés seuls au-devant de la nouvelle Dauphine, en 1680 : *Si Mme. la Dauphine*, ajoute-t-elle, *croit que tous les hommes et toutes les femmes aient autant d'esprit que cet échantillon, elle sera bien trompée.* Et dans une lettre qui suit de près celle-là : *Nous entendîmes, après le dîner, le sermon du P. Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère ; sauve qui peut, il va toujours son chemin.* Malgré ses préventions contre les Jésuites, elle aimoit le père Bourdaloue, non-seulement comme orateur, mais comme homme d'une excellente société. Ayant eu occasion de voir, à Baville, le père Rapin et Bourdaloue, elle écrivoit au comte de Bussy : *J'aime toujours le père Rapin, c'est un bon et honnête homme ; il étoit soutenu du père Bourdaloue, dont l'esprit est charmant, et d'une facilité fort aimable.*

Il y a dans ces trois volumes un assez grand nombre de notes intéressantes. L'éditeur a étudié avec un très-grand soin tout ce qui a rapport à l'histoire du règne de Louis XIV ; il a consulté des recueils peu connus, et il a trouvé le moyen d'éclaircir des faits douteux, et de redresser quelques erreurs. Nous lui avions reproché, dans notre article sur la première livraison (tome XVI, page 1), d'avoir mis trop d'empressement à révéler quelques scandales. Ce défaut est moins sensible dans la livraison nouvelle, et l'éditeur s'y attache davantage à expliquer ou à rectifier

des faits qui tiennent à l'histoire ecclésiastique ou politique du temps, et qui étoient mentionnés trop vaguement ou trop inexactement dans les *Lettres*. Ainsi, Mme. de Sévigné écrivoit en 1677 : *On a encore soupçonné nos pauvres Frères* (de Port-Royal), *de vouloir ravauder quelque chose, à Rome, sur le relâchement.* On ignoroit à quelle circonstance ceci pouvoit avoir trait; l'éditeur remarque qu'il s'agissoit d'une lettre que Nicole avoit écrite à Innocent XI, sous le nom des évêques de Saint-Pons et d'Arras, contre certains casuistes. Ainsi les *pauvres Frères* n'étoient pas *soupçonnés* à tort. Il y a au même endroit une bonne note sur la doctrine du probabilisme et sur les *Provinciales*; plus loin une autre sur Molina. Ailleurs, l'éditeur fait observer que rien ne prouve qu'Innocent XI ait voulu, comme les jansénistes l'ont avancé, donner la pourpre à Arnauld; c'est un relief qu'ils cherchoient à donner au docteur; mais ce fait ne repose sur rien de solide, et a même contre lui toutes les vraisemblances. A la page 203 du tome VII, il y a une anecdote qui compromet singulièrement M. le Tellier, archevêque de Reims, prélat qui passoit pour avoir des liaisons étroites avec le parti janséniste, et qui faisoit paroître un grand zèle contre les casuistes relâchés. Nous n'imiterons point Mme. de Sévigné et Mme. de Grignan, qui plaisantent un peu sur ce sujet. L'éditeur s'est attaché à connoître les causes de la disgrâce éclatante qu'essuya le cardinal de Bouillon de la part de Louis XIV; cette note sera lue avec plaisir par ceux qui aiment à approfondir ces sortes de mystères politiques. Il réfute l'idée qu'on avoit voulu accréditer, d'après un mot d'une lettre de Mme. de Sévigné, que la mort du cardinal de Retz avoit été volontaire.

C'est en effet une supposition destituée de toute vraisemblance. Le cardinal pouvoit moins que jamais être tenté d'un pareil dessein. Le temps des orages et des grandes traverses étoit passé pour lui. Il avoit payé toutes ses dettes; il vivoit dans les pratiques de la piété; il avoit même voulu se démettre de la pourpre pour passer le reste de ses jours dans la retraite; enfin il étoit parvenu à un âge avancé. L'éditeur explique d'une manière bien plus plausible l'épithète de *funeste*, que Mme. de Sévigné applique à cette mort. Voyez à ce sujet ses notes au tome VI, pages 269 et 433.

Deux ou trois notes sur un si grand nombre, n'ont pas toute l'exactitude désirable. Ainsi, tome VI, page 380, l'éditeur juge fort sévèrement Innocent XI sur l'affaire de la Régale; il s'étonne qu'Innocent XI, *au lieu de se constituer médiateur, se soit établi juge*. Il semble pourtant que cette affaire étoit assez de sa compétence. Peut-être l'estimable éditeur a-t-il jugé un peu sévèrement ce pontife, que l'on a accusé d'opiniâtreté, mais avec lequel il faut avouer qu'on se conduisit avec bien de la dureté et de la hauteur. S'il n'aimoit pas la France, la manière dont on en usa envers lui n'étoit pas propre à dissiper ses préventions. L'éditeur ne croit pas que Charles II, roi d'Angleterre, soit mort dans la religion catholique. Il paroît cependant difficile de contester le témoignage du religieux, le père Huddleston, qui atteste avoir assisté le prince à ses derniers momens, et qui en a donné la relation. *On a de la peine à croire*, dit l'éditeur, *que Charles ait été dirigé dans cette grande action par le seul amour de la vérité, quand on le voit faire de son retour au catholicisme l'objet d'un traité*

secret, et en débattre le prix avec le roi de France. Cette inconséquence de Charles n'est pas plus étonnante que celle de tant de chrétiens qui remettent leur conversion jusqu'à la mort. Mais, continue l'éditeur, *l'ambassadeur de France, en annonçant la mort de Charles, ne parla pas de cette circonstance*; c'est sans doute qu'elle n'avoit pas encore acquis toute sa publicité qu'elle eut depuis. Nous pourrons donner à cet égard des détails que nous avons puisés dans un écrit anglois, et qui ont un grand caractère de probabilité.

On a pu remarquer par le titre que cette édition ne se borne pas à donner les lettres de Mme. de Sévigné. On y a inséré aussi celles de sa famille et de ses amis; on y en trouve entr'autres quelques-unes de Mme. de Grignan, sa fille. Les lettres de cette dame sont fort rares, et c'est une bonne fortune pour l'éditeur d'en avoir retrouvé quelques-unes. Il a aussi démêlé, avec beaucoup de sagacité, ce qu'on n'avoit fait encore que soupçonner relativement à la manière dont la mère et la fille étoient ensemble; il paroît que le caractère de cette dernière étoit un peu ombrageux et inégal. La mère en parle en plusieurs endroits, quoiqu'en termes fort ménagés et fort couverts.

La publication de ces trois volumes, qui a suivi de si près celle des quatre premiers, annonce assez avec quelle activité se poursuit cette entreprise. Les trois derniers volumes doivent paroître bientôt. L'éditeur apporte en même temps tant de soin à la correction, qu'il a fait ajouter un carton au tome V, uniquement pour faire disparoître une légère erreur qui s'étoit glissée dans une note de la page 218.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a nommé le cardinal Spina à la légation de Bologne, et le cardinal Stanislas San Severino à celle de Forli.

— Le cardinal Casimir Haeffelin a pris possession de l'église de Sainte-Sabine, sur le Mont-Aventin, qui lui est assignée pour titre.

— Les fêtes de saint Dominique et de saint Ignace ont été célébrées avec beaucoup de pompe dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, et dans celle de Jésus. Plusieurs cardinaux et prélats sont allés y dire la messe.

— M. Camille Campanelli, archevêque de Pérouse, est mort dans cette ville.

— Le roi de Sardaigne a posé, le 25 juillet, à Turin, la première pierre de l'église qui doit être dédiée à la Mère de Dieu et aux saints protecteurs, et qui sera bâtie en mémoire du retour du prince dans ses Etats.

— M. Félix des Andreis, prêtre romain de la Congrégation de la Mission, écrit de Saint-Louis, capitale du territoire du Missouri, dans la Haute-Louisiane, le jour de Saint-Mathias 1818. Il parle des progrès immenses de la population dans ces contrées; les émigrans y arrivent de toutes parts. Les missionnaires travailloient à apprendre la langue des sauvages pour se mettre en état d'aller leur prêcher la foi.

Paris. Le jour de la Saint-Louis, il a été prononcé entre autres deux Panégyriques du saint Roi, l'un, à Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. l'abbé Guillon, devant l'Académie françoise; l'autre, aux Quinze-Vingts, par M. l'abbé Frayssinous. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

— Par une lettre du 19 juillet dernier, M. l'évêque de Versailles annonce à ses curés qu'il va former un petit séminaire dans sa ville épiscopale. Les besoins toujours croissans du diocèse, et les vides effrayans que la mort

opère dans le clergé, ont décidé le prélat à prendre cette mesure, qui ne peut manquer d'exciter l'intérêt du clergé et des fidèles. Toutes les dispositions sont faites pour que cet établissement s'ouvre cet automne. Le local est choisi, et même préparé en grande partie, la chapelle est bénite; plusieurs sujets sont désignés pour former le noyau du pensionnat. M. l'abbé Chauvel a été nommé par M. l'évêque pour supérieur de la maison. Le prélat, dans sa lettre, exhorte les curés à lui envoyer les sujets qui donneroient des signes de vocation; et à se concerter, pour le prix de la pension, soit avec les parens, soit avec les personnes qui voudroient contribuer à cette bonne œuvre. On a lieu d'espérer en effet que les fidèles à qui Dieu a fait la grâce de sentir le besoin de la religion, s'empresseront à la maintenir, autant qu'il est en eux, en secondant la vocation des enfans qui annonceroient les qualités requises, mais que leur peu de fortune empêcheroit de suivre les études ecclésiastiques.

— M. l'abbé Baudoin, supérieur du séminaire de La Rochelle, grand-vicaire du diocèse, nous a écrit au sujet de la notice que nous avons donnée sur les dames Ursulines de Chavagne. Ce modeste ecclésiastique ne veut point qu'on lui attribue la fondation de cet établissement, et il en renvoie tout l'honneur à M. l'évêque de La Rochelle, qui lui a, dit-il, donné sa confiance à cet égard, et dont il n'a fait qu'exécuter les plans. Nous cédons à son désir; mais nous ne serions pas surpris que, par une heureuse réciprocité de procédés et de modestie, le prélat respectable dont il est ici question, ne voulût point non plus passer pour l'auteur d'une belle œuvre, et n'en donnât tout le mérite à son grand-vicaire. En attendant, l'Eglise et la société jouissent d'une excellente institution, et c'est-là le principal.

— On a vu précédemment qu'il s'étoit élevé des dissentions dans l'église protestante de Genève, à l'occa-

sion du refus qu'ont fait les ministres de s'expliquer cathégoriquement en faveur de la divinité de J. C.; il est aisé de voir qu'ils ont abandonné la doctrine de leurs ancêtres, tant sur ce point que sur d'autres fort importans. Plusieurs protestans, zélés pour les dogmes fondamentaux du christianisme, ont essayé de rappeler les esprits à une croyance sans laquelle il n'y a plus de chrétiens; et ne pouvant vaincre la résistance des pasteurs, ils se sont séparés d'eux, et ont formé un noyau et une église particulière. Les ministres se sont moqués d'eux, on les a signalés comme des enthousiastes, des nazaréens, des observans qui retournoient en arrière, et reculoient vers des institutions vieillies et vers des doctrines usées. D'un autre côté, ceux-ci accusoient les ministres de défection et d'apostasie. Après plusieurs écrits et plaintes réciproques, dans lesquelles on se traitoit réciproquement de schismatiques, il y a eu, le mois dernier, un éclat assez scandaleux. Le jeudi, 2 juillet, les membres de la nouvelle église ont été tourmentés à l'occasion d'un changement de local. Des enfans d'abord, puis des jeunes gens, et enfin des hommes faits, se sont attroupés devant le lieu des assemblées de ces protestans rigides. On a commencé par les huer, mais les esprits s'échauffant, et la foule grossissant, on les a insultés et menacés. *A bas la morale*, crioit-on, *à la mort, à la lanterne.* On assure qu'au milieu de ces clameurs on a entendu ce blasphême, que nous ne rapportons qu'avec horreur, *à bas J. C.* Les séparatistes étant sortis du lieu de leur réunion pour se soustraire aux menaces, ont été accablés d'injures et même poursuivis à coups de pierre. On les a suivis ainsi chez eux, et on est entré au lieu de leur assemblée, d'où le propriétaire a été obligé de s'évader. Ces voies de fait ont duré avec plus ou moins de force du 2 au 7. Enfin la police s'en est mêlée, et a fait cesser ces réunions tumultueuses et ces insultes; mais les calvinistes rigides n'ont pas osé se rassembler depuis. Ils ont publié leur

apologie. Elle est intitulée : *Les membres de l'église nouvellement formée à Genève, à ceux d'entre leurs concitoyens qui ont pris une part directe ou indirecte aux actes de violence exercés sur eux.* C'est un écrit fort court, dans lequel ils invoquent en leur faveur les mêmes principes que les premiers réformateurs, pour motiver leur séparation. Ils répondent aux reproches qu'on leur fait, et rendent compte de ce qui se passe dans leurs assemblées. Ils prient les compatriotes de leur laisser une liberté d'opinions qu'ils ont besoin de réclamer pour eux-mêmes. On a imprimé aussi, dans le même sens, un dialogue entre un tolérant et un jeune homme du peuple qui avoit pris part aux émeutes précédentes. Le jeune homme répète les clameurs de la populace ; le tolérant prend le parti de ceux qu'il attaque, ou au moins les représente comme des gens paisibles. Du reste, il dit nettement qu'il ne croit pas en J. C. On ne dissimule plus en effet sur ce point à Genève. On dit hautement qu'il faut que l'Evangile se ploie à l'esprit du siècle, que la divinité de J. C. et les autres dogmes sont des opinions qui ont vieilli, et qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la réformation se réforme tous les jours. Avec ce système on peut aller loin.

— La mode des réunions, dites *évangéliques*, n'est pas encore passée. Il s'est tenu à Hanau, du 27 mai au 1er. juin dernier, un synode pour la réunion des églises luthérienne et calviniste, du pays de Hanau, d'Isembourg et de Fulde. Le synode a dressé quelques articles pour la réunion, et l'électeur-landgrave de Hesse les a confirmés par une ordonnance datée de Gaismar, le 4 juillet. Les deux consistoires luthérien et calviniste seront réunis en un seul, et on célébrera la réunion par une fête à laquelle prendront part toutes les communions qui ont pris part au synode. On ne voit pas que l'électorat proprement dit de Hesse-Cassel soit compris dans cette mesure.

Saint-Brieux. Le souvenir d'un bon curé vit encore long-temps dans la paroisse où il a fait le bien. C'est ce qu'on vient d'éprouver relativement à M. Robert, religieux Prémontré de l'abbaye de Beauport, et curé d'Etables. Il gouvernoit cette paroisse depuis quarante-cinq ans, quand la persécution vint l'arracher à son troupeau. Ce vertueux vieillard fut du nombre des prêtres renfermés d'abord à Saint-Brieux, puis transférés à Guingamp dans la Maison des Carmélites. Il fut, durant sa captivité, un modèle de résignation et de courage; il soutenoit ses confrères par ses entretiens et par ses exemples. Ce fut au milieu d'eux qu'il termina sa course, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; car dans ces temps d'humanité, la vieillesse et la vertu ne mettoient pas à l'abri de la persécution. Ses restes mortels, déposés sans pompe dans le cimetière de Guingamp, y ont été, depuis peu, reconnus à quelques lambeaux de son habit de religieux, qu'il n'avoit jamais quitté, et avec lequel il avoit demandé qu'on l'inhumât. Les habitans d'Etables ont réclamé sa dépouille mortelle comme un dépôt qui leur appartenoit. Ils l'ont transféré de six lieues dans le cimetière de leur paroisse, et ont célébré ses obsèques. Un clergé nombreux s'étoit réuni pour cette cérémonie. M. Robert méritoit bien ces marques d'attachement et de respect. Bon religieux, instruit, pieux, aimable, il n'étoit austère que pour lui. Son zèle actif ne se bornoit point à sa paroisse: il partageoit l'œuvre des missions de ce diocèse avec le vénérable M. Cormaux, célèbre missionnaire breton, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, en 1793. Ils étoient amis, et l'on se rappelle encore en ce pays les fruits abondans de salut que produisoient les travaux réunis de ces hommes animés du véritable esprit du sacerdoce, et avides de la gloire de Dieu et du salut du prochain.

Nouvelles politiques.

Paris. La fête de la Saint-Louis a été une des plus brillantes que la capitale eut vues depuis plusieurs années. Dès le matin, S. M. a reçu

les hommages des Princes et Princesses de sa maison, puis des Princes et Princesses du sang. Elle a admis à son déjeûner les capitaines de ses gardes et ses gentilshommes de la chambre. Le corps municipal de Paris a eu ensuite l'honneur de faire sa cour au Roi. A onze heures, S. M., accompagnée des Princes et Princesses, s'est rendue à la chapelle, et a entendu la messe. A midi, elle a reçu, dans la salle du Trône, les ambassadeurs étrangers et le duc de Wellington. A midi et demi, elle est montée en calèche découverte, ayant à sa gauche MADAME, et sur le devant Mme. la duchesse de Berry. Mgr., duc d'Angoulême, et Mgr. le duc d'Orléans, étoient, à cheval, à la portière de droite; et Mgr. le duc de Berry et Mgr. le duc de Bourbon à la portière de gauche. Le Roi étoit en habit de maréchal de France, et n'avoit, comme les Princes, que la décoration de la Légion d'Honneur. La voiture a pris le chemin des boulevards par la place Vendôme et la rue de la Paix. Sur la place, MONSIEUR, à la tête des légions, attendoit S. M., qu'il a accompagnée dans la revue de la garde nationale. Les légions étoient placées à la suite les unes des autres, suivant le numéro des arrondissemens, et occupoient une grande étendue sur les boulevards. S. M. a parcouru tout cet espace, au milieu des applaudissemens de la multitude qui remplissoit les contre-allées. Arrivée à la place de la Bastille, elle est rentrée par la rue Saint-Antoine, la Grève et les quais. Il étoit deux heures quand elle est arrivée au Pont-Neuf, où un pavillon avoit été préparé pour la recevoir. Elle y a pris place sur un trône, vis-à-vis la statue; les Princes et Princesses se sont rangés autour d'elle. Le corps diplomatique, les ministres, les maréchaux de France et les grands officiers de la couronne occupoient des gradins. Le Roi s'étant assis, les voiles qui couvroient la statue de Henri IV se sont abattus à un signal donné, et ont laissé voir l'image d'un Prince si cher à la nation. S. M., souriant à ce spectacle, a salué du geste son auguste aïeul, et a témoigné la plus grande satisfaction. Les cris de *Vive Henri IV! vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* sont partis de tous les côtés à la fois. M. de Barbé-Marbois, à la tête du comité des souscripteurs, a eu l'honneur de haranguer S. M., qui a répondu : « Je suis sensible aux sentimens que vous m'exprimez : j'ac» cepte avec une bien vive reconnoissance le présent du peuple françois, » ce monument élevé par l'offrande du riche et le denier de la veuve; » en contemplant cette image, les François diront : Il nous aimoit, » et ses enfans nous aiment aussi. Les descendans du bon Roi diront à » leur tour : Méritons d'être aimés comme lui. On y verra le gage de la » réunion de tous les partis, de l'oubli de toutes les erreurs : on y verra » le présage du bonheur de la France. Puisse le ciel exaucer ces vœux, » qui sont les plus chers de mon cœur! » Le Roi a permis ensuite qu'on lui présentât les artistes qui ont travaillé à faire et à poser la statue. Après quoi le défilé des troupes a commencé. La maison du Roi ouvroit la marche, puis venoit la garde nationale, les différens corps de la garde royale et les légions en garnison à Paris. S. A. R. MONSIEUR étoit à la tête de la garde nationale. On estime qu'environ 45,000 hommes ont défilé en cette occasion devant le Roi. La marche terminée, le Roi s'est levé, a salué le corps diplomatique, s'est entretenu avec quelques personnes, et est retourné aux Tuileries, où il y a eu grand couvert dans la ga-

lerie de Diane. Le public passoit dans un corridor ménagé le long des fenêtres. A l'issue du dîner, S. M. s'est montrée à une des fenêtres de son appartement, et a été saluée par les acclamations de la foule qui remplissoit le jardin. Le soir, on a distribué des comestibles, et la ville a été illuminée.

— Le 25 au matin, le corps de ville a assisté, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à l'inauguration du portrait du Roi, que S. M. vient de donner à la ville de Paris. M. le préfet de la Seine a prononcé à cette occasion un discours.

— Mgr., duc d'Angoulême, a reçu pour sa fête les élèves de l'Ecole Polytechnique.

— MADAME a accordé une cravate pour la légion de la garde nationale de l'arrondissement de Mantes; la cravate a été attachée, au nom de la Princesse, par Mme. de Rosambo.

— On parloit depuis quelque temps de la grossesse de Mme. la duchesse de Berry. Aujourd'hui cette nouvelle est annoncée comme certaine; c'est un heureux épisode de la fête que nous venons de célébrer.

— S. M. a reçu, en audience particulière, M. le comte de Frimont, général autrichien, commandant les troupes stationnées en France, et l'amiral anglois sir Sidney Smith.

— A l'occasion de la Saint-Louis, S. M. a accordé quatre cent quatre-vingt-dix lettres de grâces, à autant d'individus condamnés à des peine infamantes ou correctionnelles; dans ce nombre, il y en a cent vingt-sept condamnés pour délits politiques.

— Par une ordonnance du 29 juillet dernier, le Roi a autorisé l'établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance, exclusivement consacrée à recevoir les économies particulières.

— Il a été distribué, il y a quelques jours, par MM. les curés du faubourg Saint-Antoine, une somme de 18,530 fr. aux malheureux qui avoient souffert de la grêle du 27 mars. Cent seize familles ont eu part à cette distribution; il y en avoit eu précédemment une autre de 26,380 fr., répartis entre cent trente-neuf ménages. Ainsi, deux cent cinquante-cinq familles ont participé aux bienfaits du Monarque, et des personnes dont sa munificence a excité les libéralités.

— M. le lieutenant-général Donnadieu est de retour à Paris de la tournée qu'il a faite pour l'inspection des régimens suisses.

— M. Jauffret, auteur de fables et de plusieurs ouvrages d'éducation, est nommé conservateur de la bibliothèque de Marseille, en remplacement de M. Croze-Magnan, mort récemment.

AU RÉDACTEUR.

Orgelet, le 15 juillet 1818.

Monsieur, à la fin de votre notice sur la *Vie du cardinal de Bérulle*, vous avancez deux choses fausses, et une qui cache une partie de la vérité.

1°. Vous dites que la suppression des Jésuites fut un coup fatal à l'Oratoire, parce qu'on prit *subitement* beaucoup de

colléges des Jésuites. J'entrai dans l'Oratoire peu après cette suppression; on n'avoit encore pris que le collége de Lyon à la fin de 1763; et jusqu'en 1776, on n'en prit qu'un seul, qui fut celui de Tournon. Ainsi voilà treize ans consécutifs où l'on n'en prit aucun. Peut-on dire en conséquence qu'on en prit subitement ?

2°. Vous ajoutez que la nécessité de fournir à ces établissemens rendit moins difficile sur le choix des sujets. Ceci est encore très-faux. D'abord, parce que l'on n'eut pas alors à remplir plusieurs établissemens; ensuite, parce que véritablement on fut beaucoup plus difficile sur le choix des sujets. Auparavant on étoit obligé d'en recevoir d'un peu minces, les Jésuites existant, et, tant eux que leurs partisans, détournant d'entrer dans l'Oratoire. Mais au moment de leur suppression, beaucoup de jeunes gens qui avoient de l'inclination pour l'enseignement, n'ayant plus la ressource des Jésuites, entrèrent dans l'Oratoire, jusqu'au frère même d'un Jésuite, lequel est à Paris depuis quelques années. Ce fut encore en ce temps-là que les vœux des religieux furent fixés à 21 ans; ce retard, en même temps qu'il dépeuploit les couvens, favorisoit l'Oratoire, où l'on recevoit à tout âge. Il y avoit donc abondance de sujets, et par conséquent facilité de choisir. En voici une preuve. J'entrai à l'institution de Lyon en 1769; je fus le premier qui me présentai cette année-là, et je fus par conséquent à même de voir ce qui se passoit. Le second qui se présenta fut refusé; le cinquième et le sixième aussi; enfin, de vingt qui se présentèrent, treize seulement furent admis. Il est donc faux qu'on ait été moins rigide pour l'admission des sujets. Et pour vous prouver que je parle sans prévention, je vous dirai que la suppression des Jésuites fit du mal à l'Oratoire, en ce que la rivalité cessant, l'émulation ne fut pas aussi grande; ensuite que, comme l'on prit cinq colléges de Jésuites en six ans, depuis 1776 jusqu'à 1782 (1);

(1) Voilà que M. Mareschal avoue lui-même ici ce qu'il taxoit de fausseté plus haut, savoir : que l'Oratoire s'étoit chargé subitement de plusieurs colléges. Six en six ans étoient sûrement beaucoup. De même pour le second reproche qu'il nous avoit fait, il prend ensuite soin de l'atténuer lui-même, lorsqu'il convient qu'on n'étudioit pas la théologie avec autant de soin, et que plusieurs même ne l'étudioient pas du tout. Quant au troisième grief, nous n'avons point, ni dit, ni insinué que les soixante prêtres signataires de la lettre de 1792 fussent les seuls opposés au serment. M. Mareschal verra d'ailleurs par notre empres-

l'étude de la théologie, partie dans laquelle avoient brillé tant de membres de l'Oratoire, s'affoiblit beaucoup; pour remplir ces colléges, on ne put pas faire faire les études de théologie comme on faisoit auparavant; plusieurs même n'en faisoient point.

3°. La manière dont vous parlez de ces soixantes prêtres de l'Oratoire qui signèrent la lettre au Pape, semble dire qu'ils furent les soixante seuls de leur sentiment, d'autant plus que vous ajoutez qu'il n'en est pas moins vrai que quantité prirent des places dans le ministère. Ceci n'est que trop vrai; mais en suivant les règles de l'impartialité, n'auriez-vous pas dû dire aussi que ces soixante ne furent pas les seuls opposés à la constitution civile du clergé, puisque ces soixante n'étoient que ceux des maisons de Paris et des environs, et que dans plusieurs autres maisons le plus grand nombre avoit refusé le serment, et même tous dans quelques-unes; telles que celle d'Autun, et les deux de Dijon, dans l'une desquelles j'étois. Tous les autres corps, même les restes des Jésuites, n'ont-ils pas donné des évêques, des curés, des vicaires épiscopaux? (j'en excepte MM. de Saint-Sulpice). Est-il raisonnable de faire retomber sur tout un corps l'erreur d'un certain nombre de membres? Voilà ce que j'ai cru devoir vous dire, tant pour rendre hommage à la vérité, que par attachement pour une congrégation dont j'ai été membre vingt-trois ans. Si vous êtes véritablement équitable, vous ne pouvez vous dispenser de rectifier ce que vous avez dit d'inexact; et vous devez faire connoître, après avoir dit le mal de ce corps, que la très-grande majorité des anciens prêtres ne participa point au schisme.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARESCHAL, *prêtre ci-devant de l'Oratoire, un de vos co-abonnés.*

---

sement à insérer sa réclamation, que nous ne sommes point ennemis de l'Oratoire, et nous espérons qu'il regrettera de s'être servi, dans sa lettre, d'expressions peu polies, et même passablement aigres, que nous lui avons rendu le service de supprimer ici. Enfin il trouvera une nouvelle preuve de notre impartialité dans la prière que nous lui faisons de nous indiquer ce qu'il trouve à reprendre, relativement à l'Oratoire, dans le IVe. volume des *Mémoires*. S'il aime la vérité, nous ne la cherchons pas moins, et nous la suivons, même lorsqu'elle nous est montrée un peu rudement.

Panégyrique de saint Louis, prononcé, le 25 août, dans l'église des Quinze-Vingts; par M. l'abbé Frayssinous.

L'orateur a pris pour texte de son discours ces paroles du Livre des Rois : *Placebat tam Deo quàm hominibus.* Au commencement de son exorde, il a tracé le portrait d'un Roi, élevé par ses qualités plus encore que par son rang, qui ne connoît pour règle de ses actions que la conscience, pour loi que la justice, qui fait asseoir avec lui sur le trône la sagesse et l'équité, qui tempère le pouvoir par la bonté, qui, se rappelant qu'il tient son autorité de Dieu, n'en use que pour le bonheur des peuples, et qui mérite encore plus par ses vertus que par sa puissance de fixer les regards du ciel et de la terre. Un tel Prince, a dit M. Frayssinous, c'étoit à la religion qu'il appartenoit de le former; en le peignant, j'ai peint le saint Roi dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire; tous les traits du tableau que je viens de tracer conviennent à saint Louis. Quelle tâche m'est imposée, et comment la remplir après tant d'orateurs qui m'ont précédé dans ce noble ministère? Cependant cette solennité et votre attente m'imposent l'obligation d'édifier votre piété, en vous racontant les actions du héros dont la mémoire nous rassemble au pied de ces autels. Dans ce dessein, je vous montrerai saint Louis comme le modèle des rois, soit au dedans, soit au dehors... Telle a été la division de ce discours, division extrêmement simple, mais heureuse, en ce qu'elle a fourni à l'orateur le moyen de parcourir toutes les actions les plus remarquables du saint Roi, et cela dans l'ordre même où elles se trouvent placées dans sa vie.

Après un compliment adressé au prélat qui présidoit à la cérémonie, M. l'abbé Frayssinous a ouvert sa première partie par un tableau de l'état de la France lorsque saint Louis monta sur le trône. L'ambition et les entreprises des grands vassaux de la couronne avoient ébranlé la monarchie sous les précédens règnes; une lutte s'étoit engagée entre le souverain et ses barons; elle pouvoit devenir de jour en jour plus funeste à l'Etat. L'autorité du Roi, arbitraire dans ses domaines, étoit presque nulle dans les terres des seigneurs; le sang des François ne cessoit pas de couler pour venger les querelles qui divisoient les barons; la guerre et l'anarchie étendoient partout leurs ravages sous des princes qui manquoient de force ou de talent pour réprimer les excès. Des coutumes barbares gouvernoient les peuples; différentes, suivant les pays, elles étoient presque partout opposées à la raison et à la justice. Les procès se terminoient par des épreuves absurdes qui tentoient le ciel en exigeant qu'il fit un miracle pour sauver l'innocence opprimée. Telle étoit la situation de la France à l'époque où Louis VIII descendit dans le tombeau. Il laissoit après lui un Roi enfant sous la tutelle d'une femme, et c'étoit la première fois sous la troisième race qu'une reine étoit appelée à réunir les fonctions de tutrice et de régente. A ce premier préjugé se joignoit l'orgueil national qui faisoit regarder comme une honte, à une noblesse fière, de plier sous une princesse étrangère. Mais cette princesse étoit Blanche de Castille, femme forte, qui avoit puisé dans la religion le courage et la sagesse dont elle avoit besoin. Elle ne se montrera point au-dessous de ses devoirs et des circonstances, et elle conduira d'une main ferme et sûre le vaisseau de l'Etat à travers les écueils d'une minorité orageuse. Ceux qu'elle appelle dans ses conseils prouvent déjà son discernement; c'est le cardinal de Saint-Ange, Guerin, évêque de Senlis; le connétable de Montmorency, etc. Les barons ne se liguent que pour succomber. L'oncle du jeune Roi pré-

tend que ses droits sont lésés par les dernières volontés de Louis VIII, et prend les armes. Blanche déjoue leurs efforts, et prévient une révolution qui alloit peut-être bouleverser la France, et changer l'ordre de la succession au trône.

Pendant ce temps, Louis croissoit pour la gloire de la religion et pour le bonheur de la France. Sa mère faisoit germer en lui les semences de toutes les vertus. Déjà elle avoit gravé bien avant dans son ame cette maxime qui ne s'effacera point, savoir : que tout motif humain doit passer après le devoir, et qu'il vaut mieux perdre la vie que de la souiller par des fautes qui provoquent la colère de Dieu. Mais Blanche sait qu'il faut une éducation mâle à un prince appelé à régner sur une nation guerrière. Elle mêle aux jeux de l'enfance de Louis les exercices de la guerre; elle le montre à ses armées, et les premiers feux de sa valeur brillante décèlent déjà un prince digne de commander aux François. Attentive à tout ce qui peut concilier à son fils le respect des peuples, elle prépare la cérémonie de son sacre, cérémonie à la fois touchante, auguste et instructive, qui, en indiquant l'origine de l'autorité suprême, en règle l'usage, en fixe les limites et ennoblit l'obéissance, en apprenant aux peuples à voir dans les rois les lieutenans de la Divinité. Déjà le temps est venu où l'âge de Louis permet à sa mère de remettre dans ses mains les rênes de l'Etat. Au lieu de se réjouir d'être délivré d'une tutelle incommode, le jeune Roi laisse sa mère régner par ses conseils lorsqu'elle ne règne plus par ses volontés. Enfin nous allons le suivre dans la carrière qui s'ouvre devant lui, et le considérer dans le gouvernement intérieur, tour à tour comme guerrier, comme législateur et comme chrétien.

Comme guerrier : quelle fermeté et quelle sagesse Louis n'a-t-il pas fait paroître dans les troubles excités par les barons? Mais son courage brilla surtout dans la guerre suscitée par l'ambition d'Isabelle. Cette princesse, veuve

de Jean sans Terre, et mariée, en secondes nôces, à un Lusignan, le pousse à la révolte et appelle les Anglois. Louis réunit ses forces pour les combattre. Il disperse ses ennemis à Taillebourg; un nouveau combat s'engage auprès de Saintes. Louis y soutient ses troupes qui plioient; il leur montre qu'un Roi de France sait être, quand il le faut, le premier soldat de son royaume. Son exemple et les périls qu'il court, ont ranimé le courage des siens, et il a bientôt décidé la victoire. Saintes ouvre ses portes, et Isabelle est forcée de venir aux pieds de Louis implorer le pardon de sa faute. Elle ne reconnoissoit pas son Roi à sa puissance; elle le reconnoît à sa bonté. Louis aime à pardonner, et il pardonne en effet; mais ne confondant pas la foiblesse avec la clémence, il est inflexible pour la révolte, et ne se laisse désarmer que par le repentir et la soumission.

Comme législateur, saint Louis ne mérite pas moins de fixer nos regards. Il porta le premier la lumière dans le chaos des lois et des coutumes barbares. Les duels réprimés, les jeux proscrits, le blasphême effrayé par des peines sévères, les formes de la justice substituées à des épreuves bizarres, les coutumes injustes abrogées, les coutumes sages rassemblées dans un Code de lois, tels furent les bienfaits de la législation de saint Louis. Il ne put, il est vrai, établir par lui-même ces réformes que dans ses domaines; mais sa réputation les étendoit là où il ne pouvoit les ordonner de son autorité. Les vassaux suivoient la lumière qui leur étoit montrée par le souverain. Les lois de saint Louis se sont répandues par toute la France, et même peu à peu dans les pays voisins. Ainsi, le vœu de saint Louis a été accompli, et ses peuples ont été gouvernés par de sages ordonnances. Ce grand Roi a semé dans son siècle ce que les siècles suivans ont recueilli, et le premier il a imprimé à la législation, en Europe, ce mouvement qui l'a élevée à l'état où elle est parvenue. Mais il ne se contentoit pas de faire des lois, il veilloit à leur exécution; accessible

à tous ses sujets, et père plutôt que juge, il concilioit leurs différends, et les renvoyoit également frappés de sa justice et attendris de sa bonté. Ici l'orateur a déploré dans une apostrophe éloquente la destruction de ce chêne antique, sous lequel saint Louis aimoit à rendre la justice, et qui nous rappelleroit de si touchans souvenirs.

Comme chrétien, la vie de saint Louis nous offre un prince qui s'est sanctifié en faisant le bonheur de ses peuples. Modèle des rois dans les vertus domestiques, il est beau de le voir s'occupant lui-même de l'éducation de ses enfans, distribuant tous les momens de sa journée avec une admirable régularité, ne perdant de vue les fonctions du gouvernement que pour vaquer à la prière, et ne quittant la prière que pour s'occuper du bien des peuples. La piété ne le rendoit que plus attentif à ses devoirs, et il ne fut Roi tous les instans de sa vie que parce qu'il ne cessa pas d'être chrétien. C'est au pied des autels qu'il puisoit cette sagesse, cette vigilance, cette force qui l'animoient. C'est la religion qui lui inspiroit cet amour pour les pauvres, qu'il aimoit à servir de ses royales mains. C'est elle qui le porta à fonder des établissemens utiles et magnifiques, des asiles pour les pauvres et les malades, et cette maison de Sorbonne, qui fut si long-temps le soutien de la foi, la source des bonnes doctrines, et la lumière de notre Eglise et même des églises voisines, qui recouroient à elle dans les temps de controverses, de difficultés et d'erreurs. L'orateur n'a pas manqué de rappeler ici que la maison même des Quinze-Vingts devoit son origine à saint Louis, et il en a pris occasion d'exhorter les aveugles rassemblés par ce pieux monarque à reconnoître ses bontés, et à imiter ses vertus.

Après avoir ainsi terminé sa première partie, M. Frayssinous a passé à la seconde, où il a présenté saint Louis comme le modèle des rois dans ce qu'il a fait au dehors. Il l'a considéré dans sa politique envers ses voi-

sins, dans ses relations avec le saint Siége, et dans ses guerres contre les ennemis du nom chrétien.

La politique de saint Louis a été l'objet de quelques reproches. L'orateur s'est attaché à prouver que la cession qu'il fit de la Guyenne au roi d'Angleterre étoit conforme à la sagesse autant qu'à l'équité. Par-là saint Louis s'assura la possession paisible des plus belles provinces de ses Etats, sur lesquelles les Anglois conservoient toujours des prétentions. Il affermit la paix entre les deux royaumes. Il eut des vues politiques qui furent justifiées par le succès. Les seigneurs françois ne refusèrent plus de reconnoître les droits du trône; ils regardèrent comme un honneur de relever d'un souverain qui comptoit des rois parmi ses vassaux. La conduite de saint Louis ne fut pas moins admirable dans ce qu'il fit pour réconcilier les barons anglois avec leur roi. Que Machiavel ait accrédité depuis cette maxime qu'une chose est permise en politique lorsqu'elle est utile, Louis aima mieux n'appeler utile que ce qui est honnête. Au lieu de développer les semences des troubles qui fermentoient en Angleterre, il s'efforça de les étouffer. Choisi pour arbitre, il justifia une marque de confiance si extraordinaire par la sagesse d'un jugement qui affermit les droits de la couronne sans blesser les intérêts des sujets.

Il ne fut ni moins sage ni moins généreux dans ses relations avec le saint Siége. Le Pape, en guerre avec l'empereur Frédéric, offre à saint Louis la couronne impériale pour son frère Robert. La modération du Monarque sait résister à une perspective qui eût ébloui tout autre; et la nation consultée, répond que c'est un assez grand honneur pour le prince Robert d'être le frère d'un Roi de France, et que la justice lui défend d'accepter ce que le Pape ne peut pas lui donner. Ainsi saint Louis jugea une question importante avec toutes les lumières du siècle de Louis XIV. J'entends ici les modernes se récrier contre les prétentions ambitieuses d'un pontife. Sans doute, a dit l'orateur, c'est une doctrine inconnue

dans l'antiquité chrétienne, toujours réprouvée en France et ruinée par Bossuet, que celle qui accorde aux papes un pouvoir temporel sur le domaine des rois, et ce n'est pas un prêtre élevé dans nos maximes qui entreprendra de la défendre. Mais il faut le dire, cette doctrine, tout étrange qu'elle nous paroît, s'explique par les circonstances qui l'accréditèrent. Alors, au milieu de l'Europe barbare, le saint Siége brilloit du plus grand éclat. Occupé par des pontifes vertueux et d'un grand caractère, il se montroit aux peuples comme un pouvoir protecteur. Divisée en une foule de petits Etats, déchirée par des princes ignorans et toujours armés, l'Europe voyoit un appui et un frein dans le vicaire de Jésus-Christ, dont l'intervention calma en effet tant de différends, et étouffa tant de guerres, et on s'accoutuma à regarder le chef de l'Eglise comme jouissant aussi d'un droit d'inspection sur les Etats. Est-ce à nous de nous étonner ou de le reprocher à nos aïeux? Ils plaçoient le droit de déposséder les rois dans les mains des ministres de la religion. Et nous, dans quelles mains avons-nous placé ce droit terrible? Dans les mains du tyran le plus ignorant, le plus capricieux, le plus féroce, dans les mains de la multitude, et nous avons ainsi ouvert, au milieu de l'Europe civilisée, un abîme où peuvent s'engloutir à chaque instant les trônes et les rois.

Avant de suivre saint Louis dans ses guerres contre les ennemis du nom chrétien, M. l'abbé Frayssinous n'a pas craint se déclarer l'apologiste de ces expéditions lointaines, objet de tant de déclamations. Plusieurs de vous, a-t-il dit, les regardent peut-être comme l'écueil de la gloire de mon héros et de mon ministère; mais il n'en sera pas ainsi. Et d'abord, si je ne voulois que justifier saint Louis, il me suffiroit de dire que ce grand Roi ne fut point l'auteur des Croisades; qu'elles avoient commencé avant son règne; que lorsqu'il monta sur le trône, la France possédoit, en Palestine, des établissemens qu'il étoit de sa gloire comme de ses intérêts de

conserver; de même que nous envoyons aujourd'hui des troupes au-delà des mers pour défendre les terres conquises autrefois dans le Nouveau-Monde. Mais je ne me bornerai pas à ces réflexions qui suffiroient pour le sujet que je traite. Chrétien et François, je ne vois rien de plus indigne de celui qui réunit ces deux titres, que de rappeler sans cesse les torts de nos ancêtres, et jamais leurs vertus; que d'avoir toujours les yeux ouverts sur les fautes des enfans de l'Eglise, et fermés sur leur gloire. Ne veut-on que nous faire convenir que des désordres de tout genre se sont mêlés aux Croisades? Qui ne l'avoue? Mais nos pères étoient-ils donc coupables, parce qu'ils vengeoient la chrétienté, au prix de leur sang, des insultes des Musulmans, et qu'ils cherchoient à sauver l'Europe du joug de la barbarie? De tout temps les chrétiens avoient été en possession d'aller visiter les lieux consacrés par la présence de leur Dieu, et par le souvenir des mystères de la foi. Les infidèles violent dans leurs personnes les droits qu'ont eus chez tous les peuples les étrangers et les voyageurs. Cette injure suffisoit peut-être pour fournir le motif d'une guerre. Mais des raisons plus puissantes durent armer l'Europe. Les Musulmans portoient les derniers coups à l'empire des Grecs. Il étoit de l'intérêt de tous les princes chrétiens de se liguer pour soutenir le dernier boulevard de la chrétienté du côté de l'Orient. Aussi le judicieux Fleury, qui n'est pas suspect sur ces matières, n'a pas craint de dire que les Croisades n'étoient pas seulement justes, mais nécessaires. Quand elles n'auroient fait que retarder la chute de l'empire grec, ç'auroit toujours été un résultat heureux pour l'Europe: mais elles ont porté à la puissance des Musulmans un coup dont elle ne s'est pas relevée, et elles ont peut-être sauvé la religion, la liberté et la civilisation en Europe. Nous convient-il d'ailleurs de juger si sévèrement nos ancêtres sur la justice de leurs guerres? Depuis François Ier., il s'est écoulé trois siècles que nous avons appelés les siècles des let-

tres, des arts, de la philosophie, des lumières; eh bien, jamais il n'y eut des guerres plus nombreuses et plus sanglantes. Ont-elles toujours été fondées sur des motifs aussi légitimes que les Croisades? On a dit que celles-ci avoient fait périr six millions d'hommes, et nous venons de passer par une époque de vingt-cinq années qui a coûté à la France seule plus de sang que les Croisades n'en coûtèrent à l'Europe entière.

L'orateur a ensuite suivi saint Louis dans les deux guerres qu'il entreprit contre les ennemis du nom chrétien. Il a retracé ses exploits, sa valeur, sa modération dans la victoire, sa magnanimité dans les fers, sa résignation, son courage dans les derniers momens. Il a fini par une péroraison courte, mais forte et touchante, dont nous ne citerons que le passage suivant. « Grand saint, a-t-il dit, si dans ce jour solennel vous abaissez du haut des cieux vos regards sur la France, retrouvez-vous ce peuple que vous avez gouverné? Nous reconnoissons bien à leurs sentimens et à leurs vertus les héritiers de votre trône; mais reconnoissez-vous en nous les descendans de ceux qui furent vos sujets? Que sont devenues cette loyauté, cette piété, cette foi pure dont ils s'honoroient? Nous avons remplacé leurs vices par d'autres vices; mais où sont leurs vertus» ?....

Nous n'avons pas besoin de dire que ce beau discours a été entendu d'un bout à l'autre avec une attention et un intérêt soutenu, et que les inspirations religieuses et patriotiques de l'éloquent orateur ont passé plus d'une fois dans l'ame des auditeurs, et ont justifié tout ce qu'on avoit droit d'attendre d'un si beau sujet, traité par un si beau talent. Malheureusement l'église des Quinze-Vingts est fort petite, et n'a pu contenir tous ceux qui auroient voulu entendre le discours.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 11 août est mort ici, après une maladie

courte, mais fort vive, le cardinal Laurent-Prosper Bottini, diacre du titre de Saint-Adrien ; il étoit âgé de quatre-vingt-un ans. Le cardinal Caraffa di Trajetto, qui avoit été malade, a résisté, malgré son âge de quatre-vingt-seize ans, à cette nouvelle attaque.

— S. S. a nommé vice-légat, à Forli, Mgr. Auguste Brancadoro ; à Ferrare, Jacques de Cuppis, et à Ravennes, Jean Serafini.

— Jacques Ferri, de Livourne, juif, âgé de dix-neuf ans, a été baptisé, le 10 août, dans l'église de Notre-Dame du Mont, par le nouvel évêque de Ferentino, M. Gaudence Patrignani, qui lui a aussi donné la confirmation, et lui a adressé une exhortation relative à la circonstance.

Paris. Quoique M. André, ancien évêque de Quimper, dont nous avons annoncé la mort, n'occupât point actuellement de siége dans l'église de France, sa perte n'en sera pas moins sensible, surtout dans le moment actuel, où tant de siéges sont vacans. Ce prélat avoit rendu de nombreux services, même depuis sa démission. Il s'étoit prêté avec une complaisance infinie aux besoins des diocèses qui n'avoient point d'évêques, et alloit chaque année donner la confirmation, ou conférer les ordres dans une ou plusieurs villes. Cette année encore, il étoit allé à Bourges, quoique déjà sa santé fût affoiblie, et il y avoit fait l'ordination. Il avoit aussi rempli fréquemment les mêmes fonctions à Paris. Instruit, zélé, pieux, du caractère le plus doux, il s'étoit montré avec distinction dans ses études, et avoit fait sa licence avec succès. Il étoit, avant la révolution, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, et vice-gérent de l'officialité du diocèse. Il ne sortit point du royaume pendant la révolution. Lors du Concordat, il fut porté, malgré lui, à l'évêché de Quimper, et n'accepta qu'avec répugnance un poste dont il connoissoit tous les devoirs. Les désagrémens qu'il eût à essuyer de la part de l'autorité principale du Finistère de ce temps-là, achevèrent de le

dégoûter, et il donna sa démission en 1805. Mais comme nous l'avons vu, sa retraite ne fut point oisive, et il ne cessa d'administrer un diocèse particulier que pour se rendre utile à plusieurs autres. Il vivoit dans la plus grande simplicité, prenant sur son nécessaire pour secourir les pauvres. Ceux qui n'auroient pas su quel usage il faisoit de ses économies, auroient pu trouver qu'il les poussoit trop loin; mais on ne pouvoit qu'être édifié de retranchemens qui tournoient au profit de la charité. Le prélat les portoit si loin qu'il n'a rien laissé à sa mort. M. Claude André étoit né dans le diocèse de Lyon en 1743; il étoit membre du chapitre royal de Saint-Denis. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Sulpice, sa parcisse. Un clergé nombreux y a assisté. On y a remarqué, entre autres, M. de Coucy, archevêque de Reims, qui s'est empressé de venir payer le tribut de ses prières à un collègue si recommandable par son zèle et sa piété.

— Le vendredi 28, une messe solennelle a été chantée à Saint-Roch en l'honneur de saint Louis. Mgr. le duc de Berry y assistoit, ainsi qu'un grand nombre de grand'croix, commandeurs et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, membres de l'association paternelle, dont S. A. R. a bien voulu accepter la présidence. M. de Bombelles, nommé à l'évêché d'Amiens, officioit, assisté de plusieurs ecclésiastiques, aussi chevaliers de Saint-Louis. Le prince a été reçu à l'entrée de l'église par le curé, qui l'a harangué. On a fait une quête pour les pauvres. Les régimens et légions qui se trouvent à Paris avoient envoyé des députations pour se trouver à cette cérémonie.

— La compassion pour tant d'idolâtres assis dans les ténèbres de la mort, et des vœux pour leur conservation, ont toujours fait partie de la piété. Les ames animées de l'esprit de la foi ne peuvent songer sans douleur au sort des peuples privés de la lumière de l'Evangile, et jouet des plus déplorables superstitions; et plus elles sentent le prix de la grâce qu'elles ont reçues

par leur vocation au christianisme, plus elles plaignent ceux qui ont été moins favorisés, et qui vivent dans une ignorance absolue de Dieu et de la voie qui conduit à lui. C'est pour entrer dans de tels sentimens qu'on a conçu le projet d'une association de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles, la persévérence des chrétiens qui vivent au milieu d'eux, et la prospérité des établissemens destinés à propager la foi. Pour être membre de cette association, il suffit de le vouloir, et de s'unir d'intention aux associés dans les bonnes œuvres qu'ils font pour les fins proposées. Ils réciteront quelques prières, comme celle de saint François-Xavier, *Æterne rerum omnium effector*, et celle de saint Bernard, *Memorare o piissima*. Pour favoriser cette association et exciter les fidèles à y entrer, on a sollicité à Rome des indulgences. Les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères de Paris ont écrit à ce sujet à la congrégation de la Propagande, et sur le rapport favorable de M. Gardinelli, assesseur de la congrégation des Rits, S. S., dans l'audience du 30 novembre dernier, a accordé les indulgences qui se donnent ordinairement aux pieuses réunions, et en particulier quatre indulgences plénières par an; savoir aux fêtes de l'Epiphanie et de la Pentecôte, et à celles de saint Joseph et de saint François-Xavier. M. le cardinal Litta, prélat de la Propagande, en envoyant l'indult, par sa lettre du 14 février de cette année, loue le projet de cette association, et la regarde comme un moyen propre a augmenter le zèle pour les missions. L'autorité diocésaine a permis la publication de ces indulgences. Ces pièces sont réunies dans un imprimé de vingt-sept pages in-8°. intitulé : *Association de prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles*, où l'on trouve aussi des réflexions et des motifs propres à faire impression sur les ames sensibles à la gloire de Dieu et aux intérêts de la religion.

— Les jardiniers de la paroisse Sainte-Marguerite

ayant fait chanter, suivant l'usage, une messe solennelle en l'honneur de saint Fiacre, leur patron, M. le curé de la paroisse n'a pas négligé de leur rappeler ce qu'ils devoient au Prince dont l'ame sensible, émue de leur désastre, a conçu l'idée de les secourir d'une manière si généreuse. Il a parlé aussi des nouveaux dons distribués récemment, et qui tendent à effacer la trace du fléau du 27 avril. La messe a été terminée par le psaume *Exaudiat*, et par un *Te Deum* en actions de grâces.

— M. l'archevêque de Bordeaux a donné, le 5 août, un mandement qui ordonne de faire des prières publiques, pour obtenir la pluie. Le prélat annonce qu'il a pris cette mesure pour céder aux vœux des fidèles et aux désirs des magistrats, et il apprend aux peuples à regarder les calamités qui les affligent, comme une punition de nos vices, de notre orgueil, et de notre indifférence pour la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le vendredi 28, le Roi, au retour de sa promenade, s'est fait conduire devant le terre-plein du Pont-Neuf, et s'est arrêté assez long-temps pour voir la statue de Henri IV. S. M. s'est découverte devant l'image de son aïeul, et a ordonné ensuite que sa voiture ne s'éloignât qu'au pas.

— Le Roi et S. A. R. MONSIEUR ont fait témoigner à la garde nationale de Paris, par un ordre du jour, leur satisfaction de sa bonne tenue.

— M. le duc de Wellington est parti, le 28, pour Colmar, où il va probablement faire une inspection de troupes.

— M. le comte de Lowenhielm, ministre plénipotentiaire du roi de Suède près la cour de France, vient d'arriver à Paris.

— On va rétablir sur la Place-Royale la statue équestre de Louis XIII, en marbre de Carrare; le soin en est confié à M. Dupaty.

— La foule se succède chaque jour autour de la statue de Henri IV, dont chacun veut admirer de plus près l'image. On s'accorde à louer le mérite de l'exécution, et à y retrouver ces traits de bonté qui caractérisoient ce grand prince.

— Un habitant de Paris a envoyé 1000 fr. pour les pauvres du troisième arrondissement, avec cette note : *Pour la Fête du Roi.*

— M. le ministre de la guerre vient de publier une Instruction sur les appels, qui a été approuvée par le Roi, le 12 août, et qui contient un grand nombre de dispositions sur le recrutement, sur les inscriptions, sur le tirage, sur les examens et remplacemens. Cette Instruction, qui contient huit colonnes in-octavo, est trop longue pour que nous puissions l'insérer ici, et n'est pas même susceptible d'analyse.

— S. M. a autorisé, par une ordonnance du 26 août, les hospices de Soissons, de restituer aux héritiers Rémond de Montmort, Lecarlier de Veglud, Guérin de Brulart et de Vassan, divers biens confisqués sur eux ou sur leurs auteurs pour cause d'émigration, et concédés à ces hospices en remplacement de leurs biens aliénés.

— La cour royale de Paris a entériné les lettres de grâce et de commutation de peines accordées par le Roi à vingt condamnés. On remarquoit parmi eux les deux Bonnassier, Desbaunes et la femme Picard, qui avoient figuré dans le procès des patriotes de 1816. M. le procureur-général les a exhortés à mériter, par leur conduite, la faveur qu'ils viennent d'obtenir. Les deux derniers fourniront un cautionnement de 1000 fr.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné le sieur Creton en trois mois de prison, 50 fr. d'amende, et 1000 fr. de cautionnement. Il est dit dans le considérant, qu'il est le prête-nom des véritables auteurs. On a eu égard à son extrême jeunesse. (Il sort de ses études, et a terminé à peine sa première année de droit). Quant à Lhuillier, à cause de la récidive, il est condamné en un an de prison, 5000 fr. d'amende, et 3000 fr. de cautionnement.

— M. le lieutenant-général Souham est nommé gouverneur de la 5e. division militaire.

— M. Duplessy, ancien secrétaire-général de la Loire, est

; sous-préfet de Nantua, en remplacement de M. Guilfin
igelon, mort.

)n a fait en plusieurs arrondissemens la distribution des
ux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, et on a
n même temps aux maîtres le tribut d'estime et de re-
ssance que leur doit la société pour leur zèle et leurs
:s.

1. le curé de Saint-Jean Saint-François a fait la distri-
des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes
arrondissement. Les assistans ont remarqué, avec in-
la tenue de ces enfans et les progrès de leur ins-
n.

.'Académie françoise a tenu, le 27 août, une séance
ue. Le secrétaire perpétuel a rendu compte du con-
pour l'éloge de Rollin. On a lu plusieurs morceaux du
rs de M. Albin-Berville, qui a été couronné. M. Cuvier
oncé son discours de réception. M. Desèze, directeur
cadémie, lui a répondu, et l'a félicité d'avoir confirmé,
; théories, ce que la Genèse nous apprend sur la créa-
; sur l'histoire du monde.

1. Raoul Rochette est nommé conservateur du cabi-
s médailles de la Bibliothèque du Roi, à la place de
llin.

me. la princesse de Montmorency, née Montmorency,
fe mourir à Saint-Germain-en-Laye, dans la 84e. année
âge. Elle étoit petite-fille du maréchal de Luxembourg,
bre, sous Louis XIV, par ses talens militaires. Elle
erdu, par la révolution, une partie de sa fortune, et
dans les pratiques de la piété. S. M. a envoyé compli-
r, à ce sujet, la famille de la princesse.

Ordonnance du Roi.

s, etc.

es articles 5, 6 et 7 de la loi du 10 mars 1818, qui fixent le
t de paix de l'armée, déterminent les classes qui doivent être
s en 1818, et règlent la répartition à faire des hommes ap-
entre les départemens, arrondissemens et cantons de la
;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Quarante mille hommes sont appelés sur chacune des classes de 1816 et 1817.

2. La répartition de ces quatre-vingt mille hommes entre les départemens, demeure fixée conformément au tableau annexé à la présente ordonnance.

3. Sur les quatre-vingt mille hommes appelés par l'article 1er. de la présente ordonnance, vingt mille de chacune des deux classes de 1816 et 1817 sont à la disposition de notre ministre de la guerre pour être mis en activité.

4. Les quarante mille hommes à la disposition de notre ministre de la guerre, pour être mis en activité, seront employés, 1°. à pourvoir au remplacement des sous-officiers et soldats qui auront accompli leur temps de service au 31 décembre prochain; 2°. à porter les premiers bataillons de nos régimens au complet d'organisation déterminé par notre ordonnance du 3 août 1815.

Donné à Paris, le 26 août 1818. *Signé*, LOUIS.

Suit le tableau de la répartition des quarante mille hommes sur chacune des classes de 1816 et 1817, dont nous ne donnons que l'extrait pour l'année 1816.

Ain, 445; Aisne, 612; Allier, 329; Alpes (Basses-), 203; Alpes (Hautes-), 172; Ardèche, 402; Ardennes, 347; Arriège, 308; Aube, 330; Aude, 333; Aveyron, 458; Bouches-du-Rhône, 405; Calvados, 698; Cantal, 347; Charente, 451; Charente-Inférieure, 512; Cher, 315; Corrèze, 351; Corse, 241; Côte-d'Or, 491; Côtes-du-Nord, 718; Creuse, 312; Dordogne, 586; Doubs, 332; Drôme, 350; Eure, 382; Eure-et-Loire, 367; Finistère, 625; Gard, 445; Garonne, (Haute-), 507; Gers, 396; Gironde, 710; Hérault, 414; Ille-et-Vilaine, 702; Indre, 283; Indre-et-Loire, 380; Isère, 651; Jura, 404; Landes, 332; Loire-et-Cher, 295; Loire, 436; Loire (Haute-), 370; Loire-Inférieure, 363; Loiret, 294; Lot, 370; Lot-et-Garonne, 450; Lozère, 198; Maine-et-Loire, 559; Manche, 803; Marne, 429; Marne (Haute-), 328; Mayenne, 459; Meurthe, 505; Meuse, 393; Morbihan, 557; Moselle, 483; Nièvre, 321; Nord, 115[illegible]; Oise, 530; Orne, 588; Pas-de-Calais, 788; Puy-de-Dôme, 759; Pyrénées (Basses-), 530; Pyrénées (Hautes-), 274; Pyrénées-Orientales, 175; Rhin (Bas-), 607; Rhin (Haut-), 465; Rhône, 471; Saône (Haute-), 4[illegible]5; Saône-et-Loire, 651; Sarthe, 6[illegible]7; Seine, 90[illegible]; Seine-et-Marne, 420; Seine-et-Oise, 595; Seine-Inférieure, 888; Sèvres (Deux-), 351; Somme, 683; Tarn, 509; Tarn-et-Garonne, 318; Var, 391; Vaucluse, 284; Vendée, 371; Vienne, 349; Vienne (Haute-), 336; Vosges, 461; Yonne, 451.

Le même nombre indiqué pour chaque département doit également être fourni pour l'année 1817, comprise dans l'ordonnance ci-dessus.

Les tableaux de recensement des classes devront commencer, par toute la France, le 15 septembre prochain.

Vie complète de saint Vincent de Paul; par M. Collet. Nouvelle édition, augmentée des discours et des écrits textuels du saint. Tomes I et II (1).

Dans un premier article nous avons donné une notice fort abrégée sur la vie de cet homme admirable, et nous avons réservé de plus amples détails pour le temps où nous rendrions compte de chaque volume en particulier. En voilà deux qui sont aujourd'hui livrés au public; le premier qui a paru il y a quelques mois, et le second qui a vu le jour tout récemment. Ils comprennent la partie la plus importante de l'histoire du saint prêtre, et c'est pour nous une heureuse occasion de nous arrêter un peu plus long-temps sur le spectacle d'une vie, non-seulement si édifiante et si pure, mais si noblement et si constamment consacrée à la gloire de la religion et au soulagement de tous les genres d'infortune. C'est un magnifique tableau à offrir à un siècle froid et stérile.

Né dans une condition obscure, et employé, dans ses premières années, à la garde des troupeaux, Vincent manifesta dès ce temps un bon cœur, un jugement sain, et surtout un penchant fort vif à soulager les pauvres. Ses heureuses dispositions engagèrent ses parens à le faire étudier. Il se distingua par ses progrès, mais plus encore par sa piété, par sa modestie,

(1) 4 vol. in-8°., dont il ne paroît que les deux premiers; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et chez Adrien Le Clere.

par une maturité précoce. Au bout de quatre ans, i
étoit déjà en état d'instruire les autres, et fut tour
tour précepteur chez le juge d'Acqs, et maître d
pension à Toulouse. La Providence le fit peut-êtr
passer par divers états, afin qu'il y servît de modèl
à ceux qui y entreroient après lui. Ayant étudié l
théologie à Toulouse, il fut admis aux ordres sacrés
en 1598, et reçut la prêtrise en 1600. On le nomm
de suite à la cure de Tilh, au diocèse d'Acqs; mai
un compétiteur s'étant présenté, Vincent se hâta d
sacrifier son droit. Dieu qui vouloit épurer de plus e
plus cette belle ame, permit qu'il passât par une rud
épreuve. En revenant, par mer, de Marseille à Nar
bonne, Vincent fut pris par un brigantin barbaresque
emmené à Tunis, et vendu à divers particuliers. E
dernier lieu, il appartenoit à un renégat piémontois
qu'il eut le bonheur de ramener à la religion. Il
s'échappèrent ensemble sur un esquif, et arrivèrent
le 28 juin 1607, à Aigues-Mortes, et bientôt aprè
à Avignon, où le renégat rentra dans le sein de l'Eglise
L'historien du saint remarque que cet homme humbl
évita toujours de parler de son esclavage, et ce n'es
que par hasard qu'on a su cette circonstance de sa vie

Après quelque séjour à Avignon, Vincent partit
pour Rome, avec le vice-légat, qui résidoit dans l
première de ces villes, et il demeura chez ce prélat,
s'occupant à visiter les églises, les catacombes et le
autres lieux propres à exciter la piété. Il y avoit alors
à Rome plusieurs ministres françois chargés des affaires du Roi. Vincent fut chargé par eux d'une mission secrète auprès de Henri IV; il revint en France
au commencement de 1609, et eût l'honneur d'entretenir une fois le Roi. On ne voit pas qu'il en ait

reçu aucune grâce. Ainsi, ceux qui ont supposé des rapports intimes et suivis entre notre saint et le bon Roi, ont fait un tableau d'imagination. Vincent de Paul n'étoit point encore connu, comme il l'a été depuis ; il ne s'étoit annoncé par aucune de ces grandes œuvres qui ont rendu son nom célèbre, et Henri IV ne pouvoit voir en lui qu'un prêtre vertueux, dont l'extrême modestie cachoit même une partie de son mérite. Vincent vivoit, à Paris, dans une retraite profonde. Il s'étoit logé auprès de l'hôpital de la Charité, pour visiter les malades; car son goût le portoit toujours vers les œuvres de miséricorde. Accusé de vol par un ami injuste, il attendit en paix que Dieu fit éclater son innocence ; ce qui arriva en effet au bout de quelques années, le coupable ayant été découvert. En 1610, un mois après la mort de Henri IV, Vincent, car il ne se faisoit plus appeler que de ce nom, fut nommé à l'abbaye de Saint-Léonard de Chaume; peu après, la reine Marguerite le fit son aumônier, ce qui ne l'empêcha pas de se joindre aux premiers compagnons de M. de Bérulle, non pour entrer dans la congrégation naissante de l'Oratoire, mais pour vivre dans les exercices de la solitude et de la piété. Il y resta peu, ayant pris la cure de Clichy, près Paris, par déférence pour les conseils de l'abbé de Bérulle; mais il n'occupa cette place qu'environ dix-huit mois, la même autorité qui l'y avoit poussé, l'ayant engagé à entrer, comme précepteur, dans la maison de M. de Gondi, comte de Joigny, général des galères. Ce fut là que sa vertu commença à être connue. En 1617, il donna sa première mission, à Folleville, une des terres du comte. Mais cette même année, soupirant après une vie cachée, las du tumulte de l'hôtel de

Gondi, confus des bontés de la comtesse, qui avoit mis en lui toute sa confiance, il s'enfuit inopinément dans la Bresse, et se chargea de la cure de Châtillon-les-Dombes, paroisse abandonnée, où il parvint, en peu de mois, à rétablir l'ordre, la régularité, la piété même. Il y convertit plusieurs protestans, et il y fit l'essai de ces assemblées de charité qu'il forma dans la suite avec tant de succès. Il ne put rester long-temps dans ce poste. La comtesse de Joigny, désolée de son absence, mit dans ses intérêts les personnes les plus pieuses, et qui avoient le plus de pouvoir sur l'esprit du saint, et à la fin de 1617, ne pouvant plus résister à leurs sollicitations, il retourna à Paris, et rentra dans la maison de Gondi. Mais il fut convenu qu'il n'auroit plus qu'une inspection générale sur les enfans du comte.

Son zèle prit donc alors un plus grand essor, et c'est de cette époque qu'on peut dater, et ses travaux plus assidus et sa réputation croissante. Il s'adjoignit plusieurs prêtres vertueux, et commença avec eux des missions dans les campagnes. Villepreux, Montmirel et les lieux circonvoisins, furent les premiers théâtres de son activité infatigable. Il ne se délassoit de ce pénible ministère que par d'autres soins dignes de sa charité, visitant les pauvres, les malades, les prisonniers. Il voulut assister aussi les galériens, et il en gagna un grand nombre à Dieu par sa bonté, sa patience, ses exhortations affectueuses, et son empressement à adoucir les rigueurs de leur position. Il se servit efficacement pour cela de son crédit auprès du général des galères, et fut nommé lui-même, en 1619, aumônier général des galères. Dans le même temps il fit la connoissance de saint François de Sales,

dont il conquit aisément l'estime, et qui le choisit pour le premier supérieur des religieuses de la Visitation, établies récemment dans la rue Saint-Antoine.

Je n'insisterai pas sur le dévouement héroïque qui lui fit prendre la place d'un forçat, à Marseille, parce que ce fait a été contesté. A son retour, il établit les confrairies de charité, à Mâcon. Il alla faire une mission sur les galères, à Bordeaux, et après une courte visite à sa famille, il donna encore une mission dans le diocèse de Chartres. Le fruit de ces courses apostoliques fut si grand qu'on songea à les établir d'une manière permanente, et il est consolant pour ceux qui se sont voués récemment à la même œuvre, de penser qu'ils marchent sur les traces d'un saint, et d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays et de l'humanité. Vincent ayant été nommé, en 1624, principal du collége des Bons-Enfans, en fit le berceau de sa congrégation destinée aux missions des campagnes. Le comte et la comtesse de Joigny donnèrent 40,000 fr. pour fonder ces missions à perpétuité. En 1625, Vincent se retira dans ce collége, après la mort de la comtesse; il y eut pour premier coopérateurs Antoine Portail, François du Coudrai, Jean de la Salle, Jean d'Horgny, etc. L'archevêque de Paris confirma l'institut, en 1626; Louis XIII l'autorisa par des lettres-patentes, en 1627, et Urbain VIII l'érigea en congrégation par une bulle du 12 février 1632, sous le nom de *Prêtres de la Mission*.

Mais bientôt le saint fondateur conçut le besoin d'étendre son œuvre. Les missionnaires ne pouvoient espérer en effet de produire un bien durable auprès des peuples, si l'on ne travailloit en même temps à

former de bons prêtres. Vincent, après avoir conféré, sur ce dernier point, avec un pieux et zélé ecclésiastique, Adrien Bourdoise, et avec un des évêques les plus recommandables de ce temps-là, Augustin Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, présida à une retraite des ordinands de ce diocèse, qui eut lieu en 1628. Les exercices de cette retraite ont depuis servi de modèle à toutes les autres, et c'est de cette époque que l'on peut compter le renouvellement qui se fit dans le clergé. M. de Gondi, premier archevêque de Paris, instruit des heureux effets de cette pratique, ordonna, en 1631, que les ordinands de son diocèse en feroient une semblable pendant dix jours. Le collége des Bons-Enfans fut choisi pour le lieu de cette retraite. Peu après on y admit les ordinands même des autres diocèses qui se présentoient. Jamais la dépense n'arrêta Vincent. Il recevoit tout le monde, et se livroit sans relâche à des exercices fatiguans. La renommée de ses succès s'étant répandue, les évêques établirent chez eux les mêmes exercices, et demandèrent à Vincent des prêtres pour les diriger. Peu à peu le clergé changea de face. La régularité prit la place de la dissipation, ou même de désordres plus grossiers. L'usage de ces retraites s'étendit même hors de France; on les établit à Gênes et à Rome, où le souverain pontife, Alexandre VII, les ordonna d'une manière expresse, et de là elles se répandirent dans l'Italie, et même en Espagne.

Le saint, dont l'ardeur suffisoit à tout ce qui se présentoit de bien à faire, avoit formé en plusieurs lieux des associations de charité. La Providence lui envoya Mlle. le Gras, qui le seconda dans cette œuvre. Le saint, après avoir éprouvé la vocation de

cette dame, l'envoya visiter les associations de charité qu'il avoit fondées. Elle servoit les pauvres et les malades, et embrassoit toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Elle communiqua son zèle à d'autres dames, dont quelques-unes étoient d'un haut rang, et toutes ensemble, sous la direction de Vincent, rivalisoient d'ardeur pour le soulagement du prochain. Cette ardeur se signala bientôt par de beaux établissemens de piété et de charité, qui ont subsisté jusqu'à nous, et qui attestent encore l'impulsion généreuse que le saint sut donner à son siècle. Sa congrégation se consolidoit de plus en plus. En 1632, elle entra en possession de la maison de Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, d'où est venu le nom de Lazaristes. Dans le même temps Vincent établissoit, à Paris, un hôpital pour les galériens; il en faisoit construire un autre, à Marseille, pour eux; il réunissoit dans des conférences les ecclésiastiques qui vouloient se maintenir dans l'esprit de leur état. Ces conférences, devenues si célèbres, se tenoient à Saint-Lazare, tous les mardis. Elles commencèrent en 1633. On y traitoit des vertus et des fonctions qui conviennent aux prêtres. Les plus connus de ceux qui firent partie d'abord de ces conférences, furent MM. Olier, Pavillon, Perrochel, Godeau, etc., dont plusieurs parvinrent, dans la suite, à l'épiscopat, et dont les autres rendirent de grands services à l'Eglise, dans un ordre inférieur. Il régnoit parmi ces ecclésiastiques un esprit admirable de piété, d'union, de simplicité, et ces conférences, suivies par tout ce qu'il y avoit de plus distingué par les talens, la science et même la naissance, contribuèrent puissamment à la réforme du clergé. De là partoient des missionnaires qui al-

loient évangéliser les peuples dans les villes où le saint ne jugeoit pas à propos d'envoyer les prêtres de sa congrégation. Ils firent des missions à Paris même, aux Quinze-Vingts, aux gardes du Roi, aux artisans, dans presque tous les hôpitaux. Ils étoient surtout assidus à l'Hôtel-Dieu, et s'y relevoient pour exhorter les malades, et ramener à Dieu ceux qui l'avoient le plus oublié. Cette conférence du mardi servit même de modèle à des associations qui furent établies dans les provinces, et plusieurs diocèses s'empressèrent d'adopter un moyen si propre à faire naître ou à nourrir la piété dans le clergé.

Cette bonne œuvre, due entièrement à la charité ardente et ingénieuse de Vincent de Paul, lui donna l'idée d'un autre moyen non moins efficace, je veux dire des retraites spirituelles où il recevoit les prêtres et les laïques, les plus grands seigneurs et les simples artisans, les maîtres et les domestiques, les vieillards et les jeunes gens. Il les recevoit sans dédommagement, ne demandant jamais rien, et ne s'appliquant qu'au bien spirituel de ceux qui suivoient les exercices de la retraite. On estime que, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, il y eut près de vingt mille personnes qui firent la retraite dans sa maison. Ces retraites produisirent des fruits infinis. Il étoit peu de pécheurs ou d'ames tièdes qui pussent résister à l'onction des discours de Vincent, et on venoit des provinces les plus éloignées pour se mettre sous sa direction, et puiser dans ses conseils les lumières ou la force dont on avoit besoin. L'usage des retraites passa même dans les diocèses, et entr'autres en Italie, où on en éprouva les heureux effets. Cet usage a subsisté à Saint-Lazare jusqu'à la révolution. Il y

avoit un bâtiment destiné uniquement à recevoir les personnes qui vouloient faire la retraite, et lorsque ce bâtiment ne suffisoit pas, les prêtres mêmes de Saint-Lazare abandonnoient leurs chambres. Telle avoit été l'intention de leur saint fondateur.

Voilà une partie de ce que Vincent de Paul fit pour la sanctification du clergé. Voyons ce que, dans le même temps, il faisoit pour les pauvres. Ce fut en 1633, qu'avec le secours de Mlle. le Gras, il donna naissance à l'association des Sœurs de la Charité. Il en dressa les réglemens, qui furent approuvés par l'autorité ecclésiastique, et il eut fort à cœur d'étendre et de consolider une institution si précieuse. Il témoignoit le plus grand respect pour ces servantes des pauvres, c'étoit ainsi qu'il les appeloit, et il leur inspiroit la plus haute idée de leur ministère. Nous avons la consolation de voir subsister encore parmi nous cette association respectable, dont les services éminens ont triomphé même de la froideur d'un siècle si fort étranger à l'esprit qui l'avoit fondée. Vincent institua encore une compagnie de dames pour visiter les malades de l'Hôtel-Dieu. Mmes. Gonssault, de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainctot, de Pollalion, d'Aligre, de Traversai, Fouquet, et autres femmes d'une grande fortune et d'une haute condition, entrèrent dans cette association. Elles alloient, à des heures réglées, visiter les malades, leur portoient quelques provisions, pansoient les plaies, distribuoient les remèdes, et joignoient à ces soins, déjà si touchans, des exhortations charitables auxquelles leur bonté et leur douceur donnoient une nouvelle force. Il faut voir dans l'historien de saint Vincent de Paul les détails de cette belle œuvre. Nous

terminerons ici cet extrait du premier volume de cette vie, réservant pour un second article l'extrait du second volume, qui nous présentera des résultats plus étonnans encore; car il semble que le zèle du saint s'accrût et se développât avec plus d'ardeur, à mesure qu'il avançoit en âge; et ce qui rallentit l'activité des autres, donnoit en quelque sorte un nouvel aliment à la sienne.

Nous ne parlons point du style de l'auteur, il n'est pas brillant, mais il est facile. Collet accumule les faits, et c'est au fond ce que l'on cherche dans une vie. Quelques détails sont un peu longs; néanmoins il n'y a guère que deux ou trois endroits où il eût été à propos de faire des suppressions. Il se trouve, par exemple, à la page 4 une assertion d'une exagération déplacée.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le mercredi 2 septembre, anniversaire d'un jour de deuil et de gloire pour l'Eglise de France, il a été célébré, selon l'usage, un service dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, pour les évêques et prêtres qui y furent massacrés, il y a vingt-six ans. Un grand nombre d'ecclésiastiques sont venus y dire la messe pour ces vénérables victimes de l'impiété, et l'affluence des fidèles a continué toute la journée. A trois heures, M. l'abbé Feutrier est monté en chaire. Après un exorde relatif à la circonstance, il a tracé, dans sa première partie, le bien que la religion a fait aux hommes, et dans la seconde, les maux produits par l'incrédulité. Obligé de se resserrer dans un si vaste sujet, l'orateur a su néanmoins y semer du mouvement et de l'intérêt, et a offert des tableaux heureux, et d'au-

tant plus frappans qu'ils peignoient des bienfaits dont nous jouissons encore, et des calamités dont le souvenir n'est pas encore effacé. Sa péroraison a eu pour objet d'exciter la charité de l'auditoire pour les enfans délaissés de l'œuvre instituée par Mme. de Carcado. La quête a été faite par Mme. la comtesse Decazes et par Mme. Demidoff.

— Le séminaire du Saint-Esprit vient de faire quelques envois de missionnaires qui lui étoient demandés par le gouvernement. M. Cottineau s'est embarqué, il y a quatre mois, pour l'île Bourbon. M. Pasquier, destiné pour la même colonie, en qualité de préfet apostolique, vient de quitter Paris pour se rendre au port où il doit s'embarquer. Trois autres prêtres, qui sont actuellement à Paris, sont aussi près de partir, et plusieurs autres sont attendus des provinces. Les premiers missionnaires qui partiront sont destinés pour le Sénégal et les îles de Gorée, et de saint Pierre et Miquelon. Le séminaire est actuellement en vacance, mais il rentrera le 1er octobre, suivant l'ancien usage. C'est à cette époque que les cours de théologie et de philosophie reprendront. Nous profitons de cette occasion pour rappeler qu'on y reçoit des jeunes gens moyennant une pension modique. On demande qu'ils aient fait au moins leur rhétorique, et qu'ils présentent des attestations satisfaisantes pour leur conduite et leur piété. Le supérieur de cet établissement, qui travaille avec zèle à le remettre sur l'ancien pied, et qui a obtenu la protection du gouvernement, et des secours de la part d'ames pieuses, accueille avec intérêt les prêtres qui veulent se consacrer à cette œuvre, et les jeunes gens qui montrent des dispositions pour un ministère où il y a de grands fruits à opérer.

— La société qui se livre avec tant de zèle depuis quelques années à l'instruction des jeunes prisonniers, continue de recueillir d'heureux fruits de ses soins, tant dans la maison du Refuge que dans la prison même de Sainte-Pélagie. Le jour de l'Assomption, un jeune homme a

été baptisé dans cette prison; le lendemain il a fait sa première communion. Il a été accompagné dans cette pieuse action par d'autres hommes et enfans, savoir, par six hommes, deux garçons employés au service de la prison, et dix enfans, dont trois de la correction paternelle. Huit enfans ont de plus renouvelé leur première communion. Cette cérémonie s'est faite avec tout le recueillement que l'on pouvoit désirer; et quoiqu'elle ait été un peu longue, les enfans ont montré une attention soutenue aux instructions de M. l'aumônier. On leur a donné ensuite un petit repas où tout s'est passé avec beaucoup d'ordre. Quelques jours après on a célébré dans la même prison la fête de la Saint-Louis. M. l'abbé Arnoux a dit la messe et a fait une instruction; puis on a conduit les enfans dans une salle du corridor qui avoit été disposée à cet effet et ornée du buste du Roi. On leur a distribué, comme marques d'encouragement, des objets à leur usage, comme bas, mouchoirs, cravates, etc.; et on leur a donné un festin qui s'est terminé par un cantique pour le Roi. S. A. R. Madame avoit bien voulu pourvoir à cette dépense, par une somme de cent écus, qu'elle avoit envoyée, tant pour la prison que pour le Refuge. Ce qui a mis le comble au bonheur de ces pauvres enfans, dans cette journée, c'est qu'on a annoncé que sept d'entre eux avoient obtenu leur grâce des bontés du Roi, et étoient admis au Refuge. Le lendemain, 26, cette dernière maison a été visitée par M. le comte Anglès, préfet de police, qui prend un vif intérêt à cet établissement, et qui a voulu faire lui-même une distribution de prix dont il avoit fourni les fonds. Un des enfans a récité un compliment au nom de ses camarades, et un des administrateurs, portant la parole au nom du conseil, a remercié le magistrat de la protection qu'il accorde au Refuge, et a fait l'éloge des bons Frères qui dirigent les enfans avec un zèle, une adresse, une douceur et un succès admirables. On a distribué des prix de piété, de conduite, de lecture, d'écri-

le chœur chantoit le psaume *Conserva me*. Cette cérémonie, qui avoit attiré un grand nombre de fidèles, les édifia singulièrement. La procession revint au séminaire dans le même ordre. M. le curé de Viviers exprima, au nom de tous ses confrères, leur reconnoissance pour les bons soins de M. l'abbé Rey, et leur désir de l'entendre encore l'année prochaine; et tous ces vénérables prêtres se séparèrent après s'être donné des témoignages d'estime et d'affection, et reprirent le chemin de leurs paroisses, où ils vont travailler, avec un redoublement de zèle, au salut de leurs ouailles, ainsi qu'à leur propre sanctification.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. et les Princes viennent de mettre à la disposition de M. le curé de Moreuil, diocèse d'Amiens, une somme de 2800 fr. pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu dans cette paroisse, le 19 juillet dernier.

— Mgr., duc d'Angoulême, a visité, mardi, la caserne de la gendarmerie, rue des Minimes. S. A. R. a annoncé que le Roi accordoit une gratification de 1000 fr. à chaque compagnie d'un corps si utile par ses services.

— Mme. la duchesse de Berry a envoyé 500 fr. pour les incendiés de Naix, l'ancienne Nasium, près Commercy. Le maire du lieu, M. Jacquemin, a prêté, sans intérêt, 6000 fr. à ses compatriotes pauvres, pour rebâtir leurs maisons.

— Le Roi a envoyé cent pistoles pour les incendiés du Mont-Saint-Sulpice, dans le département de l'Yonne.

— Le Roi a fait présent au duc de Cambridge d'un beau cabaret et de deux grands vases de porcelaines de Sèvres, de l'exécution la plus riche et la plus soignée.

— Une ordonnance royale du 12 août vient de rapporter l'art. 6 de l'ordonnance du 11 juin 1816, qui portoit que les donations entre-vifs ou testamentaires, faites aux établissemens de charité, seroient comprises dans l'évaluation des biens affectés par l'Etat à ces établissemens.

— Une lettre de M. le ministre de la guerre aux préfets contient de nouvelles instructions sur la manière de procéder à l'exécution de la loi du recrutement.

— Mme. la comtesse de Choiseul, née d'Astorg, est morte le 19 août, aux eaux de Bagnère, à l'âge de 37 ans. Elle étoit depuis long-temps frappée d'une maladie de langueur, qui a résisté à tous les soins. Pieuse et charitable, elle a laissé dans tous les lieux qu'elle a habités, le souvenir de ses bienfaits et de ses vertus. Elle laisse dans une affliction profonde un mari dont elle faisoit le bonheur, et qui, placé à la tête de l'administration dans un département voisin de la capitale, a conquis l'estime générale par son affabilité, ses talens et son zèle pour le bien.

— D'après un arrêté du ministre des finances, à compter du 1er. septembre 1818, les héritiers des pensionnaires et rentiers viagers décédés, doivent remettre directement au payeur du département les pièces pour obtenir le paiement des arrérages.

— Des maçons, travaillant, il y a quelques jours, dans une maison, rue et île Saint-Louis, ont trouvé, à côté de la cheminée, un trésor d'environ 20,000 fr. Les pièces étoient de la fin du règne de Louis XIV et du commencement de Louis XV; ce qui indique à peu près le temps où cet argent fut caché. La maison appartient aujourd'hui à un marchand de vin, qui a recueilli précieusement ces epèces au milieu des débris.

— Le 26 août, un violent incendie a consumé douze maisons de la paroisse de Vienne-la-Ville, près Sainte-Ménéhould. Les malheureux habitans ont tout perdu, et attendent les secours de la charité publique.

— La fête de la Saint-Louis a été célébrée avec beaucoup d'éclat au quartier-général de l'armée russe, à Maubeuge. M. le général en chef, comte Woronzow, avoit fait illuminer sa maison, et les santés des deux souverains ont été portées au souper où beaucoup de François et de Russes se trouvoient réunis.

— La fête de la Saint-Louis a été célébrée par tous les François qui se trouvoient alors à Londres. Une grand'messe a été chantée, le matin, dans la chapelle françoise, Portsman-Square. Le soir, M. le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, a réuni à son hôtel de Portland-Place, les ministres étrangers; et des Anglois de distinction. Le prince régent a voulu prendre part à cette fête, et a paru tout à coup à la fin du repas.

Sermons du père Lenfant, Jésuite, prédicateur du Roi (1).

Le père Lenfant, né à Lyon le 6 septembre 1726, fut élevé par les Jésuites, et admis dans leur noviciat d'Avignon, en 1741. Peu d'années après, il fut envoyé professer la rhétorique à Marseille. Les succès qu'il obtint dans la chaire engagèrent ses supérieurs à l'y appliquer tout entier. Lunéville, Vienne, Bruxelles, Malines, furent le théâtre où se déployèrent ses talens et son zèle. Stanislas, roi de Pologne, Marie-Thérèse, nos princes, goûtoient singulièrement son genre d'éloquence. On dit qu'un ministre anglican, ami du célèbre Young, fut ramené à la religion catholique par ses prédications. Le père Lenfant remplit devant Louis XVI trois fois la station de l'Avent, et deux fois celle du Carême. Il devoit y prêcher le Carême de 1791; mais son refus de prêter le serment l'empêcha d'achever cette station, et il n'alla pas au-delà de la première semaine. Arrêté, le 30 août 1792, et emmené à la prison de l'Abbaye, il fut enveloppé dans les massacres de septembre, et après avoir été un digne apôtre de la religion, il en fut aussi le glorieux martyr.

C'est à peu près à ces faits que se borne la notice sur le père Lenfant, insérée dans la *Préface* de ses

(1) 6 vol. in-12; prix de souscription, 28 fr. et 36 fr. franc de port; et pour ceux qui n'auront pas souscrit, 36 fr. et 44 fr. franc de port. (1re. livraison, tomes I, II, III et IV). A Paris, chez Grégoire père, quai des Augustins, n°. 37; Grégoire fils, même quai, n°. 25; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

Sermons. On regrette que l'éditeur ne nous ait pas fourni plus de détails sur cet habile et pieux prédicateur; on avoit droit de les attendre du neveu de cet homme célèbre, qui a eu part à cette édition, et qui en savoit sans doute davantage sur la vie de son oncle. Qui croiroit qu'on ne donne même pas son nom de baptême? On le désigne par ces seules initiales: *Al. Ch. A*. Nous savons d'ailleurs que les premières lettres indiquent *Alexandre*. Mais l'éditeur auroit pu prendre la peine de les expliquer; c'est ce qu'il n'est pas permis d'omettre dans une notice. On a oublié également de nous apprendre ce que devint le père Lenfant lorsque les Jésuites furent proscrits en France. Il est probable qu'il sortit du royaume, sur le refus qu'il fit du serment exigé par les arrêts des parlemens. Sa famille ignoroit-elle donc entièrement où il se réfugia, et à quoi il s'occupa dans cet exil? C'est alors apparemment qu'il prêcha à Vienne, où il donna trois Avents et trois Carêmes. Mais on ne fait que le soupçonner; car l'éditeur, en rapportant ces différens faits, n'a pas cru devoir s'asservir à l'ordre des temps. Le même éditeur dit que *des témoignages en grand nombre, et d'une autorité respectable, attribuent au père Lenfant le* Discours à lire au conseil du Roi, sur l'état civil des protestans; que *la conformité de style semble donner un nouveau poids à cette opinion*, et que *toute sa famille en est fortement persuadée*. Si la famille le croit, elle se trompe. Le *Discours à lire au conseil du Roi* est reconnu pour être de l'abbé Bonnaud, et non Bonneau, comme M. l'abbé Guillon l'appelle par inadvertance. S'il y a des témoignages contraires, ils sont en petit nombre, et sont suffisamment démentis par les autorités les plus graves.

Quant à la conformité du style, quiconque a lu le *Discours*, dira s'il a la moindre ressemblance avec les *Sermons*; le sujet ne le comportoit même pas.

Si l'éditeur a été avare de faits dans sa *Préface*, il ne l'a pas été d'éloges pour le père Lenfant. Il étoit tout simple que M. l'abbé Guillon cherchât à assigner le caractère d'éloquence de ce prédicateur, et à fixer la nature de son talent. Mais il n'a pu se garantir ici d'un écueil trop ordinaire aux éditeurs. Il se jette dans des comparaisons trop ambitieuses. Il commence par mettre le père Lenfant immédiatement au-dessous de Bourdaloue et de Massillon; et puis, comme s'il n'eût pas trouvé que cette place fût assez belle, il l'élève insensiblement à côté d'eux, et enfin au-dessus d'eux. Il pense qu'il les surpasse dans plusieurs parties de l'art. *Sa diction*, dit-il, *est plus oratoire que celle de Bourdaloue... Il possède à un plus haut degré que Massillon cette puissance de pathétique qui enfonce encore plus avant l'aiguillon du remords... Il a toute son abondance, mais restreinte à ses justes bornes*. On est un peu étonné, il faut l'avouer, de voir un professeur d'éloquence, un prédicateur, porter de ces jugemens, dont, en cette double qualité, il doit sentir mieux que personne l'exagération. D'abord ces sortes de comparaisons avec Bourdaloue et Massillon, toujours un peu plus ou un peu moins forcées, ont été si souvent répétées que, par cela même, elles ne prouvent plus rien, indépendamment de ce que la plupart du temps elles prouvent trop. Elles ne sont jamais exactes, ne montrent que la prévention d'un éditeur, et ne servent qu'à rendre le lecteur plus difficile, et à le convaincre que la succession de nos grands orateurs est encore vacante. Le père Lenfant eût rougi lui-même

I 2

de ces éloges outrés, qu'il est peu adroit de donner à quiconque n'a pas subi la grande épreuve de l'impression. Il y en avoit assez à dire sur notre Jésuite sans recourir à des hyperboles trop manifestes pour faire illusion.

Le père Lenfant possède en effet, comme prédicateur, des qualités qui le distinguent de la foule. Une heureuse facilité, des réflexions ingénieuses, des divisions claires, des développemens bien suivis, un style adapté au sujet; voilà ce que l'on remarque dans sa manière. Il avoit étudié l'Ecriture, et il la cite à propos. On trouve en lui un orateur sincèrement chrétien, pénétré de zèle pour la religion et pour le salut de ses frères; qui aspire moins à briller qu'à instruire, et qui lie les intérêts de ses auditeurs à la vérité qu'il prêche. Sa morale est douce et consolante. Rarement il s'élève; il a peu de grands mouvemens; mais il s'insinue dans l'ame par l'onction de ses conseils, par son élocution naturelle, par je ne sais quel caractère de douceur et de simplicité qui attache et qui plaît. Ses *Discours* ne sont peut-être pas travaillés tous avec le même soin, mais tous se recommandent par de beaux endroits. Il seroit difficile de lire, sans en être touché, le discours sur les *Rapports entre la vie et la mort*, où il prouve que le moyen d'obtenir une mort sainte et douce est de mener une vie sainte et pure. Il peint très-bien la religion arrachant à la mort ce qu'elle a d'effrayant pour la nature, et versant sur le moment le plus critique de notre existence toutes les consolations dont elle est dépositaire.

« Ce n'est pas sans doute, dit-il, que le juste fonde un espoir présomptueux sur ses mérites; mais c'est qu'en les attribuant principalement à la grâce qui en fut le premier prin-

cipe, il s'appuie sur les promesses et sur la bonté de Dieu qui veut en faire recueillir les fruits, en couronnant ses propres dons. Ce n'est point qu'il ne dise à Dieu avec David : N'entrez point en jugement avec votre serviteur. Est-il un mortel irréprochable à vos yeux? Mais c'est qu'il se ressouvient de la parole de Jésus-Christ : Serviteur fidèle dans les moindres objets, entrez dans la joie de votre Seigneur. Ce n'est pas qu'il n'avoue avec saint Paul, que tout ce qu'il a pu faire ou souffrir dans le temps, ne peut être mis en parallèle avec la gloire future; mais c'est qu'il a appris du Sauveur lui-même, qu'il regardoit comme digne de lui tout ce qui étoit fait pour lui. Ce n'est pas enfin, qu'à l'exemple de ce solitaire dont le nom célèbre est consacré dans les annales de l'Eglise, il n'ait à subir l'épreuve de quelques frayeurs passagères; mais c'est qu'empruntant les paroles de ce serviteur généreux, il s'exhorte lui-même, il s'enhardit, il s'encourage : Quoi! tu as servi Dieu comme ton père, et tu le redoutes comme ton juge? Vas, dans le sentiment d'une humble espérance, te présenter à son tribunal, *Egredere anima mea, quid dubitas?* Tu as été constamment le disciple de Jésus-Christ, et tu crains la mort qui doit te réunir à un si bon maître! *Servisti Christo, et mortem times!* Sentiment doux et légitime, dont saint Augustin nous développe le motif, en expliquant celui qui faisoit dire au grand apôtre : Une couronne de justice m'est réservée, *Reposita est mihi corona justitiæ.* Ce n'étoit pas, dit le saint docteur, par l'évidence de la chose même, puisque la persévérance finale n'est due à personne, *Non re plenissima;* mais c'étoit par un espoir ferme et solide, puisque la grâce d'une sainte mort est le prix ordinaire d'une sainte vie, *Sed spe firmissima.* Ainsi donc, en vous peignant l'espérance qui anime les justes, je ne porte aucune atteinte à l'humilité qui les pénètre. L'humilité rapporte tout à Dieu; la confiance attend tout de Dieu. Il n'est donc dans ces deux vertus rien qui se détruise; ces deux sentimens n'ont donc rien de contraire et d'opposé. Or, avec ces sentimens, est-il si dur de mourir »?

Le père Lenfant admet quelquefois un arrangement de phrases, tel que le même mot retombe à la fin de chaque membre de la période; ce qui ne fait peut-être pas un mauvais effet dans le débit, mais ce

qui n'est pas agréable à la lecture. On pourroit lui reprocher un usage trop fréquent de l'antithèse, quoiqu'elle paroisse couler plutôt de la facilité de sa composition que d'une recherche étudiée; mais il prolonge cette figure pendant des pages entières, comme dans le sermon *sur le Jugement dernier*. On est étonné aussi qu'un orateur, dont le genre de composition annonce beaucoup de facilité, de la sensibilité et de la piété, refroidisse le pathétique de ses mouvemens par les formes du syllogisme. En général, il réussit davantage quand il prévient une objection ou la réfute, et qu'il s'entretient familièrement avec son auditoire; c'est-là qu'il attire l'esprit, qu'il le rend attentif, et qu'il déduit ses preuves avec calme, sagesse et dignité. Nous n'hésitons pas à estimer ses discours apologétiques bien supérieurs à ceux de morale. Le style en est plus soigné, l'antithèse y est moins fréquente; les plans en sont plus vastes et mieux remplis, les transitions plus naturelles, les preuves enchaînées avec plus de méthode. Ces discours sont éminemment propres pour le temps où ils ont été faits, et conviennent encore plus par conséquent au nôtre, puisque nous aspirons à dépasser nos pères dans la voie où ils s'étoient déjà si fort égarés. Parmi les trois discours de ce genre que renferme le Ier. volume, le lecteur ne manquera pas de remarquer celui du 2e. dimanche de l'Avent, sur les *avantages qui résultent de la loi de Dieu pour le bien de la société*. Celui sur la Dédicace, qui présente *l'homme formé par la religion*, a d'heureux développemens; il nous semble du moins qu'on peut appliquer ce jugement au morceau suivant que nous citons, quoique assez étendu :

« Quand on n'est pas guidé par la religion, porte-t-on la

pureté du sentiment jusqu'à conserver à l'ame l'empire qu'elle doit toujours avoir sur les sens? jusqu'à regarder comme un avilissement la foiblesse qui leur cède? jusqu'à estimer la vigilance secrète qui les captive? jusqu'à préserver l'esprit et le cœur des nuages qui cherchent à les obscurcir? Porte-t-on l'équité du sentiment jusqu'à soustraire à son jeu, à ses parures, à ses amusemens, à ses prodigalités en tout genre, un argent destiné à des créanciers dont il est la dette, à des domestiques dont il est le salaire, à une famille dont il doit fournir l'entretien, à des pauvres dont il doit être la ressource? Porte-t-on la sublimité du sentiment, jusqu'à plus honorer la vertu que la richesse, jusqu'à n'acheter jamais la fortune au prix de la vertu, jusqu'à regarder la vertu comme préférable à tous les biens de la vie, dont même on feroit le sacrifice plutôt que de cesser d'être vertueux? Porte-t-on la grandeur du sentiment, jusqu'à se persuader que, si l'on a de l'autorité, elle doit être pour protéger la justice? que, si l'on est puissant, c'est pour faire aimer une puissance bienfaisante, et non pour faire redouter un pouvoir indépendant: que, si l'on est heureux, c'est pour aider ceux qui ne le sont pas, pour sentir les maux des autres, et non pas pour exciter leur envie; que, si l'on est élevé au-dessus de ses concitoyens, c'est pour leur rendre la bonté plus sensible, et notre condescendance plus aimable? Porte-t-on la délicatesse du sentiment, jusqu'à refuser une place que la vanité sollicite, quand le défaut de talens en ferme l'accès; jusqu'à s'apprécier soi-même selon les règles d'une modestie éclairée, plutôt que selon le témoignage d'une confiance présomptueuse; jusqu'à ne pas capter la bienveillance d'un protecteur par de basses flatteries, par de lâches complaisances et de criminels applaudissemens? Porte-t-on la générosité du sentiment, jusqu'à respecter sincèrement la réputation du prochain; jusqu'à la ménager scrupuleusement; jusqu'à la défendre contre la malignité des soupçons, l'imprudence des discours, la hardiesse des conjectures, et la témérité des jugemens? Porte-t-on la magnanimité du sentiment, jusqu'à faire taire, contre un rival, la sombre voix de la jalousie; contre un ennemi, le cri puissant de la vengeance; jusqu'à interdire à l'une et à l'autre ce que la raillerie a d'amer, ce que la joie du malheur d'autrui a de cruel; jusqu'à opposer à une offense la bonté qui oublie, la noblesse qui pardonne, la douceur qui supporte, la

charité qui aime? Ce sont là néanmoins les satisfactions qu'inspire et qu'exige la religion; ce sont là les sentimens qu'on trouve dans les véritables chrétiens».

Dans le même discours, ce passage offre une réponse fort judicieuse à des objections très-communes des gens du monde :

« Les chrétiens fidèles ont leurs foiblesses! Sans doute; mais parmi eux, au moins, ne règnent pas les vices. Le chrétien lui-même fait des chutes; mais celui qui ne l'est pas tombe dans des abîmes. Le chrétien est foible; mais, quand on n'est pas chrétien, cherche-t-on seulement à devenir fort? Le chrétien n'est pas impeccable, puisqu'il est homme; mais on participe toujours moins aux misères de l'homme, à mesure qu'on est plus chrétien. Les chrétiens fidèles ont leurs foiblesses; mais pourquoi, dans eux, remarque-t-on si soigneusement ces foiblesses? Parce que l'on sait qu'ils font profession d'en triompher. Pourquoi leur reproche-t-on si amèrement ces foiblesses? Parce que la haute idée de leurs vertus produit la surprise, pour peu qu'ils paroissent dégénérer. Pourquoi se prévaut-on si avidement contre eux de leurs foiblesses? Parce qu'il ne se présente pas de grandes occasions de les accuser. Pourquoi le monde se croit-il si autorisé à relever leurs foiblesses? Prenez-y garde, mes chers auditeurs, la perfection que lui-même exige des chrétiens, prouve évidemment l'idée de perfection que le monde lui-même attache au christianisme ».

Chaque volume est accompagné d'analyses faites avec soin et assez étendues, comme dans les éditions de nos anciens orateurs.

Nous examinerons, dans un autre article, les sermons que renferment les trois volumes suivans; car il en a jusqu'ici paru quatre, et l'édition se continue avec activité. La réputation du père Lenfant, et le genre de ses discours, ne peuvent manquer de leur concilier l'attention du public, et surtout des ecclésiastiques et des fidèles qui prennent un plus vif in-

térêt au ministère de la chaire, et qui en déplorent la décadence.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a repris les travaux du collége d'Harcourt, qui étoit destiné, il y a quelques années, à faire un lycée. Nous ne savons ce que l'on compte en faire aujourd'hui. Peut-être le local conviendroit-il au séminaire Saint-Sulpice, qui consiste dans une maison étroite, insuffisante, et reconnue même par les gens de l'art pour très-défavorable à la santé. Nous croyons qu'il a été fait sur ce sujet un rapport à S. Exc. le ministre de l'intérieur : nous ignorons quelle mesure a été prise; mais l'intérêt du diocèse et celui des jeunes ecclésiastiques demandent également un local plus vaste, plus commode, plus aéré. Le séminaire a fait, cette année, des pertes auxquelles l'exiguité du local n'a peut-être pas peu contribué.

— S. M. a ordonné de rendre aux habitans du Pollet, faubourg de Dieppe, l'usage de leur ancienne chapelle de Notre-Dame des Grèves, monument de la piété de leurs pères, qui l'avoient élevée à leurs frais. On s'en empara, lors de la révolution, pour en faire un magasin d'artillerie. Mais cet édifice vient d'être rendu à la religion. Le 1er. septembre, la chapelle a été bénite. Tous les habitans du quartier ont pris part à la cérémonie, où assistoit M. le sous-préfet, M. le maire et les autorités de la ville.

— Une famille angloise protestante vient de faire abjuration à Tréguier. Elle étoit composée du père, de la mère et de six enfans. Ils ont été tous réconciliés à l'Eglise, et baptisés sous condition, le 9 juin dernier. C'est M. l'abbé de La Mennais, l'aîné, grand-vicaire de Saint-Brieux, qui a fait la cérémonie, dans l'ancienne cathédrale de Tréguier.

— Les besoins de l'Eglise de France sont tels qu'on est obligé de recourir à des évêques étrangers pour les fonctions qui exigent le caractère épiscopal. M. l'évêque de Mayence, se rendant aux vœux de MM. les grands-vicaires de Strasbourg, a eu la bonté de venir y faire l'ordination *extra tempora*, le mois dernier. Il est arrivé à Strasbourg, le 14 août, et en est reparti le 17, après avoir conféré le sacerdoce à plusieurs sujets, dont le diocèse avoit besoin pour remplir les places vacantes. Il a aussi donné les ordres inférieurs.

— MM. Fischer et Buttimann, députés à Rome par les cantons de Berne et de Lucerne, sont arrivés en Suisse, le 25 août. On prétend savoir que le seul point qui ait empêché le succès de leur mission, est que le saint Père souhaite que le chapitre nomme l'évêque, tandis que les cantons réclament ce droit pour eux-mêmes.

Londres. On a ouï parler de quelques dissentions excitées parmi le clergé françois resté en Angleterre (1). Des esprits exaltés y persévèrent dans une opposition qui n'a plus d'excuse. M. le vicaire apostolique du district du Sud, instruit jusqu'où ils portoient la licence de leurs discours, tant contre le souverain Pontife, que contre les évêques qui lui sont unis de communion, a cru devoir arrêter, autant qu'il étoit en lui, un scandale qui compromettoit la tranquillité de son district. Il a ordonné que tous les ecclésiastiques françois souscrivissent une formule très-courte et très-simple, par laquelle ils se reconnoissoient en communion avec le Pape, comme chef de l'Eglise, et avec ceux qui communiquoient avec lui, comme membres de l'Eglise. Il ne devoit être pénible pour personne de signer une telle déclaration; c'étoit avouer seulement qu'on ne vouloit pas se séparer de la communion du chef de l'Eglise, et qu'on n'étoit point schismatique. M. l'évêque devoit donc espérer que la souscription de cet acte ne feroit aucune difficulté. Comme il étoit alors absent, il chargea M. Hodson, son vicaire-général, d'envoyer la formule de déclaration au clergé françois. Ce fut

(1) Voyez notre numéro 372, tome XV, page 90.

l'objet d'une lettre de M. Hodson, du 13 mars 1818. Les ecclésiastiques auxquels elle s'adressoit, tinrent une conduite diverse. Les uns, en petit nombre, refusèrent tout-à-fait; à leur tête est le chef de ce parti, qui, depuis si long-temps, nous inonde de ses écrits, et qui, enivré de cet orgueil, caractère distinctif des sectaires, ne garde plus de mesure, et insulte le Pape, les évêques, et le clergé, qui lui sont unis de communion. Qu'un tel homme ne se rendît pas, c'est ce qui n'a pas dû surprendre; la présomption et l'opiniâtreté ont toujours été l'apanage des chefs de sectes, et l'obéissance et la soumission leur paroissent un joug intolérable. D'autres ecclésiastiques, plus sages et plus dociles à la voix des pasteurs, envoyèrent la signature demandée. Enfin vingt autres ne la firent qu'avec des restrictions, comme s'ils eussent craint que leur communication avec le Pape ne fût préjudiciable à la pureté de leur orthodoxie. M. l'évêque, vicaire apostolique, rejeta ces explications et ces réserves, qui étoient en effet inutiles ou suspectes. Son refus fut notifié, le 11 avril, à M. l'abbé Chesné, premier chapelain de la légation françoise à Londres, et par lui aux autres signataires, avec restriction. Le dimanche 12, ils firent encore l'office, mais le 15 ils fermèrent la chapelle. Le 18, ils écrivirent à M. le cardinal de Périgord, grand-aumônier de France, dont la chapelle de l'ambassade dépend. Il paroît qu'ils avoient compté se servir de cette circonstance pour se soustraire à l'exécution des ordres du vicaire apostolique. Mais la sagesse de S. Em. démêla la frivolité de leurs motifs comme de leurs excuses; et sa réponse, qui vient d'être imprimée dans plusieurs de nos journaux, et qui est publique, renferme des conseils de modération qui finiront sans doute par réunir les esprits. Elle est adressée à MM. les chapelains de l'ambassade de France, et est ainsi conçue :

« Je ne puis vous cacher, Messieurs, que la lettre du 18 avril, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a extrêmement étonné. Vous m'y demandez un conseil, après avoir déjà exécuté votre résolution de fermer la chapelle de l'ambassade en Angleterre, tandis que d'un autre côté vous vous reconnoissez soumis à la juridiction du grand-aumônier de France, et que de l'autre il ne paroît pas que Mgr. Poynter ait donné des ordres contre l'exercice de vos fonctions dans la chapelle, pourvu qu'elles ne regardassent que les personnes de l'ambassade. Il me semble que la clôture de la chapelle n'avoit pas de motif, et qu'elle pourroit avoir de graves inconvéniens, qui n'ont peut-

être pas été assez calculés. Mgr. Poynter, que vous aurez vu, sans doute, avant que ma réponse ne vous soit parvenue, vous aura dit ma façon de penser à ce sujet. Elle étoit entièrement conforme à la sienne.

» Je ne suis pas moins d'accord avec lui sur l'obligation où vous êtes, Messieurs, ainsi que tous les ecclésiastiques qui veulent exercer des pouvoirs de l'ordinaire, de souscrire purement et simplement la formule de déclaration qu'exige Mgr. l'évêque, vicaire apostolique de Londres. Quoique cette déclaration ait été toute entière tirée de saint Thomas, et qu'il n'y ait pas lieu de craindre de s'égarer à la suite d'un aussi célèbre docteur de l'Eglise, cependant Mgr. Poynter, avant de la demander aux ecclésiastiques françois exerçant dans son district, a cru devoir encore s'appuyer de tout ce qu'il a pu trouver à Paris de plus instruit et de plus sage, même parmi les personnes que vous avez connues les plus attachées aux maximes du clergé de France. Ce n'est qu'après avoir recueilli les suffrages les plus respectables et les plus solides, qu'il s'est déterminé, pour resserrer davantage les liens de l'unité catholique, et pour faire cesser l'abus des doctrines exagérées, en ménageant les personnes, à exiger la souscription d'une formule générale qu'il est impossible à tout catholique de refuser. Mgr. Poynter a aussi consulté la Propagande en lui rendant compte de sa conduite et de la situation de cette affaire, et il en a reçu une approbation qui doit lever jusqu'au moindre doute. Je ne puis donc, Messieurs, que vous inviter à vous rendre au désir des supérieurs ecclésiastiques du lieu où vous exercez le saint ministère, et à vous conformer absolument à la décision de M. l'archevêque de Dublin, que vous avez fait consulter dans cette circonstance, en signant la formule *purè et simpliciter ad mentem proponentis*, sans aucun silence respectueux ni autres subterfuges jansénistes quelconques.

» La formule qu'exige M. le vicaire apostolique ne me paroît en effet susceptible d'aucune application ou interprétation. Vous vous reconnoissez en communion avec le souverain Pontife, et avec ceux que S. S. reconnoît elle-même être dans sa communion. On ne demande pas autre chose de vous. Vous devez donc vous borner à cette déclaration pure et simple. Mettre des restrictions, c'est chercher des difficultés déplacées, et s'exposer à porter le trouble dans les consciences.

» Au contraire, en agissant comme le désire Mgr. Poynter, vous donnerez, comme il vous appartient plus qu'à d'autres de l'offrir, l'exemple de la soumission à l'autorité ecclésiastique; vous préparerez les voies de retour à l'unité catholique, à ceux qui s'en sont écartés; vous préviendrez jusqu'à l'ombre de division; vous contribuerez à procurer aux fidèles les secours spirituels qu'ils trouvoient dans vos travaux. Les fruits de cette paix, que vous aurez contribué à entretenir dans une terre étrangère, viendront même jusqu'à nous, qui n'avons cessé de désapprouver l'abus que l'on a fait des principes du clergé de France.

« Je vous prie, Messieurs, de me faire connoître le parti que vous aurez pris. Vous devez comprendre que ne pouvant me mettre en opposition avec l'autorité ecclésiastique de Londres, je ne verrais

quoiqu'avec peine, dans la nécessité de présenter au Roi d'autres chapelains pour l'ambassade. S. M. elle-même ne voudroit favoriser en aucune manière une semblable résistance. Recevez, Messieurs, l'assurance de l'attachement bien sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

† A. cardinal de Périgord, G. Aum. de France ».

Paris, ce 12 mai 1818.

Avec cette lettre, nos journaux ont publié aussi la suivante, adressée à M. Poynter :

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous envoyer, avec une réponse à Messieurs les chapelains de l'ambassade de France à Londres, que je vous prie de vouloir bien leur remettre, la copie de cette même réponse. J'espère, Monseigneur, et je désire encore davantage, qu'elle remplisse parfaitement vos vues et rétablisse la paix. Avant de signer cette lettre, j'ai voulu en faire part à une douzaine environ d'anciens évêques, que j'ai eu l'honneur de rassembler chez moi, et j'ai eu la consolation de les voir partager mon opinion à cet égard. J'en ai également donné connoissance à S. M., qui m'a autorisé à écrire le dernier article. J'espère qu'il deviendra inutile, et que MM. les chapelains comprendront la nécessité de faire cesser une division qui pourroit avoir les plus graves inconvéniens, et vous causeroit bien de la peine. Je fais, je vous assure, Monseigneur, les vœux les plus sincères pour que vous jouissiez enfin de la tranquillité d'esprit qui est si nécessaire pour gouverner les fidèles. Agréez, Monseigneur, l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis,

† A. card. de Périgord ».

Enfin voici l'extrait d'une lettre de M. le cardinal préfet de la congrégation de la Propagande au même prélat.

« Comme il y a à Londres plusieurs prêtres françois qui refusent de communiquer *in divinis* avec ceux qui, adhérant à la convention conclue par le souverain Pontife, avec le Roi très-chrétien, reconnoissent qu'ils sont en communion avec le saint Père, j'approuve tout le projet qu'a formé votre grandeur d'exiger des dissidens une formule de déclaration qu'ils devront souscrire sans aucun subterfuge, à peine d'être, comme schismatiques, suspens de tout exercice du sacerdoce ».

Ces documens authentiques forment une autorité un peu plus imposante que les allégations qu'on se plaisoit à répandre, dans le même temps, parmi le clergé françois. M. B. et ses partisans faisoient courir le bruit que M. Poynter *n'avoit point consulté à Paris les évêques fidèles*. Les lettres précédentes lui prouveront le contraire. Il assuroit que *les évêques*

légitimes n'avoient pas approuvé les restrictions; et cela se trouve vrai, mais non pas dans le sens où il l'entendoit. Il regardoit la signature avec restriction comme une foiblesse et un commencement de défection; et voilà que les évêques la blâment comme contraire à la soumission due à l'autorité. Il faut espérer que ses ouï-dires et ses assertions ne l'emporteront pas sur le témoignage certain et positif des évêques, et surtout d'un prélat moins recommandable encore par ses hautes dignités que par ses vertus, sa piété et sa sagesse.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le prince Auguste de Prusse, qui voyage sous le nom de comte de Mansfeld, est arrivé à Paris, et a eu l'honneur d'être présenté au Roi et aux Princes.

— Mgr., duc d'Angoulême, a fait remettre 400 fr. à deux bateliers de Mantes, qui ont sauvé, le 5 août dernier, deux mendians que le courant de la Seine avoit entraînés, et qui alloient périr.

— Le service anniversaire pour Mme. la princesse de Lamballe a été célébré, le 3 septembre, dans l'église Saint-Leu.

— M. le duc de Mortemart ne pouvant plus, à cause de ses occupations, remplir les fonctions de major-général de la garde nationale de Paris, vient d'obtenir du Roi l'autorisation de les cesser.

— M. Hue, premier valet de chambre du Roi, n'est point malade, comme quelques journaux l'avoient annoncé; il n'a essuyé qu'une indisposition légère, et est remplacé momentanément par M. Perronnet.

— S. M. a autorisé l'administration des hospices de la ville de Chartres à accepter la fondation, à perpétuité, de six lits d'hommes, et autant de femmes, faite par M. le marquis d'Aligre et de Mme. sa femme.

— Un capitaine danois, nommé Hay Laurens, avoit eu l'honneur de recevoir le Roi à son bord, en 1804, et de le conduire à Riga. S. M. lui fit alors présent d'une montre d'or, en l'invitant à se rappeler à elle lorsqu'elle seroit rentrée en

[redacted]

France. Ce marin ayant prié M. l'ambassadeur de Danemarck de s'intéresser en sa faveur, le Roi lui a fait passer une somme de 1200 fr., et la décoration du lis.

— M. le général Donnadieu a été interrogé, le 1er. septembre, par M. Meslié, dans l'affaire dont l'instruction se poursuit, et où sont impliqués MM. Canuel, Songis, etc. Les journaux avoient annoncé que le général Donnadieu avoit été interrogé comme témoin; mais il a déclaré lui-même, dans un journal, qu'il avoit été mandé et interrogé comme impliqué dans la conspiration.

— M. Songis, aide de camp du général Canuel, doit intervenir dans la plainte portée par M. de Chappedeleine, contre les auteurs des *Lettres normandes*. Les sieurs Foulon et Thiessé, auteurs des *Lettres normandes*, doivent comparoître.

— M. le comte Dulau, lieutenant-général et ancien gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, comte de Provence, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il étoit frère du pieux et savant archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, en 1792, et s'étoit aussi concilié l'estime générale dans la carrière qu'il avoit embrassée. Il est mort dans les sentimens de piété dignes de sa vie. Un autre militaire, M. de Lombelon, marquis des Essarts, colonel de cavalerie, né à Rouen, en 1761, est mort aussi, à Paris, le 20 août, après avoir reçu les secours de la religion, et avoir souffert avec résignation les douleurs d'une longue et cruelle maladie.

— On avoit déjà commencé à démolir le petit château qui a conservé le nom de la belle Gabrielle, situé sur la hauteur de Charenton. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, ayant passé dernièrement près de ce lieu, fut attristée de cette destruction. Elle a acheté le château, et va y faire exécuter les réparations nécessaires.

— Le monument élevé autrefois à la mémoire du chancelier de l'Hôpital, à Champmotteux, vient d'être rétabli.

— On a été fort étonné, à Strasbourg, de voir que les ministres protestans se fussent mêlés, à Marseille, de présider à la translation du corps du général Kléber. On sait ici que ce général étoit né d'une famille catholique, et qu'il avoit été

baptisé à l'église de Saint-Michel, dite Saint-Pierre le Vieux. Tous ses parens qui existent encore sont catholiques. Il avoit fait ses études au collége, et avoit été capitaine du génie à Béfort. Jamais on n'a ouï-dire qu'il eût changé de religion. Aussi son corps sera reçu par le clergé catholique, et le service aura lieu à la cathédrale.

— Le village d'Œuf, près Saint-Pol, vient d'être presque entièrement réduit en cendres. Le 1er. septembre, l'église, trente-neuf maisons, cinq fermes et le château, ont été brûlés. Plusieurs personnes ont été blessées; des enfans ont péri; la perte est immense, et l'état malheureux des habitans est fait pour exciter la charité publique.

— Le duc de Wellington, a passé, le 31 août, dans la plaine de Marienthal, la revue du corps d'armée autrichien.

— Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, époux de feue la princesse de Galles, est arrivé à Lausanne, le 30 août, venant de Genève, et a continué sa route pour Berne.

— Le grand-duc de Bade vient de donner une nouvelle constitution à ses Etats. Il y aura deux chambres. L'évêque catholique siégera dans la première.

— Le grand-duc de Hesse a ordonné de faire arrêter des étudians de l'université de Giessen, qui, au lieu de s'occuper de leurs études, couroient le pays pour faire signer une pétition où l'on sollicitoit l'établissement des Etats.

— Environ deux cents réfugiés françois auxquels les Etats-Unis avoient concédé des terres dans le territoire d'Alabama, les ont revendues argent comptant, et emportant avec eux le prix de la vente, se sont emparés d'un terrain situé sur la rivière de la Trinité, province de Texas. Ils appellent leur colonie *Champ d'Asile*, et ils ont publié, sous la date du 11 mai, une proclamation arrogante, où ils parlent de leurs droits, de la liberté et de la nature. En s'établissant, sans façon, sur un terrain qui ne leur appartient pas, ils veulent bien déclarer qu'ils n'ont pas d'intentions hostiles. Ils n'attaqueront pas les premiers; mais ils sauront se défendre. On en disoit autant, en France, sous le gouvernement révolutionnaire; ce qui n'a pas empêché de porter la guerre aux deux bouts de l'Europe.

Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec Mme. d'Epinay et autres; par M. C. de S. M. (1).

Ferdinand Galiani, né à Chieti le 2 décembre 1728, étoit fils de l'auditeur royal de cette ville, et neveu de Célestin Galiani, archevêque de Tarente, et grand chapelain du roi de Naples. Dès l'âge de 8 ans, il fut envoyé à Naples, chez son oncle, qui étoit en même temps préfet général des études. A 23 ans, il entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice de 500 ducats, auquel on en joignit ensuite un autre, qui lui donnoit le droit de porter la mitre, et le titre de *Monseigneur*. Il devint de plus chanoine d'Amalfi et abbé de Scurcoli. Tous ces bénéfices réunis formoient un revenu de 2700 ducats. Il voyagea dans les principales villes d'Italie, et étant revenu à Naples, au commencement de 1755, il perdit son oncle, au mois de juin de cette année. Il s'occupa quelques temps de recherches d'antiquités et de travaux sur la physique. En 1759, il fut fait secrétaire d'ambassade en France, sous le comte de Cantiliana, ambassadeur de sa cour. Il passa dix ans à Paris, sauf quelques courts voyages qu'il fit à Naples, en Angleterre et en Hollande, et fut même chargé seul des affaires, pendant une absence de son ambassadeur. Il étoit en relation avec le marquis Tanucci, soit sur les matières de commerce, qu'il se piquoit d'entendre très-bien, soit sur les études. En

(1) 2 vol. in-8°.

France, il se lia avec tous les gens de lettres de l'école philosophique de cette époque. C'est ce que la *Correspondance* de Grimm avoit déjà constaté, et ce qui paroît plus manifestement encore par la présente *Correspondance*. Cependant Galiani n'adopta point les idées des économistes, comme on le voit par ses *Dialogues sur le commerce des grains*, publiés, en 1770, sous le nom du chevalier Zanobi.

L'année précédente, il étoit retourné à Naples, où il remplit les fonctions de membre, puis de secrétaire du tribunal du commerce, auxquelles il avoit été nommé en 1766. Il entretint une correspondance assez active avec les littérateurs et philosophes qu'il avoit connus à Paris. Il conservoit soigneusement leurs lettres, qui formoient, dit-on, neuf gros volumes. Il mourut le 30 octobre 1787. Voici ce que son éditeur raconte de ses derniers momens. « Dans le mois d'août 1787, ses jambes commencèrent à s'enfler; ce qui fit craindre une hydropisie. Le 8 octobre suivant, comme le mal augmentoit tous les jours, il fit appeler un médecin, et se mit au lit. Il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvoit échapper à cette maladie. Son premier soin fut de confier le salut de son ame au curé de sa paroisse, et de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Le jour qu'on devoit lui administrer le saint viatique, quoiqu'il fût extrêmement foible, il recueillit le peu de forces qui lui restoit; il se fit conduire à la galerie de son hôtel, se plaça sur un sopha, et avant de recevoir ce sacrement, il prononça, au milieu d'un grand nombre d'assistans, une pieuse allocution, qu'il finit par ces mots : *J'espère que le Seigneur m'accordera le pardon de tous mes péchés*. Et après avoir fait publiquement une confession

générale de ces mêmes péchés, il déclara hautement qu'il mouroit avec tous les sentimens d'un chrétien catholique, et en effet il en donna la preuve jusqu'à son dernier soupir ». Dieu veuille que cette fin ait effacé les erreurs d'une vie qui ne ressemble en rien à celle d'un ecclésiastique.

La plus grande partie des lettres qui forment cette *Correspondance* est adressée à Mme. d'Epinay, la même dont on a récemment publié des *Mémoires*, et qui étoit déjà connue par les *Confessions* de Rousseau. On ne nous accusera pas d'indiscrétion, en nous contentant de dire qu'elle ne faisoit pas profession d'une grande austérité de mœurs. Elle étoit liée avec toute l'école philosophique; et on ne nous a pas laissé ignorer la nature de ses rapports avec Grimm, qui étoit aussi l'ami de Galiani. Cet abbé fréquentoit assiduement, à Paris, la maison de Mme. d'Epinay, celle de Mme. Geoffrin, celle du baron d'Holbach, celle d'Helvétius, celle de Mlle. Lespinasse; c'est-à-dire, précisément celles où l'on faisoit le plus ouvertement profession des doctrines irréligieuses. Il y connut Diderot, Raynal, Thomas, Turgot, le chevalier de Châtellux, d'Alembert, d'Allainville, Marmontel, Suard, Magaillon, M. l'abbé Morellet; et parmi les étrangers, le baron de Schomberg, le baron de Gleichen, le comte de Creutz, Gatti, etc. etc. Tels sont les amis que Galiani nomme plus volontiers dans sa *Correspondance*; et il ne permet pas de douter qu'il ne partageât leurs opinions sur les points les plus importans. Dans plusieurs de ses lettres il désigne cette coterie sous des noms fort significatifs. Il l'appelle *Pusillus grex electorum*, ou bien, *ecclesia quæ est Parisiis*. Il ne faut, dit-il, (lettre du 26 mai 1770) *montrer cette lettre qu'à*

un petit nombre d'élus, de ces amis communs et choisis de la grande boulangerie, tels que les Suard, les Marmontel, et autres gens de ce calibre. L'éditeur, qui a eu peur que nous n'entendissions pas bien cette allusion, a eu soin de mettre en note que *ces amis de la grande boulangerie* étoient les partisans de Boulanger, qui avoit composé quelques ouvrages contre le christianisme, et auquel on en attribua beaucoup d'autres après sa mort. Ailleurs, il les appelle *les garçons de la boulangerie*; ce que l'éditeur explique encore par la même note. Galiani écrivoit au baron d'Holbach, le 13 avril 1770 : *La philosophie dont vous êtes le maître d'hôtel, mange-t-elle toujours d'un si bon appétit? S'il étoit bon à quelque chose de pleurer les morts*, marque-t-il à Mme. d'Epinay (t. Ier., p. 291); *je viendrois pleurer avec vous la perte de notre Helvétius; mais la mort n'est autre chose que le regret des vivans..... Le mal de la perte d'Helvétius est le vide qu'il laisse dans la ligne du bataillon. Serrons donc les lignes; aimons-nous donc davantage, nous qui restons, et rien n'y paroîtra. Moi qui suis le major de ce malheureux régiment, je vous crie à tous : Serrez les lignes, avancez, feu. Rien n'y paroîtra de notre perte.* Ceci a bien quelque ressemblance avec les exhortations de Voltaire pour attaquer et écraser ce qu'il osoit appeler *l'infâme*.

Nous ne ramasserons point tout ce que cette *Correspondance* offre de répréhensible sur l'article de la religion. Elle ne laisse que trop voir à quel point Galiani poussoit la licence des opinions. Il soutenoit, par exemple, à ce que nous apprend Grimm, que le christianisme, dans son origine, étoit plutôt un système de gouvernement qu'une croyance. Le même

Grimm nous donne une bien pauvre idée du goût et du sel des plaisanteries irréligieuses de Galiani, par le calembourg détestable qu'il lui attribue. *Il y a*, disoit l'abbé, *trois sortes de raisonnemens, ou plutôt de résonnemens; raisonnemens de cruches, ce sont les plus ordinaires; raisonnemens de cloches, comme ceux de Bossuet ou de Rousseau; enfin, raisonnemens d'hommes, comme ceux de Voltaire, de Buffon, de Diderot.* Si toutes les saillies de Galiani étoient de cette force, on auroit peine à comprendre la réputation d'esprit qu'il s'étoit faite; et dans le fond plusieurs des argumens et des plaisanteries semées dans sa *Correspondance* avec Mme. d'Epinay ne valent guère mieux, et mériteroient d'être classés dans la première espèce de *résonnemens* qu'il admettoit. Ce ne sont le plus souvent que des pasquinades, des facéties grossières, des originalités grotesques. A force de vouloir être neuf et piquant, l'abbé tomboit dans des absurdités qu'il s'épuisoit à revêtir d'un vernis séduisant. Son imagination intempérante, et surtout ses préjugés offusquoient en lui le jugement, et cet homme d'esprit manquoit du sens commun.

Un autre défaut non moins révoltant de cette *Correspondance*, c'est le cynisme de l'auteur. Il est poussé à un point qui indigne eu même temps qu'il dégoûte. On a peine à concevoir comment un ecclésiastique pouvoit se permettre un pareil ton, et comment une femme pouvoit le souffrir. Quelle idée doit-on se former d'une société où l'on fouloit ainsi aux pieds les règles de la décence la plus commune, et où le langage le plus grossier étoit devenu familier et habituel? Il n'est donc que trop vrai qu'on avoit secoué toute sorte de frein dans ces coteries philosophiques,

et qu'on y affichoit le mépris de la pudeur comme de la religion. On n'a donc pas eu tort de dire que l'incrédulité conduisoit à la licence, et que ces gens qui parloient tant en public de réforme et de morale, se moquoient de la morale comme du public. Cette Mme. d'Epinay, à laquelle on écrivoit sur ce ton, travailloit dans ce temps-là même à un ouvrage d'éducation qui eut même les honneurs d'un prix à l'Académie. Elle n'étoit plus jeune; elle étoit mère. Tels étoient les exemples qu'elle donnoit à sa maison et à sa famille; car on voit que les lettres de Galiani n'étoient pas lues par elle seule, et étoient destinées pour sa société. Assurément on est fort en droit de ne pas respecter des gens qui se respectoient aussi peu eux-mêmes, et on apprend quel cas il faut faire des principes, des sentimens et de la conduite de ceux qui outrageoient avec cette effronterie ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Galiani étoit abbé; il avoit plusieurs bénéfices, et il trouvoit fort commode d'être nourri aux dépens d'une religion dont il se moquoit. Il étoit même, à cet égard, d'une naïveté assez impertinente. Il ne voudroit pas, disoit-il, aller en Amérique, parce qu'il n'y avoit pas d'abbayes.

Cependant, au milieu de toutes ces inconséquences, ce singulier personnage avoit quelquefois assez de tact pour sentir, et assez de franchise pour avouer les ridicules et les torts de ses amis. Il ne partagea points les rêveries des économistes, et fut en querelle avec un d'eux, M. l'abbé M....., le premier de ses amis à Paris, et celui à qui il reconnoissoit *devoir la connoissance de Mme. Geoffrin, de d'Alembert, et de tant d'autres. Demandez donc à l'abbé M....*, dit-il, lettre à Marmontel, du 30 novembre 1778, *ce qu'il*

vient faire là. Suffit-il d'avoir entre les jambes une culotte de velours émanée de la munificence de Mme. Geoffrin pour disserter à la fois sur le commerce des blés, et l'emploi des doubles croches? Mieux vaut encore toutefois déraisonner musique en sablant le Champagne du baron d'Holbach, et même s'y donner une indigestion, que de déclamer contre l'Eglise quand on reçoit 30,000 fr. par an pour prier pour elle. Voilà ce qu'il faut insinuer poliment à ce M...-les, trop fidèle au nom que lui a imposé le patriarche. Il ne traite pas même toujours Voltaire avec respect. *Je ne souscrirois à sa statue*, dit-il, *qu'à titre de revanche. Vous avez reconnu Voltaire dans son sermon*, écrit-il ailleurs; *moi je n'y reconnois que l'écho de feu M. de Voltaire. Ah! il rabache trop à présent.* (Lettre du 15 juin 1771.) Il gourmande assez durement Raynal, dans une lettre du 30 décembre 1772: *Que vous a fait notre patriarche pour le traiter à la manière des Patouillet, des Nonotte? Quoi! parce qu'il vous donna, il y a plus de vingt ans, l'épithète insignifiante de languedechien* (1), *vous avez déchiré les* Annales, *et vous l'avez traité comme un écolier en histoire! Faut-il donc tant d'esprit pour aligner des dates? Et si l'on vous demandoit compte de tous les chapitres que vous avez publiés dans votre* Histoire philosophique, *sans les connoître! N'est-il pas convenu que c'est généralement pour les sots que nous écrivons tous? Qu'importe qu'un livre soit bien ou mal fait; qu'il présente des vérités ou des paradoxes; pour trouver des lecteurs, et faire le tour du monde, n'est-ce*

(1) L'éditeur dit en note qu'il existe à la Bibliothèque du Roi une lettre inédite de Voltaire dans laquelle il donne à Raynal l'épithète de *languedechien*.

pas assez que son passe-port soit revêtu de la signature vraie ou fausse d'un homme célèbre, voire même d'un académicien qui n'aura jamais écrit que pour signer son nom ?..... Je ne sais quel intérêt si puissant m'attache à votre secte, moi qui ne suis d'aucune, dont toute la philosophie consiste dans une parfaite indépendance en tout genre ; c'est un foible que je ne puis surmonter, et cependant il n'est point de philosophe à qui je ne préfère ma chatte. On voit que Galiani n'étoit pas fort doux quand il s'y mettoit. *J'ai feuilleté le* Systême de la Nature ; *il me paroît de la même main qui a fait le* Christianisme dévoilé *et le* Militaire philosophe ; *il est trop long. Il ne me paroît pas écrit de sang froid, et c'est un grand défaut ; car on diroit que l'auteur n'a pas tant besoin de persuader les autres que de se persuader lui-même..*

Galiani, plus franc et de meilleure foi que ses amis sur quelques articles, n'affectoit pas, comme eux, cette extrême sensibilité et cette grande tolérance qui fait l'ornement obligé de leurs livres, et dont leurs disciples se parent aussi avec tant de complaisance. Il se donna à lui-même le nom de *Machiavellino.* Il *n'admettoit,* disoit-il, *que le machia[vé]lisme pur, cru, vert, dans toute sa force, dans son âpreté.* Il expose les suites fâcheuses de la [liber]té de la presse ; ailleurs il se moque de ce qu'on appelle les progrès des lumières. Il se fâche sérieusement contre les économistes, et traite leurs systêmes de platitudes et de niaiseries. *Tous les grands hommes,* dit-il, *ont été intolérans, et il faut l'être. Si on rencontre sur son chemin un prince sot, il faut lui prêcher la tolérance, afin qu'il donne dans le piége, et que le parti écrasé ait le temps de se relever par la tolérance*

u'on lui accorde, et d'écraser son adversaire à son tour. Ainsi, le sermon sur la tolérance est un sermon fait aux ots, ou aux gens dupes, ou à des gens qui n'ont aucun intérêt dans la chose. (Lettre du 15 juin 1771.) Galiani n'auroit-il pas dit ici le secret de ses amis ; et l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que les apôtres de la tolérance ne la prêchent que quand ils ne sont pas les plus forts, et la violent effrontément lorsqu'ils dominent? Comme eux, Galiani ne souffre pas patiemment d'être contredit ; et il invoque très-sérieusement l'autorité du lieutenant de police contre un libraire qui ne le payoit pas, et contre l'abbé Roubaud, qui avoit attaqué ses ouvrages. Voltaire et d'Alembert n'étoient pas plus indulgens ; on les voit dans leur *Correspondance* solliciter des châtimens contre ceux qui osoient les combattre. Voltaire avoit recours au lieutenant de police pour punir l'abbé Desfontaines, et d'Alembert pressoit le roi de Prusse d'imposer silence à un jurisconsulte allemand qui avoit parlé de l'académicien avec irrévérence. Ces messieurs cependant étoient partisans déclarés de la liberté de la presse, et ennemis décidés des lettres de cachet.

Je ne doute pas que beaucoup de ceux qui ont lu cette *Correspondance* ne l'aient trouvée au-dessous de la réputation de l'auteur. L'ingénieux et piquant Galiani, le *sublime abbé*, comme l'appellent quelquefois ses contemporains, ne l'est pas toujours ; il s'en faut. Sa verve est souvent stérile, et sa gaieté maussade. Il revient fréquemment sur le chagrin qu'il a d'avoir quitté Paris, sur sa tristesse, sur son ennui ; sur ses souffrances, sur ses dents qu'il perd, sur ses chats et ses chattes dont il raffole. Tout l'excède et

le dégoûte. Ses neveux et ses nièces sont des *dévots à brûler*. Il se déplaît dans un pays où l'on ne pouvoit pas si hautement afficher l'irréligion. Il se traîne sur des détails d'économie domestique, et paroît porter assez loin à cet égard l'attention et l'exactitude. On s'aperçoit trop qu'il cherche à être plaisant et spirituel; car il n'écrivoit pas seulement pour Mme. d'Epinay. Il avoit en vue la postérité, et il prenoit des précautions pour qu'elle jouît de ses lettres. *Je travaille de toutes mes forces à faire en sorte que mes lettres l'emportent sur les vôtres, et je commence à me flatter d'y réussir.* Ce n'étoit pas trop là le moyen d'être naturel; aussi il est aisé de remarquer que Galiani court après les originalités.

Je regrette qu'il ne nous ait pas donné le nom d'un évêque napolitain dont il parle en ces termes : *Pourriez-vous soulager le désir d'un évêque, ennuyeux janséniste que nous avons, qui voudroit compléter son précieux recueil des* Gazettes ecclésiastiques? *Il a le bonheur d'en posséder la collection jusqu'au 13 juin 1770. Quel trésor! il voudroit avoir le reste, jusqu'à la fin de l'année courante* (1776). *Il payera tout au monde pour avoir cela, et posséder un ouvrage immortel de génie et de goût. Aidez-moi à le contenter, je vous en prie.* C'étoit une singulière commission pour Mme. d'Epinay, qui la fit cependant.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les travaux pour la béatification du vénérable François de Possadas, Dominicain, de Cordoue, sont terminés. Cette cérémonie aura lieu, dans le mois de septembre, à Saint-Pierre.

— Le chevalier d'Italinski, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur de Russie et roi de Pologne près le saint Siége, est revenu à Rome de Florence, où il est également accrédité auprès du grand-duc.

— Des thèses sur la théologie ont été soutenues avec beaucoup d'éclat et de succès, les 13 et 20 août, à l'université Grégorienne. Les répondans étoient le comte Furetti, archiprêtre de la cathédrale d'Ancône, et un jeune ecclésiastique nommé Vincent Santucci. Des cardinaux, des évêques et des prélats ont assisté à ces thèses et interrogé les deux jeunes théologiens, au savoir desquels ils se sont plu à donner des éloges.

— Marc-Antoine Moscardini, évêque de Foligno, né en 1749, sacré en 1796, vient de mourir dans sa ville épiscopale.

— S. M. la duchesse de Lucques vient de rétablir le couvent de Saint-Romain, de l'ordre de saint Dominique. Les religieux ont pris possession de leur monastère, le 25 juillet, et ont commencé une neuvaine à leur saint patriarche.

PARIS. Il a paru, il y a quelques jours, un écrit intitulé : *Dissertation sur cette question importante : Les dispenses des empêchemens publics dirimant le mariage peuvent-elles être accordées en vertu des anciens usages, depuis le Concordat de* 1801 (1)? L'auteur résout cette question d'une manière négative. Il établit en principe qu'un évêque particulier n'a pas le droit de modifier des règles émanées de l'autorité supérieure, et il rapporte quelques exemples pour prouver que les évêques de France ne croyoient pas avoir le droit d'accorder les dispenses dont il s'agit. Si plusieurs les accordoient, c'étoit par suite d'indults particuliers, obtenus originairement du saint Siége, et parce qu'on s'étoit

(1) Brochure in-8°. ; prix, 75 cent.

insensiblement accoutumé à n'y plus recourir. C'est le sentiment de Benoît XIV, et même celui d'un de nos plus savans canonistes, Gibert. Mais quels qu'aient été ces usages, dit l'auteur, on ne peut s'en prévaloir aujourd'hui, après que la bulle du Concordat de 1801 a aboli non-seulement les priviléges des anciens siéges, mais leurs titres mêmes, pour ériger à la place des siéges nouveaux. Comment, au milieu de ce changement général, et de cette création nouvelle, les anciens priviléges auroient-ils subsisté? L'auteur pense donc que les évêques institués depuis 1801, ne peuvent rappeler, de leur propre mouvement, les usages attachés à quelques anciens siéges pour donner des dispenses de mariage. On peut voir, dans sa *Dissertation*, les raisons sur lesquelles il se fonde, et qu'il appuye d'une décision rendue à Rome, le 13 février 1815, et signée du cardinal Pacca. Son Em. y dit que, sans discuter la légitimité des anciens usages allégués, et en les supposant même fondés, ils ont été révoqués par la bulle *Qui Christi Domini*, et n'ont point été rétablis par l'érection de nouveaux évêchés. L'importance de la matière doit, à ce qui nous semble, appeler l'intérêt sur cette *Dissertation*, et provoquer l'éclaircissement d'une question où il s'agit de juridiction et de sacremens, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus grave, et de ce qui entraîne le plus de conséquences dans la pratique.

— Le *Journal des Débats* du 2 septembre contient des réflexions fort sages et fort justes, d'un ami des arts, sur l'usage auquel on a consacré l'église de la Sainte-Chapelle, près le Palais de Justice, et sur la dégradation de ce monument de la piété d'un de nos plus grands rois. On sait que cette belle église sert actuellement à loger les archives du palais. C'est sous Buonaparte que s'est faite cette opération, au grand regret, dit le journaliste, « des amateurs de la belle architecture et des choses mises à leur place; en sorte qu'il n'y a plus dans le Palais de Justice, à Paris, ni chapelle ni chapelain; ce

qui semble à bien des gens tout au moins un défaut de convenance.... La Sainte-Chapelle, chef-d'œuvre d'architecture au XIII[e]. siècle, et témoignage de la grandeur non moins que de la piété de saint Louis, est, pour la France, un monument aussi glorieux, sans doute, qu'aucun arrêt du Parlement. Il seroit déplorable qu'un tel monument périt de nos jours; et pourtant sa ruine est manifeste, jusque-là qu'on n'ose passer sous le portail, de crainte d'être écrasé par les pierres qui s'en détachent de temps en temps.... N'est ce pas d'ailleurs détruire déjà un bâtiment dans sa partie morale que de le détourner de sa destination primitive »? Il seroit aisé, sans doute, d'ajouter à ces réflexions d'autres considérations plus graves encore; et la restitution de la Sainte-Chapelle à l'exercice de la religion est sollicitée par toutes sortes de raisons. Elle est au centre de la Cité, et reste seule de tant d'églises qui couvroient cet ancien quartier. Elle seroit fort utile pour les cérémonies religieuses du palais, pour remplacer Notre-Dame, quand il a de grandes cérémonies dans cette Métropole, et même pour y transporter la paroisse, qui seroit mieux placée là que dans une église trop vaste, et qu'il faudroit réserver au chapitre.

— Nous apprenons, quoiqu'un peu tard, qu'à Saint-Jean-Soleymieux (Loire), 44 hommes ou garçons, depuis l'âge de 24 ans jusqu'à 55, ont fait publiquement leur première communion, le 5[e]. dimanche après Pâque. La révolution et ses suites les avoient empêchés de s'instruire de leur religion. Cette paroisse avoit de plus été endoctrinée anciennement par des partisans d'une secte dont le caractère est l'éloignement des sacremens. Les enfans mêmes ne suivoient plus les instructions, malgré les soins des deux curés précédens. Le curé actuel a eu beaucoup de peine à les attirer à l'Eglise, et à leur faire surmonter la mauvaise honte que le préjugé attachoit à l'assiduité au catéchisme. A la fin 60 y sont venus, quatre fois la semaine, pendant près de deux mois, outre les 44 qui

ont fait leur première communion, comme nous l'avons dit, et qui ont singulièrement édifié, soit le matin à la messe, soit l'après midi à la renovation des vœux du baptême. Près de vingt autres ont suivi successivement leur exemple, à mesure qu'ils étoient préparés. Tous étoient âgés de plus de 24 ans. Ceux qui étoient au-dessous de cet âge ont fait la même cérémonie avec les enfans, au nombre de 94. Puisse ce bien se soutenir et croître même encore!

— La translation des fêtes, d'après le mode établi en 1802, n'a pas été une mesure avantageuse à l'Eglise. Ce changement, dans une matière où la stabilité est si importante, a pu contribuer à refroidir la piété. Mais outre les inconvéniens généraux attachés à cette mesure, elle en présente de particuliers, qui se font sentir dans la pratique. En voici un exemple. En 1821, la Fête-Dieu tombe le 21 juin. Si elle est encore transférée à cette époque au dimanche suivant, la fête se fera donc le 24, jour de la saint Jean, et cette dernière fête sera renvoyée au dimanche suivant, qui, par la règle des translations, étoit occupé par saint Pierre, ou, dans plusieurs diocèses, par la fête du Sacré Cœur. Ainsi, dans une église sous l'invocation de saint Jean, la fête de saint Pierre ne se célébreroit que le 8 juillet, et le Sacré Cœur que le 15, c'est-à-dire, à une époque où le peuple les auroit oubliées. Pourquoi le Précurseur de Jésus-Christ n'obtiendroit-il pas son jour de fête particulier? et pourquoi la France auroit-elle le triste privilége de ne pas observer des fêtes célébrées dans le reste de la catholicité? L'Epiphanie, la Fête-Dieu, saint Pierre, et les patrons des diocèses ne devroient-ils pas être dans le même cas? Dans plusieurs endroits, le peuple continue à chommer ces saints jours; et ne seroit-il pas sage de lui ôter un prétexte de dissipation, que le silence de nos églises dans ces jours-là semble autoriser? (*Article communiqué.*)

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 8 septembre, le prince Auguste de Prusse a dîné avec le Roi. Le matin, S. M. avoit reçu les ambassadeurs.

— M. le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, a remis au Roi des lettres du prince régent pour notifier à S. M. le mariage des ducs de Cambridge et de Clarence.

— Monsieur et Mgr., duc d'Angoulême, accompagnés du prince Auguste de Prusse, ont assisté, dans la plaine de Clichy, aux grandes manœuvres qui ont été exécutées par quatre régimens d'infanterie de la garde royale, par un régiment suisse, et par deux compagnies d'artillerie à pied. Les troupes ont fait l'exercice à feu. M. le marquis de Lauriston commandoit la manœuvre. Madame est venue se promener dans la plaine pour voir les évolutions.

— Le conseil ordinaire des ministres s'est assemblé, le mercredi 9, à une heure.

— M. le maréchal de camp, Proteau, vient d'être nommé au commandement de la place de Calais. M. le maréchal de camp Corda a été nommé commandant de la place d'Auxonne.

— Le 9, le tribunal de police correctionnelle a jugé la plainte en calomnie de M. de Chappedelaine contre M. Foulon. Ce dernier a été défendu par M. Blanchet. M. Léon Thiessé, appelé en cause par M. Foulon, s'est défendu lui-même. M. Roussiale a répliqué pour M. de Chappedelaine. M. de Marchangy, avocat du Roi, a présenté les articles des *Lettres normandes* comme répréhensibles sous le rapport de la délicatesse et même de la morale; mais il n'y a vu aucun délit prévu par la loi. Le tribunal a adopté ces conclusions, et a renvoyé MM. Foulon, Plassan et Thiessé de la plainte.

— On a distribué une requête imprimée, aux noms de MM. Canuel, de Chappedeleine, de Rieux-Songy, de Romilly et de Joannis, où ils sollicitent un prompt rapport de M. le juge d'instruction sur leur affaire.

— M. le juge d'instruction s'est transporté chez le colonel Dufay, et l'a interrogé, lui et les personnes de sa maison, sur les circonstances qui peuvent éclairer la justice sur la tentative du 1er. septembre.

— Les cours royales dans les départemens ont entériné des

lettres de grâce accordées par S. M., à des condamnés, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Subtil et les frères le Lièvre, de Sauvages (Rhône), avoient été condamnés par défaut, le 4 juin 1817, au tribunal correctionnel de Villefranche, à un an de prison et à 300 fr. d'amende, pour délits politiques. En mars dernier, ils se remirent à la justice, et implorèrent la clémence du Roi. S. M. leur a fait remise du restant de la peine qu'ils avoient à subir, ainsi que de l'amende à laquelle ils avoient été condamnés. Marly et sa fille, impliqués dans la même affaire, ont obtenu, à raison de leur indigence, la remise des amendes prononcées contre eux.

— Mme. Dedelay-d'Agier, née de Valois, est morte, à Romans (Drôme), âgée de 70 ans, à la suite d'une maladie douloureuse. Elle lègue aux hospices de cette ville pour 300,000 fr. d'immeubles.

— Les libéraux dévoilent chaque jour quelque partie de leur plan. M. Bignon, député, dit, dans un écrit qu'il vient de publier : *Je me borne à dire qu'il est de l'intérêt des peuples qu'au moment de la vacance des trônes par l'extinction de la ligne directe, les branches collatérales ne puissent venir prendre possession de ce trône, que par le choix ou avec le consentement de la nation.* Cela est assez clair; et ce qui ajoute encore ici à l'énergie de cet axiôme, c'est que l'auteur nous donne à entendre qu'il pourroit aller plus loin. *Je me borne à dire*, c'est son expression. Quelle réserve, et quelle modération !

— Une partie des équipages de l'empereur d'Autriche est déjà arrivée à Aix-la-Chapelle, où le congrès doit s'ouvrir le 27 de ce mois. Lord Castlereagh a quitté Douvres, le 2 septembre, pour passer sur le continent.

— On a volé à l'archiduchesse Marie-Louise, pendant qu'elle étoit à Baden, une cassette qui contenoit 40,000 florins en argent.

— Un journal avoit répandu le bruit de la mort de la reine d'Angleterre. Cette nouvelle étoit fausse. Cette princesse est à la vérité dans un état peu rassurant.

— Le président des Etats-Unis a décidé que Pensacola et les autres postes espagnols dans la Floride, seroient rendus à l'Espagne, à condition qu'elle y entretiendroit des forces suffisantes pour empêcher toute hostilité de la part des nations indiennes qui habitent ce territoire.

(*Mercredi 16 septembre 1818.*) (N°. 428.)

Discussion amicale sur l'établissement de la doctrine de l'Eglise anglicane, et en général sur la réformation, rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne (1).

SECOND ARTICLE.

Le premier article avoit fait connoître le plan général de cet ouvrage; mais il en est une partie qui mérite une attention particulière; ce sont les lettres VIII, IX et X; elles offrent sur l'apostolicité de nos dogmes eucharistiques une suite d'observations, un enchaînement de principes et de conséquences qui font honneur aux recherches et à la sagacité de l'auteur. Les catéchèses, les liturgies, le secret long-temps gardé par les chrétiens sur les mystères, ont été souvent traités et discutés par d'habiles théologiens, mais toujours isolément. La liaison que notre auteur découvre et saisit entre ces trois objets nous paroît aussi neuve que frappante, et fait ressortir dans le plus grand jour l'apostolicité de notre doctrine.

Le secret universellement observé pendant les cinq premiers siècles sur les mystères de l'autel, est l'objet principal sur lequel roule le travail de l'auteur, et comme le pivot de sa démonstration. Il en a vu le

(1) 2 vol. in-8°. imprimés à Londres; prix, 13 fr. et 16 fr. franc de port. A Londres, chez Keating; et se trouvent à Paris, chez l'auteur, et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

précepte porté au point que les Pères ne balançoient pas de dire qu'il vaudroit mieux donner son sang que de publier les mystères; et qu'en effet, plusieurs le versèrent plutôt que de les dévoiler. Il a vu que cette discipline remontoit nécessairement aux apôtres, et après avoir mis ce point d'histoire hors de doute, il se demande : Que pouvoit donc couvrir le secret sur les mystères de l'autel? Ce devoit être, ou la figure du sacramentaire, ou la réalité du catholique. Dans le premier cas, nulle raison de garder le silence, puisqu'avec la figure il n'est plus de mystère; et non-seulement alors la loi du secret auroit été établie sans motifs valables, mais même contre les motifs les plus forts de parler. On calomnioit les assemblées des chrétiens, on les chargeoit de crimes inouïs; on mettoit les fidèles à la torture pour en arracher l'aveu de ce qui se passoit clandestinement entre eux. Eh! que n'ouvroient-ils donc toutes les portes? que n'exposoient-ils à la lumière l'innocence de leurs rits religieux? et que n'invitoient-ils les païens à venir s'assurer par leurs propres yeux qu'il ne s'y prenoit qu'un peu de pain et de vin en signe d'union mutuelle, et en mémoire de leur Sauveur? La raison, la charité, l'intérêt personnel leur en auroient fait l'obligation. Le secret qu'ils persistèrent à garder est donc absolument incompatible avec la croyance du sacramentaire.

Dans celle du catholique, au contraire, qui ne voit la convenance, la nécessité même de cette discipline? Les hauteurs de nos dogmes sont si fort au-dessus du sens humain, qu'au premier mot les païens les auroient traités de folie et d'extravagance; ils auroient lancé contre eux mille propos injurieux, blas-

phématoires. Leurs préventions se seroient accrues contre cette religion, à laquelle cependant il falloit les amener par degrés. Ainsi, d'une part, le respect dû aux mystères du Seigneur; de l'autre, les ménagemens conseillés par la charité pour la foiblesse des païens, auroient commandé, dans la croyance catholique, de taire soigneusement de pareils dogmes, et de n'en venir à les découvrir qu'après de longues instructions, et les enseignemens préparatoires au baptême. Lisez à présent les Pères; lisez les motifs qu'ils assignent à la loi du secret, et vous reconnoîtrez qu'ils sont précisément les mêmes que je viens de nommer. La conformité des motifs dénote la conformité de croyance. Nous exhortons fortement nos lecteurs à suivre, dans la VIIIe. lettre, cette première preuve générale, assignée par l'auteur. Dans le développement de cette intéressante *Discussion*, on saisit à la fois le rapport, la convenance évidente de la discipline du secret avec la réalité catholique, et son incompatibilité non moins évidente avec la figure sacramentaire.

Au reste, ce qui dans la lettre VIIIe. pourroit ne paroître à certains esprits prévenus qu'une induction, saisie avec plus de sagacité que de certitude, se change dans la lettre suivante en fait positif, et en acquiert la force irrésistible. En effet, que couvroit en partie le secret des chrétiens? ce qui se pratiquoit dans leurs assemblées religieuses, ce qui se passoit à l'autel. Et que s'y passoit-il? Interrogez ici les liturgies; elles vont vous répondre. Vers les temps du concile d'Ephèse, elles paroissent pour la première fois au jour: jusque-là elles avoient été confiées à la mémoire des évêques et des prêtres; car le dange de trahir le se-

cret avoit empêché de les transcrire. Mais, à cette époque, le christianisme ayant pris le dessus, et n'ayant plus à redouter le paganisme, chaque église mit en écrit sa liturgie. Que nous font-elles connoître? Toutes nous présentent l'autel, l'oblation du sacrifice, la présence réelle par le changement de substance, l'adoration. Nestoriens, Eutychiens, Jacobites, s'accordent ici entre eux et les catholiques; tous, malgré le schisme et l'hérésie, malgré la distance et l'éloignement, malgré les différences de rits, de prières, de solennités; tous, dans l'Italie et l'Afrique, dans les Espagnes, les Gaules, la Grande-Bretagne, comme dans la Grèce et ses îles, dans l'Asie-Mineure et les Indes, l'Egypte et l'Abyssinie; tous nous retracent les mêmes mystères, les mêmes dogmes; tous professent la même foi, proclament la même doctrine. Un accord si merveilleux, une si admirable uniformité ne sauroit provenir que d'une seule et même cause; et il est impossible de la trouver ailleurs que dans l'enseignement apostolique. Telle est en substance la seconde preuve générale que nous développe la IXe. lettre.

En voici le rapport avec la preuve précédente. Le secret des chrétiens couvroit les mystères de l'autel. Les liturgies écrites les dévoilent; elles nous montrent la présence, le changement de la substance, l'adoration. Donc ces mystères étoient réellement enveloppés sous le secret. Les faits parlent, et les liturgies primitives démontrent, par leur accord, la justesse de nos aperçus et de nos raisonnemens. Mais le secret remonte aux apôtres; l'essentiel de la liturgie en vient également, et l'un et l'autre étoient communs à toutes les églises du monde. Voilà donc deux

preuves générales et certaines de l'apostolicité de notre doctrine sur l'Eucharistie.

Il y a plus, et les preuves particulières se rapportent admirablement aux preuves générales. En effet, ce que les fidèles célébroient à l'autel, ce qu'ils déroboient soigneusement à la connoissance des non-initiés, se communiquoit pour la première fois aux néophytes à la sortie du baptême, et avant la table de communion, on les retenoit pour leur expliquer ce qui leur avoit été caché jusque-là, et ce qu'ils alloient recevoir. Eh bien! que leur enseignoit-on? Quels dogmes, quelle doctrine entendoient-ils? Etoit-ce la figure du sacramentaire, ou la réalité du catholique? Ouvrons les catéchèses, elles nous retracent les instructions qui leur étoient alors données. Toutes développent si ouvertement nos mystères, qu'il nous seroit impossible aujourd'hui d'exposer en termes plus précis, plus clairs, plus énergiques, et l'oblation du sacrifice, et le changement de substance, et la réalité de la présence avec l'adoration qu'elle exige. Nous voilà donc assurés une seconde fois par les catéchèses que cette sublime croyance étoit cachée sous le secret.

Veut-on la rechercher et la voir dans les anciens Pères? Il ne faut jamais perdre de vue qu'ils parlèrent ou écrivirent constamment sous la loi du secret; que dans les discours prononcés devant les non-initiés, dans les écrits destinés au public, toutes les fois enfin qu'il y avoit danger de trahir la discipline, ils durent se servir d'expressions obscures et ambigues; qu'en conséquence il ne convient pas de s'arrêter aux écrits de ce genre, si l'on veut se faire des notions claires et certaines de ce qu'ils crurent et enseignèrent sur l'Eucharistie; car il seroit contraire au bon sens de

chercher la clarté où l'obscurité étoit commandée ; par cette observation tombent d'un seul coup toutes les objections tirées de divers passages des Pères. Mais lorsqu'ils adressoient uniquement la parole aux fidèles, ou qu'ils écrivoient pour eux seuls, alors, affranchis de gêne et de crainte, ils pouvoient parler sans détour des mystères ; ils y étoient absolument obligés par leur ministère, toutes les fois qu'ils avoient à instruire les nouveaux baptisés. Voilà les discours, les écrits que nous devons aujourd'hui consulter pour connoître leurs véritables sentimens, leur croyance intime sur les mystères. Or, nous y trouvons en toutes lettres et à découvert nos dogmes eucharistiques.

Ainsi, tout s'explique et se comprend, tout se lie et s'enchaîne dans ces trois *Dissertations :* de la triple harmonie du secret, des liturgies, des catéchèses, résulte une preuve complète, incontestable de l'apostolicité de notre doctrine sur l'Eucharistie. La méthode nouvelle que l'auteur s'est tracée nous semble aussi judicieuse, aussi saine en critique, que lumineuse et démonstrative dans ses résultats. Nous recommandons ces trois lettres, les plus frappantes de l'ouvrage, à l'attention toute particulière des protestans et des catholiques : les uns et les autres y trouveront des motifs décisifs ; les premiers, pour réformer leurs opinions sur l'Eucharistie ; les seconds, pour s'attacher davantage à leur foi, et en assurer le triomphe quand ils auront à la défendre.

Nous terminerons ce second article par un passage de la *Conclusion*. L'auteur va parler des effets politiques de la réforme :

« Je ne me plais point assurément à m'exagérer ses torts, ni à lui en chercher qu'elle n'auroit point. Mais n'est-il pas

vrai que, si elle n'avoit jamais paru, l'Irlande n'auroit pas été la plus misérable de toutes les contrées connues sous le ciel, et n'auroit point savouré, pendant plus de deux cents ans, toutes les horreurs des guerres et de l'oppression civile, dont l'origine est dans l'acharnement qu'on mit à y forcer la multitude de recevoir et d'adopter, contre ses principes et sa conscience, une religion nouvelle, venue elle-même au monde en proclamant à tous les peuples la liberté de servir Dieu, chacun à sa mode? N'est-il pas vrai que l'Ecosse n'auroit pas été bouleversée, mise en feu par les prédications d'un Knox, d'un Willok, par leurs libelles et ceux de Buchanan, par les révoltes artificieusement préparées, les calomnies profondément scélérates de Murray, Morton, Lethington, etc.; que la belle et infortunée Marie Stuart n'auroit pas été forcée de fuir devant ses sujets rebelles, d'aller implorer un asile chez une cousine qui la reçut en rivale, et après dix-huit années de captivité, de poser sa tête innocente et royale sous la hache d'un bourreau? N'est-il pas vrai qu'en Angleterre Marie n'auroit pas allumé des bûchers, Elisabeth dressé des tortures et des gibets, changé le culte catholique en crime d'Etat; Charles Ier. ne se seroit pas vu, après une rebellion de dix années, emprisonné, jugé et traîné, par ses sujets, sur un échafaud; Jacques II n'auroit pas été contraint, pour éviter le sort de son père, d'abandonner ses Etats et sa couronne; l'un et l'autre, souverains dans un pays où les ministres seuls sont responsables, où la personne des rois est inviolable, et même, par la loi, inhabile à mal faire? N'est-il pas vrai que l'Allemagne n'auroit pas vu les nombreux Etats qu'elle renferme soulevés les uns contre les autres, s'entre-déchirer par une guerre implacable de trente années consécutives? que les Pays-Bas et la Hollande n'auroient pas été les sanglans théâtres de batailles et d'exécutions? N'est-il pas vrai que la France n'auroit eu ni ces conspirations sans cesse renaissantes, ni ces guerres intestines et cruelles, ni la honte de cette épouvantable nuit de Saint-Barthélemy, ni les fureurs de la ligue, ni, après l'effusion de tant de sang, cette sourde fermentation des partis opposés, long-temps comprimée, jamais éteinte, éclatant enfin par une révolution, qui a passé bien loin en scélératesse et en barbarie tout ce que l'on connoît dans les annales de la terre? Car quelqu'éloignement qu'il y ait entre la réforme et la dernière époque de sang dont nous

venons d'être témoins, pour qui suit et observe le progrès des opinions, le rapport de l'une à l'autre est plus direct, plus immédiat qu'on ne le penseroit. En effet, songez qu'après avoir donné le jour aux anabaptistes, en Allemagne; aux puritains, aux indépendans, dans votre patrie; aux sociniens, en Suisse, en Hongrie, en Pologne, elle n'avoit plus besoin que d'un léger effort pour enfanter les déistes, les incrédules, et les multiplier, pour le malheur de la France et de l'univers. Prenez en main l'histoire des presbytériens par votre docteur Heylin, et vous y verrez qu'ils furent les inventeurs, les premiers apologistes des principes que nos révolutionnaires ont d'abord mis en lois fondamentales, et d'où ils sont partis ensuite pour légaliser le brigandage, les proscriptions, les assassinats, la confusion de toutes choses, grossir de tout côté le nombre de leurs complices, et partager la nation en victimes et en bourreaux. Enfin si vous trouvez que j'ai chargé injustement la réforme de cette longue et sanglante chaîne de crimes et de calamités, jetez les yeux sur les peuples qui ont eu le bonheur de lui fermer chez eux l'entrée. Dès que la paix intérieure s'est maintenue où la porte lui a été fermée, et qu'au contraire le feu a pris partout où elle a mis le pied, elle reste clairement convaincue de nos imputations; et parce qu'évidemment elle a été partout le premier agresseur, il est juste de mettre à sa charge, en grande partie, outre les horreurs qu'elle a faites par les siens, celles qu'elle a fait commettre par ses adversaires; car on ne peut désavouer qu'elle ne soit complice des crimes qu'elle a provoqués, et qui, sans elle, n'auroient jamais eu lieu ».

Ce morceau prouve que l'auteur n'est pas moins judicieux dans ses observations sur l'histoire que dans ses raisonnemens théologiques, et ce double mérite doit faire distinguer son ouvrage, et lui assurer une place très-honorable dans la liste des apologistes de l'Eglise romaine contre les erreurs du protestantisme (1).

---

(1) Quelques personnes avoient trouvé que notre premier article ne donnoit pas une idée assez avantageuse de la *Dis-*

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La fête de l'Exaltation de la sainte Croix a été célébrée, le 14, au Mont-Valérien. C'est le clergé de Bonne-Nouvelle qui a célébré l'office ce jour. Le lendemain le clergé de Saint-Sulpice s'est rendu au Calvaire, et a fait l'office, les stations et les instructions. Les fidèles de cette paroisse s'y étoient rendus en grand nombre. Les autres jours, MM. les missionnaires se proposent de se charger des stations et des instructions pour ceux qui auront la dévotion de visiter la montagne pendant l'octave.

— Mgr. le cardinal de la Luzerne, a publié, *sur les Ecoles chrétiennes*, un petit écrit fort remarquable dans les circonstances présentes (1). Son Em. y rapporte le diplome accordé, le 4 août 1810, par le grand-maître de l'Université, aux Frères des Ecoles chrétiennes, et montre qu'on ne peut pas exiger d'eux autre chose, en

---

cussion amicale. Nous avons reçu à ce sujet une lettre d'un grand vicaire estimable et instruit, licencié de Sorbonne, qui fait, avec raison, le plus grand cas de cet ouvrage, et qui regrette que nous n'ayons pas insisté davantage sur l'utilité dont il peut être pour les ecclésiastiques. Il nous semble cependant avoir rendu justice à la modération de l'auteur, à son zèle, à son talent pour la discussion, et à la solidité de ses raisonnemens que nous avons présenté comme *péremptoires*. Ce qui est ce qu'il y a de plus important dans un traité de ce genre. Toutefois si le premier article laissoit quelque chose à désirer, on sera plus satisfait sans doute de ce second, qui n'est pas de nous, mais d'un théologien très-exercé, au jugement duquel nous aimons à nous réunir. Nous croyons, d'après cela, pouvoir nous dispenser d'insérer la lettre de M. l'abbé de P., qui verra suffisamment, ce semble, par cet article, notre empressement à répondre à ses désirs. (*Note du rédacteur.*)

(1) Brochure in-8°.; prix, 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

vertu d'un décret du 17 mars 1808, qui n'a jamais été entendu, comme si chaque Frère devoit recevoir un diplome spécial de l'Université. Les Frères n'ont pas mérité qu'on prît contre eux des précautions, et qu'on les astreignît à des formalités gênantes. Le prélat paroît croire qu'elles pouvoient être dictées par le désir de favoriser les écoles d'enseignement mutuel, et il en prend occasion, non pas d'attaquer ces écoles, mais de faire voir que celles des Frères offrent plus de garantie. S. Em. compare les deux écoles sous le rapport de l'éducation morale et religieuse, et sous celui de l'instruction, et se borne à en tirer cette conclusion, qu'il ne faut point favoriser les nouvelles écoles au détriment des anciennes, ni solliciter les Frères isolément à quitter leur méthode pour en adopter une autre. Cet écrit, qui est fort court, ne brille pas moins par la modération que par la solidité. L'illustre auteur y discute la question avec cette réserve qui ajoute un nouveau poids aux raisons, et évite tout ce qui pourroit ressentir l'amertume et la plainte. Nous avions d'abord le projet de citer quelque chose de cet écrit, mais nous aimons mieux renvoyer le lecteur à l'ouvrage même, qui, pour le fonds des choses comme pour la forme, est digne d'un évêque zélé pour les intérêts de la religion et de la morale, et pour le maintien d'une institution utile à l'une et à l'autre.

— Louis-Joseph Baudelot, protestant, né à Argicourt, vient de faire abjuration à Amiens, après avoir reçu les instructions et les préparations convenables. La cérémonie a commencé par le *Veni Creator*, et par un discours sur la vérité de la religion chrétienne. La messe a été célébrée, et Baudelot a été admis à la communion. On a vu avec édification plusieurs personnes, et notamment un magistrat fort recommandable, se joindre à lui dans cet acte de piété. Après la messe, le mariage de Baudelot a été béni suivant le rit catholique. Jusque là il n'avoit été contracté que suivant les formes civiles.

Cette cérémonie a eu lieu dans la chapelle de la Conciergerie d'Amiens, où Baudelot, détenu pour un délit qui peut paroître léger, mais que la loi punit sévèrement. Chacun a formé le vœu qu'il obtint de la clémence royale un adoucissement à son sort. Sa conversion est due au zèle et aux soins de M. l'abbé Desvignes, vicaire de Notre-Dame, qui a été secondé par Mme. Denisart, dame de charité. C'est la troisième que ce pieux ecclésiastique opère en moins d'un an.

— Le 2 septembre, les religieux Trapistes, établis à l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens, ont inauguré, dans leur monastère, la statue de saint Bernard, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques, et des fidèles des environs et de la ville d'Amiens. M. l'abbé de Riencourt, nommé à l'évêché de Boulogne, a béni l'image du saint; et M. l'abbé Letourneur a prononcé, sur l'utilité des institutions religieuses, un discours qui a singulièrement intéressé tout l'auditoire.

Lisieux. Françoise-Lancelotte-Louise Lejeune de Créquy, ancienne abbesse des Bénédictines de Lisieux, est morte, le 29 août dernier, dans sa quatre-vingt-troisième année. Née dans l'Anjou en 1736, elle fut nommée, par le Roi, en 1776, abbesse de Saint-Desir de Lisieux, sur la démission faite en sa faveur par Mme. de Valanglart. Elle a édifié la communauté, pendant plus de quarante ans, par ses vertus et sa piété. Ses obsèques ont eu lieu, le 1er. septembre, dans l'église de Saint-Désir, aujourd'hui paroisse, et qui étoit l'ancienne abbaye. L'office a été célébré par M. l'abbé Saussol, nommé à l'évêché de Séez. Le clergé des trois paroisses, les principaux fonctionnaires publics, et beaucoup d'habitans de toutes les classes, s'étoient réunis pour rendre les derniers devoirs à celle qui emporte tous leurs regrets. La communauté des Bénédictines rend encore des services à la ville de Lisieux. Le 11 septembre 1816, le Roi autorisa leur rétablissement. Elles se livrent à l'éducation, et occupent leur ancien couvent, qui a été

donné aux hospices en 1803, en remplacement de biens aliénés.

Le Mans. On se souvenoit encore ici de la dernière retraite ecclésiastique qui fut donnée, en 1786, par le célèbre P. Beauregard, et de l'effet que produisit ce pieux et éloquent missionnaire; et c'étoit une raison de plus pour notre clergé de souhaiter le rétablissement d'un usage observé autrefois dans les diocèses bien réglés. Notre digne évêque, en qui l'âge n'affoiblit point le zèle, a voulu faire jouir ses prêtres des avantages d'une retraite. Il en a indiqué une pour le commencement des vacances, et en a fixé l'ouverture au 18 août. Le clergé s'est empressé de répondre à ses intentions. Plus de deux cent trente prêtres se sont rendus ici, la plupart curés. Ils ont été logés au grand et au petit séminaire, et le reste, qui n'a pu tenir dans ces deux maisons, demeuroit en ville. Trois des missionnaires qui ont opéré tant de fruits le carême dernier, donnoient la retraite, assistés d'un directeur du séminaire, qui faisoit une conférence sur des points de morale. On a traité, pendant huit jours, les sujets les plus propres à fixer l'attention de ce grave auditoire, et à renouveler la ferveur et le zèle de ces ministres de Jésus-Christ. Chacun s'est astreint à la vie du séminaire et à l'exacte observation du réglement; et ceux mêmes, à qui leur âge ou leurs infirmités auroient pu fournir quelque raison de dispense, ont montré l'obéissance et la simplicité qui conviennent aux plus jeunes. La retraite s'est terminée, le 26, par une cérémonie à la cathédrale. Tous les prêtres s'y sont rendus processionnellement du séminaire. M. l'évêque n'ayant pu officier, M. l'abbé Duperrier, grand vicaire, nommé à l'évêché de Tulles, l'a remplacé. A l'offertoire, tous les prêtres sont allés, deux à deux, renouveler, au pied de l'autel et sur le livre des Evangiles, leur consécration cléricale; et, à la communion, ils sont allés de même recevoir Notre Seigneur des mains du célébrant. L'église étoit pleine de fidèles,

[redacted]

qui ne pouvoient retenir leurs larmes à ce spectacle. On a imprimé la liste des prêtres qui faisoient partie de la retraite, et ils se sont engagés tous à dire une messe pour ceux d'entre eux dont ils apprendroient la mort. A la nouvelle du rétablissement d'une pratique si précieuse, nous ajouterons l'annonce d'un autre événement non moins intéressant pour le diocèse. M. l'évêque vient de faire *extrà tempora* une ordination qui a été fort nombreuse. Il y a eu trente-deux tonsurés, autant pour les ordres mineurs, dix huit sous-diacres, vingt-six diacres et trente-deux prêtres. C'est beaucoup pour le temps où nous sommes, mais ce n'est pas trop pour un diocèse extrêmement vaste et peuplé.

COMPIÈGNE. Dans un moment où tant de villes sollicitent le rétablissement des Frères des Ecoles chrétiennes, la nôtre a été assez heureuse pour en obtenir, grâce aux soins de nos autorités; et ces maîtres vertueux ont repris l'établissement qu'ils avoient autrefois parmi nous. Leur installation a eu lieu le 3 septembre. Les enfans, au nombre de deux cents, se sont réunis le matin à l'hôtel-de-ville, et de là, accompagnés des Frères et du conseil municipal, ils ont été conduits à la paroisse Saint-Jacques, où M. le curé a dit la messe du Saint-Esprit. Par la plus heureuse rencontre, cette cérémonie a reçu un nouvel intérêt de la présence de S. A. R. MADAME, qui a voulu assister à la messe, et donner un gage de la protection qu'elle accorde à un établissement si utile. La Princesse a été reçue dans l'église avec les honneurs accoutumés, et les enfans ont fait éclater leur joie. Pendant la messe, à laquelle ont assisté les autorités, on a chanté des cantiques, et on a conduit ensuite les enfans à la maison des écoles, qui a été bénite par M. le curé. Un ecclésiastique, qui contribue à l'établissement des Frères par une rente annuelle de 300 fr., a adressé aux enfans et aux fidèles une exhortation pour leur développer les avantages de la nouvelle école. Le soir, on a chanté le *Te Deum* à

l'église; et un missionnaire, qui avoit présidé l'année dernière à la mission de cette ville, a prêché sur le respect humain. On l'a entendu avec un vif intérêt dans le lieu même où ses talens et son zèle avoient eu tant de succès, et avoient touché bien des cœurs.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mme. la duchesse de Berry, dont nous avions annoncé dernièrement la grossesse, ne quittoit point son appartement depuis huit jours. Dimanche, à deux heures du matin, cette princesse a ressenti des douleurs. La nouvelle en a été aussitôt portée aux Tuileries. MADAME et les Princes se sont rendus auprès de S. A. R., et ne l'ont point quittée. A six heures du matin, Mme. la duchesse a mis au monde un fils qui, n'étant point arrivé au terme ordinaire, n'a vécu que peu d'instans. S. A. R. n'étoit enceinte que de cinq mois; elle est aussi bien que possible. Mgr. le duc de Berry a reçu dans son palais les complimens de condoléance de la cour et des ministres étrangers. Le soir, S. M. est allée faire une visite à la Princesse.

— Un accident très-grave est arrivé, le 11, à Chantilly. M. le duc de Bourbon chassoit au sanglier. L'animal, vivement poursuivi, débusqua tout à coup, et se jeta sur le cheval du prince. Le cheval se cabra, et renversa S. A. S. La chute a été violente, mais aucun membre n'a été fracturé. Le prince a été porté au château, où il a été plusieurs heures sans connoissance. On l'a saigné deux fois, et on lui a appliqué un vésicatoire derrière la tête. Le samedi, S. A. étoit mieux. Le Roi et les Princes ont envoyé des courriers à Chantilly pour avoir des nouvelles. Le soir, le prince avoit repris sa connoissance; l'assoupissement a cessé, et les vésicatoires ont produit leur effet sans causer beaucoup de douleurs. La nuit suivante a été bonne.

— Le 11 septembre, la cavalerie de la garde royale a fait des évolutions dans la plaine de Grenelle. MONSIEUR, les deux Princes ses fils et MADAME s'y sont rendus à sept heures. Alors les manœuvres ont commencé; elles ont duré jusqu'à onze heures. M. le maréchal duc de Reggio commandoit en chef;

MM. les lieutenans généraux Bordesoult et Degois étoient à la tête, l'un de la grosse cavalerie, l'autre de la cavalerie légère. Le prince Auguste de Prusse étoit présent.

— L'argenterie et les autres objets nécessaires pour le voyage de M. le duc de Richelieu à Aix-la-Chapelle, sont partis des Tuileries. S. Exc. sera accompagnée de plusieurs conseillers d'Etat.

— M. le juge d'instruction Meslier a entendu deux nouveaux témoins dans l'affaire du général Canuel.

— La *Minerve* avoit annoncé que la disposition du jugement du tribunal de police correctionnelle qui avoit fait une injonction à l'avocat du sieur Chevalier, dans l'affaire de la *Bibliothèque historique*, avoit été supprimée dans la minute de ce jugement. Le *Moniteur* déclare que le fait est faux, et que l'injonction existe dans la minute du jugement telle qu'elle a été prononcée.

— Les maires de Paris ont fait afficher un avis relatif à l'inscription des jeunes gens nés en 1796 et en 1797, et qui doivent concourir au prochain recrutement.

— La cause du sieur Dunoyer, qui devoit être plaidée en cassation, a été remise à huitaine.

— Le semestre des rentes perpétuelles, échéant le 22 septembre, sera payé par le trésor en mandats sur la Banque pendant l'espace de vingt jours. La Banque acquittera ces mandats dans le même espace.

— Le libraire Lhuillier a interjeté appel du jugement qui l'a condamné à un an de prison, 5000 fr. d'amende et 3000 fr. de cautionnement, comme vendeur des n°s. 3, 4, 5 et 6 de *l'Homme-Gris*.

— La réimpression du *Dictionnaire historique* de Feller, est sur le point d'être terminée; on va commencer celle du *Supplément*, que nous avons annoncé, et qui doit former 4 volumes in-8°. Le temps pour la souscription, qui devoit être fermée, a été prolongé (1), et on est encore reçu à se faire inscrire pour ce *Supplément*, qui, d'après les soins qu'y donnent les personnes chargées de la rédaction, paroît devoir répondre à l'attente du public. La partie des auteurs ecclésias-

---

(1) Jusqu'au 30 septembre inclusivement, terme de rigueur. Passé cette époque, chaque volume sera de 8 fr. au lieu de 7. Ceux qui désireront recevoir cet ouvrage franc de port, ajouteront 2 fr. par volume.

tiques et celle de la révolution seront surtout traitées avec les développemens que réclament l'intérêt de la matière et le vœu prononcé de la majorité des souscripteurs.

— Les abattoirs de Rochechouart, de Popincourt, de Mironmesnil, d'Ivry et des Invalides, ont été ouverts le 15, et livrés aux bouchers de Paris. Aucuns bestiaux destinés à la boucherie ne pourront être désormais conduits ni abattus dans l'intérieur.

— L'Académie de Besançon a mis au concours, pour l'année prochaine, l'éloge du cardinal de Granvelle, né dans cette ville en 1517. Le prix sera une médaille d'or de 200 fr.

— On vient de découvrir, à Auch, les vestiges de deux anciennes villes romaines, que l'on croit être Elesaberis et Cymbenis, dont il est parlé dans les *Commentaires de César*. On y a trouvé beaucoup de médailles et des fragmens de mosaïque.

— Les restes mortels du général Kléber sont arrivés, le 7, à Strasbourg; ils ont été reçus avec tous les honneurs militaires. Le cercueil a été porté à la cathédrale, et placé sur un catafalque. On a chanté l'office des morts, et le corps a été descendu dans un caveau, en attendant l'érection du monument voté par la ville.

— M. le duc de Glocester est arrivé à Lyon, le 5 septembre. S. A. R. a visité la ville et les environs.

— Lord et lady Castlereagh sont arrivés à Cambrai, le 7 de ce mois, et sont descendus dans l'hôtel occupé par le duc de Wellington.

— L'archevêque de Cantorbery a administré la cène, suivant le rit anglican, à la reine d'Angleterre, dont l'état est toujours très-alarmant.

— L'empereur de Russie a dû partir de Pétersbourg, le 7 septembre. Ce prince passera par Berlin, Leipsick, Weymar, Cassel et Dusseldorf, et arrivera, le 26, à Aix-la-Chapelle.

M. Demonville vient de faire paroître le second volume de *l'Évangile médité*, nouvelle édition en deux gros volumes in-8°., dont nous avions annoncé précédemment le premier volume. Le prix du second est de 7 fr. 50 cent., et des deux réunis, est de 15 fr. et 20 fr. 50 cent. franc de port. Ces deux volumes complètent l'ouvrage.

Bref du Pape aux évêques d'Irlande.

A nos vénérables frères les archevêques et évêques d'Irlande.

PIE VII, souverain Pontife.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons éprouvé les sentimens de la plus vive douleur, lorsque nos vénérables frères Daniel, archevêque d'Hiéropolis, coadjuteur de l'archevêque de Dublin, et Jean, évêque de Corck, nous ont remis vos lettres avec quelques décrets ou résolutions émanés de votre commun accord, dans une assemblée tenue à Dublin, les 23 et 24 août 1815. Nous avions exposé avec clarté la concession que nous avions intention de faire au gouvernement anglois, si toutefois se réalisoient les espérances qu'il nous avoit fait concevoir de ratifier le décret d'émancipation. Après une telle démarche, nous pensions avoir, autant qu'il étoit en notre pouvoir, levé tous les obstacles qui pouvoient mettre opposition à l'émancipation des catholiques de la Grande-Bretagne, et avoir frayé les voies à l'acquisition de ce grand bienfait, attendu depuis si long-temps et avec tant d'ardeur. Pleins de ces espérances, et animés de la plus ferme confiance, nous avions chargé notre vénérable frère Laurent, cardinal-évêque de Sabine, préfet de la Propagande, de donner connoissance de nos projets à notre vénérable frère l'archevêque de Dublin, pour vous en faire part. Il s'acquitta exactement de ce dont nous l'avions chargé. Mais combien il nous fut pénible d'apprendre clairement par vos lettres, non-seulement que vous voyiez avec peine, mais que vous jugiez funeste à la religion catholique le moyen que nous avions pris entre autres

pour assurer le gouvernement de la fidélité des évêques qui devoient être élus! Il est donc de notre devoir de vous écrire, comme nous le faisons par cette lettre, pour redresser l'opinion peu exacte que vous vous êtes formée sur ce sujet. Nous espérons que Dieu, et notre Seigneur Jésus-Christ, dont, malgré notre indignité, nous sommes les représentans sur la terre, donnera à nos paroles la vertu d'en haut, afin que les raisons puissantes que nous allons vous mettre sous les yeux fassent tellement impression sur vos cœurs, que vous rejetiez désormais toute crainte au sujet d'une mesure qui a reçu notre approbation.

Il convient, vénérables frères, que vous vous rappeliez soigneusement l'article du moyen proposé qui a été pour vous la cause de tant de craintes et de tant d'alarmes. Comme il nous falloit absolument avoir recours à quelque expédient pour assurer le gouvernement de la fidélité des évêques qui devoient être choisis dès qu'auroit été porté le décret en faveur de l'émancipation, fidélité sur laquelle nous voyions que le gouvernement étoit inquiet, quoiqu'à tort : à quoi nous sommes-nous arrêtés? Est-ce à lui laisser, en vertu de la convention, ou de quelqu'autre manière, au moins par tolérance, le droit de nomination, de présentation, de postulation; en sorte que le gouvernement nous désignât les ecclésiastiques que nous éleverions à l'épiscopat? Non, sans doute; fortement attachés à la décision si sage du pape Benoît XIV, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, telle qu'il l'expose dans sa lettre du 15 mai 1748, à l'évêque de Breslaw, où il montre qu'il ne convient nullement d'accorder aux princes catholiques le pouvoir de nommer aux évêchés et aux abbayes, nous avons poussé la circonspection jusqu'à ne rien proposer qui donnât au gouvernement une part véritable dans le choix des évêques. Nous avons seulement annoncé que nous n'accorderions qu'un certain mode d'exclusion; et afin que ce mode, une fois accordé, ne se convertît pas

en un certain droit d'élection, nous avons eu soin de le circonscrire dans de certaines bornes; en sorte que, comme il a été clairement expliqué dans la lettre du cardinal Litta, nous n'avons promis d'accorder autre chose, sinon que *ceux que ce soin regarde présentent aux ministres du roi la liste des candidats, afin que si, par hasard, quelqu'un d'eux étoit peu agréable ou suspect au gouvernement, il ait à le désigner au plus tôt pour qu'on l'efface de la liste; à condition cependant qu'il en reste un nombre suffisant, pour que sa Sainteté puisse choisir avec toute liberté ceux qu'elle jugera dans le Seigneur les plus capables de gouverner les églises vacantes.* Voilà tout ce que nous avons déclaré pouvoir permettre pour ôter au gouvernement tout sujet de doute sur la fidélité des évêques. Vous voyez donc que sa part sera fort restreinte, et qu'elle se réduira à ce que, dans la liste de ceux qui doivent être proposés au saint Siége pour gouverner les églises vacantes, liste que nous consentons à ce qu'on présente aux ministres, ils puissent rayer ceux dont ils suspecteroient la fidélité, à condition toutefois que, ces noms effacés, il resteroit cependant encore un nombre suffisant de candidats entre lesquels nous, et les pontifes romains qui nous succéderont, puissions librement choisir ceux que nous jugerons les plus dignes du rang et des fonctions de l'épiscopat.

Il est donc clair et évident, vénérables frères, que nous n'avons rien fait autre chose que de déclarer que nous suivrions constamment avec le gouvernement britannique la conduite pleine de prudence que les pontifes romains nos prédécesseurs observoient dans leur sagesse, autant qu'ils le pouvoient, avant même que les nominations des évêques fussent accordées aux princes, savoir : de ne point élever aux siéges vacans ceux qu'ils sauroient être désagréables aux princes dans les Etats desquels se trouvoient les diocèses qu'ils auroient à gouverner; et loin que cette conduite ait été jugée funeste

à l'Église, ou lui ait en effet causé quelque dommage, elle fut, au contraire, approuvée et louée de tous avec raison. Elle a pour base le principe de saint Léon-le-Grand, l'un de nos plus illustres prédécesseurs, qui veut que l'on n'ordonne point un évêque pour ceux qui le repoussent, ou même qui ne le demandent pas, dans la crainte qu'une cité ne vienne à concevoir du mépris ou de l'aversion pour un évêque qu'elle n'auroit point désiré. Quoique, à proprement parler, ce principe regarde le peuple dont les suffrages déterminoient alors le choix des évêques, il doit néanmoins s'appliquer, lorsque les mêmes circonstances se rencontrent, aux princes mêmes qui, bien que séparés de notre communion, peuvent aisément, par leur pouvoir temporel, empêcher un prélat, qui leur seroit peu agréable ou suspect, de conduire le troupeau confié à sa sollicitude.

Mais ce qui paroît surtout exciter vos alarmes, c'est la crainte que, cette liberté une fois accordée, le gouvernement ne fasse successivement disparoître de la liste qui lui est présentée, tous ceux qui seront les plus dignes de l'épiscopat, et ne vienne à bout, par ce moyen, de forcer à nommer celui qu'il croira le plus propre à servir ses vues; ce qui sans doute pourroit être extrêmement funeste à la religion catholique. Mais, vénérables frères, remarquez que ces craintes sont tout-à-fait dénuées de fondement. Souvenez-vous que ce gouvernement dont on pourroit appréhender que les intentions ne soient préjudiciables à la religion catholique, est le même qui a révoqué en grande partie, surtout par les décrets portés dans les années 1773, 1778, 1791 et 1793, ces lois pénales sous lesquelles les catholiques de la Grande-Bretagne étoient opprimés. N'oubliez pas que Georges III, cet excellent prince, et son fils, non moins clément, ont très-souvent été l'appui des catholiques, et que le gouvernement britannique est un de ceux qui nous a le plus aidés à retourner dans notre siége, et à recouvrer notre ancienne liberté dans l'exercice de nos droits.

spirituels, qu'une violente sacrilége nous avoit ravie. Qui donc pourroit soupçonner ce même gouvernement de songer à renverser cette religion sainte qu'il a si souvent favorisée et soutenue? Si dans ce royaume il se trame encore quelque chose contre la foi catholique, assurément, ou ce sont les efforts de quelques particuliers, ou ils cesseront entièrement lorsque, par l'abolition de toutes les lois portées contre les catholiques, ceux-ci seront absolument sur le même pied que les autres citoyens, et qu'on ne pourra faire aucune difficulté contre la profession libre de la religion catholique.

Et quand même il y auroit lieu de penser, ce qui nous paroît tout-à-fait incroyable, que le gouvernement a pour but de ruiner la religion catholique, il ne pourroit abuser, pour y réussir, des concessions que nous avons annoncé avoir l'intention de lui faire; car la liste qui contiendra les noms des candidats ne sera pas dressée par le gouvernement; elle sera l'ouvrage des catholiques qui ont coutume de proposer au saint Siége ceux qui doivent être nommés aux siéges vacans; et ces catholiques, vu leur zèle pour la religion, ne mettront sur cette liste que des noms des ecclésiastiques qu'ils jugeront les plus capables de soutenir le fardeau de l'épiscopat. Quant au gouvernement, d'après la condition qui doit être apposée à notre concession, comme nous l'avons dit, il ne pourra exclure tous les candidats, mais seulement quelques-uns, et il sera tenu d'en laisser un nombre suffisant pour que nous puissions ensuite avec toute liberté choisir un sujet. Ainsi, quand le gouvernement en exclueroit quelques-uns, notre choix ne se dirigera cependant que sur ceux qui, au jugement des catholiques, auront été regardés comme les plus dignes, et dont les noms auront été portés sur la liste. Ainsi, pourvu que l'on soit fidèle à la condition que nous avons apposée, (et s'en écarter ce seroit annuller notre concession) il ne pourra jamais arriver que le gouvernement, rejetant les uns après les autres ceux qu'on auroit proposés, force les électeurs à

désigner enfin un homme qui seroit indigne de l'épiscopat, et qui se prêteroit à ses vues pour la perte de la religion.

Faites encore bien attention, vénérables frères, que nous ne pouvions refuser au royaume de la Grande-Bretagne cette légère part par rapport au choix des évêques, sans l'aigrir et sans l'irriter beaucoup contre l'Église même. Il seroit bien à désirer sans doute, et nous le souhaiterions les premiers avec ardeur, que nous jouissions dans le choix des évêques d'une liberté pleine et parfaite, comme il convient à notre dignité suprême, et que l'autorité laïque n'eût aucune part à une si importante affaire. Vous voyez cependant bien vous-mêmes combien il s'en faut que les choses soient en cet heureux état. Les souverains, ou du moins un grand nombre d'entre eux, ont demandé et obtenu du saint Siége une influence plus ou moins grande dans la désignation des candidats. De là sont venues les *conventions*, *indults*, *nominations*, *prières*, *présentations*, et autres formules de ce genre, qui servent à déterminer ces sortes de priviléges accordés à tant de princes catholiques. En Angleterre même, avant qu'eût lieu cette malheureuse séparation de l'église romaine, les évêques étoient choisis par le Pape, sur la *supplication* du roi, comme il est marqué dans les actes du consistoire, tenu, le 6 juillet 1554, sous le pontificat du pape Jules III d'heureuse mémoire. Ne sait-on pas aujourd'hui que, non-seulement les princes catholiques, mais d'autres même qui ne sont point en communion avec le saint Siége, prétendent avoir part à la désignation des ecclésiastiques qui doivent être promus à l'épiscopat dans la partie de leurs domaines où la religion catholique est en vigueur? et le saint Siége a cru devoir le tolérer.

Dans cet état de choses, pouvions-nous espérer que le gouvernement britannique souffriroit long-temps qu'on ne lui attribuât point, dans le choix des évêques, la part dont il s'agit, quand on en agit autrement, non-

seulement avec les princes catholiques, et avec ceux mêmes dont la domination est resserrée dans de très-étroites limites, mais encore à l'égard des princes qui ne sont pas en communion avec l'église catholique? Et si nous avions refusé tout arrangement, n'eût-il pas été à craindre que le gouvernement n'eût rejeté bien loin le projet d'émancipation en faveur des catholiques, et ne leur eût plus accordé, ni avantage, ni protection dans ses vastes domaines?

Mais ce qui auroit surtout indisposé le gouvernement contre nous et contre les catholiques, c'est que si par hasard il venoit à accorder à ceux-ci le bienfait de l'émancipation, les évêques soumis à son empire devenant aptes à siéger dans le parlement, il se croiroit autorisé à prendre encore plus de précaution pour s'assurer indubitablement de leur fidélité. Nous avouons que nous ne croyons point ce nouveau gage nécessaire, puisque la fidélité des prélats de ce royaume a été éprouvée pendant une longue suite des siècles, et qu'ils doivent promettre encore, par serment, d'être fidèles et obéissans au gouvernement, suivant une des trois formules que nous avons proposées. Mais quelle raison y a-t-il d'espérer qu'il se désistera de la demande de ce nouveau moyen de s'assurer plus fortement encore de la fidélité des évêques, moyen qui n'est point refusé à tant de princes et de gouvernemens? Comment se persuader qu'il ne trouveroit pas qu'on agit envers lui d'une manière injurieuse, si on lui refusoit cette nouvelle garantie? Ne seroit-ce pas lui donner occasion de soupçonner la bonne foi des catholiques, que des méchans s'efforcent en mille manières de lui rendre suspecte? Comment se persuader enfin qu'il verra sans peine que l'on ne veuille pas même compenser par cet arrangement, l'inestimable bienfait de l'émancipation? Aussi, pour prévenir tous les maux que l'on pourroit redouter de la part d'un gouvernement si puissant, aucune mesure ne nous a paru plus sage que la concession sur l'élec-

tion des évêques, dont il est fait mention dans la lettre du cardinal Litta.

Pour nous, nous ne regardons pas seulement cette concession, que nous avons annoncée, comme une disposition prudente, qui ne peut nuire à la religion, et qui écartera d'elle de grands malheurs qu'on eût pu craindre; mais comme ce qui nous porte en outre à cette concession est que par-là on obtiendra l'émancipation si désirée pour les catholiques, nous jugeons que cette faveur se lie même à beaucoup d'avantages spirituels. Faites sérieusement attention, vénérables frères, et soyez intimement convaincus que ce ne sont point des intérêts politiques et temporels qui nous ont déterminés à accorder au gouvernement le privilége dont il est question, mais uniquement les avantages et les faveurs qui vont être, pour la religion catholique, le résultat de l'abrogation des lois pénales. En effet, de quels maux, et de quels maux affreux la religion catholique n'a-t-elle pas été la victime dans ce royaume, tant qu'y ont eu toute leur force ces lois dont la rigueur ne le cède en rien à la plus sanglante des persécutions dont la religion conserve le souvenir dans ses annales? Vous le savez, les catholiques sont réduits à un bien petit nombre en Angleterre; la succession des évêques catholiques est à peu près détruite, et il n'y reste que quelques vicaires apostoliques. En Irlande, quoique la légitime succession des évêques se soit conservée jusqu'à ce jour, et que les catholiques se soient toujours distingués par leur zèle pour la très-sainte religion; cependant, au témoignage de plusieurs écrivains irlandois, ces lois ont beaucoup affoibli le nombre de ceux qui professoient la religion catholique.

Nous reconnoissons et nous avouons que le malheureux sort des catholiques a été déjà notablement adouci dans ce royaume par la clémence de Georges III, et qu'on a abrogé dans le parlement plusieurs lois qui pesoient fortement sur eux. Mais, vous ne l'ignorez point, il reste

encore bien des points qui affligent les catholiques d'Irlande, et principalement ceux d'Angleterre, et il est certain que la législation y est encore funeste à la religion catholique. Aussi presque tous les catholiques anglois, et un grand nombre d'Irlandois, souhaitent avec ardeur qu'on abroge ces lois; et il est connu qu'ils l'ont demandé souvent par les adresses les plus pressantes, comme dans les premiers siècles de l'Église les chrétiens demandoient, par l'organe de saint Justin et des autres apologistes, que l'on révoquât les lois qui faisoient exercer contre eux, dans l'empire romain, les persécutions les plus atroces. Il est permis d'espérer que le temps n'est pas éloigné où sera présentée une loi en faveur des catholiques. Mais quel que soit le droit des catholiques pour l'obtenir, elle ne sera point rendue que nous n'ayons accordé ce dont il s'agit.

Ces puissans motifs, que nous avons long-temps et fortement pesés, suivant la gravité de la matière, nous ont engagé, après avoir pris, selon l'usage, l'avis de plusieurs de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, et de quelques autres personnages doctes et au fait des affaires de la Grande-Bretagne, à proposer le tempéramment énoncé comme un moyen de tout concilier. Nous avons bien senti que, par-là, nous dérogions en quelque chose à la discipline ecclésiastique, qui attribue au Pontife romain une entière liberté dans le choix des évêques : mais qui ne sait que, lorsqu'il s'agit de discipline, il peut être fait, avec l'autorité légitime, quelques changemens, à raison des circonstances, des affaires et des temps? C'est un principe et une conduite que nos prédécesseurs mêmes ont toujours reconnus et observés; et à ce sujet nous nous sommes rappelé surtout cette belle pensée de saint Léon-le-Grand, dans sa lettre à Rustique, évêque de Narbonne : *De même qu'il y a certaines choses dont aucune raison ne peut autoriser le changement, il en est d'autres aussi que l'on peut modifier, selon les con-*

jonctures des temps et la nécessité des affaires. Nous avons aussi devant les yeux ce qu'enseignoit Innocent III, notre prédécesseur : *on ne doit point trouver à redire que l'on déroge, selon les temps, aux réglemens des hommes, surtout quand une nécessité urgente, ou une utilité évidente l'exigent.* Mais quelles raisons plus puissantes, quelles circonstances plus importantes que celles qui se rencontrent ici, et que nous n'avons point hésité à vous exposer! Ainsi, comme le privilége proposé par nous ne peut entraîner avec lui aucune suite fâcheuse, et qu'il a pour base les règles de la prudence; comme en ne l'accordant pas l'Eglise est exposée à de grandes calamités, tandis que de sa concession doivent résulter les plus précieux avantages, savoir l'émancipation des catholiques et le retour de la liberté, pour tout ce qui regarde la religion dans la Grande-Bretagne; avions-nous encore à hésiter, et quel motif pouvoit nous empêcher de montrer à découvert notre disposition à faire cette concession, et à relâcher quelque chose de la discipline ecclésiastique? Nous avons donc jugé avec confiance qu'il nous falloit agir comme nous l'avons fait, et nous avons vu que nous nous trouvions dans une situation où nous pouvions, avec raison, emprunter ces paroles du pape Gélase, notre prédécesseur : *Nous sommes forcés, par la nécessité des circonstances, et la sagesse du siége apostolique nous impose la loi, de balancer tellement les règles des anciens canons, et les maximes de nos prédécesseurs et des évêques des premiers âges, que les tempérammens demandés par les conjonctures pour la restauration des églises, soient consentis autant qu'il est possible et après un examen attentif.*

C'est pourquoi, vénérables frères, nous ne doutons nullement qu'après avoir pesé, et attentivement examiné les raisons que nous venons de vous exposer, vous ne conveniez tous unanimement que les mesures que nous avons prises sont très-justes, et que vous ne vous y

conformiez entièrement. Que vos cœurs soient embrasés du même zèle religieux que ces hommes, véritablement apostoliques, qui se donnèrent tant de peines pour extirper, chez ce même peuple, un usage erroné dans la célébration de la Pâque, suivi aux sixième et septième siècles de l'Eglise, et qui parvinrent enfin, par leurs soins et leurs travaux, à établir, dans ce pays, la coutume de l'église romaine, si victorieusement défendue par Honorius Ier. et Jean IV, nos prédécesseurs! Si, dociles à notre voix, vous donnez aux autres l'exemple de la soumission, et qu'avec la sagesse qui vous dirige, vous vous attachez à instruire le peuple et à calmer l'agitation des esprits, nous sommes persuadés que du bienfait de l'émancipation sortiront enfin, après cette longue tempête qui trouble si fortement la religion chez vous, des jours tranquilles et remplis de toutes sortes de bénédictions. Nous les demandons ardemment pour vous, vénérables frères, que nous chérissons d'une manière toute particulière, pour votre attachement et votre respect constant au saint Siége, et pour vos services envers l'Eglise catholique. Pour gage de notre tendresse, nous vous donnons, à vous tous, et à tout le peuple d'Irlande, notre bénédiction apostolique, avec des marques distinguées de notre bienveillance.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 1er. février 1816, la seizième année de notre pontificat.

PIE VII, pape.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 30 août, Sa Sainteté a fait visite au roi Charles IV, d'Espagne, qui est parti avec la reine pour se rendre en Villégiature, à Albano.

—Le 29, jour anniversaire de la mort du pape Pie VI de glorieuse mémoire, il y a eu chapelle papale au palais Quirinal. Le lundi suivant, on a célébré, dans la

basilique vaticane, un service solennel pour le même pontife.

— La fête de saint Louis a été célébrée avec beaucoup de pompe dans l'église paroissiale de ce nom. Le matin il y eut chapelle cardinalice, à laquelle se trouvèrent trente-deux membres du sacré collége. La grand'-messe fut célébrée par Mgr. Zen, nommé nonce apostolique en France. M. le comte de Blacas, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, y assistoit avec toutes les personnes de la légation et le corps diplomatique. S. Exc. reçut ensuite dans son palais, au nom de son souverain, les hommages des François qui se trouvent à Rome. Elle donna le soir un grand dîner.

— M. le chevalier Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près le saint Siége, a eu l'honneur de remettre à S. S., en audience particulière, une lettre de son souverain pour lui faire part de la naissance d'un fils du prince d'Orange.

— On a annoncé publiquement à la cour de Palerme, où réside le prince héréditaire, le mariage de la princesse Louise-Charlotte, sa fille, avec l'infant d'Espagne don François de Paule. On y attendoit l'ambassadeur extraordinaire de sa majesté catholique qui venoit faire la demande de la princesse, suivant les formes accoutumées.

Paris. Depuis un an que le calvaire d'Aulnay, près Sceaux, existe, les paroisses y vont assez souvent en procession, et on y remarque un concours de fidèles. Le lundi 14, jour de la fête de l'Exaltation, M. le curé de Sceaux s'y est rendu avec plusieurs curés et ecclésiastiques. On a chanté des cantiques, et M. le curé a fait une exhortation, après laquelle le peuple est allé à l'adoration de la croix. Peu après, Madame, duchesse d'Angoulême, est arrivée, et a fait, à pied, le trajet du bas de la montagne jusqu'au Calvaire. M. le curé est allé au devant de S. A. R. avec les jeunes personnes

de la confrérie. L'auguste Princesse a fait sa prière au pied de la croix, et a édifié les fidèles par sa piété. Elle n'a pu s'empêcher d'admirer la beauté de la situation, et s'est retirée au milieu des acclamations des assistans.

—Aujourd'hui samedi des Quatre-Temps, M. de Coucy, archevêque de Reims, confère les ordres à plusieurs jeunes ecclésiastiques, tant du diocèse de Paris que d'autres diocèses.

— On nous a envoyé une petite page d'impression relative à une quarantaine que des ames pieuses proposent de faire pour le bien de la religion et de la France. Cette quarantaine commencera le 29 septembre, jour de la saint Michel. On y demandera à Dieu que son nom soit connu et glorifié, et qu'il détourne de nous tout ce que mériteroient notre indifférence et notre ingratitude. Les pratiques consisteront à réciter cinq fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* avec le *Miserere*, et à faire une fois dans la quarantaine un jeûne, une communion et une aumône à la même intention. MM. les ecclésiastiques sont invités à dire, quand ils le pourront, la messe pour la même fin.

— Le 12 septembre, M. l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris, nommé à l'évêché d'Orange, a donné l'habit religieux à quatre jeunes postulantes chez les Sœurs de Saint-André, à Issy, près Paris. Cet établissement formé, comme nous l'avons dit, pour l'instruction des pauvres enfans des campagnes, atteint admirablement le but de son institution, et le bien qu'il fait à Issy annonce tout ce que peuvent en attendre les curés pour leurs paroisses. Les Sœurs de Saint-André vivent pauvrement, sont vêtues de même, et portent partout l'édification. On en demande en beaucoup d'endroits. Elles viennent de se charger du soin d'une maison d'orphelines, fondée récemment à Orléans.

— L'époque actuelle, quoiqu'elle ne soit pas celle de la controverse, vient néanmoins d'offrir, coup sur coup, trois ouvrages nouveaux en ce genre, qui sont fort re-

marquables. Le premier est celui de M. de Starck (1), que nous avons fait connoître, et qui a fait tant de bruit en Allemagne. Le second est celui de M. l'abbé de T., intitulé : *Discussion amicale*, que nous avons aussi annoncé, et où nous avons remarqué entre autres une discussion neuve et intéressante sur la discipline du secret et sur les anciennes liturgies, comme preuves de la présence réelle. Le troisième vient plus récemment encore de voir le jour, en Angleterre. Il est intitulé : *Réflexions sur les avantages qui résulteroient d'un concile de l'église anglicane et de l'église romaine, pour accommoder les différends sur la religion, et parvenir à l'unité et à la paix; adressées au prince régent, aux archevêques et évêques, au clergé et aux laïques*; par Samuel Wix, vicaire de Saint-Barthelemy-le-Petit. Londres, in-8°.; 1818. Nous n'avons point encore vu cet écrit, qui n'a d'ailleurs que 100 pages; mais ce que nous en avons ouï dire nous a inspiré le désir de le connoître. On dit qu'il annonce beaucoup de candeur et de bonne foi. L'auteur voudroit que l'église anglicane, qui, dans son opinion, est la principale des églises protestantes, et a conservé la succession apostolique, proposât à l'église romaine la tenue d'un concile où l'on examineroit paisiblement s'il n'y auroit pas moyen de se rapprocher. Il montre, par des passages des plus célèbres théologiens anglicans, qu'ils n'ont pas jugé les points qui nous divisent aussi importans que quelques auteurs modernes les prétendent. Il expose les avantages de l'unité. Quelles que soient, dit-il, les erreurs de l'église de Rome, elles ne sont pas aussi alarmantes que celles des Sociniens, des Anabaptistes, des Quakers, et des autres qui rejetent la discipline épiscopale, et s'écartent manifestement de la foi des apôtres. L'église de Rome a conservé le fondement de la foi véritable, et les avantages d'une discipline formée sur le modèle des pratiques apostoli-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

ques. M. Wix forme les vœux les plus ardens pour la réunion, et y voit un moyen de conserver la révélation contre les attaques de tant de sectes; contre le déluge des opinions les plus discordantes, et contre cette conjuration qui sape tous les jours la croyance commune, et affoiblit, par les interprétations les plus bizarres, l'autorité de nos livres saints. Nous donnerons plus de détails sur son livre quand nous l'aurons reçu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi, en revenant de la promenade, est entré à l'Elysée-Bourbon, pour y voir Mme. la duchesse de Berry. S. M. a été reçue et reconduite par Mgr. le duc de Berry, accompagné de ses aides de camp et des officiers de sa maison.

— La santé de Mme. la duchesse de Berry continue à être aussi bonne que possible, et chaque jour elle paroît reprendre ses forces. Son auguste époux reste constamment auprès d'elle.

— Dès que Mme. la duchesse de Berry sentit les premières douleurs, elle désira qu'on avertit M. de Bombelles, son premier aumônier, et au milieu de ses souffrances, elle s'occupa vivement du baptême de son enfant. Le lendemain il a été conduit à Saint-Denis. Le corps a été reçu par le chapitre, et déposé dans le caveau, à côté de celui de MADEMOISELLE, morte récemment. Les Princes et MADAME font, soir et matin, des visites à Mme. la duchesse de Berry.

— Mgr. le duc de Bourbon est absolument hors de danger. Aussitôt son accident, Mme. la duchesse de Bourbon, Mgr. le duc d'Orléans et Mlle. d'Orléans sa sœur, se sont rendus auprès du prince. Le 16, MONSIEUR et Mgr., duc d'Angoulême, sont allés faire visite au prince, qu'ils ont trouvé aussi bien que possible.

— Le mercredi, les ministres secrétaires d'Etat se sont réunis, à une heure, aux Tuileries, sous la présidence de S. M. Le conseil s'est prolongé jusqu'à quatre heures et demie.

— Il y a eu, le lundi, une réunion des membres du corps diplomatique chez le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre; M. le duc de Richelieu y a assisté.

— Le Roi a fait présent à M. le duc de Richelieu d'un magnifique service en argenterie, de plusieurs voitures de cérémonie, et d'un attelage de huit chevaux. Ces objets viennent de partir pour Aix-la-Chapelle.

— Le prince Auguste de Prusse est parti de Paris, le 14 au soir, pour Aix-la-Chapelle, d'où S. A. R. retournera à Berlin.

— Le ministre de l'intérieur a adressé, au nom de S. M., une lettre à M. Lemot, pour le féliciter du zèle et du talent qu'il a montrés dans l'exécution de la statue de Henri IV.

— On vient de rétablir, à Cléry, près d'Orléans, le monument qui y existoit autrefois en l'honneur de Louis XI, et qui avoit été fort endommagé pendant la révolution, puis transféré à Paris, où on le restaura. Louis XI y est représenté à genoux. En novembre 1817, le conseil municipal de Cléry exprima le vœu de voir ce monument rendu à l'église de la ville, et M. le ministre de l'intérieur a fait droit à sa demande.

— L'Académie de Lyon avoit proposé pour sujet d'un prix cette question : « Quels sont les moyens à employer, après une longue révolution, pour confondre tous les sentimens d'un peuple dans l'amour de la patrie et du Roi ». Le prix a été partagé entre trois concurrens, dont le discours a paru offrir un mérite égal. Ce sont MM. Achard de Germanne, procureur général à Grenoble ; Grésy, receveur de l'enregistrement dans la même ville, et Anot, professeur au collége royal de Reims. M. Achard de Germanne est beau-frère de ce pieux et aimable abbé Teysseyrre, dont nous déplorions dernièrement la perte.

— Mgr. le duc de Berry vient d'envoyer au préfet des Hautes-Pyrénées un secours pour les pauvres de Barrège.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 10,000 fr., à prendre sur les cinq centimes des fonds communaux, pour restaurer la *Maison carrée*, un des plus beaux monumens antiques de Nîmes.

— Trois usuriers viennent d'être condamnés par le tribunal de police correctionnelle d'Espalion, dans l'Aveyron, savoir : le nommé Mignac, dit *Cap de Lane*, à 6000 fr. d'amende, et Tedena et Lanqueton, chacun à 1500 fr. Le jugement porte qu'ils sont condamnés pour fait d'usure habituelle.

— Le 10 septembre, le duc de Wellington a fait manœuvrer, dans la plaine de Denain, les trois divisions de l'armée angloise, et les contingens saxon, danois et hanovrien. Ces troupes réunies formoient vingt-huit mille hommes. Les dispositions qu'elles prennent et la direction de leurs mouvemens semblent annoncer des projets de départ.

***Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales;* par M. de Bonald (1).**

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Il nous reste, pour compléter notre analyse de cet ouvrage, à présenter un extrait des chapitres où l'auteur traite des causes finales, de l'homme, des animaux, et de quelques considérations générales.

« On appelle causes finales, dit-il dans le chapitre XI, le rapport qui existe dans l'univers en général entre les moyens et les fins, ou dans chaque être en particulier, entre ses facultés et ses fonctions. Ainsi, la lumière et la chaleur, qui donnent le mouvement et la vie à toute la nature, nous paroissent être la fin, la cause finale, ou la raison de l'existence du soleil; la fécondité, la cause finale de la terre qui produit tout ce qui est nécessaire à la subsistance des êtres inanimés; le service que l'homme retire des animaux, la cause finale de leur existence. Ainsi, la vision est la cause finale de l'organe de la vue; le mouvement, la cause finale de l'existence des organes de la locomotion; l'homme lui-même peut être appelé la cause finale de l'univers matériel, puisqu'il y règne en maître, et qu'il fait servir à ses besoins tous les êtres qui le composent; Dieu enfin, la cause première de tout, est aussi la cause dernière de tout, ou la raison des êtres, comme dit Leibnitz, puisque tout concourt à faire connoître aux hommes sa puissance et sa bonté. Les causes finales sont infinies, et les progrès des sciences physiques consistent à en découvrir de nouvelles, ou de nouveaux rapports entre les êtres. Les causes finales ont été reconnues et admirées par les meilleurs esprits, comme par les hommes étrangers à toute

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

science, et qui n'étoient éclairés que par les lumières de la raison. Mais aujourd'hui on rejette toutes les considérations tirées des causes finales, parce que l'on trouve qu'elles ne prouvent pas assez en physique, et peut-être parce qu'elles prouvent trop en morale. Effectivement on ne sauroit admettre des rapports entre les facultés et les fonctions, entre les moyens et les fins, sans croire à une intelligence qui, agissant avec intention, a créé les facultés, et les a ordonnées pour certaines fonctions, et disposé les moyens pour conduire à certaines fins. Cette doctrine est absolument incompatible avec l'opinion qui attribue au hasard ou à l'énergie d'une matière aveugle et insensible l'organisation des êtres animés... Selon les matérialistes, nous n'avons pas reçu des yeux pour voir, et des oreilles pour entendre; mais nous voyons et nous entendons, parce que nous nous trouvons par hasard des yeux et des oreilles; subtilité misérable et tout-à-fait dans le genre de cette philosophie épicurienne qu'on s'efforce de renouveler parmi nous ».

M. de Bonald s'occupe à réfuter cette subtilité, qui n'est, dit-il, qu'une manière indirecte et détournée de nier la Divinité. Il montre que Leibnitz et Newton, ces deux pères des sciences et de la philosophie, ont été l'un et l'autre admirateurs des causes finales. Il trouve encore ici à combattre l'auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, qui, toujours armé contre les doctrines favorables à la religion, n'a eu garde d'omettre celle-ci; mais Cabanis est encore ici plus foible qu'à son ordinaire, et tout son art et sa finesse ont échoué devant l'absurdité de la thèse que son zèle pour le matérialisme le portoit à soutenir. Il est dans cet endroit embarrassé, entortillé, obscur. *Les merveilles de la nature méritent l'admiration*, dit-il; *mais elles sont toutes dans les faits*. Mais où veut-il que les merveilles de la nature qui elle-même est un fait, se trouvent sinon dans des faits? En sont-elles moins admirables parce que ce

sont des faits? Parce que la beauté d'un édifice est un fait, n'en pourra-t-on conclure le talent de l'architecte? Au surplus, malgré son antipathie pour la doctrine des causes finales, Cabanis reconnoît qu'*il est bien difficile à l'homme le plus réservé de n'y avoir jamais recours dans ses explications*; tant, dit M. de Bonald, il est difficile à l'homme de se défendre de la vérité qui le poursuit! Une autre preuve de la mauvaise foi de Cabanis, c'est ce qu'il avance que *l'empire des causes finales, déjà si resserré par les précédentes découvertes, se resserrera chaque jour davantage à mesure que les propriétés de la nature et l'enchaînement des phénomènes seront mieux connus*. C'est précisément le contraire qui est vrai; et de même que les découvertes de Newton le faisoient remonter sans cesse à la cause intelligente qui a si bien ordonné tout dans cet univers, de même de nouvelles découvertes feront connoître de nouveaux rapports entre les êtres, et de nouveaux motifs d'admirer la suprême intelligence. Dans la réfutation de cette partie du système de Cabanis, M. de Bonald a constamment tout l'avantage que devoient lui donner, et la force du poste qu'il défendoit, et la trempe éprouvée de ses armes.

Le chapitre XI, *de l'Homme ou de la cause seconde*, est encore dirigé contre les doctrines des matérialistes qui se sont tant égarés sur ce point, et qui ont produit tant de rêves sur l'origine de l'espèce humaine. Tantôt, en effet, ils ont avancé qu'il n'étoit pas impossible que l'homme dût sa formation au mouvement spontané des molécules organiques, tantôt ils l'ont fait passer par de nombreuses métamorphoses depuis l'état d'animalcule ou de polype jusqu'à l'état actuel, qui est la perfection de l'animalité. Diderot avoit ima-

giné un animal prototype de tous les animaux. La Mettrie faisoit pousser les hommes comme des champignons ; de Maillet les supposoit sortant du sein des eaux. Plus récemment encore, on a rechauffé ces systêmes, et on a essayé d'en déguiser l'absurdité sous un vernis scientifique. Nous avons entendu, il y a huit ou dix ans (et ici ce n'est plus M. de Bonald qui parle), nous avons entendu dans un établissement public de la capitale, un professeur très-connu, avancer sérieusement que nous avions pu commencer par être crapauds ou grenouilles, et que de perfectionnemens en perfectionnemens nous étions arrivés à l'état actuel. Il semble qu'une si heureuse idée eût dû être accueillie d'un rire général; mais l'auditoire étoit poli, et on se contint par égard sans doute pour l'âge et le titre du vieux professeur. L'auteur des *Rapports de physique et du moral de l'homme* avoit trop d'esprit pour énoncer franchement des rêveries aussi misérables; il procède avec bien plus d'art, avoue son ignorance pour faire croire à ses lumières, doute pour mieux affirmer, et s'enveloppe dans des longs circuits pour cacher sa marche, et arriver cependant aux mêmes résultats. Après avoir dit que *les circonstances qui déterminent l'organisation de la matière sont couvertes pour nous d'épaisses ténèbres que vraisemblablement il nous est interdit de pénétrer,* il cherche néanmoins à percer ces ténèbres, et s'y prend de manière à les accroître. A défaut de faits, il a recours aux conjectures, aux suppositions, aux vraisemblances. *Il ne faut que des circonstances favorables pour donner naissance aux animaux. Les physiciens*, dit-il; (admirez cette manière de raisonner pour un philosophe) *les physiciens SEMBLENT être en ce moment à LA VEILLE*

de déterminer, au moins en partie, les changemens qu'éprouve la nature en passant de l'état organique à celui d'organisation végétale, et de la vie incomplète d'un arbre et d'une plante à celle des animaux les plus parfaits..... Il est certain que les individus de la race humaine, et les autres animaux les plus parfaits, et même les plantes d'un ordre supérieur, ne se forment plus maintenant sous nos yeux que par des moyens qui n'ont aucun rapport avec cette organisation directe de la matière inerte; mais il ne s'ensuit point qu'il ne puisse en être produits par d'autres voies.....

Dans toute cette mauvaise physique, dit M. de Bonald, on poursuit autre chose que des vérités physiques, et c'est à l'idée morale de la cause première qu'on en veut. Que sont au fond ces tristes systêmes, si on les compare à ces croyances immémoriales des peuples les plus anciens, appuyées sur les écrits les plus respectables, et confirmées par des traditions dont on trouve des vestiges au sein de l'idolâtrie? Ne faut-il pas un profond aveuglement pour préférer de creuses rêveries, des suppositions abjectes, des idées frivoles, à des doctrines qui seroient encore les plus nobles et les plus consolantes, quand elles ne seroient pas les plus vraies? M. de Bonald a signalé avec l'indignation d'une ame honnête, et avec la sagacité d'un dialecticien consommé, tout ce qu'ont d'abject et d'absurde ces théories monstrueuses du matérialisme; il leur oppose les notions d'une saine physique, relevées par les notions plus sûres encore de la religion et de la morale. Ici tout est d'accord, la révélation, la raison et l'expérience, tandis que Cabanis, avec tout son esprit, n'explique rien. Il se perd dans le vague des hypothèses, et dans une antiquité indé-

finie, parlant sans cesse de changemens, de modifications, de bouleversemens; se jetant dans le passé quand le présent lui est contraire, et dans l'avenir quand on lui oppose le passé; demandant *un temps suffisant et des circonstances favorables*, et construisant un système avec ces données fugitives. M. de Bonald fait bien ressortir la foiblesse et le ridicule de cette philosophie conjecturale, et le vide de ces grands mots qui rappellent assez les qualités occultes dont on s'est tant moqué.

« Quand je parle, dit-il, de la force d'*animalisation*, de la *tendance à l'animalité*, de la *gravitation vitale*, d'animal prototype et *végétal originaire*, et autres hypothèses du même genre, je ne pose pas des faits que l'on puisse observer; je n'énonce pas des idées générales, sur lesquelles on puisse s'accorder, mais des abstractions sur lesquelles on peut disputer sans fin : je ne présente rien de palpable à l'expérience, rien de vrai à la raison; je ne fais ni physique ni métaphysique; je ne dis que des mots, mais des mots dangereux, parce qu'ils n'expriment aucune idée; des mots qui décréditent la science qui les emploie, et qui faussent l'esprit qui les reçoit : je ne fais, en un mot, que détourner la physique de son véritable objet, et jeter des doutes sur la morale. Il faut le dire; ces prétendus amis de la nature jouissent moins de ces bienfaits qu'ils n'étudient ses foiblesses, et ils l'espionnent plutôt qu'ils ne l'observent; ils ne cherchent à *prendre la nature sur le fait*, comme ils le disent souvent, que pour la trouver en *flagrant délit*, et la surprendre, s'il étoit possible, dans quelque écart bien monstrueux, dans quelque grand scandale, d'où ils puissent conclure le hasard de ses opérations et le désordre de ses plans. Comme les enfans du patriarche, loin de couvrir avec respect la nudité de leur père, s'ils le surprenoient livré au sommeil, ils dévoileroient sa honte à tous les yeux, et triompheroient de l'avoir déshonoré; triste disposition qui ôte toute utilité au talent, et toute dignité à la science, et qui flétrit l'étude la plus agréable, et les jouissances les plus pures!.....

» Voilà donc les systèmes abjects que l'on essaie depuis

long-temps de mettre à la place de ces croyances généreuses qui ont subjugué les meilleurs esprits, et formé la raison des peuples les plus éclairés. Fille unique sur la terre de l'intelligence suprême, l'espèce humaine voyoit avec orgueil cet aïeul auguste à la tête de sa noble généalogie; l'homme retraçoit, quoiqu'à une distance infinie, l'intelligence dans sa raison, la puissance dans ses œuvres, la bonté dans ses affections, l'immensité même dans ses désirs; et jusque dans ses yeux, et sur son front, on retrouvoit quelque empreinte de sa céleste origine. Soumis à de grands devoirs, parce qu'il étoit appelé à de hautes destinées, il avoit reçu, et les lois qui lui enseignent ses devoirs, et ce sentiment infini de bonheur et de perfection qui l'avertit de ses destinées : et des écrits divins, *Testament* du père commun, contenoient à la fois les preuves de sa descendance, les titres de sa dignité, et les règles de sa conduite. Usufruitier de l'univers, héritier substitué de génération en génération à ce noble patrimoine, il y régnoit comme le premier né de la création, et tout y reconnoissoit l'empire de son industrie, et rendoit hommage à la supériorité de son esprit. Qu'y avoit-il dans ces croyances d'indigne de la raison humaine, ou de funeste à la société? Quels motifs plus puissans l'homme pouvoit-il désirer à ses vertus? quel frein plus efficace pour ses passions? quel fondement plus stable à ses lois? quelle règle plus sûre et plus droite pour ses mœurs? Qui jamais eût pu croire que l'homme aspireroit à descendre de ce haut rang; qu'il emploieroit ses lumières à nier sa propre grandeur; et que, las d'être appelé le Fils du *Très-Haut*, il diroit réellement, et sans figure, à la pourriture : *Vous m'avez engendré;* et aux vers : *Vous êtes mes frères?* Un vil limon s'est échauffé; un animalcule s'en est dégagé par la fermentation : il est devenu plante, poisson, oiseau, quadrupède, homme enfin : voilà l'homme; insecte parvenu à force de ramper, qui long-temps a méconnu son origine, et voulu faire oublier sa bassesse. Si vous me demandez comment l'intelligence a pu animer ses organes....... ses pattes sont devenues des mains; son front s'est élevé; son nez s'est distingué de sa bouche; l'angle facial est devenu plus obtus; et il a pensé, il a inventé Dieu, les lois, les arts, la société; il a étudié la nature, il s'est étudié lui-même, et à force de s'étudier il s'est ignoré. Egaré dans de vaines hypothèses, il n'a pas compris sa propre grandeur;

et en s'assimilent aux bêtes les plus stupides, il est devenu tout semblable à elles : *Homo*, dit le Psalmiste, *cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* ».

Dans le chapitre XIII, *des Animaux*, l'auteur s'étonne des efforts d'une philosophie vaine et subtile pour rapprocher les animaux de l'homme. Il trace les grands caractères qui nous séparent de la brute, cette domination que nous exerçons sur elle, cette intelligence supérieure dans l'un, tandis que l'autre n'a qu'un instinct borné. M. de Bonald développe victorieusement cette grande différence qui se manifeste d'une manière si éclatante dans les habitudes diverses de l'homme et des animaux, et il procède ici en observateur exact de la nature, et en appréciateur judicieux de ses phénomènes. Il montre combien il faut rabattre de ces physiologies ambitieuses que notre siècle voit éclore, et dont les auteurs, empressés de faire des systêmes avant d'avoir recueilli assez d'observations, reculeroient la science au lieu de l'avancer, si leurs théories n'étoient pas promptement abandonnées, et ne s'écrouloient pas les unes après les autres.

Le dernier chapitre, intitulé : *Considérations générales*, est un résumé de tout l'ouvrage. L'auteur y insiste principalement sur la tendance funeste des doctrines modernes, qui prétendent refondre tout, la morale comme la physique; qui rejettent les vérités les plus anciennement reconnues et les maximes les plus éprouvées; qui avancent, avec une effrayante certitude, les opinions les plus problématiques et même les plus fausses; qui ne voient partout que de la matière; qui supposent qu'on peut faire de la morale comme on fait une ode ou une chanson, et qui

compromettent chaque jour, par d'informes et coupables essais, les destinées de l'homme et de la société. Au lieu de cette impuissante et pernicieuse philosophie, M. de Bonald rappelle les esprits à cette religion simple, noble et pure qui s'est déjà fait connoître au monde par tant de bienfaits, et dont nos malheurs récens et nos erreurs démontrent encore plus la nécessité. C'est par-là qu'il termine son ouvrage, et cette conclusion, pleine des considérations les plus solides, et écrite avec cette éloquence grave qui annonce un esprit aussi juste qu'élevé, ferme dignement un livre qui respire la philosophie la plus saine, et qui est un nouveau titre que l'auteur acquiert à l'estime et à la reconnoissance de ses concitoyens.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les anciens évêques, à qui les circonstances n'ont pas permis de prendre le gouvernement des nouveaux siéges qu'ils sont appelés à gouverner, s'en dédommagent par les services qu'ils rendent aux diocèses qui se trouvent sans évêques. M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, actuellement archevêque de Reims, a donné l'ordination dans la chapelle du séminaire à Issy. Seize diacres ont reçu la prêtrise. Il y a eu de plus quelques diacres, sous-diacres, minorés et tonsurés. Le prélat a fait la cérémonie avec la dignité et la piété qui conviennent à ces hautes fonctions. Il prononçoit d'un ton fort touché les belles prières du Pontifical, et les jeunes ecclésiastiques auxquels il a imposé les mains montroient assez, par leur attitude recueillie, combien ils étoient pénétrés de la sainteté du ministère auquel ils se consacroient, et avec quelle ardeur ils appeloient la grâce pour s'en rendre dignes.

— La neuvaine qui s'est faite au Mont-Valérien pendant l'octave de l'Exaltation de la Croix, a continué d'attirer chaque jour un concours de fidèles. Le vendredi, MADAME s'y rendit, dès les sept heures du matin, et fit les stations, accompagnée du supérieur des missionnaires, qui parloit sur l'objet de chaque station, et en tiroit des réflexions pieuses. S. A. R. en fut si satisfaite qu'elle revint le jour même au Calvaire, vers une heure, avec MONSIEUR et Mgr., duc d'Angoulême. LL. AA. RR. édifièrent les assistans par leur piété. Le dimanche, l'office se fit avec beaucoup de pompe. A huit heures, un prêtre, ordonné la veille, célébra une première grand'messe. A dix heures, M. l'évêque de Samosate officia pontificalement à une seconde grand'-messe. Il y eut à l'une et à l'autre beaucoup de communions. A midi, un des missionnaires prêcha. Son sermon étoit sur les causes et les remèdes de nos maux. Les causes sont l'oubli de Dieu, les impiétés, les profanations, les mauvaises doctrines, les désordres de toute espèce dont nos pères et nous, nous sommes coupables. Voilà ce qui a attiré sur nous les fléaux de la révolution; car il est des châtimens pour les nations comme pour les individus, et l'exemple des Juifs, celui des Grecs et des Romains, l'histoire des peuples modernes, et la nôtre, nous apprennent que la justice de Dieu s'exerce sur les Etats, quand l'iniquité y est parvenue à un plus haut degré de malice et a infecté toutes les classes. Quant aux remèdes de nos maux, l'orateur a fait sentir la nécessité pour tous de se convertir et de faire pénitence. M. l'abbé Fayet a tiré de son sujet les considérations les plus propres à frapper les esprits et à toucher les cœurs; et ce discours, qu'il a déjà prononcé plusieurs fois, est toujours entendu avec un nouvel intérêt, et fait une impression plus vive. Lorsqu'il a été terminé, on a fait les stations pour les militaires qui se trouvoient présens en assez grand nombre. Un des missionnaires prêchoit en françois, et un autre en allemand pour ceux

qui parlent cette langue. Ces bons militaires se sont acquittés de cet acte religieux avec cette foi vive qui brave le respect humain. Le soir, M. l'évêque de Samosate a prêché aussi les stations pour le reste des fidèles, et a rempli cette fonction avec cet accent pénétré et ce ton d'onction qui partent d'une ame animée par la piété, et qui inspirent aussi les mêmes sentimens.

— Un de nos journaux les plus libéraux donnoit dernièrement de grands éloges à l'esprit de tolérance et de sagesse de M. de Méan, archevêque de Malines, et à son amour pour l'ordre et la paix. En effet, ce prélat paroît traiter son clergé avec une singulière douceur, et les journaux ont rapporté, coup sur coup, plusieurs preuves non équivoques de sa tolérance. Il interdit, au mois de juin dernier, M. Donche, prêtre et prédicateur, qui étoit accusé d'avoir prêché que *hors de l'Eglise point de salut;* maxime qui est dans tous les catéchismes, et qui forme un des principaux points de la croyance catholique, mais qu'on ne trouve plus aujourd'hui assez libérale. Il est vrai qu'on reprochoit aussi à M. Donche d'avoir dit qu'on n'est point tenu de garder la foi aux hérétiques; ce qui seroit plus répréhensible, mais ce qui ne paroît guère vraisemblable. Un insensé pourroit seul soutenir une telle doctrine. Il y a tout à parier qu'on aura mal saisi son discours, et que, soit par ignorance, soit par malice, on lui aura prêté ce qu'il n'a point dit. Depuis les journaux ont annoncé que le roi des Pays-Bas, sur la demande de M. de Méan, lui avoit accordé le secours de la force armée pour faire sortir de leurs cures MM. Mottart et Martens, curés de Glimes et de Becquevoort. On dit qu'ils continuoient de faire leurs fonctions, malgré la suspense prononcée contre eux. M. Martens, prêtre régulier de l'ordre Teutonique, exerçoit ses fonctions depuis trente ans. On a fermé son église, ce qui paroît néanmoins être de trop dans cette affaire. Il y a quelques jours, on a encore accordé à l'archevêque le secours du bras séculier contre cinq

religieuses de Diest, qui s'étoient soustraites à l'obéissance du prélat, et on les a fait sortir par force de la maison de charité qu'elles desservoient. Ces exemples de tolérance ne laissent pas que de faire de fâcheuses impressions sur l'esprit des peuples. On voit avec peine l'autorité s'armer de tant de sévérité contre les prêtres, tandis qu'elle tolère tant de choses dans les ennemis de la religion. On sait que M. l'abbé le Sur, grand vicaire de M. l'évêque de Gand, a été obligé de quitter le diocèse, quoiqu'on ne puisse lui contester la légitimité de ses pouvoirs. Dernièrement la cour de justice de Bois-le-Duc a confirmé un jugement, rendu à Breda, contre un prêtre, M. Gérard Van Lindhoven, qui s'étoit avisé de parler de sorciers; et le tribunal de Louvain a condamné à 100 fr. d'amende, M. Van Soens, curé de Cortenaeken, pour avoir donné la bénédiction nuptiale à des personnes non mariées devant le magistrat. Nous n'approuvons point M. Van Soens; mais nous voyons de graves inconvéniens à traîner ainsi les prêtres devant les tribunaux. Cet éclat tourne toujours au détriment de la religion, et réjouit ses ennemis, comme on s'en aperçoit par le soin avec lequel quelques journaux recueillent ces sortes de faits, et par les éloges qu'ils donnent à ces mesures. Ils montrent assez par-là le tendre intérêt qu'ils portent aux prêtres, et quelles seroient la modération et la tolérance de ceux qui parlent le plus d'idées libérales, s'ils venoient jamais à être encore une fois les plus forts.

CHAMBÉRY. M. André-Marie de Maistre, évêque d'Aoste, qui vient de mourir, étoit né dans notre ville en 1757. Il étoit le troisième fils du comte de Maistre, président au sénat de Savoie. Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie à Avignon, il prit ses grades à l'université de Turin, et fut nommé, peu après, chanoine de Saverga. M. de Montfalcon, qui en étoit président, remarqua ses talens, et lorsqu'il passa à l'archevêché de Tarentaise, en 1789, il fit l'abbé de Maistre,

quoique fort jeune encore, doyen de son chapitre, official et grand-vicaire, et l'envoya devant lui à Moutiers. Lorsque le même prélat mourut, à la fin de 1793, le chapitre confia à l'abbé de Maistre l'administration du diocèse. Les dangers d'une telle place, dans les circonstances, n'effrayèrent pas son courage. Tantôt caché dans les rochers des Alpes, tantôt poursuivi de retraite en retraite, il traversoit les neiges et les glaciers, courant partout où il y avoit du bien à faire, et donnant aux prêtres du diocèse l'exemple d'un zèle et d'une charité à toute épreuve. Aussi il se concilia l'estime, la confiance et l'attachement de tout le pays. Lorsque le siége de Tarentaise fut supprimé, en 1802, M. de Mérinville, nommé évêque de Chambéry, fit M. de Maistre grand-vicaire et doyen du chapitre, et le chargea spécialement de la direction des affaires de la Tarentaise, pensant avec raison que le soin de ce canton ne pouvoit être en de meilleures mains. A ces fonctions, M. de Maistre joignoit le travail de la prédication. Il remplit plusieurs fois les chaires de la Savoie et même celles de Lyon, de Grenoble, et de Bordeaux. Son débit étoit peu animé, mais sa composition étoit sage et solide. Au mois de décembre dernier, il fut nommé à l'évêché d'Aoste. Plusieurs affaires retardèrent sa promotion. Enfin il fut préconisé dans le consistoire du 16 mars, et l'église d'Aoste se félicitoit de revivre sous un prélat si vertueux. On faisoit les préparatifs de sa réception, quand il fut enlevé, le 18 juillet, après une maladie de quatre jours. Il laisse à Chambéry des souvenirs précieux. Les amis qu'il s'étoit faits par ses heureuses qualités, les fidèles qu'il exhortoit dans la chaire évangélique, ou qu'il dirigeoit dans le tribunal de la pénitence, les pauvres et les malades auxquels il prodiguoit des consolations et des secours, tous regrettent l'homme du commerce le plus sûr, le prêtre de la vie la plus exemplaire, le missionnaire du zèle le plus actif.

LONDRES. Le docteur M'Nicholas, professeur au collége de Maynooth, a été nommé évêque d'Achonry, à la place du docteur Flynne, qui est mort récemment. Le docteur M'Nicholas avoit été postulé pour cette place par les suffrages unanimes du clergé du diocèse.

— Le 15 mai, M. Jean Earle, premier chapelain de la chapelle d'Espagne, est mort à l'âge de 69 ans. Ce pasteur exemplaire et laborieux est une perte pour la mission. Il étoit auteur d'un savant écrit pour réfuter les erreurs du docteur Geddes. Le clergé catholique d'Angleterre a fait encore, le 13 août dernier, une autre perte dans la personne de M. Jean-François Quick, président du collége de Sainte-Marie, à Oscott, âgé seulement de 41 ans. Ce collége sert à la fois pour l'éducation des jeunes gens de ce canton, et pour celle des aspirans à l'état ecclésiastique dans le district du Milieu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les bulletins de la santé de Mme. la duchesse de Berry continuent à être très-satisfaisans, et il cessera d'en paroître dorénavant.

— Mgr. le duc de Berry, que la maladie de son auguste épouse avoit empêché d'aller voir Mgr. le duc de Bourbon, y est allé, samedi, et a trouvé ce Prince aussi bien que possible.

— Jeudi dernier, MADAME, en traversant le faubourg Saint-Antoine, reçut la pétition d'une mère de famille, la femme Mercier, qui étoit poursuivie pour une amende de 38 fr. qu'elle étoit hors d'état de payer. Cette femme recouroit à la bonté de S. A. R., et fut agréablement surprise de recevoir, moins d'une heure après, 50 fr. que la généreuse Princesse lui fit passer. Cette promptitude double le prix du bienfait.

— Mgr., duc d'Angoulême, Mgr. le duc de Berry et Mme. la

duchesse de Berry, ont envoyé chacun 500 fr. pour les incendiés d'Œuf, dans le Pas-de-Calais.

— S. A. R. MONSIEUR, passant par Luzarches, a donné 200 fr. pour les pauvres du lieu, tant en son nom qu'en celui de Mgr. duc d'Angoulême.

— S. M. a rendu deux ordonnances, dont l'une est relative aux fonctions et à la responsabilité du caissier de la caisse centrale et de service près le trésor royal, et l'autre détermine les formalités dont les comptes doivent être revêtus.

— M. le duc de Richelieu est parti pour Aix-la-Chapelle, le samedi 19, à une heure du matin, après avoir pris congé du ROI, des Princes et de MADAME. Une voiture attelée de six chevaux, et deux fourgons renfermant la vaisselle, la verrerie, etc., fournis par la maison du ROI pour l'usage de S. Exc. pendant le congrès, ont précédé de huit heures le départ du ministre. Ainsi, c'est à tort qu'on avoit annoncé que le ROI lui avoit fait présent d'un service, d'une voiture et d'un attelage.

— Raymond Despaulx, dernièrement conseiller et inspecteur général de l'Université, vient de mourir dans un âge très-avancé. Né à Miclan (Gers), le 14 septembre 1726, il est mort à Paris, le 13 de ce mois. Après avoir étudié chez les Jésuites, il entra dans la congrégation de Saint-Maur, et y occupa des emplois importans. On lui confia, en 1766, la direction de l'école que les Bénédictins venoient d'ouvrir dans leur monastère de Sorèze, à huit lieues de Toulouse. La méthode qu'il adopta mit cette école en vogue, et elle fut fréquentée constamment jusqu'à la révolution. En 1790, D. Despaux vint à Paris. Il paroît avoir cessé de remplir les fonctions de son état. Il fut nommé inspecteur général des études, en 1803, et obtint, il y a quelques années, sa retraite à cause de son âge avancé.

— M. le baron de Vitrolles a été interrogé comme témoin dans l'affaire du général Canuel.

— Le procès de la *Minerve* ne sera plaidé qu'après les vacances, et lorsque la cour royale aura statué sur l'appel de M. de Chappedelaine, contre les auteurs des *Lettres normandes*.

— L'affaire de M. Dunoyer a été plaidée, samedi, à la cour de cassation. M. Odilon-Barrot a parlé pour lui. M. Comte, qui s'étoit soustrait à l'exécution du mandat d'arrêt, assistoit à l'audience. M. Mourre, procureur général, a conclu au rejet du pourvoi. Mais la cour a annullé l'arrêt de la cour royale de Rennes, et a renvoyé les parties et le procès devant la cour royale d'Angers.

— Les fondations du quatrième quart du marché Saint-Germain, au nord-ouest, sont terminées. On pose les socles et les piles qui formeront les arcades. A en juger par l'activité avec laquelle on y travaille, ce marché sera terminé l'année prochaine. Il sera à la fois un grand embellissement et une grande utilité pour ce quartier. Il offre un carré long de 75 pieds sur plus de 200. Depuis trois semaines on a livré au public la fontaine de l'entrée des boucheries.

— Une voiture blanche avec des chevaux blancs circule depuis quelques jours dans Paris. On y promène un enfant de dix ans; tout est en blanc. Un journal avoit soupçonné que cet enfant avoit été voué au blanc par ses parens. Là-dessus les feuilles libérales ont crié au retour des vieilles superstitions. Celles-là du moins sont un peu plus innocentes que la plupart de celles dont les esprits forts ne sont pas exempts. Il y a un peu moins de ridicule à porter du blanc en l'honneur de la sainte Vierge, qu'à affecter de porter du rouge pour faire voir qu'on est attaché à la révolution, ou à l'homme qui a rougi la terre de tant sang.

— Les souverains alliés tiendront leur réunion, à Aix-la-Chapelle, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville où a été conclu et signé le traité de paix de 1668, entre la France et l'Espagne par la médiation de Clément IX.

— La grossesse de la reine d'Espagne a été annoncée officiellement à Madrid, et des prières ont été ordonnées dans les églises.

— Don Pedro Dobregen y Cevallos, lieutenant général de la marine espagnole, est mort à Bordeaux, le 7 septembre, à l'âge de 65 ans, et après quarante-trois ans de service.

M. Poynter, vicaire apostolique de Londres; échouant dans sa tentative pour amener le clergé françois, résidant dans son district, aux innovations que ce clergé rejette; conduite à tenir vis-à-vis de M. Poynter, proposée et soumise au jugement des évêques fidèles de France, et de tout autre évêque catholique à la connoissance duquel cet écrit pourroit parvenir (1).

Tel est le titre assez bizarre d'un dernier écrit que vient de publier l'éternel artisan du schisme et de la discorde. On l'a dit, les chefs de secte seroient eux-mêmes étonnés et effrayés, si, dès le moment où ils se lancent dans la carrière de l'innovation et de l'erreur, ils pouvoient entrevoir à quel excès ils se laisseront aller un jour. Si on avoit prédit, il y a quinze ans, à M. B., qu'un jour il auroit contre lui le Pape, et tout le corps épiscopal, il auroit protesté sans doute qu'il sauroit bien se préserver d'un tel malheur, et qu'il ne se sépareroit jamais de ses maîtres et de ses juges. Cependant il s'est trouvé peu à peu entraîné, par la pente de ses opinions, dans un état de schisme qui l'eût autrefois épouvanté. Un pas en a amené un autre; *abyssus abyssum invocat*. Il a commencé par insulter au chef de l'Eglise; alors il ne parloit que de la nécessité de se tenir uni aux évêques, et il relevoit les droits et les prérogatives de l'épiscopat. Cependant à mesure que les évêques se

(1) In-8°. de 86 pages. Londres, 1808.

sont détachés de lui, ils ont essuyé, à leur tour, son humeur et ses reproches, et ont perdu, à ses yeux, de leur autorité et de leurs priviléges. Nous ne citerons pas ce qu'il a écrit contre les évêques institués en France depuis 1802, parce qu'ils ont été constamment en butte à ses outrages, et qu'ils ont eu dès l'origine l'honneur de partager avec le Pape l'amertume de ses déclamations. Mais ceux qui sont au fait de l'histoire de cette controverse, savent sur quel ton il parla à M. Douglas et à M. Milner, évêques catholiques anglois, qui avoient censuré ses écrits; il traita ce dernier prélat surtout avec une hauteur et une âcreté qui annonçoient assez ce qu'on risquoit à offenser un amour propre si irritable. Il en appela aux évêques d'Irlande; et le corps épiscopal de cette île s'étant prononcé contre lui, par une censure solennelle et unanime, l'orgueilleux écrivain attaqua ce jugement avec les mêmes armes et la même opiniâtreté. Aujourd'hui, nous le voyons suivre encore cette marche avec le vicaire apostolique de Londres. M. Poynter aime mieux être en communion avec le Pape et les évêques qu'avec M. B. Aussitôt celui-ci déclare, du haut de son tribunal, que M. Poynter est devenu hérétique et schismatique, et qu'il a perdu tous ses droits (1). Il faut éviter toute communica-

(1) M. B. auroit pu prononcer la même sentence contre le vicaire apostolique du district de l'Ouest, qui a suivi la même ligne de conduite que ses collègues. Le 7 février 1809, M. Bernardin-Pierre Collingridge, évêque de Thespie, s'exprimoit ainsi dans une Instruction pastorale, datée de Chepstow: « Admirant, comme vous le faites sans doute, les vertus éminentes qui brillent dans le caractère de Pie VII, vous n'apprendrez pas sans indignation que l'on a essayé de flétrir

tion avec lui, et les catholiques anglois ne doivent plus le reconnoître comme vicaire apostolique. Mais qui les gouvernera au spirituel? c'est ce que M. B. n'a pas pris la peine de leur expliquer.

Telles sont pourtant les folies auxquelles une passion aveugle a poussé, par degré, un homme ardent. Il soumet, dit-il, son écrit au jugement des évêques fidèles; eh bien, si cette protestation n'est pas pour la forme, comme tant d'autres, qu'il lise la lettre écrite, le 12 mai dernier, par un prélat illustre, lettre concertée, comme le dit S. Em. elle-même, avec une douzaine environ d'anciens évêques. Voilà donc la conduite de M. B. jugée. Il avoit annoncé dans son écrit qu'il regarderoit le silence des évêques comme une

---

ce caractère sacré. Il est de mon devoir d'ajouter que les ouvrages françois, publiés dans cette vue, ont été justement censurés et condamnés comme scandaleux, dérogeant au respect dû à Pie VII, véritable et légitime successeur de saint Pierre, injurieux à son caractère et à son autorité, conduisant au schisme, et un d'eux-même comme formellement schismatique. Il suffit sans doute, nous vous le disons avec une pleine confiance dans la vivacité de votre foi; il suffit de vous avertir de ce scandale, et du refus que font ceux qui le donnent de se soumettre au jugement de leurs légitimes supérieurs ecclésiastiques, pour que leurs partisans ou leurs doctrines ne trouvent parmi vous aucun encouragement. *Que celui qui ne voudra pas écouter l'Eglise, soit pour vous comme un païen ou un publicain* ». La conduite du prélat a répondu à ce langage, et il a constamment refusé des pouvoirs, en 1809 et 1810, à deux prêtres françois, MM. le Blacher et Bussy, successivement résidant à Warminster, parce qu'ils ne vouloient pas lui donner la satisfaction qu'il exigeoit d'eux, relativement aux principes de l'abbé B. et de ses adhérens. Ainsi il y a un parfait concert sur ce point entre les vicaires apostoliques d'Angleterre.

approbation ; il n'aura pas même la ressource de ce subterfuge : les évêques ont parlé. Il vouloit des raisons ; il en trouvera dans la lettre de S. Em. Elle lui est connue depuis long-temps ; elle est publique. A-t-il cédé ? S'est-il rendu à cette autorité qu'il avoit invoquée ? Non, il le déclare, il ne reculera pas ; il mourra dans ses principes. Il a trop appris à dédaigner l'autorité pour se soumettre à elle ; et après avoir prêché la résistance et la révolte depuis tant d'années, il croit son honneur intéressé à soutenir ses premières démarches. Nous savons cependant qu'il est comme honteux de sa solitude, et qu'il voudroit obtenir, en faveur de sa cause, quelque simulacre d'approbation. Il a frappé à plusieurs portes, et n'a pu obtenir d'être écouté. Il gémit de cet abandon, reproche assez clairement aux évêques leur foiblesse et leur indifférence, et est réduit à se lamenter sur la défection de ceux qu'il affectoit de présenter comme ses appuis.

Il s'est préparé néanmoins une ressource dans le même écrit dont nous parlons. Il faut faire connoître cet excès de déraison. Il a déterré une lettre de M. Colbert, dernier évêque de Rhodez, dans laquelle ce prélat, sous les dates du 4 mai et du 30 juillet 1806, donne *des pouvoirs aux prêtres déportés dans quelque part du globe que ce soit. Ces pouvoirs*, dit M. B., *donnés au nom de l'église gallicane, ne sont pas morts avec le vénérable prélat qui en a été le canal ; ils s'étendent partout, dans quelque partie du globe que ce soit ; ils nous appartiennent, puisque par la chute de M. Poynter nous sommes dans une île où il n'y a ni évêque, ni grand vicaire, ni ministre fidèle. M. l'évêque de Blois, le seul qui nous reste à Londres, possède*

le droit d'accorder des pouvoirs aussi étendus, à raison de l'universalité de la juridiction épiscopale. Voilà un principe fort commode en vertu duquel M. B. peut avoir des pouvoirs pour toute la terre, et se trouver investi d'une juridiction universelle. Il n'a qu'à déclarer que tel évêque a fait une chute, et n'a plus de pouvoirs; dès-lors il prend ces pouvoirs pour lui-même, en vertu de la délégation de M. l'évêque de Rhodez, et il se substitue aux ordinaires sans plus de cérémonie. L'absurdité de cette prétention en est la meilleure réfutation. Où en seroit l'Eglise, si un simple prêtre pouvoit excommunier ainsi un évêque, et s'investir de la juridiction? Car ce que M. B. fait, pourquoi cent autres ne le feroient-ils pas? et alors quel désordre et quelle confusion dans les diocèses! Plus d'autorité, plus d'unité; car chacun prétendroit avoir pour soi l'évidence, comme M. B. prétend l'avoir, et il y auroit autant de systêmes, de communions et d'églises qu'il y auroit d'hommes entreprenans et entêtés. Il n'y a pas moyen de raisonner avec un théologien qui bâtit sur de telles suppositions, et qui introduit, autant qu'il est en lui, le trouble et l'anarchie dans le royaume de Jésus-Christ. Il paroît même que l'auteur a senti le ridicule de son assertion. *Il s'élevera ici contre moi*, dit-il, *des cris violens et furieux.* Mais il se roidit contre les contradictions, et accoutumé à tout braver, il met une déplorable gloire à lutter seul contre toutes les autorités, et à soutenir, au moins par des brochures, un parti qui croule sous le poids des raisons comme sous celui des exemples.

C'est assez nous arrêter sur cet écrit de M. B., et il ne nous convient point de répondre aux injures

qu'il nous a fait l'honneur de nous y adresser personnellement. Nous remarquerons seulement qu'il y répète des assertions de M. Vinson, dans son *Concordat expliqué au Roi*, et dans une *Lettre* à nous adressée. Il avance que ces assertions n'ont pas été démenties, et ne pouvoient pas l'être. Il auroit vu le contraire, s'il avoit daigné ouvrir le tome VIII de notre journal, pages 1 et 360. Nous y montrons la fausseté de plusieurs des faits allégués par M. Vinson. Celui-ci avoit dit, par exemple, que Saurine, évêque de Strasbourg, avoit été régicide, et M. B. le répète. Ce n'en est pas moins une fausseté, comme on peut s'en convaincre par le *Moniteur*, par tous les journaux du temps, et par les différentes collections qui ont paru sur le procès de Louis XVI. Assurément on ne nous accusera pas de partialité en faveur de Saurine et de ses pareils; mais puisqu'on a trouvé moyen de calomnier un homme à qui il y auroit tant d'autres reproches à faire, nous devons rétablir la vérité. Saurine, dans toutes les listes des votans, est marqué comme ayant voté pour la détention jusqu'à la paix.

Avec cet écrit de M. B., on nous en a communiqué deux autres du même auteur; l'un intitulé : *Rétractation publique du Concordat*, par M. de Geilh, prêtre, chanoine de Massat, et desservant de Biest; et l'autre : *Réponse à une brochure intitulée* : « La secte connue sous le nom de *Petite église* convaincue de schisme, d'erreur, de calomnie et de mauvaise foi ». Le premier de ces écrits, en 103 pages in-8°., est un commentaire prolixe de la rétractation qu'un M. de Geilh a faite, *la larme à l'œil*, le 3 décembre 1815, dans la chaire même de l'église de Biest. Peut-être

M. B. avoit-il provoqué lui-même cette démarche dans ses courses, et il étoit tout simple qu'il la soutînt. Le second écrit, en 126 pages in-8°., est une réponse à un petit ouvrage que nous avons annoncé dans ce journal, et qui avoit paru au Mans. Ces deux brochures ont paru, à Londres, en 1816, et n'offrent que la répétition de ce que M. B. se fatigue depuis tant d'années à présenter sous toutes les formes.

Nous profitons de cette occasion pour dire un mot de quelques écrits sur la même matière qui nous ont été envoyés. On nous a fait passer, par exemple, une *Lettre au Pape*, datée de Barcelone, le 17 mai 1806, et signée J.-B. Font. Notre correspondant auroit désiré que nous eussions répondu à cette *Lettre*; mais, outre qu'elle est déjà ancienne, nous n'y avons rien trouvé qui n'eût déjà été relevé dans d'autres écrits, et notamment dans les divers articles que nous avons successivement consacrés, dans ce journal, à la discussion de ces controverses. M. Font, si nous en jugeons par sa *Lettre*, et par ce qu'on nous rapporte de sa manière de raisonner dans quelques conférences, n'est pas un théologien très-fort, ni un logicien très-conséquent. Il n'y a d'autre argument à lui faire, à lui et aux siens, que l'argument de l'autorité, argument auquel il n'y a pas de réponse. S'ils ne s'y rendent pas, il ne reste plus qu'à prier le Père des lumières de les éclairer et de les toucher.

Nous avons reçu également un écrit en réponse aux *Etrennes* de M. Mériel-Bucy. L'auteur, M. G., curé de T., combat son adversaire par de fort bonnes raisons; mais sa réfutation est trop longue pour pouvoir être insérée dans ce journal, et nous avons d'ailleurs assez parlé précédemment de M. Mériel-Bucy

et de ses ridicules apologies ; ce seroit leur faire trop d'honneur que d'y revenir encore. Nous engageons M. G. à consulter le tome XV de notre journal, page 139.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer en finissant, que M. de Th., sur lequel nous avons vu que M. B. fondoit ses sinistres espérances, est loin de les autoriser. Ce prélat, *le seul qui nous reste à Londres*, dit M. B., s'est refusé à toutes les instances qu'on lui a faites pour prendre part à la querelle. Il garde un silence profond depuis ses lettres de 1811. Peut-être se rappelle-t-il qu'il a autrefois offert sa démission de la manière la plus authentique. C'est à la fin de sa Lettre pastorale, datée de Chambéry, le 25 juin 1791, et imprimée la même année, sous le titre de Coïmbre ; il s'y exprime ainsi, page 252 : *Voilà nos devoirs remplis, comme évêque et juge ; mais sous un autre rapport, nous sommes justiciables, et c'est en cette dernière qualité, et comme enfant docile et respectueux du saint Siége et de l'Eglise, que nous leur soumettons nos pensées, nos jugemens et notre conduite, parce que c'est dans leur sein que nous voulons vivre et mourir. Et pour imiter le religieux exemple de nos collègues de l'assemblée, nous déposons notre bâton pastoral au pied de la chaire de saint Pierre, pour en être disposé pour le plus grand bien de notre diocèse et la gloire de l'Eglise.* Assurément un évêque qui a ainsi *déposé son bâton pastoral au pied de la chaire de saint Pierre pour en être disposé pour le plus grand bien du diocèse*, est fort éloigné d'affecter *l'universalité de la juridiction épiscopale*, comme le lui propose l'indiscret et turbulent fauteur du schisme.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. Marie-Joseph Gréen de Saint-Marsault, évêque de Pergame, est mort dans cette capitale, le 2 septembre au soir. Ce prélat, né, en 1727, d'une famille distinguée dans sa province, avoit été long-temps attaché à MADAME Adélaïde de France. Il devint, en 1779, son premier aumônier, et fut fait alors abbé commendataire de Lagny, au diocèse de Paris, et évêque de Pergame *in partibus infidelium*. Il étoit déjà abbé de Longpont, au diocèse de Soissons. Il partagea tous les malheurs de MADAME Adélaïde, se rendit avec elle à Rome, en 1791, puis à Naples, en 1796, et l'accompagna enfin jusqu'à Trieste, où il eut la douleur de la perdre. Il s'étoit retiré depuis quelque temps dans la maison royale de Saint-Louis, à Rome, et c'est-là qu'il a succombé à son âge avancé. Une piété éclairée, des vertus solides, beaucoup de charité et de douceur, lui avoient mérité l'attachement, l'estime et le respect de tous ceux qui le connoissoient. Le saint Père, les cardinaux, les princes et ministres étrangers l'ont plus d'une fois comblé d'égards, et les pauvres bénissent la mémoire de celui qui prenoit plaisir à soulager l'indigence, et à consoler l'affliction.

PARIS. M. Louis-Bonaventure Grangé, premier vicaire de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, et ancien chanoine de Saint-Victor, a été frappé d'apoplexie foudroyante, hier, en disant son Bréviaire. Ses obsèques ont eu lieu, aujourd'hui, à ladite paroisse.

— On a reçu des nouvelles des missions que les religieux espagnols de l'ordre de saint Dominique entretiennent à la Chine, au Tonkin et aux îles Philippines. Les premières sont du 2 août 1817, et les autres du 10 décembre. On y voit que la persécution violente qui a

éclaté en Chine ne s'est pas étendue aux provinces de Fo-Kien et Chan-Chew. Dans le Tonkin, autre mission des mêmes religieux, la paix continue de régner; le roi Gia-Laons est très-porté en faveur de la religion qui fait des progrès, tant dans ce pays que dans la partie des Philippines confiée à ces pères. Le seul chagrin qu'ils aient, est le manque de missionnaires; aussi on a écrit des lettres en Espagne pour engager des religieux à se consacrer à cette œuvre. Un gouverneur des Philippines, D. Marien Folgueras, écrivoit à la régence d'Espagne, en 1809, qu'il étoit du plus grand intérêt pour la religion et pour l'Etat que les pasteurs du pays fussent des religieux, et il prioit qu'on lui en expédiât. Il avoit été témoin de leur zèle et de leur ascendant sur l'esprit des Indiens. Les lettres dont nous tirons ces détails, donnent aussi l'état des fidèles que conduisent les Dominicains des Philippines, dans les différentes missions qui dépendent de cette province. Dans l'archevêché de Manille, ils n'ont que la mission de Vitran, province de Tagaloc, où l'on compte 3267 chrétiens. Il y en a 79,806 dans la province de Paganisan, qui est partagée en 19 paroisses, et qui fait partie de l'évêché de la Nouvelle-Ségovie. La province de Cagayan, divisée en 22 paroisses, renferme 45,424 ames; et dans les missions de Cagayan, le district d'Itui, qui forme 6 paroisses, contient 9398 ames; et le district de Paniqui, 4514, partagées en 5 paroisses. Les missions des îles Batanes, qui dépendent de la Nouvelle-Ségovie, comptent 7 paroisses, et 10,845 habitans. Les provinces de Fo-Kien et de Chan-Chew, en Chine, peuvent avoir 40,000 chrétiens, outre un grand nombre de catéchumènes. Les missions du Tonkin, qui sont dirigées par le même ordre, sont dans la partie orientale, et leur vicariat apostolique comprend 795 villages, répandus dans 7 provinces du royaume. Il s'y trouve 157,753 chrétiens, sans parler des catéchumènes. Le nombre total de cette population est de 351,007 ames; ce qui

laisse assez voir combien il est important de cultiver une mission si nombreuse, et combien il est à désirer que l'appel fait au zèle des Dominicains d'Europe ne reste pas sans effet.

— Un journal fort libéral faisoit, dans sa feuille du 22, un éloge pompeux de la *Chronique religieuse*, et vantoit le bon esprit des rédacteurs, leur zèle éclairé, leur éloignement pour le fanatisme et la superstition, etc. etc. Ce journal est sans doute un juge très-compétent sur ces matières, et son suffrage est fort honorable pour la *Chronique*, et ne peut qu'avoir beaucoup de poids aux yeux des amis de la religion. Chacune de ses feuilles prouve combien il a à cœur de servir la cause du christianisme, et quel intérêt il attache à la croyance. Dernièrement un de ses articles sur l'ouvrage de Potter, *Considérations sur l'Histoire des principaux Conciles*, étoit, d'un bout à l'autre, une dérision de l'histoire ecclésiastique. Ailleurs, il cherchoit à isoler la religion de la morale. Il préconise les écrivains philosophiques; il livre au mépris les auteurs religieux; il traite de superstitions les pratiques religieuses; il se moque de tout ce qui a rapport à nos dogmes. Qu'importe, disoit-il dernièrement, que Kléber ait été catholique ou protestant? Cette manière de voir doit faire apprécier la valeur des éloges que le même journal prodigue à la *Chronique*. Cependant il paroît être plus recevable dans le jugement qu'il porte du dévouement des rédacteurs de la *Chronique* à la cause de la liberté et de l'indépendance. Là il est sur son terrain, et comme on ne sauroit lui disputer l'honneur de soutenir cette cause avec zèle, il faut croire que ceux qu'il loue, sous ce rapport, sont aussi d'ardens amis des doctrines révolutionnaires et de toutes les idées nouvelles qui en sont la suite, et qui ont été si fécondes en résultats heureux pour l'humanité.

— Tandis que la plupart des diocèses ne peuvent parvenir, malgré la sollicitude et les efforts des évêques,

à réparer les pertes du clergé, et à remplir les vides que la mort fait chaque jour dans le sanctuaire, d'autres, plus heureux, voient un nombreux essaim de jeunes lévites accourir au secours de l'Eglise, et la consoler par leur zèle à la servir. Parmi ces diocèses, qui, malheureusement sont rares, on peut compter le diocèse de Metz, où il y a eu ce mois-ci deux cent trente ordinands, dont quatre-vingt-trois prêtres. Il est vrai que ce diocèse est fort vaste, et s'étend même hors de France. La population y est très-forte, et les campagnes y appellent de nouveaux secours que M. l'évêque va être en état de leur donner. Outre la dernière ordination, le prélat en avoit fait une, le mois précédent, pour les sujets du département des Ardennes. Tel est le résultat d'une administration prévoyante qui avoit multiplié les établissemens ecclésiastiques, et qui les dirige avec autant de zèle que de sagesse.

LYON. La retraite pastorale qui vient d'avoir lieu dans cette ville méritera aussi d'être citée comme une preuve du zèle de notre clergé, et comme un encouragement pour les autres diocèses. Le 5 août, trois cents prêtres se sont réunis dans la grande maison du séminaire. De toutes parts ils s'étoient empressés d'accourir et de venir se renouveler dans l'esprit de leur ministère. Les chaleurs, l'éloignement, la gêne, rien n'a ralenti l'ardeur à profiter des grâces de la retraite. Jeunes et vieux rivalisoient de ponctualité aux exercices. La retraite a duré huit jours. MM. les vicaires-généraux, secondés des directeurs du séminaire, présidoient aux exercices. Le dimanche, on a célébré, suivant un ancien usage, la fête du Sacerdoce. Tous les ecclésiastiques en retraite ont voulu faire eux-mêmes les frais de cette solennité, qui a été remarquable par la présence de tant de ministres, par leur recueillement, par la majesté des cérémonies, et par le concours des fidèles que cette pompe extraordinaire avoit attirés. Le discours, prêché par un respectable curé, étoit propre à ranimer la piété

des assistans. Le mardi on a célébré un service pour les prêtres défunts, non sans se rappeler avec douleur le grand nombre de sujets édifians et solides que la mort a enlevés cette année au clergé du diocèse. Le mercredi, destiné à la communion générale, a présenté le plus touchant spectacle, par la ferveur et la modestie avec laquelle tous les prêtres ont approché successivement de la Table sainte. Ce jour couronnoit dignement la retraite; mais avant de se séparer, tous ces vénérables ecclésiastiques ont demandé, d'une commune voix, à être conduits à Notre-Dame de Fourvières, pour s'y mettre, eux et leur paroisse, sous la protection de Marie. MM. les vicaires-généraux les y ont accompagnés, et la procession s'est faite dans le plus bel ordre, et a traversé toute la ville en chantant des hymnes et au bruit de toutes les cloches des différentes paroisses. On s'est rendu d'abord à l'église métropolitaine pour y vénérer les reliques de saint Vincent de Paul, qui a été curé dans ce diocèse. Après une messe d'actions de grâces, célébrée par le supérieur du séminaire, un des prêtres a lu, à haute voix, au nom de tous ses collègues, une amende honorable au sacré Cœur de Jésus, et une consécration à ce Cœur. La procession a ensuite continué sa marche vers l'église de Fourvières, où tous ont mis leurs pieuses résolutions aux pieds de la Mère de Dieu, et ils sont redescendus au séminaire, chantant des cantiques, et attirant sur leur passage les regards et les respects de la multitude. Tout ce qui s'est passé dans cette retraite en promet les plus heureux fruits pour le clergé, et par contre-coup, pour les fidèles de ce vaste diocèse.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a ressenti de légères attaques de goutte qui n'ont rien d'inquiétant, et qui ne l'ont pas empêché de présider le conseil des ministres.

— M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, a remis au Roi, en audience particulière, une lettre de son souverain.

— MONSIEUR vient d'envoyer 600 fr. pour les pauvres incendiés de Nanterre; et MADAME 100 pistoles à la Société de la Charité maternelle de Marseille.

— Toutes les fois que nos Princes ont passé par Surêne en descendant du Calvaire, ils y ont laissé des gages de leur générosité. Vendredi, MONSIEUR a donné 200 fr. pour les pauvres de cette paroisse.

— Mgr., duc d'Angoulême, a voulu contribuer pour 2000 fr. au monument qui sera érigé en l'honneur du général Kléber, à Strasbourg.

— En l'absence de M. le duc de Richelieu, le porte-feuille des affaires étrangères sera tenu par M. d'Hauterive, conseiller d'Etat, directeur des archives.

— M. le duc de Richelieu est arrivé, le 19, à Cambrai. M. de Rayneval et les autres personnes de sa suite sont partis de Paris, le 22, pour Aix-la-Chapelle.

— Une ordonnance de S. M. réduit les deux classes de gendarmes de la ville de Paris en une seule.

— Le général Canuel et le vicomte de Chappedelaine ont été transférés de la Conciergerie à la Force.

— Lord Harrowby, président du conseil des ministres du roi d'Angleterre, est à Paris.

— Le dimanche 20, un violent incendie a éclaté à la poste aux chevaux de Nanterre. Malgré la promptitude des secours, les bâtimens ont été consumés. Les chevaux ont été sauvés. La perte est très-considérable.

— M. le Couteulx de Canteleu, pair de France, est mort, le 20 septembre. M. le maréchal Pérignon, qui avoit été malade, est mieux.

— M. le préfet de la Charente s'est rendu, le 13, à Cognac, pour y poser la première pierre d'un monument dans le parc de l'ancien château de cette ville, où François Ier. naquit, le 12 novembre 1494.

— L'Académie de Mâcon, a proposé pour prix de 1819, l'éloge du président Jeannin; le prix sera de 300 fr.

— Lord Castlereagh est arrivé, le 13, à Liège, avec sa suite; il en est parti, le 14, pour Spa, où sa seigneurie

comptoit passer quelques jours avant de se rendre à Aix-la-Chapelle.

— L'imprimeur de Buscher, de Gand, s'est constitué prisonnier, pour obéir à l'arrêt qui le condamne à un mois de prison, en raison de l'article qu'il avoit inséré, sur le duc de Wellington, dans son *Journal des deux Flandres.*

— On lit dans la *Gazette de Brême*, que la monarchie prussienne renferme soixante-dix couvens d'hommes, et vingt de femmes.

LIVRE NOUVEAU.

Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'armée de S. A. R. M. le prince de Condé, en 1791, 1792 et 1793; par B. P., ancien chevalier de Saint-Louis (1).

L'auteur n'entreprend point d'écrire l'histoire des campagnes de M. le prince de Condé depuis 1791 jusqu'en 1801, que son corps fut licencié. Il se borne au récit succinct de ce qui se passa dans les trois premières années parmi ces braves exilés, dont l'histoire rappellera sans doute un jour la constance et les revers. Qu'il nous soit permis de les suivre un instant avec M. B. P., dans leur périlleuse carrière.

« La révolution avoit forcé nos Princes et un grand nombre de François à fuir une terre où le premier cri de la liberté avoit été un signal de pillage et de mort, et où de nouveaux excès signaloient chaque jour la domination des factieux. Les frères du Roi se retirèrent à Coblentz; les princes de la maison de Condé à Worms. Les François réunis dans cette dernière ville formèrent, en 1791, seize compagnies de cinquante-quatre hommes chacune, pour veiller à la sûreté des Princes. Le peu d'éloignement de Landau tenoit cette petite troupe dans des alertes continuelles. Le 18 décembre on arrêta un nommé B...., qui avoua qu'on lui avoit promis 10,000 fr. pour assassiner le prince de Condé. Le 30, les magistrats de Worms firent prier le Prince de s'éloigner. Les compagnies

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Picard-Dubois, quai des Augustins; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

partirent de leurs cantonnemens, le 2 janvier 1792, et se rendirent dans la partie allemande du diocèse de Strasbourg, où elles se réunirent aux corps de Bussy, de Mirabeau et de Rohan, qui s'y formoient. Ils n'y restèrent que jusqu'au 17 février. Les princes allemands commençoient à craindre pour eux-mêmes, et la peur étouffoit l'intérêt que devoient inspirer les défenseurs d'une cause honorable. Les nouveaux corps allèrent prendre des quartiers au-delà du Necker; au mois d'août suivant, ils se rapprochèrent de la France, et se dirigèrent vers la rive droite du Rhin, dans le margraviat de Baden et dans le Brisgau. Ils y restèrent pendant l'invasion de la Champagne. Le prince de Condé partageoit leurs besoins et leurs périls. L'armée des frères du Roi fut licenciée à la suite de la retraite des coalisés. Le corps de Condé craignit un instant de l'être, et ce fut alors que l'impératrice de Russie lui offrit une retraite dans ses Etats. Le prince de Condé l'annonça à ces fidèles guerriers, par une proclamation, datée de Willingen, le 14 janvier 1793. Mais bientôt vint le moment d'entrer en campagne. Le 13 avril, les corps aux ordres du Prince passèrent le Rhin, sur un pont jeté devant Philisbourg; ils devoient seconder l'armée autrichienne du général Wurmser. M. B. P. rend compte de plusieurs affaires qui eurent lieu dans cette campagne. Les principales sont la prise des lignes de la Lauter, le 13 octobre, et les combats de Bertheim. Mais au mois de décembre, l'armée autrichienne se mit en retraite, et le 25 décembre, le corps de Condé passa le Rhin à Neubourg ».

C'est ici où l'auteur finit son *Récit*, qui est entremêlé de beaucoup de faits particuliers. Il y en a d'intéressans; mais il y a aussi des digressions, dont quelques-unes même assez longues, qui n'ont aucun rapport avec le récit principal. Il est vraisemblable que l'auteur est plus exercé à se battre qu'à écrire; et s'il continue sa relation, nous l'engageons à supprimer tout ce qui s'écarte de son sujet, et à se borner au *Récit* qu'il annonce, et qui suffit seul pour exciter l'intérêt.

Dans notre avant-dernier numéro, *page* 178, *ligne* 31, *au lieu de* princes catholiques, *lisez :* princes acatholiques. Dans le même article, *page* 181, *ligne* 1re., *au lieu de* violente sacrilége, *lisez :* violence sacrilége.

***Essai sur l'Instruction des Aveugles**, ou Exposé analytique des procédés employés pour les instruire*; par M. Guillié (1).

On s'étoit sans doute occupé, en différens temps, de l'instruction des aveugles isolés dans chaque famille; mais on n'avoit pas essayé de les réunir dans une même école, et ce projet ne remonte pas plus loin que 1784. Le premier qui le conçut, fut M Valentin Haüy, le frère du célèbre physicien. Ayant remarqué, dans une rue de la capitale, des pauvres aveugles qui, pour exciter la pitié, faisoient d'assez mauvaise musique, il crut qu'on pourroit parvenir à leur donner, sur ce point et sur plusieurs autres, une instruction moins défectueuse. Il communiqua son plan à une société de bienfaisance qui s'étoit formée à Paris, et qui fournit les fonds. Un local fut assigné pour les aveugles, et M. Haüy fut chargé de les instruire. En 1785, le nombre des élèves gratuits étoit de vingt-cinq, et l'année suivante ils furent jugés en état de soutenir un exercice, à Versailles, devant le Roi. En 1791, Louis XVI ordonna que l'école seroit entretenue aux frais de l'Etat, et placée, avec l'école des sourds-muets, dans l'ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal. En 1795, les aveugles-travailleurs

(1) 1 vol. in-8°., avec 22 planches; prix, 20 fr. et 21 fr. franc de port. A Paris, à l'Institution, rue Saint-Victor, n°. 68; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

furent séparés des sourds-muets, et transférés dans la maison des Filles Sainte-Catherine, rue des Lombards; le nombre des élèves fut porté à quatre-vingt-six, un par département. En 1801, Buonaparte les fit transporter aux Quinze-Vingts. Cet arrêté, pris brusquement, mêloit les jeunes aveugles avec les pauvres aveugles reçus dans l'hospice, quoiqu'il n'y eût entre eux d'autre rapport que leur infirmité. Là, l'institution s'écarta insensiblement de son but; les élèves ne travailloient plus. On ne leur apprenoit plus de métiers utiles, et on se bornoit à les exercer à la musique. Une autre cause de décadence que M. Guillié ne donne pas, par ménagement sans doute pour son prédécesseur, c'est l'esprit qu'il avoit introduit parmi ses élèves. Il traînoit ces malheureux enfans à toutes les fêtes républicaines, et en avoit fait l'ornement obligé de toutes les processions civiques, des réunions théophilanthropiques et des pompes de l'impiété. Ils devinrent les chantres de l'athéisme, de la folie et de la cruauté, et sucèrent tous les principes qui dominoient dans ces temps désastreux. L'insubordination et la licence se mirent parmi eux, et on désespéroit de rétablir l'ordre, lorsque le Roi rentra en France. Le 8 février 1815, S. M. ordonna que l'hôpital des Quinze-Vingts seroit replacé sous la direction de M. le grand-aumônier de France, et que l'institution des jeunes aveugles en seroit séparée. Cette translation, retardée par les événemens qui suivirent, s'effectua le 20 février 1816. On assigna aux élèves l'ancien séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor; mais il fallut congédier beaucoup de ceux qui s'étoient formés sous la révolution, et qui avoient contracté des habitudes d'oisiveté, d'irréligion et de

licence. On en renvoya quarante-trois, qui furent remplacés par des nouveaux choix.

M. Guillié est à la fois directeur-général et médecin en chef de l'établissement. Il a sous lui des instituteurs pour les garçons, et des institutrices pour les filles, et il donne une idée favorable des succès de sa méthode et de ses soins. Il ne se borne pas, à ce qu'il fait entendre, à leur inspirer le goût du travail, et à les former à des occupations utiles; il leur inculque des principes de religion et de vertu. *C'étoit*, dit-il à ses aveugles dans son *Introduction*; *c'étoit pour faire de vous d'honnêtes gens et des chrétiens de bonne foi que des personnes généreuses vous tendirent une main secourable, et s'efforcèrent de créer des moyens de vous instruire : elles sentirent combien seroit désespérante votre situation, si vous n'étiez soutenus et encouragés par les consolations que la religion prodigue plus particulièrement à ceux qui souffrent*. Nous félicitons l'auteur s'il est bien pénétré de cette vérité, et s'il en fait la règle de sa conduite pour lui-même et pour les enfans confiés à ses soins. Dans la première partie de son *Essai*, il présente des considérations générales sur l'esprit et le caractère des aveugles. Il a observé qu'ils avoient une mémoire prodigieuse, et une très-grande facilité de décomposer leurs idées. Il les soupçonne d'être ingrats, et tâche d'expliquer cette fâcheuse disposition.

« On a eu grand tort, dit-il, de taxer généralement les aveugles d'athéisme. Ceux qui ont avancé cette étrange assertion, ou étoient de mauvaise foi, ou avoient quelqu'intérêt à propager une erreur qui pouvoit en étayer beaucoup d'autres. Pourquoi donner une telle idée de ceux qui ont le plus besoin des consolations

que la religion prodigue à l'infortune et au malheur? Où iroient ces malheureux, dont l'existence seroit mille fois, chaque jour, compromise, si la bonté de Dieu n'ouvroit un œil de pitié sur eux? Repoussés de tout le monde, n'est-ce pas à celui qui ne fait acception de personne qu'ils doivent recourir? Ne doivent-ils pas, comme nous, l'adorer en esprit et en vérité, puisque les yeux du corps ne nous le rendent pas plus visible qu'à eux, et que la foi nous est commune? Ne connoissent-ils pas une partie de ses ouvrages? Le goût des fruits, la suavité des fleurs, le chant des oiseaux, la vicissitude des saisons ne leur rendent-ils pas sensible l'existence de cet admirable architecte de l'univers?

» Néanmoins, je ne les justifierai pas entièrement du reproche d'impiété qu'on leur a fait avec quelque fondement. Je suis convaincu plus que personne que cette loi, antérieure à toutes les impressions sensibles, que Dieu donna à l'homme en le tirant du néant, est gravée dans leurs cœurs; mais je suis forcé d'avouer aussi qu'ils ne suivent pas toujours l'impulsion de cette voix intérieure qui approuve et console quand on fait le bien, et qui tourmente et déchire quand on fait le mal : la conscience enfin n'a pas sur leurs actions l'influence qu'elle a sur nous. Il est facile de déduire les conséquences qui découlent d'un semblable état, et quelles peuvent être leurs idées sur le bien et le mal, et sur les notions que nous avons acquises. Plaignons-les, si leur infirmité, qui les prive de la lumière sensible, les prive aussi d'une partie de cette lumière intellectuelle qui éclaire l'homme religieux, et qui lui fait trouver tant de douceurs dans l'observation de ses devoirs. Notre affliction seroit profonde, si, consacrant notre existence et nos moyens à améliorer leur triste condition sur la terre, nous devions renoncer à l'espérance de les voir un jour partager la récompense promise à ceux qui ont persévéré dans la pratique du bien.

» Je n'ai point connu d'aveugle athée; mais si l'on

:é pour l'indépendance et la liberté. Ne se-
pas possible que cette remarque qu'il a faite,
'il dit du penchant des aveugles à l'impiété,
vassent au fond que les ravages qu'avoient fait
stitution les doctrines irréligieuses et immo-
la révolution. M. Guillié, après avoir cité
s aveugles célèbres par leurs progrès dans les
et les arts, en nomme qui ont été formés à
elle institution, et qui s'y sont distingués;
s le Sueur, né à Lyon en 1766, élevé par
y, et qui apprit sous lui le françois, la géo-
et la musique, et devint même un des maî-
l'école et chef de l'imprimerie (il est mort
nze-Vingts); Avisse, de Paris, devenu aveu-
accident, qui fut fait professeur de grammaire
gique, et a composé des pièces de théâtre (il
t également); M. Paingeon, qui est aujour-
ofesseur de mathématiques au lycée d'Angers;
elille, aujourd'hui pensionnaire des Quinze-
qui a porté très-loin, dit l'auteur, la méta-
e de la langue françoise.
uillié rend compte des procédés dont on se
ir instruire les aveugles. Pour leur apprendre

imprime des livres à leur usage avec le même caractère. On n'est parvenu au procédé actuel qu'après beaucoup d'essais plus ou moins heureux. Ils sont même aujourd'hui en état d'imprimer eux-mêmes, et le livre dont nous rendons compte a été imprimé par eux. M. Guillié nous apprend, à ce sujet, qu'en 1812, leur imprimerie fut détruite sans pitié par l'ordre du directeur-général de l'imprimerie et de la librairie de ce temps-là. Ces infortunés, ajoute-t-il, ont perdu, par suite de cet acte de cruauté, le moyen d'apprendre un état qui, mieux qu'aucun autre, les mettoit à même de gagner facilement leur vie. On sait que ce directeur-général étoit M. de P., qui pourtant vise sans doute à la réputation d'homme très-libéral.

On lira avec intérêt dans M. Guillié le récit des procédés qu'il emploie pour la lecture et l'écriture. Ses élèves se rendent même habiles dans les langues et les mathématiques; ils apprennent la musique et beaucoup de travaux mécaniques que l'expérience a prouvé leur convenir. On leur a en outre procuré le moyen de jouer aux cartes, aux échecs, aux dames, au tric-trac; il ne s'agit que de disposer les jeux pour eux. Par exemple, pour les cartes, c'est par différentes piqûres, et par leur place et leur nombre, qu'on leur apprend à distinguer les cartes et leurs couleurs.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. La chapelle que l'on construit rue d'Anjou, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Magdeleine, dans l'endroit où ont été déposés les corps de Louis XVI et de la Reine son épouse, s'élève d'une manière sen-

sible. Les colonnes qui doivent l'orner sont déjà à plusieurs pieds de terre.

— Pendant qu'un libraire de Paris prépare une nouvelle édition de l'*Histoire philosophique des établissemens et commerce des Européens dans les Deux-Indes*, les membres du conseil municipal de Saint-Geniez, dans le Rouergue, où Raynal est né, ont pris une délibération pour offrir eux-mêmes au public une édition revue par l'auteur dans ses dernières années. Les héritiers de Raynal ont donné le manuscrit à la ville, afin qu'on en employât le produit à des établissemens utiles. On assure que cette édition est fort différente de celles qui sont connues, et que Raynal y a supprimé toutes les déclamations parasites qu'il recevoit avec confiance de la main de ses amis sur les matières philosophiques. Grimm prétend que près d'un tiers de l'*Histoire philosophique* appartient à Diderot. Galiani, dans une lettre à Raynal, appelle Pechméja son *coadjuteur*; c'est qu'en effet Pechméja avoit fourni plusieurs articles à Raynal. Il avoit reçu pour cela cent louis, et il vouloit intenter un procès à Raynal pour lésion d'outre-moitié (lettre de Galiani, du 30 décembre 1772). Quoi qu'il en soit, si la nouvelle édition est réellement purgée de tout le fatras philosophique, elle pourra rétablir un peu la réputation de Raynal, et sera une nouvelle preuve du changement que l'âge, la réflexion et la terrible expérience de la révolution avoient produit en sa manière de voir.

— L'église de Meslay, près de Chartres, étoit tombée en ruine depuis plusieurs années, et le gouvernement d'alors ne s'étoit point occupé de la relever. La paroisse n'étoit guère en état d'en faire les fonds. M. Dambrai, chancelier, qui possède dans ce lieu une belle propriété, y a pourvu généreusement. Il a d'abord donné une salle de son château pour y célébrer l'office. Il a ensuite mis les ouvriers à l'église, et sans se laisser arrêter par la dépense, qui a été considérable, il a fait tous les frais de la reconstruction. Il ne s'en est point

tenu là; il a acheté des ornemens, et tout ce qui est nécessaire pour le service divin; il a donné en outre une jolie maison pour servir de presbytère. L'église a été bénie le 2 de ce mois. Des curés voisins, et un grand nombre de fidèles, s'étoient réunis pour la cérémonie. M. le curé du canton a prononcé un discours. M. le chancelier étoit présent, ainsi que toute sa famille, et jouissoit de son ouvrage. Ce nouveau bienfait, répandu sur le canton, le fait bénir de tous. Il a été déjà l'occasion pour quelques-uns de revenir à Dieu. Ce que les hommes élevés en dignité font pour la religion, fait toujours impression sur la multitude, et leur piété exerce une grande influence sur ce qui les entoure. C'est par-là que tant d'anciens seigneurs se sont signalés dans leurs terres. Ils bâtissoient des églises; ils fondoient des écoles chrétiennes; ils dotoient des hôpitaux; ils pourvoyoient à la splendeur du service divin; ils donnoient l'exemple de respect pour la religion. C'est aussi par de tels soins que M. le chancelier s'acquiert des droits à la reconnoissance des habitans de Meslay, et pour le présent et pour l'avenir.

— Le grand conseil du canton de Fribourg, extraordinairement convoqué le 15 septembre, a décrété, sur la proposition du conseil d'Etat, et à la majorité de 69 suffrages contre 42, que les Jésuites seroient rétablis dans le collége de Saint-Michel, à Fribourg, pour y suivre leur institut, et s'y vouer à l'enseignement, conformément aux règles de leur fondateur, et à la bulle du 7 août 1814. On a dû s'occuper, dans la séance du 16, des conditions de cette admission. Tout annonce que le canton de Soleure va suivre cet exemple.

— Nous avons parlé plusieurs fois de M. de Wessenberg, ancien grand-vicaire du prince-primat, et nous avons rapporté le bref peu flatteur adressé à son sujet, par le Pape, au chapitre de Constance, le 15 mars 1817, et le rescrit remis, au nom du saint Père, à la cour de Bade. On a su que M. de W. avoit fait le voyage de

Rome, dans l'intention, à ce que l'on supposoit, de répondre aux reproches qui lui étoient adressés. Récemment on a dit qu'il avoit repris, en vertu d'un décret du grand-duc de Bade, et malgré la défense du Pape, ses fonctions d'administrateur du diocèse de Constance. Nous nous étonnâmes d'une telle démarche, et nous avions peine à croire qu'un prêtre cherchât l'appui d'un prince protestant pour se mettre en désobéissance ouverte avec le chef de l'Eglise. On apprend aujourd'hui que le grand-duc de Bade, excité par des conseils intéressés, met beaucoup d'importance à cette affaire, et veut y faire intervenir les cours d'Allemagne. On lui a persuadé que ses droits de souverain étoient lézés en cette occasion, et il doit porter ses plaintes à la diète de Francfort. En attendant, on vient de publier un *Mémoire sur la conduite de la cour de Rome, concernant la nomination du vicaire-général baron de Wessenberg, pour administrateur dans l'évêché de Constance*; Carlsruhe, 1818, in-folio de 142 pages. L'auteur de cet écrit se devine aisément, et la *Chronique religieuse* vient d'en donner un extrait où l'on reconnoît la plume officieuse d'un ami. Le rédacteur loue *les mœurs pures, le zèle éclairé, les connoissances profondes, les savans écrits* de M. de W., et même jusqu'à sa *soumission filiale* pour le saint Siége. Le ton sérieux de tout l'article ne permet pas de voir ici une plaisanterie; néanmoins la *soumission filiale* de M. de W. semble une chose fort singulière quand on a lu le *Mémoire*, ou simplement l'extrait qui s'en trouve dans la *Chronique*, même avec les couleurs que le rédacteur s'efforce de donner à cette affaire. Ce *Mémoire*, dégagé du commentaire qu'y ont joint l'amour propre offensé, et une amitié complaisante, offre la correspondance de M. de W. avec le cardinal Consalvi. On y voit entre autres, dans une note de S. Em., en date du 2 septembre 1817, les principaux griefs reprochés à M. de W., qui, malgré son *respect filial*, n'a pas cessé de prendre le titre de

grand-vicaire depuis le bref du 15 mars; son Mandement du 10 décembre 1804, sur les fiançailles; l'approbation qu'il a donnée, dans une Lettre pastorale, à la dissertation du curé Vacter, sur l'administration du baptême, où l'on admet l'usage de baptiser dans les maisons, quoique cela ne doive être pratiqué que dans le cas de nécessité; le décret du 5 décembre 1808, et l'instruction épiscopale du 18 janvier 1809, sur les mariages entre catholique et protestant, où l'on promet d'accorder aux fidèles les dispenses pour ces mariages, et où il est dit que les curés demanderont que tous les enfans soient élevés dans la religion catholique; mais que, s'ils ne peuvent l'obtenir, ils se réduiront à demander que les enfans soient élevés, les fils dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Cet usage existe en effet dans quelques pays; mais il est également contre les convenances et contre les règles que l'autorité ecclésiastique stipule expressément une transaction qui doit ravir des enfans à l'Eglise. On reproche encore à M. de W. une déclaration en faveur de M. Dereser, alors directeur du séminaire à Lucerne, et professeur d'exégèse biblique, déjà censuré, avec quelques autres professeurs en théologie de l'Université de Bonn, dans un bref de Pie VI, du 24 mars 1790, à l'archevêque de Cologne, et depuis dans un bref de Pie VII, qui censure quelques professeurs du Lycée de Lucerne. Le vicariat de Constance n'a point tenu compte d'une improbation si formelle, et n'a pas craint de prendre le parti d'un homme repris ainsi successivement par deux papes. La note du cardinal Consalvi se plaint aussi des questions proposées à l'examen du concours de 1806, et le jugement porté par le vicariat sur M. A. Hekelsmuller. Les questions sont des subtilités qui ne peuvent avoir d'autre effet que d'affoiblir l'autorité du saint Siége. On y demandoit si la papauté ne pouvoit pas être séparée du siége de Rome; si *elle ne pouvoit pas être réduite à un patriarchat, sans nuire au système de l'Eglise*, etc. Le cardinal blâmoit

également différens écrits attribués à M. de W.; les archives des conférences du diocèse de Constance, journal rédigé par lui, et où il a annoncé avec éloge les *Lettres sur la situation des catholiques en Irlande*, par Cooper, qui renferment des erreurs et des attaques contre la religion; la brochure intitulée : *l'Eglise germanique*, etc. M. de W. se contente de répondre que si elle contient des erreurs, il est fort éloigné de les adopter. Il désavoue les autres ouvrages qu'on lui attribue, ainsi que la censure des manuscrits destinés à l'impression. Il prétend n'avoir eu aucune part à l'acte adressé par la cour épiscopale de Constance, le 30 janvier 1815, au curé de Soleure, sur la séparation des cantons suisses de ce diocèse, et assure également qu'il n'est pour rien dans les dispenses sur l'abstinence de viande du samedi, dans les sécularisations et dispenses du vœu de continence. Ces actes étoient, dit-il, émanés de l'évêque même, le feu prince primat; mais ils servent à montrer quel étoit l'esprit qui présidoit à l'administration du diocèse. Pour la liturgie, M. de W. prétend qu'il n'a pas changé les rits consacrés par l'usage général de l'église latine; qu'il a seulement recommandé de joindre à l'administration des sacremens des prières en langue vulgaire, et de chanter des cantiques pendant l'office divin; il faudroit savoir comment ces cantiques et ces prières sont conçus. L'accusé ne daigne pas répondre à des reproches qu'il regarde comme au-dessous de lui; par exemple, d'être franc-maçon, de nier la divinité de Jésus-Christ, d'être ennemi de l'autorité du Pape, d'avoir rejeté les rescrits de la cour de Rome, et d'avoir fait insérer dans les gazettes allemandes des articles contre le bref du 15 mars. Tout cela, dit son apologiste, est un tissu de mensonges. Il paroît néanmoins qu'une profession de foi bien nette n'auroit pas été de trop ici; car il y a bien des gens en Allemagne qui, à tort apparemment, ajoutent foi à ces mensonges. Il en est de même des accusations d'avoir dispensé beaucoup d'ecclésiastiques du

Bréviaire, d'avoir inculpé le nonce de Lucerne près de quelques cours d'Allemagne, d'avoir empêché qu'on ne fît des prières publiques pour la délivrance du Pape, d'avoir dit qu'il seroit évêque malgré l'évêque de Rome, etc. Tous ces bruits n'annoncent-ils pas l'opinion qu'on a de M. W.? Il est fâcheux pour un prêtre d'y avoir donné lieu. L'apologiste finit par dire que M. de W. n'a pas cessé de témoigner *la pureté de ses intentions, sa déférence et sa soumission filiale* au saint Siége, dans deux autres lettres adressées au cardinal Cousalvi; mais que, comme les réponses insistoient sur une rétractation et sur l'abdication du titre d'administrateur, il a pris le parti de quitter Rome, malgré *le respect et la soumission filiale*. On ne voit pas trop, si celui-là est *soumis*, en quoi consiste sa *soumission*, et ce qu'il faut faire pour être taxé de désobéissance. Il a paru, à Bamberg et à Bruchsal, plusieurs écrits où l'on insiste avec force sur ce qu'une telle conduite a de contraire à toutes les règles. Mais le *Mémoire* seul suffit pour s'en faire une idée. Tous les griefs dont on charge M. de W. y sont rappelés. Toutefois il paroît s'en consoler. Il a pour lui le ministère du grand-duché, et il trouve dans cet appui un dédommagement de la censure du chef de l'Eglise, et de l'improbation des catholiques. La diète est sollicitée même d'intervenir dans cette affaire, et il sera glorieux pour M. de W. de faire retentir toute l'Allemagne de ses débats, et de provoquer dans ces pays un esprit d'opposition contre le saint Siége, et des mesures qui finiroient par amener un schisme.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MADAME est allée à Nanterre voir les désastres causés par le dernier incendie qui a éclaté dans ce village, et a laissé 500 fr. pour les malheureux qui ont souffert de ce terrible accident.

— En prenant possession du domaine de Rosny, Mgr. le duc

de Berry a fait remettre 400 fr. pour le bureau de charité de Mantes, et 200 fr. pour les pauvres de Rosny.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, a été accueillie avec transport dans ses domaines en Normandie. Son trajet de Vernon aux Andelys a été un jour de fête pour les campagnes le long de la route. S. A. S. se propose de réparer l'abbaye de Saint-Jacques aux Andelys, où le feu duc de Penthièvre, son père, établit, en 1780, un magnifique hôpital. Mme. la duchesse est arrivée, le 22, à Eu, et y a été reçue avec les honneurs dus à son rang.

— M. le duc de Luxembourg et M. le maréchal duc de Raguse entrent en service auprès du Roi, le 1er. octobre, l'un comme capitaine des gardes, l'autre comme major général de la garde royale.

— Une ordonnance du Roi convoque, pour le 20 octobre, les colléges électoraux de l'Ain, des Basses-Alpes, de la Corrèze, du Finistère, de l'Indre, des Landes, de la Loire, de la Manche, de la Moselle, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de Seine et Marne, de Tarn et Garonne, et de la Vendée. Les colléges électoraux du Gard, du Nord, de la Sarthe, sont convoqués pour le 26. Tous ces départemens appartiennent à la seconde série, qui est renouvelée cette année, et ils ont à nommer toute leur députation. Les trois départemens du Rhône, de la Seine et des Basses-Pyrénées, ont aussi à compléter leur députation, à cause de la mort d'un de leurs députés. Leurs colléges électoraux se réuniront, les deux premiers le 26, et le dernier le 20.

— S. M. a fait remise au département de la Moselle d'une dette de 260,000 fr. qu'il avoit contractée envers le trésor. Le Roi accorde en outre à ce département un secours de 200,000 fr. pour payer les dettes de l'invasion.

— Par une ordonnance du Roi, les préfets désigneront chaque année dans les conseils-généraux et d'arrondissement les membres du conseil de révision pour le recrutement de l'armée.

— Le Roi a accordé des lettres de grâce à Charles Monier, condamné à mort, le 20 décembre 1816, pour le complot contre Vincennes. Ces lettres ont été entérinées, le 25, à l'audience de la cour royale. Il est fait remise à Monier du surplus de la détention qu'il avoit à subir par suite de la commutation de sa peine; mais il sera conduit dans un port,

et détenu jusqu'à ce qu'il s'embarque pour le Sénégal, et il lui est défendu de revenir en Europe, à peine d'être traité comme les bannis qui ont enfreint leur ban.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à trois mois de prison et à 2000 fr. d'amende, Barthelemi Desplaces, rentier, comme coupable de s'être livré à l'usure.

— Il paroît qu'après le départ des troupes étrangères, le service de la place de Paris sera fait par la garde royale, et que les légions de la ligne seront chargées des garnisons des places frontières.

— Il a été alloué à M. Lemot, pour la statue de Henri IV, une somme de 337,860 fr. Ce qui ne paroîtra pas exorbitant si on sait le prix qu'ont coûté les plus célèbres statues exécutées dans le dernier siècle. La statue de Louis XV, par Bouchardon, a coûté 1,600,000 fr. à la ville de Paris. Celle de Frédéric V, à Copenhague, coûta 2,800,000 fr. M. Falconet reçut pour celle de Pierre-le-Grand, à Pétersbourg, 375,000 fr., et l'on s'étoit chargé de lui fournir les matériaux et ouvriers, au lieu que M. Lemot, dans son marché, étoit chargé des opérations de moulage, de fonte et de ciselage.

— Le pont de Chatou, que le gouvernement a fait construire pour remplacer celui qui avoit été détruit pendant les cent jours, vient d'être livré à la circulation.

— Un incendie a consumé soixante-sept bâtimens dans le village de Chadrat (Puy de Dôme); quarante-neuf familles ont perdu leur récolte et leur mobilier. Deux enfans ont péri. La perte est évaluée à 300,000 fr. Un autre incendie a eu lieu à Lonpmont, dans le département de la Meuse; une maison a été consumée, et deux autres endommagées.

— L'école des mineurs établie à Saint-Etienne, en 1816, vient de terminer sa première année scolaire par une distribution de prix, à laquelle a présidé M. de Monneville, préfet de la Loire.

— Dans la nuit du 8 au 9 juin dernier, on avoit volé un saint-ciboire dans l'église de Mauléon (Basses-Pyrénées); le 7 septembre au matin, on a trouvé un autre ciboire, plus beau que le premier, avec le billet qui portoit: *Aussitôt que j'ai pu avoir vendu une partie du froment que j'ai recueilli, je n'ai rien négligé pour réparer le crime que le besoin de substanter six enfans me porta à commettre.*

— M. Auguste de Saint-Hilaire, qui s'est arraché à sa famille pour aller faire, dans l'intérieur du Brésil, des découvertes sur l'histoire naturelle, vient d'envoyer au Jardin du Roi plusieurs caisses remplies d'objets curieux. Elles renferment vingt-quatre mammiferes, cent trente oiseaux, deux cent cinquante-cinq crustacées, cinq reptiles, et des paquets de graines; la plupart de ces objets n'existoient point dans nos collections, et n'étoient pas même connus.

— Il y a eu une réunion des ministres étrangers au château de Johannisberg, occupé aujourd'hui par le prince de Meternich, ministre d'Autriche. Le prince de Hardenberg y a passé quelques jours, ainsi que le comte de Nesselrode, le prince de Wrède et d'autres ministres des puissances d'Allemagne.

— D'après les dernières nouvelles, la reine d'Angleterre étoit dans un état d'affoiblissement et d'apathie qui annonçoit sa fin prochaine.

— L'empereur de Russie est parti de Pétersbourg, le 7 septembre. Il est arrivé, le 12, à Memel; le 13, à Kœnigsberg, etc. Le 17 au soir, S. M. rencontra le roi de Prusse, qui étoit venu au devant d'elle. Les deux monarques firent leur entrée à Berlin, à cheval, aux acclamations de tout le peuple. L'empereur, après avoir passé trois jours dans cette capitale, en est parti, le 21, pour Weymar.

— Un journal américain appelle l'attention du congrès sur la conduite des chefs du nouvel établissement de Texer, et croit qu'on feroit bien de prendre des précautions contre eux, comme on en prit, l'année dernière, contre les pirates qui s'étoient établis à Galveston.

LIVRE NOUVEAU.

Galerie de Littérature, de Législation et de Morale; par M. Grouard (1).

Il n'est personne, parmi ceux qui se livrent à l'étude, qui ne fasse des extraits de ses lectures, et qui ne prenne note de ce qui l'a frappé davantage, ou de ce qui lui a paru le plus utile pour lui-même. Mais ces extraits et ces notes, on les

(1) 3 vol. in-8°.; prix, 15 fr. et 20 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

garde ordinairement pour soi, et on s'abstient de livrer au public un travail que chacun peut faire aussi bien que nous. M. Grouard est bien plus communicatif. Il nous fait part de tout ce qu'il a recueilli depuis six ans, et il n'a pas voulu que nous perdissions rien des remarques qu'il a faites, des maximes qu'il a transcrites, des pensées qu'il a ramassées çà et là. Avocat et docteur en droit, il a dû naturellement diriger ses lectures vers les matières de son état, et il doit être beaucoup question dans ses extraits de jurisprudence, de code, et de tout ce qui a rapport à la législation. Aussi, quoiqu'il nous annonce une galerie de littérature, de législation et de morale, il n'y a dans ses trois volumes rien sur la littérature, et pas grand'chose sur la morale. L'auteur ramène à des questions de droit les articles mêmes qui annoncent un autre sujet. Ainsi, dans le chapitre sur la société, il ne considère la société qu'en homme de loi. Nous ne sommes pas assez exercés sur ces matières pour décider si M. Grouard les a bien approfondies. Tout ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de nous borner à parler des chapitres qui traitent d'autre chose. Celui sur le christianisme est presque le seul qui se rapporte directement à la religion. Il annonce un homme nourri dans le respect de la religion, et convaincu de sa nécessité. Sous ce rapport, nous devons rendre justice à M. Grouard. Dans le chapitre sur l'honneur, nous ne savons s'il n'a pas trop accordé de pouvoir à ce mobile : nous n'avons que trop souvent vu des gens d'honneur, ou qui du moins parloient beaucoup de leur honneur, tout en faisant des choses très-peu honorables. Dans l'article morale, il ne fait peut-être pas non plus sentir assez que la morale a besoin d'être appuyée sur la religion, et que sans cela ses principes sont souvent peu sûrs, et son application incertaine et difficile.

Nous n'insisterons pas davantage sur cet ouvrage, qui intéressera sans doute davantage les personnes livrées, par état ou par goût, à l'étude du droit. Nous avons vu avec plaisir que l'auteur reconnoît les inconvéniens de certaines lois qui portent encore l'empreinte des temps où elles furent rendues. Il remarque aussi dans le code quelques lacunes qu'une législation prévoyante remplira peu à peu. Il s'étonne, par exemple, que l'on n'ait rien statué sur le duel, surtout dans certaines circonstances où il peut se montrer sous des formes plus hideuses et plus barbares encore. En général, les vues de l'auteur nous ont paru celles d'une ame droite et honnête.

(*Samedi 3 octobre 1818.*) (N°. 433).

Sur les causes de la suppression des Jésuites par Clément XIV.

PREMIER ARTICLE.

Dernièrement un écrivain, qui n'aime pas les Jésuites, et qui applaudit à leur destruction, a cité comme une pièce victorieuse contre eux, une lettre du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, en date du 16 mars 1774. Dans cette lettre, le cardinal rend compte des motifs qu'a eus, selon lui, le Pape d'éteindre la société. C'est-là, nous dit-on, une preuve décisive, et qui ne souffre aucune réplique; on nous défie d'y rien opposer, et on nous reproche sévèrement de n'avoir fait aucune mention dans nos *Mémoires* d'une dépêche qui jette un si grand jour sur les motifs qu'a eus Clement XIV dans l'acte par lequel il a signalé son pontificat. On nous renvoie au *Journal de Correspondance et de Voyages* de l'abbé Clément (1), où la lettre se trouve, et qui offre aussi quelques renseignemens sur la suppression des Jésuites, et sur ses causes. Nous connoissions de reste ce *Journal*; nous avons l'avantage de le posséder dans notre bibliothèque, et nous l'avons cité dans nos *Mémoires*. Puisqu'on invoque cette autorité, nous allons y recourir aussi, et présenter des extraits de ce *Journal*, où l'on verra se soulever une partie du voile qui couvre les moyens

(1) *Journal de Correspondance et de Voyages d'Italie et d'Espagne pour la paix de l'Eglise*, en 1758, 1768 et 1769; par M. Clément. A Paris, chez Longuet, 1802; 3 vol. in-8°. L'auteur est Augustin-Jean-Charles Clément, trésorier de l'église d'Auxerre, évêque constitutionnel de Seine et Oise en 1797, mort le 15 mai 1804. Il avoit fait plusieurs fois le voyage de Hollande pour y visiter les jansénistes de ce pays, et il étoit lié avec les ennemis du saint Siége, en Italie et ailleurs. Il signala son épiscopat constitutionnel par les innovations les plus absurdes, et se rendit ridicule aux yeux des siens mêmes par ses petitesses et ses bizarreries. Il a laissé, dit-on, une correspondance

et les efforts par lesquels s'opéra l'extinction de la société. Nous joindrons plusieurs autres témoignages à celui-là, et nous examinerons ensuite la lettre du cardinal, qu'on nous a présentée comme si terrassante.

La cour de Lisbonne, et les souverains de la maison de Bourbon, avoient proscrit la société dans leurs Etats, et en avoient banni ou laissé bannir les membres. Les Jésuites françois étoient errans en Allemagne; les autres avoient été jetés sur les côtes de l'Etat de l'Eglise. Mais l'ordre existoit encore. Clément XIII fut vivement sollicité de l'abolir. Au mois de janvier 1769, les ministres de France, d'Espagne et de Naples, à Rome, présentèrent chacun au Pape un Mémoire sur ce sujet. Le Mémoire du marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France, sembloit indiquer que Louis XV ne faisoit cette démarche que par complaisance pour Charles III. Cependant le ministère insista, et la *Gazette de France*, du 24 février 1769, en annonçant la mort de Clément XIII, parla des Mémoires précédens, comme *proposant l'une des conditions dont les trois cours faisoient dépendre leur réconciliation avec la cour de Rome*. On s'étoit en effet emparé d'Avignon et de Bénévent. Le Portugal surtout, en rupture ouverte avec le dernier Pape, et les brouilleries entre les deux cours duroient depuis huit ou dix années, et avoient pris un caractère d'aigreur et d'animosité.

Clément XIV laissa voir, dès le commencement de son pontificat, l'intention de se rapprocher des souve-

---

très-volumineuse avec des ecclésiastiques et des théologiens étrangers, dont les opinions se rapprochoient des siennes. Dans son journal, il cite entr'autres, comme un ami déclaré des jansénistes, don Emmanuel Roda, dont il est parlé plus bas. Ce ministre faisoit traduire en espagnol, par le père Florès, religieux Augustin, les ouvrages anciens et nouveaux publiés en France contre les Jésuites. (*Journal*, tome II, page 96). Il étoit en relation avec l'archevêque d'Utrecht, et ce fut à sa sollicitation que le ministère espagnol écrivit à l'ambassadeur à Rome, d'employer ses bons offices auprès du Pape en faveur de cette église (même tome, page 293).

rains. Nous sommes loin d'adopter l'idée répandue par quelques historiens d'un pacte secret, par lequel ce Pape eût promis, dans le conclave, de détruire la société; pacte dont son exaltation auroit été la récompense. Cette imputation, déjà imaginée dans d'autres circonstances par des détracteurs du saint Siége, n'est appuyée sur aucune espèce de preuves, et est regardée, par tous les hommes sages, impartiaux et éclairés, en Italie et ailleurs, comme une fable ridicule. On peut croire sans doute que les couronnes firent tout ce qui étoit en elles pour obtenir un pape favorable à leurs vues. Mais il y a loin de là à la transaction absurde et honteuse qu'on prête à leurs partisans dans le conclave et à Ganganelli. Ce qui est plus vrai, c'est que, dès l'élévation de ce dernier, le ministère espagnol reprit ses instances pour la destruction. MM. d'Aranda et de Roda, l'un président du conseil de Castille, l'autre chargé des affaires ecclésiastiques, profitèrent de leur crédit pour renouveler les sollicitations. Charles III parut bien quelque temps vouloir se contenter d'une simple sécularisation des membres de la société; c'étoit l'avis du père d'Osma, son confesseur, et du premier ministre, Grimaldi; mais l'influence du comte d'Aranda fit revenir avec plus de vivacité au projet d'une extinction absolue.

Le 21 novembre 1769, l'abbé Clément arriva à Rome. Issu d'une famille parlementaire, dévoué au jansénisme, il se vante dans son *Journal* que son voyage étoit concerté avec un des ministres, M. de l'Averdy, et avec quelques magistrats attachés au même parti. Tout son *Journal* dépose du zèle avec lequel on poursuivoit alors la destruction de la société. *Le conseil de Castille*, y lit-on, *donna avis au roi Charles III de ne rien terminer avec la cour de Rome, même sur la nonciature, qu'après avoir obtenu ce point essentiel* (la destruction). *Le 4 avril 1770, j'appris qu'à la suite de ce plan les cours réunies venoient de donner ordre de ne plus rien traiter à Rome qu'elles n'eussent obtenu l'extinction des*

Jésuités (tome III, page 40). *Les ministres des trois cours reçurent l'ordre de faire au Pape des instances nouvelles plus précises pour l'extinction pure et simple* (page 48). *M. de Bernis a reçu de nouveaux reproches de sa cour, et des ordres plus précis d'accélérer la conclusion* (page 51). *Il est vraisemblable*, dit l'abbé Clément, à la page suivante, *que le Pape, ennemi, d'un côté, des mesures violentes, et de l'autre, résolu de procurer, durant son pontificat, la paix avec les cours, n'a promis que par nécessité l'extinction si demandée; que cependant il n'a pas été sans espérance, en même temps, que quelque événement pourroit survenir, et faire diversion ou modification à une demande à laquelle il ne se portoit pas de lui-même.* L'abbé Clément vouloit donc *qu'on envoyât un solliciteur plus puissant et bien décidé, au nom de tous les princes. Un bon solliciteur ne quitteroit pas prise qu'il n'eût emporté la place, si bien armé de l'autorité d'un bon plan adopté et applaudi par le concert des princes, qu'il en résultât une sorte de COACTION DÉCENTE ET EFFICACE auprès du Pape, soit que pareille coaction ne lui serve que de prétexte contre les objections, soit qu'elle soit nécessaire pour l'entraîner lui-même. Seroit-ce trop faire pour une démarche si forte, que de lui accorder, s'il y consentoit, l'approche de quelque régiment de Corse?* (pages 52 et 53). L'abbé Clément n'est-il pas fort plaisant avec sa *coaction décente*? Il rapporte quelques démarches du Pape pour éviter une extinction absolue, en accordant une extinction partielle et comme provisoire. Ce pontife, *naturellement porté, par caractère et par système, à faire tout le monde content*, s'étoit flatté de satisfaire par-là l'Espagne et la France, qui sollicitoient avec plus d'instance; mais la cour de France vouloit l'extinction absolue et universelle, et menaçoit de retenir Avignon en rendant le Comtat. *La dissolution de la société devoit être portée au comble, et même être ignominieuse* (page 61). . . . .

On trouvera un peu plus loin, dans le même volume, de nouvelles preuves de l'ardeur des cours pour l'extinction absolue. Au mois de mai 1770, les quatre ambassadeurs de Naples, de France, d'Espagne et de Portugal, eurent successivement des audiences du Pape pour cet objet. L'abbé Clément prétend qu'à cette époque le Pape *avoit déjà promis, par écrit, l'extinction si désirée; mais on ne savoit, ni quand, ni comment elle s'exécuteroit* (page 88). *Le Portugal et l'Espagne ne vouloient point recevoir le nonce sans cette condition préalable... La reddition de Bénévent et d'Avignon ne tenoit plus qu'au caractère irrévocable qu'on exigeoit de cette extinction.* A la page 96, il est fait mention d'instances plus pressantes de la part de l'Espagne: elles redoublèrent en avril 1771 : *Le roi d'Espagne faisoit en ce moment de si vives instances, que le Pape ne paroissoit plus occupé d'autre chose que de la grandeur de cet embarras, et il n'attendoit que de pouvoir alléguer une coaction suffisante pour en sortir... Le ministre de Portugal dit que si les délais duroient encore plus long-temps, il avoit ordre de préparer ses équipages pour quitter Rome* (pages 98 et 99).

L'abbé Clément ayant quitté Rome pour revenir en France, son Journal ne nous offre plus aucune lumière sur la suite des négociations. Mais ce que nous en avons rapporté suffit pour nous faire juger de la vivacité et de la chaleur des poursuites. On harceloit le Pape par des sollicitations réitérées, on le menaçoit, on lui gardoit quelques-unes de ses possessions, on refusoit de recevoir ses nonces, on ne vouloit entendre à aucun accommodement qu'il n'eût promis ce qu'on souhaitoit. C'est par cette *sorte de coaction décente et efficace*, comme le dit naïvement l'abbé Clément, que l'on arracha le décret de suppression. D'autres témoignages confirment à cet égard le sien. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (notre adversaire remarquera notre attention à lui citer des autorités qui lui sont chères); les *Nouvelles ecclésiastiques*

prouvent assez les mouvemens que l'on se donna pour la destruction des Jésuites. On peut consulter entre autres les feuilles du 14 mars 1769, 28 août 1771, 24 octobre 1774, 12 mars 1776 et 4 décembre 1779.

Le diplomate Bourgoing, qui avoit été à Rome, et qui avoit vu de près les ressorts des événemens, fait un mérite au ministre d'Espagne, don Joseph Monino, depuis comte de Florida-Blanca, de son activité et de sa persévérance pour entraîner Clément XIV. Ce fut lui, dit-il dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat*, qui *arracha, plutôt qu'il n'obtint*, le bref de 1773. Plus loin, le même historien, dont l'attachement à la cause philosophique n'est pas équivoque, loue Monino de sa fermeté à poursuivre les Jésuites après leur extinction. Il rapporte, tome Ier., page 43, des preuves du despotisme que le ministère espagnol exerçoit à Madrid. Le Pape ayant promis au roi de Prusse de ne pas troubler les Jésuites établis dans ses Etats, les ministres d'Espagne et de France *lui en firent les reproches les plus sanglans*. Bourgoing convient que la cour d'Espagne étoit *exigeante et ombrageuse*. Florida-Blanca fut appelé au ministère en 1777; mais le Pape ne gagna point à son départ, et Azara, qui étoit chargé des détails sous le duc de Grimaldi, ne se montra pas moins sévère et impérieux. Il tourmenta Pie VI pour l'affaire de l'évêque de Mallo; c'étoient des plaintes et des reproches sans fin; on en trouvera les détails dans les *Mémoires* de Bourgoing, chapitre IV, et on ne pourra s'étonner assez de cette rigueur impitoyable avec laquelle le ministère espagnol poursuivoit jusqu'au fond de la Russie, les foibles restes d'un ordre religieux, et cherchoit querelle au Pape, parce que cet ordre conservoit encore quelques branches à l'extrémité de l'Europe. Cette intolérance tracassière annonçoit assurément un autre mobile que l'amour de la religion, et l'intérêt de l'Etat que l'on mettoit en avant.

Nous trouvons encore deux autres historiens qui s'ac-



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. continue à jouir d'une bonne santé, et fait ses promenades accoutumées en voiture.

— M. Gualfard Ridolfi, évêque de Rimini, est mort dans cette ville le 3 septembre. Il étoit né à Vérone le 8 novembre 1745, et avoit été fait évêque le 18 septembre 1807.

— Jean-Michel Dürimgh, Allemand, né à Vodembourg, en Franconie, s'étant cassé la jambe, fut reçu à l'hôpital de la Consolation, le 14 juin dernier. Il étoit né dans la communion luthérienne; mais grâces aux instructions du chanoine Daffieri, il a fait abjuration le 6 septembre, et s'est confessé. Le 10, il a été confirmé, dans l'église de l'hôpital, par M. Frattini, vice-gérent de Rome, et archevêque de Philippe, qui lui a également donné la communion, et lui a adressé une exhortation convenable à la circonstance.

Paris. Les abonnés de la *Chronique* ont dû être singulièrement édifiés en recevant avec le dernier cahier de ce journal, le Prospectus du *Théâtre de Chénier*, où l'on exalte ses idées philosophiques et sa passion pour la liberté. Chénier fut, dans ces derniers temps, un des plus chauds adeptes de l'école irréligieuse et révolutionnaire. Ses pièces de théâtre, ses satires, son cours de littérature, respirent la haine du christianisme et des prêtres, et c'est afficher le mépris des convenances que de proposer de tels ouvrages à des lecteurs qu'on doit supposer dans des sentimens tout opposés.

— M. Léonard Péricaut, prêtre, ancien grand-vicaire de Séez, chanoine de la même église, et abbé commendataire de Perseigne, au diocèse du Mans, est mort à Château-Ponsat, le 25 août 1818. Il étoit né dans cette ville, le 26 janvier 1743, et ses heureuses dispositions l'ayant fait remarquer de M. d'Argentré, évêque de

Limoges, dont il étoit le diocésain, ce prélat voulut se charger des frais de son éducation, qui eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre. M. l'abbé Péricaut fut employé d'abord dans l'enseignement. M. l'évêque de Limoges l'indiqua ensuite à son frère, M. l'évêque de Séez, comme un sujet digne de toute sa confiance. M. l'évêque de Séez l'employa comme son secrétaire, puis le fit chanoine et grand-vicaire. M. l'abbé Péricaut lui resta toujours attaché et le suivit en pays étranger. Il y fut employé dans quelques négociations importantes, et le gouvernement anglois, appréciant ses services, lui accorda une pension assez considérable, qui ne faisoit point partie des secours accordés au clergé françois, et dont cet ecclésiastique a joui jusqu'à sa mort. Il ne rentra point en France en 1802, pour ne pas se séparer de son évêque. Il ne revint qu'en 1814; mais les événemens de l'année suivante le firent retourner en Angleterre, où il resta jusqu'à l'été dernier. Il se trouvoit à Londres lorsque M. le vicaire apostolique demanda aux prêtres françois la signature de la formule que nous avons fait connoître. L'abbé Péricaut étoit trop sage et trop éclairé pour hésiter un instant. Il signa la formule, et conseilla fortement à ceux qui le consultèrent d'en faire autant. Nous avons vu une lettre qu'il écrivoit sur la même matière, le 3 février dernier, à un de ses amis de Paris, et dont voici un extrait : « En signant la formule de M. Poynter, mon cher C., je n'ai fait que suivre les principes que j'ai toujours professés, et dont je ne me départirai jamais. Je puis vous assurer qu'ils sont communs à la très-grande majorité des prêtres françois qui sont ici, et qu'on a trompé M. Poynter, quand on lui a dit qu'il y en avoit plus de deux cents qui ne reconnoissoient pas le Pape. Il y en a très-peu qui n'aient pas voulu signer la formule; et parmi ceux qui l'ont refusé, leur grand argument est qu'en déclarant qu'on est en communion avec le Pape, on est par conséquent en communion avec ceux

des évêques qui n'ont jamais voulu rétracter le serment qu'ils avoient prêté à la constitution civile du clergé, condamnée et déclarée hérétique et schismatique par Pie VI, et qu'ainsi on devient hérétique et schismatique. L'un d'eux m'a proposé cette objection. Je lui répondis : Tout dans l'Eglise porte sur l'épiscopat. Lorsque Jésus-Christ voulut fonder son Eglise, il envoya les apôtres, et leur promit d'être avec eux jusqu'à la consommation du monde. Comme les apôtres étoient des hommes mortels, cette promesse s'étendoit donc à leurs successeurs. Les évêques sont les successeurs des apôtres, comme le Pape est successeur de saint Pierre. La véritable Eglise établie par Jésus-Christ, se trouve donc dans le corps épiscopal uni au Pape. Donc pour être dans cette Eglise, il faut être en communion avec le Pape uni au corps épiscopal. Or tous les évêques catholiques sont en communion avec le Pape. Par conséquent celui qui se met hors de cette communion se met hors de l'Eglise. Ce seroit une erreur d'oser croire que le Pape et tous les évêques sont hérétiques et schismatiques ; ce seroit détruire l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent pas prévaloir, ce seroit anéantir les promesses de Jésus-Christ. A cela on ne put rien répliquer. Un évêque, en entrant dans son diocèse, adopteroit, je crois, une mesure très-sage, en faisant signer cette formule à tout son clergé. S'il y a encore des évêques en France qui n'aient pas rétracté le serment qu'ils avoient prêté à la constitution civile du clergé, il seroit à désirer qu'on pût les destituer, ou que le corps épiscopal les mit hors de la communion, à l'exemple de saint Hilaire qui, de concert avec les autres évêques de France, se sépara de la communion de Saturnin, d'Arles, et de celles d'Arsace et de Valens. Ce seroit enlever aux exagérés leur grand argument. Leur chef est très-affecté de se voir abandonné par la plupart de ses adhérens qui ont signé la formule. Il écrit à tout le monde et demande une conférence. On est convenu de

ne pas lui répondre; il ne s'avise pas de m'écrire.

Nous avons été bien aise de citer en entier cette partie de la lettre, qui nous fait connoître, et qui motive la façon de penser d'un ecclésiastique considéré pour son expérience et ses lumières, et qui nous apprend de plus que le parti schismatique se réduit à un très-petit nombre d'individus, et que leur chef gémit dans sa solitude. Au mois de juin dernier, M. l'abbé Péricaud revint en France. Après avoir passé quelques temps à Paris, il voulut revoir son pays natal et sa famille, dont il étoit séparé depuis trente-trois ans. Son séjour à Château-Ponsat fut marqué par des bienfaits dont ses parens gardent religieusement le souvenir. Il avoit même projeté des dispositions d'une utilité durable, et il avoit fait part à un ami intime de l'intention où il étoit d'employer 30,000 francs à l'établissement d'une maison de Sœurs de la Charité à Château-Ponsat, et de laisser aussi une somme pour les pauvres de cette ville. Il avoit aussi témoigné à M. Junien, curé du lieu, le désir de décorer son église, et principalement la chapelle de la sainte Vierge. La mort l'a empêché d'exécuter ces projets. Frappé d'une fièvre maligne, il a vu approcher sa dernière heure avec courage, et s'y est préparé en homme qui avoit déjà médité sur ce terrible passage. Il est mort entre les bras de M. Junien, fortifié par les secours de la religion et par l'espérance de l'immortalité, et laissant la réputation d'un prêtre éclairé, attaché à ses devoirs, et qui eût pu rendre encore des services à l'Eglise.

— Des voleurs se sont introduits, la nuit du 1er. au 2 septembre, dans l'église de Libourne. Ils ont emporté un soleil, quatre calices, un ciboire, en tout pour environ vingt marcs d'argent. Les hosties consacrées ont été déposées sur le degré d'un marche-pied; les serrures ont été forcées. La perte est considérable, et ne laisse à une paroisse peu riche d'autre ressource que dans la munificence dont elle a déjà ressenti les effets. S. M. avoit donné précédemment à l'église de Libourne deux

tableaux de son musée particulier, représentant, l'un saint Louis, et l'autre saint François de Sales. On ose se flatter qu'elle trouvera dans le dernier désastre de nouveaux motifs de générosité en faveur d'une église à laquelle elle a témoigné de l'intérêt. La fabrique avoit aussi reçu cette année, en présent, la *Descente de Croix*, de M. Berton, qui avoit été remarquée dans l'exposition du salon de l'année dernière, et que M. le comte Decazes avoit achetée pour sa ville natale. Ces bienfaits en font espérer d'autres qui seront reçus avec encore plus de gratitude.

— Le siége archiépiscopal de Saltzbourg est vacant depuis plusieurs années. L'archevêque étoit autrefois prince souverain; mais ses Etats ayant été donnés à des princes séculiers, d'après le système qui a prévalu dans ces derniers temps en Allemagne, le dernier titulaire, Jérôme de Colloredo, se retira à Vienne, et y vécut en simple particulier jusqu'à sa mort, arrivée le 20 mai 1812, non sans avoir à se reprocher d'avoir donné lui-même le signal des innovations, et d'avoir accueilli ces mêmes doctrines dont les résultats ont fini par le dépouiller. L'Etat de Saltzbourg fut donné en indemnité à l'Autriche, puis à la Bavière, puis rendu en dernier lieu à l'Autriche. Différens obstacles se sont opposés jusqu'ici à la nomination d'un archevêque; en attendant qu'ils soient applanis, le Pape vient de nommer provisoirement, comme administrateur du diocèse, M. Léopold-Maximilien de Firmian, né à Trente le 11 octobre 1766, évêque de Lavant ou Lavamynd, le 23 novembre 1800. L'évêché de Lavant, en Carinthie, est suffragant de Saltzbourg, et c'étoit même l'archevêque qui nommoit à ce siége.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a présidé le conseil des ministres. S. M. est rétablie de son indisposition, et doit reprendre ses promenades ordinaires.

— MADAME s'est rendue, le 28, au pont de Chatou, auquel elle a bien voulu permettre qu'on donnât son nom. Son arrivée a été un jour de fête pour le village. Un arc de triomphe avoit été dressé. On a offert à S. A. R. des corbeilles de fleurs et de fruits, et elle a laissé des marques de sa libéralité, tant pour les ouvriers du pont que pour les pauvres de Chatou.

— Les compagnies de Luxembourg et de Noailles, des gardes-du-corps du Roi, ont repris leur service auprès du Roi pour le quartier qui commence.

— Le local occupé par les Orphelines de la Légion d'honneur, dans la rue Barbette, étant trop resserré, S. M. a ordonné de leur en chercher un autre plus vaste, plus commode et plus sain.

— S. M., par une ordonnance en date du 26 septembre, nomme les présidens et vice-présidens des colléges électoraux des départemens ci-après, pour la session qui s'ouvrira les jours indiqués dans l'ordonnance de convocation, savoir : Pour le département de l'Ain, MM. Camille Jordan, président; le chevalier Sirand, vice-président : Alpes (Basses-), M. le chevalier Arnaud de Puimosson, président; Corrèze, MM. le comte Alexis de Noailles, président; le comte Dambrugeac, vice-président; Finistère, MM. le comte de Rosily, vice-amiral, président; Dumaralhac, vice-président; Gard, M. le comte de Saint-Aulaire, président; MM. de Gassaignoles, le baron Chabaud-Latour, vice-présidens des sections; Indre, MM. Bourdeau-Fontenet, président; Trumeau, vice-président; Landes, MM. le baron Poiferré de Cère, président; le général Cardenau, vice-président; Loire........; Manche, M. le comte Dumanoir, président, MM. Avoyne de Chantereyne, le Jolis de Villiers, le chevalier Sivard, administrateur des monnoies; le chevalier Bonté de la Martinière, vice-présidens des sections; Moselle, MM. Wendel, président; Voysin de Gartempe, vice-président; Nièvre, M. le marquis de la Maisonfort, président; Nord, M. Dupleix de Mézy, président; MM. Deforest de Quartdeville, le baron de Brigode, Revoir, Gossuin, receveur-général, le comte de Muissart, maire de Lille, vice-présidens des sections; Saône (Haute-), M. Bouvier procureur-général à Limoges, président; Sarthe, M. Jules Pasquier, directeur de la caisse d'amortissement, président; MM. le marquis de

Talhouet; colonel de la garde royale; Lambert, jurisconsulte, vice-présidens des sections; Seine-et-Marne, M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, président; MM. Ménager, le baron Despaty, procureur du Roi, vice-présidens des sections; Tarn-et-Garonne, M. le baron Portal, conseiller-d'Etat, président; MM. le baron Mortarieu, Carrère-Dupin, juge d'instruction à Castel-Sarrasin, vice-président des sections; Vendée, MM. le baron Dufougerais, président; Laval, vice-président; Rhône, M. le baron Rambaud, maire de Lyon, président; MM. le chevalier Nuguez, président à la cour royale; Desarbres, membre du conseil-général, vice-présidens des sections; Pyrénées (Basses-), M. le comte de Grammont d'Asté, colonel, président.

— S. M. a autorisé par une ordonnance la formation d'une compagnie d'assurance maritime contre les risques de guerre.

— Lorsque chaque jour nous avons à annoncer des bienfaits de nos Princes, il est affreux de penser qu'il y ait encore des cœurs assez pervers pour former des vœux coupables. Le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende, une fille qui, arrêtée la nuit par les gendarmes, a tenu les propos les plus outrageans. Il n'y a que l'excès du vice qui puisse rendre insensible aux prodiges de la bonté et de la vertu.

— M. Moreau, fils, est nommé substitut du procureur du Roi à Paris, en remplacement de M. Emmery, cet aimable et vertueux jeune homme dont nous avons annoncé la mort.

— On reconstruit en grande partie les voûtes inférieures de la grande salle, dite *des Pas-Perdus*, au Palais de Justice. Six sont déjà refaites; on commence la reconstruction des autres, afin que le travail soit terminé pour la rentrée des tribunaux.

— Le privilége des jeux de hasard, dans Paris, a été cédé à la ville, à condition d'acquitter les charges que le produit supporte. Le conseil municipal, en adoptant cette concession, a déclaré que le montant des bénéfices nets seroit abandonné aux hôpitaux et autres établissemens de charité. En déplorant la continuation d'un mal que la politique ne croit pas pouvoir déraciner, quoiqu'il plonge si souvent tant d'individus, et même de familles entières, dans la misère et le désespoir, on trouvera du moins que c'est une sorte de compensation d'attribuer au soulagement de l'humanité cet argent trempé des pleurs de l'humanité.

— Un long article de l'*Observateur autrichien* réfute ce que le journal anglois, le *Courrier*, avoit dit dernièrement sur les opérations futures du congrès d'Aix-la-Chapelle. Il dit qu'on ne s'y occupera que d'une seule question; que le congrès de Vienne n'a point laissé d'affaires à terminer, et que les souverains ne traiteront point de nouveaux changemens à introduire en Allemagne pour les limites de divers Etats, ni des colonies espagnoles en Amérique, ni d'autres objets indiqués dans différentes gazettes.

— L'empereur de Russie est arrivé, le 26 septembre, à Francfort, où il a trouvé le roi et la reine de Wurtemberg. L'empereur d'Autriche, après avoir passé deux jours à Mayence, en est parti le 25 sur un yacht, pour descendre le Rhin jusqu'auprès de Johannisberg.

— Il vient de s'opérer une révolution dans le ministère de Madrid. Le 14 septembre, à minuit, les ministres, D. Joseph-Garcia-Léon de Pisarro, secrétaire d'Etat et des dépêches; D. Joseph-Vasquez Figueroa, secrétaire d'Etat et de la marine, et D. Martin de Garay, secrétaire d'Etat et des finances, ont été congédiés, et ont reçu ordre de partir sous quatre heures, et de se rendre, le premier, à Valence; le second, à Saint-Jacques de Galice, et le troisième, dans l'Arragon. Leurs successeurs *par interim* sont: le marquis de Casa-Iruyo. D. Baltazar Hidalgo de Cisneros, et D. Joseph Imaz.

— Par un traité conclu entre la Russie et la Perse, le 12 octobre 1813, et qui ne vient que d'être publié, la frontière russe est reculée jusqu'à l'embouchure du Kour, dans la mer Caspienne, suit la chaîne des montagnes qui sépare la Géorgie de l'Arménie, et renferme les peuplades indomptées des Abasses, des Circassiens et autres.

LIVRE NOUVEAU.

Apologie du Concordat de 1801, contre les détracteurs de sa validité; ou *Réfutation des faux principes, des préjugés, et des prétextes allégués par les* dissidens *ou* partisans de la nouvelle église, *pour justifier leur séparation;* par un Curé.

Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Egron; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

(*Mercredi 7 octobre 1818.*) (N°. 434.)

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Ire. livraison (1).

SECOND ARTICLE.

Ce Recueil commence à l'époque où finissent les premières *Lettres édifiantes*, publiées par les Jésuites, et il offre la suite des faits qui concernent les missions, au moins pour la partie confiée aux prêtres sortis du séminaire des Missions-Etrangères, de la rue du Bac, à Paris. La livraison actuelle ne traite que de la mission du Su-Tchuen, et comprend un espace de vingt-trois ans, depuis 1767 jusqu'en 1790. Les missionnaires dont on donne les relations sont : MM. Gleyo, Romain, Alary, Pottier, Moye, de Saint-Martin, Chaumont, Dufresse, Descourvières, Hamel, Florens, Létondal, etc. On y voit la suite des travaux de ces hommes apostoliques, leurs courses, leurs succès, leurs traverses, leurs souffrances, les triomphes de l'Evangile, le courage des chrétiens, et les vicissitudes des persécutions qui rappellent tout ce que l'histoire nous apprend des premiers âges de l'Eglise. La vie de M. Gleyo, le premier qui paroît

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse, et *paroîtra incessamment*. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

sur cette liste, retrace les épreuves des plus anciens et des plus généreux confesseurs de la foi. Jean-François Glcyo, ancien supérieur de la petite communauté de Saint-Sulpice, entra en Chine en 1767, et mit trois mois à se rendre dans le Su-Tchuen, tant à cause des distances à parcourir, que par suite des détours qu'il falloit prendre, et des précautions à observer pour n'être pas reconnu. Il étoit avec M. Alary, le même qui est mort récemment, à Paris. Il fut pris, le 30 mai 1769, par la trahison d'un païen qui avoit témoigné le désir de s'instruire de la religion. On arrêta en même temps trois prosélytes. Ils furent traînés dans différentes prisons, interrogés, frappés, souffletés. M. Glcyo fut surtout en butte aux plus durs traitemens. On le garda huit ans en prison; on le fatigua de toute sorte de vexations; on le mit plusieurs fois à la torture, et il ne sortit de prison que le 2 juillet 1777, par la protection d'un ancien Jésuite portugais, M. da Rocha, alors employé comme mathématicien à Péking; mais il étoit si affoibli et si exténué par ses souffrances, que ses confrères avoient peine à le reconnoître.

Cette persécution de 1769 ne se borna point à M. Glcyo. Les autres missionnaires du Su-Tchuen furent exposés aux plus ardentes recherches. MM. Pottier, Falconet et Alary, poursuivis d'asile en asile, furent obligés de quitter cette province. Le premier se retira dans le Xen-Si, et fut sacré évêque à Si-Ngan, qui en est la capitale, par le vicaire apostolique, qui étoit un missionnaire italien. On trouve dans une relation de cet évêque des détails fort intéressans sur les interrogatoires, les souffrances et le courage de neuf chrétiens arrêtés par suite de la prise de

M. Gleyo. Après qu'on eût tenté d'ébranler leur constance par la prison, les menaces et les coups de bambou, on les relâcha successivement. La même relation parle de trois villes où les chrétiens furent rigoureusement poursuivis. Les gouverneurs particuliers, suivant les circonstances, renouveloient les recherches, et tourmentoient les chrétiens; quelquefois ils en agissoient ainsi sur la dénonciation des païens, d'autres fois pour montrer leur zèle et faire leur cour. Il y avoit un grand nombre de ces persécutions partielles, où des chrétiens de toutes les classes, des vieillards, des femmes, des enfans, répondent avec fermeté aux interrogatoires, et résistent aux tourmens comme aux séductions. Des familles entières rendent un glorieux témoignage à la foi. Quelques-uns se laissent intimider; mais, honteux ensuite de leur foiblesse, ils demandent à en faire pénitence. Les païens, frappés de ce spectacle, se convertissent en plus grand nombre. Dans une seule ville, où la foi n'étoit prêchée que depuis six ans, il y avoit, au bout de ce temps, plus de cinq cents chrétiens, et quoiqu'une grande partie d'entre eux n'eût pas encore été baptisés, ils ont donné l'exemple aux autres par leur ferveur. Ce canton étoit sous la juridiction de M. Falconet, missionnaire zélé, qui fut enlevé au milieu de ses travaux, le 26 juin 1772.

Cette même année il s'éleva une persécution dans la province de Kouei-Tcheou. Des livres et objets de piété qu'on trouva chez des négocians donnèrent lieu à des recherches sévères. Un nouveau rescrit de l'empereur les autorisa. Plusieurs chrétiens furent arrêtés et mis à la cangue; cependant cet orage se

calma, et les conversions continuèrent. L'arrivée d'un nouveau missionnaire de France fut un bienfait pour cette mission; c'étoit M. Moye, prêtre lorrain, qui arriva dans le Su-Tchuen le 30 mars 1773. Le lundi des Rogations de l'année 1774, il fut pris dans le Kouei-Tcheou, et conduit en prison. Il fut relâché, à condition de sortir de la province. Il en sortit en effet, et passa dans le Su-Tchuen. Il y fut pris encore, en juillet 1775, par une troupe de païens furieux, qui le menacèrent, l'injurièrent, et paroissoient même vouloir le tuer; il parvint encore à s'échapper. A la fin de cette même année, il crut devoir rentrer dans le Kouei-Tcheou, où le besoin des fidèles demandoit sa présence. Il avoit bien promis d'en sortir, mais non de n'y pas rentrer. Il confirma les chrétiens, et fit de nouvelles conquêtes.

Dans l'état actuel des missions, il est rare de jouir d'une tranquillité parfaite. On y est presque toujours en alarmes. Les perquisitions et les rigueurs se succèdent, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre. Les missionnaires sont obligés de changer souvent d'asile. Des dénonciations, des rencontres fâcheuses, quelquefois une simple indiscrétion des chrétiens, ou un accident imprévu, suffisent pour exciter des orages. On n'a pas seulement à craindre de la part des mandarins, mais de la part du peuple, qui, excité par les ennemis de la religion, se porte à des excès, entre dans les maisons des chrétiens, et y cherche des prétextes pour les traduire en justice. Les missionnaires sont quelquefois exposés à de très-grands dangers. M. Moye entr'autres faillit être pris en plusieurs rencontres, et n'échappa que par une protection spéciale de la Providence. Le détail de ces traverses, ces alternatives

de craintes et d'espérances, cette succession de calme et de persécutions, les progrès de la foi suspendus un instant par la rigueur des recherches, puis recommençant après le retour de la paix, tout cela jette sur ces relations un intérêt et une variété qui piqueroient la curiosité des plus indifférens.

Un des missionnaires dont le nom se trouve le plus souvent dans la partie du Recueil que nous examinons, est M. Pottier, depuis évêque. François Pottier, né, en 1725, à Loches en Touraine, avoit été élevé au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, et conserva toujours un tendre attachement pour les supérieurs de cette maison. Plusieurs de ses lettres leur sont adressées. Il partit pour les missions à la fin de 1753. Après avoir travaillé plusieurs années dans le Su-Tchuen, il fut pris, en 1762, et mis à la torture. Les chrétiens obtinrent son élargissement à prix d'argent. Peu après, il fut fait vicaire apostolique, et sacré, en 1769, sous le titre d'évêque d'Agathopolis. Il vécut jusqu'au 28 septembre 1792. Outre les missionnaires françois qu'il avoit sous lui, et que nous avons nommés, il y avoit encore des prêtres chinois dont les relations nomment quelques-uns, M. André Ly, qui confessa quatre fois le nom de Jésus-Christ; M. Adrien Tchou, qui fut exilé pour la foi dans la province de Canton, et qui passa plusieurs années dans cet exil, où il trouvoit encore le moyen de prêcher la religion, et où il paroît être mort; MM. Nghieu et Mathieu Kou, qui visitèrent M. Gleyo dans sa prison, et lui portèrent les secours de la religion; M. Luc Ly, qui rendit au confesseur le même service; M. André Yang, qui avoit confessé la foi dès l'âge de dix-huit ans dans la persécution de M. Gleyo;

M. Augustin Tchou, autrefois soldat et persécuteur des chrétiens; M. Jean-Baptiste Stiang, exilé pour la foi lorsqu'il n'étoit encore que laïque, et enchaîné par ce même Augustin Tchou, qui fut fait prêtre avec lui, en 1780; et plusieurs autres qui seront nommés par la suite.

Quelques années après son sacre, M. l'évêque d'Agathopolis reçut successivement un renfort de plusieurs missionnaires, MM. Etienne Devaut, Hamel, de Saint-Martin et Dufresse. M. Jean-Didier de Saint-Martin, de Paris, docteur en théologie, arriva en 1774. M. Gabriel-Thaurin Dufresse, du diocèse de Clermont, arriva en 1777; M. Etienne Devaut, du diocèse de Tours, en 1776. Les deux premiers avoient été élevés au séminaire Saint-Louis, à Paris, et devinrent par la suite évêques. M. de Saint-Martin rend compte, en 1776, des persécutions locales qui eurent lieu vers cette époque, et au milieu desquelles le christianisme s'étendoit toujours. En octobre 1776, une femme chrétienne fut mise à mort, dans le Fo-Kien, par son mari, en haine de la religion; elle supportoit depuis près de deux ans les traitemens les plus inhumains de la part d'une famille, ennemie implacable des chrétiens. Sa patience et sa foi ne se sont pas démenties pendant cette longue épreuve. On cite d'autres traits admirables de résignation, de courage et de vertu de la part de chrétiens de toutes les conditions. En 1780, M. Gleyo alla prêcher la foi dans un pays appelé Lo-Lo, au nord de la Chine, où l'Evangile n'avoit pas encore été porté. Il y retourna en 1781, et produisit de grands biens dans ces deux voyages. On établit dans le même temps un collége qui essuya bien des traverses.

Quiconque voudra se faire une idée de l'état des missions à cette époque, de leur régime, de leurs besoins, lira une lettre de M. l'évêque d'Agathopolis, du 18 octobre 1782. Elle nous apprend que quatre frères chrétiens moururent cette année sous la cangue, et on y trouve les détails de beaucoup de persécutions locales. Une relation de M. Moye, qui suit la lettre, est aussi intéressante, et fait connoître tout ce qui lui est arrivé d'important pendant les dix années qu'il a passé en Chine, de 1773 à 1784. Une relation de M. Chaumont donne encore plus de détails. Ce missionnaire arriva, en 1777, à Macao, avec ses collègues, MM. Liot et Descourvières. Le dernier resta dans cette ville comme procureur des missions françoises. M. Chaumont fut envoyé à Hing-Hoa, dans le Fo-Kien. Les chrétiens n'y avoient pas vu d'Européens, et étoient dirigés par un prêtre chinois. Le Fo-Kien étoit alors administré par le père Calvo, Dominicain espagnol, nommé évêque de Milte et vicaire apostolique de la province, en même temps qu'administrateur du Che-Kiang et du Kiang-Si, mais qui ne fut sacré qu'en 1792. M. Chaumont travailla avec zèle et succès dans ce district pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'il fut renvoyé en Europe, par l'évêque d'Agathopolis, pour les affaires de la mission. Il fut donc obligé de se séparer de ses chrétiens, et arriva, en 1784, à Canton, chez M. Della Torre, procureur de la Propagande. De là il vint à Paris, où il resta au séminaire des Missions-Etrangères jusqu'au mois d'octobre 1792. Alors les fureurs de la persécution le forcèrent à passer en Angleterre, avec MM. Alary et Blandin. Après son départ du Fo-Kien, le même prêtre chinois gouverna la mis-

sion de Hing-Hoa, jusqu'en 1792, que M. Lolivier y arriva. Il y resta jusqu'en 1807, qu'il fut chargé du collége établi dans l'île de Pinang.

Nous sommes obligés de renvoyer à un troisième article la suite de cet abrégé, principalement pour ce qui concerne la persécution de 1784, la plus vive et la plus générale de toutes celles dont il a été question jusqu'ici.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a nommé aux églises suivantes : à Rieti, M. Pereira, évêque de Terracine; à Pérouse, M. Charles de Marquesi; à Fuligno, M. Stanislas Lucchesi, curé de Saint-Pierre du Vatican; à Citta Della Pieve, M. Julien Mami, prévôt de Césène; et à Narni, M. Borghi, archidiacre et pro-vicaire-général de Lorette.

— M. Ange Dania, religieux dominicain, né en 1744, créé évêque d'Albenga en 1802, est mort dans son évêché, la nuit du 5 au 6 septembre.

— Le 3 septembre, l'Académie de la Religion a tenu la séance de clôture de sa dix-huitième année académique. On lut un dialogue sur les bienfaits de la religion chez les peuples anciens et modernes. M. Bertazzoli, archevêque d'Edesse, et président de l'Académie, félicita les candidats de leur zèle et de leurs travaux pour la défense de la religion, et annonça la distribution de dix prix, qui consistoient en médailles d'argent et en apologies de la religion, des plus belles éditions. Dix candidats reçurent des prix. La séance fut terminée par un discours du prince Ruspoli, un des promoteurs de l'Académie, sur les travaux de l'année, et sur les excellentes Dissertations qu'on avoit lues. Les cardinaux Dugnani, Cacciapiatti et Vidoni, et le prince de Hesse-Darmstadt, étoient présens, ainsi que plusieurs prélats et autres personnages de distinction.

— Nous pouvons annoncer avec certitude que, vers la fin d'octobre prochain, cette capitale sera visitée par S. M. le roi Ferdinand Ier. des Deux-Siciles. Ce prince a prévenu le saint Père de son dessein, par une lettre affectueuse, où il lui marque que le désir de faire sa connoissance l'a déterminé à ce voyage. S. S. y a répondu par une lettre pleine également de témoignages d'attachement.

— La foule se presse pour voir un tableau exposé aujourd'hui dans l'église de la Rotonde, et qui est destiné pour Draguignan, en Provence. Ce tableau est du sieur Charles Viganoni, peintre de Plaisance. Il représente notre divin Rédempteur, montrant son cœur ouvert, et aux pieds d'un autel les figures réunies de Louis XVI, de Mme. Elisabeth, de MADAME, duchesse d'Angoulême, et du cardinal Della Somaglia. On trouve que l'artiste a lutté contre les difficultés d'un sujet donné, et qu'il a disposé les personnages de la manière la plus favorable. Notre Seigneur est dans la gloire, et les quatre personnages sont en différentes attitudes d'adoration et de prières.

— Les pères Arméniens Méchitaristes de l'île de Saint-Lazare de Venise, avertirent le monde savant, au mois de janvier dernier, qu'ils alloient faire paroître dans leur imprimerie la traduction latine de la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe de Césarée, monument précieux de l'histoire ancienne, et qui n'avoit pas encore été publiée. Cette version a été restituée, il y a peu, par le père Jean-Baptiste Ancher, membre de cette congrégation, à qui on doit la version latine et les notes explicatives du texte. C'est lui qui dirige l'impression; on en est actuellement à la dixième feuille. Pour se rendre aux désirs des savans, on en fait deux éditions, l'une en deux tomes in-4°., et l'autre en un in-folio. On n'a rien négligé pour la beauté du papier, du format et des caractères, et pour la grandeur des marges et la disposition des colonnes arménienne, grecque et

latine. Le prix de l'in-4°. est toujours de 50 centimes la feuille, et de 40 pour l'in-folio. On croit que l'ouvrage fera environ cent feuilles, et qu'il sera terminé vers la fin de l'année. On ne recevra plus de souscriptions passé le mois de novembre.

PARIS. L'église de France vient de perdre un de ses anciens évêques, qui étoit depuis long-temps dans un état d'infirmités. M. Claude-Marie Ruffo de Laric, ancien évêque de Saint-Flour, est mort le 1er. octobre. Né à Grenoble, le 16 novembre 1746, il fut d'abord grand-vicaire du même diocèse, et conseiller-clerc au parlement de cette ville. Il alla à Rome, et se trouvoit au conclave où Pie VI fut élu. En 1779, le Roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour, pour lequel il fut sacré le 23 janvier 1780. Il donna sa démission en 1801, et vécut dans la retraite. Il étoit membre du chapitre de Saint-Denis.

— La rentrée annuelle des Ecoles des Frères a eu lieu, le 1er. octobre, à Paris. Elle a été marquée par une messe du Saint-Esprit, à laquelle les enfans ont été conduits par leurs maîtres. Ces Ecoles sont très-nombreuses cette année, et il semble que ces derniers temps aient vu redoubler la confiance pour une institution qui n'est si éminemment utile que parce qu'elle est essentiellement religieuse.

— Les Princes ont passé une partie de la semaine dernière à Compiègne. S. A. R. MONSIEUR, profitant de ce séjour, a voulu revoir l'église de Saint-Jacques, où il se rappeloit s'être trouvé aux offices dans les voyages que faisoit alors la cour. Le jeudi, après avoir passé la revue de la garde nationale, ce Prince vint, à neuf heures, à l'église, accompagné de Mgr., duc d'Angoulême; Mgr. le duc de Berry étant absent. LL. AA. RR. furent reçues à la porte de l'église avec les honneurs accoutumés. M. le curé eut l'honneur de leur exprimer, dans une harangue courte, mais pleine de sentiment, la joie des habitans de revoir dans leur église

des Princes que leurs vertus et leur piété rendent encore plus chers à tous les bons François. M. le curé célébra la messe, à laquelle toutes les autorités assistoient, et que les Princes entendirent avec ce recueillement et cette dévotion qui consolent le fidèle, et étonnent l'indifférent et l'incrédule. Pendant la messe, M. l'abbé Clausel de Coussergues, vicaire-général du diocèse, offrit successivement à baiser aux Princes le livre des Evangiles, l'instrument de la paix et le corporal. La messe entendue, MONSIEUR témoigna sa satisfaction de voir que les marbres et les décorations de l'église, bienfaits de ses ancêtres, eussent échappé aux ravages de l'impiété. LL. AA. furent reconduites avec le même cérémonial, et laissèrent le peuple frappé du spectacle de cette piété vraie et profonde par laquelle ces enfans de saint Louis confondent un siècle irréligieux et frivole.

— Nous rendîmes compte, il y a environ six semaines, d'une *Explication de l'Apocalypse*, par M. L. B. Ce compte n'étoit pas fort satisfaisant, et nous ne sommes point étonnés que l'auteur n'en ait pas été content. Il nous a écrit pour se plaindre de notre sévérité et pour justifier son plan. Il est convaincu de la solidité de ses interprétations et de la justesse des rapports qu'il trouve entre la prophétie et les faits auxquels il l'applique. Nous ne donnerons point sa lettre, qui n'ajoute rien aux raisons que l'auteur avoit déjà données dans son ouvrage pour tâcher d'appuyer son sentiment. Tout cela nous a paru vague, conjectural et arbitraire. Au surplus, nous avons dit notre avis, nous l'avons dit en conscience; nous n'avons aucun sujet d'en vouloir à l'auteur, et nous souhaitons que le public le traite plus favorablement, ce qui jusqu'ici ne paroît pas vraisemblable. M. L. B. dit que le plan nous a été communiqué avant l'impression, et que nous l'avons approuvé. Il se trompe; nous reçûmes, il est vrai, le manuscrit; mais nous le rendîmes, sans l'avoir lu, en ayant toujours été empêché par des occupations multipliées, et nous défiant

de ces interprétations de l'Apocalypse qui ont abondé dans ces derniers temps, et dans la plupart desquelles il entre beaucoup d'illusions et de systêmes. Nous ne pûmes donc dire que nous approuvions l'*Explication* de M. L. B. Nous lui donnons d'ailleurs acte avec plaisir de ce qu'il nous annonce dans sa lettre, qu'il fera cartonner l'endroit de son livre où le formulaire est appelée *voie inique d'après les ariens*. Il est vrai que cet endroit nous avoit choqué; mais il y en a d'autres qui sont dictés par le même esprit, et qui auroient aussi besoin de cartons.

— La tolérance dont le gouvernement anglois fait aujourd'hui profession, ne s'est pas encore étendue à toutes ses colonies, et ses agens y traitent les catholiques avec une rigueur contre laquelle devroient s'élever tous les libéraux, à moins qu'ils ne le soient que de nom, ce qui n'est pas présumable. On sait que les Anglois ont formé, il y a trente ans, un établissement dans la Nouvelle-Hollande. Déjà plusieurs colonies s'élèvent dans cette grande île; on y envoye les condamnés qui restoient, en Europe, dans les cachots. Une lettre de Sidney, dans la Nouvelle-Galles du sud, donne, sous la date du 8 décembre 1816, de tristes détails sur l'état de la religion dans ces contrées, et sur la conduite des agens qui y gouvernent. L'auteur de la lettre croit que la population de Botany-Bay se compose environ par moitié de catholiques, ce qui ne surprendra pas quand on se rappellera le grand nombre d'Irlandois qui furent déportés dans la révolte de 1798 et depuis, en vertu de l'acte d'insurrection de Grattan et de Peel, qui prononçoient cette peine contre tout paysan catholique trouvé hors de sa cabane avant le lever du soleil ou après son coucher, ou nanti d'un vieux pistolet. Grâces à cet acte, et à l'activité des magistrats du parti d'Orange, une foule de pauvres catholiques furent embarqués pour la Nouvelle-Galles du sud, sans passer par l'épreuve du juri. Encore si on leur avoit donné la con-

solation d'être assistés par quelque prêtre catholique! Au contraire, ce secours leur est interdit. On les force à se rendre tous les dimanches à l'église protestante. Des constables les y conduisent, et des peines sévères, et même de mauvais traitemens, sont infligés à celui qui trouveroit moyen de s'en absenter. Les catholiques ne peuvent trouver ni à faire bénir leurs mariages, ni à baptiser leurs enfans avec les cérémonies de l'Église. Pas de messe, pas d'instruction. Les malades et les mourans sont abandonnés. Dernièrement on exécuta quatre criminels, parmi lesquels il s'en trouva de catholiques qui refusèrent le secours d'un ministre anglican et d'un méthodiste. Un d'eux se plaignoit amèrement d'être privé de l'assistance d'un prêtre de sa communion. Il y a des colons qui se sont retirés par cette seule raison qu'ils n'avoient pas de prêtres. Il faudroit cinq prêtres pour la Nouvelle-Galles du sud, et deux pour la terre de Van Diemen : la colonie n'en iroit que mieux, et les habitans libres comme les condamnés, y gagneroient sous le rapport de la morale. Il y a quelque temps qu'un prêtre aborda sur la terre de Van Diemen, où il fut bien reçu par le lieutenant du gouverneur, qui sentoit les avantages d'un tel secours pour la population catholique. Mais ce même prêtre s'étant ensuite rendu à Sidney, le gouverneur l'a forcé de se rembarquer, à l'instigation, à ce que l'on croit, de son secrétaire, Irlandois et orangiste très-prononcé. Les protestans eux-mêmes ont blâmé cette mesure, et les catholiques ont dû présenter une pétition pour demander à avoir un prêtre. Ceux qui jetèrent les hauts cris, il y a trois ans, contre une prétendue persécution des protestans à Nîmes, doivent, s'ils sont conséquens, blâmer de tels exemples d'intolérance, qui sont donnés par leurs compatriotes même, et qui pèsent aussi sur leurs compatriotes.

Nouvelles politiques.

Paris. M. le comte Georges de Caraman est arrivé, le 5, en courrier. Il a apporté la nouvelle que, dans la conférence qui a eu lieu à Aix-la-Chapelle, le 2 octobre, l'évacuation immédiate du territoire françois a été unanimement décidée.

— Le Roi a nommé M. Dassier, propriétaire à Montbrison, pour présider le collége de la Loire, et M. Fleurdelys, maire de Rive-de-Gui, pour présider la seconde section de ce collége.

— Le président du collége électoral de Paris est M. Bellart, procureur-général; les vice-présidens pour les différentes sections sont : MM. Rendu, Allent, Ternaux, Delaître, Barthelemy, Breton, Valton, Lebrun, Try, Bonnet, Rattier, Roy, Delahaye, Cinot, Leprieur de Blainvilliers, Leprêtre de Châteaugiron, Firmin Didot, Camet de la Bonnardière et Lafond.

— On avoit annoncé que M. le maréchal duc de Raguse prendroit son service au mois d'octobre. M. le maréchal duc de Reggio continuera de remplir auprès de S. M., pendant le trimestre qui commence, les fonctions de major-général de la garde royale.

— Mgr., duc d'Angoulême, a envoyé 500 fr. pour les victimes de l'incendie de Nanterre.

— Une ordonnance du Roi supprime dans la garde nationale tous les emplois supérieurs à celui de commandant des gardes nationales de commune et de canton; les maires, sous-préfets et préfets, reprendront, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, l'entier exercice de leurs attributions sur l'organisation, la direction et l'inspection de la garde nationale.

— Comme les affaires du commerce appellent une partie des électeurs du Finistère hors du chef-lieu du département le 20 octobre, la tenue de l'assemblée du collége électoral est remise au 26.

— M. le duc de Richelieu a fait remettre une somme de 1000 fr. pour les incendiés du Mont-Saint-Sulpice.

— Le comité d'administration de l'Association Paternelle des chevaliers de Saint-Louis, a reçu de la Guadeloupe une somme de 16,000 livres pour concourir à la dotation des maisons fondées par cette société.

— On a arrêté, sur le boulevard du Temple, un paysan de Romainville, qui osoit crier les louanges d'un homme abhorré. Ce malheureux avoit perdu quatre de ses enfans par la conscription. On dit qu'il étoit ivre.

— L'hospice de Fontenay a été autorisé à remettre à M. de Grimoard, la valeur de la portion des biens confisqués sur lui pour cause d'émigration, qui excède celle qui appartenoit à cet hospice.

— Les mesures qu'on voit prendre dans l'armée des alliés, semblent annoncer qu'on compte de part et d'autre sur une évacuation prochaine de notre territoire.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 27 septembre, à Aix-la-Chapelle, et a voulu être reçu sans honneurs. Le lendemain, ce prince est allé jusqu'à une lieue au devant de l'empereur d'Autriche. Les deux souverains, après s'être embrassés, sont montés dans la même calèche, et ont fait leur entrée dans la ville. Le 29, l'empereur Alexandre arriva. Le cérémonial pour son entrée fut le même que la veille. Les monarques se sont fait mutuellement des visites.

— Les journaux anglois ont publié des détails sur l'état de Georges III. Ce malheureux prince est aujourd'hui totalement avengle. Il se promène dans ses appartemens à l'aide d'un guide. Comme il aimoit la musique, on a placé dans différentes pièces des pianos et des clavecins, où il s'arrête de temps en temps pour répéter les airs qu'il affectionnoit. Il mange souvent debout et de bon appétit. Son vêtement habituel consiste en une grande robe de soie, taillée à la manière écossoise. Quelquefois il s'arrête tout à coup en marchant, et converse avec un personnage imaginaire. Du reste, à l'exception du désordre mental, sa santé est bonne, et sa gaîté se soutient.

— Le 13 août, un incendie terrible a éclaté à Constantinople. On l'attribue au mécontentement du peuple. Un grand nombre de maisons, deux églises chrétiennes et deux mosquées ont été réduites en cendres. Le capitan-pacha a été renvoyé; il paroît que c'étoit à lui que les mécontens en vouloient le plus.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, j'ai lu avec intérêt le compte que vous avez rendu au public, dans le n°. 418 de votre journal, du commencement des deux

volumes que nous venons de faire imprimer. Je vous demande la permission de vous faire deux ou trois légères observations sur cet article.

1°. Pages 1 et 2, en parlant de l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes orientales, vous dites que les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères n'ont pris aucune part à cet ouvrage. Cela peut être vrai de la publication qui fut faite, en 1803, par M. Locard. J'ignore si MM. Alary et Bilhère, les seuls membres dudit séminaire qui fussent alors en France, y eurent quelque part; mais ce qui est certain, c'est que cet ouvrage a été composé sur des Mémoires rédigés par un missionnaire contemporain des faits qui y sont rapportés, lesquels étoient et sont encore dans nos archives. C'est pourquoi nous avons été obligés de corriger, par un carton, ce que l'auteur de la Préface de nos lettres nouvellement imprimées, disoit que cet ouvrage étoit entièrement étranger au séminaire des Missions-Etrangères.

2°. La mission du Tong-King occidental n'a plus, outre l'évêque vicaire apostolique et son coadjuteur, qu'un seul prêtre françois : c'est ce que vous avez annoncé dans un de vos derniers numéros, en publiant la mort de M. Tessier.

3°. Page 9, vous dites : « Quatre missionnaires italiens de la Propagande, arrivés à Peking en 1810, en sont sortis en 1811 ». Ces quatre missionnaires étoient à Péking depuis très-long-temps. Il est dit dans l'Introduction à nos *Lettres*, page xvij : « Quatre missionnaires italiens, missionnaires de la Propagande, qui étoient *encore* à Péking en 1810, sont sortis de Chine en 1811 ». J'avoue que cette manière de parler est un peu louche, et qu'il auroit été plus exact de dire : *qui étoient depuis long-temps à Péking;* mais, quoique manquant de clarté, les paroles du texte ne signifient nullement que ces quatre missionnaires italiens n'étoient arrivés à Péking qu'en 1810.

4°. L'évêque vicaire apostolique du Chen-Si a été sacré, à Péking, par l'évêque de Nanking, dans l'hiver de 1815 à 1816, ou de 1816 à 1817. Il profita de la rigueur de la saison, et d'un moment de relâche dans les perquisitions faites par les persécuteurs, pour se rendre à Péking, bien enveloppé dans des fourrures. Je crois que vous avez aussi donné cette nouvelle l'hiver dernier, dans une notice qui vous fut fournie par M. Richenet, procureur des Lazaristes françois de Chine.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

L.

LIVRE NOUVEAU.

Essai sur l'Indifférence en matière de religion. Troisième et dernière édition, avec cette épigraphe : *Impius, cùm in profundum venerit..... contemnit.* Prov. XVIII, 3.

1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 50 cent. frano de port.

A Paris, chez Tournachon-Molin et Séguin, rue de Savoie, n°. 6; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Sur les causes de la suppression des Jésuites par Clément XIV.

SECOND ARTICLE.

Aux témoignages déjà prononcés, nous joindrons celui d'un évêque respectable d'Italie, que son caractère, ses vertus et son âge mettent au-dessus de tout soupçon, et qui nous a adressé des observations et des éclaircissemens sur quelques endroits de nos *Mémoires*. Il est certain, nous marque M. C., évêque de M., que Clément XIV, avant d'accorder la suppression, exigeoit le consentement de Marie-Thérèse. (L'abbé Clément le dit aussi dans son Journal.) Il le demandoit, et croyoit que cette princesse le refuseroit. On eut en effet de la peine à l'obtenir. Les ambassadeurs de diverses puissances eurent ordre d'insister là-dessus, et tous les moyens furent mis en usage pour vaincre la répugnance de l'impératrice. Un de ces moyens fut l'intervention de la reine de Naples, sa fille, qui la pressoit dans ses lettres par toutes les raisons qu'elle pouvoit imaginer, ou qu'on lui suggéroit. Marie-Thérèse, harcelée ainsi par ce qu'elle avoit de plus cher; sollicitée, d'un autre côté, par les théologiens qu'on avoit mis auprès d'elle, se rendit. La reine de Naples a raconté elle-même ce fait à plusieurs personnes, depuis que le roi Ferdinand eut rappelé les Jésuites, en 1804, et elle ne faisoit pas difficulté de dire qu'elle vouloit réparer par cet aveu le tort qu'elle avoit eu de contribuer à la suppression. Le même prélat rapporte plusieurs particularités qui se lient avec tout ce qui précède. Après le bref de suppression, le Pape avoit prescrit aux évêques, par une encyclique, les conditions sous lesquelles ils devoient employer les Jésuites

dans le ministère. Cette encyclique ne fut point publiée en divers Etats; et le duc de Modène, François III, fut un de ceux qui ne l'admirent point d'abord. Mais peu après, comme il désiroit obtenir de Rome des lettres appelées *sanatoria*, au sujet de l'envahissement des biens ecclésiastiques qu'il se reprochoit, Monino toujours à l'affut de ce qui pouvoit étendre et consommer la proscription, lui fit croire qu'il n'obtiendroit pas ces lettres s'il ne consentoit à faire exécuter l'encyclique. Le vieux duc sacrifia donc sa répugnance sur ce point, au désir de tranquilliser sa conscience sur un autre article. C'est ainsi, dit l'évêque qui nous apprend ce fait, que les ministres étrangers dirigeoient les affaires dans les derniers temps du pontificat de Clément XIV. Ce Pape les craignoit; et, à force de leur céder, il en étoit venu à ne plus oser rien faire sans leur autorisation. Sa complaisance pour eux avoit tous les caractères de la peur qu'inspire un maître sévère à un disciple timide. M. C. en rapporte un trait qu'il tient d'un de ses collègues, M. Costaguti, prédicateur distingué, depuis évêque de Borgo-san-Sepolcro. Celui-ci, à qui le Pape témoignoit des bontés, lui demanda un jour à être autorisé à se confesser à un Jésuite; (ils étoient tous interdits) Clément XIV refusa d'abord; mais le prédicateur insistant, et représentant que cette grâce ne tireroit point à conséquence, et qu'elle ne seroit que pour lui seul, le Pape regardant autour de lui, comme s'il eût craint d'être entendu, et mettant son doigt sur sa bouche, lui dit tout bas : *Je vous le permets ; mais qu'on n'en sache rien.* Les *Nouvelles ecclésiastiques* rapportent elles-mêmes une preuve de l'empire que la cour d'Espagne exerçoit à Rome. On lit dans la feuille du 19 décembre 1774, qu'immédiatement après la mort de Clément XIV, le ministre d'Espagne alla trouver le cardinal Albani, doyen du sacré Collége, et lui dit, que le roi son maître *entendoit qu'on lui répondît des Jésuites alors enfermés au château Saint-Ange, et qu'on*

ne les mît point en liberté. Tel étoit le ton auquel le dernier pontificat avoit accoutumé les ministres étrangers; telle étoit la persévérance de la guerre qu'ils avoient déclarée aux Jésuites, même après les avoir anéantis.

En résumant les renseignemens que nous venons de présenter, et qui nous viennent de voies non-suspectes, on apprend à se faire une idée juste des causes qui déterminèrent l'extinction de la Société. Il est clair que cette mesure fut dictée par les cours étrangères; qu'on effraya un pontife foible et timide, et qu'on lui arracha un consentement que sa conscience repoussoit. On a vu combien de démarches, de sollicitations, d'efforts, de menaces furent mises en œuvre pendant plusieurs années; et si nous avions un journal suivi de tout ce qui s'est passé, à cet égard, pendant tout le pontificat de Clément XIV, comme nous en avons un pour quelques mois seulement; si l'abbé Clément eût continué sa relation, où il note si bien le concert des ministres, et leurs plaintes, et leurs instances, et leurs plans de *coaction*, et leur poursuite opiniâtre, nous saurions plus de détails peut-être; mais nous ne serions pas plus convaincus que nous le sommes de l'influence que les ministres étrangers eurent sur la suppression. C'est à ce but que se rapportèrent toutes les négociations des cours sous ce pontificat; c'est de là que l'on faisoit dépendre la réconciliation, ainsi que la restitution des domaines du saint Siége, envahis sous le dernier règne.

L'auteur auquel nous répondons ici a l'air d'ignorer tout cela. Il nous renvoie au Journal de l'abbé Clément, et l'on diroit qu'il ne l'a pas lu; car comment auroit-il pu ne pas voir tout ce que nous avons cité, ou s'il l'a vu, comment peut-il se prévaloir d'un tel témoignage, qui confond entièrement son systême? Quant au bref de Clément XIV, et à la lettre du cardinal de Bernis, que notre adversaire nous oppose, comme il invoque encore, à cet égard, l'abbé Clément, nous avons eu recours au *Journal* de cet abbé, et nous y avons trouvé,

tome III, page 174, que Madame Louise présenta au Roi son père un Mémoire en faveur des Jésuites; que ce Mémoire fut examiné dans le conseil du Roi, et que, pour parer le coup, M. de Montazet, archevêque de Lyon, conseilla au duc d'Aiguillon de donner ordre au cardinal de Bernis de solliciter du Pape un bref dans lequel il exposeroit au Roi les motifs qui l'avoient porté à abolir la société. Le Pape s'étant refusé à cette demande, le cardinal le pria de lui adresser au moins à lui-même un bref dont il se serviroit pour empêcher le rétablissement de la société en France. Ce fut alors que Clément XIV adressa au cardinal le bref du 9 mars 1774, dont M. S. veut tirer avantage; mais dont il ne donne pas le texte. Ce bref en effet ne dit rien de plus que le bref de suppression. Il n'en étoit que la suite, et il avoit été sollicité, comme le premier. Nous savons très-bien que le Pape ne pouvoit pas alléguer les motifs que nous avons présentés plus haut; il devoit en présenter d'autres, plus conformes à la dignité de son siége et aux convenances; et c'est ce qu'il a fait, tant dans le bref du 21 juillet 1773, que dans celui du 9 mars 1774.

La lettre du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, que M. S. donne presque en entier à la suite de ses Dissertations sur *Henri IV, les Jésuites et Pascal*, est susceptible de plusieurs observations. Nous voulons admettre qu'elle soit authentique, quoique nous n'ayons à cet égard aucune preuve, et que M. S. ait négligé d'établir la vérité de ce document. Mais que peut-on conclure de cette lettre? Le cardinal de Bernis avoit été un des instrumens de la destruction des Jésuites, puisqu'il avoit été chargé par sa cour de faire tant d'instances à ce sujet. Est-il bien étonnant qu'il cherchât à soutenir son ouvrage, et à interpréter d'une manière favorable une mesure à laquelle il avoit pris tant de part? N'étoit-il pas naturel qu'il s'efforçât de persuader aux autres, et de se persuader à lui-même, que cette

mesure avoit été commandée par de graves considérations? Le soin de son honneur n'exigeoit-il pas qu'il ne parût point s'être prêté à la destruction par complaisance ou par politique? Son langage étoit donc commandé par la circonstance et par sa position; et l'abbé Clément lui-même lui reproche le *personnage politique* qu'il faisoit dans cette affaire. Nous n'avons garde de vouloir manquer à la mémoire du cardinal de Bernis; mais sans parler du reproche que lui faisoient les Italiens, d'être un peu léger, y auroit-il beaucoup d'injustice à rappeler qu'il eut plutôt la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, d'un littérateur agréable, d'un grand seigneur généreux, d'un diplomate habile, que d'un évêque austère ou d'un théologien consommé? Chez lui, le poète et l'homme de société purent faire oublier quelquefois le prince de l'Eglise, et le rôle d'ambassadeur et de courtisan put nuire à celui de cardinal et d'archevêque. Quoi qu'il en soit, un homme qui avoit autant de tact, n'étoit pas assez maladroit pour applaudir au rétablissement des Jésuites, après avoir passé cinq ans à solliciter leur suppression. Il se seroit décrédité lui-même en changeant ainsi d'opinion suivant les conjonctures. En voulant justifier Clément XIV, c'étoit donc sa propre apologie qu'il faisoit. Il n'étoit pas moins intéressé que le Pape dans cette cause; et dès-lors son témoignage perd un peu de son poids. Cette pièce capitale, et dont on nous fait tant de bruit, n'est plus que le plaidoyer d'une des parties, qu'un mémoire dicté par la position même du cardinal, que la manifestation d'une opinion qu'il ne pouvoit se dispenser de professer en public.

Au surplus, cette lettre même, toute défavorable qu'elle est aux Jésuites, laisse cependant entrevoir les efforts qu'il fallut faire pour les détruire, et le concert dont nous avons parlé. *La cour d'Espagne*, dit le cardinal, *pria le Roi* (Louis XV) *de s'unir à elle pour obtenir la suppression entière des Jésuites. S. M., par*

amitié pour le roi d'Espagne, promit d'appuyer efficacement de son concours l'instance projetée. S. M. C. étant le premier mobile de la négociation, devoit en être le directeur..... L'instance pour l'extinction totale fut donc faite au nom des trois monarques. M. S. s'est bien gardé de citer ce passage, et l'on peut soupçonner quelles raisons il a eues de l'omettre. Nous le rétablissons d'après la lettre, telle que l'abbé Clément la rapporte dans son *Journal*. Plus bas, le cardinal dit: *Mais si Clément XIV n'a jamais eu de doute que la société des Jésuites méritât d'être réformée, il a été long-temps bien éloigné de penser qu'il fût sage de la supprimer. Outre les services qu'elle avoit rendus à la religion en combattant les hérétiques, en s'opposant aux novateurs, en défendant les droits et les prétentions du saint Siége, en portant la foi chez les infidèles, en instruisant la jeunesse et le public par plusieurs ouvrages dignes d'estime, et par des prédications éloquentes, le Pape considéroit que, maîtres de presque tous les colléges de la catholicité, d'un grand nombre de séminaires, d'établissemens pieux, et des missions les plus importantes, ce seroit risquer un ébranlement général que de détruire une compagnie si employée... Il appréhendoit surtout de commencer à faire un grand mal, sans avoir le temps de procurer le bien.* Effectivement le Pape n'avoit pas tort de craindre cet *ébranlement* et ce *grand mal*, qui n'ont été que trop sensibles. Le cardinal ajoute que *si les Jésuites se fussent humiliés au lieu de montrer la plus grande audace, et de se présenter toujours l'épée à la main, S. S. ne les auroit jamais supprimés.* Et où se sont-ils donc *présentés l'épée à la main?* quand ont-ils donc *montré la plus grande audace?* quelle est cette grande résistance par laquelle ces hommes redoutables ont signalé leur pouvoir? En Portugal, en France, en Espagne, à Naples, ils ont été proscrits avec une facilité qui étonnoit leurs ennemis mêmes. On les a vus en un instant enlevés de leurs maisons, dépouillés de

tout, bannis de leur patrie, frappés des lois les plus rigoureuses, insultés dans des milliers de pamphlets, traités comme des criminels. Qu'ont-ils opposé à la proscription et aux outrages? Quelques écrits, dont la haine leur a fait même un crime. Leurs ennemis avoient tout droit de les accabler; pour eux, on leur interdisoit jusqu'à la plainte. *Les Jansénistes, leurs implacables adversaires*, comme le dit le cardinal, ameutoient contre eux les ministres, les parlemens, les écrivains et l'opinion; les faisoient déporter en masse, les emprisonnoient, cherchoient même à leur ôter tout asile; et cependant, ces grands défenseurs du précepte de la charité trouvoient encore qu'on n'en faisoit point assez. *Tout le monde*, disoit leur gazetier, *a remarqué dans la manière dont le fameux bref d'extinction a été exécuté à Rome même, que les partisans des Jésuites étoient venus à bout de surprendre en plusieurs choses la religion du saint Père.* (*Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 24 octobre 1774.) Assurément on ne se seroit pas attendu à un tel reproche; et il falloit être bien difficile pour trouver l'excès de la douceur et de la modération dans la manière dont on en usoit alors, à Rome même, envers les membres de la société. Mais telle est l'influence de l'esprit de parti, qu'il éteint jusqu'aux sentimens les plus communs d'humanité et de piété pour le malheur.

Pour en revenir à la lettre du cardinal de Bernis, il est assez clair qu'elle est l'ouvrage d'un homme, qui, pour se justifier lui-même, cherchoit des torts aux Jésuites, et qu'elle n'expose que les motifs apparens d'une mesure dont on ne vouloit pas dire les causes véritables. Ces causes nous paroissent bien établies par les détails que nous avons extraits de divers auteurs, et par les rapprochemens que nous avons présentés; et il nous semble que ce point d'histoire sera désormais hors de doute pour quiconque examinera les faits sans prévention.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. D'après une lettre du Roi, MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain, viennent de publier un Mandement qui ordonne de célébrer dans toutes les églises du diocèse, le 16 du présent mois, jour anniversaire de la mort de la Reine MARIE-ANTOINETTE, un service solennel pour le repos de l'ame de cette Princesse. A la Métropole, le service sera précédé d'une cérémonie expiatoire; et dans toutes les églises, au lieu d'oraison funèbre, on lira, après l'Evangile, la Lettre de la Reine à S. A. R. Mme. Elisabeth.

— Les Sœurs de la Providence, dont nous avons parlé dans notre numéro 419, tome XVII, page 27, doivent leur origine au zèle d'un pieux missionnaire. M. Moye, le même dont il est parlé dans notre dernier numéro, étant encore jeune prêtre, et vicaire de Saint-Victor, à Metz, voyoit avec peine l'ignorance de la plupart des gens de campagne. Il conçut le dessein d'envoyer dans les villages de pieuses filles qui se consacreroient à l'instruction de la jeunesse. Il en conféra avec M. l'abbé Bertin, alors grand-vicaire du diocèse, et il commença, en 1762, à mettre ce projet à exécution. Quelques filles allèrent établir des écoles dans les environs de Metz; elles essuyèrent d'abord des contradictions, mais les heureux résultats de leurs soins triomphèrent des préventions qu'on avoit cherché à faire naître contre elles, et M. l'évêque de Metz, M. de Montmorenci, depuis cardinal, approuva ces établissemens. L'abbé Moye les répandit à Dieuze, où il fut nommé vicaire. Ayant été appelé à Saint-Diez, en 1768, par M. de Mareil, évêque de Sion et grand-prévôt, pour commencer son séminaire, il intéressa dans sa bonne œuvre M. Raplin, chanoine de Saint-Diez; MM. Lacombe, curés de Sirstal et de Hoff; M. Galland, curé de Charmes, M. Lacombe

établit un noviciat à Hautelocher, et M. Galland une maison d'instruction à Esseigney. M. Moye, voyant son projet favorisé par des hommes en état de le suivre, céda au désir qu'il nourrissoit depuis long-temps de se consacrer aux missions étrangères. Il se rendit à Paris, et partit pour les missions, à la fin de 1771. Il parla à M. Gleyo, son collègue, du bien qu'avoient fait les Sœurs de la Providence en Lorraine, et tous deux crurent qu'il ne seroit pas impossible d'en établir en Chine. M. Pottier, évêque d'Agathopolis, et vicaire apostolique du Su-Tchuen, approuva leur dessein après quelques difficultés, et les missionnaires furent secondés en plusieurs rencontres par les soins des Filles qu'ils établirent en divers lieux pour diriger des écoles. M. Moye, voulant donner plus de stabilité à cette institution, sollicita et obtint, vers 1776, un décret de la congrégation de la Propagande, qui approuvoit la congrégation des Sœurs de la divine Providence, tant en Chine qu'en France, et leurs prescrivoit des règles. Le décret fut adressé à M. l'évêque d'Agathopolis. La persécution qui éclata peu après, obligea les Sœurs de se disperser; mais elles rendirent néanmoins de grands services, et confirmèrent plusieurs dans la foi. On cite entr'autres la sœur Françoise Gin, qui avoit la confiance de M. l'évêque, et qu'il chargea de former des sujets pour perpétuer son œuvre. M. Moye, ayant été obligé de quitter les missions à causes de ses infirmités, revint en France, en 1782, et trouva les Sœurs fort multipliées. M. Raulin avoit, en son absence, dirigé l'entreprise, à laquelle son zèle, sa fortune et son crédit avoient été singulièrement utiles. M. Moye entretenoit des relations avec les Sœurs de Chine, et les mettoit en rapport avec celles de France. Il soutenoit les unes et les autres par ses bons avis. A l'époque de la révolution, il quitta la France, et mourut, à Trèves, le 5 mai 1794, épuisé de travaux. Plusieurs de ces Sœurs s'étoient expatriées avec lui, et donnèrent leurs soins aux émigrés malades et abandonnés.

M. Raulin succéda à M. Moye dans la direction de l'institut. Après la mort de M. Raulin, M. l'évêque de Nanci la confia à M. Feys. Depuis la restauration, S. M. a autorisé cette congrégation par une ordonnance du 2 août 1816. M. Feys, qui est curé de Portieux, près de Charmes, dans le département des Vosges, a fait tous ses efforts pour y établir la maison chef-lieu, afin d'y former les novices à l'instruction et à la piété. Cette maison doit encore servir de retraite aux Sœurs âgées et infirmes. Mais pour cela, il est obligé de recourir à la charité des fidèles qui aiment la religion, et qui favorisent tout ce qui peut la soutenir et l'honorer. La partie allemande du diocèse a un noviciat à Hautmartin, près de Sarrebourg; les Sœurs y sont dirigées par M. Deker, qui est uni avec M. Feys dans les soins de la congrégation. Les Sœurs ne se bornent pas au diocèse de Nanci; elles sont disposées à aller partout où la Providence les appellera, et elles sont déjà au nombre de près de cinq cents, répandues, tant dans le diocèse que dans les autres diocèses environnans. Tous les ans, ou tous les deux ans au moins, elles viennent à Portieux, s'y renouveler dans l'esprit de leur vocation, et après une retraite de dix jours, elles retournent avec une nouvelle ardeur dans les lieux où la Providence les a placées. Elles gagnent les cœurs des jeunes personnes par une charité ingénieuse, les éloignent des compagnies dangereuses, les attachent à leurs devoirs. Les pasteurs et les parens bénissent également ces sages et bonnes institutrices, qui épargnent aux uns et aux autres bien des chagrins. Les Sœurs sont encore obligées par état de porter des secours aux malades, de les soigner, et de leur rappeler leurs devoirs de religion. C'est aux familles chrétiennes à apprécier de tels services, et à seconder les progrès d'une association dont la religion et les bonnes mœurs, la société et les individus, réclament également le maintien, l'extension et la prospérité.

TURIN. M. Bigex, nouvel évêque de Pignerol, a pu-

ique d'estime de la part d'un monarque voi-
se rappelle que le roi de France le nomma,
ernière, à un évêché dans ses Etats. M. l'abbé
crut point devoir accepter cette place sans le
nent de son souverain, et S. M. n'a pas voulu
Piémont des lumières et des travaux d'un ec-
ie si distingué. Elle a nommé, très-peu de
rès, M. Bigex à l'évêché qu'on a rétabli à Pi-
L. Bigex a été sacré, dans cette capitale, le
abre dernier, et s'est empressé de se rendre
diocèse, où sa sagesse et son activité ont trouvé
le matière à se signaler. Tout étoit à faire,
événemens qui avoient détruit ce siége comme
tres, et après une révolution qui avoit laissé
ssi fâcheuses pour l'Eglise. C'est pour réparer
que le nouvel évêque a résolu de faire la vi-
a diocèse. Il l'a annoncée par une Lettre pas-
ns laquelle il s'adresse successivement aux dif-
lasses de son troupeau. Nous ne parlerons ici
partie de la Lettre où le prélat s'adresse aux
qui habitent les vallées de son diocèse. Il les
aussi comme appartenant à sa sollicitude, et il
négliger aucun moyen de les ramener dans le
'Eglise. Il leur remontre donc qu'ils ne sont
ns l'Eglise véritable, qu'ils ont rompu l'unité
aux prétextes, que leur église ne remonte pas
apôtres, que le divin auteur de la religion

cère charité; prévenez-les par vos bons offices; é… les par votre conduite, et prenez garde de ne leur… ner jamais aucun lieu de calomnier notre sainte… gion. Le ton de cette Lettre et la doctrine solide q… renferme annoncent à la fois, aux fidèles du dioc… Pignerol, la charité d'un bon pasteur, et le zèle é… d'un évêque et d'un théologien.

FRIBOURG. Le grand conseil avoit, dans sa der… session, et par deux délibérations, trouvé que la … pagnie de Jésus avoit rendu de grands services à … ligion et à l'Etat, dans ce canton, jusqu'à sa sup… sion; et que l'institut de cette compagnie présent… avantages réels pour l'éducation et l'instruction … que; en garantissant l'unité des principes et l'u… nité de l'enseignement. Par ces considérations, i… nifesta, à une grande majorité, l'intention et le… bien prononcé pour que cette compagnie fût ré… dans le collége de Saint-Michel, en cette ville, p… ment convaincu de l'utilité et de la nécessité de … tablissement, ainsi que de l'urgence de s'occuper … objet.

Pour déférer et seconder les vues paternelles du… seil souverain, le conseil d'Etat a soumis à son ex… le projet de décret suivant:

Art. 1er. La compagnie de Jésus sera rétablie d… collége de Saint-Michel, en cette ville, pour y …

ıement.

ous les revenus de ces fonds seront employés à
et l'entretien exclusif de la maison établie à
g, sans pouvoir en disposer jamais en faveur
maisons; le gouvernement prendra les mesures
efficaces pour s'en assurer la ponctuelle exé-

le rendra, ainsi que tous les autres convens,
annuel au conseil d'Etat, de l'administration de
e.

s professeurs et prédicateurs actuellement établis
ège qui désireroient être admis dans la compa-
Jésus, pourront continuer, pendant leur novi-
xercice de leur ministère et remplir les chaires
nement, après avoir obtenu des supérieurs de
agnie la dispense à ce requise.

ous les autres professeurs pourront de même con-
'exercice de leur ministère, et remplir les chaires
ccupent actuellement, et aussi long-temps que
r conviendra, sous la direction toutefois du rec-
la maison; et dans ce cas, la compagnie de
urnira à ces professeurs le logement dans la mai-
table avec les religieux, et leur acquittera au-
ent le traitement dont ils jouissent actuellement.
continueront à jouir des autres avantages atta-
tuellement à leurs places, à condition que, de
é, ils en remplissent aussi les obligations; mais

devra se faire d'après les statuts de l'ordre de saint Ignace.

10. Après trente ans d'enseignement, ils obtiendront une pension de retraite, qui, hors de la maison, est fixée à 400 fr. de Suisse, et dans la maison, à 160 fr., avec le logement et la table.

11. La maison établie dans le collége de Saint-Michel sera soumise à l'ordinaire.

On sait que ce projet a été adopté, le 15, par le conseil souverain de Fribourg.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M., qui avoit interrompu ses promenades durant plusieurs jours, les a reprises; ce qui confirme entièrement ce que nous avions dit du rétablissement de sa santé.

— Nous nous étions trop pressés en annonçant, d'après un journal, que l'évacuation du territoire françois étoit décidée. Elle n'est encore qu'extrêmement probable, et le *Moniteur* annonce que les dispositions des souverains donnent les plus légitimes espérances.

— MONSIEUR, Mgr., duc d'Angoulême, et MADAME, sont allés, le 5, à Vincennes, pour assister aux exercices du tir de l'artillerie de la garde royale.

— MADAME a envoyé 500 fr., et Mgr. le duc de Berry 300 fr. pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu à Mollans, près Vesoul.

— Par une ordonnance du Roi, la cour des comptes est autorisée à recevoir le compte de M. Denis, doyen des notaires de Paris, qui s'est chargé de recueillir et d'appliquer gratuitement à leur destination, les dons pour la statue de Henri IV.

— Les inspecteurs-généraux des gardes nationales, supprimés par l'ordonnance du 30 septembre, ont quitté l'hôtel de la Briffe, où étoient établis leurs bureaux, et les papiers ont été déposés chez le prince colonel-général.

— M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées, vient d'arriver d'une tournée qu'il a faite pour visiter différens travaux dans les provinces. Il a examiné, près de Mu-

hausen, la partie du canal du Rhin au Rhône, dit *Canal de Monsieur,* que le gouvernement se propose d'achever. Il a aussi inspecté les travaux exécutés sur la rivière de l'Ill.

— M. de Lebzeltern, ambassadeur d'Autriche en Russie, est arrivé d'Angleterre à Paris, et va se rendre à Aix-la-Chapelle. M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie auprès du Roi, a pris congé de S. M., et s'est rendu auprès de son souverain à Aix-la-Chapelle.

— M. Roussin, capitaine de vaisseau, est arrivé, le 16 août, d'un voyage de six mois qu'il a fait par ordre du gouvernement pour reconnoître les côtes d'Afrique. Ce travail fait suite à une exploration exécutée en 1817. M. Roussin a examiné quatre cents lieues de côtes, et a déterminé la position des lieux d'une manière plus exacte. C'est un service important rendu à l'art de la navigation.

— Le cœur de Turenne avoit été déposé dans l'abbaye de Cluni, par le cardinal de Bouillon, son neveu, qui avoit cette abbaye en commende. Lors de la révolution on enleva la boîte de vermeil qui renfermoit le cœur, et on ne laissa qu'une enveloppe de plomb, qui est restée jusqu'à ce jour à la mairie de Cluni. Il est, dit-on, question d'envoyer à Paris ces restes d'un grand homme.

— M. le vice amiral Gantheaume est mort à Aubagne, le 28 septembre, à l'âge de 63 ans, d'une goutte remontée.

— On vient de publier la seconde liste des souscripteurs pour la statue du prince de Condé : elle monte à 8975 fr. ; la première étoit de 6763 fr.

— Le *Journal du Commerce* annonce que l'ancien conseiller d'Etat, Regnauld de Saint-Jean d'Angely, a tout-à-fait perdu la raison.

— Le 1er octobre, l'empereur de Russie a fait une excursion d'Aix-la-Chapelle à Spa, pour voir la princesse d'Orange, sa sœur. Pendant ce temps, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, ont visité les antiquités d'Aix-la-Chapelle. La cathédrale, les reliques qu'on y conserve, le tombeau de Charlemagne, ces lieux et ces monumens pleins de souvenirs, ont excité l'attention et l'intérêt des augustes voyageurs.

— Des journaux avoient annoncé qu'il y avoit à Aix-la-Chapelle un envoyé des insurgés de l'Amérique espagnole. Ce bruit est aussi faux que celui qu'on a répandu que le roi Charles IV, d'Espagne, avoit envoyé un plénipotentiaire au

congrès. Ce prince ne réclame rien, et ne se plaint point des arrangemens qu'il a pris avec son fils.

— On a célébré à Dresde, par des réjouissances publiques, la fête de la cinquantième année du règne de Frédéric-Auguste, roi de Saxe. C'est le doyen des monarques actuels, après le roi d'Angleterre.

— Le nombre des princes, ministres, seigneurs, généraux, qui se trouvent à Aix-la-Chapelle, est immense. La France n'y a envoyé que M. le duc de Richelieu, et MM. les conseillers d'Etat de Rayneval et Monnier.

LIVRE NOUVEAU.

La véritable Philosophie (1).

Sous un titre un peu vague, cet ouvrage renferme les considérations les plus dignes de la méditation des bons esprits. L'auteur a dessein de prouver que la religion chrétienne est le seul soutien de la véritable philosophie. Il trace d'abord l'abrégé de la morale des anciens sages de l'antiquité, et il montre combien elle étoit insuffisante, et combien il s'y mêloit de rêveries et d'erreurs; ce qui le conduit naturellement à parler de la révélation, et d'abord de la loi mosaïque. De là il passe au christianisme, et expose son triomphe sur le paganisme, grâce à la pureté de sa doctrine et à l'attrait de sa morale. Le christianisme changea la face de l'univers, et introduisit de meilleures lois; il civilisa successivement les peuples, et rendit populaires les notions les plus hautes et les plus utiles à l'humanité. Mais après le laps de plusieurs siècles, il s'est formé contre cette religion, si belle et si sainte, une ligue d'hommes audacieux qui ont entrepris d'y substituer les rêves de l'orgueil. L'auteur fait sentir l'absurdité et le danger de leurs projets, et il finit par inviter à un retour sincère à la religion.

Cet écrit annonce dans l'auteur le goût des lectures solides et des méditations graves. Puissent ses principes, et les conséquences qu'il en tire, faire une heureuse impression sur les lecteurs! On a lieu de croire que c'est la récompense que l'auteur ambitionne le plus, et nous en partageons le vœu avec lui.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

(*Mercredi 14 octobre 1818.*) (N°. 436.)

Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise; ouvrage posthume de Mme. de Staël. Paris, 1818; 3 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Un homme de beaucoup d'esprit trouvoit que c'étoit un spectacle assez amusant que la perpétuelle admiration que tous les membres de la famille Necker professoient les uns pour les autres. On voit en effet dans leurs écrits M. Necker célébrant avec enthousiasme les vertus de sa femme, et les talens de sa fille; Mme. Necker recueillant en extase tout ce qui sortoit de la bouche de son auguste époux, et Mme. de Staël toujours à genoux devant son idole, et lui rendant presque le culte de l'adoration. L'ouvrage qu'on vient de publier de cette dame ne démentira pas la ressemblance de ce petit tableau. Mme. de Staël n'a pris la plume que pour la gloire de son père, et elle est perpétuellement occupée à le justifier et à le louer. Ce zèle pour l'honneur d'un père seroit louable dans sa fille, s'il étoit contenu dans certaines bornes. Malheureusement Mme. de Staël tombe dans des exagérations que la piété filiale a bien de la peine à excuser, et elle trouve dans son père précisément les vertus et les qualités qui lui manquoient le plus. *M. Necker*, dit-elle, *ne se déterminoit à aucune démarche sans une délibération longue et réfléchie, dans laquelle il consultoit tour à tour sa conscience et son jugement, mais nullement son intérêt personnel. Méditer,*

pour lui, c'étoit se détacher de soi-même. Prenez le contrepied de cette assertion, dira sans doute ici plus d'un lecteur, et vous ne serez pas fort éloigné de la vérité. Tous ceux qui ont été le plus à portée de suivre et d'étudier les actions de M. Necker, se sont accordés à le regarder comme l'homme le plus occupé de lui-même, et des intérêts de sa gloire et de son ambition. C'étoit là son idole. La renommée, des honneurs, des places, un grand rôle dans le monde, tel étoit son but constant. Ses amis mêmes n'ont pu s'empêcher de le remarquer; ils étoient un peu plus clairvoyans qu'une fille à qui son enthousiasme mettoit sur les yeux le plus épais bandeau. Elle s'écrie dans la ferveur de son admiration : *Ah! jamais une ame plus pure n'a traversé la région des orages, et ses ennemis en le calomniant commettent une impiété; car le cœur de l'homme vertueux est le sanctuaire de la divinité dans ce monde.* Ceci est plus sérieux. Mme. de Staël étoit-elle bien conséquente quand elle recouroit ainsi aux formules les plus outrées? Elle auroit sans doute taxé de fanatique quiconque auroit donné le nom d'*impie* à un ennemi de la religion, et voilà qu'elle applique cette épithète aux détracteurs de M. Necker. Ce renversement dans les idées, et cette exagération dans les expressions, peignent assez la tournure d'esprit de cette dame, et le caractère de son siècle.

Mme. de Staël n'est pas seulement éprise des vertus, de la sensibilité, du désintéressement, et de ce qu'elle appelle les *délicatesses de conscience* et les *scrupules de morale* de son père. Un rêve domine dans son ouvrage; c'est qu'il falloit laisser faire son père, et que si chacun eût voulu suivre ses conseils, tout auroit été le mieux du monde. Le Roi, la cour, les

ministres; le clergé, la noblesse, les parlemens, la finance, le tiers, tous auroient dû sentir la beauté des plans que M. Necker avoit formés dans son cabinet, et sacrifier à l'envi leurs intérêts, leurs idées, tout ce qui leur étoit cher, aux calculs d'un étranger qui n'avoit manifestement ni préjugés ni passions. Voilà au fait la quintessence du livre de Mme. de Staël; voilà les conclusions qu'elle tire directement ou indirectement dans l'exposé qu'elle trace de la conduite politique de son père. Lui seul, non-seulement a toujours raison, mais est toujours grand, calme, prévoyant, courageux, exempt de toute vue personnelle. Appelé à la direction générale des finances, en 1776, il ne se contenta bientôt plus d'un titre assez beau et d'attributions assez étendues. Il profita d'une absence de M. de Maurepas pour faire destituer un ministre, et en faire nommer un autre. Il demanda impérieusement à avoir le titre de contrôleur-général, et à entrer au conseil; il exigeoit de plus qu'on renvoyât de la maison de Mgr. le comte d'Artois l'auteur d'un écrit dirigé contre lui. Il vouloit bien être ministre à ces conditions; mais il déclara que si on ne les acceptoit pas, il se retireroit. On trouva ce langage quelque peu hautain, et on reçut sa démission; c'étoit en 1781. Il est assez plaisant de voir dans Mme. de Staël avec quelle candeur elle peint la consternation générale, et l'intérêt unanime qu'inspira M. Necker. *Toute la France vint le voir..... Il reçut près de cinq cents lettres des administrations et des diverses corporations de provinces, qui exprimoient un respect et une affection dont aucun homme public en France n'avoit peut-être jamais eu l'honneur d'être l'objet....... La France et l'Europe furent consternées de la retraite de*

M. Necker...... Joseph II, Catherine II, la reine de Naples, lui écrivirent pour lui offrir la direction de leurs finances. La révolution auroit dû apprendre à Mme. de Staël la valeur de cette monnoie d'éloges et de regrets. On fait moins de cas de cette popularité quand on voit que des scélérats et des hommes ignobles et méprisables en ont joui à peu près au même degré, et on se défie de ces applaudissemens dictés par l'esprit de parti ou par une bonhomie crédule.

Toutefois, enivré de cet encens, M. Necker se crut vraiment nécessaire à la France. Mme. de Staël dit naïvement, que *le reproche le plus amer que son père se soit fait dans sa vie, c'est de n'avoir pas tout supporté plutôt que de donner sa démission.* Je crois du reste qu'il regretta en effet d'avoir fait le fier si mal à propos, et qu'il fut un peu *désappointé* quand on reçut si vîte ce qu'il avoit offert si légèrement. Dans sa retraite forcée, il s'occupa à fixer sur lui l'attention publique. Il publia son ouvrage sur *l'Administration des finances*, que sa fille dit être *reconnu classique*. En 1787, il rédigea un Mémoire pour répondre au *Compte rendu* de M. de Calonne, et il l'envoya au Roi, qui lui fit dire de ne pas l'imprimer. Aussi docile que modeste, M. Necker se hâta de faire paroître son Mémoire, et Mme. de Staël prouve doctement qu'il eut toute raison de ne pas céder à l'ordre du Roi. Il fut exilé à quarante lieues de Paris; ce que Mme. de Staël appelle *un acte de despotisme sans exemple, et la plus révoltante de toutes les injustices*. Mais si M. Necker avoit pu exiger qu'on destituât un homme qui avoit eu le tort d'écrire contre lui, le Roi n'étoit-il pas aussi en droit de faire sentir son mécontentement à un homme qui avoit enfreint une défense positive?

Etoit-il plus permis de manquer à Louis XVI qu'à son ministre? Mme. de Staël répète ici toutes les exagérations où nous l'avons déjà vu tomber; elle assure gravement que *tout Paris vint visiter M. Necker*, et que *tous les châteaux à quarante lieues de Paris furent mis à sa disposition*. On sait assez dans le monde ce qu'il faut penser de ces offres de courtoisie, et de ces complimens que vous prodiguent ceux mêmes qui vous estiment le moins.

M. Necker fut rappelé au ministère en 1788, et quoiqu'il dit qu'il étoit trop tard, il se résigna néanmoins par dévouement pour le bien. Les Etats-généraux étoient déjà promis; mais il étoit important de les composer de manière à les rendre utiles aux vues des amis de la révolution. Ce fut l'objet des soins du nouveau ministre. M. Sallier, dans ses *Annales françoises de 1774 à 1789*, l'a représenté comme le moteur de l'effervescence populaire, et l'accuse d'avoir répandu des écrits pour exciter les peuples contre le clergé et la noblesse, et d'avoir compromis le gouvernement par la protection qu'il accordoit aux rassemblemens secrets, aux pamphlets séditieux, et à toutes les mesures propres à échauffer les esprits. Mme. de Staël, qui n'a pu ignorer l'existence de cet ouvrage, ne daigne même pas en faire mention. Elle ne recueille que ce qui peut donner une haute idée de son père, et laisse de côté les objections et les griefs qu'on peut lui reprocher. C'est le moyen d'avoir toujours raison. Cet ouvrage de M. Sallier est celui qui peut le mieux donner une idée des moyens employés pour préparer la révolution. Il retrace les fautes des parlemens, les progrès de la fermentation des esprits, et les efforts faits pour l'accroître. Il montre, par beaucoup de

faits, l'empressement du ministre à rechercher une popularité dangereuse, et à séparer la cause du trône de celle de ses appuis anciens et naturels. Il le montre flattant les passions de la multitude, et affoiblissant la considération des deux premiers ordres par des attaques contre leurs prérogatives les moins onéreuses à l'Etat. C'est-là, ce nous semble, qu'on peut puiser une idée plus juste des dispositions dominantes à cette époque. L'auteur des *Annales françoises* fait surtout sentir combien le *résultat du conseil du 27 décembre 1788* fut une mesure impolitique. La forme et le fond de cet acte, tel que le publia M. Necker, fut le signal des innovations, et la promesse de la liberté de la presse, dans le moment d'une si excessive fermentation, ne pouvoit qu'en favoriser encore les développemens.

Nous ne pouvons suivre Mme. de Staël dans les longueurs de son plaidoyer en faveur de son père. Elle n'omet aucune des circonstances de son triomphe, en 1789, quand il fut renvoyé une seconde fois du ministère, puis rappelé avec de si vives démonstrations d'enthousiasme. Mais elle est bientôt réduite à nous le montrer dans l'abandon et dans l'oubli. Le peuple, plus inconstant encore que les rois, brisa cette idole qui l'avoit si bien protégé. M. Necker perdit tout crédit, et quand il partit de Paris, le 8 septembre 1790, à peine sa retraite fut-elle aperçue. Tel fut le fruit qu'il recueillit de tous les efforts de son ambition et de tout le manège de sa vanité : grande leçon pour les flatteurs du peuple; mais leçon qui sera perdue comme tant d'autres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. Em. le cardinal François Caraffa, le premier de l'ordre des Prêtres, vice-chancelier de l'église romaine, est mort, le 20 septembre, à l'âge de 96 ans 4 mois et 22 jours. Il étoit le plus ancien des cardinaux. Né à Naples, de la famille des ducs de Trajetto, il vint à Rome à l'âge de 22 ans, et fut fait camérier secret de Benoît XIV. Il fut successivement protonotaire apostolique, vice-légat à Ferrare, ponent de la Consulte, nonce à Venise, et secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers. Clément XIV lui donna le chapeau, le 19 avril 1775, et Pie VI le fit légat de Ferrare. Revenu à Rome, en 1786, le cardinal fut employé dans les affaires les plus importantes du saint Siége. Il obtint, à la mort du cardinal d'Yorck, la charge de vice-chancelier de l'église romaine. Il conserva jusqu'à la fin une bonne santé et l'usage de toutes ses facultés. Ses obsèques ont eu lieu, le 23, dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*.

La mort de ce cardinal a donné lieu aux promotions suivantes : le cardinal della Somaglia, jusqu'ici vicaire de S. S., a été fait vice-chancelier de l'église romaine. Le cardinal Litta le remplace comme vicaire. La préfecture de la Propagande, qu'avoit ce dernier, passe au cardinal Fontana, qui étoit préfet de l'Index, et celle-ci est donnée au cardinal di Pietro.

— Le 20 septembre, on a célébré avec pompe, dans la basilique du Vatican, la béatification de François Possadas, religieux de l'ordre de saint Dominique, né à Cordoue, le 25 novembre 1644, et mort, le 20 septembre 1713, en odeur de sainteté. Le Pape régnant avoit déclaré, le 4 août 1804, que ce vénérable religieux avoit possédé les vertus théologales et cardinales dans un degré héroïque ; le 5 mai 1817, que de trois

miracles attribués à son intercession, deux étoient constans, et le 8 septembre suivant, qu'on pouvoit procéder sûrement à sa béatification.

—On a célébré, dans l'église de Constantin, dédiée aux XII Apôtres, un service pour Clément XIV. Comme il n'existe plus de cardinaux de sa création depuis la mort du cardinal Caraffa, ce service sera le dernier.

Paris. La questure de la chambre des députés fera célébrer, le 16 du courant, l'anniversaire funèbre de Marie-Antoinette, Reine de France, par une messe à laquelle MM. les questeurs et tous les employés devront assister.

— Nous nous abstiendrons de rendre compte de la troisième édition de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*(1), qui paroît depuis quelque temps. Cet étonnant ouvrage est aujourd'hui si connu, que nous n'apprendrions rien à nos lecteurs en les en entretenant. Le public montre assez son empressement à se le procurer, par la rapidité avec laquelle les éditions s'enlèvent. La troisième ne paroît que depuis un mois, et déjà elle s'est écoulée presque en entier, et on a commencé une quatrième édition, afin de pouvoir répondre sans interruption aux demandes réitérées qu'on fait de toutes parts d'un livre, dont la réputation est peut-être d'autant plus surprenante, que l'auteur ne peut être accusé d'avoir flatté l'amour propre de ses contemporains, et d'avoir ménagé son siècle.

— On a envoyé, par la petite poste, à quelques ecclésiastiques de Paris, et peut-être de province, un petit écrit de onze pages d'impression, intitulé : *Lettre VII*e., avec cette épigraphe ; *Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* Cet écrit fait suite à d'autres lettres dirigées contre le Concordat de 1801. L'auteur paroît être le même qui a publié,

(1) 1 vol. in-8°. broché; prix, 6 fr. 50 cent. et 8 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

epuis la restauration, une brochure insignifiante sous ce titre : *Hommage aux vrais principes.* Sa nouvelle lettre est tout aussi dépourvue d'intérêt et de solidité. Elle ne renferme ni faits ni raisonnemens de quelque poids, et ne peut par conséquent faire aucun mal. Toutefois il est bon de prévenir les ecclésiastiques de cette nouvelle tentative d'un parti incorrigible, qui cherche à les tromper par les plus misérables moyens.

— On dit que l'abbaye d'Einsilden, ou Notre-Dame-des-Hermites, en Suisse, est proposée pour le siége épiscopal que l'on doit établir pour les petits cantons. Cette nouvelle a été annoncée aux religieux, et dernièrement l'internonce papal et les deux landammans de Schwitz se sont rendus à l'abbaye pour en conférer avec eux. Il paroît que la proposition ne les a pas séduits. Attachés à leur profession, ils s'attendent bien que la création de l'évêché entraîneroit leur sécularisation, et ils se refusent à ce que d'autres regarderoient comme une faveur. Un journal s'est moqué de leur simplicité; mais si le motif de leur refus est tel que nous le croyons, il nous semble qu'il fait l'éloge de l'esprit de ces bons religieux, et qu'il montre qu'ils sont étrangers à toute idée d'ambition, et attachés à leurs règles et à leurs vœux. Nous ne doutons pas que s'il ne falloit voir ici l'intérêt général de l'Eglise, le saint Siége n'eut égard à un refus qui partiroit d'un tel principe. Au surplus, cette affaire est hérissée d'autres difficultés, et il est à craindre qu'elle ne soit pas terminée sitôt.

— La mission de Pondichéri, confiée autrefois aux Jésuites françois, et depuis 1776, au séminaire des Missions-Etrangères de Paris, a perdu, dans le courant de décembre 1817, trois missionnaires; savoir, M. Gorret, ancien Jésuite françois, M. de Andrea, ancien Jésuite sicilien, et M. Barreau, prêtre du diocèse du Mans, missionnaire du séminaire des Missions-Etrangères. Ce dernier, déjà âgé de cinquante-deux ans, étoit le plus jeune des missionnaires de cette mission. M. Hébert, évêque

d'Halicarnasse, supérieur des missionnaires de Pondichéri, n'a plus pour l'aider à prendre soin de près de cinquante mille chrétiens dispersés dans une étendue de pays presqu'aussi grande que la France, que quatre prêtres François, dont deux déjà septuagénaires n'exercent plus le saint ministère, et six prêtres malabares, dont trois sont atteints de maladies incurables. Il est bon d'observer qu'à Pondichéri, et le long de la côte de Coromandel, l'air est sain, et que, généralement parlant, les missionnaires y vivent jusqu'à un âge très-avancé. Beaucoup de Jésuites, qui y étoient autrefois, n'y sont morts qu'âgés de plus de quatre-vingts ans. D'ailleurs, les missionnaires n'y sont point exposés à des persécutions et à des dangers aussi fréquens, ni obligés de s'assujettir à un genre de vie aussi éloigné des usages et coutumes de l'Europe, que les missionnaires qui travaillent en Chine, au Tou-king, en Cochinchine. La langue malabare est aussi beaucoup plus aisée à apprendre que les langues des autres pays orientaux : elle peut être facilement apprise par des prêtres âgés de plus de quarante ans. C'est pourquoi des prêtres que leur âge un peu avancé rendroit peu propres pour les missions de la Chine ou du Ton-king, pourroient être très-utiles dans la mission de Pondichéri, si d'ailleurs ils avoient la vocation et toutes les qualités requises pour un bon missionnaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 9, S. M. est allée à Vincennes voir les manœuvres de l'artillerie; elle y est restée de deux heures à cinq, et a témoigné sa satisfaction de la manière dont ont été exécutés les exercices du tir, du polygone, et les différentes leçons de l'école. Elle a laissé des marques de sa libéralité à seize artilleurs qui se sont le plus distingués.

— Le 8, S. M., au retour de sa promenade, est entrée à l'Elysée - Bourbon, pour faire une visite à Mme. la duchesse de Berri.

— S. A. R. Monsieur a reçu les félicitations de la cour, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

— S. A. R. Madame, à l'occasion du jour de sainte Thérèse, sa patrone, a reçu hier, avant midi : on assure que S. A. R. doit passer les deux jours suivans à la campagne.

— S. M. a fait plusieurs promotions dans l'ordre de Saint-Louis; elle a nommé grand'croix M. le lieutenant-général Maison, et commandeurs MM. les marquis Dessoles, et MM. les comtes Trigant de Beaumont et Louis d'Ambrujac.

— S. M. a nommé à plusieurs places vacantes dans les tribunaux de première instance du département du Nord.

— Les conférences continuent, à Aix-la-Chapelle, entre les ministres des cinq grandes puissances; jusqu'ici elles n'ont lieu qu'entre eux. Les souverains ne se sont pas réunis depuis le 2 octobre.

— Le *Journal officiel* du 12 octobre, contient l'article suivant : Un courrier arrivé, le 11 au soir, d'Aix-la-Chapelle, a apporté au Roi la nouvelle que, le 9 de ce mois, M. le duc de Richelieu, plénipotentiaire de S. M., a signé, avec les plénipotentiaires des cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, une convention d'après laquelle l'armée d'occupation aura quitté le territoire françois au 30 novembre prochain. La somme qui reste à payer par la France, conformément à l'article 4 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée par cette convention à 265 millions, sur laquelle somme 100 millions seront acquittés en inscriptions de rente au cours du 5 de ce mois.

— M. Bouquerot de Voligny, conseiller à la cour royale de Bourges, est nommé vice-président de la deuxième section du collége électoral de la Nièvre, pour la prochaine session.

— M. Dutremblay, ancien directeur-général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, remplira les fonctions de directeur-général, pendant l'absence de ce dernier et du sous-directeur.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance a rendu une ordonnance qui met en prévention MM. Canuel, Songis et de Romilly. MM. de Chappedelaine et de Joannis ont été mis en liberté. C'est la chambre d'accusation de la cour royale qui décidera s'il y a lieu à accusation contre les prévenus.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé 6000 francs, sur les fonds particuliers de son ministère, aux incendiés de la paroisse d'Œuf, dans le Pas-de-Calais, et 4000 francs à celle de Prouville.

— Le conseil d'État s'est occupé de l'examen d'un projet de loi relatif au bannissement, le ministère ayant jugé qu'on ne pouvoit se dispenser de méditer la législation sur cet article, puisque les puissances voisines refusent de recevoir, sur leur territoire, les individus condamnés à cette peine.

— M. Tartarin, un des rédacteurs du *Petit Livre à 15 sous*, ou *la Politique de Poche par le père Michel*, est sorti de prison, après y avoir passé les trois mois auxquels il avoit été condamné.

— M. le comte de Forbin-Janson va publier des vues et dessins recueillis dans son dernier voyage.

— On a trouvé dans l'égoût de la rue Montmartre les fondations de l'ancienne porte Montmartre, bâties en pierres de taille et bien conservées.

— M. Louis Cousin Despréaux, ancien correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de mourir à Dieppe sa patrie. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire de la Grèce*, les *Leçons de la Nature*, l'*Histoire inédite*. C'étoit un homme aussi recommandable par ses qualités que par ses connoissances. Sincèrement attaché à la religion, il la pratiquoit constamment, et elle a adouci ses derniers momens, comme elle avoit servi à le consoler des malheurs de la révolution. Cet homme estimable étoit âgé de soixante-quinze ans, et laisse trois fils et une fille.

— On avoit répandu le bruit que la peste s'étoit manifestée en Galice. M. le préfet des Basses-Pyrénées s'est rendu à Saint-Jean-Pied-de-Port pour vérifier cette nouvelle. Les informations qu'il a prises sont de nature à dissiper toutes les alarmes.

— Il doit y avoir incessamment une revue des troupes prussiennes à Sedan. On croit que les souverains alliés y assisteront.

— Les restes du général Joubert, tué à la bataille de Novi en 1799, étoient restés déposés au fort Lamalgue. Ils vont être remis à sa famille. Ce général étoit né à Pont-de-Vaux en 1769.

— Un jeune homme de 22 ans, nommé Jean Moores, condamné, en Angleterre, pour brigandage, et exécuté à Chester, le 4 octobre, a adressé, sur l'échafaud, une exhortation aux spectateurs, et a déclaré que le principe de ses malheurs étoit d'avoir violé l'observation du dimanche. Ses derniers mots ont été : *Respectez le jour du Seigneur.*

L'*Histoire ecclésiastique* de Fleury a été l'objet de jugemens fort divers, suivant les inclinations ou les préjugés des lecteurs. Plus accueillie et plus estimée en France, elle a généralement été jugée d'une manière peu favorable dans les pays étrangers. Elle n'a même pas réuni tous les suffrages chez nous, et l'historien a essuyé plus d'un reproche. Des gens graves pensent qu'il n'a pas été assez réservé sur le compte de quelques papes, et trouvent qu'il s'étend avec trop de complaisance sur certains faits, et qu'il n'est point équitable dans ce qu'il dit des changemens qui ont pu s'introduire dans la discipline de l'Eglise. La critique s'est aussi exercée en détail sur différens endroits de son ouvrage. On connoît la *Dénonciation de l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury au clergé de France*, en 1726, par le père Honoré de Sainte-Marie, Carme-Déchaussé ; *la mauvaise Foi de M. Fleury prouvée par plusieurs passages*, par le père Baudoin de Housta, Augustin ; les *Observations sur l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury*, attribuées au père Lauteaume ; les *Réflexions sur l'*Histoire ecclésiastique *de Fleury*, par Rossignol ; et enfin les *Observations critiques* de M. Marchetti, aujourd'hui archevêque d'Ancyre. D. Ceillier, les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et dernièrement MM. D. L. M., dans leur *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, font remarquer aussi plusieurs inexactitudes de Fleury, soit dans les faits, soit dans les citations. Sans prétendre décider entre l'historien et ses critiques sur tous les points où ils diffèrent, on peut dire que, si ces derniers ont été par fois trop sévères, le premier n'est pas toujours irréprochable. Il avoit commencé son ouvrage un peu tard ; il avoit 51 ans lorsque le premier volume parut ; il écrivoit vîte ; il n'avoit pas toujours le temps de recourir à toutes les sources. De là des méprises et des erreurs qui étoient peut-être inévitables dans un si long travail. L'examen de tant de monumens de l'antiquité, des

Gley, comme ce n'est pas le seul défaut qu'il reprenne dans Fleury. Il blâme aussi en lui l'extrême négligence du style, et une incorrection qui ne lui paroît point digne d'un écrivain du grand siècle, d'un ami de Bossuet et de Fénélon, d'un homme associé à l'éducation des princes. Il a donc entrepris de le réformer aussi sous ce rapport, et il a changé, presque à chaque phrase, les expressions, les tours et la ponctuation. L'éditeur a donné, dans le *Prospectus* même, une idée de son travail. Il cite plusieurs pages de l'édition projetée, qu'il met en regard des pages de l'édition ordinaire. Quelques-uns des changemens faits par M. Gley sont plus conformes, cela est possible, aux règles de la langue et à celles du goût; mais il y en a d'autres, nous sommes obligés de l'avouer, qui sont bien peu importans et bien minutieux, et je crains que le lecteur ne retire pas de ces corrections un avantage proportionné à la peine qu'un travail si fastidieux et si ingrat a procuré à l'éditeur. Peut-être en jugera-t-on mieux quand on verra tout l'ensemble de l'ouvrage. En attendant, on ne peut se dissimuler que ce ne soit une entreprise un peu hardie que de refaire en entier un si vaste ouvrage, sans se laisser effrayer, ni par la longueur du travail, ni par la réputation de Fleury. M. Gley annonce que sa révision est terminée pour les vingt volumes qui sont de Fleury même. Il se propose de refondre entièrement les seize volumes de la continuation, par Fabre; d'en éloigner tout ce qui ne tient point à l'Histoire ecclésiastique, et de publier cette suite sur un plan conçu avec plus de sagesse. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette partie du projet de l'éditeur. On sait combien tout ce qu'a fait Fabre est prolixe, ennuyeux, et surchargé de détails étrangers au sujet. En réduisant à la moitié les seize volumes qu'il a composés, ce seroit encore donner assez d'étendue à un espace qui ne renferme que cent quatre-vingts ans. M. Gley a l'intention d'y joindre la suite des faits jusqu'à nos jours. L'ouvrage de Fleury feroit vingt volumes; la suite en feroit quinze.

On annonce que l'ouvrage sera mis sous presse dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs, et qu'il en paroîtra deux volumes tous les deux mois. Le prix sera de 12 fr. par livraison, pour les souscripteurs. On se fait inscrire, sans rien payer d'avance, chez Gide, libraire, rue Saint-Marc.

Les Psaumes, traduits en vers françois, par M. de Sapinaud de Boisbuguet (1).

Il est assez étonnant que les Psaumes, qui étincellent de tant de beautés du premier ordre, n'aient pas été traduits jusqu'ici par quelqu'un de nos grands poëtes. Il semble qu'une telle entreprise auroit dû tenter ces hommes pleins de génie ou de goût qui ont enrichi notre littérature de productions brillantes. On auroit aimé à voir Racine ou Jean-Baptiste Rousseau, qui avoient si bien étudié l'Ecriture, et qui l'ont quelquefois si heureusement imitée, s'exercer sur tout le Psautier, et faire passer dans notre langue, revêtus du charme ou de la pompe de leur versification, tous ces cantiques sacrés où l'Esprit saint a prodigué les grandes images, les belles pensées, les prophéties consolantes, les mouvemens de la piété, et les conseils de la sagesse. Le succès avec lequel ils ont rendu quelques parties de ce recueil, peut faire juger quel eût été le mérite de l'ensemble; c'eût été un des plus beaux monumens de notre littérature et de notre poésie.

Dans un rang inférieur, d'autres poëtes se sont essayés aussi sur des Psaumes détachés, et nous en ont laissé des imitations plus ou moins heureuses. Mais nul auteur de quelque nom n'avoit entrepris la traduction entière du Psautier, comme vient de le faire

(1) 2 vol. in-18 sur grand raisin; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 25 c. franc de port: papier vélin, 7 fr. et 7 fr. 75 c. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

M. de Sapinaud. Nous avons déjà parlé de son travail, et nous avons fait connoître un ou deux de ses Psaumes, qui nous avoient été communiqués d'avance. Ces premiers essais nous parurent annoncer un talent très-distingué. Mais l'auteur a depuis refondu presque entièrement son ouvrage, et profitant du conseil de Boileau, il l'a remis vingt fois sur le métier. Il a recherché, accueilli les avis des gens de goût, avec cette docilité qui ne répugne qu'à la médiocrité jalouse. Doué de la plus heureuse facilité, il a lutté avec persévérance contre les difficultés. C'est après des corrections sans nombre et des transformations réitérées, que l'ouvrage est arrivé au point où l'auteur le présente aujourd'hui au public. Il nous semble qu'il a droit d'en attendre un accueil favorable. On en jugera par les morceaux suivans. Le premier est tiré du Psaume II, *Quare fremuerunt gentes*.

O nations! pourquoi frémissez-vous de rage?
O peuples! quel délire arme votre courage?
Pourquoi ces vains complots par le crime enfantés?
Ligués contre le ciel, tous les rois de la terre,
Au Seigneur, à son Christ, ont déclaré la guerre,
Et contre eux se sont révoltés.

Rejetons, ont-ils dit, son sceptre intolérable,
Brisons, foulons aux pieds le joug qui nous accable;
Dérobons-nous aux lois de ce Christ odieux:
Mais le Dieu qui d'un mot créa la terre et l'onde,
Et régit l'univers dans une paix profonde,
Du haut du ciel se rira d'eux.

Quoi! celui dont la main des cieux étend les voiles,
Qui sème leurs déserts d'innombrables étoiles,
Qui dit: Parois, ô monde! et le monde paroît;
Vous seuls à l'adorer ne sauriez vous résoudre!...
Tremblez, son glaive est prêt, dans ses mains est la foudre,
Et sur ses lèvres votre arrêt.

Le Tout-puissant m'a dit : Ma grâce t'accompagne;
Va régner en Sion, sur ma sainte montagne,
Revêtu de ma gloire, et révélant ma loi;
C'est toi que j'engendrai long-temps avant l'aurore:
O mon Verbe, ô mon Fils, que l'univers t'adore,
Et qu'il te proclame son roi.

Demande-moi le monde; il est ton héritage:
La terre est ton empire, et l'homme ton partage.
Tu régiras les rois par un sceptre d'airain;
Et par tes mains, brisés comme un vase d'argile,
Ils seront devant toi comme un songe stérile
Qui s'évanouit au matin...

Le Psaume LXVII, *Exurgat Deus*, nous a paru rendu avec beaucoup de fidélité et de mouvement; et ne pouvant citer en entier la traduction de ce Psaume, qui est un peu long, nous en présentons les premières strophes :

Dieu puissant : lève-toi, qu'aux rayons de ta face,
De tes fiers ennemis la téméraire audace
Se change en un subit effroi!
Comme dans un brasier fond la cire enflammée,
Comme au souffle des vents disparoît la fumée,
Qu'ils disparoissent devant toi!

Mais que l'humble et le juste, en ta douce présence,
Rassasiés des biens promis à l'innocence,
Goûtent les délices des saints.
O peuple aimé de Dieu, soyez dans l'allégresse!
Que vos luths et vos chants respirent la tendresse,
Que son nom charme vos festins!

Archanges, devant lui préparez la carrière;
Il monte au haut des cieux sur un char de lumière:
Ouvrez; l'Eternel est son nom.
Peuples, prosternez-vous. Toi, pécheur, qui l'offenses,
Crains le Dieu de Jacob, et fléchis les vengeances
De celui qu'adore Sion.

C'est ici du Très-haut la demeure visible,
Lieu saint, où son amour, aux mortels accessible,
    Les console dans leurs revers:
C'est ici qu'il accorde au pauvre un sort tranquille,
Qu'il brise nos liens, et qu'il offre un asile
    Au peuple errant dans les déserts.

Quand tu nous conduisois du milieu de la mer,
A ton aspect, Seigneur, la terre fut émue;
    L'effroi glaça notre ennemi:
Les cieux versoient sur nous leur bénigne influence;
Tout sembloit d'Israël redouter la puissance,
    Devant le Dieu de Sinaï.

Que ton œil paternel veille sur nos contrées,
Conserve nos troupeaux et nos moissons dorées;
    Du pauvre bénis les destins;
Et les hérauts chargés d'annoncer ta parole,
Verront d'un pôle à l'autre, au nom qui les console,
    Se prosterner tous les humains.

Dieu dit au bien-aimé : Sois le roi de la terre;
Qu'à tes pieds enchaîné le démon de la guerre
    Frémisse devant son vainqueur.
Heureuse de tes dons, riche de ta victoire,
Ton épouse obtiendra ta puissance et ta gloire,
    Et brillera de ta splendeur.

Telle, en un ciel serein poursuivant sa carrière,
La lune a du soleil emprunté la lumière
    Dont elle vient charmer nos yeux;
Son cours silencieux, sa clarté tempérée,
Les nocturnes flambeaux dont elle est entourée,
    Attirent nos cœurs vers les cieux.

Le Psaume LXXXIII, *Quàm dilecta tabernacula tua*, est rendu avec autant d'élégance que d'exactitude:

Combien, Dieu des vertus, j'aime tes tabernacles!
Je brûle, je languis, je gémis des obstacles
Qui, dans mon triste exil, me privent de les voir.
O Dieu vivant, vers toi mon cœur vole et s'élance,
Et mon ame et mes sens, en ta sainte présence,
    Tressaillent d'amour et d'espoir.

Le passereau rencontre un lieu qui le recèle;
Même au sein du désert, la tendre tourterelle
Trouve un nid où cacher le fruit de ses amours:
Ah! ne t'éloignes pas d'un serviteur docile;
Tes autels, ô mon Dieu, tes autels sont l'asile
Où j'aspire à passer mes jours.

Heureux qui, dès l'enfance, en ce vallon de larmes,
N'implore que toi seul au jour de ses alarmes,
Ta bonté met un terme à son affliction;
De vertus en vertus tu conduis sa jeunesse,
Et, l'élevant vers toi, couronnes sa sagesse
Sur la montagne de Sion.

Daigne accomplir mes vœux, Seigneur, Dieu des armées!
Et mon ame et ma chair, par tes dons ranimées,
Dans l'espoir du salut oublîront leur douleur.
Mais si ma voix en vain a recours à ta grâce,
De ton Christ, ô mon Dieu, considère la face,
Et n'écoute plus que ton cœur.

Ah! combien un seul jour passé dans ton asile,
Pour le mortel qui t'aime est préférable à mille
Passés dans les plaisirs, au milieu des grandeurs,
Oui, mon cœur choisira, dans ce temple adorable,
Plutôt le dernier rang, que le plus honorable
Sous le pavillon des pécheurs.

Enfin, on nous permettra encore un exemple; nous le prenons dans un Psaume d'un autre genre, où le poète a introduit le chœur chantant alternativement avec le Prophète. C'est le Psaume cxxxv, *Confitemini Domino, quoniam bonus.*

Le Chœur.

Célébrons du Seigneur les œuvres magnifiques,
Au son des luths et du tambour;
Des merveilles de son amour
Louons la gloire en nos cantiques.

Le Psalmiste.

Sa pensée a créé les cieux,
A raffermi la terre au-dessus de l'abîme,
Et des reflets de son trône sublime
Formé les orbes radieux.

Comme un superbe dais il a tendu ces voiles,
Qu'embellit le soleil en commençant son tour,
Et que la lune et les étoiles
Viennent, la nuit, parer d'un nouveau jour.

Le Chœur.

Louons du Dieu très-haut les œuvres magnifiques,
Au son des luths et du tambour;
Et célébrons en nos cantiques
Les merveilles de son amour.

Le Psalmiste.

C'est lui qui, d'une main puissante,
Des nations du Nil frappa les premiers-nés,
Et des fils d'Israël, long-temps abandonnés,
Sauva la race gémissante.

De la mer Rouge il sépara les eaux;
Israël, à pied sec, en traversa les flots,
Et devant l'arbitre des mondes,
Vit le tyran superbe, auteur de ses revers,
Comme un métal pesant tomber au sein des ondes,
Et s'ensevelir dans les mers.

Au milieu des déserts d'une contrée aride,
Dieu châtia les rois, confondit leurs desseins,
Et, nous couvrant de son égide,
Dispersa devant nous leur armée homicide:
Il fit périr Séhon, roi des Amorrhéens,
Og, prince de Basan, teint du sang des humains.

Le Chœur.

Louons, chantons dans nos cantiques
Les merveilles de son amour;
Au son des luths et du tambour,
Louons ses œuvres magnifiques.

Le Psalmiste.

n se souvient de notre abaissement :
donna la terre à nos aïeux promise ;
cette contrée à son sceptre soumise,
pouilles des rois a fait notre ornement.

d'Israël, adorez sa clémence ;
dans son cœur les pauvres et les grands :
nain nourrit tous les êtres vivans ;
montre un amour égal à sa puissance.

Le Chœur.

Au son des luths et du tambour,
is du Seigneur les œuvres magnifiques,
Et célébrons dans nos cantiques
Les prodiges de son amour.

is avions noté encore beaucoup de Psaumes us semblent dignes d'être mis sous les yeux du . Le Psaume CIII, *Benedic, anima mea, Do-* est un beau tableau des œuvres de la création. aume XVIII, *Cœli enarrant gloriam Dei*, est le poésie ; le commencement en est noble et int, et la fin est gracieuse et touchante. L'au- it ployer son style aux descriptions pompeuses pieux sentimens. Il a, dans le Psaume CXVIII, hé de la difficulté du sujet, et su varier avec oup d'art les formules par lesquelles le Prophète ie la beauté de la loi, et son attachement pour. a surtout le mérite de ne point trop recourir. essource de la paraphrase, et de s'écarter le possible de l'original. Ainsi, dans les Psaumes ivoit J. B. Rousseau pour concurrent, il n'a herché à lutter contre la poésie harmonieuse célèbre lyrique ; il s'est borné à être plus fidèle vre plus exactement le Prophète, et il rachète

ainsi par une élégante concision ce qui peut lui manquer d'un autre côté.

Enfin, ce qui donne un nouveau prix à ce travail, c'est qu'il paroît inspiré par un véritable esprit de piété. M. de Sapinaud n'est point de ces esprits froids qui admirent dans l'Ecriture de belles images, sans y chercher des préceptes qui les dirigent, et des sentimens qui les échauffent. Sa foi donne une nouvelle vivacité à ses chants, et l'on croit sentir qu'il a médité comme chrétien ce qu'il a ensuite étudié comme poète. Il le fait assez entendre dans une Epître dédicatoire, rédigée avec beaucoup de mesure et de goût. *C'est avec crainte*, dit-il, en s'adressant à l'illustre Princesse à laquelle il a obtenu de dédier ses Psaumes; *c'est avec crainte que je présente à V. A. R. cette traduction des cantiques de David. Les pensées du saint Roi méritoient un plus digne interprète. La lecture des Psaumes avoit toujours fait mes délices; elle devint aux jours de nos malheurs mon unique consolation. Je cédai au désir de faire passer dans notre langue tant de sentimens nobles, religieux et touchans. J'espérai marquer de quelque bien ma carrière, si je pouvois, à l'aide du charme des vers, en répandre la connoissance et les faire goûter davantage. Mais le nom de V. A. R. réalisera mieux mes espérances. On voudra lire un ouvrage dont elle agrée la Dédicace, et voir comment sont peintes les vertus dont elle nous offre le modèle.*

Loin que les Psaumes que nous avons cités soient les plus frappans, nous avons regretté, en parcourant de nouveau les deux volumes, de ne pouvoir offrir un plus grand nombre d'exemples qui auroient peut-être donné une idée plus favorable encore du talent du nouveau traducteur. Une facilité brillante,

une heureuse variété d'expressions, tantôt de la grâce et de la douceur, tantôt de la force et de l'élévation, du mouvement joint à l'harmonie, un ton également éloigné de la bassesse et de l'enflure, annoncent assez que M. de Sapinaud a fortifié ses dispositions naturelles pour la poésie par une culture assidue de l'art; que le goût a secondé chez lui l'imagination, et que le cœur et l'esprit se sont prêté un mutuel appui dans un travail où l'auteur avoit à reproduire les plus purs sentimens de la religion dans un style digne d'un aussi beau sujet.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. On a repris la cause de la béatification du vénérable César de Bus, prêtre et fondateur des clercs séculiers de la Doctrine chrétienne. Il étoit né à Cavaillon, le 3 février 1544, et vécut quelque temps dans le monde et dans la dissipation. Rappelé à Dieu par les soins de quelques personnes pieuses, il se consacra à son service, et fut ordonné prêtre, quoique malgré lui. Les bonnes œuvres, la prédication, la conversion des hérétiques, l'instruction des ignorans, faisoient l'objet de tous ses soins. Il jeta à Vaison, en 1592, les fondemens de la congrégation des clercs de la Doctrine chrétienne, qui a été confirmée par des brefs des papes, et par des lettres-patentes de nos rois. Elle avoit en France, à l'époque de la révolution, environ soixante maisons, partagées en trois provinces, Avignon, Toulouse et Paris, sans compter une province de Rome, formée dans le dernier siècle, de huit maisons, que la congrégation avoit en Italie, et de sept autres qui lui furent données par Benoît XIII. Ces maisons étoient des colléges, séminaires ou paroisses. La maison d'Avignon étoit le berceau de la congrégation; mais les chapitres généraux se tenoient

dans la maison de Saint-Charles, à Paris, et c'étoit là que résidoit le supérieur-général. César de Bus fonda aussi une congrégation de Filles de la Doctrine chrétienne, appelées aussi *Ursulines de Toulouse*. Il fut lié avec les hommes les plus pieux de son temps, et s'appliqua constamment aux soins du ministère, catéchisant, exhortant, et s'occupant du salut des ames avec un zèle infatigable. Une infirmité par laquelle Dieu l'éprouva ne ralentit pas son ardeur. Il devint aveugle treize ans avant sa mort, et continua cependant ses instructions. Il mourut le jour de Pâque, 15 avril 1607, et ses reliques se gardoient à Avignon. Le clergé de France demanda plusieurs fois sa béatification. Sa vie a été écrite par plusieurs historiens. Tel est le serviteur de Dieu dont on vient de reprendre la cause. Le 22 septembre, il se tint une congrégation appelée *anti-préparatoire*, où se trouvèrent les prélats et consulteurs. S. Em. le cardinal Litta étoit présent comme rapporteur de la cause; et on y discuta la question de savoir si le vénérable avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. L'instance fut faite par le père Charles-Louis Vassia, procureur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, et curé de Sainte-Marie *in Monticelli*, qui est postulateur de la cause, et elle fut soutenue par MM. Amici et Luciani. Cette cause ne peut qu'intéresser vivement les amis de la religion dans le pays qui vit naître César Bus, et où il rendit de si grands services, soit par lui-même, soit par les disciples qu'il forma.

Paris. Le service pour la Reine Marie-Antoinette a été célébré dans toutes les églises de la capitale. Aux Quinze-Vingts, une messe de *Requiem*, en musique, à grand orchestre, de la composition de M. l'abbé Roze, a été exécutée par les aveugles de la maison.

— Nous avions parlé du vol sacrilége commis dans l'église de Libourne, et nous avions laissé entrevoir les espérances que les habitans avoit conçues de voir leurs

pertes réparées par une main auguste. Ces espérances se sont réalisées. S. M. instruite du crime et du zèle des habitans pour pourvoir aux besoins de leur église, a envoyé, pour le même objet, une somme de 1000 fr. M. le ministre de la police générale a fait présent à M. le curé de Libourne d'un calice de vermeil, en dédommagement de celui que ce respectable pasteur avoit perdu dans la même circonstance.

— On s'étoit trop accoutumé, pendant la révolution, à faire de nos églises le théâtre de rassemblemens et de délibérations de toute sorte, et de profanation en profanation on en étoit venu à y installer les clubs. Par une suite de cette habitude, des maires avoient récemment, dans plusieurs campagnes, indiqué les églises pour les opérations des tirages des jeunes gens des classes de 1816 et 1817. L'autorité s'est empressée de faire cesser cet abus, les églises ne devant servir qu'aux exercices de la religion.

— Les numéros de la *Chronique religieuse* se succèdent avec une rapidité qui ne nous permet presque pas de les suivre. Tous n'offriroient pas d'ailleurs un compte fort intéressant. Mais nous ne pouvons passer sous silence un article qui a paru dans le 5e. cahier. Cet article est sur le mariage, et porte pour signature L. P. A. On croit s'apercevoir en effet qu'il est d'une autre main que le reste de l'ouvrage. L'auteur y prend le ton menaçant contre le clergé, et même contre les évêques; il veut leur faire peur du Code pénal, et il a la bonté de leur en appliquer quelques dispositions douces et bénignes. Il condamne celui-ci à une amende, celui là à la prison; il bannit même; enfin il va jusqu'à parler de *châtier* avec *le glaive*. Cet anonyme n'est pas d'une humeur tendre, et il paroît que les ecclésiastiques feront bien d'éviter de se trouver sous sa férule; il ne leur feroit pas quartier. Il soutient entièrement le système de M. T. *Ces notions, je le répète*, dit-il, *sont d'une vérité palpable et d'une parfaite évidence.* C'est

dommage qu'elles soient si nouvelles, et qu'on fasse par-là le procès à tous les canonistes et les théologiens jusqu'au dernier siècle. Mais l'auteur parle d'eux avec beaucoup de mépris. Il est comme ces libéraux du jour, qui croient qu'avant eux le monde n'étoit peuplé que d'esclaves et d'imbécilles. De même il ne voit qu'erreurs et confusion avant le temps où il a vécu. *Les subtilités des scolastiques avoient tout obscurci; au milieu du dernier siècle le nuage s'est dissipé, et la révolution a achevé de ramener la lumière. La loi du 20 septembre 1792 a fait rentrer tout dans l'ordre; elle a réparé l'imprudence de nos rois. Quel bonheur pour la religion! quelle doit être la reconnoissance du clergé!* C'est ainsi que ce judicieux écrivain plaide la cause de la révolution, et se félicite des biens qu'elle nous a apportés. Il la loue d'avoir réparé les torts de nos rois. L'époque de la loi qu'il cite est seule une heureuse prévention en sa faveur. Cette loi date du même temps que la ruine de la monarchie, que la déchéance d'un Prince vertueux, que la déportation et le massacre des prêtres. Cette loi fut portée par les mêmes hommes qui venoient de renverser le trône, et qui sapoient tous les jours l'autel. Elle coïncide avec les excès de la licence, de l'anarchie et de l'impiété, avec des proscriptions sanglantes, avec des exécutions atroces. Et on vient froidement nous parler du bonheur de cette loi, de la reconnoissance qu'elle doit exciter dans le clergé, de l'ordre qu'elle a rétabli! On nous vante la sagesse des législateurs conjurés pour tout détruire, et on présente comme un bienfait dans l'ordre religieux et social une mesure qui ne fut que le développement d'un système conçu en haine de l'Eglise! En vérité, il faut bien de la simplicité ou de la bonhomie pour se pâmer ainsi d'admiration envers des hommes qui ne se sont signalés que par des folies ou des fureurs, et envers une époque marquée en caractères de sang dans nos annales; et M. L. P. A. quel qu'il soit, a d'étranges idées de la

religion et de la justice, s'il croit ou s'il veut nous faire croire qu'elles n'ont rien de mieux à souhaiter que de suivre des règles posées en des temps de vertige et de barbarie.

— Les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés avec pompe à Alençon, le 5 octobre. La ville possédoit déjà quatre de ces excellens maîtres, grâce aux soins et au zèle de feu M. François, curé de Notre-Dame, pasteur respectable, dont le souvenir vivra dans la mémoire des pauvres et des gens de bien; grâce aussi au bon esprit du conseil municipal. Deux personnes animées des mêmes vues ont formé le projet d'augmenter le nombre des Frères, afin de faire participer un plus grand nombre d'élèves au bienfait d'une éducation chrétienne, et elles ont établi, dans la paroisse de Saint-Léonard, une succursale de la première école. MM. les curés ont voulu profiter de cette circonstance pour donner aux maîtres une preuve de leur confiance, et aux enfans une marque d'intérêt. Les élèves se sont rendus à Notre-Dame, au nombre de plus de quatre cents. M. le curé de Saint-Léonard a célébré la messe du Saint-Esprit, et M. le curé de Notre-Dame a prononcé une exhortation adaptée à la circonstance. Les enfans ont été ensuite conduits à leurs écoles respectives, en chantant le *Veni Creator* et des cantiques. Ce spectacle étoit un juste sujet de joie pour les parens, qui se félicitent de voir leurs enfans confiés à des mains sûres, et recevant le double bienfait d'une bonne instruction et de bons exemples.

— M. Garay, qui vient d'être renvoyé du ministère des finances d'Espagne, avoit formé un projet très-vaste, et qui auroit eu de grandes suites pour l'état de l'Eglise en Espagne. Il avoit fait solliciter à Rome quatre bulles pour autoriser les changemens qu'il méditoit. La première, la seule qui ait été accordée, a déjà été publiée par le Roi. Elle est en date du 26 juin 1818, et permet au Roi de percevoir pour le besoin de l'Etat, à certaines

conditions et pour un temps déterminé, les revenus des canonicats, prébendes, et autres bénéfices qui ne sont point à charge d'ames. Ceux-ci sont formellement exceptés. On sait que de semblables concessions avoient déjà eu lieu en 1795, en 1801, en 1805 et en 1806. Pie VII, dans sa bulle, loue la piété de Ferdinand, et celui-ci promet d'administrer ces biens en bon père de famille. Il paroît que le principal motif que le Roi a fait valoir, a été les dépenses nécessaires pour ramener les insurgés d'Amérique à leur devoir. Les trois autres bulles avoient pour objet l'autorisation de vendre le cinquième des biens du clergé, la réduction de plusieurs ordres religieux, et le versement dans les coffres de l'Etat du produit des commanderies et grandes maîtrises des ordres militaires de Saint-Jacques d'Alcantara, de Montesa et de Calatrava, et par suite sans doute l'aliénation des biens de ces mêmes ordres. On ne sait si le nouveau ministère renoncera à cette partie du projet. La chute de M. Garay donne à ce sujet quelques espérances à tous ceux qui s'intéressent à la conservation des corps menacés.

BALTIMORE. L'Eglise a été successivement réjouie dans ces contrées par la conversion de quelques protestans distingués par leur mérite et leurs places. M. Barber, ministre avantageusement connu dans sa communion par ses talens, s'est converti, à New-Yorck, par les soins du père Fenuwich. Sa femme a suivi son exemple, et est entrée au couvent de la Visitation de Georges-Town. M. Barber va entrer, de son côté, au noviciat des Jésuites. M. Ironside, autre ministre protestant, s'étoit aussi converti à New-Yorck. C'est un homme plein de foi et de courage. Son changement l'obligea de quitter New-Yorck, où il avoit une école florissante. Il se transporta à Washington. Sa femme et ses enfans ont tenu long-temps à leurs anciens préjugés contre la foi catholique. Il ne la leur a prêchée que par ses exemples et ses vertus. Dieu a exaucé ses prières. Sa femme

vient d'embrasser la religion, et elle a mis une de ses filles chez les religieuses d'Emmitsbourg. Il ne lui reste plus qu'un fils, qui ne paroît pas encore disposé à suivre ses traces, mais dont les heureuses qualités donnent des espérances. Ces changemens ont fait assez de bruit en ce pays, et en préparent peut-être d'autres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le mercredi 14, après avoir donné, dans la matinée, quelques audiences particulières, S. M. a présidé, à une heure, le conseil des ministres. Elle n'est point sortie ce jour-là. Les Princes, qui étoient allés, la veille, à Fontainebleau, sont arrivés à cinq heures pour se trouver au dîner du Roi.

— Madame, duchesse d'Angoulême, a reçu, à l'occasion de sa fête, les hommages des personnes de sa maison, de la maison du Roi, et des Princes, ainsi que de beaucoup de personnes en place. Cette Princesse est ensuite allée à Saint-Cloud pour y passer dans la retraite un triste anniversaire.

— Les commissaires liquidateurs étrangers quittent successivement la capitale.

— Les troupes étrangères font sur plusieurs points des dispositions pour quitter la France. L'artillerie et une partie des bagages hanovriens s'embarqueront à Dunkerque vers le 20.

— S. M. a autorisé la répartition entre les départemens les plus foulés par l'occupation de 1815, des sommes disponibles sur les crédits de 20 et 180 millions, ouverts par la loi du 24 avril 1818. Par-là le département du Haut-Rhin, qui se trouvoit grévé d'une dette de 600,000 fr., a été entièrement libéré. Il vient de recevoir de plus une somme de 130,000 fr. pour acquitter les dépenses de l'occupation.

— Par une décision des ministres de l'intérieur et des finances, toutes perception des droits sur les farines de grain, pain, biscuit de mer, pommes de terre, légumes et riz, a cessé, et la douane rendra même les droits perçus depuis le 17 juin dernier.

— L'administration des hôpitaux vient d'acheter un vaste local, à Picpus, pour servir de succursale à l'hôpital établi au Val-de-Grâce.

— On allume depuis quelque temps des feux sur la lan-

terne du dôme de sainte Geneviève, et sur des châteaux et hauteurs des environs de la capitale, pour mesurer les triangles d'une perpendiculaire, depuis Strasbourg jusqu'à Brest, en passant par Paris. Cette opération servira pour rédiger la nouvelle carte de France ordonnée par le Roi.

—Le ministre de la guerre a accordé aux officiers des cadres de remplacement la faculté de renoncer au service pour être admis au traitement de réforme.

— Il s'opère en ce moment un grand mouvement de troupes françoises vers le nord; le but de ce mouvement est de reprendre possession de Valenciennes et de nos autres places fortes.

— Il n'existoit à Fontaine-Française, pour perpétuer le souvenir de la victoire remportée par Henri IV, le 5 juin 1595, sur le duc de Mayenne, qu'une inscription fort courte sur le pont : *Hic Henricus Magnus debellavit hostes.* Mme. de Saint-Julien, née Latour-du-Pain, a conçu le projet d'y élever un monument en marbre, qui sera orné de la statue du bon Roi. M. le comte de Damas, gouverneur de la dix-huitième division militaire, en posera la première pierre le 18, au nom de S. A. R. Monsieur.

— M. de Cambon, président de la cour royale d'Agen, est nommé en la même qualité à Toulouse, en remplacement de M. Caubet.

—Les souverains alliés vivent à Aix-la-Chapelle sans étiquette. Rien ne transpire de ce qui se passe dans les conférences.

— Les souverains étrangers sont attendus à Valenciennes, et les habitans ont été prévenus de préparer des logemens pour leur suite.

— Les deux impératrices de Russie sont attendues à Bruxelles pour la fin du mois.

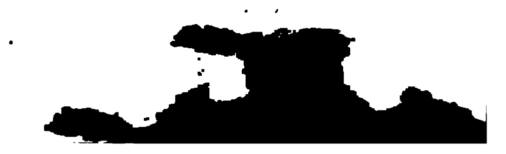
— La reine d'Angleterre, dont l'état avoit donné de vives inquiétudes, va beaucoup mieux, et tout fait espérer que cette princesse fera encore le bonheur de sa famille.

— Par un arrangement conclu entre les administrateurs de l'île Bourbon, pour la France, et de l'île Maurice (île de France) pour l'Angleterre, les deux colonies seront traitées, pour leurs relations commerciales, sur le pied d'une réciprocité parfaite, et les droits seront les mêmes de part et d'autre pour les marchandises.

Apologie du Concordat de 1801, contre les détracteurs de sa validité, ou *Réfutation des faux principes, des préjugés et des prétextes allégués par les dissidens ou partisans de la nouvelle église pour justifier leur séparation*; par un Curé (1).

L'auteur de cet écrit déplore en commençant cette scission fâcheuse qui vint augmenter les malheurs de l'Eglise, déjà éprouvée par tant de traverses. Il s'étonne, avec raison, que cette nouvelle guerre soit suscitée par ceux-là mêmes qui, dans d'autres temps, avoient donné des preuves de leur zèle et de leur courage. Il leur demande quelles autorités ils ont eux, après s'être mis en opposition avec le Pape, et désavoués, comme ils le sont, par les évêques. A qui tiennent-ils en effet? et s'ils ne tiennent point au tronc, ne sont-ils pas frappés de stérilité? Ils se vantent de n'avoir pas changé, et c'est un des argumens les plus communs de leur chef. Quel changement prodigieux, au contraire, s'est opéré en eux! Ils étoient autrefois unis au saint Siége, soumis à ses décrets, en communion avec les évêques, faisant partie de ce corps visible répandu dans le monde catholique. Aujourd'hui, ils font bande à part; ils déclament contre le chef de l'Eglise; ils résistent à ses

(1) Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.



actes les plus solennels; ils ne veulent point reconnoître les évêques qu'il a institués; ils rompent toute communion avec eux et avec ceux qui les reconnoissent. Et ils appellent cela *n'avoir pas changé!*

L'apologiste du Concordat de 1801, après quelques observations préliminaires, trace l'histoire abrégée de cette transaction importante qu'il présente comme nécessaire. Il justifie la conduite du souverain Pontife, et soutient qu'il n'a fait qu'user d'un pouvoir légitime. Il invoque, à cet égard, plusieurs autorités, et répond aux objections de ses adversaires. Nous ne le suivrons pas dans le détail de ses raisonnemens, qui nous ont paru bien suivis et concluans. Il est probable seulement qu'il se trouvera des gens qui lui reprocheront d'avoir exagéré l'autorité du Pape, et qui l'appelleront *ultramontain*. C'est aujourd'hui une bien grosse injure, et tel qui se pique de modération et même de politesse envers les philosophes et les ennemis de la religion; qui professe beaucoup de tolérance pour les protestans et les autres communions séparées de l'église romaine, ne parle des ultramontains qu'avec l'accent de l'insulte et de mépris. Notre auteur en fait lui-même la remarque, et je m'étonne qu'alors il ait donné prise sur lui; car peut-être va-t-il un peu loin.

Quoi qu'il en soit, cet écrit est solide. L'auteur se prononce fortement contre le clergé constitutionnel, et prouve fort bien la fausseté du système des dissidens et la foiblesse de leurs argumens. Il auroit bien dû supprimer un texte qu'il cite à la page 13, et qui ne va point au sujet, et encore plus s'abstenir d'en mettre la traduction.

Panégyrique de saint Louis, Roi de France, prononcé le 25 août 1818, devant l'Académie françoise; par M. l'abbé Guillon (1).

Il sembleroit qu'un tel sujet devroit être épuisé aujourd'hui, après que tant d'orateurs s'y sont successivement exercé. Presque tous ceux qui ont eu quelque renom dans la carrière de la chaire, ont célébré les vertus de saint Louis, et cependant un très-petit nombre de ces discours ont survécu aux circonstances où ils furent prononcés. Quelques-uns seulement, parmi les modernes, ont conservé quelque réputation. C'est qu'en effet l'éloge de saint Louis offre aujourd'hui, eu égard à l'esprit du siècle, des difficultés particulières que ne connoissoit pas l'heureuse simplicité de nos pères. Il n'étoit pas nécessaire autrefois qu'un panégyriste de saint Louis fît l'apologie de plusieurs de ses actions, et on ne songeoit pas encore à reprocher au saint Roi les guerres lointaines que sa piété, son zèle et son courage lui avoient fait entreprendre. Aujourd'hui l'orateur n'a pas seulement à célébrer des vertus, il est obligé de repousser des préventions, de répondre à des censures, de réfuter des détracteurs. Aussi nous avons vu M. l'abbé Frayssinous réduit à discuter ce point de critique, et à venger devant des chrétiens et des François la mémoire d'un des Princes qui a le plus honoré la religion et notre patrie. M. l'abbé Guillon n'a pas omis

(1) Brochure in-4°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port.

non plus de justifier saint Louis par toutes les considérations que fournissent la religion, la justice et la connoissance de l'histoire de ce temps-là.

Son discours, qui est assez étendu, a pour texte ces paroles du Psaume : *Magnificentiam gloriæ sanctitatis tuæ loquentur*. Il est divisé en deux parties, où saint Louis est montré imitateur de Dieu, 1°. par sa sagesse et sa bonté ; 2°. par sa justice et sa force. Nous citerons le morceau suivant de la première partie :

« A l'exemple du jeune Salomon, Louis a demandé au maître des rois cette sagesse, sans laquelle il n'y a que des projets vains et trompeurs ; que des volontés changeantes ou désordonnées ; *et la sagesse lui a été donnée, et tous les biens avec elle*. Il en a étudié les oracles dans ce code sacré que la main des hommes n'a point fait, et qui fut donné au monde pour être le supplément de la sagesse humaine, le flambeau de l'autorité, le contre-poids de la soumission. A l'orgueil du pouvoir, il opposera les conseils de cette sagesse d'en haut, qui lui montre pour terme de ses grandeurs, le tombeau ; sur sa tête, le Dieu vengeur des opprimés ; au dehors, au dedans de lui l'œil du juge suprême à qui rien n'est caché ; et de là, dans notre saint Roi, cette modeste défiance de soi-même qui pèse chacune de ses actions dans les balances de l'équité souveraine, enveloppe sa propre gloire des ombres de l'humilité chrétienne, s'abaisse d'autant plus qu'elle est plus élevée au-dessus des autres hommes, semblable à ces arbres dont les racines s'enfoncent dans la terre, à proportion que leurs cimes montent vers le ciel. Aux artifices de l'adulation, il opposera la lumière de cette sagesse prudente qui discerne le flatteur d'avec l'ami, le conseiller intéressé d'avec le juste appréciateur des vertus comme des foiblesses du maître ; consulte non-seulement ceux qui sont près, mais ceux qui sont loin ; interroge la voix et le silence des peuples, et, à travers les panégyriques des orateurs et des poëtes, à travers même les bénédictions décernées par la reconnoissance, laisse parvenir jusqu'à son oreille le cri de la souffrance et les gémissemens de l'infortune. Aux embarras iné-

vitables du haut rang qu'il occupe, il opposera les prévoyances de la sagesse qui lui ménage au milieu de la cour une solitude où, rendu à lui-même, il puisse jouir du calme de sa conscience, écouter en silence la voix de Dieu, en recueillir les sublimes inspirations, puiser dans son sein, comme à leur céleste origine, les idées d'ordre, d'amour et de justice qui se répandront dans tous les détails de sa conduite publique ou privée. Aux attraits de la volupté, il oppose la vigilante circonspection de la sagesse qui interdit les plaisirs même légitimes pour mieux se défendre contre les plaisirs coupables; environné, comme parle l'Ecriture, chacun de ses sens d'une garde sévère, pour en écarter et la mollesse qui les énerve, et le luxe qui les corrompt. Il oppose plus encore. Quoi donc? Vous m'avez prévenu, ô vous tous, les disciples du Dieu pénitent et crucifié; et vous m'accusez en secret de trahir mon ministère, en paroissant craindre d'exposer sous vos yeux cet effrayant appareil de la pénitence où Louis mettoit ses plus chères délices, et ses plus glorieux trophées, ces haires affreuses, ces cilices plus d'une fois rougis de son sang, ces jeûnes austères, ces rigoureuses veilles souvent prolongées jusque bien avant dans la nuit, ces privations de toute sorte qui nous étonneroient encore dans le plus fervent solitaire, et dont un monde frivole conçoit à peine les pieux emportemens de la part d'un pécheur converti, à qui il faut des expiations ».

On peut juger par cet exemple quel est le style et la manière de l'auteur. Il écrit avec facilité; il recherche le mouvement et la chaleur; il a des tableaux qui ne sont pas sans mérite : on pourroit lui reprocher de manquer de précision, et de se laisser trop aller à son abondance naturelle, ce qui affoiblit l'intérêt. Il lui est échappé aussi, dans la rapidité de la composition, des choses peu exactes. On lit, par exemple, page 15 de son discours : *Qu'est-ce que la majesté de Dieu, demande notre grand évêque de Meaux? et il se répond, qu'elle est la bonté répandue*. Cette définition de la majesté de Dieu ne présente point une

idée nette; et j'avois peine à me figurer qu'elle fût de Bossuet. J'ai eu recours en effet à l'endroit de la *Politique sacrée* qu'indique M. l'abbé Guillon, et je n'y ai point trouvé cette citation qu'il donne d'une manière assez inexacte. Bossuet ne définit point la majesté de Dieu, *la bonté répandue*. *La majesté*, dit-il, *est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince*. Et un peu plus bas : *Il n'y a rien de plus majestueux que la bonté répandue*. (Liv. v, art. 4.) On ne voit rien ici de la définition un peu singulière que donne M. l'abbé Guillon ; il aura sans doute cité de mémoire. Il n'aura pas la même excuse pour une idée fort bizarre qu'il a émise à la fin de sa première partie. Après avoir raconté les traits de miséricorde et de charité de saint Louis, il dit : *A ce jour de la manifestation universelle, où toutes les grandeurs terrestres seront brisées, toutes les gloires humaines évanouies, jour de clémence autant que d'épouvante, je les vois, non-seulement ces pauvres, mais tout ce peuple françois que Louis aima d'un si paternel amour, sortis à la fois de leurs tombeaux, adressant tous ensemble leurs voix suppliantes au juge suprême des vivans et des morts, pour lui dire : Dieu infini dans vos bontés! seriez-vous moins miséricordieux que Louis? Sépareriez-vous, au sein de la céleste gloire, ceux dont son cœur ne fut pas un moment séparé?* Je ne puis qu'admirer la charité de M. l'abbé Guillon. Il veut que tous ses compatriotes soient sauvés, tous les François passés, présens et futurs, tous, même les moins indignes ; il les embrasse tous dans son zèle. Cela est édifiant ; mais ce qui l'est moins, c'est d'avoir l'air de reprocher à Dieu d'être moins miséricordieux que saint Louis. ...ophe est au moins fort déplacée.

Je suis assez étonné aussi de quelques expressions un peu dures qui se trouvent à la page 23, et qui enveloppent les souverains pontifes et tout le clergé du temps de saint Louis. Pour louer un grand homme, l'orateur n'avoit pas besoin de flétrir tout *le sacerdoce*.

Ces taches, qu'il eût été aisé de faire disparoître, n'empêchent point qu'il n'y ait d'excellentes choses dans ce discours. Quelques suppressions que le goût de l'auteur lui indiqueroit aisément, releveroient beaucoup le prix de son travail.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 28 septembre, on fit, au palais Quirinal, en présence de S. S. l'examen des nouveaux évêques qui doivent être proposés dans le consistoire du 2 octobre.

— Le 21, M. Frattini, archevêque de Philippes, et vice-gérent de Rome, a, dans l'église des religieuses Bénédictines du Champ-de-Mars, administré les sacremens de baptême et de confirmation, à Isaac de Porto, juif romain, âgé de 28 ans; Gentile Herschber, juive de Bavière, âgée de 22 ans, et Ester Nola, juive de Rome, âgée de 45 ans.

Paris. Le service anniversaire pour la Reine Marie-Antoinette, a été célébré, le 16 octobre, à Saint-Denis. A onze heures, les Princes et Princesses ont pris place, à droite et à gauche du catafalque. Les ministres, les maréchaux, les pairs, les ambassadeurs et la maison du Roi, siégeoient sur des banquettes. Madame occupoit seule, suivant son usage, une tribune voilée. M. Salamon, évêque d'Orthosie, et nommé à l'évêché de Belley, officioit, assisté de plusieurs chanoines de Saint-Denis. M. de Latil, évêque de Chartres, et premier aumônier de Monsieur, a lu la lettre de la Reine. L'absoute a

été faite par le prélat officiant, qui a aussi béni et encensé la porte de sépulture des Rois, par où on a descendu les cercueils de Louis XVI et de son auguste épouse. Le chœur étoit tendu de noir, aux armes de la Reine, et le catafalque s'élevoit au milieu, avec quatre statues aux quatre côtés, représentant la religion, la foi, la charité et la patience. Après la cérémonie, MADAME s'est retirée à Saint-Cloud.

— Le même anniversaire a été célébré dans l'église métropolitaine, à Paris, dont la nef avoit été disposée pour cela. Les cours et tribunaux y assistoient avec les deux préfets, les maires et adjoints. La messe a été célébrée par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général. Les chanoines ont fait l'amende honorable, au pied de l'autel, un cierge à la main, et la lettre a été lue en chaire par un de MM. les vicaires-généraux. Cette triste cérémonie a eu lieu également dans toutes les églises, et les fidèles s'y sont portés en grand nombre. Presque tous étoient en deuil.

— Dans la chapelle du château, l'office a été célébré par M. de Pressigny, archevêque de Besançon. S. M. y a assisté, avec une partie des officiers de sa maison, et les ambassadeurs d'Espagne et de Naples. M. l'évêque de Samosate a lu la lettre de la Reine.

— M. Jean-Baptiste *Fiard*, prêtre du diocèse de Dijon, né dans cette ville, le 28 novembre 1736, y est mort le 30 septembre dernier. Il étoit entré fort jeune chez les Jésuites, et lors de leur suppression, il professoit la rhétorique à Alençon. Etant venu à Paris, il entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; mais M. d'Apchon, évêque de Dijon, le rappela dans son diocèse. L'abbé Fiard remplit les fonctions de vicaire à Saint-Philibert de Dijon, puis à Saint-Pierre. Le 22 octobre 1775, il dénonça à l'assemblée du clergé, par une lettre circulaire, l'existence d'une foule de magiciens et de sorciers qui travailloient à renverser le trône et l'autel; il prétendoit que la magie étoit fort

répandue dans le royaume, et il lui attribuoit des obsessions, des sortiléges, et d'autres crimes qu'il assuroit être fort communs. Sa lettre fut envoyée aussi à quelques magistrats et curés de Paris. Ayant refusé le serment, l'abbé Fiard fut sujet à la déportation, et, en 1793, il fut conduit à Rochefort. Il échappa aux maladies qui firent périr en peu de temps un si grand nombre de prêtres, et il retourna dans sa patrie, en 1795. Il vécut depuis ce temps dans la retraite, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il est connu par des ouvrages singuliers. 1°. *Lettres philosophiques sur la Magie.* Ces lettres, imprimées d'abord dans les journaux, en 1775 et en 1776, reparurent, à Paris, en 1791, sous le titre de *Lettres magiques, ou Lettres sur le Diable*, et il y en a eu une troisième édition, en 1797, avec une sixième lettre, adressée à La Harpe; puis une quatrième, en 1803, in-8°. 2°. *La France trompée par les magiciens et démonolâtres du 18e. siècle*, qui se trouve ordinairement à la suite du précédent, et qui a été imprimé, à Dijon, à la même époque. 3°. *Le Secret de l'Etat*, brochure in-8°. de 30 pages. Dijon, 1815. Ce dernier écrit traite des mêmes matières que les deux autres. L'auteur, fortement préoccupé de son idée, la reproduit sous toutes les formes, et croit avoir prouvé une chose parce qu'il y a beaucoup rêvé. Il cite comme des *démonolâtres*, c'est ainsi qu'il les appelle, les ventriloques, Mesmer, les somnambules, Cagliostro, et d'autres jongleurs des derniers temps. Il ne croit pas seulement à la possibilité de la magie, ce que nous sommes loin de contester; il soutient qu'il existe en France un nombre prodigieux de *démonolâtres*, et un *ensorcelement* dans le sens propre et littéral du mot. La révolution est, selon lui, le résultat de cet *ensorcelement. Huit cent mille Parisiens sont encore ensorcelés en ce moment*, dit-il. Qui croiroit même qu'il prétend que Louis XVI étoit *ensorcelé?* Il voit partout des sorciers, dans un faiseur de tours de cartes, dans

une poupée automate, et dans mille autres faits qui ne peuvent être attribués qu'au charlatanisme ou à des procédés de physique. L'auteur étoit un homme de bonne foi, mais dupe de son imagination. Il n'y a point de preuves dans son livre, point de critique, point de mesure. On regrette qu'un homme estimable ait perdu son temps à soutenir une thèse ridicule par son exagération, qui n'est appuyée sur aucun fait, et qui ne montre que l'extrême préoccupation de l'auteur.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 15, S. M. a reçu, en audience particulière, M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, qui lui a remis une lettre de son souverain. Le même jour, M. le marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne, en prenant congé du Roi pour retourner à Aix-la-Chapelle, a eu l'honneur de lui présenter M. Georges de Caraman, son fils, premier secrétaire d'ambassade à Londres, envoyé par M. le duc de Richelieu pour apporter le traité relatif au départ des troupes alliées. S. M. a donné à M. de Caraman la décoration de la Légion d'honneur, et lui a fait la faveur de la lui attacher elle-même.

— Le 16, à trois heures, S. M. est allée se promener à Saint-Cloud.

— LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse devant venir en France, MM. les marquis d'Autichamp et Dessoles sont chargés par le Roi d'aller au-devant de LL. MM.

— Le dimanche 18, M. de Sapinaud a eu l'honneur de présenter au Roi sa traduction des *Psaumes*, en vers françois, dont Madame avoit daigné agréer la dédicace. C'est celle dont il a été rendu compte dans notre dernier numéro.

— M. le maréchal duc de Raguse a repris son service auprès du Roi, comme major-général de la garde royale.

— M. Portal vient d'être nommé premier médecin du Roi. M. Alibert remplace M. le Fèvre en qualité de premier médecin ordinaire de S. M. La charge de premier médecin, à laquelle sont attachées plusieurs prérogatives, étoit jusqu'à présent demeurée vacante. M. le Fèvre, qui vient de mourir à Besançon, en remplissoit les fonctions sans en avoir le titre.

— M. le maréchal de camp Galdemar est nommé lieutenant de Roi à Thionville.

— Par une ordonnance rendue le 7 de ce mois, le Roi voulant faciliter la mise en ferme des biens communaux qui, n'étant pas nécessaires à la dépaissance des troupeaux, pourroient, par des localités avantageuses, suppléer à l'insuffisance des revenus affectés aux dépenses des communes, a statué que les biens des communautés d'habitans restés en jouissance commune, et que les conseils municipaux ne jugeront pas nécessaires à la pâture communale, pourront être affermés, sans qu'il soit besoin de recourir à l'autorisation royale, lorsque la durée des baux n'excédera pas neuf années; à l'effet de quoi, il est spécialement dérogé à l'acte du gouvernement du 31 octobre 1804. (9 brumaire an 13.)

— M. Cochin, maire du 12e. arrondissement, est nommé vice-président de la 10e. section du collége électoral de la Seine, en remplacement de M. Lafond, qui est malade.

— Le Roi a accordé une pension de 4750 fr. à M. le comte de Floirac, ancien préfet de l'Hérault.

— Les bureaux de tous les ministères et administrations ont été fermés, le 16, à cause de l'anniversaire de la mort de la Reine.

— On a placé dans la chapelle de la Conciergerie, qui servait de prison à la reine, un tableau qui représente la communion de la reine. Le peintre, M. Droling, a rendu, d'une manière touchante, l'attitude de la princesse, au moment où elle reçoit la communion, et même celle des deux gendarmes qui, pénétrés de respect, se prosternent.

— Le directeur-général des postes a prévenu que les lettres jetées dans les boîtes de Paris pour toute la Suisse, depuis le 1er. juillet, étant restées au rebut faute d'affranchissement, il faut les réclamer au bureau du départ. Il est utile de rappeler que l'affranchissement est obligé jusqu'aux frontières pour les colonies françaises, les Etats-Unis, l'Angleterre et ses colonies, l'Autriche et ses possessions en Italie, l'Espagne et ses colonies, la Turquie et le Levant, le Portugal et ses colonies.

— On poursuit avec activité la restauration des monumens de nos anciens Rois dans les caveaux de l'église Saint-Denis.

— La cour de cassation prononcera incessamment sur le pourvoi d'un M. Roman, qui a été condamné à l'amende pour n'avoir pas voulu tapisser sa maison le jour de la Fête-Dieu.

— Les faveurs que la Providence nous a accordées cette

année sont bien de nature à provoquer toute notre reconnoissance. La récolte en grains a été généralement bonne. Celle en vins a été fort abondante; partout on a été trompé en bien. La récolte en safran, pour les pays qui cultivent cette production, est véritablement prodigieuse. On nous mande d'une partie de l'Orléanois où cette culture est en usage, qu'on ne peut suffire à éplucher le safran, quoiqu'il soit venu des travailleurs de tous côtés. Tous les autres travaux sont suspendus pour celui-là; toutes les familles s'en occupent, et il n'est pas jusqu'aux enfans qui ne puissent gagner 40 sous. Ainsi, Dieu prodigue ses biens en dédommagement des pertes des années précédentes. Puissent ses libéralités trouver des cœurs sensibles!

— Le feu du ciel est tombé sur un hameau de la paroisse de Truchenu, près Valence. Les deux tiers du village ont été réduits en cendres. S. A. R. MONSIEUR, touché de ce désastre, a envoyé 2000 fr. pour les malheureux habitans. Mgr. duc d'Angoulême, MADAME, Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, ont donné chacun 500 fr. pour le même objet.

— Le prince royal de Danemarck a passé, le 11, par Strasbourg, sous le nom de *comte d'Oldenbourg*.

— Tout est en mouvement dans l'Alsace pour le départ des différens contingens qui occupoient cette province.

— Il se prépare, à Rochefort, deux expéditions. La première, composée de deux flûtes, doit se rendre en Chine, et transporter des Chinois à Cayenne, pour essayer d'y introduire la culture du thé. La seconde doit transporter au Sénégal ce qui est nécessaire pour les nouveaux établissemens projetés dans cette colonie.

— Le grand-duc Michel, de Russie, a débarqué, le 7, à Calais, et est arrivé, le 8, à Lille. Il a reçu les honneurs dus à son rang, et est reparti pour Aix-la-Chapelle, en passant par Maubeuge.

— Les ministres se réunissent journellement, à Aix-la-Chapelle, chez le prince de Meternich; ils s'y rendent à pied, et souvent en habit bourgeois. Ils se placent autour d'une table, sans observer aucune préséance. Les conférences sont longues, et tout s'y passe simplement. On croit que les matières seront bientôt épuisées.

— Le roi de Sardaigne, par une ordonnance du 22 septembre 1818, a assigné une rente annuelle et perpétuelle de

s,000 fr. en faveur de ses sujets qui, par suite des lois sur migration dans le duché de Savoie ou le comté de Nice, t perdu tout ou partie de leur fortune. Cette rente courra 1er. janvier prochain, et sera distribuée entre eux et leurs milles. Une seconde ordonnance, du même jour, porte que acquisitions faites sous le gouvernement précédent, sans ude, et conformément aux lois rendues, des biens et effets s en vente par ce même gouvernement, sont et demeurent évocables.

— Il vient d'être conclu un traité d'amitié et de commerce tre le roi de Suède et les Etats-Unis d'Amérique.

Nous avons fait connoître successivement les discussions evées en Irlande, la mission de M. Hayes à Rome, son rapport, les remontrances du bureau catholique de Dublin au pe, en date du 19 juillet 1817, la réponse de S. S., du 20 vrier de cette année, et même le bref du saint Père aux êques d'Irlande, donné le 1er. février 1816. Il nous reste à conter les derniers détails de cette affaire. Le 1er. juin 1818, y eut à Dublin une nombreuse convocation de catholiques. . Edouard Hay, secrétaire du bureau, y exposa l'état des aces, et dit qu'il avoit reçu de M. Troy, archevêque de Dublin, un bref du saint Père, adressé au bureau. Ce bref étoit rit en latin, suivant l'usage, et on en fit lecture. Quand elle t achevée, M. Richard Hayes, l'ancien député à Rome, t une déclaration où il disoit entr'autres : « Si le document qui vient d'être lu censure la conduite que j'ai tenue à ome, je ne m'arrête point à chercher s'il est authentique t non ; si les charges y sont vagues ou spécifiées, prouvées n non ; comment le nom du saint Père y est attaché ; s'il est résultat d'une discussion légale ou canonique, ou si ceux ui m'ont privé de ma liberté ont réussi à altérer mon caractre aux yeux du souverain Pontife. Je ne demande point ourquoi le document n'a pas précédé l'arrêt, pourquoi il a uru un an après ; en un mot, pourquoi le blâme a suivi la unition. C'est assez que le saint Père censure ma conduite. atholique par ma foi, prêtre par mon ordination, enfant u saint Siége par mon obéissance, je tiens par une soumission, un respect et une vénération qui excluent toute hésitation, au centre du catholicisme, à la source de la hiérar-

chie ecclésiastique, au vicaire de Jésus-Christ en terre. Je déclare solennellement que j'aimerois mieux mourir que de me permettre quelque sentiment ou quelque considération personnelle qui me placeroit dans la moindre opposition ou dans un manque de respect envers l'autorité et la dignité du chef de l'Eglise catholique. Ma langue ne prononcera jamais une syllabe de plainte, et ma plume ne tracera point une ligne pour ma défense ; et plutôt que de voir naître quelque scandale, je m'écrirois avec le Prophète : « Prenez-moi et jetez-» moi dans la mer ». De ce moment donc j'annonce publiquement que je suis étranger à toutes les démarches auxquelles le document peut donner lieu, et je vais envoyer sans délai cette déclaration à Rome, me prosternant aux pieds du saint Père, exprimant mes vifs regrets que ma conduite lui ait déplu sous quelque rapport, implorant humblement son pardon, et l'assurant de mon obéissance et de ma promptitude à lui faire toute autre espèce de satisfaction que sa sagesse et sa bonté paternelle pourroient m'imposer ».

M. Hayes fut plusieurs fois interrompu dans la lecture de cette déclaration par des assistans qui demandoient qu'avant tout on fît connoître à toute l'assemblée la teneur du bref par une traduction, mais il pria qu'on l'entendît jusqu'à la fin. Quand il eut terminé, M. O'Connell, un des membres les plus accrédités du bureau, dit, avec quelque humeur, qu'il regrettoit que le bureau eût choisi un prêtre pour son agent. Il proposa de nommer un comité pour s'assurer de l'authenticité du bref, et pour en faire une traduction. M. M'Donnell croyoit qu'il étoit d'autant plus nécessaire de s'assurer de l'authenticité de ce rescrit, qu'il voyoit dans l'assemblée des personnes qui avoient eu bien soin de n'y pas venir quand le bureau luttoit avec courage pour la liberté catholique ; mais ces personnes y accouroient quand on pouvoit prévoir quelque jugement sévère contre un individu. M. O'Connell parla en termes assez violens de la conduite de ce qu'il appeloit le ministère politique de la cour de Rome. M. O'Gorman étoit convaincu de l'authenticité du bref, qui avoit été apporté à M. Troy par M. Gibbon, chargé de le lui remettre, et qui avoit passé des mains du prélat dans celles de M. Hay. M. Howley fut du même avis, et montra du regret qu'on eût recours aux personnalités ; il souhaitoit que le bureau s'abstînt de ces écarts et de ces dissentions qui, en d'autres occa-

sions, avoient eu de si funestes conséquences. M. Clinch donna des détails qui levoient tout doute sur l'authenticité du bref; alors M. O'Connell retira sa motion; mais il proposa de demander à M. Troy une copie de sa lettre au cardinal Litta, dont M. Clinch venoit de parler. M. O'Gorman jugea que cette dernière proposition n'étoit point couchée en termes assez respectueux pour M. l'archevêque de Dublin, et vouloit qu'on se bornât à prier sa Grâce de permettre l'inspection de sa lettre, ou du moins de la partie de sa lettre qui pouvoit intéresser le bureau. Cet avis fut adopté.

Le mercredi 3 juin, il fut tenu une seconde séance où l'on fit un rapport sur les démarches du comité vis-à-vis M. de Troy. Ce prélat promit de communiquer la partie de sa lettre au cardinal Litta, et aussi la lettre du Pape aux évêques d'Irlande, dont il étoit question dans le bref du 21 février 1818. On traita ensuite différens objets étrangers à cette affaire, entr'autres les élections futures pour le parlement, et on vota des remercîmens à sir François Burdett, pour le témoignage favorable qu'il avoit rendu dernièrement du caractère des catholiques Irlandois.

Le samedi 6, on tint une troisième séance. M. Hay lut une lettre de M. l'archevêque de Dublin, en date du 4: le prélat y disoit qu'il croyoit avoir envoyé au bureau la copie de sa lettre au cardinal Litta, et qu'apprenant qu'on ne l'avoit pas reçue, il l'avoit fait chercher inutilement. Il regrettoit cet accident qui pourroit être attribué à un dessein formé de soustraire cette lettre, et désavouoit hautement une pareille intention. M. O'Connell fit observer que, d'après le certificat du docteur Troy, le bref du Pape aux évêques, tel qu'il avoit été communiqué au bureau, n'étoit pas entier, et qu'on en avoit retranché un endroit qui regardoit plus particulièrement les évêques d'Irlande: il laissoit voir que, dans ce passage, le Pape sembloit menacer les évêques s'ils n'accédoient pas au *veto*, et il demanda que le bureau fît des instances pour obtenir une copie complète de la lettre. Deux prêtres, MM. l'Estrange et O'Callaghan, proposèrent et firent adopter des remercîmens au docteur Troy, pour sa politesse envers la députation du bureau, et de nouvelles instances auprès de ce prélat, pour avoir copie entière du bref. M. O'Gorman pensoit que la lettre du Pape demandoit que l'on s'en occupât sur-le-champ, et il vouloit que l'on reconnût d'une ma-

nière convenable l'affection et l'intérêt paternel que S. S. avoit témoigné aux catholiques. Mais M. O'Connell, M. Donnell et d'autres membres trouvèrent que ce seroit aller trop loin dans le moment, et on se contenta d'arrêter, sur l'avis de M. O'Gallagham, qu'il seroit nommé un comité chargé de faire un rapport sur le parti qu'il convenoit de prendre relativement au bref. Le comité fut composé de MM. O'Connell, M'Donnell, Lanigan, Scully, Howley et Woulfe. Cette résolution passa à l'unanimité.

Dans la quatrième séance, tenue le 20 juin, M. O'Connell rapporta une lettre du docteur Troy, à la demande du comité. Le prélat y disoit que la partie non communiquée du bref étoit toute d'une nature confidentielle, et n'étoit destinée que pour les évêques. En conséquence, M. M'Donnell proposa de suspendre la délibération jusqu'au mois de novembre, où l'on auroit peut-être obtenu ce que l'on désiroit. On arrêta donc de rendre publics les deux brefs, et on ajourna la délibération jusqu'au second samedi de novembre.

Ainsi se passèrent ces séances du bureau, où il est aisé de remarquer qu'il se trouve quelques hommes un peu vifs qui paroissent disposés à aller trop loin, et qui laissent douter si leur zèle contre le veto leur est inspiré par les motifs les plus purs. Quelle que soit l'issue de cette affaire, il est à désirer que les catholiques irlandois sentent bien quel intérêt ils ont à rester dans les termes de la déférence et du respect qu'ils doivent au chef de l'Eglise, et à demeurer aussi inviolablement unis à leurs évêques. C'est ce respect et cette union qui feront leur force, et que des discours prononcés dans les séances ci-dessus citées tendroient malheureusement à altérer.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, se mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changemens d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

***Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise*; ouvrage posthume de Mme. de Staël. Paris, 1818. 3 vol. in-8°.**

SECOND ARTICLE.

Si Mme. de Staël a été égarée dans ses jugemens par son extrême admiration pour son père, elle ne l'a pas moins été par son attachement aux principes de M. Necker sur la religion et la politique. On reconnoît partout chez elle les idées de ce ministre, son penchant pour la constitution angloise, son goût pour les innovations, ses opinions philosophiques et populaires, enfin les préjugés d'un homme élevé dans une république et dans un Etat protestant. Fidèle aux leçons paternelles, Mme. de Staël déprime l'ancien ordre de choses, et fait le procès aux rois, au clergé, à la noblesse. Elle rabaisse Louis XIV avec une partialité bien misérable. *On ne se sent pas avec lui la moindre sympathie*, dit-elle. Il est probable que Louis XIV ne s'en seroit pas senti davantage pour elle. Ces deux genres d'esprit étoient trop dissemblables. Nous ne prétendons pas justifier tout dans la conduite personnelle de Louis XIV; mais on ne peut qu'être indigné de l'espèce d'acharnement avec lequel des gens qui se disent françois et qui affectent un grand zèle pour l'honneur de la nation, s'appliquent, depuis quelques années, à flétrir la mémoire d'un Roi qui fit tant de grandes choses, qui recula les bornes de ses Etats, qui attacha son nom à de beaux monumens, et qui encouragea les talens dans tous les genres. C'est assurément un esprit

de parti bien aveugle que celui qui ravale un prince d'un beau caractère, zélé pour la gloire de sa nation, courageux dans l'adversité, noble, généreux, pour exalter à sa place les coryphées de la révolution, ou les hommes qui abusèrent le plus de leurs talens, et qui accréditèrent des doctrines funestes.

Mme. de Staël, qui ne se sentoit aucune sympathie pour Louis XIV, en a beaucoup pour Elisabeth, reine d'Angleterre, qui étoit bien aussi despote, mais qui étoit femme, Angloise, et protestante. *Cette reine*, dit-elle, *eut toute la grandeur que peut donner un despotisme conduit avec modération..... Elle avoit plus d'esprit que Louis XIV; et se trouvant à la tête du protestantisme, dont la tolérance est le principe, elle ne put, comme le monarque françois, joindre le fanatisme au pouvoir absolu.* Il ne faut qu'ouvrir l'histoire d'Angleterre pour voir combien cet éloge est faux. Elisabeth fut bien éloignée de faire de la tolérance la règle de sa conduite, puisque ce fut sous son règne que parurent tant de lois terribles contre les catholiques, et que les échafauds furent si souvent teints de leur sang. Ni un silence affecté, ni de belles phrases ne peuvent effacer le souvenir de ces exécutions réitérées, et de cette législation atroce. Ce seroit déjà une assez grande marque de partialité que de dissimuler de pareils torts dans ceux que l'on favorise; mais le comble de la prévention est de les louer précisément des qualités qui leur ont le plus manqué, et de vanter la *modération* et la *tolérance* d'une princesse qui fit peser un sceptre de fer sur une portion si considérable de ses sujets.

Mme. de Staël, qui a rencontré assez souvent sur son chemin les détracteurs de la monarchie, les déni-

vains philosophiques et les instigateurs de la révolution, en retrace les préventions dans presque tout son livre. Elle veut nous faire croire que la misère et l'oppression étoient générales en France, il y a quarante ans. On peut le persuader aux jeunes gens qui n'ont pas vu l'ancien état des choses; mais nous savons que penser de ces déclamations, nous qui avons pu juger par nous-mêmes de la prospérité des campagnes, des progrès de l'industrie, de l'activité du commerce, dans ces temps qu'on nous peint comme si durs et si fâcheux. Comment, avec un peu de bonne foi, peut-on dire qu'*il y a cinquante ans*, on *appeloit encore, suivant l'usage, le tiers-État, la gent corvéable et taillable à merci et miséricorde ?* Quand un écrivain se seroit servi de ces expressions, et notez que Mme. de Staël ne le nomme même pas, cela ne prouveroit au plus que la bizarrerie d'un seul homme; mais cela ne peindroit nullement l'esprit du temps et la situation du peuple. J'ai lu quelque part que Mme. de Staël, riche, mais mal accueillie par la plus grande partie de la haute noblesse, voyoit les distinctions de naissance avec quelque dépit; elle étoit mal à son aise à une époque où ces distinctions étoient plus marquées; elle se sentit soulagée quand elle les crut détruites. Voyez comment elle parle de notre situation en 1790: *On respiroit plus librement; il y avoit plus d'air dans la poitrine.* Notez qu'elle écrivoit ainsi après les massacres du mois de juillet 1789, après les journées des 5 et 6 octobre, après les émeutes qui avoient éclaté en tant de provinces; lorsque le Roi étoit captif, et que tant de François avoient déjà été forcés de s'expatrier. Ceux-là du moins ne *respiroient* pas *plus librement*; mais Mme. de Staël ne paroît pas touchée de leur sort.

Elle les blâme avec quelque amertume d'avoir quitté la France; elle dissimule qu'un très-grand nombre y furent contraints par les vexations dont ils étoient l'objet. Des gens sur qui on appeloit la haine du peuple, que l'on insultoit, que l'on emprisonnoit, dont on pilloit ou dont on brûloit les châteaux, étoient bien autorisés à quitter une patrie ingrate. Nous sommes fâchés que Mme. de Staël n'ait pas lu un écrit fort curieux d'un homme dont elle honore le talent et le caractère; c'est la *Défense des Emigrés*, par M. de Lally-Tolendal. Elle y auroit appris à faire au moins des distinctions, et à ne pas traduire comme coupables une classe entière d'hommes si long-temps malheureux, et qu'il y a peu de générosité à accabler. *Les nobles de France*, dit-elle, *se considérèrent malheureusement plutôt comme les compatriotes des nobles de tous les pays, que comme les concitoyens des François*. L'injustice d'un tel reproche est assez patente pour qu'on se dispense de le réfuter.

Mais c'est surtout sur les matières de religion que les préventions protestantes et sémi-philosophiques de Mme. de Staël se déploient dans toute leur intensité. L'abolition des vœux de religion lui paroît une mesure d'une haute sagesse. Elle ne concevoit pas comment on pouvoit croire honorer Dieu par la pratique du célibat: comme si l'exemple seul du Fils de Dieu ne devoit pas honorer un tel état. Mme. de Staël est si équitable dans ses jugemens, qu'elle trouve bon que le clergé anglican ait des biens fonds; mais elle n'accorde pas la même faveur au clergé catholique en France. Elle ressasse les reproches surannés d'intolérance, d'obscurantisme, d'ambition; on croiroit presque, dans certaines pages, entendre le prêche

de Calvin, ou lire une diatribe de Jurieu. Mme. de Staël ne connoît point notre clergé, ou ne le connoît que par les auteurs de sa communion ; et elle le juge tantôt avec la légèreté d'une femme du monde, tantôt avec la partialité des ministres qui lui ont appris le Catéchisme. Les pratiques de notre religion offusquent sa raison altière, et elle se moque de la procession du vœu de Louis XIII, comme d'une superstition ridicule qui n'est plus en harmonie avec les idées du siècle. Elle fait surtout un reproche au clergé, de son attachement à la légitimité ; et elle a pris la peine de réfuter, dans un commentaire sophistique, une Instruction pastorale publiée, il y a peu d'années, par un prélat éloquent. Elle ne pardonne point à M. l'évêque de Troyes de s'élever contre la souveraineté du peuple, et contre les théories révolutionnaires. Mais la ferveur de son zèle l'a mal inspirée ici, et elle est aussi foible dans ses raisonnemens que fausse dans ses doctrines. . . . . .

Il n'y a peut-être dans tout son livre qu'un seul endroit, relatif à la religion, où elle ait vu juste. C'est celui où elle blâme l'assemblée constituante d'avoir fait la constitution civile du clergé. « Un grand tort, dont il semble cependant qu'il devoit être facile à l'assemblée constituante de se préserver, c'est la funeste invention d'un clergé constitutionnel. Exiger des prêtres un serment contraire à leur conscience, et lorsqu'ils s'y refusent, les persécuter par la privation d'une pension, et plus tard même par la déportation ; c'étoit avilir ceux qui prêtoient ce serment, auquel étoient attachés des avantages temporels. L'assemblée constituante ne devoit point songer à se faire un clergé à sa dévotion, et donner ainsi lieu, comme

on l'a fait depuis, à tourmenter les ecclésiastiques attachés à leur ancienne croyance. C'étoit mettre l'intolérance politique à la place de l'intolérance religieuse. Une seule résolution ferme et juste devoit être prise par des hommes d'Etat dans cette circonstance; il falloit imposer à chaque communion le devoir d'entretenir les prêtres de son culte. L'assemblée constituante s'est cru plus de profondeur de vues en divisant le clergé, en établissant le schisme, et détachant ainsi de la cour de Rome ceux qui s'enrôloient sous les bannières de la révolution. Mais à quoi servoient de tels prêtres? Les catholiques n'en vouloient pas, et les philosophes n'en avoient pas besoin. C'étoit une sorte de milice discréditée d'avance, qui ne pouvoit que nuire au gouvernement qu'elle soutenoit. Le clergé constitutionnel révoltoit tellement les esprits, qu'il fallut employer la violence pour le fonder. Trois évêques étoient nécessaires pour sacrer les schismatiques, et leur communiquer ainsi le pouvoir d'ordonner d'autres prêtres à leur tour; sur ces trois évêques, dont la fondation du nouveau clergé dépendoit, deux, au dernier moment, furent prêts à renoncer à la bizarre entreprise que la religion et la philosophie condamnoient également ». Nous dénonçons ce passage à messieurs de la *Chronique religieuse*, à qui sans doute il paroîtra dur de se voir ainsi condamnés par un écrivain si zélé pour les idées libérales, et qu'on ne sauroit accuser de penchant pour le despotisme et la superstition.

La partie la plus piquante de l'ouvrage de Mme. de Staël est sans contredit celle où elle peint Buonaparte et sa politique. Il ne l'aimoit pas, et il l'a constamment inquiétée. Il lui a infligé la plus grande pu-

nition qu'elle pût subir; il lui a interdit le séjour de Paris. Aussi Mme. de Staël n'a pu digérer cette injure. Elle, qui est si indulgente pour les autres gouvernemens révolutionnaires, et qui donne même quelques éloges à la Convention et au Directoire, est sans miséricorde pour Buonaparte, et le peint dans toute sa difformité. Nous ne dirons pas qu'elle a été plus sensible à son propre exil qu'au malheur de tant de victimes des tyrannies précédentes; ce qui est certain, c'est qu'il y a dans cette partie de son ouvrage plus de verve, plus d'indignation, plus de chaleur. Elle étoit blessée au vif.

Le IIIe. volume est consacré tout entier à la politique, et nous n'en parlerons pas pour cette raison. Les éditeurs avertissent que cette partie a été moins travaillée que les autres, et que l'auteur n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main. On s'en aperçoit aisément. Ce volume est, comme on dit, un peu croqué et couru. Le fond est traité fort superficiellement, et la forme est très-négligée. Mais on y voit à chaque instant les mots de liberté, d'esprit public, de progrès des lumières, d'idées libérales, de gouvernement représentatif, d'indépendance, etc. Cela du moins sonne à l'oreille, et remplit le vide des pensées.

Les libéraux ont fait de grands éloges de ce livre; quelques-uns cependant auroient autant aimé que Mme. de Staël ne dît pas leur secret. Je ne crois pas, par exemple, que M. de la Fayette l'eût chargée de déclarer qu'il *devoit être considéré comme un véritable républicain*. Mais il est clair, par tout l'ouvrage, qu'elle auroit pu, à bon droit, se rendre ce témoignage à elle-même.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 2 octobre, S. S. a tenu un consistoire secret dans lequel elle a conféré à S. Em. le cardinal Jules-Marie della Somaglia, évêque de Frascati, la charge de vice-chancelier de l'église romaine, et de *sommiste* des lettres apostoliques, en lui assignant en commende le titre de saint Laurent *in Damaso*. Ensuite le S. Père a prononcé l'allocution suivante:

Vénérables frères, lorsque nous vous annonçâmes de ce lieu, il y a bientôt un an, la convention conclue par nous avec notre très-cher fils en Jésus-Christ, Maximilien-Joseph, roi de Bavière, nous mîmes en même temps sous nos yeux les lettres apostoliques, par lesquelles, suivant la coutume du saint Siége, nous confirmâmes solennellement cette convention; nous ne pûmes cependant donner les autres lettres apostoliques qui fixent la nouvelle circonscription des diocèses du royaume de Bavière, parce qu'il restoit à faire plusieurs choses qui devoient précéder l'établissement des diocèses, comme nous vous le déclarâmes dans notre allocution prononcée en cette circonstance. Peu après, comme vous le savez, nous nommâmes notre vénérable frère François, archevêque de Nicée, aux fonctions de notre nonce près le roi de Bavière, pour qu'il se rendît de suite à Munich, et qu'il y mît à exécution la nouvelle circonscription des diocèses, décrétée par nos lettres.

Mais, quoique nous désirassions vivement de l'envoyer le plus promptement possible en Bavière, nous fûmes pourtant obligés de différer, en attendant que la convention fût publiée dans le royaume comme il étoit convenable, et fût déclarée, comme on dit, *loi de l'Etat*, ainsi qu'il étoit stipulé par l'article 18; et la publication de la convention ayant été extrêmement retardée contre notre attente, nous différâmes aussi nécessairement le départ de notre nonce.

Sur ces entrefaites, le roi de Bavière nous demanda de donner des évêques à quelques-unes des églises vacantes de son diocèse, auxquelles il avoit, en vertu de l'induit apostolique, nommé des ecclésiastiques doués des qualités requises

par les canons. Pour satisfaire à ses désirs, nous proposâmes les sujets nommés par lui, soit dans le consistoire tenu par nous le 6 avril, soit dans le suivant, quoique la convention n'eût pas encore été publiée en Bavière, et que la bulle de circonscription ne fût pas encore connue; ce qui étoit néanmoins nécessaire pour que les évêques, après avoir reçu leur institution, prissent possesion de leurs siéges.

Dans cet état de choses, la nouvelle constitution parut, et nous remarquâmes que dans cet acte, ainsi que dans ses appendices, se trouvent, sur la religion et l'église catholique, plusieurs réglemens qui nous causèrent beaucoup d'inquiétude et de chagrin. Pendant que nous délibérions, avec la maturité que demandoit la gravité de la chose, sur ce que nous avions à faire pour ne pas manquer au devoir que nous imposoit l'intérêt de la religion catholique en Bavière, le Roi nous sollicita vivement de faire partir notre nonce, afin qu'il terminât tout promptement, et que, l'exécution de la convention étant hâtée, les évêques prissent en main le gouvernement de leurs églises. Ce prince, instruit en outre de notre peine, et désirant ardemment la calmer, nous déclara expressément, par notre cher fils le cardinal de la S. E. R. Casimir Haeffelin, son ministre plénipotentiaire auprès de nous et du saint Siége, et par un écrit *officiel* que nous ordonnons de vous communiquer, que son intention avoit été et seroit toujours que la convention du 5 juin 1817 fût exécutée religieusement, fidèlement, et dans toutes ses parties; que cette convention, promulguée comme loi du royaume, devoit toujours être considérée et respectée comme telle; que l'édit, joint à la constitution, qui a surtout été porté pour maintenir l'ordre, la tranquillité et la concorde entre tous les sujets du royaume, faisoit règle pour ceux seulement qui ne suivent pas la religion catholique, tandis que la convention seroit la règle de ceux qui professent cette religion; qu'enfin le serment qui doit être prêté à la constitution ne peut nuire aux dogmes ou aux lois de l'Eglise, puisque la volonté du Roi, en donnant cette constitution, a été que ce serment ne concernât que l'ordre civil, et n'obligeât, en aucune manière, ceux qui le prêteroient à quelque chose d'opposé aux lois de Dieu et de l'Eglise.

Vous concevez facilement, vénérables frères, que cette déclaration du Roi a beaucoup adouci et soulagé notre dou-

leur, et nous y avons vu un moyen d'écarter, avec l'aide de Dieu, les difficultés qui s'étoient élevées. C'est pourquoi, accueillant volontiers les demandes du Roi, nous ordonnons à notre nonce de partir sans délai pour Munich, pour y exposer au Roi nos sentimens et nos vœux, et exécuter tout ce qui a été convenu entre nous et S. M., afin que les évêques prennent possession de leurs siéges, et que la convention obtienne son entier accomplissement.

Le zèle du Roi pour la religion, manifesté par un témoignage expressif, nous fait espérer qu'il donnera tous ses soins pour que la religion catholique soit conservée intacte dans son royaume, et prenne de jour en jour de plus grands accroissemens pour la gloire du Dieu tout-puissant.

C'est ce que nous avons cru devoir vous exposer, nos vénérables frères, afin que vous sachiez dans quel état sont les affaires de l'Eglise en Bavière, et que vous voyiez les raisons des mesures que nous avons prises.

Déclaration de S. M. le roi de Bavière.

Le roi de Bavière a appris, avec un regret inexprimable, que quelques articles de la constitution promulguée pour ses peuples, et particulièrement l'édit qui y est uni et qui concerne la religion, ont été jugés par S. S. comme contraires, en quelque manière, aux lois de l'Eglise. Extrêmement sensible au déplaisir et à la surprise que cette interprétation a excité en lui, et désirant ôter tout doute et toute difficulté sur ce sujet, ce prince a chargé le soussigné d'expliquer ses sentimens à S. S., et de protester, en son nom, que son intention a toujours été et sera toujours que le Concordat conclu le 5 juin 1817, avec le saint Siége, soit fidèlement et religieusement exécuté dans toutes ses parties; que ce Concordat, promulgué comme loi du royaume, sera toujours considéré et respecté sous ce rapport; que l'édit joint à la constitution, et dont le principal objet est de conserver l'ordre, la tranquillité et la bonne harmonie entre tous les sujets du royaume, doit servir et servira de règle à ceux seulement qui ne professent pas la religion catholique, comme le Concordat sert et servira de règle à tous les catholiques; que le serment à prêter aux constitutions ne peut, en aucune manière, attaquer les dogmes ou les lois de l'Eglise; la volonté absolue et l'intention de

melle du Roi ayant toujours été, en faisant publier la constitution, que le serment à prêter ne fût relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil, et ne pût jamais obliger ceux qui le prêteront à aucun acte qui pourroit être contraire aux lois de Dieu et de l'Église.

Telle est la déclaration, tels sont les sentimens que le soussigné est chargé de présenter, au nom de son auguste maître, qui n'a rien de plus à cœur que de faire connoître à S. S. la droiture et la pureté de ses intentions.

Rome, le 27 septembre 1818.

C. L. Haeffelin, ministre plénipotentiaire du roi de Bavière, près le saint Siége.

L'allocution terminée, le saint Père a proposé aux églises ci-après marquées:

A l'archevêché de Varsovie, M. François Malezewski, évêque de Cujavie; à l'archevêché de Nisibe (*in partibus infidelium*), M. Vincent Macchi, prêtre du diocèse de Montefiascone; à l'archevèché de Leucosie (*in partibus infidelium*), M. Antoine-Ferdinand de Echanove, prêtre du diocèse de Calahorra; à l'évêché de Rieti, M. Pereira, évêque de Terracine; à l'évêché de Pérouse, M. Charles de Marquesi, de Terni; à l'évêché de Foligno, M. Stanislas Lucchesi, curé de la basilique du Vatican; à l'évêché de Narni, M. Antoine-Marie Borghi, archidiacre et vicaire-général de Lorette; à l'évêché de Citta della Pieve, M. Jules Mami, prévôt de Césène; à l'évêché de Molfetta, M. Dominique-Antoine Cimaglia, évêque de Giovenazzo; à l'évêché de Bovino, M. Paul Garzillo, évêque de Marsico; à l'évêché de Gravina et Montepeloso (*unis*), le père Louis-Marie de Loratino, Franciscain des Mineurs réformés; à l'évêché de Massa, en Toscane, M. Joseph Mancini, prévôt de la cathédrale de Florence; à l'évêché de Girgenti, en Sicile, M. Baltazar Leone, prêtre du diocèse de Palerme; à l'évêché de Piazza, nouvellement érigé en Sicile par S. S., M. Jérôme de Benzo, prévôt et vicaire apostolique de Cartagirone; à l'évêché

— M. le duc de Feltre est assez grièvement malade à sa terre de Neuviller, près de Saverne.

— Cinq officiers du régiment de Douai (artillerie) ont reçu ordre, le 14, de se rendre de suite à Maubeuge, Condé, Landrecies, Bouchain et Cambrai, pour prendre possession de l'artillerie de ces places, au nom du Roi, aussitôt après le départ des alliés.

— Voici la marche des souverains, suivant des bruits très-vraisemblables. Ils étoient attendus, le 21, à Valenciennes, où le duc de Wellington étoit arrivé la veille. Ils devoient y passer le 22 et le 23. Le premier jour ils ont dû inspecter le corps d'armée russe, et le lendemain les autres troupes qui forment l'aile droite de l'armée d'occupation. Le 24, les deux souverains se rendent à Maubeuge, et le 25 à Sedan, où ils passeront la revue des troupes prussiennes. Ils en partiront le 27, et viendront à Paris, où l'on ignore quelle sera la durée du séjour. L'empereur d'Autriche n'est point du voyage.

— On va relever, dans la plaine d'Ivry, le monument qui rappeloit la célèbre victoire remportée, en ce lieu, par Henri IV.

— Un armateur de Douvres a passé un marché avec le gouvernement anglois pour le transport, par mer, des troupes de cette nation.

— Le duc et la duchesse de Kent ont passé *incognito* à Strasbourg, se rendant à Berne, pour y voir la grande-duchesse Constantin de Russie. Cette princesse est sœur de la duchesse de Kent.

— Le plus grand mystère continue à régner sur l'objet et le résultat des conférences entre les ministres réunis à Aix-la-Chapelle.

— L'empereur Alexandre va souvent à Spa visiter sa sœur, la princesse d'Orange. Ses frères, les grands-ducs Constantin et Michel, sont maintenant avec lui.

— La société royale littéraire de Varsovie a institué un prix, consistant en une médaille d'or de 1200 fr., pour un éloge historique du général Kosciusko.

— Les journaux anglois démentent la nouvelle qui avoit couru d'une différence d'opinion entre lord Wellington et lord Castlereagh, relativement à l'occupation de la France.

— Tout porte à croire que les différends de la Bavière et de

Bade se termineront à l'amiable. Le grand-duc paroît avoir renoncé à son voyage de France.

— Le roi des Pays-Bas a fait, le 19 octobre, à Bruxelles, l'ouverture de la session des Etats-généraux.

— L'empereur de Russie, à son passage par la Courlande, a consacré par un ukase le projet conçu par la noblesse de ce duché pour l'affranchissement graduel, et au bout d'un certain nombre d'années, des paysans de la province.

LIVRE NOUVEAU.

Plaidoyer sur quatre espèces de Fleurs; précédé d'un Discours, et suivi de Poésies et autres pièces; par M. l'abbé Moussaud (1).

Nous avouerons sans peine qu'il y a long-temps que nous avons reçu cet ouvrage, et nous ajouterons même que si nous n'en avons pas rendu compte plutôt, c'est un peu la faute de l'auteur. Le titre qu'il a donné à son recueil n'est pas fait pour exciter la curiosité. Qui s'intéresse à un *Plaidoyer sur quatre espèces de Fleurs*, et que peut-il y avoir d'utile dans une discussion sur un sujet si léger? Il est donc à regretter que, dans un volume où il y a de bonnes choses, on ait précisément choisi pour titre la pièce du genre le plus oiseux. Que M. l'abbé Moussaud se fût amusé dans ses loisirs à cette composition, ce pouvoit être une distraction à des travaux plus sérieux; mais qu'il l'imprimât, et qu'il la présentât même comme ce qu'il y a de plus saillant dans son livre, c'est ce qui étonne d'autant plus qu'il pouvoit donner, par d'autres pièces, une idée plus favorable des matières qui composent ce recueil. On y trouve sur l'utilité des exercices littéraires dans les colléges, un Discours qui suppose du goût et de l'expérience. Mais nous ne pouvons regarder que comme un jeu d'imagination de l'auteur, cette proposition que les plaidoyers seront d'autant plus propres à exercer l'esprit et à faire briller l'imagination, que le sujet en sera plus léger et plus mince en apparence. Nous sommes fâchés qu'un si bon esprit soit dupe de

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méradan, rue Guénégaud, n°. 9; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

cette subtilité, et qu'il n'ait pas senti qu'il vaut toujours mieux travailler sur un sujet grave et utile, que sur un fond mince et frivole. M. l'abbé Moussaud propose lui-même des sujets de plaidoyer, d'un tout autre intérêt; celui-ci par exemple: *Lequel est le plus dangereux dans un Etat, ou de l'écrivain immoral et impie, ou du brigand qui vole et assassine?* Nous persistons à croire qu'un tel sujet a plus d'intérêt qu'une dispute sur la prééminence de quatre fleurs.

A la suite de ce jeu d'esprit, se trouvent beaucoup de pièces diverses en vers et en prose, des fables, la plupart très-morales, des traductions, des *Miscellanea* de toute espèce. Parmi les fables, il y en a que nous pourrions citer, si nous n'étions trop circonscrits par la place qui nous reste. Nous indiquerons encore une exhortation à l'étude pour une ouverture des classes dans un collége; un petit écrit intitulé : *de l'Incompréhensibilité des Mystères*, et un examen de quelques locutions et de quelques difficultés de grammaire. Cette dernière pièce est d'un écrivain qui a réfléchi sur sa langue, et qui cherche à se rendre raison des choses et des mots. Nous savons que M. l'abbé Moussaud s'est beaucoup occupé de l'éducation, et qu'il a même laissé des ouvrages dans cette partie, qui annoncent des principes sains et l'attachement aux bonnes études.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 août, 12 novembre, 12 février et 12 mai. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

La collection est composée de 16 volumes. Chaque volume se vend séparément, 7 fr. et 8 fr. franc de port.

L'administration des postes ayant, à compter du 1er. janvier 1818, doublé le prix du port pour la Prusse, la Sardaigne et l'Italie, le prix de la souscription, pour ces pays, sera désormais de 33 fr. pour un an, 18 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. 1re. livraison (1).

TROISIÈME ARTICLE.

Les persécutions dont nous avons parlé jusqu'ici n'avoient pesé que sur une province, ou sur quelques cantons, quand, en 1784, il en éclata une bien plus générale et bien plus funeste dans ses conséquences. Elle vint de la perfidie d'un apostat, qui, sachant que quatre missionnaires entroient alors en Chine, les dénonça aux mandarins, et conduisit les soldats au bâteau même qui portoit les missionnaires. C'étoit au mois d'août 1784. Les quatre missionnaires, qui étoient des religieux Franciscains d'Italie, envoyés par la Propagande, se trouvoient alors dans le Hou-Kouang, et se rendoient dans le Chen-Si, pour lequel ils étoient destinés. Ils furent arrêtés et envoyés à Pékin. On sut que Pierre Tsai, prêtre chinois de la Propagande, ainsi que Pierre et Barthélemi Sié, avoient contribué à les introduire. On les rechercha, et on arrêta beaucoup de chrétiens. M. Simonelli, ancien Jésuite chinois, alors procureur des mission-

(1) 2 vol. in-12. (1re. livraison.) Prix, 7 fr. et 9 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. La 2e. livraison est sous presse. Les souscripteurs sont priés, en faisant retirer cette 1re. livraison, d'acquitter la 2e., dont le prix est de 5 fr. pour les souscripteurs, et de payer en sus 2 fr. 25 c. pour le coût du port, s'ils veulent la recevoir par la poste, le port se payant toujours à Paris, et non ailleurs.

naires portugais à Canton, fut interrogé et envoyé à Pékin. Un domestique de M. della Torre, procureur de la Propagande à Canton, ayant été interrogé et menacé de la torture, révéla tout le secret des missions. Il déclara les noms et la destination des missionnaires qui étoient entrés nouvellement en Chine, et facilita les recherches des persécuteurs. M. Tsai s'étoit réfugié à Macao. Les Chinois le demandèrent avec menaces; mais le sénat jugea qu'il seroit honteux de livrer ainsi un prêtre aux ennemis de la religion, et répondit avec beaucoup de fermeté. M. Tsai s'évada secrètement, et s'embarqua, le 1er. décembre 1784, pour Goa. Ce qui est étonnant, c'est qu'au commencement même de cette persécution, des missionnaires se rendoient en toute liberté à Pékin comme mathématiciens ou comme artistes. M. Alexandre de Govea, Portugais, évêque de Pékin, arriva dans cette ville en janvier 1785: deux Augustins italiens; MM. Raux et Ghislain, Lazaristes françois; un frère Lazariste, horloger, et M. Conforti, missionnaire italien, arrivèrent vers le même temps dans la capitale, et reçurent de l'empereur les présens ordinaires. M. Raux, nommé supérieur de la mission françoise de Pékin, y fut très-bien reçu par les anciens Jésuites françois qui s'y trouvoient encore, et ils vivoient ensemble en bonne intelligence. Mais pendant que la cour accueilloit ces missionnaires à Pékin, elle persécutoit vivement ceux des provinces. Un édit de l'Empereur, du 20 octobre 1784, ordonnoit des recherches rigoureuses. M. François-Joseph della Torre, dont nous avons parlé plus haut, fut interrogé et amené à Pékin; M. Jean-Baptiste Marchini, qui le secondoit dans son emploi, fut interrogé. Le

7 mars 1785, un édit de Kien-Long (c'est le nom de l'empereur) condamna à une prison perpétuelle les quatre missionnaires arrêtés les premiers, dans le Hou-Kouang; savoir: les pères Jean de Sassari, Joseph de Bientina, Louis de Signa et Jean-Baptiste Mandello, et deux autres missionnaires de la Propagande, MM. Jacques Ferretti, de Vérone, et Emmanuel Gonsalvès, prêtre chinois de Macao, pris l'un et l'autre dans le Chen-Si. On avoit pris également dans cette province M. François Magi, Franciscain milanois, évêque de Miletopolis et ancien vicaire apostolique du Chen-Si et du Chan-Si; mais il mourut avant l'édit, dans les prisons de Pékin, ainsi que son successeur dans le vicariat, M. Antoine Sacoui, Franciscain italien, évêque de Domitiopolis, qui, touché des tortures qu'on faisoit subir à ses ouailles pour les contraindre à dénoncer leur pasteur, eut la générosité de se livrer lui-même. Sept chrétiens chinois moururent aussi en prison. Par l'édit, deux prêtres chinois, MM. Philippe Lieou et Cajetan Siu, arrêtés dans le Hou-Kouang et dans le Chan-Si, furent condamnés à la prison, jointe à un exil perpétuel en Tartarie, et trente-quatre chrétiens à la prison, l'exil ou la bastonnade. L'édit ordonnoit la destruction de toutes les églises, et l'arrestation de tous les missionnaires. Il étoit en outre ordonné aux mandarins de forcer les chrétiens, par toutes sortes de tourmens, à abjurer, et ce fut la disposition la plus funeste de l'édit du 7 mars; car s'il y eut des mandarins qui renvoyèrent leurs prisonniers sans rien exiger d'eux, d'autres, plus politiques ou plus cruels, exécutèrent la loi dans toute sa rigueur, et des chrétiens ne surent point résister aux tortures. Deux prêtres chinois de

la Propagande, MM. Pie Licou le jeune, et Simon Licou, qui avoient été arrêtés dans le Chen-Si, mais qui n'étoient pas encore arrivés à Pékin lors de l'édit, furent depuis condamnés à un esclavage perpétuel; le premier mourut en se rendant au lieu de son exil. Cet édit répandit la terreur, les recherches continuèrent avec plus d'activité. Dans le Su-Tchuen, M. Benoît, prêtre chinois, fut arrêté et mis à la torture; on lui proposa d'apostasier, ce qu'il refusa constamment, et on le garda en prison. M. l'évêque d'Agathopolis fut obligé de redoubler de précautions pour se cacher. M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, son coadjuteur, sacré par lui en 1784, fut pris le 8 février 1785. MM. Devaut, Dufresse et Delpon, missionnaires dans la même province, allèrent se mettre entre les mains des mandarins pour sauver les chrétiens que l'on tourmentoit pour les dénoncer. M. André Yang, prêtre chinois, fut pris. MM. Florens, Gleyo et Hamel, parvinrent seuls à se soustraire aux recherches. Tous les prisonniers furent conduits à Pékin. Leur arrivée fut bientôt suivie de celle des pères Atho et Crescentiano, religieux Franciscains d'Italie, arrêtés dans la province de Canton; du père Emmanuel, Franciscain espagnol, pris dans le Kiang-Si, et de M. Cassius Tai, prêtre chinois de la Propagande, arrêté dans le Canton. Le père Mariano, Franciscain italien, missionnaire depuis vingt-trois ans dans la même province, se livra pour ne pas compromettre ses hôtes. Le père de la Roche, ancien Jésuite françois, missionnaire depuis quarante ans et octogénaire, fut arrêté dans le Hou-Kouang, et mourut en chemin. Dans le Fo-Kien, le père François de Saint-Michel, Franciscain espagnol et missionnaire

du Kiang Si, fut arrêté. M. Descourvières, procureur des missions françoises à Macao, fut obligé de quitter cette ville, et M. Letondal, qui lui succéda, ne se montroit qu'en laïque.

Dans les premiers momens les missionnaires prisonniers à Pékin souffrirent beaucoup. Mais les missionnaires qui résidoient dans cette capitale parvinrent, à force d'argent, à leur faire passer des secours. « Nous pouvons bien dire, c'est ainsi que s'exprime M. l'évêque de Caradre dans sa relation, qu'après Dieu nous leur devons la vie. Nous avons su, dès le commencement de notre prison, les efforts multipliés qu'ils ont faits pour soutenir l'honneur de la religion calomniée, et rompre les chaînes des confesseurs. Il fallut prier ces messieurs de mettre des bornes à leurs excessives largesses. La vérité, la justice et la reconnoissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de tous, mais en particulier de M. de Ventavon, qui se sacrifioit pour nous. Les Jésuites faisoient cause commune avec tous les autres ».

Les missionnaires qui moururent en prison furent les deux évêques que nous avons déja nommés, MM. Saconi et Magi; le premier mourut le 5 février, à l'âge de 46 ans, et le second le 13 du même mois, à 62 ans. Les prêtres morts sont: François-Joseph della Torre, de Gênes, de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, mort le 29 avril; Etienne Devaut, du diocèse de Tours, missionnaire depuis neuf ans, mort le 3 juillet; Joseph Delpon, du diocèse de Cahors, missionnaire depuis un an seulement, mort le 8 juillet; le père Atho, Franciscain, de Pistoie, missionnaire depuis un an, mort le 28 juillet; sans parler de deux anciens Jésuites, la Roche et Lamiral, qui mouru-

rent hors de Pékin. On pouvoit craindre que tous les missionnaires n'eussent successivement le même sort. Mais Dieu toucha le cœur de l'empereur. Le 9 novembre 1785, un décret ordonna de mettre en liberté M. l'évêque de Caradre, MM. Dufresse, Ferretti et Gonsalvès; et les pères Jean de Sassari, Joseph de Bientina, Emmanuel du Saint-Sacrement, Mariano de Normir, Crescentiano d'Yvrée, Louis de Signa, Jean-Baptiste de Mandello et François de Saint-Michel, tous Franciscains. L'empereur leur laissoit la liberté de rester à Pékin dans les églises, ou de se rendre à Macao. Le 10, tous les missionnaires furent en effet mis en liberté, et rendirent à Dieu de solennelles actions de grâces. Ils furent comblés d'honneurs par M. de Govea, et par tous les chrétiens. Sur douze, il n'y en eut que trois qui restèrent à Pékin, savoir : M. Ferretti, et les pères Mariano et Crescentiano. Les autres préférèrent de se rendre à Macao, dans l'intention de trouver encore le moyen d'être utiles aux missions. Ils partirent le 11 décembre, et arrivèrent à Canton le 11 février 1786. La relation de leur voyage est intéressante. A Canton, ils reçurent toute sorte de bons offices de M. de Grammont, ancien Jésuite françois, qui y étoit retiré, et qui jouissoit d'une pension comme mathématicien. De là ils passèrent à Macao, et puis à Manille, où ils arrivèrent le 27 avril, et où ils furent traités avec beaucoup d'égards.

Le décret de Kien-Long, du 9 novembre, ne concernoit que les étrangers. Les prêtres chinois n'y étoient pas compris. Dix moururent dans les fers, ou furent condamnés à un exil perpétuel et à l'esclavage. Ces confesseurs étoient MM. Benoît Sun; Jean Gai

ou Simonelli, ancien Jésuite; Cassius Tai, Matthieu Koú, Adrien Tchou, Cajetan Siu, et quatre autres du nom de Lieou, Pie, Philippe, Simon et Dominique. Quatre autres missionnaires avoient été obligés de quitter la Chine pendant la persécution, savoir : M. Pierre Tsai, dont on a parlé; M. Descourvières, qui repassa en Europe, et deux Augustins espagnols, Joseph de Villanueva et Emmanuel Galiano. On n'a pas compris dans cette liste deux autres prêtres chinois emprisonnés et qui recouvrèrent ensuite leur liberté. La persécution n'épargna point les catéchistes et les simples chrétiens. Il y en eut trente qui furent envoyés en exil et réduits à l'esclavage, pour avoir introduit les missionnaires dans l'empire. On grava sur leur visage des caractères ineffaçables qui indiquoient leur bannissement.

Cependant les missionnaires transportés à Macao souhaitoient ardemment rentrer en Chine. Ils savoient que les missions abandonnées réclamoient leur présence. Trente-six ouvriers évangéliques enlevés en quelques mois laissoient un vide immense. Quoique la province du Su-Tchuen eût moins souffert, les prêtres chinois ayant été épargnés, le besoin des missionnaires européens s'y faisoit sentir. L'évêque d'Agathopolis étoit fort âgé. M. Gleyo, infirme et exténué par les souffrances, mourut le 6 janvier 1786. M. Hamel dirigeoit le collége. Il ne restoit que M. Florens, qui ne pouvoit suffire seul à un travail immense. Ces considérations faisoient supporter impatiemment aux missionnaires qui se trouvoient à Manille leur éloignement, et ils soupiroient après le moment qui leur permettroit de reprendre le soin de leurs troupeaux. Des frégates françoises, alors mouillées à Manille,

les conduisirent à Macao, où ils arrivèrent le 24 décembre 1786. Quatre prêtres chinois, missionnaires de la Propagande, y arrivèrent peu après. Ils restèrent assez long-temps à Macao, en attendant une occasion favorable. Ce fut pendant ce temps qu'on reçut un bref de Pie VI, du 24 mars 1787, adressé aux évêques d'Agathopolis et de Caradre. Il les félicitoit de leur courage, eux et les autres missionnaires européens et chinois. Le 20 octobre 1788, l'évêque de Caradre et M. Dufresse partirent de Macao, et arrivèrent dans le Su-Tchuen en janvier 1789. L'année suivante ils reçurent un nouveau missionnaire, M. de Retz. On voit de plus les récits des travaux de plusieurs prêtres chinois, MM. Charles Ven, André Yang, Jean-Baptiste Tsiang. Cette année 1790, fut marquée par plusieurs commencemens de persécution qui heureusement durèrent peu.

Nous avons insisté sur les principales circonstances de la persécution de 1784, parce qu'elles nous ont paru aussi honorables pour la religion en général que pour les missionnaires. Nous avons recueilli avec un respect religieux les noms des prêtres généreux qui confessèrent Jésus-Christ dans cette grande épreuve. Mais nous avons été obligés d'omettre beaucoup de faits particuliers dont les relations des missionnaires sont enrichies. C'est-là qu'il faut les chercher; ils y sont racontés avec une simplicité touchante. Leurs lettres ont un cachet de vérité, de modestie et de candeur qui ne laisse pas de nuages dans l'esprit. On sent assez qu'ils n'ont en vue que la gloire de Dieu et le salut des autres, et que l'amour propre et l'ostentation n'ont point d'accès dans ces ames pures et détachées. Les menus détails où les relations entrent

quelquefois, reçoivent un plus grand intérêt de l'esprit qui les a dictés. Nul recueil ne montre plus d'exemples de ferveur, de zèle et de courage, et n'est plus propre à confondre notre lâcheté, à nous autres chrétiens d'Europe vieillis dans l'assoupissement, et qui voulons aller au ciel par une voie commode.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. Em. Mgr. Etienne-Hubert Cambacérès, cardinal et archevêque de Rouen, vient de mourir en cette ville, le 25 octobre. Ce prélat étoit malade depuis quelque temps. Le 23, la maladie ayant pris un caractère plus alarmant, S. Em. demanda les sacremens, qui lui furent administrés, à neuf heures du matin, par M. l'abbé Tuvache, doyen du chapitre, dont tous les membres étoient présens. On ordonna des prières dans toutes les églises de la ville. Mais S. Em. succomba le surlendemain. M. le cardinal Cambacérès étoit né, à Montpellier, le 11 septembre 1756. Il fut sacré archevêque de Rouen par le cardinal légat, le 11 avril 1802, et créé cardinal le 17 janvier 1803. Son titre étoit de Saint-Etienne *in Monte Cœlio*, qui lui fut assigné par le Pape dans le consistoire du 1er. février 1805. Sa mort laisse vacant un des plus grands siéges de France. On remarque qu'il n'y a plus aujourd'hui d'archevêque en place que celui de Bordeaux, qui a 82 ans.

— Le mardi 20, on a fait, à Versailles, l'ouverture du petit séminaire que M. l'évêque vient d'établir. La grand'messe a été célébrée dans la cathédrale, afin qu'un plus grand nombre de fidèles pussent y assister. Le discours a été prononcé par M. l'abbé Fayet, qui, dans sa péroraison, a fait sentir l'importance du nouvel établissement, et l'intérêt qu'il devoit exciter parmi les fidèles du diocèse. Le discours a été suivi d'une quête

pour les besoins de la maison, qui compte déjà près de quarante élèves, et qui sera prochainement, à ce qu'on espère, en état d'en recevoir davantage.

— La paroisse de Senantes, au diocèse d'Amiens, vient de donner un exemple qu'il seroit à désirer de voir imiter. Les habitans s'étoient tous cotisés, d'un commun accord, pour faire réparer l'église, rétablir les cloches et racheter le presbytère. Le 24 septembre, la bénédiction des cloches eut lieu; elle fut précédée d'une grand'-messe, célébrée par M. le curé de Ville-en-Bray, et M. Mauger, curé de Senantes, y prêcha. Il fit la quête pour les pauvres de sa paroisse. Aux habitans du lieu, qui étoient en grand nombre, s'étoient joints plusieurs des environs, et ce concours n'a point nui à l'édification. Le zèle des habitans de Senantes leur fait d'autant plus d'honneur qu'ils ne sont pas riches. Outre le don de 4000 fr. pour les cloches, ils ont, depuis dix-huit mois, acquis le presbytère et orné leur église. Les parrains et marraines des cloches ont fait don à l'église, en cette occasion, d'effets et d'ornemens estimés à plus de 1000 francs.

—La résolution du grand-conseil du canton de Fribourg, en faveur des Jésuites, a jeté l'alarme dans quelques esprits ombrageux, en France et en pays étranger. La *Gazette de Lausanne*, rédigée par des Protestans, sonne, à ce sujet, le tocsin. Elle appelle la résolution du 15 septembre *un décret fatal qui remplit de douleur le cœur du père de famille et l'ami sincère de sa patrie.* Que cette résosution soit blâmée par des Protestans, c'est un malheur auquel le grand-conseil de Fribourg a dû s'attendre, et auquel je suppose qu'il est résigné. Mais il est permis de croire que les catholiques ne prendront pas pour règle de leur jugement les doléances des prétendus Réformés. Les habitans du canton de Vaud ont tort de se plaindre; on ne les forcera pas de tirer leurs enfans du collége de Lausanne pour les envoyer à Fri-
Chacun est le maître chez soi, et je ne vois

pas pourquoi on ne pourroit prendre telle mesure à Fribourg, parce qu'elle déplaît à Lausanne et à Berne. Le conseil de ce dernier canton s'est efforcé d'empêcher la résolution, et a écrit en conséquence à Fribourg. Est-il donc bien surprenant qu'on ne se soit pas cru obligé de déférer à ses avis? Est-il vrai, comme on l'a prétendu, que la résolution du 15 septembre soit une marque de mépris et presque une insulte pour le canton de Berne? Telle n'a point été l'intention du grand-conseil de Fribourg; et un voisin seroit bien exigeant s'il falloit, sous peine de se brouiller avec lui, en passer par tout ce qu'il désire. L'acte du 15 septembre est particulier au canton qui l'a rendu; il ne s'étend point à la Suisse, il ne viole point les droits des autres cantons, il n'y oblige personne; et dès-lors il est ridicule de le présenter comme une sorte d'attentat. On fait grand bruit de l'opposition des six membres du conseil d'Etat qui ont protesté contre la résolution dans une déclaration du 26 septembre. Cette déclaration est signée de l'ancien avoyer Werro et des conseiller de Montenach, Racucy, Fegaly, Maeder et Schaller. Mais que prouve cette pièce? Rien que l'opinion de ses six conseillers. Il eût été à désirer, sans doute, que la résolution eût été adoptée à l'unanimité. Mais c'est ce qui arrive fort rarement dans toute espèce de discussion, et on ne prendroit jamais de parti si on attendoit que tout le monde fût du même avis. Un de nos journaux françois signale comme des Ultramontains les conseillers Muller, Refleguer, et l'avoyer Techtermann, qui ont été le plus favorables à la résolution. Il paroît même qu'on ne se borne pas aux injures ou à ce qu'on regarde comme tel. Le même journal nous apprend qu'on a affiché des placards menaçans à la porte des conseillers les plus décidés pour la résolution. Le 9 octobre, la populace se porta devant la maison des six conseillers qui ont protesté, et fit entendre de bruyans applaudissemens. La police a fait cesser ces rassemblemens, dont

les auteurs étoient aisés à deviner. On répand, dans le même dessein, que les Protestans de Morat sont dans les plus vives alarmes. Il faut espérer que ces clameurs et ces intrigues seront en pure perte. Le gouvernement de Fribourg paroît décidé à mépriser cette opposition impuissante. Il a blâmé la déclaration de la minorité comme illégale et déplacée. Le 3 octobre, deux conseillers, qui étoient allés à Sion, sont arrivés avec deux Jésuites.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. vient d'accorder aux incendiés de Naix, dans la Meuse, un secours de 3000 fr. Mme. la duchesse de Berry leur avoit déjà fait passer 500 fr.

— Le Roi vient de mettre à la disposition du préfet des Vosges une somme de 20,000 fr., dont 12,000 pour restaurer la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy; y ériger un monument, et créer une école de filles. 8000 fr. seront employés à former une rente de 400 fr. sur l'Etat, destinée pour l'entretien de la Sœur de Charité qui tiendra l'école.

— Mgr., duc d'Angoulême, a donné ordre qu'il fût envoyé, de sa part, 500 fr. pour les victimes de l'incendie arrivé à Chadrat, dans le Puy-de-Dôme.

— Le département de Seine et Marne a complété sa députation. MM. de Saint-Cricq et Despatys, qui avoient eu le plus de voix après M. Ménager, ont été réélus. Ainsi la députation reste la même que l'année dernière. M. de La Fayette qui, le premier jour, avoit eu 288 voix, n'en a eu, au second scrutin, que 274.

— Le département de l'Ain a nommé MM. Camille-Jordan, Girod (de l'Ain), et Rodet. Les membres sortans étoient MM. Camille-Jordan, Siran et Passerat de Silans.

— Dans la Moselle, on avoit nommé, comme nous l'avons annoncé, MM. Wendel et Rolland. On a nommé depuis MM. Simon et le général Grenier.

— Le département de la Haute-Saône a renommé les députés sortans, MM. Grammont et Martin de Gray.

— MM. de Bondi et Charlemagne sont nommés par le département de l'Indre.

— Le département de la Vendée, qui avoit trois députés à nommer, a choisi MM. Manuel, avocat à Aix; Perreau du Magnier et Egonnière.

— Le département de la Manche a élu MM. le contre-amiral Dumanoir, le Joly de Villiers, Avoyne de Chantereine et Sivard. La députation est complète.

— Dans la Nièvre, qui avoit deux députés à élire, le choix est tombé sur MM. Chabrol de Chaméane et Bogna de Faye.

— Dans la Corrèze, les deux députés élus sont MM. Bédoch et le comte d'Ambrujeac.

— Le département de la Loire a nommé MM. Dassier, président du collége; Fournas, conseiller de préfecture, et Populi.

— Dans le département des Landes, M. Poyféré de Cère a été réélu; il reste un député à nommer.

— M. Demonville a eu l'honneur de présenter au Roi un exemplaire de son édition de la *Vie complète de saint Vincent de Paul*, pour lequel S. M. avoit fait souscrire, et dont les derniers volumes ont paru depuis peu. Nous rendrons compte sous peu de la suite de cet intéressant ouvrage.

— L'empereur de Russie et le roi de Prusse sont arrivés, le 22, à Valenciennes. Le lendemain ils se sont rendus au camp de Famars. La revue a été brillante; elle étoit composée des troupes russes, angloises et prussiennes.

— M. Gérardin, de Domremy, qui a cédé au département, avec tant de désintéressement, la maison de Jeanne d'Arc, a reçu la croix de la Légion d'honneur.

— La frégate de S. M. la *Cybèle*, capitaine Kergariou, qui étoit partie, en mars 1816, pour la Cochinchine, est rentrée à Brest le 19 de ce mois.

— La remise sur inventaire de l'artillerie de Valenciennes et de tout ce qui avoit été laissé en dépôt aux alliés dans cette place, en 1816, a été faite, le 18 octobre, à deux officiers françois.

— Le 18, M. le comte de Damas, gouverneur de la 18e. division militaire, a posé la première pierre du monument que Mme. de Saint-Julien fait élever à la mémoire de Henri IV, à Fontaine-Françoise.

— La procession de Sainte-Angadrême a eu lieu, à Beauvais, le 11 octobre, en mémoire de la délivrance de cette ville, par Jeanne Hachette, sous Louis XI.

— Il a été décidé à Aix-la-Chapelle que les comtes de Hochberg succéderont, dans le cas d'extinction de la ligne régnante, à Bade. Le grand-duc de Bade cédera à la Bavière un petit district qui renferme une population de 3000 ames.

— L'expédition angloise, envoyée vers le pôle nord pour chercher un passage au nord-ouest, a manqué son objet. C'est la dix-huitième tentative faite pour la même fin. Ceux qui ont été les plus heureux n'ont pu pénétrer au-delà de quatre-vingt-trois degrés et demi. Ainsi il paroît qu'il faut renoncer à l'espoir d'approcher davantage du pôle.

CONVENTION.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

Leurs Majestés l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'étant rendues à Aix-la-Chapelle, et leurs Majestés le roi de France et de Navarre, et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande y ayant envoyé leurs plénipotentiaires, les ministres des cinq cours se sont réunis en conférence, et le plénipotentiaire françois ayant fait connoître que, d'après l'état de la France, et l'exécution fidèle du traité du 20 novembre 1815, sa Majesté très-chrétienne désiroit que l'occupation militaire, stipulée par l'article 5 du même traité, cessât le plus promptement possible, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir, de concert avec ledit plénipotentiaire de France, mûrement examiné tout ce qui pouvoit influer sur une décision aussi importante, ont déclaré que leurs souverains admettoient le principe de l'évacuation du territoire françois à la fin de la troisième année de l'occupation. Et voulant consigner cette résolution dans une convention formelle, et assurer, en même temps, l'exécution définitive dudit traité du 20 novembre 1815, sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'une part, et sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, d'autre part, ont nommé à cet effet pour plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, le sieur Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, pair de France (*suivent les titres*);

Et sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Clément-Wenceslas Lothaire, prince de Metternich-Winnebourg (*suivent les titres*).

Lesquels, après s'être réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Art. 1er. Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de France, le 30 novembre prochain, ou plutôt si faire se peut.

2. Les places et forts que les susdites troupes occupent seront remis

aux commissaires nommés à cet effet par Sa Majesté très-chrétienne, dans l'état où ils se trouvoient au moment de l'occupation, conformément à l'article 9 de la convention conclue en exécution de l'article 5 du traité du 20 novembre 1815.

3. La somme destinée à pourvoir à la solde, l'équipement et l'habillement des troupes de l'armée d'occupation, sera payée, dans tous les cas, jusqu'au 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er. décembre 1817.

4. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France, pour compléter l'exécution de l'article 4 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée à 265 millions de fr.

5. Sur cette somme, celle de 100 millions, valeur effective, sera acquittée en inscriptions de rente sur le grand-livre de la dette publique de France, portant jouissance du 22 septembre 1818. Lesdites inscriptions seront reçues au cours du lundi 5 octobre 1818.

6. Les 165 millions restans seront acquittés par neuvième de mois en mois, à partir du 6 janvier prochain, au moyen de traites sur les maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie, lesquelles, de même que les inscriptions de rente mentionnées à l'article ci-dessus, seront délivrées aux commissaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, par le trésor royal de France, à l'époque de l'évacuation complète et définitive du territoire françois.

7. A la même époque, les commissaires desdites cours remettront au trésor royal de France, les six engagemens non encore acquittés qui seront restés entre leurs mains, sur les quinze engagemens délivrés conformément à l'article 2 de la convention conclue pour l'exécution de l'article 4 du traité du 20 novembre 1815. Les mêmes commissaires remettront en même temps l'inscription de 7 millions de rente créée en vertu de l'article 8 de la susdite convention.

8. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Aix-la-Chapelle, dans le délai de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Aix-la-Chapelle, le 9 octobre de l'an de grâce 1818.

(*L. S.*) *Signé*, Richelieu.

(*L. S.*) *Signé*, le prince de Metternich.

(*Suivent les titres.*)

Le même jour, dans le même lieu et au même moment une convention semblable a été conclue :

Entre la France et la Grande-Bretagne;

Entre la France et la Prusse;

Entre la France et la Russie;

Et signée, savoir :

La convention entre la France et la Grande-Bretagne;

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu (*ut suprà*);

Et pour la Grande-Bretagne, par MM. le très-honorable Robert Stewart, vicomte Castlereagh (*suivent les titres*),

Et le très-excellent et très-illustre seigneur Arthur, duc, marquis et comte de Wellington (*suivent les titres*).

La convention entre la France et la Prusse,

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu (*ut suprà*);

Et pour la Prusse, par MM. le prince de Hardenberg (*suivent les titres*),

Et le sieur Chrétien Gonthier, comte de Bernstorff (*suivent les titres*).

La convention entre la France et la Russie,

Pour la France, par M. Armand-Emmanuel du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu (*ut suprà*),

Et pour la Russie, par MM. Charles-Robert, comte de Nesselrode (*suivent les titres*),

Et le sieur Jean, comte de Capo-d'Istria (*suivent les titres*).

LIVRES NOUVEAUX.

Discours inédit de Massillon, sur le danger des mauvaises lectures, suivi de plusieurs pièces (1).

La Sagesse chrétienne, ou *Traduction libre et abrégée du* Sapientia christiana, de M. Arvisenet, prêtre de Langres (2).

Exposition du sens primitif des Psaumes; par M. V. Seconde édition (3).

Le Chemin du Désert, ou Itinéraire et Description de l'Hermitage du Mont-d'Or, situé sur les bords de la Saône, près Lyon; par M. Arquillière (4).

Nous rendrons compte successivement de ces ouvrages.

---

(1) In-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

(2) In-12. A Troyes, chez Gobelet.

(3) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 85 cent. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue Férou; et au bureau du Journal.

(4) In-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

(*Samedi 31 octobre 1818.*) (N°. 441).

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. 10e. livraison, composée des tomes XXXVI, XXXVII et XXXVIII (1).

PREMIER ARTICLE.

Cette livraison ne le cède en rien, pour l'intérêt des matières, à celles qui ont précédé. Elle renferme la *Politique sacrée*, et une partie des lettres. Chacun de ces ouvrages sera pour nous l'objet d'articles séparés.

La *Politique sacrée*, ou pour citer le titre plus exactement, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, forme le XXXVIe. volume. Bossuet a fait connoître lui-même le but de cet ouvrage dans la lettre à Innocent XI, où il rend compte du cours d'études du Dauphin. « Nous découvrions, dit-il, les secrets de la politique, les maximes du gouvernement, et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de l'Ecriture sainte. On y voit, non-seulement avec quelle piété il faut que les rois servent Dieu, ou le fléchissent après l'avoir offensé, avec quel zèle ils sont

(1) Prix 16 fr. 30 c. pour les souscripteurs (le tome XXXV, contenant le Discours sur l'Histoire universelle, ne sera fourni qu'avec la livraison suivante). A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Adrien Le Clere.

Nota. *Ces volumes ne se vendent pas séparément de la collection complète, pour laquelle on peut toujours souscrire chez les mêmes libraires. Prix des 37 vol. qui paroissent*, 193 fr. 90 c. L'ouvrage entier contiendra 43 vol.

obligés de défendre la foi de l'Eglise, à maintenir ses droits et à choisir ses pasteurs, mais encore l'origine de la vie civile, comment les hommes ont commencé à former leur société, avec quelle adrésse il faut manier les esprits, comment il faut former le dessein de conduire une guerre, ne l'entreprendre pas sans bon sujet, faire une paix, soutenir l'autorité, faire des lois, et régler un Etat ».

Tels sont les grands objets que Bossuet embrasse dans la *Politique sacrée;* car nous nous servons de cette expression pour abréger. Il écrivit le *Discours sur l'Histoire universelle*, pour son royal élève, et il s'y attache à une de ces idées imposantes qui annoncent un génie créateur; il montre les empires se succédant rapidement, et développant par leur naissance et par leur chute le plan de la Providence pour la réparation du genre humain. Il présente des règles de politique au Dauphin, et il ne va point les chercher dans des systêmes plus ou moins spécieux, dans des abstractions plus ou moins creuses, dans des raisonnemens plus ou moins plausibles. Il trouve toute sa théorie dans l'Ecriture, et il la rapporte toute entière à la religion. Nourri de la lecture des Livres saints, il y découvre, non-seulement les dogmes qui font l'objet de notre foi, mais des principes de conduite pour tous les Etats, les fondemens de la société, les règles du gouvernement, et tous les devoirs des rois. On s'est fatigué de nos jours sur ces grandes spéculations. Des politiques, ou des gens qui se croyoient tels, ont disserté longuement sur l'origine des Etats, sur les droits des peuples, sur les formes de gouvernement. Ils ont imaginé des contrats primitifs dont on ne voit nulle trace, et plutôt que de recourir à

l'intervention divine, ils ont invoqué la nature et des principes primordiaux de leur création. Chacun, depuis cent ans, a fait son systême, et a prétendu avoir découvert les titres originels du genre humain, et avoir assis la politique et la législation sur des bases plus solides. Malheureusement dans toutes ces constructions d'édifices sociaux, il y avoit beaucoup d'arbitraire et d'idéal. Ce qui paroissoit un axiome à l'un, étoit une absurdité aux yeux de l'autre; et on n'a pu encore convenir de rien sur ces théories, qui ne prouvent souvent dans leurs auteurs qu'une extrême préoccupation, ou tout au plus, si l'on veut, un esprit ingénieux, et une imagination féconde.

Ce n'est pas ainsi que procède Bossuet, et il semble que sa *Politique sacrée* ait été destinée à montrer d'avance la foiblesse et le ridicule de ces rêves sociaux. Chez lui, c'est Dieu lui-même qui trace les maximes du gouvernement. C'est dans les paroles de l'Ecriture qu'il trouve les bases de la société humaine, et les devoirs de tous les ordres qui la composent. Toutes les propositions découlent naturellement des divisions générales qu'il a tracées. Un ordre, un ensemble et une liaison admirables font de cet ouvrage une composition vaste et magnifique, où il est impossible de méconnoître l'empeinte d'un génie qui n'a jamais rien conçu de vulgaire.

La *Politique sacrée* est divisée en dix livres. Dans le 1er., l'auteur expose les principes de la société parmi les hommes. Il montre que les hommes sont faits pour vivre en société; qu'ils sont tous frères; que la société a été détruite et violée par les passions; que la seule autorité du gouvernement peut mettre un frein aux passions, établir l'union entre les hommes.

torité royale, et les deux suivans, où le même sujet est continué, pourroient être appelés le catéchisme des rois. C'est-là qu'armé de toute l'autorité de l'Ecriture, Bossuet leur trace leurs devoirs, sans amertume et sans arrogance, comme les déclamateurs modernes, mais avec autant de simplicité que de mesure. Il déclare que la personne des rois est sacrée, et qu'on leur doit obéissance; mais il leur annonce aussi qu'ils ne sont pas nés pour eux-mêmes, mais pour le peuple; qu'ils doivent pourvoir à ses besoins, s'en faire aimer, ne rien donner au ressentiment ni à l'humeur, détester la tyrannie, etc. Il dit, à la vérité, que le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne; mais, ajoute-t-il, *il ne faut pas pour cela qu'il s'oublie ni qu'il s'emporte, puisque moins il a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu.* Et ici l'auteur cite des passages et des exemples de l'Ecriture, également effrayans pour les rois prévaricateurs. Il proclame l'autorité royale *absolue*; mais il la soumet à la raison. La monarchie absolue tient, selon lui, le milieu entre l'anarchie et le despotisme, et il a soin de repousser ce que le mot *absolu* pourroit avoir d'odieux, en déclarant qu'il ne signifie pas l'arbitraire, mais l'indépendance. « Les rois ne sont pas pour cela, dit-il, affranchis des lois... Il y a des lois dans les empires légitimes, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, et l'action contre les injustices et les violences est donc immortelle ». Bossuet s'élève avec la même force contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir dans les rois, et contre la révolte dans les sujets. Nous ne le suivrons point dans le détail où il entre sur les devoirs des sujets envers le prince, et sur les devoirs particuliers de la royauté. Il

n'oublie rien sur ce dernier article, et on seroit tenté de le trouver minutieux sans l'importance de la matière, et la nécessité de prémunir son auguste élève contre les séductions de son rang. Il rapporte les devoirs particuliers des rois à deux chefs principaux, la religion et la justice. Toute cette partie mériteroit d'être gravée dans les cabinets des rois et de leurs conseillers. Ils y apprendroient ce qu'ils doivent faire pour la religion. La piété n'est point ici un affoiblissement de la politique, comme parle Bossuet; c'est la politique de la raison, et plût à Dieu qu'elle gouvernât toutes les choses humaines. Dans le livre qui traite de la justice, il fait sentir la nécessité d'unir la fermeté et la clémence, d'éviter une fausse indulgence qui n'est que de la mollesse, et de se montrer plus sévère lorsque les passions deviennent plus hautaines, et que les crimes se multiplient.

La partie où il traite des devoirs des sujets offriroit aujourd'hui de nombreuses applications, et si les libéraux daignoient la lire, nul doute qu'ils ne rangeassent l'auteur parmi les fauteurs de l'obscurantisme et les suppôts de la tyrannie. Il est vrai qu'il prescrit fortement l'obéissance et la fidélité. « Il n'y a que les ennemis publics, dit-il, qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat. Il ne faut donc point penser, ni qu'on puisse attaquer le peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple. Rabsacès, général de l'armée de Sennachérib, faisoit semblant d'avoir pitié du peuple juif réduit à l'extrémité par la guerre, et tâchoit de le soulever contre son roi Ezéchias. Flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres

maux. Que les peuples détestent donc les Rabsacès, et tous ceux qui font semblant de les aimer lorsqu'ils attaquent leur roi. On n'attaque jamais tant le corps, que quand on l'attaque dans la tête, quoiqu'on paroisse pour un temps flatter les autres parties ».

Dans le reste de son ouvrage, Bossuet parle des sécours de la royauté. Il appelle ainsi les armes, les finances et les conseils. On seroit étonné de trouver dans cette partie les développemens d'un homme d'Etat. On diroit que Bossuet s'étoit appliqué toute sa vie à ces objets, tant le génie de ce grand homme savoit embrasser les matières les plus diverses. Sur la guerre, sur la paix, sur les impôts, sur le discernement des bons et des mauvais conseils, il s'exprime avec une sagacité et une profondeur admirables. Avec quelle éloquente simplicité il énumère les inconvéniens attachés à la royauté, la séduction du pouvoir, l'orgueil, la tentation des conquêtes, le faste? Il parloit au fils de Louis XIV, et il ne craint pas de s'arrêter sur les défauts qu'on a reprochés à ce prince. Egalement incapable d'adulation et de satire, on voit que la raison seule l'anime, et il n'est venu en pensée à personne de lui faire un crime de ce qui se lioit si naturellement à son sujet.

Mais ce qui m'étonne surtout dans la *Politique sacrée*, c'est la connoissance parfaite de la Bible qu'elle suppose. Sur chaque objet, l'auteur a toujours un passage ou un exemple tiré des Livres saints, et il semble que toutes les parties de l'Écriture viennent se ranger à son ordre sous les titres qu'il leur assigne. Ce n'est point lui qui parle; il expose la loi, et y joint au plus une interprétation courte et vive pour en faire sentir la force. Le style paroît même d'une extrême

simplicité, comme si l'auteur eût évité à dessein ces ornemens, ces tours et ces figures qui eussent laissé trop voir l'orateur là où il ne falloit montrer que l'austère conseiller et l'instituteur occupé des intérêts do son élève. Un déclamateur n'eût pas manqué de délayer quelques maximes plus importantes, et bien d'autres l'ont fait depuis. Bossuet est toujours calme, toujours grave, toujours réservé. Il ne donne rien aux passions du moment; il ne voit que la vérité, et l'énonce avec autant de sagesse que d'énergie.

On peut recommander la lecture de cet écrit, aujourd'hui surtout que tout le monde se lance dans les hautes spéculations de la politique, et que nous voyons éclore tant de systêmes dont la *Politique sacrée* seroit le meilleur contrepoison. G.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 5 octobre, S. S. se rendit au Vatican, et y examina les peintures en détrempe exécutées dans la bibliothèque de ce palais. Le saint Père vit aussi les travaux de l'aile qui doit unir la bibliothèque au musée Chiaramonti, et qui passe au travers du jardin. Ce bâtiment commence à s'élever.

— Le cardinal della Somaglia a pris possession du palais et des fonctions de la chancellerie, après avoir prêté serment au souverain Pontife.

— Le baron d'Ompteda, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Hanovre près le saint Siége, est de retour à Rome, venant de Turin.

— Jean Richter, luthérien saxon, âgé de 23 ans, se trouvant à Rome, a été frappé à la vue des pratiques et cérémonies de l'église romaine, et touché de la grâce, a fait de lui-même abjuration de ses erreurs, le 26 sep-

tembre dernier, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie, *in Campo Carleo*, entre les mains du curé, D. Vincent Simonetti.

Paris. On a publié en Angleterre le bref suivant, qui se rapporte à une affaire dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs. Puisse-t-il terminer enfin de trop fâcheuses discussions!

A notre vénérable frère Guillaume, évêque d'Halie, vicaire apostolique du district de Londres, à Londres.

PIE VII.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Vous nous avez exposé, par votre lettre du 10 août, qu'il existe dans votre vicariat beaucoup de prêtres françois qui parlent publiquement, et avec un scandale grave, contre nous ou contre ce que nous avons fait touchant les églises de France, et qui refusent de communiquer *in divinis* avec les pasteurs actuels de France, liés de communion avec nous et exerçant le ministère dans ce royaume; ils sont même venus à ce point de témérité et d'impudence, qu'ils forcent ceux qui ont reçu en France l'absolution de ces pasteurs dans le tribunal de la pénitence, à réitérer leur confession lorsqu'ils reviennent en Angleterre. Vous ajoutez que, quoique la vérité de ces faits repose sur des témoignages certains, comme vous ne pouviez cependant apporter la preuve canonique contre chaque prêtre françois, et que vous ne jugiez pas pouvoir, en conscience, confier sans distinction l'administration des sacremens de l'Eglise à ceux parmi lesquels vous saviez qu'il en étoit plusieurs qui violoient la communion catholique, vous avez pris la résolution, avec l'avis de plusieurs évêques, de proposer à tous les prêtres françois, sans exception, lorsqu'il s'agiroit de renouveler, suivant l'usage, les pouvoirs d'administrer les sacremens et de dire la messe, la souscription d'une formule de déclaration ainsi conçue : *Je soussigné reconnois et déclare que je suis soumis au souverain pontife le pape Pie VII, comme chef de l'Eglise, et que je communique avec tous ceux qui sont unis de communion avec Pie VII, comme avec des membres de l'Eglise.* Vous nous annoncez, avec chagrin, que parmi ces prêtres environ soixante-dix ont souscrit purement

et simplement la formule proposée, et qu'un beaucoup plus grand nombre a refusé, et qu'ayant cru devoir leur interdire l'administration des sacremens et la célébration de la messe dans votre vicariat, quelques-uns, au mépris de cet interdit, ne craignent point de célébrer en particulier le saint sacrifice de la messe. Après cet exposé, vous nous demandez notre jugement sur la formule de déclaration, pensant que si elle étoit confirmée par notre autorité, les dissentions et les scandales cesseroient, et que la cause seroit, comme vous le dites, terminée.

Après avoir mûrement examiné toute cette affaire, nous approuvons aussi la formule de déclaration ci-dessus relatée, et qui a été déjà approuvée par la congrégation pour la propagation de la foi, et nous ne pouvons que louer beaucoup votre prudence en proposant la souscription de cette formule à tous les prêtres françois sans distinction; c'étoit leur proposer le principe et la règle de la communion catholique, sans égard aux choses ou aux personnes en particulier, et aucun ne pouvoit refuser de se soumettre à cette règle et à ce principe, à moins de vouloir passer pour schismatique.

Votre fraternité a interdit, avec raison, du saint ministère ceux qui ont refusé entièrement de souscrire la formule, ou qui ne l'ont fait qu'avec des exceptions et des explications qu'ils y ajoutoient. Nous voulons espérer que, reconnoissant leur erreur, ils suivront à l'avenir de meilleurs conseils; et, pour les y amener plus facilement, nous vous déclarons que notre intention est aussi que tous les prêtres françois demeurant en Angleterre souscrivent cette formule purement, simplement et de cœur, sans ajouter ou retrancher un mot. Vous communiquerez donc cette lettre et notre ordre à chacun de ceux qui n'ont pas encore obéi à votre fraternité, qui leur commandoit une chose si juste, et vous les amenerez, par des exhortations paternelles et des avis salutaires, à obéir, avec une docilité et une obéissance filiale, au prince des apôtres, qui leur ordonne, par notre personne, toute indigne qu'elle est, que si, contre notre attente et notre espérance, ils la refusent, qu'ils voyent de quel péché grave ils se rendent coupables, puisque saint Thomas enseigne que ceux-là sont appelés schismatiques qui refusent de se soumettre au souverain Pontife, et de communiquer avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis. En attendant, ce témoignage particulier de

notre charité et de notre bienveillance pour vous, nous vous donnons affectueusement notre bénédiction apostolique à vous et à tous les fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 16 septembre 1818, et de notre pontificat le dix-neuvième.

PIE VII.

— S. Em. Mgr. le cardinal de la Luzerne vient de publier un second écrit en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes (1), qu'on parle de nouveau d'assujétir à l'obligation d'obtenir des diplomes individuels. Il conjecture qu'on veut les forcer par-là d'adopter l'enseignement mutuel, et il montre qu'ils ne le peuvent pas, que leurs statuts leur prescrivent une autre méthode, et qu'ils sont obligés de la suivre. La fidélité aux réglemens est de l'essence des congrégations religieuses.

— M. l'abbé Clausel de Montals, prédicateur ordinaire du Roi, ouvrira dimanche prochain, jour de la Toussaint, la station de l'Avent à la Cour.

— Le corps de M. le cardinal Cambacérès a été embaumé et déposé dans un cercueil de plomb. On l'a exposé dans une chapelle ardente, dressée dans un des appartemens de l'archevêché. Les différens corps s'y sont rendus pour jeter de l'eau bénite sur le cercueil, et les fidèles ont été admis à rendre ce pieux devoir à leur archevêque. Le corps sera déposé dans un des caveaux de l'église métropolitaine qui servoit de sépulture aux archevêques de Rouen. Le prélat a légué à son séminaire la totalité de ce qu'il possédoit, à la charge d'acquitter les rentes viagères qu'il laisse aux personnes de sa maison.

— Il y a eu une retraite ecclésiastique à Toulouse. Près de trois cents ecclésiastiques y ont assisté. M. l'abbé Laroque, un des vicaires généraux, a prêché. Les prêtres les plus âgés et les plus jeunes ont rivalisé de zèle et

---

(1) 8 pages in-8°.; prix, 30 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

d'exactitude. Quelques-uns, qui avoient à déplorer de tristes écarts pendant la révolution, ont donné des témoignages de douleur, et ont été reçus avec cordialité par leurs confrères et par les supérieurs du diocèse. La retraite a eu lieu au séminaire, et a été terminée par un *Te Deum* chanté à Saint-Sernin.

— Le banquier juif, Arnsteiner, de Vienne, qui avoit essayé de se tuer dans un accès de désespoir, ayant été guéri de sa blessure, s'est fait instruire des dogmes du christianisme, et a demandé le baptême. Cette cérémonie a eu lieu dans l'église de la Visitation de cette capitale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 27, avant la messe, M. le comte de Wrbna, chambellan de l'empereur d'Autriche, a eu l'honneur de remettre à S. M. une lettre de son souverain.

— Mgr. le duc de Bourbon a fait visite au Roi, aux Princes et à MADAME.

— Le 28, avant la messe, le Roi a reçu M. l'ambassadeur de Prusse, qui est venu annoncer à S. M. l'arrivée de son souverain. S. M. a également reçu M. le marquis Dessolles, qui est arrivé cette nuit donner la nouvelle au Roi que l'empereur de Russie avoit couché à Soissons, et que S. M. arriveroit dans la journée à Paris. A midi, le roi de Prusse, le prince royal son fils et le prince de Mecklembourg sont arrivés. L'empereur de Russie et le grand-duc Constantin sont arrivés à une heure et demie. A une heure un quart, MONSIEUR, les Princes ses fils, Mgr. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon sont allés successivement faire une visite à S. M. le roi de Prusse, et ensuite à S. M. l'empereur de Russie. A cinq heures un quart, S. M. I. et S. M. le roi de Prusse sont venues aux Tuileries. LL. MM. étoient dans la même voiture. S. A. I. le grand-duc Constantin, et les princes de Prusse et de Mecklembourg sont arrivés peu de temps après chez S. M. Ces augustes personnages ont dîné avec le Roi et la famille royale. Les ambassadeurs de Russie et de Prusse, et les officiers de leur suite, ont dîné chez M. le duc d'Escars.

— Le 29 au matin, le roi de Prusse et le grand-duc Constantin ont fait visite aux Princes et Princesses.

— S. M. l'empereur de Russie n'est point restée à Paris, et est repartie dans la nuit du 28.

— Le département de Tarn et Garonne avoit deux députés à nommer, en remplacement des deux députés sortans, MM. Caumont de la Force et Vialette de Mortarieu. M. Portal, président du collége, a été nommé le premier, et M. de Mortarieu le second.

— Dans les Basses-Alpes, qui n'a qu'un député à nommer, M. Arnaud de Puymoisson, président du collége, a été réélu.

— A Paris, le résultat du scrutin a donné le premier jour, 27, à M. Benjamin Constant, 2931 voix; à M. Ternaux, 1987; à M. Bonnet, 931; à M. Olivier, 378; à M. Gilbert des Voisins, 188; à M. Manuel, 149. Le nombre effectif des votans étoit de 7118. La majorité absolue étoit, par conséquent, de 3560. M. Bonnet a renoncé à la nomination. Le lendemain, 28, le nombre des votans étoit de 6981, sur lesquels M. B. Constant a eu 3431 voix, et M. Ternaux 3255. Le président du collége a invité les électeurs à se rendre le jour suivant aux assemblées; il a fait remarquer que 3000 environ d'entre eux n'avoient point voté. Le 29, il y a eu un scrutin de ballotage, comme on l'appelle, entre les deux candidats qui avoient eu le plus de voix. Le nombre des votans étoit de 7630, sur lesquels M. Ternaux a obtenu 3829 suffrages, et M. Constant 3749. M. Ternaux a été proclamé député.

— Le département du Rhône, qui n'avoit qu'un député à nommer, en remplacement de M. de Fargues, mort pendant la dernière session, a élu M. Camille Jordan, qui l'avoit déjà été dans le département de l'Ain.

— Dans les Landes, on a élu M. Cardonneau, vice-président du collége, et dans les Basses-Pyrénées, M. de Gestas.

— Le département du Nord a réélu d'abord trois des membres sortans, MM. Dupleix de Mesy, Revoire et Brigode.

— Le département du Finistère, qui avoit l'année dernière pour députés MM. Hersart de la Villemarqué, Dumarhallac, Roussin et Daugier, aura à cette session MM. Desbordes, Manuel, Keratry et Guilhem.

— Dans le Gard, la députation est composée de MM. le comte de Saint-Aulaire, président du collége; Chabaud-Latour, vice-président; et Raynaud-Lascours. Les députés

sortans sont : MM. de Vogué, Trinquelague et de Calvière.

— Dans la Sarthe, on a nommé MM. Thoré, Hardouin, de la Haye. Il reste un député à nommer.

— Le *Journal du Commerce* remarque que deux des députés nommés par le département de la Moselle, MM. Grenier et Rolland, firent partie de la chambre des représentans de 1815.

— On va réunir à la Bibliothèque du Roi les bâtimens occupés par la Trésorerie ; ce qui diminuera les craintes que l'on pouvoit avoir pour la Bibliothèque en cas d'incendie, et ce qui donnera plus de place pour disposer les livres dont s'accroît chaque jour la Bibliothèque.

— M. Tombe, ancien lieutenant de Roi du fort des Couplets, à Cherbourg, est nommé en la même qualité à Bitche. (Moselle).

— S. M. a autorisé l'acceptation d'une donation de 2400 fr., faite par M. Ferdinand de Berthier, au profit du séminaire de Versailles.

— Le 5 octobre, l'ancien manége du château des princes du Béarn, à Nérac, a été presque entièrement consumé par un incendie, qui est attribué à l'imprudence des propriétaires.

— La remise de l'artillerie de Valenciennes a été faite, le 23, aux officiers françois, comme nous l'avions annoncé.

— L'empereur d'Autriche est resté seul des souverains à Aix-la-Chapelle, où les deux monarques retourneront après leur voyage de Paris.

LIVRE NOUVEAU.

Réflexions d'un Catholique sur les Frères des Écoles chrétiennes, dits *de Saint-Yon* (1).

Un parti nombreux et actif cherche à rabaisser en ce moment le mérite et les services des Frères. Ces hommes humbles paroissent ridicules aux superbes contempteurs de la religion et de ses pratiques. Dernièrement un journal s'égayoit sur l'attitude modeste et recueillie des vertueux enfans de M. de la Salle ; elle contraste en effet avec les airs arrogans de nos savans modernes. Le journal va jusqu'à dire qu'elle est dangereuse pour les enfans, et il est vrai qu'elle

---

(1) Brochure in-8°. ; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

auroit l'inconvénient de les éloigner de cette présomption et de cette audace qu'on cherche aujourd'hui à leur inspirer, et qui éclatent dans les manières d'un si grand nombre d'entre eux. Quoi qu'il en soit, cette ardeur que montrent quelques écrivains pour déprimer des maîtres justement environnés de l'estime, est apparemment ce qui a excité un zèle plus légitime de la part du *catholique* auteur de ces *Réflexions*. Après avoir répondu à quelques difficultés qu'une interprétation peu exacte des décrets de Buonaparte suscitoit aux Frères, l'auteur répond à leurs détracteurs. Il rappelle l'écrit de S. Em. M. le cardinal de la Luzerne, et le défend contre quelques réfutations. M. Alexandre de la Borde et le *Journal du Commerce* sont ceux contre lesquels il dirige principalement ses efforts. Il nous paroît avoir toute raison contre eux, et son écrit, qui est d'ailleurs fort court, annonce un ami déclaré d'une institution laborieuse, ancienne, amie de la jeunesse, et qui fait le bien en silence. Elle ne se fait point préconiser dans de fastueux rapports, elle ne fait point imprimer avec enflure les résultats de ses travaux, elle n'a point de journaux empressés à l'exalter, elle est sans ambition comme sans cupidité, mais elle n'en remplit que mieux son but. Rien n'y est donné à l'ostentation. On sent qu'elle est dirigée par des motifs supérieurs, et que ce n'est pas des hommes qu'elle attend sa récompense.

Cette brochure se divise en trois parties distinctes. La première est une discussion raisonnée sur le même objet, sur lequel nous avons annoncé un écrit de M. le cardinal de la Luzerne. Les deux autres sont des réponses à des articles de journaux. L'auteur s'appuye sur des faits, sur des autorités et sur des raisons, et c'est bien peu dire que d'annoncer que le tout mérite au moins d'être examiné.

On a réimprimé, à la fin de la deuxième édition, l'écrit intitulé : *Du droit du Gouvernement sur l'éducation*, qui parut cet hiver, et qui n'est pas de la même main. Nous l'avons annoncé dans le temps.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

(*Mercredi 4 novembre 1818.*) (N°. 449.)

ETAT DE LA COUR DE ROME.

PREMIER ARTICLE.

Si c'est un spectacle étonnant pour l'observateur philosophe, et consolant pour le chrétien, que la splendeur et la perpétuité de ce siége antique, centre de l'unité, c'est aussi quelque chose d'imposant que le tableau de cette église de Rome avec son chef vénérable et les différens ministres de son autorité spirituelle. Ce n'est pas simplement un objet de curiosité que ce cortége de dignités, de congrégations, de tribunaux et d'établissemens qui entourent la chaire de Pierre. On peut y admirer encore les vues de la Providence qui a voulu ajouter cet éclat au siége du chef de l'Eglise. On peut y reconnoître la sagesse des pontifes qui ont cherché à s'environner de plus de lumières et de secours. Quoiqu'en France on fasse profession de ne pas se soumettre aux décisions des congrégations romaines, on ne peut néanmoins s'empêcher de respecter infiniment leurs avis, quand on n'y verroit que le sentiment d'une réunion de prélats et de théologiens éclairés. Nous nous proposions depuis long-temps de donner le tableau de l'état actuel de la cour de Rome, et de faire connoître ses charges et ses dignités principales et ceux qui les exercent. Nous tirons ces détails d'une notice (*Notizie*) imprimée cette année à Rome, après une longue interruption. Cette notice est peu connue en France, et peut donner une idée de la forme du gouvernement ecclésiastique à Rome, et de tout ce qui concerne cette église mère, à qui nous sommes redevables du bienfait de la foi, et à laquelle nous devons tenir *par le fond de nos entrailles,* comme parle Bossuet :

Pie VII, souverain Pontife (Grégoire-Barnabé Chia-

ramonte, religieux du Mont-Cassin), né à Césène le 14 août 1742, élevé au pontificat le 14 mars 1800, dans le monastère des Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin de Saint-Georges le Majeur, à Venise; couronné dans la même église le 21 mars, entré à Rome le 3 juillet, a pris possession le 24 novembre 1801, est le deux cent cinquante-cinquième pape depuis saint Pierre. S. S. a retenu les préfectures des congrégations de l'Inquisition, de la Visite apostolique et du Consistoire.

Cardinaux de l'ordre des évêques, qui ont pour titre un des six évêchés suburbicaires (1):

Alexandre Mattei, né à Rome le 20 février 1744, créé cardinal *in petto* par Pie VI, le 12 juillet 1779, déclaré à Ferrare le 22 mai 1782; évêque d'Ostie et Velletri, doyen du sacré collége, pro-dataire, archiprêtre de Saint-Pierre, préfet de la congrégation Cérémoniale et de la fabrique de Saint-Pierre.

Antoine Dugnani, né à Milan le 8 juin 1748, créé cardinal par le même pape, le 21 février 1794; évêque de Porto et Sainte-Rufine, sous-doyen du sacré collége, préfet de la signature de justice.

Jules-Marie della Somaglia, né à Plaisance le 29 juillet 1744, créé cardinal par Pie VI, le 1er. juin 1795; évêque de Frascati, vice-chancelier de l'église romaine et archiprêtre de Saint-Jean de Latran, secrétaire de la congrégation du Saint-Office, préfet de la résidence des évêques, des rits, et du spirituel du collége et du séminaire romain.

Diègue-Innigo Caracciolo, Napolitain, né le 18 juillet 1759, cardinal de la création de Pie VII, le 11 août 1800, évêque de Palestrine, commandataire de Saint-Augustin, préfet des indulgences et des reliques.

---

(1) On sait que le nombre des cardinaux est fixé à soixante-dix, qui sont partagés en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres et quatorze diacres.

Laurent Litta, né à Milan le 23 février 1756, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 28 septembre suivant, évêque de Sabine; vicaire de S. S. à Rome, préfet de la congrégation pour la correction des livres orientaux, des études du collége romain et de l'imprimerie de la Propagande.

Michel di Pietro, né à Albano le 18 janvier 1747, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 9 août 1802, évêque d'Albano, grand-pénitencier, préfet de l'Index.

Cardinaux de l'ordre des prêtres, tous de la création de Pie VII:

Louis de Bourbon, né à Cadahalfo le 22 mai 1777, cardinal le 20 octobre 1800, du titre de Sainte-Marie de l'Echelle, archevêque de Tolède. — Joseph Firrao, né à Naples le 20 juillet 1736, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Eusèbe. — Louis Ruffo-Scilla, Napolitain, né le 25 août 1750, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Martin aux Monts, archevêque de Naples. — Antoine-Félix Zondadari, né à Sienne le 14 janvier 1740, cardinal *in petto* le 23 février 1801, déclaré, le 28 septembre suivant, du titre de Sainte-Balbine, archevêque de Sienne. — Barthelemi Pacca, né à Bénévent le 25 décembre 1756, cardinal le 23 février 1801, du titre de Saint-Sylvestre *in capite*, camerlingüe de la sainte Église, préfet de la congrégation de l'Immunité et de l'Economie du Collége Romain. — César Brancadoro, né à Fermo le 18 août 1755, cardinal le même jour 23 février, du titre de Saint-Jérôme des Esclavons, archevêque de Fermo. — Jean-Philippe Gallerati-Scotti, né à Milan le 25 février 1747, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Praxède, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, préfet de l'Economie de la Propagande. — Joseph Spina, né à Sarzane le 12 mars 1756, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 29 mars 1802, du titre de Sainte-Agnès hors les Murs, archevêque de Gênes, légat de Bologne. — Jules Gabrielli, né à Rome

le 20 juillet 1718, cardinal le même jour, du titre de Saint-Thomas *in Parione*, abbé commendataire de Saint-Paul de Valdiponti de Pérouse, de Saint-Jean du Désert (Citta della Pieve) et des saints Vit et Pancrace de Todi, préfet de la congrégation du Concile. — Charles-François Caselli, Servite, né à Alexandrie le 20 octobre 1740, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 9 août 1802, du titre de Saint-Marcel, évêque de Parme. — Joseph Fesch, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, archevêque de Lyon. — Pierre-François Galeffi, né à Césène le 27 octobre 1770, cardinal le 11 juillet 1805, du titre de Saint-Barthélemi en l'Ile, abbé commendataire de Subiac, secrétaire des mémoriaux, préfet de la discipline régulière. — Charles Oppizzoni, né à Milan le 15 avril 1769, cardinal le 26 mars 1804, du titre de Saint-Bernard aux Thermes, archevêque de Bologne. — Antoine della Genga, de Spolète, né le 2 août 1760, cardinal le 8 mars 1816, du titre de Sainte-Marie *in Trantevere*. — Pierre Gravina, né en Sicile le 26 décembre 1749, cardinal le même jour que le précédent, du titre de Saint-Laurent *in Pane e Perna*, archevêque de Palerme. — Dominique Spinucci, né à Fermo le 2 mars 1739, cardinal le même jour, du titre de Saint-Calixte, archevêque de Bénévent. — Antoine-Gabriel Severoli, né à Faenza le 28 février 1757, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Paix, archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella. — Joseph Morozzo, né à Turin le 12 mars 1758, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie des Anges, évêque de Novarre. — Thomas Arezzo, Sicilien, né le 17 décembre 1756, cardinal le même jour, du titre de Saint-Pierre ès Liens, légat à Ferrare. — Fabrice Sceberas-Testaferrata, né à la Valette (île de Malte) le 29 avril 1758, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 6 avril 1818, évêque de Sinigaglia. — François-Xavier Castiglione, né à Cingoli le 20 novembre 1761, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie *in Traspontina*,

évêque de Césène. — Charles-André Pelagallo, né à Rome le 30 mars 1747, cardinal le même jour, du titre des saints Nérée et Achillée, évêque d'Osimo et Cingoli. — Benoît Naro, né à Rome le 26 juillet 1744, cardinal le même jour, du titre de Saint-Clément. — François Césarei-Leoni, né à Pérouse le 1er. janvier 1757, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 28 juillet 1817, du titre de Sainte-Marie *del Popolo*, évêque d'Iési. — François-Antoine-Xavier Gardoqui, né à Bilbao le 9 octobre 1747, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Anastasie. — Denis Bardaxi de Azara, Espagnol, né le 9 octobre 1760, cardinal le même jour, du titre des XII Apôtres. — Antoine Rusconi, patrice bolonois, né à Cento le 19 juin 1743, cardinal le même jour, du titre des saints Jean et Paul, évêque d'Imola. — Emmanuel de Gregorio, né à Naples le 18 décembre 1758, cardinal le même jour, du titre de Saint-Alexis, archimandrite de Messine. — Jean-Baptiste Zauli, né à Faenza le 25 novembre 1743, cardinal le même jour, du titre de Saint-Onuphre. — Jean-Baptiste Quarantotti, né à Rome le 17 septembre 1733, cardinal *in petto* le même jour, déclaré, le 22 juillet 1816, du titre de Sainte-Marie *in Ará Cœli*. — Nicolas Riganti, né à Molfetta le 25 mars 1744, cardinal le même jour, du titre des saints Pierre et Marcellin, évêque d'Ancône. — Alexandre Malvasia, né à Bologne le 26 avril 1748, cardinal le même jour, du titre de la Sainte-Croix à Jérusalem, légat de Ravenne. — Georges Doria-Pamphili, né à Rome le 17 novembre......., cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet 1816, du titre de Sainte Cécile, abbé commendataire des saints Vincent et Anastase. — François Fontana, Barnabite, né à Casal le 27 août 1740, cardinal le même jour, du titre de Sainte-Marie de la Minerve, préfet de la Propagande. — Louis Ercolani, né à Fuligno le 17 octobre 1758, cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet 1816, du titre de Saint-Marc, abbé commendataire de Sainte-Marie de Farfa

et de Saint-Sauveur-Majeur. — François-Antoine Cebrian-y-Valda (1), Espagnol, né le 19 février 1734, cardinal le 23 septembre 1816, patriarche des Indes. — Marie-Thaddée de Trautmansdorff-Weinsberg, né à Gratz le 28 mai 1761, cardinal le même jour, archevêque d'Olmutz. — François-Xavier de Salm, né à Vienne le 1er. février 1749, cardinal le même jour, évêque de Gurk. — Paul-Joseph Solaro, né à Saint-Polten le 24 janvier 1743, cardinal le même jour, ancien évêque d'Aost. — Alexandre-Angélique de Taleyrand de Périgord, né à Paris le 1737, cardinal le 28 juillet 1817, archevêque de Paris. — César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris le 1738, cardinal le même jour, évêque de Langres. — Louis-François de Bausset, né à Pondichéri le 14 décembre 1748, cardinal le même jour. — Casimir Haeffelin, né à Minfeld le 12 janvier 1737, cardinal le 6 avril 1818. En tout quarante-trois; treize titres sont vacans.

Cardinaux de l'ordre des diacres:

Antoine-Marie Doria-Pamphili, Génois, né à Naples le 28 mars 1749, fait cardinal par Pie VI le 14 février 1785, premier diacre, du titre de Sainte-Marie *in Via Lata*, préfet des eaux et des marais. — Fabrice Ruffo, né à Naples le 16 septembre 1744, cardinal *in petto* le 26 septembre 1791, déclaré le 21 février 1794, diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, grand-prieur de Malte à Rome. — Hercule Consalvi, Romain, né le 8 juin 1757, cardinal le 11 août 1800, diacre de Sainte-Marie aux Martyrs, abbé commendataire de Grotta-Ferrata, secrétaire d'État et des brefs, préfet de la consulte et de la congrégation de Lorette. — Joseph Albani, né à Rome le 13 décembre 1750, cardinal le 25 février 1801, diacre de Saint-Césaire, préfet du bon Gouver-

(1) Ce cardinal et les sept suivans n'ont point de titre, et n'en recevront que lorsqu'ils assisteront à un consistoire, et qu'ils recevront le chapeau des mains du saint Père avec les formalités accoutumées.

ment. — Guidobono Cavalchini, né à Tortone le 4 décembre 1755, cardinal *in petto* le 24 août 1807, déclaré le 6 avril 1818. — Jean Caccia-Piatti, né à Novarre le 8 mars 1751, cardinal le 8 mars 1816, diacre des saints Côme et Damien. — Stanislas San-Severino, né à Naples le 13 juillet 1764, cardinal *in petto* le même jour, déclaré le 22 juillet suivant, diacre de Sainte-Marie *in Portico*. — Pierre Vidoni, né à Cremone le 2 septembre 1759, cardinal le même jour, diacre de Saint-Nicolas *in Carcere*. — Augustin Rivarola, né à Gênes le 14 mars 1758, cardinal le 1er. octobre 1817, diacre de Sainte-Agathe *alla Suburra*, neuf cardinaux diacres; neuf titres sont vacans.

Il y a donc en tout cinquante-huit cardinaux, et par conséquent douze chapeaux à donner.

Nous n'avons point compris dans cette liste les cardinaux Caraffa di Trajetto, Quevedo y Quinsano, de Bayanne, Lante, Bottini et Cambacérès, morts depuis l'impression.

Il ne reste plus que cinq cardinaux de la création de Pie VI. Tous les autres sont du Pape actuel.

Il y a auprès du souverain Pontife vingt-une congrégations pour le gouvernement, tant spirituel que temporel. Ce sont les congrégations de l'Inquisition, de la Visite apostolique, la Congrégation Consistoriale, celle des Evêques et Réguliers, du Concile, de la Résidence des Evêques, de l'Immunité ecclésiastique, de la Propagande, de l'Index, des Rits, la Congrégation Cérémoniale, celle des Indulgence et Reliques, de l'Examen des Evêques, de la Correction des Livres de l'église orientale, de la Fabrique de Saint-Pierre, de la Consulte, du bon Gouvernement, de Lorette, des Eaux, et la Congrégation Economique. Le saint Père a retenu la préfecture des trois premières de ces congrégations. Les plus importantes de toutes sont celles de l'Inquisition, des Evêques et Réguliers, du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, de la Propagande, de l'Index, des Rits,

des Indulgences et Reliques, et de l'Examen des évêques. L'inquisition romaine a mérité d'être exempte de l'anathême lancé par les philosophes contre le tribunal de ce nom, et dernièrement un auteur espagnol (1), qui n'a pas ménagé l'inquisition de son pays, y opposoit le tableau des formes douces et des réglemens modérés de l'inquisition de Rome; on ne cite point en effet de celle-ci de ces actes de rigueur destinés à effrayer les perturbateurs de l'Eglise et de l'Etat, et la sagesse de ses jugemens prouve qu'elle ne cherche qu'à prévenir le mal par une vigilance qui n'a rien que de paternel. La congrégation de l'Inquisition a pour préfet, comme nous l'avons dit, le Pape lui-même. C'est toujours un cardinal qui en est secrétaire; cette place est aujourd'hui remplie par M. le cardinal della Somaglia. La congrégation est composée de douze cardinaux, sans compter les consulteurs, qui sont ou des prélats ou des religieux. Il y en a seize en tout, et de plus cinq qualificateurs.

La congrégation des Evêques et Réguliers, dont le nom indique assez les fonctions, avoit pour préfet le cardinal Caraffa di Trajetto, mort récemment; nous ne savons si son successeur est nommé. Vingt-quatre cardinaux sont attachés à cette congrégation, qui a pour secrétaire Mgr. César Guerrieri, archevêque d'Athènes. La congrégation du Concile est chargée de l'interprétation et de l'exécution du concile de Trente. M. le cardinal Gabrielli en est préfet, et elle compte en outre vingt-huit cardinaux; le secrétaire est Mgr. Falza-Cappa. Douze prélats sont adjoints à cette congrégation pour recevoir et examiner les relations que donnent les évêques sur l'état de leurs siéges. La congrégation de l'Immunité a pour préfet M. le cardinal Pacca, seize cardinaux pour membres, et de plus onze prélats; le secrétaire est

(1) Le sieur Llorente, dans son *Histoire de l'Inquisition d'Espagne*, dont nous nous proposons de rendre compte prochainement.

Mgr. Bargagnati. La congrégation de la Propagande est celle qui peut nous intéresser davantage, par les œuvres qu'elle embrasse, et par les heureux fruits qu'elle procure. C'est elle qui est chargée des missions dans les différentes parties du monde, et elle y envoie des secours de toute espèce. Elle entretient pour cela des relations très-étendues, et ses archives offriroient des matériaux précieux pour l'histoire. La place de préfet de cette congrégation est fort importante. Elle étoit occupée depuis quelques années par M. le cardinal Litta, que son zèle et ses connoissances rendoient si digne de l'exercer; elle vient d'être donnée depuis peu à S. Em. le cardinal Fontana, Barnabite, qui est aussi un des membres les plus distingués du Sacré Collége par sa piété et ses talens. Outre le cardinal préfet, il y a un cardinal préfet de l'Economie de la Propagande; c'est aujourd'hui M. le cardinal Gallerati-Scotti. La congrégation de la Propagande est composée de dix-huit cardinaux; Mgr. C. M. Pedicini en est secrétaire. Un magnifique collége est attaché à la congrégation; il a été fondé par Urbain VIII, et rouvert au commencement de cette année, après avoir été fermé vingt ans.

La congrégation de l'Index a pour objet, comme on sait, l'examen des livres qui intéressent la foi, et elle note ceux qu'elle juge repréhensibles; c'est aujourd'hui M. le cardinal di Pietro qui en est préfet. Dix cardinaux en sont membres; le maître du Sacré Palais en fait partie, sous le titre d'assistant perpétuel, et un Dominicain en est secrétaire; il y a de plus un grand nombre de consulteurs et des rapporteurs, pris entre les prélats et les religieux. La congrégation des Rits est chargée des procédures pour la béatification et la canonisation des saints; M. le cardinal della Somaglia en est préfet, et Mgr. Jules Carpegna secrétaire. Le promoteur de la foi est Mgr. André Cavalli; c'est celui qui a la plus grande part à la discussion des pièces et des faits relatifs aux personnages dont on poursuit la canonisation. Cette congré-

gation a pour consulteurs dix prélats et quatorze religieux. La congrégation des indulgences et reliques a pour préfet M. le cardinal Caracciolo, et pour secrétaire Mgr. Ange Costaguti ; elle est composée aussi de cardinaux et de consulteurs. L'examen des évêques, qui n'a lieu à Rome que pour les pays d'obédience, comprend deux parties, la théologie et les canons. La première est confiée à quelques cardinaux et à plusieurs religieux, et la seconde à des cardinaux et prélats.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Sa Sainteté prend souvent pour but de ses promenades quelqu'une des églises de cette capitale. Dernièrement elle alla visiter la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et depuis elle est allée à la basilique de Saint-Paul, sur le chemain d'Ostie.

— Il est arrivé ici, par mer, beaucoup de caisses et d'effets appartenant à S. M. le roi des Deux-Siciles, qui est atendu pour le 24 octobre.

— On a déjà ouvert deux colléges de Jésuites dans les États du roi de Sardaigne, l'un à Gênes, l'autre à Novarre. Celui de Turin devoit être ouvert les premiers jours de novembre. Deux Jésuites sont partis d'ici pour s'y rendre. Le père Pirelli, vicaire général de la compagnie, vient de se rendre à Naples.

PARIS. Le gouvernement anglois a pris, de concert avec le saint Siége, des mesures pour pourvoir aux besoins des catholiques qui se trouvent dans ses possessions dans un autre hémisphère. Un évêque a été nommé pour ces contrées. Nous avons anoncé dans le temps, le sacre de M. Edouard-Bède Slater, religieux Bénédictin de la Congrégation angloise, et nommé à l'évêché de Ruspa, *in partibus infidelium*. Ce prélat a passé quelque temps à Paris, en allant de Rome à Londres. Il est parti le 22 octobre pour cette dernière capitale, d'où il se rendra à sa destination. La Propagande lui a donné des pouvoirs

spirituels pour Sainte-Hélène, le cap de Bonne-Espérance, Madagascar et l'île Maurice. Il est probable que cette dernière colonie (Ile de France), peuplée presque exclusivement de catholiques, sera la résidence de M. l'évêque de Ruspa; du moins c'est-là qu'il trouveroit plus de matière à son zèle. Il étendra peut-être aussi sa juridiction sur la Nouvelle-Hollande et sur les établissemens formés dans cette partie par les Anglois depuis trente ans, et où il se trouve, comme nous l'avons dit dernièrement, un certain nombre de catholiques; nous sommes même bien aise d'avertir à se sujet, sur l'invitation d'une autorité respectable, que les détails que nous avons donnés dans notre numéro 434 sur la conduite des administrateurs anglois dans cette contrée lointaine, demandent à être rectifiés sur quelques points, et nous saisirons l'occasion d'établir les faits plus exactement lorsque nous aurons reçu des renseignement plus précis.

— Les obsèques de M. le cardinal Cambacérès ont été célébrées à Rouen avec beaucoup de pompe. Le clergé de toutes les paroisses s'étoit réuni pour cet effet. M. Tuvache, doyen du chapitre, officioit. On s'est rendu processionnellement de l'archevêché à l'église métropolitaine. Les autorités, le général commandant la division, le préfet, le maire, suivoient le convoi. La garde nationale et la garde royale formoient la haie. Après l'office, le corps a été descendu dans le caveau des archevêques de Rouen. On a célébré le lendemain un nouveau service pour S. Em.

— Les habitans du diocèse de Dijon ne pourront pas se plaindre de la sévérité de leur évêque. Ce prélat vient de leur donner une preuve signalée de condescendance. Par une circulaire du 14 septembre dernier, il a annoncé qu'il seroit permis de faire gras le samedi de chaque semaine, jusqu'à la récolte des légumes de l'année prochaine, ce qui ne laisse pas d'offrir assez de latitude à ceux qui n'aiment pas le maigre; car le ca-

rême n'est pas excepté, et on fera gras le samedi, même pendant ce temps, tandis que ce jour étoit auparavant toujours excepté des dispenses que l'on croyoit devoir accorder. Cette concession de M. Henri Reymond est précédée d'un assez long considérant, à la manière des décrets de la convention. Le prélat s'y appuye sur l'usage qui existe en plusieurs diocèses de faire gras les samedis depuis Nöël jusqu'à la Purification, et il prétend que cet usage n'est fondé que sur la rareté des alimens maigres pendant cette partie de l'hiver. C'est la première fois que j'entends assigner ce motif à une coutume qui paroît s'être introduite plutôt par des raisons de piété, et qui est particulière aux métropoles dont la sainte Vierge est patronne. La dispense de M. l'évêque de Dijon est bien autrement étendue, puisqu'elle commence trois mois plutôt, et qu'elle se se prolonge plus tard. Un autre motif qu'il allègue est qu'il n'a pas voulu charger la conscience de ses diocésains de la transgression du précepte; il aime mieux prendre la chose sur lui et se dévouer pour eux, et ils ne peuvent pas, sans ingratitude, ne pas être touchés de ce procédé. Il ajoute, il est vrai, que la dispense n'aura pas lieu pour les cantons où *la récolte aura été à peu près ordinaire*, et il semble que cet *à peu près* pourra embarrasser plus d'un bon catholique, qui doutera s'il est dans le cas de l'exception. M. Reymond ne s'en tient pas d'ailleurs là : *Considérant qu'aux approches des vendanges, les propriétaires des vignes auront à employer et à nourrir un très-grand nombre de personnes, nous déclarons... que si, pendant le temps de la vendange et de son pressurage, on se trouve dans la nécessité absolue de faire l'un ou l'autre le vendredi, ceux qui y seront employés pourront aussi faire usage des mêmes alimens gras*. Ainsi plus même d'abstinence le vendredi pendant la vendange, et il n'existoit plus dans le diocèce de Dijon, à cette époque, de trace d'une discipline si ancieno et si respectée dans l'Eglise. Y avoit-il donc

ici une nécessité si impérieuse? la disette de légumes est-elle donc vraiment telle qu'on ne puisse s'en procurer? Que feroit-on de plus dans une année de misère et de famine? N'avons-nous pas eu, cette année, une abondance d'autres récoltes, comme M. l'évêque de Dijon le reconnoît au commencement de sa lettre? et cette abondance ne peut-elle pas offrir le moyen de payer un peu plus cher les alimens maigres que la sécheresse a rendus plus rares? N'est-ce pas une étrange manière de remercier Dieu des biens qu'il nous a prodigués, que d'autoriser l'oubli d'une loi de l'Eglise dans le temps même où nous venons de recueillir ces biens? Ce sont-là les questions que l'on se fait, et dont la solution est d'autant plus embarrassante que MM. les évêques constitutionnels n'ont rien décidé à cet égard dans leurs conciles de 1797 et de 1801.

— Nous avons la satisfaction d'apprendre que MM. du Coudray, l'Ane et Chenet, prêtres françois, résidans à Londres, qui avoient fait difficulté de souscrire à la formule proposée par M. le vicaire apostolique, ou du moins qui n'avoient voulu souscrire qu'avec des restrictions que le prélat n'avoit point admises, ayant eu communication du dernier bref adressé à M. Poynter, se sont conformés à ce qu'il prescrit. On ajoute qu'il y a lieu de croire que cette démarche sera imitée par les autres ecclésiastiques, au nombre de vingt environ, qui, comme les précédens, avoient signé la formule avec restriction, et on se flatte qu'en définitif le nombre des récalcitrans qui persévereront dans leur refus ne sera pas considérable. Tel est l'avantage de la constitution de l'église catholique, où la voix de l'autorité ne peut manquer de faire impression sur ceux qui connoissent les règles. La lettre d'où nous tirons ce détail, ajoute un autre fait non moins consolant relatif à la même affaire. M. Poynter, instruit que dans une congrégation de son district un prêtre françois avoit échauffé les esprits contre la formule et contre ceux qui la recevoient, y alla

— L'empereur de Russie a couché, le 29 au soir, à Valenciennes, et en est reparti le lendemain par Bruxelles.

— Du 21 au 26 octobre, vingt-huit transports anglois sont partis de Calais pour Douvres, portant des officiers, soldats, femmes, enfans et bagages. Environ 4000 hommes devoient partir le 28 octobre.

— Voici les actes du congrès relatifs à l'évacuation de la France. Elle a été arrêtée en principe par les ministres dans la conférence du 2 octobre. Le 9, le traité a été signé. Du 15 au 17, les ratifications de Paris et de Londres sont arrivées, et le même jour le traité a été ratifié par les souverains présens au congrès. Enfin l'échange des ratifications a eu lieu le 20, jour où l'empereur de Russie et le roi de Prusse se sont mis en route pour aller passer la revue de départ de leurs troupes.

— M. André des Razins, marquis de Saint-Marc, vient de mourir à Bordeaux, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il s'étoit trouvé à la bataille de Fontenoy. Il ne fut long-temps connu que par des pièces de théâtre et des poésies fugitives. Ce fut lui qui fit les vers pour le couronnement du buste de Voltaire à la comédie françoise, en 1778, quelques semaines avant la mort du patriarche de la philosophie. Ces vers n'étoient pas bons. M. de Saint-Marc les jugea lui-même avec franchise, ainsi que le motif qui les lui avoit dictés. *Quand on est ivre*, disoit-il, *tous les vins sont bons*. M. de Saint-Marc ne partagea cependant pas en tout l'ivresse qui régnoit à cette époque. Dans son *Epître aux détracteurs de la France*, il s'élève contre ces beaux esprits qui, tout en parlant beaucoup de l'amour de la patrie, insultoient à la France dans leurs correspondances et leurs pamphlets, et, tout en prêchant le mépris des richesses et des grandeurs, recherchoient les cordons et les pensions. Il ne donna pas du moins dans ce travers, et ne prostitua point non plus sa plume pendant la révolution. La religion, qu'il avoit toujours respectée dans ses écrits, a adouci l'amertume de ses derniers jours.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numeros du réabonnement.*

Vie complète de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission; par M. Collet. Nouvelle édition, augmentée des discours et des écrits textuels du saint (1).

SECOND ARTICLE.

Quoique l'extrait que nous avons donné de la partie de la *Vie de saint Vincent de Paul*, renfermée dans le Ier. volume, nous ait présenté le spectacle d'une charité active et d'un zèle infatigable, le IIe. volume va nous offrir des traits plus admirables encore, et une suite d'actions qui tiennent du prodige. Vincent de Paul jette d'abord les yeux sur la Lorraine, alors théâtre d'une guerre sanglante et de dévastations affreuses. Les historiens font une peinture affreuse de ses calamités. Vincent, qui en est instruit, les retrace vivement aux ames pieuses qu'il dirigeoit. Il fit acheter des vivres, des vêtemens, des secours de toute espèce, et les envoya aux cantons qui souffroient le plus. Il chargea de la distribution douze de ses prêtres, et leur associa des Frères intelligens, qui portoient des remèdes pour les malades. Toul, Metz, Verdun, Bar, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, ressentirent les effets de sa sollicitude paternelle. Ses disciples y prodiguoient les secours spirituels et temporels. Il attiroit en France les habi-

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville, rue Christine; et chez Adrien Le Clere.

tans les plus malheureux, les enfans, les filles surtout, qui eussent couru plus de dangers au milieu de tant de désordres. Il leur procuroit des asiles; il recevoit à Paris des communautés entières, des familles ruinées, et pourvoyoit à leurs besoins. Dans le même temps il secouroit généreusement des Anglois fidèles à la cause de leur roi, qui avoient été obligés de quitter leur pays pour échapper à la tyrannie de Cromwell, et il leur continua ces secours pendant tout leur exil. Il envoyoit aussi de l'argent en Artois, où la guerre exerçoit aussi ses ravages. On a calculé qu'il fit passer en Lorraine environ 1,600,000 livres, argent de ce temps-là. Un Frère de la mission, nommé Matthieu Renard, portoit les sommes. Il fit cinquante-quatre voyages, et échappa à tous les dangers, passant à travers les troupes, et dans un pays infesté de brigands, sans avoir jamais été volé. Le récit des aventures de ce Frère est fort curieux. Il attribuoit le succès de ses voyages aux prières du saint.

Au milieu de ces soins, qui sembloient devoir absorber toute son attention, Vincent ne négligeoit point ses bonnes œuvres ordinaires. Ses prêtres, pendant les trois premières années où la Lorraine l'occupoit davantage, firent plus de soixante-dix missions en différens diocèses. Appelé auprès de Louis XIII mourant, il fortifia ce prince dans ses sentimens de piété, et passa plusieurs jours à l'assister. Après la mort du Roi, il fut nommé par la Reine membre d'un conseil de conscience, et s'occupa de réprimer l'avidité de ceux qui trafiquoient des biens et des dignités ecclésiastiques. Pour le choix aux places, il n'avoit égard qu'à la piété et à la science, et ne tenoit nul compte de la recommandation et de la faveur. Il

rendit ainsi de grands services à l'Eglise, et lui procura de bons évêques. Lié avec Mme. de Chantal, il coopéra à l'établissement ou à la direction de ses religieuses, à la réforme de Sainte-Geneviève, à celle de la congrégation de Saint-Maur. Il provoqua le renouvellement des anciennes ordonnances contre le blasphême, contre le duel, contre la licence des écrits. Pendant dix ans qu'il fut membre du conseil, il ne se servit de son crédit auprès de la régente que pour le bien de la religion, et jamais pour son avantage particulier, ni même pour celui de sa congrégation. Il établit des maisons à Annecy, à Rome, à Cahors, à Marseille pour prendre soin des galériens, à Sedan pour travailler à la conversion des protestans, à Montmirel, à Saintes pour y diriger le séminaire, à Tunis pour les chrétiens captifs, à Saint-Méen, etc. Lui-même voulut donner une mission à Mony, dans le diocèse de Beauvais, et il y établit la confrérie de la Charité. Il favorisa et soutint quelques congrégations naissantes de filles pieuses, comme les Filles de la Providence, fondées par Mme. de Pollalion, celles de l'Union Chrétienne, les Orphelines de Mlle. de Lestang, les Filles de Sainte-Geneviève, réunies depuis à celles de Mme. de Miramion, les Filles de la Croix; car c'étoit le temps où le zèle et la piété multiplioient ces saints asiles, et ces établissemens charitables, qui avoient chacun leur genre de bonnes œuvres, et Vincent étoit sans doute un de ceux qui avoient le plus contribué à donner cette impulsion aux esprits, et cet essor à la charité.

On vit tout ce que pouvoient son zèle et son influence dans l'établissement d'un hôpital pour les enfans trouvés, qui étoient alors presque entièrement abandonnés, et qui périssoient faute de secours. Saint Vin-

cent de Paul ne put apprendre leur sort sans être touché de pitié; il en parla aux dames qui se livroient sous sa conduite aux œuvres de charité. On loua, en 1638, une maison à la porte Saint-Victor, pour loger ces enfans, et Mlle-le Gras et les Sœurs de la Charité s'en chargèrent. Dans le commencement on ne pouvoit en admettre qu'un petit nombre; on les tiroit au sort, et les autres restoient chez une femme de la rue Saint-Landry, qui manquoit de moyens, et peut-être de bonne volonté, pour les élever. Saint-Vincent ne put supporter long-temps un partage qui laissoit tant d'enfans exposés à une mort prochaine, ou à la misère et au vice. Il exhorta les Dames de l'Assemblée de Charité à étendre leur œuvre, et on résolut d'essayer. Il obtint du Roi 12,000 livres de rentes sur les fermes. Avec ce secours l'établissement se soutint durant quelques années. Mais les fonds qu'il falloit envoyer en Lorraine, les troubles qui commençoient en France, le nombre des enfans qui croissoit tous les jours, et la dépense qui alloit au-delà de 40,000 livres, somme considérable pour ce temps, effrayèrent les Dames, et elles vouloient renoncer à une entreprise qu'elles trouvoient au-dessus de leurs forces. Vincent les assembla, en 1648, et c'est-là qu'il leur tint ce petit discours que les historiens nous ont conservé, et qui est un modèle d'éloquence, de pathétique et de simplicité. La grâce qui parloit par sa bouche, toucha l'auditoire; il fut arrêté qu'on continueroit à prendre soin des enfans. On obtint d'abord pour eux les bâtimens de Bicêtre; mais l'air de ce lieu ayant été jugé trop vif, on les ramena à Paris, et on leur acheta dans la suite deux maisons, l'une au faubourg Saint-Antoine, et

l'autre près de l'Hôtel-Dieu, et saint Vincent eut la satisfaction de consolider un établissement si précieux pour l'humanité, et qui doit faire bénir à jamais son nom par les mères malheureuses, par les enfans abandonnés, et par toutes les ames sensibles.

Les divisions qui éclatèrent peu après dans l'Etat lui donnèrent encore l'occasion de montrer sa prudence et son zèle. La régente, Anne d'Autriche, ayant quitté Paris, où l'esprit de faction dominoit, fit environner cette grande ville pour la réduire par la famine. Vincent, touché du sort des pauvres, consacra pour les nourrir les provisions de sa maison. Il envoya ses séminaristes à Richelieu, ferma le collége des Bons-Enfans, fit sortir ceux des étudians de Saint-Charles qui pouvoient trouver une ressource chez leurs parens, et mit en réserve pour le besoins du dehors le blé qu'il avoit dans ses greniers. Non content de prier Dieu pour qu'il rendît la paix au royaume, il alla, le 13 janvier 1649, trouver la Reine à Saint-Germain, où elle étoit retirée, et lui parla avec une généreuse liberté. Il étoit d'avis que le cardinal se retirât, puisqu'il étoit l'occasion de tant de troubles. Ce conseil ne fut point suivi; mais on connoissoit si bien la pureté des vues du saint, que la cour ne lui sut point mauvais gré de sa démarche. Il n'en fut pas de même à Paris, où les factieux le signalèrent comme un royaliste. On mit des soldats à Saint-Lazare; on saisit le blé qu'il conservoit pour les pauvres, et on commit de grands dégâts dans la maison. Le Parlement fit cependant cesser ces violences au bout de quelques jours. Vincent profita de ce temps pour faire la visite des maisons de sa congrégation. Un ordre de la Reine qui le rappeloit à Paris, et une ma-

un édit du Roi pour l'établissement de l'hôpital général; il fut enregistré en Parlement le 1er. septembre, et le 1er. mars 1657 fut assigné pour l'ouverture de l'hôpital, où il entra quatre à cinq mille pauvres, les autres ayant mieux aimé se disperser dans les provinces; car il fut défendu alors de mendier dans Paris. Vincent refusa pour sa congrégation la direction spirituelle de l'hôpital, mais il indiqua M. Abelly, qui en effet accepta cette charge. Cette œuvre fut une des plus utiles que fit le saint, et nous en recueillons encore les fruits. Beaucoup de particuliers l'aidèrent dans cette entreprise; le cardinal Mazarin donna 100,000 livres en un jour, et 60,000 à sa mort; M. de Pomponne abandonna un contrat de 20,000 écus, et plus encore par son testament.

C'est ainsi que Vincent employoit ses dernières années. Il fonda de nouvelles colonies à Montauban, Agen, Tréguier, Agde, et même hors du royaume. Il avoit depuis long-temps une maison florissante à Gênes; il en établit une autre à Turin, qui n'obtint pas moins de succès. Il prit beaucoup de part à la fondation d'un hôpital à Sainte-Reine. Consulté sur les matières les plus délicates, mêlé à toutes les bonnes œuvres dans les pays les plus éloignés comme dans Paris même, il étoit l'oracle de tous les États. Les évêques, les ecclésiastiques, les communautés, les princes, les seigneurs, les dames, tous lui demandoient des conseils et même de bons offices; les affligés, les pauvres ne recouroient jamais à lui en vain. On n'avoit conservé à Saint-Lazare qu'une petite partie de ses lettres; et cependant celles de l'année 1656, seules, eussent formé deux assez gros volumes. Joignez à cela les consultations verbales, les assemblées de

charité, les affaires où il se trouvoit engagé, les conférences de piété, la direction d'une congrégation nombreuse, et vous serez étonné qu'un seul homme pût suffire à tant de détails. Quoique déjà chargé de mérites et d'années, il ne se relâchoit point dans le travail. Il surmontoit par son courage les infirmités dont il étoit accablé. Elles augmentèrent en 1659, et il ne lui fut plus possible de sortir de la maison; mais il présidoit encore aux conférences du mardi pour les ecclésiastiques, et aux assemblées de charité des dames. Au commencement de 1660, ses jambes enflèrent, au point de l'empêcher de se soutenir et de dire la messe, mais il l'entendoit tous les jours. Ses douleurs augmentoient sensiblement, et Dieu achevoit de purifier son serviteur. Vincent opposoit à ses maux une patience inaltérable, et ajoutoit même de nouvelles austérités aux souffrances auxquelles il étoit en proie. Il vit mourir avant lui Mlle. Le Gras, fondatrice des Sœurs de la Charité; M. Portail, un de ses plus dignes missionnaires, et l'abbé de Rochechoart de Chandenier, ecclésiastique plus distingué encore par sa piété que par sa naissance, et qui lui étoit tendrement uni. Le bruit de ses souffrances et de son épuisement s'étant répandu, Alexandre VII lui fit expédier un bref pour le dispenser de la récitation de l'office, et des cardinaux lui écrivirent pour l'exhorter à ménager sa santé. Bientôt son état s'aggrava. Des ulcères aux jambes, une rétention d'urine, une insomnie continuelle hâtèrent ses derniers momens. Il tomba, au mois de septembre 1660, dans un assoupissement qui augmenta successivement, et le lundi 27, il s'éteignit paisiblement, sans effort et sans convulsions, étant âgé de 85 ans. Les larmes des

pauvres, les regrets de tous ceux qui l'avoient connu, les éloges des princes, des évêques, des gens de bien, honorèrent sa mémoire; mais ce qui l'honore encore mieux, ce sont les bienfaits qu'il répandit, les monumens qu'il laissa de son zèle et de sa charité, les ames qu'il ramena à Dieu, et les heureux changemens qu'il opéra dans le clergé par ses instructions et par ses exemples. Il fut en quelque sorte le restaurateur de l'Eglise Gallicane, et il paroît dans son siècle comme un de ces personnages imposans qui donnent l'impulsion à leurs contemporains, et qui se survivent à eux-mêmes, par l'esprit de leurs disciples, par la sagesse de leurs établissemens, et par le bien qui se fait en suivant leurs traces.

Ici finit le second volume, qui est publié déjà depuis quelque temps. Les deux derniers paroissent en ce moment. Ils traitent des vertus du saint, des missions qu'il dirigea, et des miracles opérés par son intercession. Nous en rendrons compte plus tard. En attendant, nous ne pouvons que féliciter l'éditeur du zèle qu'il a mis à terminer cette entreprise. De tels ouvrages ne sont pas seulement propres à nourrir la piété; ils sont encore une éloquente réclamation contre les insultes des ennemis de la religion. Ils apprendront là ce que peut un saint prêtre par les seules armes du zèle et de la charité, et quelle est la vertu du christianisme qui a inspiré tant de dévouement à la cause de l'humanité. C'est par de tels faits que l'on peut mieux confondre les détracteurs du sacerdoce, et il n'est pas de sophismes qui puissent balancer le spectacle de tant d'œuvres grandes et utiles. Ainsi cette lecture convient et aux gens qui vivent dans le monde, et aux personnes consacrées à la re-

traite, et chacun y trouvera des sujets de bénir Dieu qui est admirable dans ses saints, des motifs pour s'exciter à le servir, et des exemples plus efficaces peut-être encore.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le Sacré Collége vient de faire une nouvelle perte. Le 19 octobre, M. le cardinal Antoine Dugnani, évêque de Porto et Sainte-Rufine, et sous-doyen du Sacré Collége, est mort, vers les deux heures de la nuit, après une maladie douloureuse. Son Eminence étoit née à Milan, le 8 juin 1748 (1).

— Mgr. François Serra-Cassano, archevêque de Nicée et nonce apostolique en Bavière, dont le saint Père avoit annoncé le prochain départ dans le consistoire du 2 octobre, est en effet parti pour Munich, le dimanche 18, dans la nuit, après avoir pris congé de S. S. et du Sacré Collége.

— Plusieurs nouveaux évêques ont été successivement sacrés. On compte parmi eux MM. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, et nonce près la confédération suisse; Zerbi, évêque d'Abida, et suffragant de Sabine; Macini, évêque de Massa; Leone, évêque de Girgenti; Cittadini, de Pérouse; Lucchesi, de Foligno; Borghi, de Narni; Galliani, de Pergame, et Mami, de Citta della Pieve.

Paris. M. l'abbé Clausel de Montals a prêché devant le Roi le jour de la Toussaint. Son texte étoit tiré de

(1) Nous donnerons une notice sur ce vertueux cardinal, bien connu en France, où il avoit rempli plusieurs années les fonctions de nonce, et où il avoit été amené lors de la persécution de 1809. On s'est étonné aussi que nous n'eussions pas encore payé un tribut d'hommage à la mémoire du pieux et charitable cardinal de Quevedo, le bienfaiteur du clergé françois en Espagne. La notice sur ce grand évêque est rédigée, et paroîtra au premier jour.

l'Evangile du jour, et son sujet étoit le bonheur des justes même dès ce monde. L'orateur a montré que le parti de la justice chrétienne étoit le plus propre à nous rendre heureux dès ce monde, 1°. par la manière dont elle influe sur nos jugemens, et sur les vues de notre esprit ; 2°. par la situation où elle met nos cœurs et nos sentimens. M. l'abbé Clausel a su, dans cette division, mêler des raisonnemens solides à des mouvemens heureux, et venger la piété des attaques d'un monde qui ne la connoît pas. Sa manière a paru digne de la chaire et de son auguste auditoire.

— M. Mériel-Bucy, ce prêtre du Mans dont nous avons déjà parlé, vient de mettre en lumière un écrit où il entre à peu près autant de raisonnement que de modestie. Le titre est pompeux, et est ainsi conçu : *Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France* la petite église; in-8°. d'environ 200 pages. Tout en chantant victoire d'une manière assez gasconne, l'auteur n'a pas senti le tort qu'il faisoit à sa cause en avouant qu'on l'appeloit en France *la petite église*; c'est reconnoître qu'en France ce parti est estimé ce qu'il est. Cette brochure fanfaronne est dirigée contre les missionnaires qui ont eu tant de succès au Mans cette année, contre M. Barruel et contre nous. Les missionnaires y sont traités avec une hauteur et une partialité révoltante; M. Mériel-Bucy a peur apparemment qu'ils ne ramènent les ames à Dieu, qu'ils ne convertissent les pécheurs, qu'ils ne convainquent les incrédules. Il tourne leur zèle en ridicule. Il se moque de leurs exercices, de leurs pratiques, de leurs discours, et dans son emportement il va jusqu'à dire que les cérémonies de la mission étoient *plus sacriléges et plus révoltantes que le culte de la raison* en 1793; par où le judicieux écrivain nous donne la mesure de sa modération et de son discernement. Sa *Réplique* à M. Barruel est sur ce ton. M. Mériel-Bucy s'étonne qu'on *s'avise d'entrer en lice* avec lui, *vieux routier, âgé de 58 ans*, qui a bien approfondi la ma-

tière, et dont les écrits ont opéré une sorte de révolution. Il parle à M. Barruel comme un maître impérieux parleroit à un disciple ignorant. On se demande, en lisant cet écrit, quelle est la réputation de M. Mériel-Bucy, et par où il peut justifier ces airs de présomption et d'arrogance, et on est tout surpris de voir que son style et sa théologie sont de la même force. Les expressions les plus triviales se pressent sous sa plume: *J'ai une autre botte à vous porter.......; nous n'avons pas la manche si large......*, et autres de cette force. Enfin nous aussi, nous avons part aux boutades de M. Mériel-Bucy. Trente pages sont employées à répondre à nos *Observations sur l'esprit de schisme*, numéro du 4 juillet dernier, si toutefois on peut appeler réponse un bavardage dépourvu de sens et de goût. Si c'est-là ce que M. Mériel-Bucy appelle remporter la *victoire*, il n'est pas difficile à contenter. Son *triomphe complet* est un excellent antidote contre sa cause, et cet écrit est si misérable qu'il n'est propre qu'à décréditer un si pauvre raisonneur, et par contre-coup son parti même.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le roi de Prusse, le prince son fils et le duc de Mecklenbourg, sont partis, le 3, à onze heures du matin.

— Le même jour, à dix heures et demie du matin, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. le duc de Berry et le grand-duc Constantin de Russie, ont assisté, dans la plaine de Grenelle, aux grandes manœuvres qui ont été exécutées par divers corps d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la garde. Les évolutions ont duré quatre heures. M. le maréchal duc de Raguse commandoit en chef. Les troupes ont défilé devant LL. AA. MADAME est venue aussi, pendant ce temps, se promener dans la plaine.

— Le 4 novembre, MONSIEUR, a reçu, à l'occasion de sa fête, les félicitations des Princes et Princesses. Toutes les personnes de la cour ont été successivement admises à lui présenter leurs hommages, ainsi que les officiers de la garde natio-

— Le roi de Prusse a accordé un secours annuel de douze mille écus d'or, pour quatre ou cinq ans, à M. Alexandre de Humbolt, connu par son voyage dans l'Amérique méridionale, et qui se propose de parcourir les Indes-Orientales, le Thibet et les parties les moins connues de l'Asie. Le rescrit du roi est conçu dans les termes les plus flatteurs pour le voyageur.

LIVRES NOUVEAUX.

Mémoires historiques sur Louis XVII, Roi de France et de Navarre; par M. Eckard. Troisième édition, augmentée de beaucoup de pièces (1).

Vie de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, et fondateur du séminaire de ce nom (2).

Nous rendrons compte successivement de ces ouvrages.

---

(1) Vol. in-8°. avec fig.; prix, 7 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Nicolle; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

(2) Vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

AVIS.

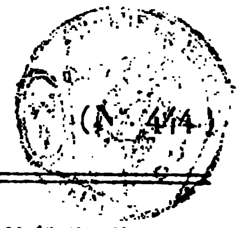
Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroit les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 août, 12 novembre, 12 fevrier et 12 mai. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

La collection est composée de 16 volumes. Chaque volume se vend séparément, 7 fr. et 8 fr. franc de port..

L'administration des postes ayant, à compter du 1er. janvier 1818, doublé le prix du port pour la Prusse, la Sardaigne et l'Italie, le prix de la souscription, pour ces pays, sera désormais de 33 fr. pour un an, 18 fr pour six mois, et 10 fr pour trois mois.

(*Mercredi 11 novembre 1818.*) 
(N.° 414.)

Coup d'œil du Rédacteur sur ses travaux.

Voilà déjà la cinquième année que nous fournissons une carrière qui, nous pouvons le dire, n'a été ni sans obstacle ni sans succès. C'est pour nous un plaisir et un besoin de jeter un moment les yeux sur le passé, et de nous rendre compte à nous-mêmes de ce que nous avons fait. Lorsque nous commençâmes cette entreprise, nous fûmes les premiers à profiter de la liberté qui venoit d'être rendue à l'Eglise et à l'Etat. Nous sortions d'une longue oppression qui avoit pesé sur toutes les classes de la société, sur l'Europe toute entière, et principalement sur la religion. Comme des passagers échappés à la tempête, nous éprouvions un vif désir de raconter nos craintes et nos périls, et de porter nos regards sur des jours plus sereins, que nous appellions de tous nos vœux, et que nous étions autorisés à espérer. Nous aimions à nous représenter l'Eglise relevant son front humilié, secouant ses habits de deuil, et recouvrant les droits essentiels que la violence lui avoit arrachés. Nous nous félicitions d'avoir à retracer sa délivrance et la nôtre, le rétablissement de son chef auguste, la cessation des troubles excités par une tyrannie farouche, et la guérison des plaies faites au corps social et à l'édifice religieux. Nous avons vu s'opérer successivement une partie de ce que nous espérions. Rome a recouvré son Pontife si indignement enlevé, ses cardinaux dispersés par l'exil, ses prélats bannis ou emprisonnés, ses prêtres fidèles à leurs sermens. Elle a vu se reformer peu à peu ces établissemens que l'impiété avoit détruits, et se rouvrir ses communications avec le reste de la chrétienté. Le vicaire de Jésus-Christ a pu, comme autrefois, étendre sa sollicitude sur toutes les églises, et faire

entendre sa voix à toutes les portions du troupeau. Nous l'avons montré rappelant autour de lui les soldats de cette milice spirituelle qui fait la force et l'ornement de l'Eglise, réparant les asiles consacrés à la piété, faisant revivre les institutions dont la destruction avoit été le prélude de nos malheurs. Nous avons suivi avec joie les progrès de cette restauration, et nous croyons n'en avoir point omis les détails les plus intéressans.

De Rome, nous avons porté nos regards sur les diverses parties de la catholicité, et nous avons recueilli soigneusement tout ce qui s'y est passé de favorable. La France devoit nous intéresser le plus, et c'est elle aussi qui a principalement fixé notre attention. De grands événemens y ont eu lieu, des écrits importans pour la cause de la religion y ont paru; de grands exemples de piété et de charité ont été donnés aux peuples, les missions ont obtenu des succès éclatans, et on a pu remarquer en beaucoup de lieux une forte tendance à revenir à la religion. Un traité solennel a été conclu avec le saint Siége, et notre église s'est vue au moment de se relever de ses ruines, et de se rasseoir sur des bases plus durables. Si des résultats plus décisifs n'ont pas encore été réalisés, peut-être se préparent-ils en silence. Les hommes ont leurs vues, la Providence a aussi les siennes. L'Eglise est militante, et ce nom seul lui apprend qu'elle est destinée aux combats. Quand elle est sortie de quelques traverses, elle en voit se succéder d'autres, et elle ne peut compter, ni sur un repos parfait, ni sur un avenir sans nuage. Cependant les destinées de la religion s'accomplissent toujours d'une manière ou de l'autre. Les hommes la combattent quelquefois et passent; elle a souvent à souffrir et elle reste, et tandis que ses ennemis l'insultent et tombent, elle s'avance vers le but marqué dans les décrets éternels.

Il nous eût été plus agréable sans doute de n'avoir à raconter que ses joies et ses prospérités, et de la montrer partout honorée et triomphante. Mais ses disgrâces

nous offrent aussi des leçons utiles, et si ceux qui l'aiment sont portés à recueillir avidement tout ce qui la consolent, ils désirent savoir aussi tout ce qui l'afflige. Parmi ses sujets de douleur, il faut surtout compter tant d'écrits audacieux, tant de diatribes violentes, tant de pamphlets corrupteurs, où elle est méconnue, ridiculisée, insultée. Des journaux mêmes prennent à tâche de la livrer au mépris. Il ne convient, ni à nous, ni à nos lecteurs, de nous arrêter sur ce qui porte le caractère d'une haine furieuse ou d'une licence effrénée; mais nous n'avons point dû non plus laisser échapper l'occasion de relever des imputations calomnieuses, et de venger l'honneur de la religion contre des détracteurs passionnés. Nous avons dû faire remarquer que les moyens employés aujourd'hui par eux sont absolument les mêmes que ceux des partisans de la philosophie avant la révolution. Aujourd'hui, comme alors, on appelle sur le clergé la haine des peuples; on livre au mépris les pratiques et même les dogmes de la foi chrétienne; on prodigue les accusations bannales de superstitions, de ténèbres, de fanatisme. Quel peut être le résultat de ces déclamations répétées, sinon d'exalter les esprits d'une multitude aveugle? C'est à force de crier contre les prêtres, comme on le faisoit il y a trente et quarante ans, que l'on provoqua contre eux des lois barbares, des mouvemens populaires et des massacres effroyables. Il faut croire qu'on ne se propose pas de parvenir au même but. Mais quand les moyens sont les mêmes, les effets peuvent-ils être différens?

On ne peut se le dissimuler, nous sommes témoins d'une guerre ouverte entre la religion et l'impiété. Cette guerre se suit depuis soixante ans; mais elle paroît s'être ranimée avec un nouveau feu depuis quelques années. Elle se manifeste par des écrits, par des efforts, par des attaques qui se renouvellent sans cesse, et elle nous offre une suite d'événemens qui ne peuvent manquer d'appeler l'attention des véritables chrétiens. Habitans de la

grande cité, qui est l'Eglise, nous avons intérêt à ne pas ignorer ce qu'elle a à craindre de ses ennemis, ou à espérer de ses défenseurs; et puisqu'on l'assiège de toutes parts, que l'on sape ses fondemens, tantôt sourdement, tantôt d'une manière ouverte et audacieuse, et qu'elle est menacée ou envahie par une ligue d'écrivains, c'est pour nous tous un devoir de la servir, et de veiller pour elle. Comme dans un temps de guerre, on aime à être instruit des événemens qui marquent chaque campagne, des mouvemens des troupes, des combats, des victoires, des défaites, de même nous aurons soin qu'on puisse suivre dans nos feuilles l'histoire d'une lutte trop importante pour être passée sous silence, et nous n'avons malheureusement point à craindre de manquer, sous ce rapport, de matériaux. L'incrédulité aura soin de ne pas nous laisser éprouver cette espèce de disette, et l'abondance des faits ira peut-être en croissant. Le bien et le mal, les espérances et les revers de la religion, les lois qui lui seront favorables et les mesures qui lui seront funestes, les livres qui l'attaquent et ceux qui la défendent et l'honorent, Rome et ses actes les plus importans, la situation de l'Eglise dans les Etats catholiques et dans ceux où le protestantisme domine, les missions lointaines comme celles qui se font près de nous, les efforts du zèle, les œuvres de charité, les exemples de vertu, la vie des personnes recommandables qui paient successivement le tribut à la nature, les projets, les vues et les réclamations qui ont rapport à la religion, tout ce qui peut enfin intéresser ses amis, voilà les objets qui nous ont occupé depuis quatre ans, et qui nous promettent une moisson, sinon toujours heureuse, au moins toujours abondante et variée. Nous avons vu souvent les faits se presser autour de nous, et nous nous sommes attachés à n'omettre rien d'essentiel. Ce que nous avons eu surtout à cœur, c'étoit de ne jamais nous écarter de l'esprit qui a présidé à notre entreprise. Exactitude dans les récits, sagesse dans les jugemens, modé-

ration dans la critique, orthodoxie dans la doctrine, respect pour la vertu, amour pour l'Eglise, voilà quels étoient nos devoirs. Notre intention a toujours été de nous y conformer. C'est à nos lecteurs à prononcer si nous avons suivi bien fidèlement la route que nous nous étions tracée. Déjà ne pouvons-nous pas citer à la fois en notre faveur, et les suffrages de beaucoup d'amis de la religion, et les invectives de ses ennemis? Ce double encouragement ne nous a pas manqué. D'un côté, le nombre de nos lecteurs, la confiance qu'ils nous témoignent, leurs lettres pleines de bienveillance, leurs éloges, même excessifs quelquefois, nous soutiennent dans la carrière pénible que nous remplissons. Les ecclésiastiques les plus recommandables, à Paris et dans les provinces, prennent intérêt à nos feuilles, et combien d'entre eux ne nous ont pas laissé ignorer ce qu'ils pensoient de nous et de nos efforts! Dans une occasion récente, ils se sont montrés sensibles à nos peines, et nous en ont donné des preuves qui nous autorisent à croire qu'ils nous accordent quelque estime. Il nous est doux de voir qu'on nous tient compte de la droiture de nos vues, et que l'on juge nos travaux utiles à la religion. C'étoit là notre but, soit dans ce journal, soit dans nos autres ouvrages, et depuis vingt ans que nous sommes livrés à ce genre d'études, nous nous y sommes proposés de servir une si belle cause. Nous le disons sans ostentation, à ce qui nous semble, et seulement parce que la suite de nos réflexions nous y a conduits; car ceux qui ont suivi ce journal avec le plus d'assiduité peuvent nous rendre la justice de reconnoître que nous avons toujours évité de parler du succès de nos efforts, et de faire parade du nombre de nos lecteurs, et des marques de leur confiance que nous recevons tous les jours.

Ce succès d'ailleurs et cette confiance n'ont pas été exempts de contre-poids; et sans parler ici des événemens de 1815, du silence auquel nous nous vîmes forcé

alors, et de tout ce que pouvoit nous faire craindre le langage que nous avions tenu la veille même du 20 mars, il s'est trouvé assez de gens qui ont travaillé charitablement à rabattre les fumées de l'amour propre, et à nous guérir de la bonne opinion que nous aurions pu concevoir de nous-mêmes. Les uns, ennemis de la religion, n'ont pu nous pardonner nos efforts, quels qu'ils fussent. Les autres, gens de parti, qui auroient voulu que nous fussions du leur, ont mis leur zèle à nous décrier. Des auteurs mécontens, du genre de ceux dont parle Horace, nous ont gardé rancune parce que nous n'avions pas assez loué à leur gré des ouvrages sur lesquels notre jugement s'est trouvé d'accord avec celui du public. Quelques confrères ont essayé de relever la monotonie de leurs feuilles par des épigrammes contre nous. Cette petite conjuration ne nous a point étonnés. Nous ne nous étions point attendu à réunir tous les suffrages, et nous n'avions point compté en particulier sur ceux des écrivains que nous critiquions, parce qu'ils étoient répréhensibles ou ridicules. Nous avions prévu quelques contradictions de la part de ceux dont nous avions déjoué les spéculations ou rejeté les services. Il y a actuellement trois ans qu'un journal, qui auroit pu n'être que notre émule, mais qui s'annonça tout de suite comme notre adversaire, commença sous un titre assez semblable au nôtre. Son début menaçant, et son attention à nous harceler ne lui portèrent pas bonheur; il tomba au bout d'un an, malgré les efforts de quelques gens de lettres estimables pour lui donner une couleur plus pure et une direction plus assurée. Récemment un pareil essai a été tenté; une feuille nouvelle alloit, disoit-on, avoir pour coopérateurs les ecclésiastiques les plus distingués de la capitale; cette annonce un peu hasardée n'a eu d'autre effet que d'attirer des démentis fâcheux de la part de ceux mêmes des noms desquels on avoit cru devoir s'appuyer.

Parlerons-nous d'écrits dirigés nommément contre

nous? Un sieur S. s'est fatigué à nous harceler par des brochures insipides, nous a adressé des défis ridicules, et a fini par une plainte distribuée avec éclat aux deux chambres, comme pour provoquer une loi à cet égard, et intéresser tout l'Etat à sa querelle. Un autre écrivain, non moins vif et attaché au même parti, semble s'être fait un point de conscience de ne rien publier sans y joindre une préface assaisonnée de quelque tirade sanglante contre nous. Nous nous étions, il est vrai, élevé contre sa théologie. Dès-lors nous sommes décriés à ses yeux, et il ne tient pas à lui que nous le soyons aux yeux du public. Jusqu'ici nous ne nous sommes pas aperçus que ses soins officieux aient eu beaucoup de succès. Forcé d'opter entre l'approbation de M. T. et l'estime du clergé, notre choix n'est pas douteux. Nous nous résignons à souffrir les boutades d'un écrivain qui n'épargne ni les évêques, ni les théologiens, et qui, dans une dernière brochure, enveloppe dans son aigre censure tout ce que nous comptons d'auteurs les plus distingués. Il n'a trouvé de témoignages à nous opposer, malgré ses doctes recherches, que son ami M. S., et certain journaliste dont au fond il apprécie le jugement, et dont il seroit bien fâché d'être condamné à lire le fade remplissage. Il auroit pu cependant grossir encore sa phalange, et compter parmi nos ennemis d'autres écrivains à peu près de la même force, le pétulant abbé Vinson, et M. Mériel-Bucy, dont nous parlions naguères, et peut-être d'autres encore; car qui pourroit retenir tant d'illustres noms? Voilà les terribles adversaires qui se sont armés contre nous, les uns que leur foiblesse met au-dessous de la critique, les autres, que leurs préventions aveuglent et que la colère transporte.

Nous avons été ainsi entraînés à rendre compte de nos travaux passés et futurs, de nos motifs, de nos vues, des encouragemens qui nous soutiennent, des contradictions qui nous ont été suscitées. Il ne nous

reste, ce semble, qu'à marcher dans la même carrière, et à nous efforcer d'y être de plus en plus utiles à nos frères; heureux si la Providence daigne bénir nos veilles, et si nos lecteurs continuent à nous seconder par leurs lumières et par leurs prières; double service que nous attendons d'eux.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S'il faut en croire des bruits qui circulent depuis quelques jours, nous toucherions au moment de voir terminer les difficultés qui se sont élevées relativement au Concordat. Le retour de M. Portalis, que l'on annonce en ce moment, donneroit encore plus de crédit à cette nouvelle. On parle d'un arrangement d'après lequel un certain nombre d'évêques recevroient leurs bulles immédiatement, sauf à statuer plus tard et de concert avec le saint Siége sur la conservation des diocèses créés l'année dernière.

— Nous avions annoncé précédemment un petit imprimé intitulé : *Association de Prières pour le succès des Missions dans les pays infidèles*. Pour faciliter aux personnes pieuses le moyen de s'unir à cette Association, et de participer aux avantages qui y sont attachés, l'on vient d'imprimer, en quatre pages in-12, un *prospectus* abrégé de cette Association. Au haut de la première page est une vignette gravée représentant notre Seigneur recommandant à ses apôtres d'adresser au Père céleste des prières pour le supplier d'envoyer des ouvriers dans sa vigne. Les deux premières pages renferment un court exposé des fins et de la nature de l'Association, des règles et pratiques qu'on y doit observer, et des indulgences accordées par N. S. P. le Pape à ceux qui les observent. Les deux autres pages contiennent les prières que doivent réciter tous les jours ceux qui sont membres de l'Association; savoir, une

prière de saint François-Xavier, pour demander la conversion des infidèles, et une prière à la sainte Vierge, attribuée à saint Bernard (1).

— On voit depuis quelque temps, dans une des chapelles de la Métropole, le monument exécuté par M. Desenne, pour feu M. le cardinal de Belloy. C'est le premier de ce genre qui ait été fait en France depuis bien des années, et il paroît réunir les suffrages des connoisseurs. S. Em. est représentée assise au-dessus du tombeau. Sa figure est ressemblante. A la droite, une femme et une jeune fille reçoivent l'aumône du prélat. A la gauche, saint Denis, premier évêque de Paris, semble montrer son successeur, et tient un rouleau dont l'extrémité entr'ouverte porte les noms des derniers archevêques de Paris, et entr'autres du cardinal. Les figures ont environ sept pieds et demi. Près du cardinal est un livre ouvert où on lit ce passage: *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.* Une inscription est gravée sur le devant du sarcophage. La seule observation que nous pourrions faire en ce moment, ce seroit sur ce que saint Denis est représenté debout auprès du cardinal assis; le contraire ne seroit-il pas plus convenable?

— Le *Journal du Commerce*, à l'occasion du jour des Morts, a trouvé moyen de déclamer contre le christianisme, contre l'abnégation que prêche l'Evangile, contre la pensée de la mort, recommandée dans l'Ecriture, contre la Trappe, etc. *Revenons*, disoit-il, *de ces erreurs superstitieuses qui empoisonnent une vie pour sauver l'autre*, comme si les douceurs de la piété empoisonnoient la vie, et comme si les vrais chrétiens n'étoient pas plus heureux que les hommes emportés

---

(1) Se vend 10 centimes franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal, et aux Missions-Etrangères, rue du Bacq, n°. 120.

par le torrent des passions. Le journaliste veut bien qu'on honore les morts, pourvu qu'on ne suive pas les lois d'un culte particulier. On remarque depuis quelque temps dans plusieurs feuilles, un redoublement de zèle à l'égard de la religion et des prêtres. La malignité, les insultes, la dérision, le mépris, la calomnie, voilà les armes favorites des nouveaux comme des anciens adeptes de la philosophie. Il semble qu'ils jugent que le clergé n'a point encore été assez abattu par la révolution, et ils appellent de nouveau sur lui la haine des peuples. Dernièrement un de ces journaux s'étonnoit qu'on parlât des malheurs des prêtres pendant la révolution, et disoit froidement qu'apparemment ils entendoient par leurs malheurs la privation de leurs richesses. Cette atroce ironie à l'égard de gens qu'on dépouilloit alors, qu'on déportoit, qu'on égorgeoit en masse, donne la mesure de la sensibilité, du goût et de la modération du très-libéral rédacteur.

— M. l'abbé de Verdelin, ancien grand-vicaire de Cahors, a fait imprimer le *Prospectus* de son *Institution aux Lois ecclésiastiques de France*, ou *Analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé*. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage, publié en 1782, en 3 vol. in-12. La nouvelle édition aura 2 vol. in-8°. M. l'abbé de Verdelin se flatte que les évêques et les ecclésiastiques souscriront à un ouvrage destiné spécialement pour le clergé, et qui leur offrira des notions curieuses ou des règles utiles sur beaucoup de matières.

— Une personne vertueuse, touchée de l'ignorance de tant de militaires à l'égard de la religion, s'est dévouée à leur instruction chrétienne, à Pont-de-Beauvoisin. Elle a préparé plusieurs détachemens de légions, et des troupes de S. M. Sarde, pendant leur séjour à Pont-de-Beauvoisin, à profiter du ministère de deux curés de cette ville, qui se félicitent d'être secondés par ses soins. Sa charité et ses vertus portent les militaires

à une conduite plus régulière, en même temps que ses instructions leur font connoître la religion qu'ils ignoroient. Combien il seroit à désirer qu'on pourvût d'une manière stable à une œuvre si importante même pour l'Etat !

— Il a paru une brochure intitulée : *Observations sur la marche suivie dans l'affaire du Concordat ;* nous n'avons pu encore en rendre compte.

— Nous annonçâmes l'année dernière, dans notre nº. 329, tome XIII, page 252, la mort de Louis Roux, ancien conventionnel, arrivée à Huy, dans les Pays-Bas, le 22 septembre. C'étoit un prêtre et un ancien curé dans le diocèse de Langres. Séduit par la révolution, il devint vicaire épiscopal de la Haute-Marne, et fut nommé député de ce département à la convention. Il vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, et rejeta l'appel au peuple et le sursis. Depuis il renonça à son état, se maria, et se signala par son zèle contre la religion dans une mission qui lui fut donnée pour le département des Ardennes, et surtout à Sedan. On le vit changer de parti suivant les circonstances; montagnard tant que les principes des jacobins prévalurent, thermidorien quand les jacobins furent abattus. Il retourna ensuite avec les jacobins, quand il put craindre qu'on n'abandonnât les principes d'anarchie et d'impiété. Dans le conseil des cinq-cents, qui suivit la convention, il fut constamment dévoué aux vues du directoire. Depuis il fut employé dans différentes administrations, et notamment à la police, d'où il fut renvoyé après la démission de Fouché. S'étant montré au Champ-de-Mai, en 1815, il fut compris dans la loi contre les régicides, et fut obligé de quitter la France en 1816. Il se retira à Huy, près Namur. Il y tomba malade en 1817, d'une hydropisie de poitrine qui le mit en danger. Une femme qui le soignoit, engagea un ecclésiastique de la ville à venir le voir sous quelque prétexte. Cet ecclésiastique y alla en effet, et le

trouva mieux disposé qu'on ne s'y attendoit. Comme il l'exhortoit à recourir aux secours de la religion : « Ah ! » Monsieur, dit le malade, je m'en occupe plus qu'on » ne pense ». Il témoigna le désir de revoir l'ecclésiastique qui le visitoit. Jusque-là celui-ci avoit ignoré ce qu'avoit été autrefois le sieur Roux. L'ayant appris, cela ne le refroidit point. Il conçut même un empressement plus vif à ramener à Dieu un homme si fort égaré, et lui fit plusieurs visites, lui suggérant de pieuses pensées, et lui citant des passages de l'Ecriture analogues à sa position. Le malade l'écoutoit volontiers ; en l'entendant parler de l'Ecriture, il dit qu'il l'avoit sue presqu'en entier par cœur. Il paroissoit sentir le danger de son état, mais il cherchoit encore à excuser ses fautes et ses crimes. Enfin le dimanche 21 septembre, sur de nouvelles exhortations du charitable prêtre, il consentit à se confesser ; et une fois qu'il eut commencé, il parut en agir avec beaucoup de franchise, et se soumit humblement aux décisions du confesseur. Il acheva sa confession le soir même, dans une seconde séance, se montra fort touché des exhortations qui lui furent adressées, et témoigna la plus vive reconnoissance à son guide. Il fut convenu qu'avant de recevoir le viatique il demanderoit tout haut pardon des scandales qu'il avoit donné, ou que s'il ne pouvoit faire lui-même cette déclaration, il ratifieroit ce que le confesseur diroit de sa part sur ce sujet, ce qui fut effectué avant l'administration du viatique, qu'il reçut le 22 de grand matin. Il paroissoit mieux, mais il mourut le soir même, et le confesseur, averti un peu tard, lui administra l'extrême-onction, dans le doute s'il vivoit encore. Ce respectable prêtre, dont nous avons sous les yeux la lettre, datée de Huy le 30 septembre dernier, regarda cette mort, arrivée immédiatement après la réception des sacremens, comme un trait signalé des miséricordes de Dieu, qui avoit ménagé à ce pécheur les moyens de revenir à lui.

— Les missionnaires de Cayenne écrivent, en date du 18 août dernier, que leurs travaux ne sont pas sans fruit, et que leurs instructions du carême ont été utiles à beaucoup de personnes. On en a vues qui ont rompu des habitudes pernicieuses, et qui sont sorties de l'ignorance où elles étoient sur leurs devoirs et sur leurs croyances. Après de longues épreuves, on a pu les admettre à la participation des sacremens. Il y a eu, à la fête de l'Assomption, autant de communions qu'à Pâques, et le nombre de ceux qui approchent de la sainte Table a doublé depuis l'arrivée des missionnaires. Il n'y a point de jours qu'ils ne tiennent le confessional plusieurs heures. La première communion des enfans a eu de bons effets. Depuis cette époque le nombre des enfans libres a doublé au catéchisme, et avec ces enfans il y a des jeunes gens de vingt ans et plus. Le préfet apostolique songeoit à établir un catéchisme pour les esclaves; il falloit pour cela choisir le temps le plus commode pour les maîtres. Les missionnaires se plaignoient de leur petit nombre: ils demandoient des livres d'évangiles, à l'usage des écoles, des chapelets, des scapulaires, que les nègres paroissoient rechercher. On se rappelle qu'une partie de leurs effets d'église avoit été avariée.

Saint-Malo. La légion du Calvados vient de se distinguer par un acte de religion qui a été un sujet de joie pour les amis de la religion. Vingt-neuf de ses militaires ont communié le jour de la Toussaint. Dans ce nombre il y en avoit vingt-quatre qui n'avoient pas fait leur première communion. Ils se rendoient depuis longtemps aux instructions que leur faisoit un jeune ecclésiastique de cette ville. Leur zèle et leur bonne volonté ne se sont pas démentis, quelques railleries qu'ils aient essuyées. MM. les officiers, de leur côté, se sont prêté à cette bonne œuvre en procurant à ces braves gens tous les moyens de s'instruire. La cérémonie a été fort édifiante. Les vingt-neuf militaires ont assisté à tous les offices de la fête, et le soir, ils se sont mis sous la pro-

tection spéciale de la sainte Vierge, entre les mains de M. le curé de la ville, qui avoit eu la satisfaction de présider à la cérémonie du matin.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 5, les Princes ont fait la grande chasse annuelle de Saint-Hubert. Le grand-duc Constantin les accompagnoit. Le cerf, long-temps poursuivi, a été abattu d'un coup de fusil tiré par Monsieur.

— Mgr. duc d'Angoulême est arrivé, le 4, à Metz. M. le lieutenant-général Ernouf et M. le préfet étoient allés à la rencontre de S. A. R., et la foule s'étoit portée sur son passage. Le soir, le Prince a reçu les autorités. Le lendemain, il devoit passer une revue.

— Dimanche dernier, le dernier enfant de Mgr. le duc d'Orléans a reçu le baptême. C'est M. de Bombelles, évêque d'Amiens, qui a fait la cérémonie. Mme. la duchesse de Berry a été marraine, et Mgr. le duc de Chartres représentoit le prince héréditaire de Naples, qui est parrain. Le grand-duc Constantin étoit présent.

— M. le comte Dumas, lieutenant-général, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire : MM. de Brosses, préfet du département de la Loire-Inférieure; de Tournon, préfet du département de la Gironde; Germain, préfet du département de Seine et Marne; Decazes, préfet du département du Tarn; Vaussay, préfet du département de la Manche; Try, président du tribunal de première instance de Paris; Villemain, directeur de l'imprimerie et de la librairie au ministère de la police générale; de Sussy, membre du conseil d'administration des contributions indirectes; Maillard; Villot de Fréville; Abrial, fils.

— MM. de Bellisle, Jauffret et Brière, maîtres des requêtes en service extraordinaire, sont appelés au service ordinaire et attachés au comité du contentieux; M. Patry passe du comité du contentieux au comité de l'intérieur, en remplacement de M. Hély d'Oisel, précédemment nommé conseiller d'Etat; M. Despagnac passe du comité de la marine au

comité de la guerre; M. de Saint-Chamans passe du comité de la guerre à celui de l'intérieur; M de Cheveigné et M. O'donnell, maîtres des requêtes en service extraordinaire, sont appelés au service ordinaire, et attachés au comité des finances, l'un en remplacement de M. Ramond, précédemment nommé conseiller d'Etat; l'autre en remplacement de M. Duhamel, décédé; M. Ballyet, intendant militaire, est nommé maître des requêtes en service ordinaire et est attaché au comité de la guerre; M. de Rigny, officier de marine, est nommé maître des requêtes en service ordinaire, et est attaché au comité de la marine.

— M. d'Orcières, sous-préfet de Barcelonnette, vient d'être nommé sous-préfet de la Tour du Pin.

— Le Roi a institué les membres des tribunaux de première instance de Langres, de Châtillon et de Sedan.

— L'affaire entre le général Canuel et les sieurs Sainneville et Fabvier a été appelée, le 7, au tribunal de police correctionnelle. Elle a été remise au samedi 28, sur la demande de l'avocat du général. Les avocats de ses adversaires ne se sont pas présentés.

—On prépare en ce moment les marbres qui doivent servir au monument projeté pour Bossuet. Ce monument sera placé dans la cathédrale de Meaux. Les dessins sont de M. Fragonard, et la sculpture est confiée à M. Ruxthiel.

—M. Fiévée a obtenu de passer dans une maison de santé le temps qu'il devoit rester à la Force.

— Les officiers, sous-officiers et cuirassiers du régiment de Condé ont fait don d'un jour de leur solde pour l'érection de la statue du prince de Condé, dont ils conservent le nom.

— Le conseil municipal d'Orléans a fait frapper une médaille en or, pour être offerte au sieur Girardin, propriétaire de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.

— Le 2 et le 3 de ce mois il est sorti de Calais soixante-quatre bâtimens, qui ont transporté en Angleterre près de trois mille hommes et sept cents chevaux. Toute l'infanterie angloise est arrivée en Angleterre, à l'exception des gardes et d'un régiment.

— La division autrichienne du général Lederer passoit le Rhin le 4 novembre.

— On a arrêté à Nieuport un capitaine de vaisseau qui faisoit métier depuis long-temps d'introduire en France et dans

TABLE

DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

[redacted]

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME DIX-HUITIÈME.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.

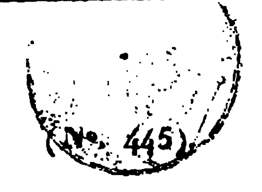


A PARIS,

Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XIX.

Fin de la Table du dix-huitième volume.



(*Samedi 14 novembre 1818.*) (N°. 445.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Essai historique sur la puissance temporelle des Papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avoient la prépondérance en Italie. **Troisième édition. Paris, 1811. 2 vol. in-8°.**

La date de cet ouvrage suffiroit à peu près pour faire connoître dans quel esprit il est rédigé. C'étoit à une époque de persécution et de violence, quand le chef de l'Eglise étoit dans les liens, les cardinaux dans l'exil ou dans les donjons; les prélats, les théologiens, les plus fidèles serviteurs du Pape, bannis, proscrits, captifs; c'étoit quand on nous menoit rapidement au schisme, et que l'église de France gémissoit dans l'oppression et dans les alarmes; c'étoit alors qu'on prétendoit écrire l'histoire des papes. Quelle équité pouvoit-on attendre sur ces matières dans un ouvrage qui paroissoit avec les encouragemens d'un gouvernement despotique, et lorsqu'il venoit de consommer l'usurpation la plus inique? Etoit-ce un ami de la religion, étoit-ce même un homme sensible à l'honneur, et animé de quelque délicatesse, que celui qui consen-

toit à accabler un pontife que sa situation seule rendoit un objet sacré? *Res est sacra, miser.* C'est la réflexion générale que fait naître d'abord la lecture du début de cet *Essai*. Mais l'étonnement et l'indignation augmentent encore, quand on examine de près cette production véhémente et partiale.

Dans un *Avis*, publié à la tête des deux premières éditions, en février et en mai 1810, il est dit que l'*Essai* est une traduction d'un manuscrit espagnol, *envoyé de Saragosse, où des François l'ont découvert en novembre 1809*. Personne n'a été dupe de cette fiction; mais on n'a pu que souscrire à ce qui est dit ensuite dans l'*Avis*, que *l'auteur a travaillé avec beaucoup de précipitation*; que *certains détails manquent de couleur*; que *certains récits sont un peu secs*; que *plusieurs articles sont susceptibles d'être mieux développés*; défauts que l'éditeur excuse en disant qu'il étoit *pressé d'offrir cet hommage au héros dont les conceptions politiques, rapides comme ses armes victorieuses, consomment les plus vastes réformes en moins de temps qu'il n'en faut pour mesurer l'étendue de ses bienfaits.* Il paroît en effet que l'auteur étoit *pressé* par le *héros*, qui en toutes choses vouloit être servi promptement, et qui d'ailleurs payoit assez bien pour se croire en droit d'être obéi. On demandera sans doute quel est cet auteur. Nous entendons dire que c'est un prêtre, mais un prêtre tel qu'il le falloit pour une telle commission. D'abord membre de la congrégation de l'Oratoire, puis connu par son dévouement à la révolution, et par le zèle avec lequel il en a servi la cause, M. D. tour à tour vicaire épiscopal du Pas-de-Calais, puis de Paris, et choisi même par Gobel pour supérieur de son séminaire constitutionnel, devint député à la

convention, et y fut du parti de la Gironde. On rapporte que c'est sur sa proposition que la convention se chargea de faire les frais de l'impression de l'ouvrage posthume de Condorcet : *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*; c'est assez dire combien il étoit partisan chaud de la république et de la philosophie. On le crut digne, sous ces deux rapports, d'être envoyé à Rome, en 1798, pour y organiser la nouvelle république que l'on vouloit élever sur les ruines de la papauté. M. D. coopéra en effet à cette bonne œuvre avec tout le zèle dont il étoit capable. Il n'est donc pas étonnant que, plus tard, il ait fait preuve du même zèle contre le gouvernement pontifical, et Buonaparte ne pouvoit mieux s'adresser pour remplir ses vues. L'agent du directoire méritoit d'être l'apologiste de l'empereur, et c'étoit une bonne fortune pour un prêtre devenu philosophe, que d'être appelé deux fois à seconder les persécuteurs de l'Eglise.

Le premier volume de l'*Essai* est destiné à raconter l'origine de la puissance temporelle des papes, et leurs entreprises dans les différens siècles. Mais quand le systême de M. D. seroit vrai, qu'est-ce que cela prouveroit pour l'état actuel des choses? Quel seroit le souverain dont les titres résisteroient à une pareille discussion? Quel trône seroit stable si, pour le renverser, il suffisoit de montrer que, plusieurs siècles auparavant, il fût établi par l'artifice ou par la force? Il n'y a peut-être pas en Europe une seule maison régnante qui n'ait commencé par une usurpation ou une conquête. La révolte sera-t-elle légitime aujourd'hui, parce qu'à une époque très-reculée, le titre n'aura pas été bien pur? Ce seroit montrer un bien

grand zèle contre les usurpateurs, que de prétendre que leurs derniers descendans n'ont pas plus de droits que les auteurs mêmes de l'usurpation. M. D. devient même ici maladroit à force de complaisance et de bassesse; car à qui vouloit-il faire sa cour? à un usurpateur de deux jours. Certes si on ne reconnoît pas une souveraineté établie depuis mille ans, que sera-ce de celle qui ne fait que de naître? Si on ne respecte pas une propriété si ancienne, que pensera-t-on de celle qui est si nouvelle? Il est vrai que Buonaparte avoit annoncé qu'il étoit au lieu et place de Charlemagne, et que ses courtisans avoient presque l'air de le croire. Mais il faut l'avouer, la filiation n'étoit pas bien claire, et le héros moderne n'avoit pas encore exhibé l'acte de donation que lui avoit fait le fils de Pépin. Jusque-là c'étoit une insigne impudence, ou une grande gaucherie, que de lui dire en équivalent: « Toute puissance qui ne compte que plusieurs siècles de possession n'est pas assez légitimement établie. Or, le gouvernement pontifical n'a de souveraineté temporelle que depuis sept ou huit cents ans, plus ou moins. Ne souffrez pas ce scandale, vous, empereur, né d'hier, vous qui vous êtes élevé par les bayonnettes; consacrez le principe de la légitimité, vous que ce principe condamne ». Assurément si Buonaparte n'avoit pas été aveuglé par son ambition, il auroit senti la justesse de l'application, et en auroit su très-mauvais gré au flatteur indiscret qui montroit si maladroitement le côté foible de sa puissance, et qui, en prêchant la légitimité avec tant de zèle, servoit si mal les vues de son orgueil.

Toute l'érudition de M. D. est donc aussi imprudente qu'inutile, et on pouvoit l'arrêter dès le com-

mencement de cette discussion par cette raison péremptoire, que quel que fût le titre primitif de la puissance temporelle des papes, cette puissance existant depuis bien des siècles, et étant universellement reconnue, étoit par-là même légitime. On auroit pu ajouter qu'en supposant même qu'elle ne le fût pas, Buonaparte étoit le dernier qui eût le droit de s'armer contre elle. Nous sommes donc dispensés d'entrer dans l'examen des preuves de l'auteur, où l'on reconnoît d'ailleurs à chaque instant la précipitation du travail et le ton de la haine. Il invente ou exagère le mal, et tait le bien. Il glisse sur les vertus des pontifes, et envenime encore leurs défauts. Il ne dissimule point sa joie, quand il rencontre quelque fait qui lui paroît propre à appuyer son systême, et élude les raisons qui le combattent. Ainsi, sans parler des donations alléguées en faveur du domaine temporel des papes, n'étoit-il pas de l'équité d'un historien qui aspiroit à paroître impartial, de tenir compte des causes qui favorisèrent l'établissement de la puissance temporelle des papes. Les vertus d'un grand nombre d'entre eux, leurs lumières dans un temps d'ignorance, leur protection toujours assurée à la foiblesse et au malheur, la confiance qu'ils inspiroient, se joignoient à l'état de l'Italie pour augmenter leur influence et leur crédit. Abandonnée des empereurs grecs, livrée aux invasions des barbares, déchirée par les guerres que se faisoient une foule de petits tyrans, l'Italie ne pouvoit oublier le secours qu'elle avoit trouvé dans les Léon et les Grégoire, et l'autorité pontificale paroissoit, à des peuples opprimés, le plus sûr réfuge contre le despotisme et l'anarchie. C'étoit sans doute déjà un titre assez beau que ce vœu des peuples en

faveur de ceux qui les avoient délivrés plus d'une fois des barbares, et qui avoient été dans tant de rencontres leurs protecteurs et leurs soutiens. Aussi des hommes un peu de meilleure foi que M. D. ont-ils reconnu les heureux effets de la puissance pontificale. Bossuet, le président Hénault, et des auteurs plus modernes encore, ont présenté à ce sujet des réflexions fort solides. Nous pourrions opposer entre autres à l'auteur de l'*Essai*, ce qu'en a dit M. Raoul-Rochette, dont nous avons fait connoître le discours, et qui paroît avoir travaillé avec moins de précipitation, et observé avec plus de sang froid.

Nous ne releverons pas dans M. D. des erreurs de faits et de dates. C'est le moindre des défauts de son ouvrage. Ce qui y domine surtout, c'est la malignité, le fiel, la dérision et l'injure. L'auteur a pris le ton déclamateur et amer de tant de philosophes modernes. Il s'exprime sans aucune mesure sur Grégoire VII, sur saint Thomas, archevêque de Cantorbéri, sur les personnages les plus révérés. Les papes ont toujours tort avec lui; s'ils sont entreprenans, il leur reproche leur ambition; s'ils sont modérés, il les taxe de foiblesse. Il leur impute les événemens auxquels ils ont eu le moins de part. Qui croiroit qu'il les rend responsables des troubles de l'Angleterre dans le 17e. siècle? Qu'a-t-il voulu dire par cette phrase? *Les circonstances et les contradictions qui s'accumulent dans le cours de ce nouveau règne* (de Charles II), *décèlent l'influence indécise de la cour romaine..... Ainsi, des troubles et des crimes, [...]iblissement du catholicisme et la restauration des [...]tés civiles, tels ont été, chez les Anglois du 17e. [...], les seuls résultats des ténébreuses manœuvres de*

la cour romaine. Assurément il falloit avoir bien envie de trouver les papes coupables, pour leur imputer les malheurs d'un pays où la religion catholique étoit alors proscrite. Quelle pouvoit être l'influence de la cour de Rome dans une cour protestante, et sous un gouvernement qui envoyoit les prêtres et les religieux à l'échafaud?

M. D. ne montre pas moins d'injustice et de malignité dans ce qu'il dit d'Alexandre VII, relativement à l'affaire des gardes corses. On sait qu'à la suite de querelles entre les domestiques du duc de Créqui, alors ambassadeur à Rome, et les corses de la garde du Pape, ces gardes entrèrent dans le palais de l'ambassadeur, et y commirent des actes de violences. Louis XIV, alors jeune et fier, ne voulut point voir les torts des domestiques qui avoient provoqué les corses, et qui les avoient assaillis jusque dans leur caserne. Il exigea impérieusement une satisfaction, et l'obtint par un traité conclu à Pise, le 12 février 1664. On nous permettra sans doute d'admirer plus ici la modération du Pontife que la hauteur du souverain. Le Pape, tout en cédant à la nécessité, crut devoir faire quelque chose pour la conservation de ses droits, et il ordonna de dresser une protestation secrète qui fut déposée dans les archives du château Saint-Ange. Je ne vois pas en quoi un pareil acte étoit un *monument d'opiniâtreté et d'infidélité*. Ces protestations ne sont pas rares dans l'histoire de la diplomatie; c'est une consolation que se ménageoit le foible contre le fort, et il y a bien de la sévérité à lui en faire un crime. M. D. veut que l'on regarde l'acte du 18 février 1664, comme un monument de duplicité et de perfidie; cette exagération tient à sa

bienveillance accoutumée pour les pontifes. Je vois dans cet acte que le Pape n'y approuvoit pas en tout ses gardes. Il convient qu'ils avoient *outrepassé les bornes d'une légitime défense*; mais il remarque qu'ils avoient été provoqués, injuriés et assaillis, et l'on conviendra bien que la satisfaction que l'on exigea de lui n'étoit point proportionnée à l'offense. M. D., qui est un juge si sévère en fait de procédés, nous diroit-il bien si la manière dont il s'étoit procuré cette pièce étoit fort loyale? Fera-t-il aussi l'apologie de l'enlèvement des archives pontificales? Trouvera-t-il bien délicat d'ajouter l'indiscrétion à la violence, de publier des écrits qui devoient rester toujours secrets? et jugera-t-il bien convenable, je ne dis pas à un prêtre d'attaquer le chef de l'Eglise, mais à un homme d'honneur d'accabler ainsi un ennemi avec les lettres mêmes qu'on lui a prises?

Nous ne rapporterons pas les jugemens de M. D. sur les papes du 18e. siècle. Les vertus de Clément XI, de Benoît XIII, de Clément XIII, n'obtiennent pas de lui un mot d'éloge. Il s'exprime même sur le compte du dernier avec l'accent du mépris. Il fait grand bruit d'une allocution de ce pontife, en date du 3 septembre 1762, et il donne cette pièce comme une nouvelle découverte. Il en est fait mention dans les écrits du temps, et récemment dans des *Mémoires*, dont, à la vérité, l'esprit est un peu différent de celui de l'*Essai*. Cette pièce, dans laquelle le Pape déclaroit nuls des arrêts injustes et incompétens, ne prouve que le zèle du Pontife pour les intérêts de la religion qu'il voyoit attaquée de toutes parts. La suite n'a que trop justifié ses craintes.

Nous comptions examiner ici ce que M. D. dit du

Pontife actuel, et le manifeste sanglant qu'il lance contre un vieillard vénérable dont l'Europe a admiré la modération et la fermeté au milieu des plus rudes traverses. Mais l'espace nous manque, et nous sommes obligés de renvoyer cette partie à une autre fois. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de remarquer de quel ton l'auteur parle des papes. *N'est-ce pas se moquer de Dieu et des hommes*, dit-il à propos d'une légende où est rapporté un miracle qui choque son orgueilleuse raison; *n'est-ce pas se moquer de Dieu et des hommes que d'insérer dans l'office divin des fables si puériles? Les papes des derniers siècles en ont farci toute la liturgie romaine, dans l'espoir de perpétuer et d'épaissir l'ignorance des peuples et des prêtres.* On retrouve là le langage d'un orateur de la tribune conventionnelle. L'auteur a semé en d'autres endroits les expressions les plus insultantes; *monstrueuse théocratie..., absurdités grossières..., scandaleuses impostures...*, le saint Père signa *de ses mains apostoliques..., ses scrupules apostoliques*. C'est ainsi que l'auteur joint l'ironie à l'insulte. Enfin, dans le résumé qui termine son premier volume, il s'écrie: *Non, la puissance papale ne sauroit survivre à tant de honte, son heure est venue.* Le prophète s'est ici quelque peu trompé. La puissance papale a survécu à celle du persécuteur. Le Pontife prisonnier est remonté sur son trône, et le soldat usurpateur est déchu du sien. Il est captif à son tour, et n'a pour se consoler, ni la justice de sa cause, ni l'innocence de sa vie, ni les promesses divines. Un autre qu'un philosophe verroit là le doigt de Dieu; nous n'en attendons pas tant de l'ami de Condorcet et de Chénier.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. M. le roi des Deux-Siciles, partie de Naples le jeudi 22 octobre, vint coucher à Gaëte, et arriva, le 23, à Albano. A un mille de la ville, elle rencontra son auguste frère, le roi Charles IV d'Espagne, accompagné du chevalier Vargas, ministre plénipotentiaire de S. M. catholique près le saint Siége. Mgr. Riario, maître de la chambre de S. S. se trouva aussi à Albano pour complimenter le roi de la part du saint Père. Le 24 au soir, les deux rois firent leur entrée dans Rome. Une salve de cinquante-quatre coups de canon, tirés du château Saint-Ange, annonça cet heureux événement. Le roi de Naples se rendit d'abord au palais du roi Charles IV, pour y faire une visite à la reine Marie-Louise, et après avoir fait instruire le saint Père de son arrivée, il se rendit à son palais Farnèse, où il fut encore complimenté par Mgr. le maître de la chambre. Le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, vint aussi saluer S. M. Dans la matinée du dimanche 25, le roi se rendit au Quirinal pour y faire visite à S. S. L'entrevue fut affectueuse de part et d'autres. S. M. donna dans cette occasion des marques de sa piété, et fut accueillie par le saint Père avec des témoignages de tendresse. Le roi fit aussi visite au roi Charles-Emmanuel de Savoie, et à la duchesse de Chablais. Le soir, la duchesse de Floridia fut admise au Quirinal, pour y rendre ses hommages à S. S. A la nuit, le roi donna, dans le palais Farnèse, un rafraîchissement aux cardinaux, aux ambassadeurs, à toute la prélature et la noblesse. Le lundi 26, S. M. visita l'atelier du marquis Canova, et celui du chevalier Torwaldsen. Le soir, la coupole du Vatican fut illuminée, et on tira la girandole du château Saint-Ange. Le mardi, le roi, accompagné de son auguste frère, de la duchesse de Floridia, et de toute

sa cour, se rendit au musée du Vatican, où le cardinal Consalvi lui servit un dîner, auquel assistèrent plusieurs cardinaux et ambassadeurs. Le soir, M. le comte de Blacas donna une fête à S. M. dans la Villa Medicis.

PARIS. Demain dimanche 15, fête de l'anniversaire de la dédicace des églises, M. l'abbé Jalabert, vicaire général du diocèse, bénira le nouveau chœur de l'église de Saint-Ambroise de Popincourt, ainsi que les autres parties de cette église nouvellement construites, et il officiera tout le jour. A l'office du soir, il y aura sermon par M. l'abbé de Fontenailles. Mme. Le Prieur de Blainvilliers fera la quête.

— Nous sommes dans la saison où les missions vont recommencer, et nous espérons bien pouvoir donner des détails sur les travaux des missionnaires. Aujourd'hui nous avons à raconter les succès obtenus à Aubignan, près Carpentras, par M. Reboul et ses coopérateurs. Cette mission a commencé le 20 septembre et a duré jusqu'au 19 octobre. Les habitans en ont non-seulement suivi les exercices, mais ils se sont approchés des sacremens avec les préparations convenables. Les notables en ont donné l'exemple, et ont été imités par tout le reste. Les aumônes, les restitutions, les réconciliations, l'esprit de paix et de charité ont marqué cette heureuse époque. Le succès a passé l'espérance des missionnaires. On n'étoit pas sans quelque crainte pour une paroisse où les révolutionnaires avoient établi autrefois comme un foyer d'impiété. Ils avoient proscrit le pasteur et dépouillé l'église. Leurs suggestions avoient égaré dans le temps plusieurs personnes. La mission a fait disparoître les traces de ces désordres. Il y a eu trois communions générales. Les processions du saint Sacrement et de la plantation de la croix ont offert beaucoup d'édification. M. Reboul, curé de Malaucène, et disciple du généreux Bridaine, dont la réputation vit dans tout le Midi, dirigeoit la mission; il étoit

secondé par MM. Depvilly et Jouvent, MM. les curés de Crillon et de Ville, et M. Gardel, vicaire de Lille. Leur zèle et leur charité ont excité toute la reconnoissance des habitans, qui ont engagé plusieurs d'entre eux à continuer encore leurs instructions une semaine après la clôture. Cette prolongation n'a pas été inutile à des fidèles que diverses raisons avoient empêchés de terminer plutôt l'œuvre de leur réconciliation. Les missionnaires doivent se rendre successivement à Sault, Cavaillon, Mourmoiron, etc.

— Un journal, dont la bienveillance pour le clergé éclate dans chacun de ses numéros, annonçoit, hier, qu'on fait fermer tous les observatoires dans les Etats du roi de Sardaigne, et cela *sur les représentations du clergé, qui prétend que toutes les études astronomiques ne peuvent que ressusciter la science défendue de l'astrologie.* Cette assertion a, il faut l'avouer, le singulier mérite de tourner en ridicule un prince pieux et des prêtres; mais elle est d'ailleurs si absurde que personne n'y croira, pas même celui qui a cru par-là égayer ses lecteurs.

— Trois Juifs de Pest, en Hongrie, se sont faits catholiques, savoir : le père, le fils et le petit-fils. Ils sont de la famille du banquier Hulf, renommée pour ses grandes affaires, son crédit et sa probité. Le père, Gerson Hulf, étoit prévôt de la communauté hébraïque de Bude. Il s'est fait instruire, ainsi que ses enfans, et tous trois ont été baptisés, le 13 septembre, dans l'église de Theresienstadt ou de l'Esprit-Saint, par le curé, M. Adam de Schrajer. Ils ont eu pour parrains les personnages les plus qualifiés de Pest.

— On a imprimé en Allemagne, et dernièrement encore en Italie, une lettre du comte de Stolberg, ci-evant grand-maître de la cour du prince de Holsin-Eutin, sur sa conversion. Cette lettre, datée de unster, le 11 octobre 1800, est adressée au comte de mettau, frère de Mme. la princesse de Galitzin, et qui

avoit désiré savoir quels motifs avoient pu porter M. de Stolberg à se faire catholique. M. de Stolberg lui expose très-brièvement ces motifs. Ayant pris ce parti à cinquante ans, il n'est pas probable que ce soit sans de mûres réflexions. Il a vu le protestantisme se dissoudre, et il a été frappé du spectacle qu'a présenté naguères l'église catholique au milieu des persécutions et des orages. Il a jugé que la vérité étoit là où brilloient tant de vertus et de courage. Il seroit à désirer que cette lettre fût répandue. Elle n'a que cinq pages in-12, et quoique imprimée en italien, elle est en françois; ce qui donne lieu de croire que l'original étoit écrit dans cette langue.

TURIN. Notre roi vient de compléter à peu près les nominations aux siéges vacans ou nouvellement créés dans ses Etats. Il a nommé au siége de cette capitale, M. Columban Chiavarotti, Camaldule, déjà promu à l'évêché d'Ivrée, le 1er. octobre de l'année dernière; à l'évêché de Bielle, le père Bernardin Bollati, mineur Observantin; à Tortone, M. François-Charles Carnevale, vicaire-général de ce diocèse; à Fossano, M. Pierre Sesternes d'Oblites, vicaire-général de Cagliari, et à Aoste, vacant par la mort de M. de Maistre, M. Jean-Baptiste-Marie Aubriot de la Palme, chanoine de Chambéry. On attend d'un jour à l'autre l'organisation de l'évêché d'Annecy, qui aura les quatre provinces de Génevois, de Carouge, de Chablais et de Faucigny. M. l'abbé de Thiollaz est désigné pour évêque de cette ville, rendue si célèbre par les vertus de saint François de Sales, et par une suite de pasteurs distingués par leur zèle et leur piété. Chambéry conservera les trois provinces de Rumilly, de Savoie propre et de Haute-Savoie. Le peu qui restera de la Tarentaise sera réuni à la Maurienne, pour former un autre diocèse; on désigne pour ce dernier M. l'abbé de Loche. Ce seroit le cinquième chanoine de Chambéry élevé à l'épiscopat.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a accordé une somme annuelle de 1200 fr. pour les femmes et les enfans des invalides d'Avignon. Elle servira de secours pour les malades, ces gens n'étant point admis dans les hospices de la ville, où ils sont étrangers.

— Monsieur a fait don d'une somme de 1500 fr. pour les incendiés de Chadrat, dans le Puy-de-Dôme.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry sont allés, lundi, à leur nouvelle terre de Rosny. LL. AA. RR. en sont revenues, le lendemain, avec Monsieur et Madame, qui étoient allés, le matin, leur faire visite.

— D'après les intentions de Madame, il a été envoyé à la Société de la Charité Maternelle de Toulouse, 1500 fr., pour moitié du secours qui lui est accordé en 1818.

— MM. Giraud-Duplessis et Henri Larivière, avocats-généraux près la cour de cassation, sont nommés conseillers en la même cour. Ils sont remplacés par MM. Hua, avocat-général près la cour royale, et Fréteau, ancien avocat-général. M. de Marchangy remplace M. Hua à la cour royale.

— Le prince de Joinville, dernier enfant de Mgr. le duc d'Orléans, qui vient d'être baptisé, a reçu les noms de François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie.

— Mgr., duc d'Angoulême, a passé, le 4, à Bar. Dans la ville et sur la route les habitans accouroient en foule sur son passage.

— Le Roi a accordé au département du Gard une somme de 15,000 fr. pour être employée en remises, modérations de contributions et indemnités pour pertes extraordinaires.

— Mgr. le duc de Bourbon a fait remise à la paroisse de Moisdon d'une somme de 1200 fr., qu'elle lui redevoit pour trop payé sur les forges de Moisdon et de Gravatel, dont le prince est propriétaire.

— Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner que, toutes les fois qu'il sera possible, des naturalistes seront embarqués sur les bâtimens qui partiront de nos ports pour les colonies.

— Le 3 novembre, avant le tirage pour le recrutement, des jeunes gens, échauffés par le vin, arborèrent les couleurs de la sédition. L'un n'osa paroître au tirage avec ces signes proscrits. Lenoir fut plus hardi, et fut arrêté, malgré les efforts de son camarade Arnoux pour le soustraire. Traduits devant le tribunal de police correctionnelle, ils ont avoué leurs fautes. M. Couture s'est efforcé d'atténuer leurs torts. Le tribunal, prenant en considération leur repentir, n'a condamné Lenoir qu'à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, et Arnoux à six jours de prison. Le tribunal a invité à plus de circonspection un ouvrier nommé Colmache, qui s'étoit promené dans la rue Saint-Honoré avec des rubans aux trois couleurs.

— Le roi de Prusse a fait remettre 2000 fr. pour les pauvres de l'arrondissement où est situé l'hôtel de son ambassadeur, à Paris.

— Une ordonnance du Roi porte que les primes d'encouragement pour la pêche de la morue continueront d'être payées jusqu'en 1822.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur du Roi en Autriche, est arrivé d'Aix-la-Chapelle, apportant, dit-on, des nouvelles d'une nature très-satisfaisante.

— Parmi les officiers généraux qui ont eu l'honneur de faire leur cour au Roi ces jours derniers, on a remarqué M. le général Canuel.

— Mme. Malouet, femme du préfet de la Seine-Inférieure, est morte, le 10, à Rouen. Elle a demandé, et reçu avec beaucoup de piété, les secours de la religion.

— Des voleurs se sont introduits, le 1er. de ce mois dans l'église de Rochefort (Gard), et ont emporté des vases sacrés, ornemens, argent, etc. On a trouvé dans l'église un soc de charrue, ce qui fait présumer que ce sont des gens de la campagne.

— Le tribunal de Strasbourg a condamné deux ouvriers qui avoient proféré des cris séditieux pendant le tirage, à un an de prison, 200 fr. d'amende, et 400 fr. de cautionnement.

— Les François et les Autrichiens, en se séparant, se donnent des témoignages mutuels d'attachement et d'estime. Les

généraux étrangers et les autorités françoises sont parfaitement d'accord, et tout se règle entre eux à l'amiable.

— On conserve, dans les jardins de Stowe, en Angleterre, une inscription qu'y avoit fait graver le feu marquis de Buckingham, dont on sait quelles étoient les richesses et la magnificence. Le Roi de France étant allé, pendant son exil, visiter Stowe, avec tous les Princes de sa maison, le marquis obtint que chacun de ces illustres hôtes plantât un chêne dans son jardin. L'inscription nomme tous ces Princes; savoir, le Roi, MONSIEUR, les deux Princes ses fils, M[gr]. le duc d'Orléans, M[gr]. le comte de Beaujolois, M[gr]. le prince de Condé, et M[gr]. le duc de Bourbon. La visite est du 13 janvier 1808, et le marquis a eu soin de consigner sur l'inscription l'éloge des Bourbons et ses vœux pour leur rétablissement.

— On a publié, à Londres, des *Réflexions sur l'Afrique et sur les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. L'auteur y fait voir tout ce que l'Europe pourroit attendre d'une colonie chrétienne, que l'on formeroit sur les côtes de Barbarie, et qui, bien conduite et suffisamment protégée, s'accroîtroit en peu de temps, et répandroit autour d'elle les lumières d'une religion, source de la civilisation. Il invite les puissances à confier le soin de cette colonie à l'ordre de Malte. Un ordre aussi célèbre, et composé de membres de toutes les nations, ne pourroit porter ombrage à aucune, et son histoire annonce assez tout ce que pourroient le courage et la persévérance de ses chevaliers pour rappeler en Afrique un ordre de choses plus favorable à l'humanité. L'Europe paroît se réunir pour abolir la traite des nègres; doit-elle souffrir qu'on fasse, sous ses yeux et dans ses mers, la traite des blancs? La publication de ces *Réflexions*, à Londres, n'est pas indigne de remarque.

— Des avis officiels annoncent que la peste a recommencé à Bonne, à Constantine et à Tunis.

LIVRE NOUVEAU.

Observations sur l'ouvrage de M[me]. la baronne de Staël, ayant pour titre : *Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise*; par M. de Bonald (1).

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

ÉTAT DE LA COUR DE ROME. (Suite.)

Les grandes charges de la cour de Rome sont celles de camerlingue, de vice-chancelier, de secrétaire d'Etat, de vicaire de S. S., de pro-dataire, de secrétaire des brefs, de grand-pénitencier, de bibliothécaire de la sainte Eglise, de pro-secrétaire des mémoriaux (toutes ces places sont occupées par des cardinaux); d'auditeur-général, de trésorier-général, de majordôme, de maître de la chambre de S. S., d'auditeur de S. S., de gouverneur de Rome, d'aumônier secret, de secrétaire du chiffre, de sacriste; ces places sont occupées par des prélats; les six premières conduisent au cardinalat, et on ne les quitte que pour recevoir le chapeau. Le maître du Sacré Palais, qui est le principal théologien de la cour pontificale, est chargé de l'examen des livres, et on ne peut les publier qu'après qu'il y a mis son *imprimatur*. Cette place, qui est aussi une des premières, est toujours donnée à un Dominicain. Il y a encore d'autres places qui conduisent immédiatement au cardinalat, comme celle de secrétaire de la congrégation des Evêques et Réguliers. Les grandes charges au dehors de Rome étoient autrefois les légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, qui étoient remplies par des cardinaux; la place d'inquisiteur de Malte, la vice-légation d'Avignon et la présidence d'Urbin, qui étoient données à des prélats. Mais le souverain Pontife actuel a fait quelques changemens dans l'administration de ses Etats. Il y a aujourd'hui quatre légations, Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne, qui sont données à des cardinaux; et treize délégations, Urbin et Pesaro, Ancone, Fermo, Frosinone, Macerata, Perouse, Spolète, Viterbe, Ascoli, Bénévent, Camerino, Civita-Vecchia et Rieti.

Ces délégations sont remplies par des prélats; il y en a aussi un attaché à chaque légation, comme vice-légat.

Les tribunaux ecclésiastiques sont: 1°. la Pénitencerie, où les principales charges sont exercées, sous M. le cardinal di Piétro, par Mgrs. Bussi, régent; Sala, dataire; Rubbi, canoniste; Mazio, correcteur; Capranio, chargé du sceau, et le père Zauli, théologien. 2°. La chancellerie, où Mgr. Gazzoli est *sous-sommiste* et Mgr Borsi, son substitut. 3°. La daterie, où Mgr. Atton Benigni est sous-dataire; les divers employés sont en grand nombre. 4°. La Rote; les prélats auditeurs sont Mgrs. François Serlupi et Jean-Baptiste Bussi, Romains; J. J. X. Isoard de Vauvenargues, François; Tibère Piccolomini, et Charles Odescalchi, Romains; Louis Zinnani, de Ravenne; François Tiberi, de Sabine; Alexandre Spada, de Bologne; Emmanuel Martinez del Campo y Guerra, et Jean-François Marco e Catalan, Espagnols. (Ceux d'Allemagne et de Venise manquent) 5°. La chambre apostolique, où siégent, après le cardinal camerlingue, Mgr. Antoine Pallotta, auditeur-général, et César Guerrieri, trésorier-général; les clercs de la chambre sont Mgrs. Orfini, doyen; Zambelli, Campanari, Olgiati, Ferrari, Cicalotti, Bottiglia, Marazzani, Nicolai, Lancelotti, Nembrini, et de Simoni. 6°. Le tribunal du vicaire de Rome; Mgr. Candide-Marie Frattini, archevêque de Philippes, est vice-gérent. C'est lui qui fait ordinairement les ordinations et autres fonctions épiscopales pour le diocèse de Rome. Les autres tribunaux sont pour le temporel.

La chapelle pontificale est composée des cardinaux, des patriarches (il n'y en a qu'un en ce moment, Mgr. Fenzi, patriarche de Jérusalem), des archevêques et évêques assistant au trône (il y en a vingt de la création de Pie VI, et quarante-sept de la création de Pie VII); du gouverneur de Rome, Mgr. Tibère Pacca; du majordôme de S. S., Mgr. Antoine Frosini; des prélats protonotaires apostoliques, des abbés généraux des ordres

monastiques, des généraux des ordres mendians, des prélats auditeurs de Rote; du maître du Sacré Palais, le père Philippe Anfossi, et son substitut, le père Thomas-Dominique Piazza; des clercs de la chambre, etc. etc.

La maison du Pape (*familia pontificia*) est composée de LL. Em. le cardinal A. Mattei, pro-dataire; le cardinal P. F. Galeffi, pro-secrétaire des Mémoriaux, et le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat et des brefs; Mgrs. Antoine Frosini, préfet du Palais Apostolique, et majordôme de S. S.; Thomas Riario Sforza, maître de la chambre de S. S.; Alexandre-Marie Tassoni, auditeur de S. S.; le père Philippe Anfossi, de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître du Sacré Palais; Mgr. Joseph-Barthélemi Menochio, Augustinien, né le 19 mars 1741, évêque de Porphyre, sacriste et confesseur de S. S.; des camériers secrets, Mgrs. François Bertazzoli, archevêque d'Edesse, aumônier secret; Jean Devoti, archevêque de Carthage, ancien secrétaire des brefs aux princes; Dominique Testa, secrétaire des brefs aux princes; Charles Mauri, substitut de la secrétairerie d'Etat; Atton Benigni, sous-dataire; Philippe Schiassi, secrétaire des lettres latines; des prélats de la maison de S. S. (*prélati domestici*), au nombre de plus de cent; des camériers secrets surnuméraires, des camériers d'honneur, etc.

Les nonces de S. S. dans les pays étrangers, sont: à Florence, M. Valentini, auditeur de la nonciature; à Lisbonne, Mgr. Joseph Cherubini, auditeur de la nonciature avec pouvoir d'internonce; à Lucerne, M. François Belli, internonce (Mgr. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, vient d'être nommé nonce en Suisse); à Madrid, Mgr. Jacques Giustiniani, né à Rome le 29 décembre 1769, évêque de Tyr le 14 avril 1817; à Munich, Mgr. François Serra-Cassano, né à Naples le 21 février 1785, archevêque de Nicée le 16 mars 1818; à Paris, Mgr. Charles Zen, né à Venise le 25 octobre 1772, archevêque de Chalcédoine le 29 avril 1816; à Rio-Ja-

néiro, Mgr. Jean-François Compagnoni-Marefoschi, né à Macerata le 23 septembre 1757, archevêque de Damiète le 29 avril 1816; à Turin, M. l'abbé Valenti, chargé d'affaires; à Vienne, Mgr. Paul Leardi, né à Casal, archevêque d'Ephèse le 23 septembre 1816; vice-supérieur des missions de Hollande, Mgr. Louis Ciamberlani.

Les ministres accrédités près de S. S. sont : pour l'Autriche, le prince de Kaunitz-Rittberg, ambassadeur extraordinaire; et MM. de Gennotte, le comte de Palfy, Raymond et Pandolfini, attachés à l'ambassade : pour la Bavière, le cardinal Haeffelin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; de Mehlen, secrétaire de légation : pour la France, le comte de Blacas d'Aulps, ambassadeur extraordinaire; MM. Jordan et de Sommery, secrétaires d'ambassade : pour le Hanovre, le baron d'Ompteda, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; MM. Leist et Kaïstner, secrétaires de légation : pour Modène, le comte Lazare Ceccopieri, chargé d'affaires : pour Naples, T. F. Spinelli, marquis de Fuscaldo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; M. D. Ventimiglia, secrétaire de légation, à laquelle sont attachés aussi MM. Orsini de Gravina, et Gaetan Cattaneo di san Nicandro : pour l'ordre de Malte, le bailli Nicolas Bonaccorsi, chargé d'affaires : pour les Pays-Bas, le chevalier Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire : pour la Prusse, le chevalier Niebuhr, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; M. Brandis, secrétaire de légation : pour la Russie et le royaume de Pologne, le conseiller d'Italinsky, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; MM. de Sass et de Hahn, attachés à l'ambassade : pour la Sardaigne, le comte Barbaroux, chargé d'une mission extraordinaire : pour la Saxe, le chevalier Adorni, chargé d'affaires : pour l'Espagne, dom Antoine Vargas y Laguna, ministre plénipotentiaire; M. F. Tacon, secrétaire d'ambassade : pour Wurtemberg, M. Koelle, con-

seiller de légation, chargé d'affaires. On annonce en ce moment que le roi de Danemarck a nommé le professeur Broenster, helléniste célèbre, pour son agent à Rome.

Il y a, comme on sait, à Rome trois basiliques patriarcales, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican et Sainte-Marie-Majeure. Chacune a un archiprêtre, qui est un cardinal. L'archiprêtre de Saint-Jean de Latran, est le cardinal della Somaglia; il a pour vicaire Mgr. François Marazzini; le chapitre est composé de dix-huit chanoines, dont les deux premiers sont Mgrs. Michel Belli, archevêque de Nazianze, et François Ridolfi, évêque de Cariste. L'archiprêtre de Saint-Pierre est le cardinal Mattei, qui a pour vicaire Mgr. F. Serlupi; le chapitre a vingt-cinq chanoines, dont le premier est Mgr. F. Guerrieri, archevêque d'Athènes. L'archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, est le cardinal Galerati-Scotti, qui a pour vicaire Mgr. P. Franzoni; le chapitre a seize chanoines, dont les premiers sont Mgrs. L. Bertazzoli, archevêque d'Edesse, et J. Devoti, de Carthage. Les églises de Saint-Laurent *in Damaso*, de Sainte-Marie *in Trastevere*, de Sainte-Marie *in Cosmedin*, et de Sainte-Marie *in S. Lucia della Tinta*, ont le titre de basiliques; les trois premières ont un cardinal pour titulaire; les chapitres sont plus ou moins nombreux. Il y a de plus neuf collégiales, Sainte-Marie des Martyrs, Saint-Marc, Saint-Nicolas de la Prison, Sainte-Marie *in Via Lata*, Saint-Eustache, Saint-Ange *in Pescaria*, Saints Celse et Julien, Sainte-Anastasie et Saint-Jérôme des Illyriens; huit d'entre elles servent de titre à des cardinaux. Il y a à Rome quatre-vingts paroisses.

Les ordres religieux sont fort multipliés à Rome, et il faut espérer que la philosophie voudra bien le pardonner au chef de l'Eglise. Où ces ordres seroient-ils en effet plus convenablement placés que dans le centre de la catholicité? et n'est-il pas digne du vicaire de Jésus-Christ d'encourager, surtout autour de lui, la pratique des conseils évangéliques? Cette variété d'ordres ne con-

tribue-t-elle pas à l'ornement de l'Eglise, en même temps qu'elle offre à un plus grand nombre de particuliers des moyens de salut adaptés à leur goût et à leur vocation? Les services que presque tous ces instituts ont rendus, ceux qu'ils peuvent rendre encore, les saints et les hommes distingués qu'ils ont produits, la diversité de leurs fonctions, pour le ministère, pour l'éducation, pour la sanctification des ames, pour la culture des sciences et des lettres, ne présentent-ils pas à la fois un honneur et une utilité, tant pour la société que pour la religion? Nous savons qu'on peut déclamer sur ce sujet, et il y en a assez d'exemples; mais ce n'est pas auprès de nos lecteurs qu'il est nécessaire d'insister sur le bien qu'ont produit beaucoup d'ordres religieux, et sur les raisons qui ont engagé le saint Siége à favoriser ces établissemens. Il suffit d'ouvrir l'histoire ecclésiastique pour se faire à cet égard une opinion un peu différente de celle que l'incrédulité ou l'indifférence ont accréditée de nos jours. Quoi qu'il en soit, nous devons du moins consigner ici le tableau des institutions de ce genre qui existent à Rome. Nous n'indiquerons que les noms de chaque ordre et des chefs, sans désigner toutes les maisons qu'ils ont à Rome, ou du moins qu'ils y avoient; car un seul ordre en avoit souvent plusieurs. On divise ces ordres en plusieurs classes. I. *Les chanoines réguliers.* Ceux du Saint-Esprit *in Sassia,* ont pour commandeur Mgr. Hercule Dandini, et pour vicaire-général Camille Porticelli : ceux de Saint-Sauveur ont pour vicaire-général, le père Vincent Garofali, et pour procureur-général, le P. J. A. Orsi. II. *Les clercs réguliers* se partagent en plusieurs institutions; 1°. les Barnabites, le P. Louis Lambruschini, vicaire-général du cardinal Fontana, qui a conservé le titre de supérieur-général; le P. A. M. Grandi, procureur-général; 2°. les Somasques, le P. O. M. Pattrinieri, vicaire-général; 3°. les Jésuites, le P. Thadée Brzozowski, général; le P. Jean Perelli, vicaire-général; 4°. les clercs

mineurs, le P. Louis Pepi, vicaire-général; 5°. les ministres des infirmes, le P. M. A. Toni, général; 6°. de la Mère de Dieu, le P. P. Borrini, vicaire-général; 7°. des Ecoles Pies, le P. S. Stefanini, vicaire-général. III. *Les congrégations*, 1°. de l'Oratoire de Saint-Philippe de Neri, le P. P. Cesarini, supérieur; 2°. de l'Oratoire à Saint-Jérôme, le P. César Cataneo, doyen; 3°. les Doctrinaires, le P. J. A. Alberti, procureur-général; 4°. les missionnaires, M. C. Siccardi, vicaire-général; M. Ceracchi, visiteur-général; 5°. les Pieux Ouvriers, le P. B. Longobardi, supérieur-général; 6°. les Passionistes, le P. Thomas de la Sagesse-Incarnée, supérieur-général; 7°. du Saint-Rédempteur, le P. N. Mansione, supérieur-général. IV. *Les religieux*, 1°. les moines de Saint-Basile, le P. abbé J. H. Nicoletti, procureur-général; 2°. les Russes, le P. Jordan Mickiewiez, procureur-général; le P. Marcel Filarzewicz, son associé; 3°. les Bénédictins du Mont-Cassin, le P. E. Alessandri, procureur-général; 4°. les Camaldules, le P. abbé A. Belenghi, vicaire-général; 5°. les Hermites Camaldules de Toscane, le P. A. Riaua, général; 6°. les Camaldules Hermites de Monte-Corona, le P. B. Briganti, majeur; 7°. les Cisterciens, le P. abbé Raimond Giovannini, président-général; 8°. les Célestins, le P. abbé O. Adami, vicaire-général; 9°. les Olivetans, le P. abbé E. A. Ginnetti, vicaire-général; 10°. les Silvestrins, le P. J. Baroncini, abbé général; 11°. les Hiérolimites, le P. abbé H. Monza, vicaire et procureur-général; 12°. les Certosins, le père V. Carletti, procureur-général, 13°. les moines de Saint-Antoine abbé du Mont-Liban, le P. Ignace Sergio, général résident au Mont-Liban; 14°. les Arméniens réformés de l'abbé Saint-Antoine, le P. G. Sefersa, abbé général; 15°. les Arméniens Méchitaristes de Venise, le P. J. B. Ancher, supérieur et procureur provisoire; 16°. les Melchites Orientaux, le P. G. Taville, abbé général. V. *Les frères et leurs réformes*, 1°. les Dominicains, le P. P. J. Gaddi, vicaire-général, et le père

J. B. Chiesa, procureur-général; 2°. les Mineurs observantins, le P. V. Marini, procureur-général; 3°. les Mineurs Observantins Réformés, le P. Louis di Rocca Priora, procureur-général; 4°. les Mineurs réformés de Saint-Pierre d'Alcantara d'Espagne, le P. J. Roostoll, vice-procureur-général; 5°. les Capucins, le P. Marien d'Alatri, vicaire-général; 6°. les Mineurs Conventuels, le P. M. de Bonis, général; 7°. le Tiers-Ordre de Saint-François, le P. J. Torregiani, vicaire-général; 8°. les Augustiniens, le P. Septime Rotelli, vicaire-général; 9°. les Augustiniens Déchaussés, le P. Eustache de Saint-Louis de Gonzague, procureur-général; 10°. les Carmes Chaussés, le P. J. Bartoli, vicaire-général; 11°. les Carmes Déchaussés, le P. Joseph du Cœur de Jésus, général, et le P. François de Sainte-Thérèse, vicaire-général; 12°. les Servites, le P. E. Antommarchi, vicaire-général; 13°. les Pères de la Merci de la Rédemption des Captifs, le père T. Remon, procureur-général; 14°. les Trinitaires du Rachat des Captifs, le P. P. Crespo, procureur-général; 15°. les mêmes réformés, le P. Joseph de Saint-Raphael, ministre-général; 16°. les Minimes, le père J. M. Ilari, général; 17°. les Pères de la Pénitence, le P. Laurent Saracini, vicaire et procureur-général; 18°. les Frères du B. H. Pierre de Pise, le P. A. Mongermani, procureur-général; 19°. les *Fate bene Fratelli*, le P. F. A. Pellegrini, général.

Les communautés des prêtres séculiers sont : Saint-Jean des Florentins, Sainte-Marie de Lorette, Sainte-Marie de l'Ame des Allemands, Saint-Louis des François, Saint-Roch, Saint-Jacques des Espagnols, Sainte-Marie de Montserrat, Sainte-Lucie du Gonfalon, Saint-Jacques des Incurables, la Trinité des Pélerins, Saint-Antoine des Portugais, Saint-Charles au Cœur, Sainte-Marie de Lorette de Piceni, Sainte-Marie du Jardin, [illegible] Laurent de la Fontaine, Sainte-Agnès de la place [illegible], Sainte-Marie de la Consolation, le collége ec-[illegible]ique au Pont-Sixte.

Les communautés de femmes sont : les Bénédictines, les chanoinesses de Latran, les Sœurs de Sainte Claire dites Urbanistes, les Franciscaines du Tiers-Ordre, les Augustiniennes, les Capucines, les Thérésiennes, les Cisterciennes, les Filles de Saint-François de Sales, les Carmélites de Sainte-Madeleine de Pazzi, les Turchines, les Ursulines, les Hermites appelées Baptistines, les Oblates sans clôture, les bénédictines du Mont-Cassin, les Dominicaines, les Mineures de l'Observance, les Capucines, les Carmélites Déchaussées, les Filles Servites.

Les instituts de charité sont nombreux, riches et appropriés à toutes les classes de malheureux. Il y a des visiteurs et des médecins établis pour les différens quartiers; en outre quatorze bureaux de charité, auxquels président les curés assistés de dames pieuses; de plus, des congrégations particulières formées pour l'assistance des pauvres, le soulagement des malades et des prisonniers, et l'éducation des orphelins. Ces congrégations sont celles de l'Annonciation, de Saint-Jérôme, de la Conception, de Gonfalon, de la Piété pour les Prisonniers, des XII Apôtres, de la Charité divine, etc. Ces associations sont composées de personnes de tous les états. Les maisons de la Providence divine, du Conservatoire Pieux, de Sainte-Marie du Refuge, des Saints-Quatre, des Mendians, de Saint-Pascal, de Sainte-Catherine, de Sainte-Euphémie, des saints Clément et Crescentin, des Trinitaires, des Jeunes Gens en Danger, de la Croix, de Borromée, sont destinées à recevoir des orphelins, des orphelines, des enfans abandonnés, malades, etc. Il y a l'hospice de Saint-Michel pour les vieillards, celui de Sainte-Lucie *de Ginnasi* pour les prêtres pélerins, celui de la Trinité pour les pélerins, celui des Catéchumènes pour les Juifs, la Maison des Orphelins de Sainte-Marie *in Aquiro*, celle pour les hérétiques qui veulent se convertir. On y trouve encore quatorze autres hospices, dont plusieurs pour différentes nations, pour les Arméniens, les Bourguignons, les Espagnols, les François,

les Portugais, les Allemands, les Polonois, les Siciliens, etc. Enfin, vingt-cinq hôpitaux y sont établis pour toute sorte de besoins et d'infirmités.

On donne une mission à Rome chaque mois dans onze églises différentes. Il y a en outre une église pour l'instruction des Juifs.

L'Archigymnase de la Sapience est un grand établissement où l'on donne des leçons de toutes les sciences. La théologie y tient le premier rang, ainsi qu'il étoit d'usage autrefois dans toutes les écoles de la chrétienté. Les professeurs sont pris parmi les plus habiles religieux. On y confère les degrés en théologie. L'académie pour les nobles ecclésiastiques est destinée à former les jeunes gens qui veulent entrer dans la carrière de la prélature. Outre le séminaire Romain et le séminaire de Saint-Pierre, les colléges Urbain, Germanique-Hongrois, Salviati, Capranica, Anglois, Ecossois, Irlandois, Grec, Maronite, Umbro-Fuccioli, Pamphili, Bandinelli, Ghislieri, Clémentin, Nazaréen, Sabin, Liégeois, des Néophites, Cerasoli et du Picenum, sont, pour la plupart, destinés aussi à l'éducation ecclésiastique.

Les plus célèbres bibliothèques sont celles du Vatican, si riche en livres et en manuscrits précieux avant les derniers désastres; la bibliothèque Casanate, au couvent de la Minerve; la bibliothèque Angélique, au couvent de Saint-Augustin; la bibliothèque Alexandrine, à la Sapience; la bibliothèque Grégorienne, au Collége Romain; la bibliothèque Lancisienne, au Saint-Esprit *in Sassia*; la bibliothèque d'*Aracœli*, dans le couvent de ce nom; la bibliothèque Barberine, dans le palais Barberini; la bibliothèque Corsinienne, dans le palais Corsini.

Nous sommes obligés de nous borner à ce tableau fort succinct des charges, dignités et établissemens qui contribuent à la splendeur du saint Siége, et à l'ornement de la capitale de la chrétienté.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 26 octobre, S. S. alla visiter la basilique Eudoxienne de Saint-Pierre ès Liens, où l'on conserve les chaînes du prince des apôtres, et étant passé de là dans le chapitre, elle examina des manuscrits précieux que le père Abbé, vicaire-général des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, a achetés pour la bibliothèque de la maison.

— Le vendredi suivant, le saint Père se rendit en cortège au palais Farnèse, pour rendre au roi des Deux-Siciles la visite que ce prince lui avoit faite. La veille, le monarque avoit assisté, dans l'église du Saint-Esprit des Napolitains, à la messe en l'honneur de la fête de saint Janvier. M. Belli, archevêque de Nazianze, officia, et M. le cardinal Ruffo reçut S. M.

— Un édit de la secrétairerie d'Etat, en date du 10 octobre, contient des réglemens en faveur des pauvres. Dans les causes qu'ils auront à soutenir devant les tribunaux, ils seront exempts de taxes et de droits. Ils auront des défenseurs gratuits. A Rome, cette fonction sera remplie, comme par le passé, par la congrégation de Saint-Yve, et par celle de Saint-Jérôme de la Charité, qui s'y dévouent suivant leur institut. Dans le reste de l'Etat de l'Eglise, ces défenseurs seront nommés par les légats ou délégués. Cet édit contient beaucoup de dispositions qui attestent la sollicitude de S. S. à l'égard des pauvres de ses Etats.

— On s'occupe avec beaucoup d'activité à restaurer et à embellir plusieurs églises de cette capitale. Dans la chapelle Pauline, au palais Quirinal, on peint les murs, et on exécute en détrempe les douze Apôtres de Raphaël, que l'on voit dans l'église des Trois-Fontaines. Dans la basilique de Saint-Paul, sur le chemin d'Ostie, on procède aussi à la restauration de l'entablement. A

Sainte-Marie de la Minerve, on répare les chapelles de Saint-Dominique et de Saint-Thomas, et les monumens de Paul IV et de Benoît XIII. Dans l'église de Sainte-Marie *in viâ*, des Servites, le chœur a été construit de nouveau aux frais du prince de Piombino, et bientôt le pavé de l'église sera refait en marbre de Carare; c'est le duc de Bracciano qui se charge de cette dernière dépense. A Saint-Clément, on restaure, dans la chapelle de la Passion, les peintures de Masaccio, grâces aux libéralités de S. Em. M. le cardinal Naro, titulaire de cette église, qui y a élevé aussi un autel de marbre, et qui se propose d'y faire d'autres embellissemens.

— On a reçu des nouvelles de M. Dubourg, évêque de la Louisiane. Il a déjà un séminaire composé de deux diacres, quatre sous-diacres et onze clercs, qui sont déjà presque tous en théologie, et qui donnent des esperances par leur piété et leurs talens. Il a amené avec lui trois Frères des Ecoles chrétiennes, et il en attend encore d'autres de France, qui serviront à inculquer aux enfans l'amour de la religion, en même temps que les premiers élémens des connoissances. Le prélat favorise singulièrement les prêtres de la mission qu'il a emmenés d'Italie. Il a mis son séminaire épiscopal sous leur direction, et songe à établir pour eux un noviciat au Bois-Brûlé, lieu distant de Saint-Louis d'environ quatre-vingts milles, où il y a quatre-vingts familles catholiques qui n'avoient point de prêtres. On y a déjà bâti, avec des troncs d'arbres, selon l'usage du pays, une église et une maison placées au centre des habitations, qui sont à deux ou trois milles de distance l'une de l'autre. De là les ecclésiastiques résidant en ce lieu pourront visiter les catholiques répandus à l'entour, et même aller chez les sauvages, dont les cabanes ne sont pas éloignées. Deux prêtres italiens et trois clercs deman-[illegible] entrer dans la congrégation.

[illegible]16. Une ordonnance du Roi autorise l'acceptation

de divers immeubles dont M. Miollis, évêque de Digne, a fait donation au petit séminaire de Forcalquier, dans son diocèse. S. M. a aussi autorisé l'offre faite par Mme. la vicomtesse de Montmorency, de fonder un quatrième lit, dans l'hospice des Incurables femmes, à Paris.

— Sur la demande du conseil général de l'administration des hospices, M. le ministre de l'Intérieur a ordonné que les différens services de l'institution de Sainte-Périne de Chaillot seroient confiés à la congrégation des Sœurs de la Sagesse, qui n'avoient pas encore d'établissement dans cette capitale, mais qui sont fort répandues dans l'Ouest. (*Voyez notre n°. 294, t. XII, p. 97*).

— S. M. l'empereur d'Autriche a fait don de 4000 fr. aux Sœurs de la Charité qui ont soigné ses soldats malades en Alsace. Mme. la supérieure de la congrégation a été autorisée à recevoir cette somme, et à la répartir. Donner à des Sœurs de la Charité, c'est donner aux pauvres, et on peut être assuré que cette somme sera employée en bonnes œuvres.

— L'*Annuaire historique et généalogique pour* 1819 prétend que sur vingt-neuf millions huit cent mille habitans que renferme la France, il y a vingt-six millions quatre cent mille catholiques, deux millions trois cent mille calvinistes, un million cent mille luthériens, soixante mille juifs, deux mille hernhutes, et cinq cents quakers; par où l'on voit combien le nombre des catholiques l'emporte sur les autres communions. Quelques personnes croient même qu'il y a en France moins de luthériens que ne le porte le calcul précédent.

— M. l'abbé de la Palme, chanoine de Chambéri, qui vient d'être nommé à l'évêché d'Aoste, avoit d'abord consacré ses talens et son zèle dans l'établissement et la direction du séminaire de Chambéri, lorsqu'on créa ce diocèse en 1780. Nommé vicaire-général du même diocèse dans des temps orageux, il n'a rien négligé pour conserver la saine doctrine et les pratiques de la vraie piété. C'est pour atteindre ce but qu'il publia successivement l'*En-*

tretien familier d'un émissaire constitutionnel avec un catholique de C..., sans date, in-12; les *Secours religieux pour les fidèles catholiques en l'absence des ministres sacrés, à l'usage du diocèse de Chambéri*; 1799, in-12, et *les Principes catholiques justifiés par eux-mêmes*, ou *Exposition simple et suivie de la doctrine catholique, sur la religion et l'Eglise de J. C.*; Chambéri, (Lyon) 1801, in-12. Cet ouvrage a donné lieu de taxer l'auteur d'ultramontanisme, accusation bannale dont un parti se sert pour flétrir, autant qu'il est en lui, les écrivains dont le zèle l'offusque. M. l'abbé de la Palme a encore publié, en dernier lieu, *Le bon Catéchiste, ou Manuel des moyens préparatoires et pratiques, dont un catéchiste a besoin pour exercer dignement cette fonction*, dont nous nous proposions de rendre compte, mais que l'imprimeur de l'auteur a jusqu'ici négligé de nous envoyer. On ne peut que féliciter le diocèse d'Aoste d'un choix qui lui promet un évêque d'une piété, d'un zèle et d'une charité éprouvées. Le bruit s'est répandu que M. l'abbé de la Palme avoit refusé l'épiscopat; on espère qu'il cédera aux vœux des gens de bien et des amis de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 13 novembre, la messe a été célébrée en noir aux Tuileries, à cause de l'anniversaire de la mort de la reine Marie-Joséphine-Louise, princesse de Savoie, et épouse de S. M. La cour étoit en deuil.

— MADAME a accordé un nouveau secours pour les pauvres de Bruyère-le-Châtel.

— Mgr. le duc d'Orléans devoit quitter Neuilly pour revenir à Paris; mais il est resté quelques jours de plus à la campagne, à cause de la maladie de Mgr. le duc de Chartres, qui est attaqué de la fièvre rouge, ainsi que M. le duc de Nemours et une des jeunes princesses.

— Mgr. le duc d'Angoulême, parti le 7 de Metz, est arrivé le 9 à Aix-la-Chapelle. Peu d'instans après son arrivée, S. A. R. s'est rendue chez le roi de Prusse, puis chez l'em-

pereur d'Autriche. Elle a remis à l'après-dîner sa visite à l'empereur de Russie, qui ne se trouvoit point chez lui. Elle est allée voir aussi les princes de Prusse, le duc de Mecklembourg et le duc de Wellington. Le prince a dîné chez le roi de Prusse avec tous les souverains. Le soir il a reçu la visite des souverains, des princes et des ministres, et est reparti dans la nuit pour revenir en France. S. A. n'avoit avec elle qu'un seul aide de camp, M. de Champagny.

— M. Clément, ancien secrétaire général de la préfecture de la Manche, a été nommé maire de Saint-Lo.

— On a appelé, le 16, à la cour royale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, la cause du sieur Lhuillier, éditeur de l'*Homme-Gris*, condamné en première instance en un an d'emprisonnement, 5000 fr. d'amende, et 3000 fr. de cautionnement. Lhuillier n'a point comparu. M. Colomb, avocat-général, a donné des conclusions en sa faveur; mais la cour a adopté les motifs des juges de première instance, et a confirmé le jugement.

— Le même jour, la cour a entériné les lettres de grâce accordées par le Roi à Charles, Lebrun et Varin, condamnés à la déportation, le 7 juillet 1816, pour conspiration. Charles et Lebrun fourniront chacun un cautionnement de 500 fr. et Varin de 3,000 fr.

— La rentrée de l'école Polytechnique s'est faite le 12 novembre. M. de la Myre, nommé à l'évêché de Troyes, a dit la messe, et M. l'abbé Richard, aumônier de l'école, a adressé aux élèves une exhortation sur leurs devoirs; il leur a fait sentir entr'autres qu'il appartenoit à la première école de France pour les sciences, de donner l'exemple dans tous les genres de bien. M. le duc de Doudeauville a ensuite prononcé un discours dans l'amphithéâtre, et a rappelé aux élèves l'importance des fonctions auxquelles ils étoient appelés, et les obligations qu'elles leur imposoient.

— Le sieur Feret, auteur de l'*Homme Gris*, a pris la fuite pour se soustraire au jugement de la Cour royale qui l'a condamné à un an de prison et 3,000 fr. d'amende. Il est parti pour Bruxelles.

— On agrandit en ce moment le cimetière de Montmartre, qui n'avoit que quatre arpens, et qui en aura trente de plus.

— Le gouvernement vient de faire présent à la bibliothèque de Rouen, de plusieurs médailles à l'effigie du Roi, des Princes et Princesses de la famille royale, et de plusieurs sou-

verains de l'Europe. Celles qui offrent l'effigie de S. M. retracent les principaux événemens de la restauration. Les autres représentent S. A. R. Mgr. le comte d'Artois; au revers sont gravées ces paroles célèbres : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un François de plus.* S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême; au revers sont gravées ces autres paroles non moins françoises de S. A. R. : *Je demande, j'exige même, que le Roi ne cède en rien pour me ravoir; je ne crains ni la mort ni la prison, je suis prêt à tout, et tout ce que Dieu m'enverra sera bien reçu.* (Pont-Saint-Esprit, 18 avril 1815). S. A. R. Mgr. le duc de Berry; au revers se lisent ces mots dignes d'un petit-fils de Henri IV : *Soldats, ne tirez pas, nous sommes tous François.* (Béthune, 24 mars 1815). S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême; au revers sont retracées, dans les paroles suivantes, les vertus de la Princesse : *Piété filiale, charité, courage, amour pour les François.* S. A. R. Mme. duchesse de Berry; au revers sont deux branches de lis entrelacées, avec cette légende : *Connexa lilia crescunt.* S. A. S. le prince de Condé, avec cette inscription au revers : *Au Nestor de l'armée françoise.* Mgr. le duc d'Enghien; au revers sont un coursier, une tente militaire, des armes, un écu françois, et cette inscription : *Periit heros.* S. M. Louis XVII; une fleur, dont la tige est rompue, se voit au revers, avec cette inscription : *Cecidit ut flos.* Quatre autres médailles sont à l'effigie des empereurs de Russie et d'Autriche, et du roi de Prusse. Elles sont relatives au séjour de ces souverains à Paris.

— L'évacuation de l'Alsace par les troupes alliées est terminée; les Autrichiens, Bavarois et Wurtembergeois qui occupoient les deux départemens, en ont tous quitté le territoire.

— Une explosion d'obus arrivée à Charlemont par accident, a fait craindre un incendie pour cette ville, mais les mesures qu'on s'est hâté de prendre ont arrêté les progrès du feu. Aucun habitant n'a péri; cinq canonniers russes ont été blessés.

— Le hospodar de la Valachie s'est réfugié en Transylvanie. Il fut averti secrètement que la Porte avoit prononcé sa destitution et sa mort. Il se hâta de remettre les rênes du gouvernement au Divan, et de gagner les frontières du territoire autrichien. Quelques heures après son départ, on reçut à Bucharest le firman du Grand Seigneur qui ordonnoit de lui couper la tête.

Observations sur l'ouvrage de Mme. de Staël, ayant pour titre : Considérations sur les principaux événemens de la révolution françoise; par M. de Bonald (1).

Aucun livre ne respire plus l'esprit protestant et l'esprit républicain que le dernier ouvrage de Mme. de Staël. Elle n'a pas dissimulé que, pour fonder véritablement en France la liberté telle qu'elle l'entend, il faut avoir recours à la réforme religieuse. Les institutions des républiques italiennes ne lui paroissent pas assez libérales. La Hollande se rapprocha beaucoup plus, selon elle, des véritables principes de l'ordre social, à cause de la réforme religieuse. Mme. de Staël a de la reconnoissance pour Henri VIII, parce que, en préparant la réforme, il affranchit son pays; et elle suppose à Charles-Quint le projet d'accepter la confession d'Augsbourg, projet qu'elle appelle une lueur de son génie. Un livre pareil, où se retrouvent sans cesse, avec tous les préjugés du calvinisme, un penchant décidé pour les institutions démocratiques, et le panégyrique le plus pompeux de M. Necker, a dû trouver un adversaire dans un des écrivains les plus connus par son attachement pour la religion catholique, et par son éloignement pour les institutions populaires. M. de Bonald vient de publier des *Observations* sur l'ouvrage de Mme. de

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

Staël, et ces *Observations* ajouteront encore à la réputation de l'auteur. Il est impossible de répandre dans une discussion plus de lumières que ne le fait M. de Bonald, et de conserver mieux toute sa supériorité sans jamais blesser les convenances. M. de Bonald expose les questions que Mme. de Staël a réunies dans son livre, et il remplace la politique d'affection par la politique de la raison. Il y a toujours eu trop de mouvement dans l'esprit de Mme. de Staël, trop d'agitation dans sa vie pour qu'elle ait pu observer l'époque la plus remarquable de la société. D'ailleurs, que penser de son jugement quand on l'entend déclarer que le peuple françois étoit, avant 89, le peuple *le plus opprimé et le plus malheureux* de tous les peuples? Il falloit n'être pas Françoise pour attaquer ainsi la gloire de notre patrie, et ne rien trouver à louer dans notre histoire que depuis qu'un Genevois avoit été porté à la tête de nos affaires. « C'est avec de semblables opinions, dit M. de Bonald, qu'on est parvenu à précipiter la nation dans un abîme d'infortunes et de forfaits en la repaissant d'impostures sur ses malheurs passés, et de chimères sur son bonheur à venir ». Oui, le peuple françois étoit opprimé, ajoute-t-il; mais « de l'oppression la plus cruelle et la plus funeste, de l'oppression des fausses doctrines et des écrits impies et séditieux. C'est cette oppression qui a été la véritable et unique cause de la révolution, et de tous les crimes dont elle a épouvanté le monde: oui, il y a oppression religieuse dans un pays, lorsque le souverain laisse ébranler la morale ou la religion dans ses Etats, et opprimer ainsi la génération présente et les générations à venir; cause funeste de calamités, oppression bientôt et toujours sévèrement

pnnie, plutôt et plus sévèrement en France que partout ailleurs ». Voilà l'oppression qui a régné dans le dernier siècle ; mais ce n'est pas de ce genre de malheur que se plaint Mme. de Staël. Quand elle dit, plus loin, que la France, avant 1789, n'avoit pas de constitution, ce n'est pas qu'elle s'imagine qu'un peuple qui a vécu aussi long-temps que les François, n'eût pas un mode d'existence ou une constitution; mais c'est que nous n'avions pas la constitution angloise, et dès-lors tout nous manquoit. Cependant les lois oppressives de la France avoient rendu les François un peuple aimable, aimant, gai, communicatif; et la constitution de l'Angleterre auroit fait des Anglois un peuple morose, grondeur, mécontent, égoïste même selon Mme. de Staël, qui déprécie ainsi leur caractère en exaltant leurs lois, et qui ne sait point se défendre de l'exagération dans le blâme ou dans l'éloge. M. de Bonald indique, en quelques mots, d'où vient à l'Angleterre la nécessité de ses institutions; et comment lui envier ce qui est le résultat de sa situation propre. « Le gouvernement anglois, toujours en guerre d'invasion avec la France, ne pouvoit la soutenir qu'en obtenant des subsides qu'il n'auroit pas osé exiger, et là se trouve la raison de sa constitution comme le principe de toutes ses révolutions ». Quant à la beauté des institutions politiques de nos voisins, un écrivain, que Mme. de Staël n'auroit pas récusé, ne partage pas son enthousiasme. « Je vois, dit M. Benjamin Constant, l'*habeas corpus* suspendu sans cesse, l'espionnage avoué comme moyen de gouvernement, l'*alien-bill* perpétuellement renouvelé, des mesures rétroactives, et par conséquent injustes, adoptées pour

en assurer l'exécution. Je vois l'opposition impuissante ; je vois l'élection devenant chaque jour plus ouvertement une affaire d'agiotage, qui cesse d'être irrégulière, tant l'opération est régulière, et le tarif fixé ; et sans la presse qui survit, je m'écrierois volontiers, en parlant de cette constitution qu'envioit Voltaire, et qu'admiroit Montesquieu : *Stat magni nominis umbra* ». Mme. de Staël vante sans cesse la révolution françoise et ses heureux effets. C'est encore un de ses amis qui va lui répondre. « Je n'aime point les révolutions, dit M. Benjamin Constant ; d'ordinaires elles manquent leur but en le dépassant. Elles interrompent le progrès des idées qu'elles semblent favoriser. En renversant, au nom de la liberté, l'autorité qui existe, elles donnent à l'autorité qui la remplace des prétextes spécieux contre la liberté ». Nous ne relèverons pas ce que dit un peu plus loin M. B. Constant sur les rigueurs contre la noblesse, que *c'étoit une loi de talion exercée par le 18e. siècle contre le 5e.* Ceci est de la même force que l'invitation donnée à Buonaparte, par un de ses flatteurs, d'aller venger sur la Russie les ravages d'Attila. Nous ne reprocherons pas à Mme. de Staël tout ce qu'elle dit sur Buonaparte ; mais le haïssoit-elle autant parce qu'il opprimoit la France, que parce qu'il opprimoit la *révolution ?* Ce qui m'en feroit douter, c'est sa haine pour Louis XIV, qui n'étoit ni un despote ni un tyran, et à qui elle ne peut en vouloir que de son aversion pour le calvinisme et le républicanisme. Mme. de Staël ne reconnoît dans l'histoire que trois grandes époques ; [illegible] féodalité, le despotisme et le gouvernement repré[illegible]if ; et voilà le secret de son humeur contre le [illegible]rnement de Louis XIV, qui, ne pouvant en-

trer dans ces catégories, dérangeoit un peu son système. Mme. de Staël appelle la monarchie indépendante la plus informe de toutes les combinaisons politiques. M. de Bonald a consacré un chapitre à réfuter cette erreur. Les idées de M. de Bonald sont le développement des idées de Bossuet; jamais elles ne furent présentées avec plus de force. Rien n'est plus ingénieux, et j'ose dire plus neuf, que la manière dont il traite ensuite de la liberté et de l'égalité politique. Les Romains et les Grecs se croyoient libres sans avoir le jugement par jurés, ni la liberté de la presse; et les Anglois, malgré toutes ces libertés, ont été, sous Henri VIII, le peuple le plus esclave de la terre. Les écrivains qui dénigrent sans cesse la France catholique, et exaltent sans cesse l'Angleterre protestante, n'expliquent pas toutes leurs intentions. Ecoutons M. de Bonald, qui va révéler leur secret, que Mme. de Staël a déjà trahi, comme nous l'avons vu plus haut:

« La révolution qui agite l'Europe est beaucoup plus religieuse que politique, ou plutôt dans la politique on ne poursuit que la religion; et une rage d'anti-christianisme impossible à exprimer, et dont de célèbres correspondances du dernier siècle ont donné la mesure, anime un parti nombreux à la subversion des anciennes croyances. Ils ont très-bien jugé la tendance qui entraîne de préférence les unes vers les autres certaines formes de gouvernement et certaines formes de culte; comme la monarchie et le catholicisme, la démocratie et le calvinisme, et pour dernier résultat, l'athéisme et l'anarchie........ Qu'on ne s'y trompe pas, on ne demande les lois politiques de l'Angleterre que pour en venir à la re-

ligion anglicane, ou à quelque chose qui lui ressemble, car tout est bon hors le catholicisme; c'est à ce secret motif, qu'on n'en doute pas, qu'il faut attribuer ce débordement inoui d'écrits fanatiques sur les événemens du midi........ C'est à cette même cause qu'il faut rapporter les difficultés que le gouvernement a jusqu'ici éprouvées de terminer l'établissement du clergé catholique. Ces difficultés ne viennent pas des hommes qui sont chargés de conduire cette importante négociation; mais elles viennent des intrigues impénétrables d'un parti qui s'entrelace dans toutes les affaires, pour les enrayer quand il ne peut les conduire, et qui fait servir à l'asservissement de la religion en France jusqu'aux libertés de l'église gallicane. Mais ceux qui voudroient insensiblement nous conduire au but qu'ils paroissent ne pas regarder, à une religion réformée à leur manière, n'ignorent pas qu'il n'y en a plus en Europe de celle-là; que des noms célèbres en Allemagne, et tout récemment le baron de Starck, ont avoué ingénument que les protestans ne savoient plus ce qu'ils devoient croire, et qu'il n'y avoit qu'une réunion à l'église-mère qui pût sauver le christianisme en Europe, et avec lui la civilisation, d'un naufrage inévitable. Ils savent tout cela, et mieux que nous, et c'est précisément ce qui les affermit dans leur projet. L'athéisme les tente comme une grande expérience; car, selon Bossuet, le déisme comme religion de l'Etat, sans culte, sans sacrifice, n'est qu'un athéisme déguisé. La réforme n'a jamais eu d'existence que par son opposition à une religion rivale. Elle s'appuyoit sur elle en la combattant; et si elle n'avoit plus d'ennemis, elle perdroit jusqu'à son nom, et livreroit le monde moral

à l'anarchie des doctrines, et bientôt à celle des gouvernemens ».

M. de Bonald porte un jugement sévère de Mme. de Staël, en reconnoissant qu'elle eut un esprit rare, qui commanderoit l'admiration, si elle en eût bien dirigé l'emploi. Mais elle a fait, en écrivant sur la politique, la même méprise qu'avoit faite M. Necker en gouvernant. M. Necker étoit un homme d'affaires et un littérateur, et il s'est cru un homme d'Etat. M. de Bonald s'excuse de réfuter sérieusement un écrit politique qui commence par l'étrange assertion *qu'il ne faut point d'autorité*. Me pardonneroit-on, dit-il, de disputer avec un géomètre qui commenceroit par nier l'étendue? Nous devons à Mme. de Staël un bon ouvrage de plus, celui de M. de Bonald. Il est, d'un bout à l'autre, ingénieux et profond. On diroit qu'il a voulu se faire pardonner toute la hauteur de ses vues en sacrifiant à son siècle. Mais le brillant de l'esprit n'ôte rien en lui à la hauteur du génie. L'auteur est un de ces hommes rares qu'on n'apprécie pas d'abord tout entiers, mais qui laissent dans la société de profondes traces de leur passage. Mme. de Staël a écrit pour les hommes, pour les choses du moment; M. de Bonald écrit pour la postérité.

G.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La fête de la Toussaint a été célébrée, suivant l'usage, dans toutes les églises de cette capitale, et notamment dans la chapelle Pauline du palais Quirinal. S. Em. M. le cardinal della Somaglia, sous-doyen du Sacré Collége, célébra la messe solennelle, à laquelle assistèrent S. S., les cardinaux, les prélats, les supé-

rieurs des ordres mendians, et les autres personnes qui jouissent de ce privilége. Mgr. M. A. Luciani prononça le discours. LL. MM. les rois Charles IV et Ferdinand IV étoient présens. On a vu dans cette occasion, pour la première fois, les peintures et décorations que le saint Père a fait exécuter dans la chapelle Pauline.

— Le roi de Sardaigne a accordé aux peres Capucins le couvent du Mont à Turin, et ils en ont pris possession le 14 septembre. Ce prince, ainsi que la reine, ont honoré la maison de leur présence, et ont visité l'église, qui fut élevée par la piété de leurs ancêtres. Ce souverain a voulu de plus que ces religieux conservassent comme maison de noviciat la maison dite Notre-Dame de la Campagne.

Paris. La cour de cassation s'est occupée, le mardi 17, d'une affaire importante : il s'agissoit de savoir : 1°. Si un ancien Jésuite, ayant exercé des fonctions sacerdotales en Pologne, sans l'autorisation du gouvernement françois, a conservé sa qualité de François : 2°. s'il pouvoit valablement disposer par testament des biens qui lui restoient en France ; 3°. si par l'effet de la dissolution de la Société de Jésus, les individus qui avoient quitté la France ne devoient pas être considérés comme bannis. La cour royale de Nîmes s'étoit déclarée pour l'affirmative sur les deux premières questions, et pour la négative sur la troisième. La cassation de son arrêt fut demandée, sous prétexte qu'il avoit violé toutes les lois qui avoient prononcé la mort civile du testateur. M. Cahier, avocat-général, a d'abord fait remarquer qu'il y avoit dans la Société de Jésus deux sortes de vœux ; les vœux simples ne faisoient perdre aucun des droits civils, et la qualité de *profès* pouvoit seule les ravir ; mais ce n'étoit qu'à l'âge de trente-trois ans qu'un jésuite pouvoit devenir *profès* ; or, au moment de la dissolution de la Société de Jésus, et même lorsqu'il a quitté la France, le testateur, André Tampier, n'avoit pas trente-trois ans ; ainsi il

possédoit tous ses droits civils. Quant aux fonctions sacerdotales qu'il a exercées en Pologne, il n'est pas justifié qu'il eût besoin de l'autorisation du gouvernement françois. Ainsi, sous ce rapport encore, Tampier n'a pu perdre aucun de ses droits civils. Après une délibération d'une heure, la cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour royale de Nîmes.

— Nous avons reçu le procès-verbal imprimé d'une guérison opérée, le 14 septembre 1818, dans la chapelle de Notre-Dame de Sabart, à Tarascon (Arriège). Il porte qu'une jeune personne, nommée Marie-Rose-Aglaé Mauras, fille d'un notaire de Toulouse, attaquée d'infirmités graves, qui avoient résisté aux secours de la médecine, ayant été amenée aux bains d'Ussat, et n'en ayant retiré aucun soulagement, fut portée, le 14 septembre, à la chapelle de Sabart, où l'on dit la messe à son intention. Le jour même un hoquet habituel disparut, et la malade reprit l'usage de ses jambes, dont elle ne se servoit plus. Une guérison si prompte parut au-dessus des forces de la nature. Le curé de la paroisse, M. Garrigou, averti de l'effet que produisoit cet événement, déclare qu'il se mît en garde contre la crédulité, et qu'il ne voulût s'en rapporter qu'à des témoignages graves. Il fit une enquête, et ayant réuni, le 22 septembre, le curé du canton, un autre ecclésiastique, ancien curé, et deux hommes de loi, il entendît les dépositions de la jeune fille, de sa sœur, et d'une demoiselle âgée qui les avoit amenées à Tarascon. Ces dépositions lui ont paru prouver que la guérison étoit subite et ne pouvoit être attribuée aux moyens naturels. Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur le fait en lui-même; nous aurions seulement désiré qu'on eût entendu plus de témoins, et que l'on eût bien fait constater l'état antérieur de la malade, la nature de ses infirmités, le temps depuis lequel elle les éprouvoit, et les remèdes qu'elle avoit employés. Tout cela est de rigueur dans ces sortes d'enquêtes.

— Beaucoup de campagnes manquent d'instruction, et surtout d'instruction religieuse, pour les enfans, depuis que la révolution a fait disparoître de petits colléges et des pensionnats que tenoient de bons curés. La privation de ce secours a excité le zèle d'un père de famille religieux, qui a voulu au moins faire jouir les habitans de son canton d'un avantage dont il sentoit le prix. Il vient de fonder à Terminiers en Beauce un établissement fort utile pour tous les environs. Il y a deux divisions d'élèves, les uns auxquels on se contente de montrer la lecture, l'écriture, le calcul et les premiers élémens de leur langue; les autres auxquels on apprend le latin et les élémens du grec et des mathématiques. Mais sur toutes choses on les forme à la connoissance, à l'amour et à la pratique de la religion. Des ecclésiastiques sont à la tête de la maison, et s'attachent à y faire régner l'ordre, l'émulation, l'union et la cordialité. Les enfans ne sont distraits par aucune des distractions dangereuses qui accompagnent le séjour des grandes villes. La pension est de 400 fr. pour la première division, et de 450 fr. pour la seconde; c'est dire assez qu'on ne cherche dans une pareille entreprise qu'à servir la religion, et à se rendre utile aux familles. On doit s'adresser, pour les autres conditions et renseignemens, à M. l'abbé Dallier, supérieur du pensionnat, à Terminiers, par Artenai (Loiret).

Nouvelles politiques.

Paris. Le 17, S. M. a reçu, avant la messe, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, les félicitations de tous les Princes et Princesses de la famille royale. Après la messe, S. M. a reçu les ambassadeurs, les ministres, les maréchaux de France, les pairs, les conseillers d'Etat, les lieutenans-généraux, etc. Le soir, S. M. a dîné en famille. M. le grand-duc Constantin étoit de ce dîner.

— Le mercredi, le conseil ordinaire des ministres s'est assemblé sous la présidence du Roi.

— S. A. R. Monsieur a envoyé 1000 fr. pour les incendiés de Dammarie, Eure et Loire; Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont fait passer pareille somme pour le même objet.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont voulu contribuer pour 1000 fr. au soulagement des malheureux qui ont été incendiés à Chadrat, en Auvergne.

— M. le grand-duc Constantin de Russie, à l'issue de son dîner chez le Roi, a pris congé de S. M., et est parti pour Bruxelles.

— Mgr. duc d'Angoulême, qui avoit été chargé par le Roi de rendre aux souverains la visite que S. M. en avoit reçue, a fait la route de Metz à Aix-la-Chapelle sous le nom de comte de Châtelleraut, et a gardé un strict incognito, à cause des cantonnemens étrangers qu'il étoit obligé de traverser. En quittant Metz, le Prince a fait remettre 2500 fr. à distribuer entre les établissemens de charité et les familles pauvres.

— Mgr. duc d'Angoulême, est arrivé, le 13, à Strasbourg, et a fait son entrée, à cheval, vers deux heures après midi, accompagné du préfet, et des officiers généraux et supérieurs qui étoient allés à sa rencontre. M. de Kentzinger, maire, a eu l'honneur de le complimenter à l'entrée de la ville; S. A. R. a dit, dans sa réponse, que le Roi l'avoit envoyée pour connoître les besoins de la ville, et qu'elle se feroit un plaisir de transmettre à S. M. les demandes qui lui seroient adressées. Le Prince a été accompagné sur sa route par de nombreuses acclamations.

— Par ordonnance du Roi, l'ouverture des chambres, qui étoit fixée au 30 novembre, a été ajournée au 10 décembre.

— Le nommé Dufeuilly avoit été arrêté, le 29 octobre, dans le marché de la rue Saint-Honoré, ayant à son chapeau des rubans arrangés en cocarde tricolor. Il a allégué qu'il avoit cru acheter une cocarde blanche, et que les rubans blancs dominoient et couvroient les autres. Son excuse a été admise. Dufeuilly avoit tiré pour le recrutement deux jours avant.

— Une fille qui avoit invoqué publiquement un nom odieux, et un ouvrier qui avoit fait entendre, sur le Pont-Neuf, des provocations séditieuses, ont été condamnés, l'une à treize mois, et l'autre à cinq mois d'emprisonnement.

— MM. Chevalier et Renaud, éditeurs de la *Bibliothèque historique*, condamnés, en juillet dernier, à six mois de prison, 3000 fr. d'amende et 3000 fr. de cautionnement, avoient appelé à la cour royale; mais ils ne se sont point présentés le jour où la cause est venue. M. Colomb, avocat-général, a réquis défaut, et la cour a ordonné que le premier jugement seroit exécuté. On s'attend que les condamnés formeront opposition.

— Un nommé Lesueur, qui tenoit une école de garçons, et à qui on a été obligé d'interdire cette fonction, a été condamné, en police correctionnelle, à cinq ans de prison, 1000 fr. d'amende et 1000 fr. de cautionnement, pour discours et actions contre les mœurs. Les révélations de ses propres élèves ont fait connoître la manière scandaleuse dont il s'efforçoit de les corrompre.

— Le ministre de l'intérieur a accordé une gratification de 300 fr. à M. Lecointe fils, de Laon, auteur d'un poème intitulé : *Eloge de la Clémence.*

— Des voleurs se sont introduits, dans la nuit du 10 au 11, dans l'église de Luisant, près de Chartres; ils ont forcé le tabernacle, et emporté un calice, un ciboire, des ornemens et du linge d'église. On remarque que les vols d'église se multiplient beaucoup depuis quelque temps. Est-ce encore une suite des progrès des lumières?

— Un incendie a réduit en cendres treize maisons d'un hameau dépendant de la paroisse de Val-des-Prés, dans les Hautes-Alpes.

— Le 6 novembre, un envoyé du Nabab de Bednore, est arrivé à Marseille. Il se rendra à Paris et à Londres, après avoir terminé sa quarantaine. Il vient de l'Inde par la mer Rouge et Alexandrie.

— Le congrès d'Aix-la-Chapelle doit être actuellement dissous. La dernière conférence des ministres a dû avoir lieu le 14. On croyoit que les souverains partiroient le 17, et plusieurs des ministres le 18. L'empereur de Russie et le roi de Prusse devoient se rendre à Bruxelles, où ils étoient attendus.

— Une lettre de Londres annonce que le prince régent et le duc de Sussex, son frère, qui ne s'étoient pas vus depuis long-temps, ont eu une entrevue, d'après le vif désir qu'en avoit témoigné la reine leur mère.

— Dans sa séance du 12, la seconde chambre des Etats-généraux des Pays-Bas a décrété l'abolition de la traite des nègres.

— On a arrêté à Bruxelles plusieurs personnes parmi lesquelles sont des François réfugiés; diverses conjectures circulent sur le motif de ces arrestations.

— L'hospodar de la Valachie, Janko Caradscha, qui est arrivé à Cronstadt en Transylvanie, s'est mis sous la protection de la Russie.

— Les gazettes du Mexique annoncent que dans un mois seulement, 6143 personnes ont sollicité et obtenu l'amnistie promise à ceux qui reconnoîtroient le gouvernement royal.

— Des lettres particulières annoncent la mort de la reine d'Angleterre, qui a succombé à une longue et douloureuse maladie.

Ce n'a pas été sans quelque étonnement que l'on vu paroître dans deux cahiers successifs de la *Chronique religieuse*, non-seulement des apologies de l'église constitutionnelle, mais ce qui ressemble assez à une dénonciation contre les chefs de deux grands diocèses. Dans le 6ᵉ. numéro se trouve un *Mémoire justificatif d'un prêtre du diocèse de Strasbourg*. Tout le monde est convaincu que l'auteur de ce *Mémoire* n'est autre que le rédacteur lui-même, un des coryphées de l'église constitutionnelle, et qui, après avoir passé tant d'années à la défendre pendant qu'elle vivoit, essaie encore de la ressusciter après qu'elle est morte, et ranime, autant qu'il étoit en lui. des divisions que l'autorité ecclésiastique cherchoit à étouffer. Cet auteur commence par vanter le zèle de l'ancien évêque de Strasbourg pour *la paix et l'union* qu'il avoit prêchés, et pour le *succès* qu'il avoit obtenu à cet égard. Mais, en vérité, c'est se moquer beaucoup des lecteurs que de louer ce prélat, précisément de la partie de son administration, qui a donné le plus de prise à la critique. Cet évêque, en arrivant dans son diocèse, en 1802, avoit trouvé un clergé dans des principes tout différens des siens, et il n'a rien omis pour faire naître la discorde. Il a appelé de près et de loin le rebut des autres diocèses, et les prêtres qui, pendant la révolution, s'étoient pliés à tout ce

qu'on exigeoit d'eux, ou dont la conduite avoit été le plus équivoque, pour ne rien dire de plus. Le diocèse de Strasbourg s'accrut tout à coup d'un assez grand nombre de ces ecclésiastiques étrangers, les uns qu'on avoit refusé d'employer dans leurs propres diocèses, les autres d'anciens religieux qui s'étoient hâtés de quitter leur cloître; plusieurs étoient venus de l'autre côté du Rhin. M. Saurine les accueilloit tous sans garantie, et les plaçoit de préférence à des prêtres estimables qui avoient eu le malheur de ne pas suivre la même ligne de conduite que lui. Etre resté attaché au saint Siége et au corps des évêques légitimes, avoir repoussé les innovations religieuses, avoir refusé les sermens demandés par des dominateurs impies, avoir mérité la déportation à Cayenne ou l'emprisonnement à l'île de Rhé dans le temps où l'on avoit arrêté de désoler la patience des prêtres, c'étoient là des taches aux yeux de ce prélat. Voilà *la paix* qu'il a apportée à ce diocèse, voilà l'esprit de sagesse et de conciliation qu'il a montré, voilà le glorieux *succès* qu'il a obtenu, selon la *Chronique*. Un évêque qui avoit mis la désunion dans le diocèse, et qui avoit donné lieu à tant de plaintes graves qu'il fut mandé à Paris, en 1810, pour rendre compte de sa conduite, est représenté comme un ange de paix, et ceux qui veulent appaiser les différends, et remédier aux désordres produits par lui, sont des fanatiques et des brouillons! C'est ainsi que tout change de nom sous la plume de l'esprit de parti.

Le prêtre qui est censé parler dans ce *Mémoire*, est bien fâché, dit-il, de donner de la publicité à ses plaintes; mais il est *forcé de signaler* les grands-vicaires qui ont été assez injustes pour rétablir l'unité dans le diocèse. Comme il est modeste et charitable! Il ne veut pas les dénoncer, et se contente de les accuser publiquement d'arbitraire, de despotisme, d'inconséquence et d'injustice. Quelle modération! La suite du *Mémoire* ne permet pas d'en méconnoître l'auteur véritable. Vous retrouverez là tous les sophismes, les subtilités, les anecdotes, les plaisanteries qu'il avoit déjà répétées dans vingt écrits sur ces matières. Il va jusqu'à révoquer en doute l'authenticité des brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé; ce qui, en vérité, est, au bout de trente ans, pousser l'opiniâtreté presque jusqu'à la démence. Il n'y a dans toute cette pièce ni raisonnemens, ni

bonne foi. L'auteur est toujours à côté de la question. Il met des propos à la place des argumens, ses préventions à la place des règles, et l'intérêt de son parti à la place de celui de la religion et de l'Eglise. Il amuse les lecteurs avec des anecdotes de son invention. Nous citerons celle-ci : « Plusieurs évêques, membres de l'assemblée constituante, pensoient eux-mêmes que le Pape n'avoit pas le droit de s'opposer aux décrets. Instruits que les cardinaux nommés par S. S. pour examiner la constitution civile n'y avoient rien aperçu de contraire au dogme ni à la discipline intérieure, ils cherchèrent les moyens de paralyser l'autorisation du saint Père, s'il avoit égard à la décision de ses cardinaux. D'après l'avis de l'abbé Mey, qu'ils avoient appelé pour lui demander ses conseils, il fut convenu entre eux que si Rome approuvoit la constitution, ils feroient valoir contre S. S. les libertés de l'église gallicane, et regarderoient son jugement comme de nul effet. L'un des évêques de ce comité en fit le même jour confidence à un de ses amis qui étoit aussi le mien, et de qui je tiens cette anecdote assez curieuse ». Cette anecdote est, en effet, assez *curieuse*, mais dans un autre sens que ne l'entend l'auteur. D'abord elle trahit son secret ; car sans doute ce n'est pas un prêtre du diocèse de Strasbourg à qui on a fait cette *confidence* ; ensuite une seule observation détruit cette anecdote. On y suppose que les cardinaux n'avoient rien trouvé à reprendre dans la constitution civile du clergé, tandis que leurs votes concouroient à la noter comme plus ou moins condamnable. Ces votes n'ont pas été ignorés, et on avoit même commencé à les faire imprimer à Paris, il y a plusieurs années, lorsque le gouvernement de ce temps-là arrêta l'impression. Ceux qui ont eu connoissance des originaux se rappellent que la constitution civile du clergé n'y étoit pas ménagée. Tout est donc également faux et ridicule dans l'anecdote, et l'approbation des cardinaux, et l'incertitude sur les dispositions du Pape, et les craintes des évêques, et l'évêque constitutionnel décèle le foible de sa cause en invoquant pour sa défense de si misérables raisons, et de si pauvres autorités.

Il revient encore à la charge dans son 7e. cahier. Cette fois ce n'est plus du diocèse de Strasbourg qu'il est question, c'est du diocèse de Besançon. On représente ce dernier diocèse comme en proie aux excès du faux zèle et aux vexations du despotisme. On nomme un grand-vicaire, on cite ses lettres, on lui repro-

che des mesures d'administration intérieure qui devoient rester secrètes, et dont il ne doit aucun compte au public. Les chefs des diocèses ne pourront-ils plus interdire un vicaire sans que la *Chronique* accoure à sa défense, et demande raison à l'autorité de ce qu'elle a cru devoir faire? M. l'abbé B. auroit bien mieux fait de se soumettre à ses supérieurs, que de publier une lettre confidentielle, et de chercher un appui dans un journal de parti. Il auroit dû réfléchir que cette voie n'est guère canonique, et sentir combien il est peu séant à un prêtre d'appeler l'attention du public sur sa querelle, et de faire un éclat qui aggrave ses torts. L'état où s'est trouvé, pendant douze ans, le diocèse de Besançon, est assez connu, et a beaucoup de rapports avec celui du diocèse de Strasbourg. Le clergé y avoit tenu une conduite uniforme lors du serment de 1791; un petit nombre de prêtres avoient adhéré à la constitution civile du clergé, et parmi ceux-ci, la plupart s'étoient rétractés après la terreur. L'arrivée de M. Le Coz fut une véritable calamité pour les prêtres fidèles; il s'entoura d'évêques et de prêtres constitutionnels; il appela ceux-ci de tous les côtés; il les caressa; il leur donna les meilleures places; il humilia et persécuta les autres. Cela s'appelera peut-être aussi agir en esprit de paix. Ceux qui ne jugent pas comme la *Chronique*, gémissoient, au contraire, des efforts de cet évêque pour faire naître la discorde dans un diocèse tranquille avant lui, et ils ont applaudi aux mesures prises, après sa mort, pour ramener le calme. Les exhortations du vicaire-général ont trouvé très-peu d'esprits rebelles; le temps des illusions et de la contrainte étoit passé; on s'est réuni autour de l'autorité, et on a abjuré de tristes dissentions. Si quelques hommes plus tenaces persévèrent dans un parti abandonné; si l'intérêt de leur amour propre leur paroît préférable aux douceurs de l'union et au devoir de la soumission, leur conduite ne peut accuser qu'eux. Les plaintes de quelques ennemis de l'ordre ne feront point juger défavorablement ceux qui travaillent à le maintenir, et on ne condamnera point l'autorité parce qu'il y a des factieux. Le mal qu'ont fait les constitutionnels depuis le Concordat prouve assez quel service on auroit rendu à l'Eglise si on n'eût point encouragé leur désobéissance par une politique imprudente, et dont Buonaparte lui-même avoit eu à se repentir plus d'une fois.

Sur la suite des discussions entre les protestans de Genève.

Les dissentions et les disputes continuent à travailler l'église protestante de Genève. Piquée au cœur par l'arianisme et l'indifférence, elle voit ses chefs eux-mêmes courir franchement au déisme, et avouer sans détour les progrès qu'ils ont faits dans l'art nouveau de reconstituer les religions, et de refondre les croyances. L'un vous dit tranquillement que les plus hauts mystères sont *des opinions qui ont vieilli*; l'autre trouve tout simple que *l'Evangile se ploye à l'esprit du siècle*. Les rigides protestans s'indignent contre ces ministres si habiles dans leur perfectionnement et si briefs dans leurs symboles, et leur reprochent d'avoir entièrement oublié les principes de la réforme; tandis que ceux-ci réclament, au contraire, le titre de réformateurs; et il faut avouer qu'ils le méritent à bien plus de titres que Calvin, puisqu'ils réforment tout. Leur patriarche n'avoit élagué que quelques dogmes, et nié que quelques mystères; ils ont trouvé plus conséquent et plus commode de tout rejeter, et ne retiennent plus du christianisme que le nom. Un des plus zélés adversaires de ce systême est M. Grenus, avocat, dont nous avons cité quelques écrits (tome XIV, page 18 et suiv.). Il lutte avec beaucoup de persévérance pour ramener les ministres à des sentimens plus conformes aux confessions de leur église, et à l'enseignement de leurs prédécesseurs. C'est à cela que tend en dernier lieu sa *Correspondance avec M. le professeur Duby*. Il lui adressa, le 9 juin dernier, une première lettre, dans laquelle il se plaint vivement de la Bible de 1805, et des écrits des modernes partisans de l'arianisme. A la page 58, il



rale. Cette réponse est ...
M. Grenus étoit étendue. La secon
en date du 25 juin, est encore p
mière, et il se prononce très-forte
veaux ariens, en insistant de nou
de réprimer leur audace. Le pr
sa nouvelle réponse, du 26 juin
son système d'indifférence sur la
ce qui lui attira une troisième lett
juillet suivant. Il y parle entre au
qui eurent lieu contre une socié
s'étoient réunis pour prier ailleu
Nous avons rendu compte de ce tu
nier volume, page 89. M. Grenu
der que la compagnie des pasteu
ment du 3 mai 1817; qu'elle cess
aux prédicateurs qui veulent pa
Jésus-Christ, ou sur le péché or
sentît enfin à faire une professio
ces matières. Il est inutile de d
provocation n'a pas été plus he
tres. La *vénérable compagnie* a
fin de sa *Correspondance*, qui f
pages, M. Grenus a fait réimpr
... *Conseils d'ami au par*

en affichant la tolérance : il a obtenu du lieutenant de police de la ville un ordre pour bannir de Genève M. le ministre Méjanel ; ordre contre lequel celui-ci a réclamé par une lettre du 17 janvier 1818. Toutefois le parti des pasteurs n'est pas demeuré sans réponse, et il a paru successivement plusieurs écrits en leur faveur. L'un est de M. J. L. Manget, qui prend le titre d'ancien professeur à l'école normale ; il a publié des *Réflexions sur les attaques dirigées, dans ces derniers temps, contre la vénérable compagnie de Genève*, in-8°., septembre 1818. Le ton de M. Manget annonce beaucoup de mépris pour la théologie et pour les théologiens, et le sujet de la dispute lui paroît puéril et misérable. En effet, il ne s'agit que de la divinité de Jésus-Christ ! Il *soupçonne de la mauvaise foi, de l'hypocrisie et de coupables arrière-pensées dans* CE ZÈLE SANS OBJET; par où il est clair que M. Manget ne pèche pas par un excès de zèle pour la religion, et qu'il n'attache aucune importance à ses dogmes. La *vénérable compagnie* auroit pu se dispenser de prendre pour son avocat un philosophe aussi décidé, qui, au fond, se moque probablement autant du calvinisme que des catholiqu ; et M. Grenus ne doit pas être fort humilié des injures que lui dit un homme qui sait si mal dissimuler son indifférence sur la religion. Un autre écrit a pour titre : *Considérations sur la conduite des pasteurs de Genève*, in-8°. L'auteur, qui n'a pas mis son nom, n'est qu'un peu moins aigre, et moins ouvertement déiste que le précédent. Du reste, ces controverses lui paroissent également inutiles. Son grand champ de bataille est cet argument : *En serons-nous plus vertueux quand nous croirons à la Trinité et au péché originel ?* Il auroit pu simplifier encore la question, et demander si nous serons plus vertueux quand nous serons chrétiens. Il paroît que ces messieurs sont convenus de regarder la foi comme étrangère à la morale. Ils ignorent dans leur orgueil que nous ne pouvons être solidement vertueux que par la

grâce qui nous vient de Dieu, et par la foi, qui est elle-même une de ses grâces. C'est le même esprit de présomption qui fait croire, et qu'on ne doit régler sa foi que sur les lumières de sa raison, et qu'on peut pratiquer la vertu par ses propres forces. L'esprit du christianisme, au contraire, nous apprend à humilier à la fois notre esprit et notre cœur, et à reconnoître que nous avons besoin du double secours de la révélation pour nous éclairer, et de la grâce pour nous conduire. MM. de Genève ne sont pas forts sur leur catéchisme, ou plutôt ils n'en ont plus. C'est en effet ce qui paroît encore mieux par un troisième écrit, qui a pour titre: *Coup d'œil sur les confessions de foi*, par J. Heyer, pasteur à Genève, in-8°. de 30 pages; 1818. M. Heyer va droit au but; il se nomme, et son écrit est fort clair. Il réduit la confession de foi de l'église de Genève à ce principe, que l'Ecriture sainte est la seule règle de notre foi, et qu'il n'y a sur la terre aucun interprète infaillible de cette règle. Il déclare qu'il ne se laisse diriger, ni par le concile de Nicée, ni par le synode de Dordrecht, et qu'il ne suit ni Athanase ni Calvin. Il rejette tout symbole, toute formule, et croit qu'aucune communion n'a droit d'en prescrire. Il se félicite d'éviter par-là toutes les divisions, les disputes, les anathêmes; aveugle qui se flatte en vain de retenir la raison sur ce chemin glissant, et qui ne voit pas que l'Ecriture elle-même et la révélation doivent succomber à ce principe d'orgueil, qui, en dernier analyse, veut être juge de tout. Voilà donc la réforme réduite à sa plus simple expression; en quoi, au fond, diffère-t-elle du déisme? Que de chapitres à ajouter à l'*Histoire des Variations des églises protestantes*? et quelle conclusion un autre Bossuet tirera-t-il de cette marche de la réforme, et de ce terrible résultat auquel elle est arrivée?

Mais ce qui met le comble à l'étonnement, et ce qui ajoute l'extrême inconséquence à l'extrême audace, c'est que la *vénérable compagnie*, qui prend tant de licences,

est très-sévère pour ses membres. Elle renonce à ses propres confessions de foi, et elle fait signer des promesses. Elle se moque des anciens formulaires, et elle en établit de nouveaux. Elle déclare que l'esprit de la réforme est un esprit de liberté, et elle enchaîne l'enseignement. Un ministre, M. César Mallan, avoit déjà été interdit pour avoir refusé de souscrire la promesse du 3 mai; réhabilité ensuite, il vient de subir une seconde interdiction pour deux sermons dans lesquels il a osé se prononcer sur les questions qui déplaisent à la *vénérable compagnie*. Il étoit aussi menacé d'être destitué de la place de professeur de cinquième qu'il remplissoit au collége de Genève; il avoit refusé d'enseigner à ses élèves le Catéchisme actuel. Ainsi, la compagnie usurpoit un pouvoir qu'elle refusoit à Calvin, au synode de Dordrecht, et à toute autorité sur la terre, celui de déterminer la doctrine qu'il falloit enseigner. Le 11 septembre, le sénat académique, composé de pasteurs et de professeurs, somma M. Mallan de se soumettre, et lui donna quinze jours pour se décider. M. le ministre Gaussen s'éleva vivement contre ce despotisme, et annonça qu'il feroit réimprimer les anciennes confessions de foi pour convaincre d'innovation ceux qui s'étoient écartés de ce qu'elles prescrivoient. M. Mallan a pris le parti d'aller prêcher dans la petite église protestante de Ferney, le 10 septembre, jour du grand jeûne.

M. Grenus, voyant que ses lettres et ses remontrances n'avoient eu aucun effet sur la compagnie, a adressé au procureur-général un réquisitoire contre les huit principaux du parti socinien, MM. Duby, Vaucher, Heyer, Bourrit, Anspach, Robin, Basset. Il les a dénoncés comme faussaires et parjures, et a conclu à ce qu'ils fussent condamnés à restituer tous les émolumens qu'ils ont perçus, pour prêcher le christianisme qu'ils ne prêchent plus. Les accusés ont comparu; mais on a répondu à M. Grenus qu'il n'y avoit pas lieu à les poursuivre. Quel est l'état du christianisme dans un pays

où l'on trouve tout simple que des pasteurs chrétiens ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ? N'est-ce pas là le dernier pas qui restoit à faire à la réforme, et le dernier degré de cette indifférence religieuse où les protestans ont été inévitablement amenés par leurs principes et par leur mépris pour l'autorité?



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le cardinal della Somaglia, avant de quitter le siége de Frascati pour passer, comme sous-doyen du Sacré Collége, à celui de Porto, a fait, à Frascati, la cérémonie de donner l'habit religieux à Mlle. Louise, fille du baron de Schillersheim, de Westphalie. Cette jeune personne a donné depuis trois ans des preuves de sa vocation pour le cloître, et a pris l'habit dans le couvent des Augustiniennes. S. Em. a dit la messe, et donné à la novice les noms de sœur Marie-Victoire.

— S. Em. M. le cardinal Mattei, doyen du Sacré Collége, qui a passé plusieurs jours à Velletri, a fait, le 24 octobre, une visite pastorale à Cori, ville de son diocèse, accompagné de son suffragant, M. Gérald Maioli.

— Aux détails que nous avons déjà donnés sur les missions dirigées par les Dominicains dans les îles Philippines et au Tong-king, nous ajouterons l'extrait d'une lettre écrite, le 17 septembre 1817, de Trung-link, petite ville de la partie orientale du Tong-king. On y mande que le père Joseph Amandi, vicaire provincial, a reçu les instructions et les pouvoirs nécessaires pour poursuivre et terminer les informations pour la cause des vénérables martyrs, le père Hyacinthe Castaneda et Vincent Liéne, religieux du même ordre. Pie VI, dans son allocution du 13 novembre 1775, célébra leur zèle, leur courage, et leur long et pénible martyre. Leurs corps se conservent dans l'église de Trung-link. Le vicaire apostolique, M. Ignace Delgado, et son coadjuteur,

M. Dominique Vernandez, tous deux Dominicains, se portent avec zèle à remplir les formalités qui doivent précéder une décision si honorable pour leur ordre. Toutes les missions du Tong-king oriental sont, comme on sait, confiées aux religieux de Saint-Dominique. Elles sont divisées en quarante-un districts, dans chacun desquels il y a deux ou trois maisons où les missionnaires demeurent avec les catéchistes. Ils y mènent la vie commune, et y vaquent à la prière, à l'étude, et à la pratique des sages réglemens établis pour la discipline et le bon ordre des missions. Les missionnaires font, deux fois l'année, la visite de leur district, et pourvoient à leurs besoins par leurs propres travaux et par les subsides qu'ils reçoivent de leurs confrères des Philippines, sans être jamais à charge aux fidèles. Ils ont établi deux colléges, dans l'un desquels s'enseignent les premiers rudimens de la langue latine, et dans l'autre on forme les jeunes gens pour l'état ecclésiastique. Il y a dans les maisons particulières beaucoup d'hommes et de femmes qui professent la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique, et il existe en outre seize maisons de Tertiaires Dominicaines, qui vivent en commun, s'occupant de la prière, de l'instruction et du travail. Elles offrent un grand exemple aux infidèles par l'innocence de leurs mœurs, leur régularité et leur amour pour la retraite. Chaque maison est composée de vingt-cinq ou trente religieuses. Il n'a jamais peut-être, en aucun temps, régné une paix et une union plus parfaite parmi les chrétiens du Tong-king. Le nombre des fidèles y passe cent cinquante mille.

Paris. Une cérémonie annuelle a eu lieu au séminaire Saint-Sulpice, le samedi 21 novembre, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge. On a fait la rénovation des vœux de cléricature. Après la grand'messe, M. de Bovet, archevêque de Toulouse, a dit une messe basse, à laquelle les élèves du séminaire ont communié. La messe finie, le célébrant a entonné le

Veni Creator, et il a lui-même renouvelé sa consécration au pied de l'autel, ainsi que quatre autres prélats, M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi; M. de Couci, archevêque de Reims; M. de Latil, évêque de Chartres, et M. de Quélen, évêque de Samosate. M. de Bovet s'étant ensuite assis devant l'autel, tous les ecclésiastiques présens sont venus successivement renouveler à ses pieds leur promesse cléricale. On remarquoit parmi eux MM. les grands-vicaires du diocèse, des membres du chapitre, des curés et des prêtres de différentes paroisses, tous empressés de se mêler, dans cette circonstance, aux jeunes élèves du sanctuaire, et de réitérer devant Dieu leurs premiers engagemens. La vue de ces anciens du clergé étoit un encouragement pour ceux qui sont destinés à leur succéder, et leur piété commune ajoutoit un nouvel intérêt à cette consécration, après laquelle on a chanté le *Te Deum*.

— On assure que la société pour l'encouragement de l'enseignement mutuel, instruite que les Frères des Ecoles chrétiennes éprouvoient quelques difficultés, a réclamé pour eux la liberté dont ils ont joui jusqu'ici. Un des membres les plus zélés de cette société, et qui occupe une place importante dans l'administration, a voulu faire lui-même une démarche en faveur des Frères. Ce procédé fait honneur au bon esprit et à la générosité de cet intercesseur, et est aussi un nouveau témoignage rendu au mérite et à l'utilité de ces maîtres estimables, dont, au reste, les services sont appréciés par toute la France, ainsi que le prouvent la multiplication de leurs établissemens dans ces derniers temps, les demandes que leur font encore plusieurs villes, et la confiance qu'on leur montre de toutes parts.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le supérieur du séminaire des Missions-Etrangères a eu l'honneur de présenter au Roi les deux premiers volumes

des *Nouvelles Lettres édifiantes*, récemment publiés (1), et dont nous avons rendu compte.

— MADAME a encore envoyé 500 fr. pour les malheureux incendiés à Chadrat, dans le Puy-de-Dôme.

— Mgr. duc d'Angoulème a quitté Strasbourg, le 17, pour se rendre à Colmar. En partant, S. A. R. a laissé 3000 fr. pour les besoins des pauvres. Plusieurs légions arrivoient en Alsace pour former les garnisons des places évacuées par les troupes étrangères. M. le duc de Glocester est arrivé à Strasbourg le jour même du départ de Mgr. duc d'Angoulême.

— S. M. a ordonné de frapper deux millions de pièces de 10 centimes en billon, qui n'auront cours qu'à Cayenne et dans la Guyane.

— M. Dubourg a été nommé colonel de la légion de la Loire, en remplacement de M. Moreau, décédé.

— La cour royale a entériné les lettres de grâce accordées à Robert Babeuf, qui ne s'étoit pas d'abord soustrait à la déportation; mais qui refusa de devoir à la fuite une liberté qu'il espéroit obtenir de la clémence du Roi. Il fournira 3000 fr. de cautionnement.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à six mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende, un ouvrier, âgé de 70 ans, coupable d'attentat contre les mœurs.

— On dit que toutes les eaux minérales du royaume vont être placées, comme autrefois, sous la surveillance et dans les attributions du premier médecin du Roi.

— On a replacé en avant du portail de l'église métropolitaine la charpente du pavillon sous lequel le Roi et les Princes descendront pour assister à la messe du Saint-Esprit, qui doit être célébrée, suivant l'usage, pour l'ouverture des chambres.

— La préfecture du département de la Seine a fait publier un avis pour rectifier une erreur avancée dans le *Moniteur*, à propos des derniers tirages; il y étoit dit que les enrôlemens volontaires sans distinction étoient pris en déduction des hommes à fournir par chaque classe, tandis que le texte de la loi et les instructions ministérielles s'accordent à faire voir que l'on ne peut déduire du contingent que les jeunes enrôlés qui par leur numéro auroient fait partie de ce même contingent.

— Les papiers anglois ont été remplis, pendant quelques

(1) 2 vol. in-12; prix, 7 fr. et 9 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

jours, de nouvelles relatives à Buonaparte. L'attention publique fut excitée par l'arrivée d'un sloop qui venoit de Sainte-Hélène. Le capitaine de ce bâtiment se rendit en diligence à Londres. Les ministres furent convoqués et restèrent long-temps réunis. On répandit le bruit que Buonaparte s'étoit échappé. La fausseté de cette nouvelle fut bientôt reconnue ; mais il paroît que le commandant, sir Hudson Lowe, a intercepté une correspondance tendant à l'évasion de Buonaparte. On dit qu'il avoit des intelligences à Rome, à Paris, à Londres et à Munich. Buonaparte vivoit toujours isolé et ne vouloit pas sortir ; c'étoit un artifice pour être moins surveillé. Mais la vigilance du gouverneur est toujours la même. Le ministère britannique connoît les projets des partisans de Buonaparte en Angleterre et ailleurs, et on peut regarder le plan d'évasion comme impossible.

— Le tribunal correctionnel a fait mettre en liberté deux jeunes gens qui, lors du dernier tirage, avoient couvert leur chapeau de rubans aux trois couleurs. Les juges ont considéré que les prévenus n'avoient point eu intention d'arborer de cocarde tricolor.

— Mmes. de Saint-Morys et de Gaudechard, ayant appelé du jugement rendu par le tribunal de première instance dans leur affaire avec le colonel Dufay, leur cause a été appelée, le 19, devant la cour royale. Mme. de Saint-Morys a prononcé elle-même un plaidoyer dans lequel elle a exposé ses griefs contre le colonel. Elle a fini par demander la permission de ne plus paroître aux audiences, pour ne plus entendre les outrages de l'avocat adverse.

— Le chef-lieu de la 12e. division militaire vient d'être transféré de La Rochelle à Nantes.

— Le tribunal de police correctionnelle de Caen a condamné à trois mois de prison et 100 fr. d'amende le nommé Lelièvre, dit *l'Avocat*, qui exerçoit la médecine sans avoir aucun diplôme, et quoiqu'il sut à peine signer son nom.

— Un maire du département de l'Oise vient d'être suspendu de ses fonctions, pour avoir communiqué des actes de l'autorité à une personne étrangère à l'administration.

— Un vol a été commis, dans la nuit du 11 au 12, dans la cathédrale d'Agen ; on a pris environ 200 fr. presque tout en gros sous. L'argent volé a été remis depuis, aux Sœurs de l'hospice, par une personne inconnue, et porté par les Sœurs à la mairie.

— Le 9 novembre, un jeune homme de Saint-Gaudens, nommé Bertrand Huliet, s'est introduit, à l'entrée de la nuit, dans l'église de Rieux, et y a pris le peu d'argent qui s'est trouvé dans les troncs; il ne ressortit que le lendemain matin, quand le sonneur vint ouvrir l'église. On s'est mis à sa poursuite, et il a été arrêté, le 13, et conduit à Muret.

— Dans la nuit du 13 au 14 un nouveau vol d'église a été commis à Souchez, dans le Pas-de Calais.

— La place de Valenciennes a été remise, le 19, à la garde nationale de cette ville. La joie publique a célébré cet événement. Condé est évacué depuis plusieurs jours.

— Il ne reste plus en Alsace de soldats étrangers que les malades qui sont traités dans les hôpitaux de Huningue et de Colmar.

— Le grand quartier-général russe a quitté Maubeuge, le 18; toutes les troupes se sont également mises en marche pour quitter la France. Il ne reste plus dans la ville que des malades, et un très-petit nombre de soldats pour les escorter. Le service de la place est fait par la garde nationale, jusqu'à l'arrivée d'un bataillon de la légion de la Meuse.

— L'empereur de Russie, parti le 16 d'Aix-la-Chapelle, est arrivé, le lendemain, à Bruxelles, et s'est dérobé aux honneurs qu'on vouloit lui rendre.

— Le roi de Prusse n'est point allé à Bruxelles, comme on l'avoit annoncé. Une indisposition a retenu ce prince à Aix-la-Chapelle. Il doit se mettre en route pour Berlin, le 21.

— Le général Gourgaud, qui étoit en Angleterre depuis quelque temps, a été arrêté en vertu de l'*alien-bill*, et conduit à Harwich, où il a été embarqué sur un paquebot chargé de le conduire à Cuxhaven. Il a voulu faire résistance, s'est armé de pistolets, et a crié au secours. Mais on a réussi à l'emmener.

LIVRE NOUVEAU.

Mémoires historiques sur Louis XVII, Roi de France et de Navarre, suivis de Fragmens historiques recueillis au Temple, et de Notes et de Pièces justificatives, par M. Eckard; avec portraits (1).

Les premières éditions de cet ouvrage ont été lues avec un

(1) 1 gros vol. in-8°.; prix, 7 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Nicolle; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

intérêt qu'explique naturellement le sort affreux d'une auguste victime, que son innocence, ses grâces et son rang devoient défendre également contre les plus scélérats des hommes. Cette troisième édition, considérablement augmentée, offre de nouveaux détails qui complètent vraisemblablement tout ce qu'il est possible de recueillir sur cet enfant de tant de rois. L'auteur a fait des recherches, et a obtenu des renseignemens sur des particularités peu connues. C'est sur ces augmentations que nous insisterons dans cet article, ayant déjà eu occasion de nous étendre ailleurs sur le reste de l'ouvrage.

La première addition que nous remarquons a rapport à la mort de Louis XVI. On s'est étonné quelquefois comment ce forfait put se commettre dans une ville qui renfermoit tant d'hommes pénétrés de respect pour ce Prince, et d'horreur pour ses bourreaux. On se demande comment il ne se forma point quelque tentative pour le sauver. M. Eckard nous apprend qu'il y eut à cet égard un projet qui échoua par les nombreuses précautions des révolutionnaires. M. le baron de Batz devoit être à la tête de l'entreprise, et fondre sur le cortège avec une troupe de jeunes gens déterminés. Mais les régicides prirent de loin leurs mesures, et, secondés par la terreur qu'ils inspiroient, ils empêchèrent les conjurés de se réunir. Chacun eut ordre de se rendre à un poste marqué, d'y rester immobile, d'y garder le silence; défense de se montrer aux fenêtres sur la route du cortège. Les conjurés isolés furent donc spectateurs muets de ce qu'ils devoient empêcher. M. de Batz raconte cependant que, sur le boulevard de Bonne-Nouvelle, il traversa la haie, suivi de trois de ses amis, en criant : *A nous, François; à nous ceux qui veulent sauver leur Roi!* Cette tentative désespérée fut vaine. Nul ne répondit, la terreur glaça toutes les ames. Deux des jeunes royalistes furent immolés sur-le-champ; M. de Batz et un autre parviennent à se sauver. Cet autre étoit Devaux, son secrétaire, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 17 juin 1794; et M. Eckard cite, dans ses *Pièces justificatives*, une lettre du comité de sûreté générale, et une autre du comité de salut public, qui parlent de la tentative de M. de Batz et de ses trois associés. L'histoire avoit gardé jusqu'ici le silence sur ce fait, qui méritoit d'être recueilli. Il est consolant de penser qu'au milieu de la stupeur générale,

quatre François, n'écoutant que leur courage, ont bravé la mort pour leur Roi. Leur héroïque dévouement tempère un peu l'horreur de cette sinistre journée.

Le même M. de Batz conçut, plus tard, un projet pour sauver les prisonniers du Temple. Il devoit être secondé par Michonis et Cortey, deux hommes dévoués, qui se trouvoient au Temple par leurs fonctions. Simon éventa le projet à l'heure même où il alloit être exécuté. Michonis fut arrêté, et M. de Batz, sur le point d'être découvert, parvint à sortir du Temple. D'après un rapport de Cambon, il y eut encore un autre projet, formé par le général Arthur Dillon, qui devoit enlever le jeune Roi, le 15 juillet 1793.

L'auteur a rassemblé aussi de nouveaux détails sur les traitemens barbares que les geoliers de l'auguste enfant lui faisoient essuyer dans sa prison. Ces détails, de la nature la plus révoltante, attestent à ceux qui veulent les oublier, les crimes de cette horrible époque. Il y a des gens qui ne veulent voir que le beau côté de la révolution, et qui ne nous parlent que des progrès que l'esprit humain a faits sous son influence; il ne seroit pas mal qu'ils se rappelassent quelquefois les folies et les fureurs où nous ont conduits les déclamations répétées contre la religion, contre les rois, contre les principes d'ordre et de subordination nécessaires aux hommes.

On s'étoit flatté, les années précédentes, de retrouver les restes mortels du jeune Roi, que l'on savoit avoir été déposés dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite. Un fossoyeur, encore existant, assuroit avoir marqué l'endroit où il l'avoit ensuite transporté. Mais un autre particulier, encore vivant, rapporte avoir été chargé, cinq jours après la mort du jeune Roi, de creuser, de nuit, dans le cimetière de Clamart, une fosse où l'on déposa un cercueil, qu'à quelques propos des commissaires qui présidoient à cette opération, il crut être celui de l'auguste enfant. M. Pelletan, célèbre chirurgien, se flatte d'avoir conservé le cœur du jeune Prince.

A la suite des *Mémoires historiques sur Louis XVII*, l'éditeur a inséré des pièces peu connues. La premiere est une *Relation du voyage à Varennes*, par Madame; elle avoit déjà été publiée dans des *Mémoires concernant Marie-Antoinette, Reine de France*, par M. Weber, frère de lait de cette Prin-

cesse. Mais ces *Mémoires*, qui ont paru à Londres, en 1806, en 2 vol. in-8°., n'ont guère pénétré en France, et la *Relation* aura pour nous tout le mérite de la nouveauté. Elle est courte, et écrite avec beaucoup de simplicité. Elle indique assez que la famille royale pensoit qu'on avoit été averti de son départ, et qu'on la fit suivre. On a même quelquefois désigné le personnage qui prépara les moyens d'arrêter le Roi.

Cette *Relation* est suivie de *Fragmens historiques sur la captivité de la famille royale au Temple*, recueillis par M. Turgy. Ce fidèle serviteur du Roi avoit brigué l'honneur de partager sa captivité, et il resta au Temple depuis le 13 août 1792, jusqu'au 13 octobre 1793. Son dévouement pour les augustes prisonniers ne se démentit point. Outre les services journaliers qu'il leur rendoit, il trouvoit moyen de leur donner des avis utiles, de leur apprendre les nouvelles, de leur fournir les moyens d'écrire et de correspondre au dehors. Comme il sortoit pour les approvisionnemens, il se concertoit avec Mme. la duchesse de Sérent, avec M. Hue, et avec les autres personnes attachées à la famille royale. Il étoit convenu avec les princesses de certains signes, et soulageoit leur abandon par sa fidélité et son adresse à tromper les géoliers qui les environnoient. Enfin, le 13 octobre 1793, on le fit sortir du Temple avec ses camarades, Chrétien et Marchand, et il fut décidé qu'en vertu du principe de l'égalité, les prisonnières se serviroient seules. Il se retira à Tournans en Brie, jusqu'à ce que MADAME l'appela auprès d'elle en partant pour Vienne. Il rejoignit cette Princesse, à laquelle il est resté constamment attaché. *Les Fragmens* qu'on publie en ce moment sont rédigés sur les notes de ce serviteur fidèle. Ils contiennent plusieurs billets des Princesses, et des détails qui ne peuvent être sans intérêt, puisqu'ils se rapportent aux personnes les plus augustes et les plus malheureuses, et qu'ils complètent les renseignemens épars que l'on avoit déjà sur leur captivité. C'est une des plus précieuses additions de cette troisième édition.

M. Eckard a rejeté à la fin du volume les notes dont plusieurs sont assez étendues. Il y en a plusieurs d'entièrement nouvelles dans cette édition. Dans l'une, il déduit les raisons qu'on a de regarder comme apocryphe la *Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI, avec des observations*

par miss Williams; 2 vol. in-8°. Paris, 1803. Nous indiquerons les notes 6 sur la princesse de Lamballe; 7 sur M. Menessier, commissaire au Temple; 9 sur une lettre de Louis XVI au Roi actuel; 11 sur M. de Batz, son courage et ses dangers; 12 sur un avocat nommé Senart, qui étoit employé dans les comités de la convention, et qui fut témoin et instrument de leurs mesures les plus barbares; mais qui, de retour ensuite à Tours, sa patrie, fut touché de repentir, *détesta publiquement sa vie passée, et chercha dans la religion des consolations et des espérances. Etant au lit de la mort, il fit ouvrir les portes de sa maison, et invita tous ses concitoyens à être témoins de son repentir. Il leur demanda pardon du scandale qu'il avoit causé.* Il avoit dressé des Mémoires sur les horreurs dont il avoit été témoin; on ne sait, ajoute M. Eckard, ce qu'ils sont devenus. La note 17 contient une notice sur le courageux Toulan, qui périt sur l'échafaud le 30 juin 1794. La note 18 est sur le départ de MADAME pour Vienne. Les procès d'Hervagault et de Bruneau terminent les notes.

Enfin quelques pièces justificatives sont destinées à répandre plus de jour sur certains faits.

Ainsi on voit que l'éditeur a beaucoup amélioré et étendu son premier travail. Il ne se contente pas de rapporter des témoignages, il les pèse. Il recherche avant tout la fidélité et l'exactitude. Il ne sera point accusé d'être déclamateur; il raconte, et l'on voit qu'il retient souvent son indignation près d'éclater au récit de tant de forfaits. Les historiens puiseront dans ce volume tous les matériaux dont ils auront besoin pour écrire la vie de cet auguste enfant, qui n'occupera de place dans la liste de nos rois que par ses malheurs. Qui croiroit même que la haine des factieux s'étend pour lui jusqu'au delà du tombeau? Ils lui ont arraché le trône et la vie, ils lui contestent encore aujourd'hui ses droits, ils veulent lui ravir jusqu'à son nom. Ce titre de Louis XVII les offusque, et ils affectent de ne reconnoître d'autre autorité, à cette époque, que la convention avec son cortège de décrets sanglans, de proconsuls barbares et d'échafauds. L'ombre de la légitimité les épouvante, et ils craignent que la cause de la révolution ne soit compromise quand ils entendent saluer du nom de Roi cette victime de leurs devanciers. Mais ses droits furent proclamés dès le temps même par les défenseurs de la

monarchie. C'étoit au nom de Louis XVII que le prince de Condé rassembloit ses guerriers fidèles, que Toulon étoit occupé, que la Vendée couroit aux armes. Son nom se trouve écrit sur plusieurs monumens historiques de ce temps-là, et le titre seul qu'a pris le Roi actuel annonce assez que l'auguste enfant a sa place marquée dans la liste de nos rois, à la suite de ses ancêtres. On ne peut dire *Louis XVIII*, sans reconnoître qu'il y a eu un *Louis XVII*.

En rendant justice à la beauté de cette édition, et au soin qu'y a apporté l'auteur, nous émettrions le vœu qu'il en publiât une moins chère. Ce seroit un moyen de répandre davantage son ouvrage, et par conséquent les bonnes doctrines, et les sentimens honnêtes qui y sont semés.

Mgr. Jean-Fortuné Zamboni, prélat romain, chanoine de Sainte-Marie Majeure, secrétaire de l'Académie catholique, et connu par des ouvrages sur la religion, vient de mettre au jour une nouvelle collection des décisions de la Congrégation du Concile, instituée pour interpréter le concile de Trente. Les évêques, les grands-vicaires, les curés, les supérieurs des séminaires, les professeurs des écoles ecclésiastiques, les étudians en théologie trouveront dans ce précieux recueil la solution d'une foule de difficultés qui se présentent à tout moment. Cette collection, intéressante par le choix et l'importance des matières, se recommande encore par l'ordre et la méthode que l'auteur y a mis. Son utilité ne doit point se borner à l'Italie, et quand on ne la considéreroit que comme le recueil des opinions de théologiens sages et éclairés, elle offriroit encore un dépôt d'avis et de lumières qu'il n'est permis à personne de mépriser. Les matières y sont classées par ordre alphabétique, et les tables des matières sont faites avec soin. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première embrasse tous les décrets de la Congrégation publiés dans le 18e. siècle, avec un abrégé des anciens décrets les plus importans. La seconde renferme les titres des causes, et des diocèses qui ont donné lieu aux décisions de la Congrégation, avec des notes géographiques. La troisième contient les conclusions canoniques. L'auteur n'a pas omis d'expliquer dans le corps de l'ouvrage ce qu'on entend par les expressions *ad mentem*, *juxtà modum*, *juxtà instructionem*, et il l'a enrichi de notes judicieuses pour faire connoître et saisir les rapports de l'ancienne et de la nouvelle discipline, et surtout des décisions de la Congrégation avec les décrets du concile et les constitutions des souverains pontifes.

Cet ouvrage, l'abrégé de 70 volumes *in-folio*, sera réduit à 8 volumes in-4°. Chaque volume se vend, à Rome, un écu romain, c'est-à-dire, 5 fr. 40 c. de France; il se trouve à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

Sermons du père Lenfant, Jésuite, prédicateur du Roi (1).

SECOND ARTICLE.

L'usage a prévalu dans les éditions qui ont été faites des ouvrages de nos orateurs chrétiens, de classer leurs discours dans l'ordre des dimanches et des fêtes de l'année, pour faciliter, sans doute, aux fidèles une lecture adaptée aux différentes époques où ils se trouvent, et aux mystères que célèbre l'Eglise. Un index pourroit conserver cet avantage, pour ceux qui le recherchent, dans une méthode aussi naturelle et beaucoup plus favorable. Pourquoi ne pas donner, autant qu'il est possible, quelque suite aux matières qu'a traitées l'orateur, et réunir les discours qui ont entre eux quelques rapports? L'éditeur échapperoit à une position quelquefois assez gênante qui l'oblige à tirer parti de certains ouvrages que son goût l'engageroit à supprimer, dans l'intérêt même de l'auteur; et le lecteur, préparé par un discours qui l'auroit frappé à l'effet que produiroit un autre qui s'en rapproche, en recevroit une impression plus soutenue, et plus forte par conséquent que lorsqu'il passe subitement à divers sujets. Cette méthode, plus ou moins

(1) 8 vol. in-12; prix de souscription, 28 fr. et 36 fr. franc de port; et pour ceux qui n'auront pas souscrit, 36 fr. et 44 fr. franc de port. (1re. et 2e. livraisons, tomes I, II, III, IV, V et VI). A Paris, chez Grégoire père, quai des Augustins, n°. 37; Grégoire fils, même quai, n°. 25; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

applicable à tout écrivain, nous paroîtroit convenir plus spécialement au père Lenfant, qui, doué d'une heureuse facilité, présente les mêmes objets sous de nouveaux aperçus, et dont plusieurs discours portent des titres que les gens du monde, qui s'effraient ou se dégoûtent de ce qu'ils appellent des mots mystiques, accueilleroient plus volontiers. Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas qu'ils ne trouvent abondamment à s'instruire dans les sermons sur l'*Opposition du christianisme et du monde*, sur la *Modération raisonnable des devoirs qu'impose le christianisme*, *sur la morale chrétienne*, etc.

Dans un de ses discours (*Sermon sur la foiblesse des esprits forts*), le P. Lenfant démasque généreusement ces prétendus génies qui, sous des airs présomptueux, affectent de cacher leur foiblesse et leur ignorance, et vouloient faire passer pour conviction de leur esprit ce qui ne résulte que de l'effervescence de leurs passions. *Nous ne sommes pas effrayés de leur audace; nous en connoissons l'origine*, dit-il, et il le prouve très-bien, en démontrant que leur incrédulité n'a rien qui honore leur intelligence, et qu'elle ne sert qu'à dévoiler toute la honte de leurs penchans. Son apologie de la foi ne procurera pas moins de plaisir, et Diderot, dit-on, ne put s'empêcher, en l'entendant, de l'admirer. Nous aurions voulu en extraire ce qui nous a paru plus propre à en donner une idée au lecteur, mais le discours se reproduisoit presque en entier sous notre plume. La manière du père Lenfant est peu saillante; il convainc, mais lentement; et comme il ne vise point à ce qu'on appelle l'effet, il faudroit pour communiquer l'impression que causent ses ouvrages, transcrire des pages entières. Tout, chez lui, se lie et

s'enchaîne. La péroraison de ce dernier discours, quoique longue, est touchante. Il applique, avec autant d'à propos que d'onction, au fidèle mourant, les prières mêmes de l'Eglise dans les derniers soins qu'elle rend à ses enfans, et il propose à Dieu la foi du chrétien comme un titre à ses miséricordes. *Licet peccaverit..... credidit.*

C'est ainsi qu'il venge la loi de Dieu (*Sagesse de la loi de Dieu*) des odieuses imputations et des attaques de tant d'impies conjurés contre elle : « Ils ne sont plus ces anciens ennemis de Dieu qui livrèrent à sa loi les premiers combats, et cette loi subsiste encore. Ceux qui, de nos jours, lui sont rebelles, disparoîtront à leur tour, et la loi leur survivra ». Il réfute plus victorieusement encore ceux qui n'affectent de se retrancher dans le culte intérieur, que pour se dispenser, à l'égard de Dieu, de toute espèce de culte, et vivre en paix dans l'oubli de tous les devoirs :

« Supposons, pour un moment, que, selon les prétentions d'une fausse sagesse, tout se réduise à ce sentencieux oracle : *Dieu ne veut que les hommages du cœur :* j'en prends à témoins la bonne foi des hommes ; quelle impression feroit, sur eux, une religion, telle que la voudroient ceux qui osent dire publiquement qu'ils n'en veulent point? Comment les hommes préféreroient-ils à la gloire extérieure du Seigneur, un culte qui ne paroîtroit point? Quel seroit le règne visible de Dieu sur la terre, si la terre ne l'honoroit point sensiblement? Disons plus encore : quel est le culte du cœur de la part de ceux qui, à l'exception de celui-là, n'en reconnoissent point? Quels sont leurs hommages? Ce n'est pas celui de la prière ; à les entendre, Dieu ne change pas ses desseins selon nos désirs, parce qu'il sait mieux que nous ce dont nous avons besoin. Ainsi, sous le spécieux prétexte de reconnoître en lui une providence qui règle tout, on se livre à une indolence qui ne lui demande rien..... Ce n'est pas celui de la vigilance sur soi-même. Ils la regardent en pitié, comme

l'apanage d'une ame timide, où comme l'esclavage d'une ame foible. Ainsi, sous le spécieux prétexte de n'être point assujetti, par la bonté de Dieu, aux soins d'une servitude pénible, on favorise une liberté dangereuse. Ce n'est pas celui du sacrifice des passions; ils ne cessent de répéter qu'elles sont une inspiration de la nature, et le partage nécessaire de l'humanité : ainsi, sous le spécieux prétexte de trouver au dedans de soi la force de tous les penchans, on nourrit l'ardeur qui porte à les suivre. Ce n'est pas celui de l'assujettissement des sens. Un point de leur système est de regarder comme superstitieux le mérite d'une mortification dont le corps est la victime. Ainsi, sous le spécieux prétexte d'adorer Dieu en esprit, on fomente les révoltes d'une chair rebelle... Avouons-le, mes chers auditeurs, si c'est-là honorer Dieu, c'est l'honorer à bien peu de frais..... ».

Sorti jeune encore de cette société, à laquelle au moins on ne contestera pas de l'attention et des soins dans le choix des membres qu'elle s'incorporoit, le père Lenfant, que ses talens, son caractère et ses vertus rendoient recommandable, et faisoient rechercher dans le monde, fut à portée d'en connoître les dangers, les intrigues et les peines, et il les retrace avec une énergie où se peint son ame pieuse et sensible aux maux que souffrent ses frères, et aux périls que court leur vertu. Il leur apprend à mépriser et à craindre le monde afin de le fuir, à ne point y chercher le bonheur, à se défier de la prospérité, à en faire un bon usage. Quoiqu'il ne néglige point les pauvres, pour lesquels même il montre une tendre affection (*Sermon sur le danger de la prospérité*), il s'adresse plus particulièrement à ceux que la Providence a élevés au-dessus des autres hommes; et respectant les bienséances mêmes du siècle dont il ne s'écarte jamais, il leur parle avec l'ascendant d'un ministre sacré; mais sans affecter cette morgue insultante de nos sages modernes, qui exhalent en de

pompeuses déclamations contre les grands le dépit de ne pas l'être. Il ne dissimule point (*Sermon sur la foi*) les funestes conséquences de leur systême. Prévoyoit-il que sous ses yeux son Prince et sa patrie en seroient les victimes, et qu'il mêleroit son sang à leur ruine?

Ses complimens à la cour respirent un ton de dignité et de noblesse. Il loue avec respect, et instruit avec courage. Traitant dans la chaire chrétienne des sujets difficiles, jamais dans les tableaux qu'il trace des mœurs de son siècle, et dans les détails où le fait entrer son zèle, il ne lui échappe un mot dont se puisse offenser la vertu la plus susceptible. Ce ne devroit pas être un mérite, il est vrai, et cependant il n'est peut-être pas inutile de le remarquer. Avec quelle sévérité, quelle réserve il parle du scandale, sans que la gravité de son style ôte rien à la force de ses pensées! Après s'être élevé avec l'indignation de la vertu contre les scandales que donnent des amis, des frères, des pères, des maîtres, des grands, à ceux mêmes auxquels ils doivent de salutaires exemples, il s'écrie:

« Seigneur! qu'ils ne s'étendent pas plus loin les maux qui affligent votre héritage! Ah! du moins que la désolation ne pénètre pas jusque dans le lieu saint; qu'on ne voie pas ébranler les pierres du sanctuaire; que le sel et la lumière de la terre ne se changent pas en épaisses ténèbres et en odeur de mort! Religion sainte, que nous ne vous voyons point éprouver les malheurs d'un siècle coupable! Hélas! que vous les retraceriez éloquemment si ceux que vous destinez à pleurer entre le vestibule et l'autel, vous arrachoient jamais des gémissemens! Voyons maintenant combien le scandale mérite les anathèmes de Jésus-Christ; c'est le sujet de la seconde partie ».

Cette manière subite de passer à son second point

en écartant une question trop pénible, en repoussant même une supposition dont la religion auroit trop à souffrir, est aussi délicate que judicieuse.

Nous avons déjà remarqué que le père Lenfant étoit plus occupé d'instruire que de se montrer éloquent. Sa noble et touchante simplicité conciliera plus de cœurs à la religion que n'eût fait une recherche pénible d'ornemens auxquels se seroient attachés l'esprit et l'oreille. On aime à voir dans un ministre de Dieu cet abandon du zèle qui annonce en lui la persuasion, et la produit dans les autres. Il paroîtroit même qu'il négligeoit à dessein un genre de succès où l'art et les efforts humains auroient eu trop de part; du moins son discours *sur la mort* prouve assez qu'il auroit pu y prétendre. Voici comme il peint son triomphe. C'est celui où il donne à son imagination plus d'élan, et à son style plus de pompe et d'éclat:

« Que signifient, dans les vues de ce monde, ce cortège brillant, cette somptueuse et superbe magnificence, cet étalage de décorations qui accompagnent ordinairement les grands au tombeau?..... C'est, selon le langage des hommes, rendre les derniers devoirs, les derniers honneurs. Paroles énergiques! Tout va donc finir; ces devoirs, ces honneurs sont les derniers. Mais, selon les vues de Dieu......., c'est la mort elle-même que j'aperçois; c'est la mort seule que je fixe. Fièrement assise sur le cercueil, comme dans un char de triomphe, elle parle, et nous présente l'éloquente image du néant des grandeurs humaines. Elle traîne à sa suite un nombre d'hommes en qualité de captifs, et comme autant de spectateurs de sa puissance. Elle leur parle du milieu de ce pompeux appareil, pour rendre ses instructions plus sensibles. Tu vois, paroît-elle dire à chacun de ceux qui l'environnent, tu vois ce noble assemblage de parens, d'amis illustres, qui n'ont pu défendre contre moi leur parent, leur ami. Cette escorte nombreuse de serviteurs fidèles qui n'ont pu sauver leur maître; ces marques éclatantes des dignités dont

l'a dépouillé le possesseur. Tu entends ces soupirs, ces pleurs auxquels je me suis montrée inflexible. Suis-moi, ce ne sont encore ici que les prémices de ma victoire; bientôt elle sera entière, et c'est sous tes yeux que je me prépare à la consommer. On arrive dans le temple du Dieu vivant : les murs annoncent le deuil; de lugubres flambeaux y répandent une clarté sombre. Il retentit des supplications qu'on fait au Très-Haut. L'autel est arrosé du sang de l'agneau qui demande miséricorde. Le moment est venu; on confie tristement à la terre celui qui en avoit réuni les richesses et les honneurs. On met un sceau éternel sur sa demeure souterraine. Des sons plaintifs et lamentables publient qu'il est retranché du nombre des citoyens et des vivans. Il a disparu. La cérémonie finit, les assistans se retirent, l'assemblée se dissipe, et le mort reste dans la solitude du tombeau..... Prêtez donc l'oreille à ce cadavre qui vous dit du fond de sa tombe : Ressouviens-toi du jugement terrible que la mort exerce aujourd'hui sur moi, puisque demain peut-être, mais certainement un jour, un jugement semblable t'est réservé..... ».

Nous terminerons par une réflexion sur les trois discours consacrés à l'honneur de Marie, et qui sont placés à la fin de l'Avent. « J'en atteste cet auditoire, dit le père Lenfant; de quels reproches ne m'accableroit point ce grand nombre de pieux chrétiens qui le compose, si, dans un jour destiné à solenniser la gloire de Marie, j'avois l'audace, ou de l'affoiblir, ou de la passer sous silence! De leur part s'éleveroit un cri général, si, contre leur attente, cette auguste Vierge n'étoit pas le sujet de nos discours». Assurément rien de plus favorable à la piété que d'exalter le nom et la gloire de la mère de Dieu dans les jours consacrés à son culte; mais que dirons-nous du père Lenfant, craignant qu'il ne *s'élève un cri général*, s'il négligeoit en une de ses fêtes l'éloge de Marie, lorsque nous le voyons, aux jours de l'Annonciation et de la Présentation de Jésus-Christ au temple, né-

gliger ces deux grands mystères, où dans l'un commence la rédemption du genre humain par l'incarnation du Verbe, et dans l'autre commence son sacrifice par l'ablution qu'il fait de sa personne? Sans doute la très-sainte Vierge eut une grande part à ces augustes mystères, et il seroit permis et convenable de le faire observer aux fidèles; mais il semble qu'elle ne doit pas exclusivement occuper leur attention, et qu'il seroit à propos de ne pas leur faire perdre le fruit et l'instruction abondante qu'ils retireroient de la méditation de ces mystères, considérés relativement à notre Seigneur.

Nous avons rendu compte des quatre premiers volumes; depuis il en a paru encore deux, et l'on dit que les deux derniers vont être incessamment publiés. Ainsi l'éditeur a fait preuve de zèle et de diligence, et l'on n'aura point à lui reprocher d'avoir fait attendre les livraisons. Il eût été à désirer seulement que l'imprimeur eût laissé un peu moins de blanc dans les pages. Les mots sont très-espacés, les lignes sont courtes, et il y en a peu à la page. On est parvenu ainsi à faire huit volumes; il est probable qu'on auroit pu les réduire à six. Ce n'est pas ainsi que sont imprimés nos anciens sermonaires, et en particulier les sermons de nos grands orateurs. Là les pages sont pleines, et tout est fait en conscience. Il n'eût pas été mal, pour l'intérêt des acheteurs, que les nouveaux sermons eussent été imprimés sur ce modèle.

C.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un prêtre respectable du diocèse d'Agen, M. Perpignan, curé de Damazan, a écrit à M. l'évêque

de Dijon, au sujet de la singulière dispense accordée par ce prélat pour l'abstinence du samedi. On nous a communiqué sa lettre, à laquelle le prélat n'a pas jugé à propos de répondre; elle est sage et mesurée, mais en même temps raisonnée et solide. M. Perpignan insiste sur la nécessité de faire pénitence, et de tenir plus fortement aux lois de l'Eglise, dans un temps où elles sont méprisées et violées avec une hardiesse toujours croissante. Nous aurions voulu pouvoir insérer cette lettre qui honore le zèle de son auteur.

— Nous avions reçu, il y a déjà long-temps, une brochure intitulée: *Voltaire et son génie; son arrivée et son triomphe dans l'autre monde, drame en trois actes*; et nous avions eu quelques raisons pour ne pas nous presser d'en rendre compte. Cette composition singulière a été dictée, sans doute, par d'excellentes intentions; mais puisque son auteur, M. l'abbé Bros, ne l'avoit point publiée, on auroit pu imiter son exemple. Un drame où l'on fait paroître les vivans et les morts, où l'on fait converser saint Michel et les esprits infernaux, l'Ange-Gardien de Voltaire et son génie familier, l'archevêque de Paris et son conseil, La Harpe et les académiciens, est une conception assez bizarre, et qui peut même prêter au ridicule. Comme production littéraire, cette pièce n'est pas bonne, et un tel sujet n'étoit pas fait pour le théâtre. Nous serions fâchés d'affliger, par ces réflexions, un éditeur estimable, et nous regrettons que ses sollicitations, et l'envoi successif de trois exemplaires, nous aient forcé de dire notre sentiment sur la pièce; mais il n'a pas rendu service à la mémoire de son ami en mettant au jour cette œuvre posthume.

METZ. Les Frères des Ecoles chrétiennes prospèrent de plus en plus dans cette ville. Les pères et mères sont très-contens de leurs enfans depuis qu'ils fréquentent leurs Ecoles, et ils s'empressent de les mettre sous la discipline de ces excellens instituteurs. Ces écoles sont fréquentées, en ce moment, par plus de *cinq cents* élèves,

et plus de *deux cents* sont inscrits pour s'y faire recevoir. L'ouverture des classes a été célébrée par une messe du Saint-Esprit, à laquelle M. l'évêque et le chapitre étoient présens. Le prélat a terminé la cérémonie par sa bénédiction pontificale. Tous les amis de la religion bénissent le ciel du succès de ces Ecoles, qui ne laissent rien à désirer aux familles chrétiennes pour l'obéissance des enfans, pour leurs principes et leurs bonnes mœurs; et la ville compare avec reconnoissance l'état ci-devant indiscipliné des enfans avec leur tenue actuelle, leur soumission, et leur envie de s'instruire. Soit en public, soit dans leur famille, ils semblent toujours être sous les yeux de leurs maîtres, qu'ils aiment, honorent et respectent.

FRIBOURG. Notre collége, qui avoit été dirigé, pendant environ deux siècles, par la Compagnie de Jésus, vient de lui être rendu après un intervalle de quarante-cinq ans, et aux applaudissemens de l'immense majorité des habitans de ce canton. Les classes sont déjà en pleine activité. On ne peut mieux faire l'éloge des professeurs, que de dire que le changement qui vient d'avoir lieu s'est opéré, non-seulement sans choc, mais avec une harmonie fort édifiante. L'établissement présente un corps de vingt prêtres, dont quatorze professeurs, neuf pour les classes supérieures et cinq pour les inférieures. Il y a deux chaires de théologie dogmatique, et une pour chacune des sciences suivantes, morale, droit ecclésiastique, histoire de l'Eglise, langues orientales, physique, philosophie et mathématiques. Deux des anciens professeurs et le prédicateur ordinaire ont pris, le 8, l'habit des Jésuites, et il paroît que d'autres suivront leur exemple. Les autres professeurs continuent leurs leçons comme par le passé. Il y a jusqu'ici six Jésuites, parmi lesquels le supérieur et le recteur. On remarque déjà cette année une augmentation dans le nombre des étudians, malgré les bruits qu'on a répandus pour effrayer les parens. En général les ga-

zettes étrangères ont parlé de cette affaires d'une manière fort inexacte. Elles ont exagéré une opposition qui, il faut l'espérer, s'affoiblira de jour en jour. Un journal de Paris, les *A. P.*, a, dans un article sous la rubrique de Londres, annoncé que, depuis le rappel des Jésuites, *bon nombre* de Suisses vouloient émigrer. Le journaliste a mêlé sans réflexion ou à dessein, des choses qui n'ont aucune liaison entre elles. L'affaire du Brésil étoit réglée avant même qu'on eût parlé des Jésuites. Un autre journal françois, le *J. du C.*, a mis encore plus de malignité et de fausseté dans le compte qu'il a rendu de cette affaire; il a représenté toute la Suisse en alarmes. Au fond, personne n'est alarmé; mais il est vrai que la mesure prise par le canton a mécontenté des protestans un peu chauds, et surtout des libéraux ardens (1).

Nouvelles politiques.

Paris. M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, et M. le lieutenant-général de Zieten, au service de cette même puissance, ont eu une audience du Roi. S. M. a reçu aussi, en audience particulière, M. le comte Pozzo di Borgo, ministre plénipotentiaire de Russie, qui venoit d'arriver d'Aix-la-Chapelle.

— La succursale des invalides d'Arras ayant été supprimée et réunie aux invalides de Paris, plusieurs militaires malheureux ont recouru aux bontés de S. A. R. Madame. La Princesse a reçu, dimanche dernier, des femmes d'officiers invalides, et a bien voulu leur remettre elle-même des marques de sa munificence.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont envoyé 2000 fr. à la caisse d'Epargnes et de Prévoyance.

---

(1) Nous profitons de l'occasion pour rectifier quelques inexactitudes de notre dernier article sur cet objet, tome XVII, page 362. Ce que nous avons cité au commencement comme extrait de la Gazette de Lausanne, est pris dans la déclaration du 26 septembre. Il y a aussi quelques erreurs de noms, *Racuer* pour *Ramy*, *Fegaly* au lieu de *Fégely*, et plus bas *Reflegue* pour *Ufflegre*.

— Mgr. duc d'Angoulême a passé deux jours à Colmar, et a visité tous les établissemens; de là S. A. R. a inspecté les fortifications de Neuf-Brisach. Elle est partie pour Mulhausen, d'où elle a dû se rendre à Béfort.

— Mgr. le duc d'Orléans a quitté Neuilly avec toute sa famille, et est arrivé au Palais-Royal.

— S. M. a adressé à M. le prince Michel Galitzin, une lettre très-flatteuse, pour le remercier du Psautier de saint Louis qu'il a envoyé au Roi. A la lettre étoit joint un présent de deux beaux vases de porcelaine de Sèvres.

— Le 26, à l'audience de la cour royale, chambre de police correctionnelle, M. Mauguin, avocat du colonel Dufay, a porté la parole dans son affaire contre Mme. de Saint-Morys, et a répété à peu près les mêmes choses que dans ses plaidoyers précédens. M. Colomb, avocat-général, qui a parlé après lui, a conclu à la confirmation du premier jugement; mais la cour, après une assez longue délibération, a réformé le jugement, déchargé Mme. de Saint-Morys des condamnations prononcées contre elle, et a prononcé la suppression des mémoires.

— On a renfermé dans la statue de Henri IV, quatre boîtes en plomb, renfermant différens ouvrages relatifs à Henri IV, et le procès-verbal de la restauration de ce monument, le tout relié avec magnificence. Ces boîtes ont été introduites par une ouverture ménagée sur la croupe du cheval, et qui a été refermée et scellée aussitôt.

— Douze cents ouvriers sont occupés au canal de l'Ourcq, tant dans la direction de Claye à Paris, que dans l'embranchement de la Villette à Saint-Denis.

— Le nord et l'est de la France sont traversés en ce moment par un assez grand nombre de corps et de détachemens de cavalerie et d'infanterie qui arrivent de toutes les directions, et qui se rendent dans les villes évacuées ou près de l'être, pour en former les garnisons.

— Le 22 au matin, tous les postes de Sedan ont été remis à la garde nationale de cette ville par les généraux prussiens. Tout s'est passé avec ordre et concert. Les troupes prussiennes ont pris de suite la route de Dusseldorf, par Mézières.

— La charpente du bassin couvert de Recouvrance, dans le port de Brest, monument dont on admiroit la hardiesse et la beauté, menaçoit ruine depuis quelque temps; on avoit

commencé à l'abattre, quand, le samedi 21, la partie du côté de la Cayenne est tombée avec fracas, et a entraîné le reste dans sa chute. Six ouvriers qui étoient montés en ce moment sont tombés. Un est mort, quatre autres sont blessés plus ou moins grièvement. Une heure plutôt, deux cents personnes peut-être en eussent été victimes.

— M. le duc de Glocester, après avoir passé trois jours à Strasbourg, où on lui a rendu les honneurs accoutumés, et où il a visité tout ce que la ville offre de curieux, est parti, le 20, pour Stutgard.

— On vient de publier un procès-verbal des dernières déclarations faites par Bastide et Jausion, le jour de leur mort, et en présence de leurs confesseurs; ils y protestent encore de leur innocence.

— L'empereur de Russie a quitté Bruxelles, a repassé par Aix-la-Chapelle, le 21, et en est parti, le 22, pour Carlsruhe.

— Les conférences d'Aix-la-Chapelle, après s'être prolongées quelques jours de plus qu'on n'avoit annoncé, sont closes, et la plupart des ministres sont partis.

— L'impératrice de Russie, avant de quitter Bruxelles, a donné 5000 fr. aux établissemens de charité des Ursulines et de Sainte-Gertrude; elle a laissé en outre une somme pour les pauvres, et a voulu se charger du sort d'une jeune orpheline qu'elle a vue dans sa visite des hospices, et dont les grâces l'ont touchée.

— L'empereur d'Autriche est parti d'Aix-la-Chapelle, et a pris la route de ses Etats. Il a passé par Cologne, et a traversé Francfort, le 20. On lui a rendu, dans l'une et l'autre ville, les honneurs dus à un souverain.

— La reine d'Angleterre, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, qui est morte le 17, étoit née le 19 mai 1744; Elle épousa Georges III, le 8 septembre 1761. Cette union a été des plus heureuses par les excellentes qualités des deux époux, qui vivoient beaucoup en famille, et qui avoient des goûts fort simples. La reine étoit portée à l'économie, ce qui ne l'empêchoit pas de faire beaucoup de bien, et de représenter dans les occasions avec magnificence. Sa liste civile étoit de 100,000 livres sterlings, sur lesquelles elle aimoit à faire des épargnes, dans l'intention, à ce qu'il paroît, de pourvoir au sort à venir des princesses ses filles. La reine laisse douze enfans vivans, sept princes et cinq princesses.

Plusieurs sont en ce moment absens de l'Angleterre, savoir : les ducs de Clarence, de Kent et de Cambridge, la reine douairière de Wurtemberg et la princesse Elisabeth, mariée au prince de Hesse-Hombourg.

— Le roi de Naples, parti de Rome le 6 novembre, accompagné du roi Charles IV, est rentré dans sa capitale, le 8. Le prince et la princesse de Salerne étoient allés au-devant des deux rois jusqu'à Aversa.

Protocole signé à Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818, par les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, à la suite de l'échange des ratifications de la convention signée, le 9 octobre, relativement à l'évacuation du territoire françois par les troupes étrangères, et après s'être adressé de part et d'autres les notes ci-jointes en copie, se sont réunis en conférence pour prendre en considération les rapports qui, dans l'état actuel des choses, doivent s'établir entre la France et les puissances co-signataires du traité de paix du 20 novembre 1815 : rapports qui, en assurant à la France la place qui lui appartient, dans le système de l'Europe, la lieront étroitement aux vues pacifiques et bienveillantes que partagent tous les souverains, et consolideront ainsi la tranquillité générale.

Après avoir mûrement approfondi les principes conservateurs des grands intérêts qui constituent l'ordre de choses rétabli en Europe sous les auspices de la Providence divine, moyennant le traité de Paris du 30 mai 1814, le recès de Vienne, et le traité de paix de l'année 1815, les cours signataires du présent acte ont unanimement reconnu et déclarent en conséquence :

1°. Qu'elles sont fermement décidées à ne s'écarter, ni dans leurs relations mutuelles, ni dans celles qui les lient aux autres Etats, du principe d'union intime qui a présidé jusqu'ici à leurs rapports et intérêts communs, union devenue plus forte et indissoluble par les liens de fraternité chrétienne que les souverains ont formés entre eux ;

2°. Que cette union, d'autant plus réelle et durable qu'elle ne tient à aucune combinaison momentanée, ne peut avoir pour objet que le maintien de la paix générale, fondé sur le respect religieux pour les engagemens consignés dans les traités, et pour la totalité des droits qui en dérivent ;

3°. Que la France, associée aux autres puissances, par la restauration du pouvoir monarchique, légitime et constitutionnel, s'engage à concourir désormais au maintien et à l'affermissement d'un système qui a donné la paix à l'Europe, et qui peut seul en assurer la durée ;

4°. Que si, pour mieux atteindre le but ci-dessus énoncé, les puissances qui ont concouru au présent acte, jugeoient nécessaire d'établir des réunions particulières, soit entre les augustes souverains eux-mêmes, soit entre leur ministres et plénipotentiaires respectifs, pour y traiter en

commun de leurs propres intérêts, en tant qu'ils se rapportent à l'objet de leurs délibération actuelles, l'époque et l'endroit de ces réunions seront chaque fois préalablement arrêtés, au moyen de communications diplomatiques; et que, dans le cas où ces réunions auroient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres Etats de l'Europe, elle n'auront lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces Etats que lesdites affaires concerneroient, et sous la réserve expresse de leurs droits d'y participer directement ou pour leurs plénipotentiaires;

5°. Que les résolutions consignées au présent acte seront portées à la connoissance de toutes les cours européennes, par la déclaration ci-jointe, laquelle sera considérée comme sanctionnée par le protocole et en faisant partie.

Fait quintuple et réciproquement échangé en original entre les cabinets signataires.

A Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818.

Signés, METTERNICH, RICHELIEU, CASTLEREAGH, WELLINGTON, HARDENBERG, BERNSTORFF, NESSELRODE, CAPO-D'ISTRIA.

DÉCLARATION.

A l'époque où la pacification de l'Europe est achevée par la résolution de retirer les troupes étrangères du territoire françois, et où cessent les mesures de précaution que des evénemens déplorables avoient rendues nécessaires, les ministres et plénipotentiaires de LL. MM. l'empereur d'Autriche, le Roi de France, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, ont reçu de leurs souverains l'ordre de porter à la connoissance de toutes les cours de l'Europe les résultats de leur réunion à Aix-la Chapelle, et de faire à cet effet la déclaration suivante:

La convention du 9 octobre, qui a définitivement réglé l'exécution des engagemens consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée, par les souverains qui y ont concouru, comme l'accomplissement de l'œuvre de la paix, et comme le complément du système politique destiné à en assurer la solidité.

L'union intime établie entre les monarques associés à ce système par leurs principes, non moins que par l'intérêt de leurs peuples, offre à l'Europe le gage le plus sacré de sa tranquillité future.

L'objet de cette union est aussi simple que grand et salutaire; elle ne tend à aucune nouvelle combinaison politique, à aucun changement dans les rapports sanctionnés par les traités existans. Calme et constante dans son action, elle n'a pour but que le maintien de la paix, et la garantie des transactions qui l'ont fondée et consolidee.

Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale, leur invariable résolution de ne jamais s'écarter ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres Etats, de l'observation la plus stricte des principes du droits des gens, principes qui, dans leur application à un état de paix permanent, peuvent seuls garantir

efficacement l'indépendance de chaque gouvernement, et la stabilité de l'association générale.

Fidèles à ces principes, les souverains les maintiendront également dans les réunions auxquelles ils assisteroient en personne, ou qui auroient lieu entre leurs ministres, soient qu'elles aient pour objet de discuter en commun leurs propres intérêts, soit qu'elles se rapportent à des questions dans lesquelles d'autres gouvernemens auroient formellement réclamé leur intervention. Le même esprit qui dirigera leurs conseils et qui régnera dans leurs communications diplomatiques, présidera aussi à ces réunions, et le repos du monde en sera constamment le motif et le but.

C'est dans ces sentimens que les souverains ont consommé l'ouvrage auquel ils étoient appelés. Ils ne cesseront de travailler à l'affermir et à le perfectionner. Ils reconnoissent formellement que leurs devoirs envers Dieu et envers les peuples qu'ils gouvernent, leurs prescrivent de donner au monde, autant qu'il est en eux, l'exemple de la justice, de la concorde, de la modération; heureux de pouvoir consacrer désormais tous leurs efforts à protéger les arts de la paix, à accroître la prospérité intérieure de leurs Etats, et à réveiller ces sentimens de religion et de morale dont le malheur des temps n'a que trop affoibli l'empire.

Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818.

Signés, Metternich, Richelieu, Castlereagh, Wellington, Hardenberg, Bernstorff, Nesselrode, Capo-d'Istria.

Nous donnerons dans le numéro prochain les deux notes officielles qui font suite aux pièces précédentes.

Livres nouveaux.

Les Orateurs chrétiens, ou *Choix des meilleurs Discours prononcés dans les églises de France, depuis Louis XIV jusqu'à ce jour*. Ouvrage proposé par souscription. Le 1er. volume paroît (1).

Vies des Justes parmi les filles chrétiennes; par l'abbé Carron. Seconde édition (2).

L'Esprit du Sacerdoce, ou *Recueil de réflexions sur les devoirs des prêtres*; par M. Elie Harel, docteur en théologie (3).

Nous rendrons compte de ces ouvrages le plutôt possible.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. On souscrit à Paris, chez Vanquelin; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

(2) Vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

(3) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé, rue Guénégaud; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

Vie de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, à Paris, fondateur et premier supérieur du séminaire de ce nom (1).

Toutes les fois que la nature des ouvrages que nous avons à examiner nous reporte vers le 17e. siècle, nous ne pouvons nous empêcher de laisser voir combien nous sommes frappés de tout ce que cette époque offre d'attachant sous le rapport religieux. Quel siècle que ce siècle, si riche en lumières et en vertus! Quels nombreux exemples de zèle et de piété dans le clergé françois! Tous les ordres de la hiérarchie abondoient en hommes distingués par leurs talens et la sainteté de leur vie. La pourpre romaine fut illustrée chez nous par le mérite, les vertus et les services des cardinaux de Bérulle, de la Rochefoucault, Grimaldi, le Camus. Dans l'épiscopat, outre saint François de Sales, que l'Eglise a placé sur ses autels, MM. de Solminiac, à Cahors; Gault, à Marseille; Potier de Gesvres, à Beauvais; Harlay de Sancy, à Saint-Malo; de Perrochel, à Boulogne; de Vialart, à Châlons; Pavillon, à Aleth; de Barillon, à Luçon; de Laval, à Quebec; d'Authier de Sisgau, évêque de Bethléem, se distinguèrent par leur zèle pour la discipline et pour les fonctions du ministère pastoral. Dans le second ordre, combien de prêtres admirables par leur

(1) 1 gros vol. in-8°., avec portrait; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

ardeur pour les bonnes œuvres! Vincent de Paul, César de Bus, Olier, Eudes, Vachet, Joly, Bourdoise, de Condren, Claude Bernard, les deux abbés de Chandenier, le commandeur de Sillery, de Bretigny, André Duval, Gallemant, Cretenet, Pierre Fourrier, de Quériolet, Boudon, etc. L'état religieux a aussi fourni beaucoup de personnages éminens en sainteté; saint François Régis, le père Faure, dom Didier de la Cour, l'abbé de Rancé, l'abbé de Beaufort, le père le Quien, le père Yvan, etc. Quelle époque que celle qui présente tant de grands exemples de perfection, et combien elle offriroit une riche matière à un historien qui s'en empareroit!

M. Olier tient un rang distingué parmi les prêtres vertueux qui servirent l'église de France dans ce siècle; il naquit à Paris, le 20 septembre 1608, d'un maître des requêtes, qui étoit lié de parenté avec les premières familles de la magistrature. Il fut baptisé à l'église Saint-Paul, aujourd'hui détruite, et y reçut le nom de Jean, auquel il ajouta dans la suite celui de Jacques, peut-être parce que c'étoit le nom de baptême de son père. Son éducation fut chrétienne, et dès sa jeunesse il fit profession de piété. Présenté par sa mère à saint François de Sales, il donna une heureuse idée de ses dispositions au saint prélat, qui encouragea sa vocation pour l'état ecclésiastique, et lui donna sa bénédiction. A dix-huit ans, le jeune Olier fut nommé abbé de Pébrac et comte de Brioude; il suivit les cours de Sorbonne, et fut reçu bachelier en théologie; mais il ne prit pas d'autres dégrés, et le désir d'éviter le monde lui fit même demander à ses parens à passer quelque temps en Italie, dans l'intention d'y satisfaire plutôt sa piété que sa curiosité. Il

visita en effet les églises de Rome, Lorette, les pélerinages les plus connus et les monastères les plus célèbres, et parut retirer de ce voyage de grands fruits pour son avancement dans la piété.

De retour à Paris, il s'associa aux ecclésiastiques vertueux et distingués qui s'assembloient tous les mardis à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul. Le saint comprit bientôt tout le mérite du jeune ecclésiastique, et approuva son projet de se livrer aux missions. M. Olier fut ordonné prêtre, le 21 mars 1633, après s'y être disposé par la retraite, et fit encore les exercices spirituels pendant trois mois avant de dire la messe. Il la célébra avec une piété tendre, voulut se préparer plus immédiatement aux missions par une autre retraite, et partit pour l'Auvergne en sortant de Saint-Lazare, emmenant avec lui plusieurs missionnaires. Il commença par prêcher dans son abbaye de Pébrac, et vit, au couvent de Langeac, la mère Agnès de Jésus, Dominicaine, morte en odeur de sainteté, en 1634. Ces deux ames pieuses s'excitoient mutuellement au service de Dieu, et on peut voir dans la vie de l'une et de l'autre les rapports qu'elles eurent ensemble.

Les missions que M. Olier donna en Auvergne et dans le Vélay eurent un succès qui l'engagea à suivre cette œuvre. Il refusa dès ce temps un évêché, vendit au profit des pauvres son carrosse et ses chevaux, et parcourut les diocèses de Clermont, de Saint-Flour et du Puy. Il y produisit des fruits dont il étoit lui-même étonné, et les traverses qu'il essuya ne servirent qu'à faire éclater sa vertu et son zèle. Il couroit partout où il trouvoit du bien à faire. En 1638, il fit un voyage en Bretagne pour réformer un mo-

nastère, et ne revint qu'après avoir rempli son objet. Nommé coadjuteur de Châlons par Louis XIII, on ne put le résoudre à accepter cette place. Ce fut par les conseils du père de Condren, général de l'Oratoire, qu'il songea à établir une compagnie qui se consacrât à l'éducation des ecclésiastiques. Plusieurs difficultés retardèrent l'exécution de ce projet. M. Olier et ses associés tentèrent d'élever un séminaire à Chartres, et furent obligés d'y renoncer peu après. On lui proposa de commencer son œuvre à Vaugirard, près Paris; et, le 29 novembre 1741, lui, l'abbé de Caulet, depuis évêque de Pamiers; MM. du Ferrier, Picotté, de Bassancourt et Loumain, entrèrent en société pour le nouvel établissement. De jeunes ecclésiastiques, plus recommandables encore par leur piété que par leur naissance, vinrent se joindre à eux. Saint Vincent de Paul, dom Térisse, les pères Hayneuve et Saint-Jure, encouragèrent cette société naissante. L'année suivante, M. de Fiesque, curé de Saint-Sulpice, à Paris, voulut se démettre de sa cure en faveur de M. Olier, qui en prit possession, le 10 août 1642; à peine fut-il établi dans le presbytère, que plusieurs ecclésiastiques demandèrent à entrer dans sa communauté. Le nombre des sujets s'étant accru, M. Olier les destina, suivant leur vocation, les uns pour l'aider dans l'exercice du ministère paroissial, les autres pour former les aspirans au sacerdoce. Le local occupé par ces derniers communiquoit avec celui qu'habitoient les prêtres de la paroisse, et les principaux exercices étoient communs. Pour lui, il donnoit alternativement ses soins au séminaire et à la paroisse, ne négligeant pour l'une et l'autre œuvre, ni peines, ni travaux, ni exhortations,

ni bons exemples, et inspirant à ses prêtres le zèle dont il étoit animé. L'instruction des ignorans, le soin des pauvres, la cessation des désordres, les cérémonies de l'Eglise, les pratiques de piété, l'occupoient successivement. En 1645, il résolut de bâtir un nouveau chœur pour son église. La reine mère en posa la première pierre en février 1646; on commença par la chapelle de la sainte Vierge, qui ne put être achevée qu'en 1657.

En 1647, il fit un voyage à Annecy, pour prier sur le tombeau de saint François de Sales, et en allant et en revenant il visita les divers lieux fréquentés par la piété des fidèles, ou illustrés par les vertus de quelques saints, comme Clairvaux, Cîteaux, Saint-Claude. A son retour, il se livra avec un nouveau zèle à ses fonctions, et fit plusieurs établissemens de piété. Pendant les troubles qui éclatèrent sous la minorité de Louis XIV, il maintint sa paroisse dans les sentimens d'obéissance et de fidélité au prince. En 1640, il avoit remis au Roi son abbaye de Pébrac; il se démit encore de ses prieurés de Basainville et de Clisson. Dans le même temps il faisoit travailler à la construction du séminaire, et la majeure partie du bâtiment fut achevée en 1648. Le jour de l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, il posa la première pierre de la chapelle de la maison, et elle fut bénie en 1650. Il obtint, en 1645, des lettres-patentes du Roi pour autoriser sa compagnie, et elles furent enregistrées au Parlement. Le nouvel établissssement méritoit cette faveur par l'esprit qui y régnoit. Humilité, charité, désintéressement, simplicité, pratique de l'oraison et du recueillement, telles étoient les vertus que l'on remarquoit

parmi les maîtres, et qu'ils savoient inspirer à leurs élèves. Elles se sont perpétuées de main en main par une heureuse succession; et ni le laps du temps, ni les idées du siècle, ni les malheurs de la révolution, n'ont paru altérer cet excellent esprit dans les successeurs des premiers coopérateurs de M. Olier. On peut dire d'eux qu'ils offrent la perfection du sacerdoce; et plus on les voit de près, plus on est touché de cette candeur, de cette cordialité, de cette pureté de vues, de ce dévouement au bien, qui sont comme le caractère d'une compagnie si estimable, et qui la rendent si éminemment propre aux importantes fonctions auxquelles elle s'est consacrée.

En 1651, M. Olier procura le bienfait d'une mission à sa paroisse; il détermina plusieurs seigneurs à promettre solennellement de ne jamais se battre en duel; il forma une société de gentilshommes qui devoient, en travaillant à leur sanctification, procurer, autant qu'ils le pouvoient, celle des autres personnes de leur rang. Les principaux membres de cette société furent le baron de Renty, le duc de Liancourt, le vicomte de Montbar, MM. Dufour, Desgravés, de Bourdonnet, de Sonville et Duclusel. En 1652, M. Olier, déjà attaqué d'infirmités, se démit de sa cure, où il eut pour successeur Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, un de ses plus dignes collaborateurs. Alors il s'occupa plus particulièrement de son séminaire. Il alla en établir un à Viviers, et profita de ce voyage pour donner des missions dans le Vivarais, et travailler à la conversion des protestans de Privas. Il parvint en effet à rétablir l'exercice de la religion catholique dans cette petite ville, où auparavant il se trouvoit à peine quarante catholiques. Il érigea un

petit séminaire à Saint-Andéol, et fonda aussi un séminaire au Puy. De retour à Paris, il fut attaqué de paralysie, en 1653, quoiqu'il ne fût âgé que de 45 ans. Il supporta son mal avec une patience inaltérable. Le voyage de Bourbon-Larchambault, qu'il fit tous les ans pour prendre les eaux, suivant le conseil des médecins, lui procura peu de soulagement. Il eut encore avant de mourir la satisfaction de fonder un séminaire à Clermont, et un autre à Mont-Réal, dans le Canada. Il fut visité pendant sa maladie par saint Vincent de Paul, par l'archevêque de Bourges, par le prince de Conti, et d'autres personnages distingués, et mourut, dans les plus vifs sentimens de piété et d'amour de Dieu, le 2 avril 1657, qui étoit cette année le lundi de Pâque. Ses obsèques se firent avec un grand concours, et sa mémoire fut honorée par les éloges et les regrets de tous ceux qui l'avoient connu.

M. Olier a laissé un *Traité des Saints ordres*, une *Introduction à la Vie et aux Vertus chrétiennes*, un *Catéchisme chrétien pour la Vie intérieure*, une *Journée chrétienne*, des *Lettres*, et l'*Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse*. Ces ouvrages sont d'un homme qui avoit fait de grands progrès dans la vie spirituelle.

Sa *Vie*, que l'on donne en ce moment au public, a été écrite, en 1790, par M. Nagot, ancien supérieur du petit séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et mort, l'année dernière, à Baltimore, comme nous l'annonçâmes dans le temps. Elle offre d'abord la suite des actions du saint prêtre, puis le tableau de ses vertus. C'est un ouvrage de piété qui convient parfaitement aux séminaires, et en général aux ec-

clésiastiques, aux religieuses, et aux personnes qui font profession de marcher vers une plus grande perfection. On y rapporte beaucoup de passages des écrits de M. Olier, des traits éclatans de vertu, des faveurs qu'il a reçues de Dieu, des conseils pour la direction des ames, et des règles et des exemples également faits pour instruire et toucher. Les gens du monde trouveroient peut-être dans quelques extraits des écrits du saint prêtre, et dans quelques récits de faveurs surnaturelles, une matière à leurs censures; mais le monde est-il un juge compétent sur des questions et sur des faits qui tiennent à un ordre de choses qu'il ignore? Ce n'est pas pour lui que cette *Vie* a été écrite, et elle ne peut être appréciée que par ceux qui respectent les voies de Dieu, qui savent estimer la piété, et qui sont dignes d'entendre son langage.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. de Boulogne, évêque de Troyes, promu, l'année dernière, par S. M. à l'archevêché de Vienne, vient d'être nommé pour prêcher la Cène devant elle le Carême prochain.

— Aujourd'hui mercredi, on célèbre la fête de saint François-Xavier, dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, rue Notre Dame des Champs, n°. 15. Il y aura grand'messe le matin, et sermon l'après-midi. M. l'abbé Boudot prononcera le panégyrique du saint. Le séminaire du Saint-Esprit a fait partir dernièrement quatre missionnaires, savoir : un préfet apostolique pour l'Ile de Bourbon, deux prêtres pour le Sénégal, et un pour la Guadeloupe.

— On se rappelle peut-être avoir lu, dans notre dernier volume, n°. du 25 septembre, un article sur quelques

mesures prises contre des ecclésiastiques des Pays-Bas. Cet article a donné lieu à des réclamations que notre amour pour la vérité ne nous permet pas de passer sous silence. « Je ne sais, nous dit notre correspondant, si vous avez été bien informé en plaçant MM. Mottart, Martens, et surtout les religieuses de Diest, sur la même ligne que M. l'abbé Lesur et que M. le prédicateur Donché: tout ce que je puis assurer, c'est que le nom de M. Gérard van Eyndhoven (et non Lindhoven), ne figure pas trop bien à côté de celui de ces hommes respectables. On n'a pas seulement à lui reprocher de parler de sorciers; il entretient dans l'esprit des ignorans l'idée que toute maladie qui ne cède pas d'abord aux remèdes ordinaires, n'est pas naturelle; il fait des exorcismes, et quoiqu'il annonce que les bienfaits spirituels doivent être gratuits, il paroît que, dans la pratique, il s'éloigne un peu de ce désintéressement. Il a été, depuis plusieurs années, déclaré suspens de ses fonctions par M. le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, son supérieur, qui gémit de sa désobéissance, des préjugés qu'il entretient, et des haines qu'il fomente dans les familles. Après avoir épuisé la voie des remontrances, ce vicaire apostolique fut forcé de faire publier en chaire, le 30 juillet 1816, qu'il étoit défendu à M. van Eyndhoven d'exorciser, et aux fidèles de recourir à lui pour cela. Il n'a tenu compte de cette défense, et continuoit à faire des dupes parmi des gens simples et grossiers. A la fin l'autorité civile est intervenue dans cette affaire. Le coupable a été condamné par le tribunal de première instance de Breda, et le jugement confirmé à Bois-le-Duc. Les présidens et plusieurs membres de ces tribunaux sont des hommes estimables et religieux, à qui le clergé catholique et les honnêtes gens savent gré d'avoir délivré le diocèse d'un homme dangereux, car il s'est soustrait par la fuite à l'emprisonnement auquel il avoit été condamné ». Tel est l'exposé de notre correspondant, et nous engageons le lecteur à rectifier, d'après cela, l'article inséré dans notre

les bienfaits qu'elle a laissés pour les pauvres, l'ont rendue également chère et respectable à la population. M. l'évêque, à la tête de son clergé, a eu l'honneur de complimenter le Prince à son arrivée à la préfecture, et l'a encore harangué, le lendemain, à la porte de la cathédrale, lorsque S. A. R. y vint entendre la messe. Indépendamment des 2500 fr. déjà donnés, le Prince a affecté une somme de 800 fr. pour les secours à domicile.

— Mgr. duc d'Angoulême est arrivé, le 26 novembre, à Sedan, a visité les fortifications, a passé la revue de la garde nationale, et est reparti, le lendemain, pour Mézières.

— M. le ministre de l'intérieur a annoncé que le principe de la propriété littéraire seroit consacré, et que les familles des auteurs hériteroient désormais de leurs ouvrages sans être déboutées de leurs droits au bout de dix ans.

— M. Dulac, sous-préfet de Milhau, est nommé sous-préfet de Villefranche, et M. Frayssinous, sous-préfet de Villefranche, passe à Milhau en la même qualité.

— Le samedi 28, on a appelé, en police correctionnelle, l'affaire du général Canuel, contre les sieurs Sainneville et Fabvier. M. Berryer, fils, a pris, au nom du général, des conclusions contre les parties adverses à raison des brochures qu'elles ont publiées sur les événemens de Lyon, et des imputations qu'elles s'y sont permises contre le général. Il a demandé que les brochures fussent déclarées calomnieuses. Il a demandé en outre à faire entendre plusieurs témoins de Lyon et des environs. M. Mauguin, avocat du colonel Fabvier, ne s'y est point opposé. M. Mars, substitut du procureur du Roi, a été d'un sentiment contraire. M. Berryer a cité l'affaire de Bieunait et celle de Wilfrid Regnault, où les plaignans furent admis à invoquer la preuve testimoniale. Le tribunal a décidé qu'il ne seroit pas entendu de témoins. M. Couture a pris la parole, et a prononcé un plaidoyer pour le général. Il a dit que les auteurs des deux brochures attaquées avoient cherché à diffamer toutes les autorités de Lyon, le préfet, le maire, le général, les juges, tous les agens du gouvernement. Il est entré ensuite dans le détail des événemens. Il y avoit eu des mouvemens à Lyon et à Grenoble, en 1816; le général Canuel fut informé qu'il existoit une correspondance secrète entre les mécontens de Paris et ceux de Lyon; un conducteur de voitures publiques en étoit le porteur. On

saisit des porteurs de cartouches. Plusieurs personnes furent insultées; le capitaine Ledoux fut tué par derrière; le tocsin sonna dans plusieurs communes; l'insurrection éclata à Brignais, Saint-Andéol, et plusieurs autres lieux. Plusieurs moteurs des troubles furent connus; leur procès s'instruisit devant les tribunaux; des arrêts furent rendus; onze condamnations à mort furent portées. Depuis un lieutenant du Roi fut envoyé à Lyon. M. le maréchal duc de Raguse y arriva le 3 septembre; il se forma une opinion défavorable aux fonctionnaires. Un grand nombre d'entre eux furent remplacés. Plus tard, M. Camille Jordan les inculpa à la tribune de la chambre des députés, et M. Fabvier publia sa brochure de *Lyon en 1817*. M. Canuel écrivit au Roi, le 17 février 1818, et demanda à être jugé. On vit paroître successivement les exposés de M. Chabrol, de M. Desuttes, de M. Sainneville. M. Couture a fini par rappeler les passages écrits de MM. Fabvier et Sainneville dont il a à se plaindre. Le colonel Fabvier s'est levé pour défendre sa brochure; il a soutenu qu'il n'y avoit point eu de conspiration, et il a parlé de violences et de voies de faits commises envers plusieurs particuliers. Le tribunal a remis la cause à huitaine pour entendre MM. Fabvier et Dupin, défenseurs de MM. Fabvier et Sainneville.

— Les sieurs Reynaud et Chevalier, éditeurs de la *Bibliothèque historique*, et Lhuillier, éditeur de l'*Homme-Gris*, ont formé opposition à l'arrêt par défaut rendu dans leur affaire.

— Le gouvernement russe vient de faire verser à la caisse des consignations 10,060 fr., provenant de remises d'argent faites aux avant-postes russes, en 1812, 1813 et 1814, et destinées à dix officiers françois prisonniers en Russie, qui n'étoient pas indiqués d'une manière assez exacte pour qu'on ait pu les reconnoître. Ces officiers ou leurs familles sont invités à retirer ces sommes.

— Le général Lamarque et MM. Defermont et Courtin, compris dans la seconde liste de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et qui sont du nombre de ceux qui ont obtenu de rentrer en France, sont arrivés à Paris.

— L'expédition qui étoit partie de la rade de l'île d'Aix, le 19 novembre, a été obligée de rentrer au bout de trois



jours, à cause d'une voie d'eau qui s'est manifestée à bord d'un des bâtimens.

— Mgr. duc d'Angoulême et M. le duc de Glocester se sont rencontrés à Schelestat. M. le duc de Glocester, averti de la prochaine arrivée du Prince françois, l'attendit à la descente de voiture. LL. AA. RR. causèrent ensemble quelque temps.

— L'empereur Alexandre est arrivé, le 24 novembre, à Francfort. Ce monarque a fait une visite au roi de Wurtemberg, et ensuite au roi de Prusse, puis est allé dîner avec ce prince chez le prince héréditaire de Hesse-Hombourg.

— La Prusse a fait une convention particulière avec MM. Hope et Baring, afin d'obtenir ses paiemens avant l'époque marquée dans la convention avec les puissances.

— Des journaux ont débité que l'empereur Alexandre avoit proposé de retirer Buonaparte de Sainte-Hélène, et de le garder à Casan. C'est une fable; il n'a point été question de Buonaparte au congrès.

NOTES JOINTES AU PROTOCOLE DU CONGRÈS.

Copie de la note adressée à M. le duc de Richelieu, par les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, le 4 novembre 1818.

Les soussignés, ministres des cabinets d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont reçu ordre de leurs augustes maîtres d'adresser à S. Exc. M. le duc de Richelieu, la communication suivante :

Appelés, par l'article 5 du traité du 20 novembre 1815, à examiner de concert avec S. M. le Roi de France, si l'occupation militaire d'une partie du territoire françois, arrêtée par ledit traité, pouvoit cesser à la fin de la troisième année, ou devoit se prolonger jusqu'à la fin de la cinquième, LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, se sont rendues à Aix-la-Chapelle, et ont chargé leurs ministres de s'y réunir en conférence avec les plénipotentiaires de LL. MM. le Roi de France et le roi de la Grande-Bretagne, afin de procéder à l'examen de cette question importante.

L'attention des ministres et plénipotentiaires a dû se fixer avant tout, dans cet examen, sur l'état intérieur de la France; elle a dû se porter également sur l'exécution des engagemens contractés par le gouvernement françois, envers les puissances co-signataires du traité du 20 novembre 1815.

L'état intérieur de la France ayant été depuis long-temps le sujet des méditations suivies des cabinets, et les plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle s'étant mutuellement communiqué les opinions qu'ils

s'étoient formées à cet égard, les augustes souverains, après les avoir pesées dans leur sagesse, ont reconnu avec satisfaction que l'ordre des choses heureusement établi en France par la restauration de la monarchie légitime et constitutionnelle, et le succès qui a couronné jusqu'ici les soins paternels de S. M. T. C. justifient pleinement l'espoir d'un affermissement progressif de cet ordre de choses, si essentiel pour le repos et la prospérité de la France, et si étroitement lié à tous les grands intérêts de l'Europe.

Quant à l'exécution des engagemens, les communications que, dès l'ouverture des conférences, M. le plénipotentiaire de S. M. T. C. a adressées à ceux des autres puissances, n'ont laissé aucun doute sur cette question, en prouvant que le gouvernement françois a rempli avec l'exactitude la plus scrupuleuse et la plus honorable, toutes les clauses des traités et conventions du 20 novembre, et en proposant pour celles de ces clauses dont l'accomplissement étoit réservé à des époques plus éloignées, des arrangemens satisfaisans pour toutes les parties contractantes.

Tels étoient les résultats de l'examen de ces graves questions; LL. MM. II. et RR. se sont félicitées de n'avoir plus qu'à écouter ces sentimens et ces vœux personnels qui les portoient à mettre un terme à une mesure que des circonstances funestes, et la nécessité de pourvoir à leur propre sûreté, et à celle de l'Europe, avoient seules pu dicter.

Dès-lors les augustes souverains se sont décidés à faire cesser l'occupation militaire du territoire françois, et la convention du 9 octobre a sanctionné cette résolution. Ils regardent cet acte solennel comme le complément de la paix générale.

Considérant maintenant comme le premier de leurs devoirs, celui de conserver à leurs peuples les bienfaits que cette paix leur assure, et de maintenir dans leur intégrité les transactions qui l'ont fondée et consolidée, LL. MM. II. et RR. se flattent que S. M. T. C., animée des mêmes sentimens, accueillera avec l'intérêt qu'elle attache à tout ce qui tend au bien de l'humanité, à la gloire et à la prospérité de son pays, la proposition que LL. MM. II. et RR. lui adressent, d'unir dorénavant ses conseils et ses efforts à ceux qu'elles ne cesseront de vouer à l'accomplissement d'une œuvre aussi salutaire.

Les soussignés, chargé de prier M. le duc de Richelieu de porter ce vœu de leurs augustes souverains à la connoissance du Roi son maître, invitent en même temps Son Excellence à prendre part à leurs délibérations présentes et futures, consacrées au maintien de la paix, des traités sur lesquels elle repose, des droits et des rapports mutuels établis ou confirmés par ces traités, et reconnus par toutes les puissances européennes.

En transmettant à M. le duc de Richelieu cette preuve solennelle de la confiance que leurs augustes souverains ont placée dans la sagesse du Roi de France et dans la loyauté de la nation françoise, les soussignés ont l'ordre d'y ajouter l'expression de l'attachement inaltérable que LL. MM. II. et RR. professent envers la personne de S. M. T. C. et sa famille, et de la part sincère qu'elles ne cessent de prendre au repos et au bonheur de son royaume.



Ils ont l'honneur d'offrir en même temps à M. le duc de Richelieu l'assurance de leur considération toute particulière.

Aix-la-Chapelle, le 4 novembre 1818.

Signés, METTERNICH, CASTLEREAGH, WELLINGTON, HARDENBERG, BERNSTORFF, NESSELRODE, CAPO-D'ISTRIA.

Copie de la note de M. le duc de Richelieu, en réponse à celle des plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Le soussigné, ministre et secrétaire d'Etat de S. M. T. C., a reçu la communication que LL. EExc. MM. les ministres des cabinets d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie lui ont fait l'honneur de lui adresser le 4 de ce mois, par ordre de leurs augustes souverains. Il s'est empressé d'en donner connoissance au Roi son maître. S. M. a reçu avec une véritable satisfaction cette nouvelle preuve de la confiance et de l'amitié des souverains qui ont pris part aux délibérations d'Aix-la-Chapelle. La justice qu'ils rendent à ses soins constans pour le bonheur de la France, et surtout à la loyauté de son peuple, a vivement touché son cœur. En portant ses regards sur le passé, et en reconnoissant qu'à aucune autre époque, aucune autre nation n'auroit pu exécuter avec une plus scrupuleuse fidélité des engagemens tels que ceux que la France avoit contractés, le Roi a senti qu'elle étoit redevable de ce nouveau genre de gloire à la force des institutions qui la régissent, et il voit avec joie que l'affermissement de ces institutions est regardé par ses augustes alliés comme aussi avantageux au repos de l'Europe qu'essentiel à la prospérité de la France. Considérant que le premier de ses devoirs est de chercher à perpétuer et à accroître par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les bienfaits que l'entier rétablissement de la paix générale promet à toutes les nations; persuadé que l'union intime des gouvernemens est le gage le plus certain de sa durée, et que la France, qui ne pouvoit rester étrangère à un système dont toute la force naîtra d'une parfaite unanimité de principes et d'action, s'y associera avec cette franchise qui la caractérise, et que son concours ne peut qu'augmenter l'espoir bien fondé des heureux résultats qu'une telle alliance aura pour le bien de l'humanité, S. M. T. C. accueille avec empressement la proposition qui lui est faite d'unir ses conseils et ses efforts à ceux de LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, pour accomplir l'œuvre salutaire qu'ils se proposent. En conséquence, elle a autorisé le soussigné à prendre part à toutes les délibérations de leurs ministres et plénipotentiaires, dans le but de consolider la paix, d'assurer le maintien des traités sur lesquels elle repose, et de garantir les droits et les rapports mutuels établis par ces mêmes traités, et reconnus par tous les Etats de l'Europe.

Le soussigné, en priant LL. EExc. de vouloir bien transmettre à leurs augustes souverains l'expression des intentions et des sentimens du Roi son maître, a l'honneur de leur offrir l'assurance de sa plus haute considération.

Aix-la-Chapelle, le 12 novembre 1818. *Signé*, RICHELIEU.

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. **10°. livraison, composée des tomes XXXVI, XXXVII et XXXVIII (1).**

SECOND ARTICLE.

Les deux derniers volumes de cette livraison sont remplis par les lettres de Bossuet, et ne sont pas la partie la moins intéressante de cette collection. On aime à voir ce grand homme épanchant ses sentimens dans l'intimité d'une correspondance familière; on l'y trouve toujours le même, toujours occupé de choses graves, du bien de la religion, de la défense de l'Eglise, de son ministère épiscopal. Au commencement comme à la fin de sa carrière, il ne respire que pour le service de Dieu et pour l'utilité du prochain. La première lettre que l'on trouve de lui est pour offrir de travailler à une mission. Il étoit alors grand-archidiacre de Metz, et il écrivoit à saint Vincent de Paul, qui se trouve ainsi placé à la tête de cette correspondance, comme pour y joindre tout l'éclat de son nom. On suit avec intérêt les rapports qu'avoient ensemble deux hommes si distingués, dont l'un, vieillard vé-

(1) Prix 16 fr. 30 c. pour les souscripteurs. A Versailles, chez Lebel; et à Paris, chez Adrien Le Clere.

Nota. *Ces volumes ne se vendent pas séparément de la collection complète, pour laquelle on peut toujours souscrire chez les mêmes libraires. Prix des 37 vol. qui paroissent,* 193 fr. 90 c. L'ouvrage entier contiendra 43 vol.

nérable par sa sainteté et son expérience, sembloit prendre plaisir à guider les premiers pas de l'autre dans la carrière, et voyoit peut-être déjà en lui l'honneur et le soutien de l'Eglise. Ces premières lettres laissent déjà voir le zèle de Bossuet pour la conversion des protestans, et pour les moindres fonctions du ministère.

Un de ceux avec qui Bossuet entretenoit le plus de relations, étoit le maréchal de Bellefonds, seigneur d'un grand mérite et d'une rare piété. Il le consoloit dans sa disgrâce, et tous les événemens étoient pour lui des occasions de réflexions solides. Ainsi, il écrivoit au maréchal, lors de la brillante campagne de Louis XIV, en Hollande, en 1672 : *Dieu châtie une orgueilleuse république qui avoit mis une partie de sa liberté dans le mépris de la religion et de l'Eglise. Fasse sa bonté suprême que sa chute l'humilie! Fasse cette même bonté que la tête ne tourne pas à ceux dont il se sert pour la châtier! Tous les présens du monde sont malins, et font d'autant plus de mal à l'homme qu'ils lui donnent plus de plaisir; mais le plus dangereux de tous, c'est la gloire; et rien n'étourdit tant la voix de Dieu qui parle au dedans, que le bruit des louanges, surtout lorsque ces louanges, ayant apparemment un sujet réel, font trouver de la vérité dans les flatteries les plus excessives. Dieu veuille préserver d'un si grand mal notre maître et nos amis; priez pour eux tous dans la retraite où Dieu vous a mis.* Dans une lettre de la même année, au même maréchal, il explique sa conduite relativement à la pluralité des bénéfices (il venoit d'avoir une abbaye). *N'ayez pas peur*, dit-il, *que j'augmente mondainement ma dépense; la table ne convient ni à mon état ni à mon humeur; mes parens ne profiteront*

point du bien de l'Eglise. Je payerai mes dettes le plutôt que je pourrai; elles sont pour la plupart contractées pour des dépenses nécessaires, même dans l'ordre ecclésiastique... Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édification pour l'Eglise. Toute cette lettre mérite d'être lue, et M. le cardinal de Bausset l'a citée dans son histoire.

Nous remarquons dans la même lettre le passage suivant, sur M. de Troisville, seigneur récemment converti, et qui avoit des liaisons avec Port-Royal : *On me reproche tous les jours,* dit Bossuet, *que je le laisse à l'abandon à ces messieurs; je soutiens toujours qu'il est de mon parti, et sérieusement. Quand sa théologie sera parvenue jusqu'à examiner les questions de la grâce, je lui demande une heure ou deux d'audience, et en attendant une grande suspension de jugement et de pensées.* Et dans une lettre de l'année suivante : *M. de Troisville s'est laissé emporter par le désir de savoir plutôt qu'il ne falloit, et il aura fait bien des pas dont il aura peine à revenir; cela soit dit entre nous. Je lui ai parlé sincèrement et bonnement, j'espère qu'il reviendra, et je le suivrai de près.* Il paroît pourtant que, malgré ces soins, M. de Troisville ne *revint* point des liaisons dont Bossuet avoit voulu le détourner. C'est encore au maréchal de Bellefonds qu'est adressée une lettre fort connue sur la conduite à tenir dans les contestations qui agitoient alors l'Eglise. *Je crois donc,* disoit Bossuet, *que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'ame de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire me paroît une pure chicane et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Eglise. Quand on a dit qu'on ne devoit ni on ne*

pouvoit avoir, à ses jugemens sur les points de fait, une croyance pieuse, on a avancé une proposition d'une dangereuse conséquence, et contraire à la tradition et à la pratique. Il traite la même question plus amplement dans la lettre aux religieuses de Port-Royal, où il répond à toutes les objections et à toutes les chicanes, montrant la nécessité de se soumettre à l'Eglise même pour les faits, les conséquences du système contraire, *les excès inouis où les conduisoient leurs excuses*, et les exhortant à *ne pas se laisser émouvoir aux histoires qu'on leur faisoit pour décrier la conduite du saint père des évêques; ce qui est la coutume ordinaire des hérétiques.*

M. le cardinal de Bausset a cité les deux belles lettres écrites par Bossuet à Louis XIV, en 1675, où il tâche de le fortifier contre de funestes penchans. *Certainement, Sire*, lui dit-il, *il n'y a point de plus juste sujet de pleurer que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer.* Je remarque même qu'outre l'objet principal de ces deux lettres, qui est de fournir au Roi des armes contre une passion violente, Bossuet y traite d'autres points. Il rappelle à Louis XIV, l'obligation très-étroite où il est de veiller à la misère des peuples, de s'appliquer à connoître leurs besoins, et de les soulager; et il insiste là-dessus dans la seconde lettre, et dans une *Instruction* donnée au Roi, en 1675. Cette *Instruction*, rédigée avec précision, suffiroit pour faire voir quelle étoit la solidité de l'esprit de l'illustre évêque. Il ne prescrit point au Roi beaucoup de pratiques; mais il lui

apprend à animer ses actions par des motifs purs et par un retour habituel vers Dieu.

On trouve dans la collection plusieurs lettres de Bossuet aux papes de son temps ; elles étonneroient peut-être ceux qui veulent voir dans ce grand évêque un ennemi de l'autorité pontificale. *Il se plaisoit au contraire*, ce sont ses expressions, *à réveiller*, *surtout dans ce temps, ce respect antique et naturel aux cœurs chrétiens pour le saint Siége* (lettre du 13 juillet 1679, à Innocent XI). *Louis XIV*, disoit-il à ce pontife, *ne lui avoit recommandé rien si expressément que d'élever son fils dans la piété, dans un grand respect pour le saint Siége, et dans la foi de ses ancêtres.* La lettre du 1er. novembre 1681, à ce pape, est pleine des expressions les plus fortes de respect, de dévouement, d'attachement et d'obéissance, et la date en est remarquable ; c'étoit au milieu des disputes sur la Régale, et à la veille de l'ouverture de l'assemblée qui devoit adopter les quatre articles. Nous engageons le lecteur à lire cette lettre, qui est au tome XXXVII, page 234. Nous avons ouï-dire que lorsque les archives romaines furent transportées en France, on y trouva une trentaine de lettres semblables, écrites par Bossuet aux différens papes qui régnèrent de son temps. Certaines gens jugèrent que ces lettres étoient excessives dans les démonstrations de respect et de soumission qu'elles renfermoient. Ils les copièrent et en formèrent un recueil, qui s'est égaré depuis, et qui auroit fait voir, du moins c'étoit la prétention de l'un d'eux, que Bossuet avoit dévié de la doctrine des quatre articles. Mais c'est que ce grand évêque n'avoit pas dans les quatre articles les intentions qu'on lui a prêtées ; il ne s'y étoit *proposé que deux choses*,

comme il le dit lui-même; *l'une de parler des libertés de l'église gallicane sans aucune diminution de la vraie grandeur du saint Siége; l'autre de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent les magistrats* (lettre au cardinal d'Estrées, du 1er. décembre 1681).

Dans la lettre du 3 avril 1686, à un réfugié, Bossuet discute le droit des princes pour réprimer l'erreur. Les principes qu'il pose ne seront peut-être pas du goût d'un siècle dont les idées dominantes appellent l'indifférence pour la religion et l'anarchie dans l'Etat; mais ils n'en paroîtront que plus solides aux esprits réfléchis qui écoutent la voix de la raison et celle de l'expérience. Ne croiroit-on pas aussi que Bossuet nous avoit en vue lorsqu'il dit ailleurs : *Un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits; car, sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement (ce qui réduit à certaines bornes est très-véritable), chacun se donne la liberté de dire: J'entends ceci, et je n'entends pas cela; et sur ce seul fondement on approuve et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles qu'on renverseroit tout en les niant. Il s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense.*

On trouve dans les deux volumes beaucoup de lettres du lord Perth, grand-chancelier d'Ecosse. Il ne connoissoit encore Bossuet que par ses ouvrages, et leur lecture contribua beaucoup à sa conversion; mais, quoique éloigné de ce prélat, il professoit pour lui une estime et un respect infini. *Je vous déclare*

sincèrement, dit-il, *que si j'étois maître de moi, et que si la place dans laquelle la divine Providence m'a attaché, ne m'engageoit pas à une résidence nécessaire, j'acheterois avec joie trois heures de conversation avec vous, en allant nu-pieds jusqu'à Meaux, et demandant mon pain durant tout le chemin.* Les lettres de ce seigneur respirent le zèle le plus vif pour la religion en même temps que l'attachement le plus inviolable à la légitimité. Aussi fut-il en butte à l'animadversion des ennemis de l'une et de l'autre, qui le gardèrent en prison pendant plus de trois ans. Bossuet lui écrivoit pour le fortifier dans les généreux sentimens qu'il témoignoit. Nous indiquerons entr'autres la lettre du 14 mars 1689, où se trouve un bel éloge du roi Jacques II : *J'ai bientôt reconnu*, dit-il, *que ce prince n'avoit pas besoin de mes foibles consolations. Il a au dedans un consolateur invisible qui l'élève au-dessus du monde. Trois royaumes qu'il a perdus ne sont estimés de lui que comme l'illustre matière du sacrifice qu'il offre à Dieu; et s'il songe, comme il le doit, à se rétablir au trône de ses ancêtres, c'est moins pour sa propre gloire que pour retirer ses malheureux peuples de l'oppression où ils se jettent à l'aveugle.... Quoique Dieu ait résolu de lui, nous respecterons toujours plus en sa personne la gloire d'un roi confesseur, que la puissance d'un roi triomphant.*

Ces lettres sont quelquefois entremêlées de discussions où Bossuet, consulté de tous côtés, résout des difficultés, pacifie des différends, signale des erreurs, établit des vérités. De ce nombre est la lettre déjà citée aux religieuses de Port-Royal, des observations sur une proposition de dom Lami, les *Maximes et les Réflexions sur la comédie*, qu'on a jointes

aux lettres ; la lettre à Innocent XII, sur le livre du cardinal Sfondrate ; des lettres sur les différends de l'évêque de Luçon et de son théologal, sur le livre de l'abbé Coulau, sur celui de Richard Simon, mais surtout sur la conduite à tenir avec les protestans. Cette matière fut débattue entre lui et les évêques du Languedoc, et donna lieu à plusieurs mémoires qui sont joints à cette collection. M. le cardinal de Bausset a présenté une analyse de ces pièces, et une idée de toute cette affaire dans son *Histoire de Bossuet* ; et nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à ce qu'en a dit l'illustre et judicieux historien. On y trouvera des preuves de la modération de Bossuet en même temps que de son attachement aux règles de l'Église.

A la suite des lettres diverses, qui sont rangées par ordre chronologique, on a placé les lettres de piété et de direction. Bossuet n'étoit pas seulement un grand théologien, et l'adversaire le plus redouté des hérétiques de son temps ; c'étoit encore un directeur éclairé dans les voies de Dieu, et il ne croyoit point au-dessous de son génie de conduire des religieuses dans le chemin de la perfection. Les premières lettres sont adressées à une demoiselle de Metz, dont on ignore le nom ; elles sont de 1662, et prouvent combien dès cette époque Bossuet étoit déjà élevé en piété. Les suivantes, au nombre de plus de cent soixante, sont adressées à la sœur Cornuau, dite en religion de Saint-Bénigne. Elles commencent en 1686, et vont jusqu'à la mort du prélat. Elles sont précédées d'un *Avertissement* de la sœur Cornuau. Elle remarque avec raison que le monde ne connoissoit de ce grand homme que ses talens, ses lumières, et ses importans ou-

vrages qu'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer, tandis qu'on ne faisoit pas attention au haut degré de spiritualité où il étoit parvenu, et qu'il ne laissoit voir qu'aux ames qu'il dirigeoit. Elle entre ensuite dans des détails sur la conduite du prélat à son égard, sur sa douceur, sa patience, sur l'onction de ses paroles, sur son profond recueillement dans ses prières. Nous engageons le lecteur à parcourir surtout le second *Avertissement* de la sœur, tome XXXVIII, page 407. Il présente Bossuet sous des rapports sous lesquels on n'est pas assez accoutumé à l'envisager.

Le volume suivant contiendra le reste des lettres de piété. Il paroîtra en même temps que le t. XXXV, qui est resté en arrière, et qui contiendra le *Discours sur l'Histoire universelle*, dont l'impression a été retardée par les recherches que l'éditeur a voulu faire pour la correction du texte.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 26 septembre 1818, la congrégation de l'*Index* a prohibé, avec l'approbation de S. S., les livres suivans : 1°. l'*Histoire de la Papauté*, de Philippe de Mornay, déjà défendue parmi les ouvrages du même auteur dans l'*Index* du concile de Trente, et par décret du 16 mars 1621, et depuis traduite en italien avec les notes de Paul Rivarola ; Pavie, 1796 ; 4 volumes. 2°. *Jean-François Buonaparte en Italie*, *poème* ; Milan, de l'imprimerie des patriotes françois. 3°. *la Cour de Rome convaincue de la vérité*, par l'avocat Joseph Pizani ; Bologne, 1797. 4°. *de l'Origine de tous les cultes*, par Dupuys. 5°. *Prospectus pour la souscription aux Œuvres de l'abbé Pierre Tamburini, de Brescia, professeur à Pavie, chevalier de l'ordre de la Couronne*

de Fer, membre de l'institut des sciences; Milan, 10 août 1818; en confirmant les décrets qui ont condamné presque tous les ouvrages marqués et loués dans l'avis de l'imprimeur, soit qu'ils aient parus avec ou sans le nom de cet auteur.

— On a publié, à deux reprises différentes, des sentences contre une société de gens déjà suspects depuis long-temps, mais contre lesquels on a obtenu des renseignemens et des preuves propres à alarmer sur leurs desseins. On dit que c'est une sorte de francs-maçons, et on les appelle *charbonniers* (*carbonari*). Déjà on en avoit précédemment arrêté quatorze, et on leur fit leur procès. Il y en eut cinq condamnés à mort, et le reste à des détentions plus ou moins longues. Mais le saint Père commua la peine des cinq premiers, qui ne subiront que les galères à perpétuité. La procédure, qui a été faite avec beaucoup de soin, forme, dit-on, un gros volume in-folio, qui renferme des révélations de la plus haute importance. On assure qu'il en a été envoyé des copies à tous les gouvernemens. Le 24 octobre, on a publié la seconde sentence dans cette affaire. La congrégation criminelle du tribunal du gouvernement, présidée par M. Tibère Pacca, gouverneur de Rome, et composée des assesseurs et membres ordinaires, avoit à juger dix prévenus, presque tous de Montelupone et de Macerata. Il fut constaté, 1°. que tous avoient tramé une révolte générale qu'ils devoient exécuter dans l'État pontifical, se servant à cet effet des moyens que leur fournissoit leur association à la secte des charbonniers, dirigée pour le renversement des gouvernemens légitimes; et 2°. que cette révolte fut réellement tentée, dans la nuit du 24 juin dernier, à Macerata, et que l'exécution devoit être accompagnée du massacre de plusieurs gens de bien, et du pillage des propriétés publiques et particulières. En conséquence, le tribunal a condamné à mort Louis Pochini, Pierre-Ange Pierangeli, Pierre Davelli, Charles Scarponi et Nicolas Pen-

nelli. Les deux premiers ont pris part au complot et à la révolte, comme ils l'ont avoué en substance. Le troisième tenoit chez lui les réunions des séditieux; le quatrième a distribué une proclamation incendiaire; et le cinquième excita un militaire à se joindre aux révoltés. Quatre autres accusés ont été déclarés coupables, mais avec des circonstances atténuantes, et condamnés aux galères. Un dernier a été relâché. Le Pape a commué la peine de ceux qui étoient condamnés à mort. Ils seront enfermés à perpétuité, et les quatre autres pendant dix-sept années. Les autres prévenus dans cette affaire seront jugés plus tard.

— Le 11 octobre, les religieux Capucins sont rentrés à Bologne. Ils ont pris possession de l'église de Saint-Joseph et du couvent qui y est contigu. Le cardinal Oppizzoni, archevêque de cette ville, y dit la messe, et le cardinal Rusconi, évêque d'Imola, y assista. Les religieux reprirent leurs habits, qui furent bénis par l'officiant, et la cérémonie fut terminée par un discours et par le *Te Deum*.

— Les Clercs réguliers somasques, chargés par le roi de Sardaigne du soin du collége de Gênes, ayant demandé les moyens d'obtenir une maison de noviciat, S. M. a accédé à leur demande, et a annoncé, par un rescrit du 10 septembre dernier, qu'elle se réserve de se concerter avec le saint Siége pour leur faire obtenir une portion des biens non vendus provenant des corporations supprimées dans le duché de Gênes, et leur accorder une somme annuelle de 5833 fr. 34 c.

— On dit que, par l'ordre de la Porte, le patriarche de Constantinople a écrit au métropolitain d'Alep, de traiter avec égards les Grecs catholiques qui sont sous la protection du consul autrichien. Les ministres de France et d'Espagne ont fait des représentations sur le même objet.

PARIS. Nous avons donné dernièrement un extrait de

la *Notizie per l'anno 1818*, imprimée à Rome, et qui offre, avec l'état de la cour pontificale, le tableau des diocèses et des évêques de la chrétienté. Un journal a remarqué que dans ce tableau se trouvent marqués les quarante-deux siéges créés par la bulle *Commissa divinitus* du 27 juillet 1817, en vertu de la convention du 11 juin précédent. De même on y trouve portés à leurs siéges respectifs trente-un évêques institués dans le consistoire du 1er. octobre 1817, et dont les bulles ont été expédiées de Rome peu de jours après.

— L'exemple donné par les trente soldats de la légion du Calvados, qui ont fait leur première communion à Saint-Malo, le jour de la Toussaint, comme nous l'avons rapporté, n'a pas été stérile. Il en a déterminé quinze autres à se faire instruire et à se préparer à la même action. On ne peut que souhaiter que ceux-ci marchent sur les traces des premiers, dont la conduite a été un véritable sujet d'édification, et pour leurs camarades et pour toute la ville. Leur démarche a produit l'effet du plus éloquent sermon. Ceux qui ont le plus contribué à cette bonne œuvre sont un des vicaires de la ville, ancien aumônier de l'expédition de Quiberon; un très-jeune ecclésiastique, et le chef du bataillon qui est en garnison à Saint-Malo. Cet officier leur a donné toutes les facilités pour leur instruction. Le jour de la première communion se passa tout en exercices de piété. Afin que les trente communians fussent moins distraits, ils étoient venus coucher, la veille, à l'hospice, et ils y dînèrent, ainsi que M. le curé de la paroisse et les deux ecclésiastiques qui les avoient disposés. Le repas avoit été préparé par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, et tout s'y passa avec ordre et même avec édification. Le soir, ils allèrent à l'office, couchèrent encore à l'hospice, et ne retournèrent que le lendemain à la caserne, où ils continuent à contenter leurs chefs, et à donner le bon exemple à leurs camarades.

Nouvelles politiques.

Paris. Mgr. duc d'Angoulême, en quittant Colmar, a laissé 1000 fr. pour les pauvres de la ville, et 600 fr. à Epinal. Ce Prince parcourt en ce moment les places du nord, et est attendu la semaine prochaine à Paris.

— La voiture de M. le duc de Wellington a cassé sur le boulevard Montmartre, en arrivant à Paris. Le noble lord s'est rendu à pied à son hôtel, et a refusé la garde d'honneur qu'on avoit placée à sa porte.

— Le Roi a fait présent à lord Wellington d'une croix et d'une plaque de l'ordre du Saint-Esprit en diamans. Ce présent est estimé 500,000 fr. Le duc en étoit décoré le 2 décembre, jour où il a eu l'honneur de dîner avec le Roi.

— Lord Castlereagh est arrivé, le 3, à Paris, et est descendu à l'hôtel de l'ambassade angloise.

— M. Bourlet de Saint-Aubin, premier valet de chambre de S. A. R. Monsieur, a fait une chute de cheval, et s'est cassé la jambe. On l'a transporté aux Tuileries, où il a reçu tous les secours nécessaires.

— M. le Commandeur de Dienne, envoyé à Aix-la-Chapelle au nom des trois langues de l'ordre de Malte en France, pour y plaider les intérêts de l'ordre, est arrivé à Paris, après avoir rempli sa mission.

— Les ministres des puissances réunis à Aix-la-Chapelle ont arrêté, le 19 novembre, quelques modifications à la convention du 9 novembre. D'après ces modifications, les paiemens, au lieu de se faire en neuf mois, se feront en dix-huit mois, et les maisons des banques contractantes auront la faculté d'acquitter une partie de leurs engagemens en lettres-de-change sur certaines places de commerce hors de France; ces maisons payeront en outre aux puissances créancières un intérêt de 5 pour 100, à raison du delai. Les puissances se sont décidées à cet arrangement, à raison de la baisse des effets publics à Paris; baisse qui, à ce qu'on espère, tient à des causes accidentelles qui ne se reproduiront plus.

— Le nombre des naissances, à Paris, en 1817, a été de 23,759, dont 12,119 garçons, et 11,649 filles. Dans ce nombre les enfans naturels sont pour 9047, nombre énorme, et

qui passe tous les calculs des années précédentes. C'est peut-être là aussi un résultat du progrès des lumières. On peut juger par-là combien sont fondés les éloges d'un journal qui, chaque matin, vante l'esprit de son siècle, et le perfectionnement de nos mœurs. Les morts, à Paris, en 1817, ont été de 22,124, et les mariages de 6382.

— On a versé dans la caisse du bureau de charité du 12e. arrondissement, une somme de 1554 fr., provenant des dons faits par MM. les étudians en droit à l'ouverture du trimestre.

— Le révérend M. Hayter, chapelain du prince régent d'Angleterre, connu par ses heureux essais pour le déroulement et la conservation des manuscrits d'Herculanum, est mort subitement, le 29 novembre, à Paris, d'un coup d'apoplexie.

— L'embarquement des troupes angloises est terminée à Calais; tout s'est passé sans troubles et sans querelle.

— On annonce que M. Cambacérès a dû partir, le 29, de Bruxelles pour Paris.

— M. de Stourdza, conseiller au département des affaires étrangères en Russie, vient de publier un *Mémoire sur l'état présent de l'Allemagne*, qui fait beaucoup de bruit. Ce *Mémoire* est écrit en françois, ainsi que les *Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'église orthodoxe*, du même auteur; ouvrage que nous avons reçu, il y a fort long-temps, et dont nous nous proposons de rendre compte.

— Le comte de Bentinck a réclamé, à Aix-la-Chapelle, la jouissance de sa seigneurie de Kniphausen, que le duc d'Oldembourg occupe par la force.

— L'empereur d'Autriche, sur sa demande expresse, a été reçu sans pompe, à Munich. Le roi de Bavière et les princes ses fils étoient allés au-devant de S. M.

— Le gouverneur de Sainte-Hélène a redoublé de vigilance depuis les derniers projets des partisans de Buonaparte. Aucun habitant de l'île ne peut plus le voir. On a récemment publié une proclamation qui condamne à mort tout sujet britannique qui faciliteroit l'évasion du prisonnier.

On nous a envoyé une *Ode sur la mort du prince de Condé, adressée à Mgr. le duc de Bourbon*; par M. Drap-Arnaud.

Elle nous a paru offrir du mouvement et de la rapidité. Nous y avons remarqué cette strophe :

Non, non, tu dormiras sur la terre natale,
Auguste rejeton d'une tige royale.
Viens jouir de tes droits.
L'asile des héros a réclamé ta cendre ;
Turenne t'attendoit ; Condé, tu vas descendre
Au tombeau de tes Rois.

NÉCROLOGIE.

Le cardinal Antoine Dugnani, qui vient de mourir, étoit né à Milan, d'une famille patricienne, le 8 juin 1748. Il montra dès sa jeunesse les sentimens de piété qu'on lui a connus dans un âge plus avancé. Venu à Rome, il fut fait, par Clément XIV, son camérier secret, prélat de sa maison, et avocat consistorial. Ce pape lui témoignoit des bontés, et s'entretenoit quelquefois familièrement avec lui. Nommé auditeur du camerlingat, le prélat Dugnani se distingua dans cette place par son intégrité. Le 11 avril 1785, Pie VI le fit archevêque de Rhodes *in partibus infidelium*, et nonce à Paris. La révolution qui survint rendit cette mission plus difficile. L'archevêque de Rhodes fut témoin des premiers succès de l'esprit de désordre et d'impiété. Ce fut lui qui sacra, le 3 janvier 1790, M. l'archevêque de Vienne, aujourd'hui archevêque de Bordeaux ; M. l'évêque de La Rochelle, aujourd'hui archevêque de Reims, et l'évêque de Boulogne. La persécution croissant toujours, il eut peine à sortir de France, et se retira à Rome où Pie VI le fit cardinal, le 21 février 1794. Il lui confia ensuite la légation de Ravenne, place que les événemens subséquens firent bientôt perdre au cardinal. Le cardinal Dugnani assista au conclave de Venise en 1800, et retourna à Rome avec le Pape. Après la mort du cardinal d'Yorck, en 1807, il quitta le titre presbytéral de Sainte-Praxède et entra dans l'ordre des évêques. Il fut fait évêque d'Albano dans le consistoire du 3 août. L'année suivante, il fut forcé de sortir de Rome, ainsi que tous les cardinaux qui n'étoient pas de l'Etat de l'Eglise. On lui assigna pour demeure, Milan sa patrie, d'où on le fit venir à Paris en 1809. Il n'assista point au mariage de Buonaparte, en 1810, et allégua une indisposition pour s'en dispenser. Par-là il évita le sort de ses collégues, qui furent exilés, et il continua à jouir du traitement accordé aux cardinaux. Il demeuroit à Paris sur la paroisse Saint-Sulpice, et se montroit assidue-

ment aux offices, donnant l'exemple du recueillement et de la piété. Au milieu des malheurs de l'Eglise, il ne perdit jamais l'espérance. Sa confiance fut en effet justifiée. Au commencement de 1814, le Pape partit de Fontainebleau, et les cardinaux furent répartis dans différentes villes du midi. On assigna au cardinal Dugnani le séjour de Brignole, en Provence. Il n'y resta pas long-temps, et rentra en Italie peu après le Pape. Dans le consistoire du 8 mars 1816, il fut transféré à l'évêché de Porto et Sainte-Rufine (unis), qui est attaché au sous-décanat du Sacré Collége. Il étoit de plus préfet de la signature, et membre de diverses congrégations. La douceur de son caractère, son attachement à la religion, sa charité pour les pauvres, sa piété sincère et solide l'avoient fait aimer et estimer. Dans les deux diocèses qu'il gouverna, il fit tout le bien qui étoit en son pouvoir, encourageant les pratiques de dévotion, décorant les églises, soulageant les malheureux. Sa mort a été digne de sa vie; son détachement des choses de la terre et son désir de s'unir à Dieu, montrent combien il s'étoit nourri de la méditation de l'éternité. Il est mort le 19 octobre. Le 23, ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*. Le cardinal Georges Doria y chanta la grand'messe, à laquelle assistèrent le Sacré Collége, et tous les rangs de la prélature qui sont admis à la chapelle papale. Le 26, les pères de l'Oratoire de Saint-Philippe-de-Néri, célébrèrent un service pour lui. Il affectionnoit beaucoup ces pères, dont il étoit voisin, les visitoit souvent, et leur donnoit lieu d'admirer sa candeur et sa piété. Il a voulu être enterré chez eux, et il a légué à la chapelle de Saint-Philippe-de-Néri, sa chapelle de vermeil.

Avis aux Abonnés hors de France.

Depuis le 1er. octobre, la direction générale des postes exige que le double port soit payé pour *le royaume des Pays-Bas;* en conséquence, nous prévenons les Abonnés à l'*Ami de la Religion et du Roi*, qui résident dans ce royaume, que notre Journal doit présentement leur parvenir franc de port, et que le prix de l'abonnement est actuellement de 33 fr. pour l'année, 18 fr. pour six mois, et 9 fr. 50 cent. pour trois mois. Ceux de nos souscripteurs qui ont payé leur abonnement avant d'être instruits de cette augmentation, voudront bien nous faire tenir le supplément de prix qu'ils doivent, ou, s'ils le préfèrent, ils pourront l'adresser à MM. Van Ertrick et compagnie, agens d'affaires, à Bois-le-Duc, chez lesquels on peut également souscrire et se procurer les ouvrages annoncés. *L'Italie, la Savoie et le royaume de Prusse*, sont également soumis au double port.

Exposition du sens primitif des Psaumes, totalement conservé dans le latin de la Vulgate, et dans une nouvelle traduction françoise, par M. V***. Seconde édition, considérablement augmentée (1).

« C'étoit une coutume des anciens patriarches, transmise aux chefs et conducteurs du peuple élu, de célébrer par des hymnes les faits intéressans. Ainsi, dans un cours varié d'infortunes et de prospérités, les cantiques du roi prophète étoient destinés aux chants solennels, et ceux qui furent inspirés dans des circonstances privées furent consacrés dans la suite aux cérémonies du temple. Ezéchias fit rassembler les psaumes par des mains fidèles. On sait avec quel soin les livres saints étoient conservés, comme Joseph le témoigne, dans l'intérieur du temple. On peut croire que ce trésor précieux ne fut pas oublié par les prêtres et les lévites au temps de la conquête du roi de Babylone : c'étoit la plus chère portion de leurs richesses ; leurs mains étoient employées à les transcrire, comme leurs voix à les chanter, et ce n'étoit pas seulement sur des monumens inanimés que la vénération les transmettoit à la postérité. Des registres toujours vivans étoient gravés dans la mémoire de chaque génération, dépôt fidèle que ne pouvoit pas enlever la main destructrice d'un conquérant, et que les flammes ne consumoient pas. Un peuple entier les

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez l'Auteur, rue Férou; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

répétoit dans les chemins, sous les tentes, dans les maisons, et nous en retrouvons une preuve touchante dans le cantique de l'Israélite assis sur les bords du fleuve de Babylone. Les psaumes nous ont été transmis par la tradition toujours subsistante des Hébreux, depuis qu'Esdras les avoit déposés dans le second temple au retour de la captivité. Esdras rétablit l'antique usage de la psalmodie dans les solennités; il fit revivre les chants de David accompagnant l'arche sainte dans sa translation. Salomon les avoit conservés après que le temple fut construit et l'arche posée dans le temple ».

On peut voir dans le passage que nous venons de citer, le soin avec lequel les Hébreux avoient conservé les psaumes, et la coutume d'unir ces chants aux cérémonies saintes. Deux questions peuvent s'élever à ce sujet. Ce texte hébreu, qui a dû se conserver si pur jusqu'aux temps apostoliques, a-t-il été corrompu? et nous reste-t-il des notions satisfaisantes sur la manière dont les psaumes étoient chantés dans les grandes solennités? Ces deux questions sont traitées dans la seconde édition de l'*Exposition du sens primitif des Psaumes*, dont la première parut il y a déjà plus de dix ans, sous ce titre : *De la distinction primitive des Psaumes en Monologues et en Dialogues*, ou *Exposition de ces divins cantiques tels qu'ils étoient exécutés par les lévites dans le temple de Jérusalem*; 2 vol. in-12. Cette édition fut annoncée dans les *Mélanges*, tome III, page 385. L'auteur de ce livre donne à la Vulgate et aux Septante la préférence sur le texte hébreu qui nous reste. Cette opinion est-elle bien fondée en raison? Nous n'ignorons pas toutes les autorités que peut faire valoir M. V. à l'appui de ce

qu'il avance. Le P. Morin le premier éleva des doutes sur l'authenticité du texte hébreu que nous possédons. Cappelle, ministre de Saumur, et Vossius, soutinrent que la version des Septante étoit plus pure que le texte hébreu. Le P. Houbigant lui-même avoit adopté à peu près cette opinion. Il seroit donc injuste d'accuser M. V. de nouveauté dans les deux questions principales de son livre. Si le second systême est à lui, et uniquement à lui, le premier, comme on le voit, a déjà été soutenu par quelques savans, et ce point de critique mérite d'être discuté. Personne ne doute que l'Ecriture n'ait été conservée dans sa pureté jusqu'à Notre Seigneur. Aussi ce n'est qu'au 4e. siècle que M. V. suppose l'altération du texte. Mais s'il a été corrompu avant saint Jérôme, la version de saint Jérôme, que l'Eglise a approuvée, a été faite d'après un texte corrompu; car il est certain que pour l'ancien Testament, à l'exception du Psautier, saint Jérôme a suivi l'original hébreu tel qu'il existoit de son temps. D'ailleurs les fragmens qui nous restent des *Hexaples* prouvent que le texte hébreu étoit du temps d'Origène ce qu'il est encore aujourd'hui. Les versions d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion, qui, selon toutes les apparences, ont été faites au 2e. siècle, et dont nous avons des fragmens, confirment cette vérité. Enfin la version syriaque, qui remonte au 1er. siècle, et qui a été faite sur l'hébreu, et plus encore les Paraphrases, aussi anciennes que Jésus-Christ, démontrent clairement ce que nous avançons ici avec Bossuet, et avec un nombre prodigieux de savans du premier ordre; savoir, que le texte original n'étoit pas essentiellement différent de celui que nous ont transmis les Masorètes.

L'opinion contraire n'auroit-elle pas même de graves inconvéniens? N'iroit-elle pas jusqu'à infirmer une des preuves les plus fortes du christianisme? Saint Jérôme croyoit que le texte hébreu offroit plus de témoignages favorables à la cause des chrétiens que la version des Septante. M. V. dira-t-il que les Juifs ont altéré ce texte? Mais qui ne connoît le respect religieux avec lequel ils le conservent, respect qui leur fait mettre entre les mains des chrétiens, leurs ennemis, les prophéties les plus frappantes de la venue d'un Messie dont Notre Seigneur retrace tous les traits? Il eût été même impossible aux Juifs, quand ils l'auroient voulu, de corrompre le texte hébreu. Une foule de Juifs qui se sont convertis au christianisme connoissoient le texte original. Une secte toute entière de chrétiens, au rapport de saint Epiphane, lisoit les Ecritures en hébreu. Deux sectes juives conspiroient à préserver l'Ecriture de toute altération. Une de ces sectes, ennemie des traditions juives, et ne reconnoissant que le texte hébreu, ne se seroit pas conformée aux changemens des Masorètes, s'ils en avoient fait quelques-uns.

Seroit-ce depuis saint Jérôme que cette altération auroit eu lieu? Mais il n'y a pas de différence essentielle entre cette version et le texte des Masorètes; et les variantes, recueillies par Kennicott et de Rossy, peuvent toutes être rectifiées par le moyen des anciennes versions ou des manuscrits.

Jusqu'au P. Morin personne n'avoit soutenu cette prétendue corruption du texte hébreu. La non-altération du texte hébraïque a toujours été maintenue dans l'Eglise. Saint Augustin et saint Jérôme ont établi en principe que, pour corriger les versions, il

faut recourir aux originaux, et ce principe a passé dans le droit canon. C'est d'après ce principe qu'on a corrigé la Vulgate, et c'est en recourant au texte hébreu que l'édition de Sixte V et de Clément VIII a été faite. Le cardinal Bellarmin a déclaré cependant qu'il restoit encore des fautes qu'on ne pourroit corriger que par la même voie.

M. V. cite quelques passages qu'il prétend avoir été altérés à dessein. Mais des fautes ne suffisent pas pour ôter à un ouvrage son caractère d'authenticité. La Vulgate ne contenoit-elle pas des fautes évidentes quand elle a été corrigée par Sixte V et Clément VIII? Il y a bien loin d'une variante à une altération perfide. La négligence des copistes laisse se glisser une faute qui n'intéresse pas le sens, au lieu qu'un changement fait à dessein auroit pour but d'introduire une doctrine étrangère à l'Ecriture; une altération faite à dessein dans un endroit essentiel ne suffit pas pour renverser l'authenticité d'un livre quand elle n'a pas gagné tous les manuscrits, quand elle est évidente, et que, par le secours de la critique, on peut facilement rétablir la véritable leçon. Si les apôtres ont cité souvent les Septante, c'est qu'écrivant pour les gentils, ils devoient naturellement citer l'Ecriture dans une version qui leur fut connue. Nous ne prétendons pas cependant que le texte soit exempt de fautes depuis la correction de la Masore. Les plus anciens manuscrits portent quelques variantes; mais nous pouvons dire la même chose des Septante et de la Vulgate, et le texte hébreu conserve toujours un grand avantage sur toutes les versions, quoique les anciennes versions puissent servir quelquefois à corriger heureusement le texte quand on est appuyé par quelques

manuscrits. Nous engageons M. V. à lire les *Titres primitifs de la Révélation*, par Fabrici. Il y verra cette question traitée avec beaucoup de méthode et de clarté.

Quant au systême de M. V. sur la manière dont se chantoient les psaumes, nous croyons avec lui que plusieurs psaumes présentent l'idée d'un chœur répondant au Psalmiste; mais nous regardons comme tout-à-fait arbitraire la prétention de l'étendre à tous, et de faire entrer ce grand nombre de voix dans le chant de chacun des psaumes. Nous ne pouvons rien nier ni rien accorder en ce genre à M. V. Cette partie de son livre est un systême qui lui appartient, et qui auroit peut-être encore besoin d'autres preuves pour satisfaire les savans. Nous ne voulons lui faire qu'une observation; si le changement des personnes, si fréquent dans la poésie orientale, l'a porté à embrasser cette opinion, qu'il songe que les prophètes offrent les mêmes tours que les psaumes, et il n'a cependant pas sans doute la prétention d'appliquer son systême aux prophéties d'Ezéchiel et de Jérémie.

M. V. a adopté le tutoiement lorsque David s'adresse au Seigneur. Nous le croyons d'un très-heureux emploi dans certains passages; mais nous voudrions qu'on en usât sobrement. Nous nous plaisons à reconnoître que le travail de M. V. lui donne des droits à l'estime de tous ceux qui aiment les lettres sacrées. Il a fait beaucoup de recherches; ses *Réflexions préliminaires* supposent une grande connoissance de l'Ecriture, et nous engageons à lire en particulier l'article second de ces *Réflexions*, qui traite de l'exécution et de la distinction primitive des psaumes. Ceux mêmes qui ne seront pas de l'avis de l'auteur y trouveront encore des notions neuves, et qui

peuvent servir à éclaircir certains endroits. Les *Preuves* de M. V., ses *Principes*, ses *Réponses aux objections*, ses *Notes*, tout cela est dirigé vers la défense de son système, qu'il croit propre à jeter un nouveau jour sur cette partie des livres saints, et il est même persuadé que son *Exposition* sera un jour généralement adoptée. Sans oser lui prédire un succès aussi complet, nous pensons qu'on donnera des éloges à la pureté de ses vues, à l'étendue de son travail, et à son goût pour une étude trop négligée de nos jours.

Il nous reste à faire connoître le mérite de sa traduction sous le rapport de la fidélité et de l'élégance. On en jugera par les deux psaumes suivans, que nous avons choisis comme assez courts. Le premier, le psaume XIX, *Exaudiat*, se chantoit, dans le système de M. V., à quatre voix avec un chœur; 1, 2, 3, 4, signifient 1re., 2e., 3e. ou 4e. voix.

1. *Au Roi.* Que le Seigneur t'exauce au jour de la tribulation;

2. Que le nom du Dieu de Jacob te protège:

3. Qu'il t'envoie du secours, du fond de son sanctuaire; et qu'il te défende, du haut de la montagne de Sion.

4. Qu'il se souvienne de tous tes sacrifices; et que ton holocauste soit agréable à ses yeux:

CH. Qu'il t'accorde ce que ton cœur désire; et qu'il affermisse tous tes desseins.....

1. Nous nous réjouirons de l'assistance salutaire que tu en recevras;

2. Et nous nous glorifierons dans le nom de notre Dieu.

CH. Que le Seigneur accomplisse toutes les demandes que tu lui fais.

3. Je connois maintenant que le Seigneur a sauvé son Christ:

4. Il l'aura exaucé du haut du ciel, qui est son sanctuaire;

CH. Le salut vient de sa droite; il est fondé sur sa toute-puissance.....

1. Les uns ont invoqué le secours des chariots de guerre, et d'autres celui des chevaux ;

2. Pour nous, nous invoquerons le nom du Seigneur notre Dieu.

3. Ils ont été chargés de liens, et ils sont tombés ;

4. Mais nous nous sommes relevés, et nous restons debout.

CH. Seigneur, sauve le Roi ; et daigne exaucer nos prières, le jour où nous t'aurons invoqué.

Le psaume LII, *Dixit insipiens*, est à quatre voix, selon M. V., avec une cinquième, au nom de Dieu, et un chœur :

1. L'insensé a dit dans son cœur : « Il n'y a point de Dieu ».

2. Ils se sont corrompus, et sont devenus abominables par leurs iniquités.

CH. Il n'en est aucun qui fasse le bien...

3. Dieu a jeté, du haut du ciel, un regard sur les enfans des hommes, pour voir s'il en est quelqu'un qui ait de l'intelligence, ou qui cherche Dieu.

4. Tous se sont détournés de lui ; tous ensemble sont devenus inutiles.

CH. Il n'en est aucun, qui fasse le bien ; il n'y en a pas même un seul.

D. N'en auront-ils jamais la science, tous ceux qui commettent l'iniquité ; ceux qui dévorent mon peuple, comme l'on dévore un morceau de pain ?

1. Ils n'ont pas invoqué Dieu :

2. Ils ont tremblé de frayeur, là où il n'y avoit nul sujet de s'effrayer ; car Dieu a dissipé les forces de ceux qui ne plaisent qu'aux hommes.

3. Ils ont été confondus, parce que Dieu les a méprisés.

4. Qui fera sortir de Sion le salut d'Israël ?

CH. Lorsque Dieu aura mis fin à l'asservissement de son peuple, Jacob tressaillira de joie ; Israël en sera même dans l'allégresse.

E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Sa Sainteté, dans l'une de ses dernières prome-

nades, alla visiter les bains d'*Aqua sancta*, qui appartiennent à l'hôpital de Saint-Jean. Elle remarqua et approuva les améliorations qu'on y a faites, et accueillit avec bonté les personnes préposées pour en prendre soin.

— Le mercredi 18 novembre, on célébra avec pompe, dans la basilique du Vatican, la fête de la dédicace de cette église. La grand'messe fut célébrée par le cardinal Mattei, doyen du sacré Collége et archiprêtre de la basilique. Dix-neuf cardinaux y assistèrent. On montra au peuple, dans la grande galerie intérieure, la relique précieuse de la lance et de la croix du Sauveur du monde : sur l'autel papal, dit de la Confession, étoient exposées les reliques qui se conservent dans l'église, ainsi que les images miraculeuses de saint Pierre et de saint Paul.

— Le nouveau nonce près la confédération Helvétique, M. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, est parti le 17 pour Lucerne, après avoir pris congé de S. S. et du sacré Collége.

— Le nonce près la cour de Bavière, M. François Serra-Cassano, archevêque de Nicée, est arrivé à Munich le 31 octobre.

— M. Morier, voyageur anglois, qui a fait un second voyage en Perse, et qui a découvert des antiquités précieuses dans des fouilles près l'ancienne Ecbatane, a visité à Ispahan l'église catholique des Dominicains, où il n'a plus trouvé qu'un missionnaire de cet ordre, le père Joseph ou Yusuf, qui est Italien de naissance.

Paris. S. M. a adressé la lettre suivante aux vicaires généraux du diocèse :

Messieurs les vicaires généraux du diocèse de Paris, lorsque la divine Providence s'est plu, cette année, à exaucer les vœux que nous n'avons cessé de lui adresser, afin qu'elle daignât seconder nos efforts constans pour augmenter le bonheur et la prospérité de nos fidèles sujets, vous sentirez comme nous que de nouvelles bénédictions sont dues à celui qui dirige

les actions des rois, et leur fait trouver la récompense de leurs travaux dans le dévouement et l'amour de leurs peuples. Nous avons donc résolu, au moment de la convocation des deux chambres, de joindre nos prières à celles de la France entière, pour obtenir l'heureuse assistance de Dieu, et pour que la sagesse et la modération président aux importantes délibérations qui vont s'ouvrir.

A ces causes, notre intention est qu'au reçu de la présente, vous ordonniez des prières publiques, et que, la veille de l'ouverture de la session, vous fassiez célébrer une messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle nous nous proposons d'assister avec les princes de notre famille, les pairs du royaume et les députés des départemens.

Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu, Messieurs les vicaires généraux, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Paris, le cinq décembre mil huit cent dix-huit.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, Lainé.

MM. les vicaires généraux ont ordonné en conséquence qu'il seroit chanté aujourd'hui 9, une messe solennelle à la métropole. Les prières de quarante heures auront lieu dans la même église dimanche prochain et les deux jours suivans. Elles seront dites le quatrième dimanche de l'Avent, et les deux jours suivans, dans les autres églises de la capitale. Dans les autres paroisses on fera ces prières les trois dimanches qui suivront la réception du mandement.

— Le second dimanche de l'Avent, on a célébré, dans l'église paroissiale des Missions, la fête patronale de Saint-François-Xavier, apôtre des Indes. M. de Bovet, ancien évêque de Sistéron, et fait l'année dernière archevêque de Toulouse, a officié tout le jour.

— M. Perrocheau, évêque de Maxula, parti ce printemps pour les missions de la Chine, a passé par l'île Bourbon, ainsi que nous l'apprenons par une lettre du 8 août dernier. Il a donné la confirmation dans l'île

à un très-grand nombre de personnes, qui n'ont pas voulu laisser passer une occasion si précieuse de recevoir ce sacrement. Hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, s'y sont présentés avec autant de recueillement que d'empressement, et le séjour du prélat à Saint-Denis n'aura pas été inutile à la religion. On ressent aussi de plus en plus dans l'île les heureux effets du séjour des Frères des Ecoles chrétiennes, qui, là comme ailleurs, travaillent à répandre parmi les enfans l'amour de la religion et la pratique des bonnes œuvres, les deux objets les plus importans de l'éducation.

— M. Nic.-Gasp. Ufflègre, membre du grand conseil de Fribourg, a publié, le 26 octobre, un *Examen de la déclaration du 26 septembre, au nom de la minorité du grand conseil, contre l'admission des Jésuites.* Il importe, dit-il, de signaler ce que cette pièce renferme de faux, d'impie et de vicieux. Elle a été distribuée avec une profusion extraordinaire. Elle accuse la majorité d'avoir montré de la précipitation dans cette affaire, tandis qu'on a suivi toutes les formes constitutionnelles. La séance du 17 août n'a rien présenté de tumultueux ni d'irrégulier. Chacun a écrit et défendu son opinion comme il en avoit le droit. Ce n'est pas à la minorité qu'il convient de reprocher à d'autres de s'être donné des mouvemens pour faire réussir la mesure. A-t-elle été oisive elle-même? Elle se plaint qu'on n'ait pas eu égard à la dépêche de Berne. Mais croit-elle que l'avis de l'évêque diocésain ne dut pas compenser celui de voisins protestans? Le canton de Berne peut-il donc mieux juger que l'évêque de Fribourg de ce qui convient au bien de la religion dans ce dernier canton? et la minorité qui redoute si fort l'influence étrangère des Jésuites du Valais, est-elle recevable à chercher à établir l'influence étrangère du conseil de Berne. Les Jésuites du Valais ont fait leurs preuves dans ce pays: ils viennent d'y recueillir des témoignages authentiques de la part des autorités supérieures. Leur

réception dans ce canton et ailleurs avoit eu lieu sans tant de bruit et d'opposition. On ne voit pas pourquoi le canton de Fribourg ne pourroit pas faire ce que d'autres Etats ont fait, et pourquoi cet éclat affecté et ces alarmes prétendues pour une mesure dont d'autres contrées ont donnés l'exemple, sans qu'il y ait eu aucune de ces suites funestes qu'on se plaît à nous montrer dans le lointain. M. Ufflègre remarque en finissant son *Examen*, que toute la minorité n'a pas approuvé la déclaration du 26 septembre et les motifs qui y sont énoncés. Cet écrit, rédigé avec modération, est propre à éclairer l'opinion sur une démarche désirée depuis long-temps par les bons catholiques de Fribourg, et qui ne peut avoir que des résultats avantageux à la religion.

— Il a été convoqué à Varsovie une assemblée d'évêques polonois, qui doivent s'occuper d'un nouveau réglement sur la dotation du clergé et des diocèses. On dit que le gouvernement polonois doit s'entendre à ce sujet avec la cour de Rome, et qu'il en sera question dans le Concordat qui se prépare. On prétend savoir qu'à l'avenir, il n'y aura plus par palatinat que deux couvens, l'un d'hommes et l'autre de femmes; en tout seize couvens pour la Pologne. Le reste seroit supprimé. L'empereur de Russie, voulant pourvoir à la dotation des évêchés, dont les revenus ont été fixés au *maximum* de 80,000 florins de Pologne, vient d'affecter à cet objet, une somme de deux millions de florins; si cette somme ne suffit pas, le reste sera fourni par les couvens supprimés.

— Les journaux anglois annoncent déjà que la question de l'émancipation des catholiques sera proposée, au nouveau parlement, dans la forme la plus favorable pour la faire adopter, et que les catholiques d'Irlande, comme ceux de la Grande-Bretagne, se disposent à [illegible]nter, à ce sujet, des pétitions qui seront secondées [illegible]eaucoup de protestans.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dimanche dernier, la cour a pris le deuil pour la mort de la reine d'Angleterre; il durera vingt-un jours, onze en noir et dix en blanc. Le deuil sera suspendu le mercredi 9, à cause de la messe du Saint-Esprit, et le 10, jour de l'ouverture des chambres.

— M. Corvetto, ministre des finances, dont la santé étoit depuis long-temps dérangée, ayant donné sa démission, S. M. a nommé à sa place M. Roy, ancien avocat et membre de la chambre des députés.

— Mgr. duc d'Angoulême est arrivé, le 30 novembre, à Avesne, est allé de là visiter Maubeuge, et est revenu le lendemain à Avesne. S. A. R. a été reçue partout avec des témoignages de joie et de respect. Le 3 décembre, elle est arrivée à Lille. Son entrée a été marquée par une abondante distribution aux indigens.

— Outre les 1000 francs envoyés par Mgr. duc d'Angoulême à la ville de Collioure, pour soulager les victimes d'un événement funeste, MADAME a donné une pareille somme. M. le ministre de l'intérieur y a joint 6000 fr. sur les fonds de son ministère. M. de Villiers du Terrage, ancien préfet de ce département, a fait passer 300 francs; les officiers employés dans le département, 347 francs, et les employés du domaine 180 francs.

— Une somme de 1500 francs vient d'être envoyée à Nantes par ordre de MADAME, duchesse d'Angoulême, pour la société de la charité maternelle.

— Lord Castlereagh et le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, ont eu une audience du Roi.

— M. le duc de Richelieu, pendant son séjour à Aix-la-Chapelle, a reçu du roi de Prusse l'ordre de l'Aigle noir.

— Les députés se sont réunis, le mardi 6, dans leur chambre, pour nommer la députation qui doit aller au-devant du Roi le jour de la séance royale.

— Il n'y a point eu de conseil des ministres, sans doute à cause des travaux particuliers auxquels les ministres se livrent, pour préparer les matières relatives aux discussions des chambres.

— Le colonel Courtier est nommé colonel des chasseurs de la Charente, et M. d'Hanache, qui a combattu dans la Vendée, pendant les cent jours, est nommé colonel des dragons de l'Hérault.

— Le procès en calomnie entre MM. Canuel, Sainneville et Fabvier a été repris le 5 décembre. M. Couture s'est plaint, qu'après lui avoir interdit de faire entendre des témoins, on ait laissé le colonel Fabvier lire des certificats de dépositions de témoins. M. le substitut du procureur du Roi a trouvé l'observation fondée. M. Dupin, avocat de M. Sainneville, a pris la parole; il a présenté l'insurrection de Lyon comme provoquée par des agens de la police militaire, et par les exagérations d'un parti de royalistes ardens. Les individus condamnés étoient des hommes dépourvus de moyens, que l'on eût pu réprimer aisément; mais on vouloit un mouvement. Au surplus, les désordres n'ont pas été à beaucoup près aussi graves qu'on l'a prétendu. Sur deux cent cinquante insurgés, parmi lesquels la loi demandoit qu'on ne punît que les chefs, vingt-neuf ont été condamnés, soit qu'ils aient été présens, soit qu'ils fussent contumaces, et quatre-vingt-treize ont été condamnés à diverses peines. M. Sainneville a parlé des rigueurs et des cruautés qui ont été commises; mais on pourroit ajouter d'autres faits à ceux qu'il a recueillis. M. Dupin a cité plusieurs de ces faits, qui inculpent le général Canuel et d'autres agens, magistrats et fonctionnaires. Il a fait un grand éloge de la conduite de M. le maréchal duc de Raguse. Il a remis la suite de son plaidoyer à l'audience prochaine. M. Berryer fils, a demandé à intervenir dans l'affaire pour la veuve du capitaine Ledoux, assassiné à Lyon; elle justifiera de ses qualités. M. Sainneville a lu un écrit justificatif de sa conduite. Il y a soutenu que les événemens de juin avoient été préparés et conduits par des agens de la police militaire aux ordres du général Canuel; que c'étoient eux qui avoient excité les mécontentemens, et fabriqué la conspiration. M. Fabvier, avocat et frère du colonel, a aussi prononcé un plaidoyer, où il a exposé le même systême que les précédens. Il a particulièrement adressé de vifs reproches au géneral Canuel, et a présenté l'élection de M. Camille-Jordan à Lyon, comme une preuve de l'opinion générale qui règne dans cette ville en faveur de la cause qu'il défend, et que M. Camille-Jordan a soutenue lui-

même à la tribune des députés. La cause a été remise au samedi 12.

— Le prix du pain de quatre livres a été fixé à 14 sous pour la première qualité, et à 10 pour la deuxième.

—M. Léonce-Vincens, fils de M. Vincens-Saint-Laurent, de Nîmes, est nommé substitut du procureur du Roi, à Paris, à la place de M. Marchangy, devenu avocat général.

— Le 7, l'affaire de la *Bibliothèque historique* a été portée en appel à la cour royale. M. Mauguin a plaidé pour les éditeurs, MM. Chevalier et Regnault. M. l'avocat général a demandé la remise à huitaine.

—Il vient de paroître des *Étrennes du bon vieux temps, pour 1819, avec nouvelles chansons et historiettes*, par Demonville; prix, 50 cent. et 60 cent. franc de port. Ce que nous en avons vu nous prouve que l'auteur a évité le plus grand écueil de ce genre consacré si souvent à la frivolité et à la licence. Il a cherché, au contraire, à y insinuer des idées d'ordre, de religion et de devoirs.

— M. Cambacérès, dont on avoit annoncé le départ de Bruxelles, est effectivement arrivé à Paris. Le général Mouton, comte de Lobau, compris dans la seconde liste de l'ordonnance du 24 juillet, est aussi attendu à Paris.

— Il ne restera bientôt plus rien de Beaumarchais, pas même cette maison qu'il avoit fait construire à grands frais près la Bastille; on va la démolir : c'est sur ce terrain que doit passer une branche du canal de l'Ourcq.

— Le Roi a ordonné la suppression du dépôt de mendicité de la Loire-Inférieure, conformément au vœu émis par le conseil général du département.

— Montmédy a été évacué par la garnison prussienne, le 24 novembre.

LIVRE NOUVEAU.

La Fête de Louis-le-Désiré, petit poème latin, suivi de diverses poésies; par M. de Martiny (1).

Il fut un temps où les muses latines étoient en grand honneur chez nous; aujourd'hui elles sont bien négligées. La pa-

---

(1) 25 pages in-12; prix, 60 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

resse, et peut-être un peu d'orgueil national souffrent à peine l'emploi d'une langue rivale. On veut encore entendre le latin; mais on ne le parle plus, et on ne l'écrit guère. Les vers latins ne sont presque plus d'usage que dans les classes. Cependant un journal écrit en cette langue a essayé de se former, il y a quelques années, et se soutient encore. Nous avons des gens de lettres, en fort petit nombre à la vérité, qui s'exercent dans la langue des Romains. Parmi eux, il faut compter M. de Martiny, qui vient de publier ce recueil. Il paroît affectionner beaucoup le latin. Sa première pièce est sur la fête du Roi, et montre des sentimens de dévouement et de respect qui font honneur à l'auteur. Sa poésie a de l'harmonie; mais elle offre des tournures qui ne sont pas toujours claires. Je ne sais s'il n'y pas des fautes d'impressions; mais je n'entends pas ce vers :

Mentis passe, throni licet in fulgore, dolores.....

Passe n'est pas latin. Est-ce *pasce* qu'il faudroit lire?

Pour donner une idée du style de l'auteur, nous citerons la pièce suivante, sur le décès et le convoi funebre d'un pieux et savant ecclésiastique, mort victime de son zèle à visiter les malades :

Hostia propter oves; adamans imitator Iesu,
Frigidus, innumeris collacrymande, jaces!
Funera sanctorum cuî sunt pretiosa, coronâ
Quando beante tibi dat radiare Deus;
Præmia dùmque tenes vigili congesta labore,
Heu carum cinerem plurima gutta rigat!
Te plangit clerus, te flet tibi culta juventus;
Presbyter auxilium, gens studiosa facem :
Cuî miserante manu chlamydis, Martinus ut alter,
Porgebas medium, pectora tundit egens :
Mœstior, imprimis, lugubri in rure silentûm,
Scrobs sorbente premit funus ut, atra, sinu,
Saxea qui vel corda terat, quatit aëra luctu
Turba ministeriis ad pia recta tuis..........
Siste dolor! Qui christiadas comitatur olympum
Zelus ad empyreum, protegit, indè suos :
Annuat eia recens Patrone precare Tonantem
Esse perindè tuis fata suprema lucrum!

Nous laissons le lecteur porter lui-même son jugement sur la facture de ces vers.

Les quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'église de France en particulier, depuis 1515; **par M. de Pradt. 3 vol. in-8°.; Paris, 1818.**

Jusqu'ici M. de Pradt n'avoit guère traité dans ses écrits que la politique, et il falloit presque l'en féliciter. S'il s'égaroit sur ces matières, au moins l'erreur avoit-elle moins d'inconvéniens et de scandale. Dans quelques endroits de ses ouvrages il avoit fait des excursions sur la religion et la théologie; mais ce n'avoit été qu'en passant, et comme un homme occupé d'autres objets et pressé d'arriver à un autre but. Aussi les méprises dans lesquelles il avoit pu tomber sur ce point paroissoient moins fâcheuses; on pouvoit les attribuer à l'irréflexion ou à la précipitation du travail, ou aux distractions d'un esprit rempli d'autres soins. Aujourd'hui on n'aura plus même ces foibles ressources pour excuser l'auteur. La religion et les affaires ecclésiastiques sont, ou du moins semblent être, son objet principal; il a dû les étudier. Par son état et son caractère, il devoit connoître les principes; par sa position, il devoit être instruit des faits, et s'il se trouve qu'il a ignoré ou travesti les uns et les autres, il aura manqué à la fois à ce qu'on avoit lieu d'attendre de l'évêque et de l'historien. Une réflexion générale, avant même d'en venir aux détails, le convainc d'inconséquence. Il s'attache, dans tout le cours de son ouvrage, à montrer que le clergé doit

rester étranger à la politique, et il fait toujours de la politique. Il prêche aux prêtres de se borner à leurs fonctions spirituelles; il leur dit qu'ils ne doivent être que prêtres, et que s'ils veulent être autre chose, ils se font haïr et mépriser; et il n'a pas vu que ses conseils retomboient à plomb sur lui, et qu'il condamnoit par-là tant d'écrits qu'il a publiés sur des matières étrangères à son état. Il prouve disertement combien il est dangereux aux ecclésiastiques de se lancer dans les partis, et il se fait l'avocat, et l'avocat très-chaud, d'un parti, et de quel parti?

Plût à Dieu néanmoins que nous n'eussions à reprocher à M. de Pradt que les contradictions d'un esprit léger et inconséquent! Mais il est évêque, et plus le caractère dont il est revêtu lui impose d'obligations, plus il faut le plaindre s'il s'en écarte. Plus il doit donner l'exemple de la doctrine et du zèle, plus nous avons à gémir s'il donne des exemples contraires. Qu'un écrivain ordinaire, qu'un homme du monde, qu'un laïque, avance des erreurs, cela est triste, sans doute; mais il n'est pas obligé, par état, de savoir la théologie; il ne tient aucun rang dans la hiérarchie; il ne fait point autorité. Un évêque, au contraire, est le juge de la science, le sel de la terre, l'oracle du simple fidèle. Quel sujet de douleur si le juge étoit sans science, si le sel étoit affadi, si l'oracle étoit trompeur!

M. de Pradt embrasse une foule d'objets dans son ouvrage, la religion et la politique, la doctrine et les faits, le clergé et le gouvernement représentatif, les évêques et les libéraux, le siècle de Louis XIV et la révolution. Aujourd'hui nous nous bornerons à ce qui concerne la religion en général; nous cite-

rons le plus que nous pourrons, et lorsque les passages seront trop longs, nous y suppléerons par une analyse qu'on seroit peut-être tenté de soupçonner d'inexactitude si les citations que nous donnerons ne rendoient pas tout croyable, et n'étoient là pour nous justifier.

Le grand principe de M. de Pradt est que la religion doit être isolée du civil; c'est-là le fond et la quintessence de son livre. Il y revient souvent; mais il a employé spécialement le chapitre v à soutenir cette thèse. Ce chapitre est intitulé: *du Mélange du spirituel avec le temporel, et du temporel avec le spirituel; ses inconvéniens, ses suites funestes.* L'auteur commence ainsi:

« Voilà ce qui, avec le despotisme, a le plus nui au genre humain! Voilà ce qui a le plus faussé l'esprit de l'homme, ce qui a le plus ensanglanté la terre, le plus détourné les hommes des voies de la droite raison! Voilà ce qui a coûté le plus cher à la religion, ce qui a produit l'intolérance de religion à religion, de nation à nation; ce qui a engendré des milliers de querelles; ce qui a nécessité des millions de traités, de conventions, d'ordonnances, de bulles, et finalement ces précieux Concordats qui, en France comme ailleurs, ont été si bien accueillis, et qui ont apporté tant d'harmonie entre l'Eglise et l'Etat (tome Ier., page 111)... Peut-il y avoir une religion de l'Etat? Oui; mais autant qu'il peut y avoir une proclamation d'intolérance constitutionnelle (page 114) »; et toute la suite de ce chapitre.

Le chapitre xix traite de la philosophie. L'auteur compare le mouvement opéré par la réformation au 16e. siècle et celui qu'a produit la philosophie dans le siècle dernier; et dans son récit, ce ne sont pas ceux qui s'élèvent contre l'autorité qui ont tort. « Rome vouloit continuer ses rapines; les protestans vouloient examiner ses droits..... Dans le dernier siècle, l'ordre social devint le sujet de toutes les spéculations. Mais comment cette philosophie, si innocente, si louable dans son principe, est-elle devenue, dès son origine, si ardente, si enflammée, si hostile pour les gouvernemens en vigueur, si menaçante pour la religion régnante »? M. de Pradt excuse cette philosophie avec une extrême bénignité. Elle fut moins

coupable que ceux qui avoient donné lieu aux abus dont elle se plaignoit. « Elle prit le ton de la révolte, parce qu'on n'avoit pas cessé de faire tout ce qui étoit propre à la révolter; elle prit le ton de l'impiété, parce que l'on avoit été sans piété véritable et sans pitié (page 394)... On blessa de cent manières, parce qu'on étoit blessé de mille; il est bien plaisant d'entendre ceux qui savent ce qui s'étoit passé depuis trois cents ans, jeter les hauts cris contre les cris lancés par des hommes exaspérés ou inconsidérés... Voltaire parle de liberté, de tolérance; tout le monde répète ces mots après lui. Rousseau met à découvert les fondemens des sociétés; d'un mot il change tout; des dominations il fait des contrats. L'univers salue par un consentement approbateur cette restauration (page 398)........ Quelle étoit donc la tendance véritable de la philosophie? En politique, le redressement des institutions sociales; en religion, l'épuration de la partie religieuse par la séparation avec la partie mondaine. Jusque-là tout étoit dans l'ordre et sans reproche (page 401) ». Dans les pages suivantes, M. de Pradt explique comme quoi les philosophes durent mettre dans leurs écrits de la chaleur et de la véhémence, moyens sans lesquels ils n'auroient pas réussi. « Que se proposoit la philosophie, demande l'auteur, page 404? En religion, la tolérance, et non point l'indifférence ou le mépris des religions »; comme il appert par les écrits de Diderot, de Voltaire, d'Helvétius, de Raynal. Dans tout ce chapitre, M. de Pradt atténue constamment les torts des philosophes, et en rejette une partie sur leurs adversaires. Il reproche à ceux-ci d'avoir attaqué avec fureur, comme s'ils avoient provoqué par leur imprudence des hommes sages et paisibles. Il est clair qu'on a eu tort de répondre à ceux qui crioient: *Ecrasez l'infâme;* il falloit les laisser faire. C'est le résultat de ce chapitre. M. de Pradt exalte Rousseau, et se prosterne devant lui; il a peur d'avoir l'air de jeter quelque blâme sur un écrivain dont la religion a tant à se plaindre. « En me permettant cet aperçu sur Rousseau, dit-il, je suis loin de prétendre le juger. Qui suis-je pour me mesurer avec un pareil sujet, pour m'élever vis-à-vis de lui à ce poste que suppose tout jugement? Loin de moi une pareille témérité. Il en est de même du fond de ses ouvrages; j'admire le talent; je m'abstiens de prononcer sur l'emploi (page 432) ». Cette réserve montre à quel point M. de Pradt craint [illegible]er les écrivains philosophes et leurs amis; il n'a pas

été si timide et si discret quand il a été question de censurer les papes et les évêques.

En traitant de la religion en général, et de son état actuel, M. de Pradt n'aperçoit, à cet égard, rien que de satisfaisant autour de lui, et réfute fort sérieusement ceux qui croient que l'Eglise a un besoin pressant de ministres. Il traite fort au long cette question à l'occasion du dernier Concordat, et blâme surtout la création de nouveaux siéges :

« M. Frayssinous dit qu'il est bon de multiplier les siéges, pour qu'il y ait plus de prêtres et de vocations. Lorsque les établissemens religieux ne coûtent rien à l'Etat, on peut s'occuper de multiplier les vocations et les prêtres ; mais lorsqu'il paie, alors il faut faire correspondre le nombre des prêtres aux besoins des peuples, en rentrant dans les principes du gouvernement représentatif ». Il faut avouer que le gouvernement représentatif est bien placé là. « M. Frayssinous entend-il que la France devienne une tribu de Lévi, uniquement occupée de produire des prêtres et provoquer des vocations (tome III, page 108)..... Depuis quelques années on n'entend parler que de *bons prêtres*, d'*ecclésiastiques respectables ;* rien de mieux en soi, et pour soi seul. Mais ce n'est pas tout que d'être un bon prêtre (page 111).... ». Quel langage moqueur ! On diroit que M. de Pradt est ennuyé d'entendre parler de *bons prêtres*. Qui cependant a pu le fatiguer de ce nom ?

Le chapitre XLV, *Etat réel de la religion en France*, est un de ceux qui montrent le plus le degré de zèle et de prévoyance de M. de Pradt pour la religion. Il traite de déclamateurs ceux qui se plaignent que, pendant la révolution, on ait abattu beaucoup d'églises ; effectivement on n'en a guère détruit à Paris que cent cinquante, et dans les autres villes à proportion. « Partout, dit-il, les édifices religieux sont en nombre suffisant pour le service essentiel de chaque endroit ; dans quelques-uns il se trouve au-delà du nécessaire. Le nombre des prêtres est suffisant dans chaque diocèse pour le service vraiment nécessaire. Dans l'état actuel, depuis l'évêque jusqu'au vicaire, il est pourvu à tout ou presqu'à tout ; mais il est des gens persuadés qu'il n'est point de religion là où tout n'est pas couvert d'églises et de moines (page 183).... ». Nous engageons M. de Pradt à voyager un peu dans les diocèses du centre de la France. Il y a tel diocèse où il manque deux cents

prêtres pour les besoins les plus urgens, et où l'on rencontre cinq ou six paroisses de suite, et même plus, sans curés. Le Berry, l'Orléanois, la Champagne, sont dans ce cas. Il est fort maladroit d'affirmer que *depuis l'évêque jusqu'au vicaire il est pourvu à tout*, lorsqu'il est notoire qu'il y a une vingtaine de diocèses sans évêque, et que presque toutes les campagnes sont dépourvus de vicaires.

« Jamais, dit M. de Pradt, la France ne fut plus religieuse qu'à l'époque actuelle. Elle l'est plus qu'elle le fut (1) réellement à une époque bien renommée dans les fastes de la dévotion, celle de Louis XIV (page 198)..... Non, sous Louis XIV, à côté de Fénélon et de Bossuet, il n'y avoit pas une religion véritable, un vrai sentiment religieux (page 201)... Le siecle de Louis XIV a éclairé plus de crimes que le nôtre. Louis XIV a plus fait la guerre que Napoléon; il a traité le Pape, dans la misérable affaire des franchises, presque aussi mal que Napoléon a traité Pie VII (page 203) ». Comment peut-on se jouer à ce point de la vérité et de ses lecteurs? Comparer les hauteurs de Louis XIV avec les persécutions de l'usurpateur! En vérité, on croiroit que M. de Pradt a cherché à s'ôter tout crédit par ses exagérations. « Aujourd'hui tout est changé. Si certaines observances ont perdu, le sentiment religieux a gagné, et c'est-là l'essentiel; il préservera plus sûrement la religion que ne l'ont fait les observances. Autant, aux jours qui ont précédé la révolution, il étoit du bon ton de se mettre au-dessus de la religion, autant aujourd'hui il seroit du mauvais de laisser percer des dispositions outrageantes pour elle. Autant elle étoit le sujet des dérisions, autant est-elle aujourd'hui celui des respects, et ce qui jadis auroit été reçu au bruit des applaudissemens, le seroit aujourd'hui à celui des sifflets, et feroit bannir des mêmes sociétés l'homme qui jadis en faisoit les délices. Les arts, la peinture, la sculpture, sont devenus chastes, discrètes et respectueuses; il n'existe aucun scandale public en fait de religion. Il n'est pas une famille dans laquelle on supportât l'idée de laisser les enfans privés des grâces attachées à la participation aux sacremens. Qui parmi les François se marie sans le recours à l'Eglise? Qui meurt sans les consolations de la religion? La religion a donc acquis une garantie qui lui avoit

(1) N'en déplaise à M. de Pradt, il falloit dire : *qu'elle ne le fut.*

manqué jusqu'ici, celle du sentiment religieux avec la conviction de la nécessité de la religion. L'étourdi qui viendroit aujourd'hui parler de république, trouveroit un peuple éprouvé par le malheur, éclairé par l'expérience, fermement attaché à une monarchie régulière, garante de son repos; comme en religion tout assaillant rencontreroit un peuple averti de la nécessité de la religion, ayant réfléchi sur sa nature, sur les malheurs attachés à son absence, et qui n'a pas la moindre envie de courir de nouveau les chances de son oubli. Aujourd'hui les François ne trouveroient pas dans Voltaire impie la moitié de cette espèce d'esprit qui exerça sur eux tant de séduction. Tout est changé à cet égard, et il ne reste qu'à remercier le ciel de ce changement (pages 211-214) ».

Voilà sans doute un tableau fort beau et fort consolant; c'est dommage que nous ne puissions nous y reconnoître. Il semble que le peintre ait pris précisément le contrepied de ce qui est et de ce qui frappe tous les yeux. On nous assure que Voltaire n'exerce plus la même séduction, quand nous voyons publier à la fois cinq éditions de ses Œuvres; que la religion n'est pas outragée, quand des journaux et des pamphlets l'exposent journellement au ridicule; qu'il n'existe aucun scandale public, quand l'indifférence et l'impiété dominent partout, etc. Il est inutile de suivre cette énumération. Il n'est aucun de nos lecteurs qui ne puisse la compléter, et les ecclésiastiques surtout, témoins de tant d'indifférence, d'infractions et d'insultes, sentiront toute l'illusion de ces portraits de fantaisie, qui ont l'air d'avoir été tracés par un aveugle, et qui ne peuvent tromper que ceux qui habiteroient à mille lieues de nous. M. de Pradt lui-même n'en est pas dupe; car il ajoute immédiatement que les pratiques de la religion sont abandonnées; qu'il ne faut pas juger de l'état de la religion par ce qui paroît en ce moment; qu'on ne connoît pas au juste cet état; qu'il faut attendre l'effet des moyens employés pour la raviver; que la révolution a éloigné beaucoup de monde de la religion; de sorte que l'on ne sait plus que penser, et que M. de Pradt, qui tout à l'heure paroissoit si content, suspend son jugement, et n'a plus que des espérances.

Nous faisons grâce aux lecteurs de deux tirades sur les missionnaires, dans le genre de celles de *la Minerve*, et nous arrivons, pour abréger, aux morceaux suivans :

« On veut donner à notre temps une couleur dévotieuse;

il n'est plus question que d'exercices, d'empressement et d'éloges religieux ; nos papiers publics ressemblent à des registres de sacristie ; et tandis que ceux des autres pays, fidèles à la nature des choses, ne retracent que des sujets politiques, les nôtres ont l'air d'être fabriqués pour des novices de couvent. Est-ce donc que la religion se fait avec des gazettes? N'est-ce pas la dégrader que d'inscrire son nom sur des feuilles volantes? Pourquoi en faire le sujet continuel de flatteries?... Qui espère-t-on tromper? Sous les yeux de quel peuple sont pratiquées ces jongleries?... et croit-on que nous soyons bien pressés de suivre, dans le chemin des flagellans, les auteurs de ces pieux ou intéressés contresens, bien ignorans de leur temps, et bien maladroits en conscience comme en conduite?... Quant aux prédications, elles ne portent presque plus, comme les écrits, que sur la révolution et la philosophie. C'est l'arsenal ouvert à tous. Il ne s'agit plus d'instruire, de toucher les cœurs et les esprits, de les ramener à la vertu (pages 337-339) ». Je vous demande pardon, Monseigneur, c'est de cela qu'il s'agit. C'est instruire les peuples, que de leur signaler les faux principes de la philosophie ; c'est les ramener à la vertu, que de les éloigner des vices et des crimes de la révolution.

« S'il n'y a plus de religion en France, reprend le prélat, car il est bon que nous avertissions que c'est lui qui parle ; s'il n'y a plus de religion en France, comme tant de personnes se plaisent à le répandre, à quoi bon lui attribuer, chaque année, une somme énorme d'impôts? Qu'on nous rende notre argent, nous ne manquerons pas d'occasions de le placer (note de la page 345) ». La pensée et le ton sont dignes l'une de l'autre. C'est une heureuse idée que M. de Pradt fournit ici à des hommes indifférens sur la religion et avides d'argent. Un évêque zélé auroit dit précisément le contraire. S'il n'y avoit pas de religion, il auroit conseillé de redoubler d'efforts pour la faire revivre. La perspective de son anéantissement total lui eût paru un malheur qu'il falloit détourner à tout prix. M. de Pradt prend plus aisément son parti ; son argent lui restera.

« Il est devenu comme de mode de tout proclamer miraculeux et l'œuvre directe de la Providence.... On nous parle de la Providence comme à ces pieux fainéans, disciples de Mahomet.... J'ignore jusqu'à quel point la Providence a dai-

gné se mêler de nos affaires..... Mais que parce qu'on ne sait rien expliquer, on crie au miracle; c'est ce qui est aussi contraire à la religion qu'au bon sens, à la divinité qu'à la nature de l'homme; c'est le droit chemin de l'idiotisme et de la superstition..... Que fait à celui devant lequel des millions de globes roulent dans des espaces infinis, qu'un grain de sable appartienne à une fourmi ou bien à une autre. Tout se fait par sa permission, c'est-à-dire, par l'effet des lois générales qu'il a établies. Le cheveu qui tombe de nos têtes y est soumis comme le chêne l'est dans sa chute; la main de Dieu ne frappe pas plus l'un que l'autre (pages 346-352) ».

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous avons présenté cet extrait à nos lecteurs. Qu'ont-ils pu croire en effet que nous leur citions le livre d'un évêque, ou le pamphlet de quelque libéral? A ces peintures fausses, à ces principes erronés, à ces dérisions de la piété, à ce ton moqueur, n'auroit-on pas cru reconnoître l'auteur de quelques-unes de ces brochures qui, depuis deux ans, immolent la religion au mépris? A ces expressions choisies d'*idiotisme*, de *pieux fainéans*, de *pieux contresens*, de *jongleries*, qui ne se seroit imaginé qu'il entendoit quelqu'un des rédacteurs de *l'Homme-Gris* ou du *Père Michel*, ou de ces autres recueils inspirés par la haine des prêtres, et désavoués par le goût, qui ont excité l'animadversion de l'autorité? Quel triomphe pour les fauteurs passionnés de l'incrédulité que de voir celui qui devroit les combattre, faire cause commune avec eux pour lancer des sarcasmes sur la religion, sur ses ministres, sur les pratiques de piété! Il manquoit donc ce sujet de douleur à l'Eglise, et d'humiliation à l'épiscopat. *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique; tu verò, homo unanimis, dux meus et notus meus.*

Dans un autre article nous examinerons ce que

M. de Pradt dit du chef de l'Eglise et du clergé; puis ce qu'il dit de lui-même et de Buonaparte; puis ce qu'il dit sur toute sorte de sujets. Nous aurons encore à nous étonner et à gémir; mais par une sorte de compensation, nous aurons aussi à rapporter les jugemens les plus ridicules qui apparemment seront le correctif du reste; et pour en offrir un exemple, et finir cet article par quelque chose de moins sérieux, nous sommes bien aises d'avertir d'avance que M. de Pradt n'a trouvé dans M. l'abbé Frayssinous que *l'absence absolue du talent*. Cette décision, qui nous donne la mesure de la sagacité comme du bon ton de M. de Pradt, se lit au tome II, page 301; nous n'avons garde de croire que M. Frayssinous puisse en être blessé; mais nous ne doutons pas que ses nombreux auditeurs et admirateurs, ce qui est la même chose, ne trouvent fort plaisant ce jugement d'un homme qui vient faire ainsi tout seul le procès à ses contemporains, et qui leur assure froidement qu'ils ont tort de suivre, avec une assiduité qui ne se dément pas depuis plus de dix ans, un orateur un peu différent en effet de son censeur sous le rapport des connoissances, de la logique, de la sagesse, du goût, et de toutes les qualités que l'on estime dans un prêtre et dans un écrivain.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 9, le Roi s'est rendu à la métropole pour la messe du Saint-Esprit. Le cortége étoit nombreux et brillant. S. M. est arrivée avant une heure. Elle a été reçue à l'entrée de l'église par M. l'abbé Jallabert, qui lui a adressé le discours suivant :

« Sire, c'est avec un sentiment toujours nouveau de respect, d'a-

mour et de fidélité, que le chapitre métropolitain de votre bonne ville de Paris, reçoit Votre Majesté dans cette sainte basilique, où, sous la protection de la très-sainte Vierge, mère de Dieu, vos illustres et religieux ancêtres ont imploré et obtenu des faveurs signalées pour eux-mêmes, pour leur auguste famille et pour leurs peuples.

» Et vous, Sire, si long-temps l'objet de nos ardens désirs, et maintenant et à jamais l'objet de notre reconnoissance, et de celle de nos neveux envers la Providence divine, vous êtes à mille titres l'objet aussi de notre dévouement, de nos vœux et de nos intimes espérances pour la prospérité de la religion et le bonheur de la France.

» Ministres du sanctuaire, chargés par votre Majesté royale de concourir à faire monter vos demandes vers le trône de la majesté divine, c'est avec une douce effusion et une ferme confiance que nous vous adressons, Sire, ces paroles célestes que le saint roi David entendit au fond du cœur, pour réponse à sa prière : « Parce que » vous avez mis votre espoir dans la protection du Très-Haut, les » fléaux n'approcheront point de votre maison. Le Seigneur a dit de » vous : je serai son protecteur parce qu'il a connu mon nom : il » m'invoquera, je l'exaucerai, je prolongerai son règne que je remplirai de jours heureux ».

Sa Majesté a répondu :

« Je suis très-sensible aux sentimens que m'exprime le chapitre » métropolitain de ma capitale. Je vous demande la continuation » de vos prières, pour m'obtenir, par l'entremise de l'auguste mère » de Dieu, les grâces nécessaires à mon peuple et à moi, et pour » que l'Esprit saint répande ses lumières sur les délibérations de l'as- » semblée qui va s'ouvrir demain ».

Sa Majesté a été conduite jusqu'à sa place. Les pairs, les députés, et les autres personnes invitées à la cérémonie, étoient sur des banquettes des deux côtés de la nef. L'autel avoit été dressé à l'entrée du chœur. La messe a été célébrée par M. de Pressigny, nommé archevêque de Besançon. S. M. en passant devant l'Hôtel-Dieu, y a reçu, suivant un ancien usage, les hommages des religieuses qui soignent les malades de cet établissement. S. M. a dit à la supérieure : *Je connois tous les soins que vous prenez des pauvres qui sont confiés à vos soins; j'en suis très-satisfait ; continuez-les, et priez pour moi.*

— Les missionnaires de Poitiers et les directeurs du séminaire du même diocèse, viennent de donner une mission à Saint-Maixent, dans les Deux-Sèvres. Les deux paroisses de la ville et six paroisses voisines, dont

quelques-unes sont privées de pasteurs, ont entendu les vérités du salut. Les missionnaires ont étendu leur sollicitude jusque sur le dépôt de mendicité; ils ont eu la consolation de voir Dieu bénir leurs travaux. La paix des familles, la réconciliation des ennemis, le retour de grands pécheurs, un mouvement général vers la religion, ont été le résultat d'instructions réitérées et de prédications assidues. Beaucoup de mariages ont été bénis; des personnes, même âgées, qui n'avoient pas fait leur première communion, se sont disposées à cet acte de religion; quatre protestans sont rentrés dans le sein de l'Eglise. Les cérémonies en usage dans les missions se sont faites avec autant de recueillement que de pompe. La croix de la mission, donnée par M. le comte de Bernay, a été portée par deux cents hommes de toutes les classes de la société. Dix mille personnes assistoient à la plantation. Les magistrats de la ville se louent des heureux effets de la mission pour le bon ordre et l'harmonie entre les habitans.

— Un abonné nous demande l'explication de ce que nous avons dit dans notre N°. 435 : *La reine de Naples a raconté ce fait à plusieurs personnes, depuis que le roi Ferdinand eût rappelé les Jésuites en 1804.* De quel rappel peut-il être ici question, nous dit-on, puisque les Jésuites n'ont été rétablis par le Pape qu'en 1814? Il est vrai que ce n'est qu'en 1814 que le Pape régnant a rétabli les Jésuites par une bulle solennelle. Mais dès le commencement de son pontificat, il avoit autorisé leur rétablissement partiel. Par son bref du 7 mars 1801, il leur permettoit de résider en Russie, d'y vivre en communauté, et d'y vaquer, soit à l'exercice du ministère, soit à l'éducation de la jeunesse; et dans un second bref, du 31 juillet 1804, il les autorisoit à s'établir à Naples, où le roi Ferdinand IV les demandoit. Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, tome III, page 388. Les Jésuites recouvrèrent, à cette époque, à Naples, plusieurs colléges et plusieurs maisons, et ils jouirent

de la plus éclatante protection de la part du souverain, et de la confiance générale des peuples, jusqu'à la révolution, qui, en 1805, força Ferdinand à se retirer en Sicile.

Nouvelles politiques.

Paris. Par une ordonnance du 7, S. M. ayant accepté la démission que M. Corvetto a été obligé de lui offrir pour des raisons de santé, et voulant récompenser ses services, et lui donner une marque de sa satisfaction et de son estime, l'a nommé ministre d'Etat et membre de son conseil privé.

— Le 8, M. Roi, nouveau ministre des finances, a été présenté à l'audience de S. M. par M. le garde des sceaux, et a prêté serment entre les mains du Roi.

— Les députés se sont réunis, le 8 décembre, pour nommer la députation qui devoit aller, le surlendemain, au-devant du Roi. M. Anglès, père, a présidé comme doyen d'âge; ce magistrat est âgé de soixante-douze ans.

— Une ordonnance du Roi crée, en faveur des sous-officiers et soldats qui contracteront un rengagement à l'expiration de leur temps de service, une haute-paye, qui prendra le nom de haute-paye de premier rengagement. Le montant de cette haute-paye est déterminé dans un tarif annexé à l'ordonnance.

— La cour royale a prononcé sur l'appel du libraire Lhuillier, dans l'affaire de *l'Homme-Gris*. Attendu que Lhuillier, en recevant la souscription des abonnés, en payant l'impression de la brochure, et en ne justifiant point par ses registres que c'est pour le sieur Creton qu'il a géré, s'est rendu complice de l'auteur de la brochure, la cour a confirmé le jugement qui condamne Lhuillier à un an de prison et 500 fr. d'amende.

— La cour royale de Lyon a mis en liberté huit individus prévenus de complicité dans la conspiration qui a éclaté à Lyon le 8 juin 1817. Elle a entériné des lettres de grâce accordées par le Roi à des individus impliqués dans la même affaire.

— M. le chevalier de Contye, ancien aide-de-camp de Mgr. le prince de Condé, et gentilhomme ordinaire de Mgr. le

duc de Bourbon, est mort, au palais Bourbon, à l'âge de 74 ans.

— M. le comte de Courtarvel de Pezé, député d'Eure et Loir, a fait démentir, dans les journaux, ce qui avoit été dit dans la *Minerve*, qu'il étoit au nombre des souscripteurs du Champ d'Asile.

— M. Bourlier, ancien maire de Saint-Andéol, a réclamé contre un article qui le concerne dans la plaidoirie de M. Dupin pour M. Sainneville, et annonce une réfutation de cet article dans la réplique du défenseur du général Canuel.

— Les élèves de l'Ecole militaire de la Flèche se sont, dit-on, révoltés un matin, et ont continué pendant plusieurs jours. On en a déjà renvoyé une vingtaine, et l'ordre n'étoit pas encore rétabli.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont quitté Munich, après y avoir passé huit jours.

— Les obsèques de la reine d'Angleterre ont été célébrées avec beaucoup de pompe, à Londres, le 2 décembre. Toutes les boutiques étoient fermées.

— L'instruction des individus arrêtés à Bruxelles, comme prévenus de complot, se poursuit; mais on ne croit pas qu'elle soit terminée avant trois semaines. On n'en connoîtra qu'alors tous les détails.

— A son arrivée à Hambourg, le colonel Gourgaud s'est présenté chez le magistrat de police, et a sollicité l'autorisation de rester en cette ville; ce qui lui a été accordé, à condition qu'il se conformeroit aux lois existantes.

— D'après une demande formée par le résident du roi d'Espagne à Hambourg, un grand nombre de jeunes gens qui s'étoient fait enrôler pour le service des insurgés de l'Amérique méridionale, ont été arrêtés au moment où ils alloient s'embarquer. Quelques-uns étoient déjà rendus à bord avant que cette mesure ne fût prise, et ont réussi à s'y soustraire.

Ouverture des chambres.

Le 10, à une heure, une salve d'artillerie a annoncé le départ du Roi. Les Princes étoient dans la voiture de S. M. Le cortège étoit le même que la veille, et une double haie étoit formée depuis le Carrousel jusqu'au palais Bourbon. S. M. a été reçue, au pied du perron, par une députation de pairs et

de députés, et étant montée dans la salle, au bruit des applaudissemens, elle s'est assise sur le trône, et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, au commencement de la session dernière, tout en déplorant les maux qui pesoient sur notre patrie, j'eus la satisfaction d'en faire envisager le terme comme prochain : un effort généreux et dont j'ai le noble orgueil de le dire, aucune autre nation n'a offert un plus bel exemple, m'a mis en état de réaliser ces espérances. Elles le sont. Mes troupes seules occupent toutes nos places; un de mes fils, accouru pour s'unir aux premiers transports de joie de nos provinces affranchies, a, de ses propres mains et aux acclamations de mon peuple, arboré le drapeau françois sur les remparts de Thionville : ce drapeau flotte aujourd'hui sur tout le sol de France.

» Le jour où ceux de mes enfans qui ont supporté avec tant de courage le poids d'une occupation de plus de trois années, en ont été délivrés, sera un des plus beaux jours de ma vie, et mon cœur françois n'a pas moins joui de la fin de leurs maux, que de la libération de la patrie. Les provinces qui ont si douloureusement occupé ma pensée jusqu'à ce jour, méritent de fixer celle de la nation, qui a admiré, comme moi, leur héroïque résignation.

» La noble unanimité de cœur et de sentimens que vous avez manifestée lorsque je vous ai demandé les moyens de satisfaire à nos engagemens, étoit une preuve éclatante de l'attachement des François à leur patrie, de la confiance de la nation pour son Roi, et l'Europe a accueilli avec empressement la France replacée au rang qui lui appartient.

» La déclaration qui annonce au monde les principes sur lesquels se fonde l'union des cinq puissances, fait assez connoître l'amitié qui règne entre les souverains. Cette union salutaire, dictée par la justice, et consolidée par la morale et la religion, a pour but de prévenir le fléau de la guerre, par le maintien des traités, par la garantie des droits existans, et nous permet de fixer nos regards sur les longs jours de paix qu'une telle alliance promet à l'Europe.

» J'ai attendu en silence cette heureuse époque, pour m'occuper de la solennité nationale, où la religion consacre l'union intime du peuple avec son Roi. En recevant l'onction royale au milieu de vous, je prendrai à témoin le Dieu par qui règnent les rois, le Dieu de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis; je renouvellerai, sur les autels, le serment d'affermir les institutions fondées par cette Charte que je chéris davantage depuis que les François, par un sentiment unanime, s'y sont franchement ralliés.

» Dans les lois qui vous seront présentées, j'aurai soin que son esprit y soit toujours consulté, afin d'assurer de plus en plus les droits publics des François, et conserver à la monarchie la force qu'elle doit avoir pour préserver toutes les libertés qui sont chères à mon peuple.

» En secondant mes vœux et mes efforts, vous n'oublierez pas,



Messieurs, que cette Charte, en délivrant la France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et tant de larmes.

» Mes ministres mettront sous vos yeux le budjet des dépenses que le service public exige. Les effets prolongés des événemens, dont nous avons dû subir ou accepter les conséquences, ne m'ont pas encore permis de vous proposer l'allégement des charges imposées à mon peuple; mais j'ai la consolation d'apercevoir à une distance peu éloignée, le moment où je pourrai satisfaire à ce besoin de mon cœur. Dès à présent un terme est définitivement posé à l'accroissement de notre dette. Nous avons la certitude qu'elle diminuera dans une progresion rapide. Cette certitude, et la loyauté de la France dans l'exécution de ses engagemens, établiront sur une base inébranlable le crédit public, que quelques circonstances passagères et communes à d'autres États avoient un instant paru atteindre.

» La jeunesse françoise vient de donner une noble preuve de son amour pour la patrie et pour son Roi. La loi du recrutement s'est exécutée avec soumission et souvent avec joie. Pendant que les jeunes soldats passe dans les rangs de l'armée, leurs frères libérés restent au sein de leurs familles, et les vétérans, qui ont rempli leurs engagemens, rentrent dans leurs foyers; ils sont les uns et les autres des exemples vivans de la fidélité désormais inviolable à exécuter les lois.

» Après les calamités d'une disette dont le souvenir attriste encore mon ame, la Providence, prodigue cette année de ses bienfaits, a couvert nos campagnes d'abondantes récoltes. Elles serviront à ranimer le commerce dont les vaisseaux naviguent sur toutes les mers, et montrent aux nations les plus lointaines le pavillon de France. L'industrie et les arts étendant aussi leur empire, ajouteront aux douceurs de la paix générale. A l'indépendance de la patrie, à la liberté publique se joint la liberté privée, que la France n'a jamais goûté si entière. Unissons donc nos sentimens et nos accens de reconnoissance envers l'auteur de tant de biens, et sachons les rendre durables. Ils le seront si, écartant tout souvenir fâcheux, étouffant tout ressentiment, les François se pénètrent bien que les libertés sont inséparables de l'ordre, qui lui-même repose sur le trône leur seul palladium. Mon devoir est de les défendre contre leurs communs ennemis; je le remplirai, et je trouverai en vous, Messieurs, le secours que je n'en réclamai jamais en vain ».

Après le discours, M. le ministre de l'intérieur a fait l'appel des nouveaux députés, qui ont prêté serment. M. le chancelier a déclaré la session ouverte, et a invité les pairs et les députés à se réunir, lundi prochain, dans leurs salles ordinaires.

L'Esprit du Sacerdoce, ou *Recueil de Réflexions sur les devoirs des Prêtres*; par M. Harel (1).

Il est malheureusement dans la foiblesse humaine de tendre toujours au relâchement, et les personnes engagées dans l'état le plus saint ont besoin d'efforts pour se soutenir dans l'esprit de leur vocation. La tiédeur et la négligence, dit l'auteur de l'*Imitation*, pénètrent jusque dans les cloîtres, et font qu'on y décheoit promptement de la ferveur primitive. Ce qui est vrai des religieux, l'est aussi des prêtres, pour qui la multiplicité des soins extérieurs, et leurs rapports nécessaires avec le monde, sont une tentation continuelle, ou du moins un sujet de dissipation et d'affoiblissement. L'habitude même des choses saintes a ses dangers; on se familiarise avec ce qui avoit frappé d'abord, et des vérités qu'on a sans cesse à la bouche pour les annoncer aux autres, semblent perdre quelque chose de leur attrait, ou du moins de leur énergie, à force d'être répétées. Il faut donc lutter contre ce qui nous entoure, rappeler les premières impressions qu'on a ressenties, se ranimer au service de Dieu, et puiser un nouveau courage dans la méditation des choses spirituelles, et dans des lectures plus particulièrement dirigées vers les de-

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé, rue Guénégaud; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.



voirs que l'on a à remplir, et vers les périls qui se rencontrent dans l'exercice du ministère.

C'est à cette intention qu'a été rédigé l'ouvrage que nous annonçons. Un ecclésiastique zélé de cette capitale a cru qu'il rendroit service à ceux qui entrent dans la carrière, ou même à quelques-uns de ceux qui y courent depuis long-temps, s'il leur communiquoit les résultats de sa longue expérience dans les fonctions sacerdotales, et s'il les engageoit à se bien pénétrer de l'étendue de leurs obligations, et du compte qu'ils auront à en rendre. Il leur remet devant les yeux ce qu'il y a de plus grave et de plus effrayant dans la religion, en dirigeant toujours ses réflexions et ses exhortations sur ce qui est relatif aux prêtres. Ainsi il traite successivement de la vocation à l'état ecclésiastique, de la grandeur et de la dignité du sacerdoce, des qualités essentielles aux ecclésiastiques, du zèle, du bon exemple, de la vigilance, du mépris du monde, etc. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit des fautes où peuvent tomber les prêtres, qu'il s'anime d'une nouvelle ardeur. Il montre combien ce qui est simplement répréhensible dans un laïque, devient souvent scandaleux dans un prêtre, et il tonne contre l'oisiveté, l'avarice, et les autres péchés auxquels les prêtres se laisseroient entraîner. Il n'épargne rien pour épouvanter les mauvais prêtres sur leur funeste état, et les presse par les considérations les plus puissantes. Nous n'avons garde assurément de blâmer le zèle de M. Harel pour l'honneur du sacerdoce; nous ne savons seulement s'il n'eût pas été à propos d'adoucir quelquefois certaines peintures, et d'éviter certains détails. Il y a aussi sur l'article des bénéfices des choses qui sont maintenant sans application.

M. Harel, qui s'est aperçu de ce défaut, dit, il est vrai, qu'il n'a pas écrit seulement pour la France. Cette excuse est-elle bien bonne quand on écrit en françois, et qu'il est vraisemblable que l'ouvrage n'ira pas au-delà de nos frontières?

A ces remarques près, *l'Esprit du Sacerdoce* nous a paru un excellent livre. Il est nourri de passages de l'Ecriture et des Pères, qui donnent une nouvelle force aux maximes et aux réflexions de l'auteur. Il y règne un ton de simplicité et de piété, et un esprit tout-à-fait sacerdotal. M. Harel ne craint point de s'accuser lui-même avec une candeur qui prouve la droiture de ses vues; il avoue qu'il n'avoit pas assez compris d'abord combien la méditation étoit nécessaire aux ecclésiastiques. Mais appelé, pendant son exil, à exercer le ministère dans un pays étranger, il eut le bonheur de se convaincre des avantages d'un exercice trop négligé aujourd'hui. Ce sont les méditations mêmes qu'il fit alors, qui remplissent ces deux volumes. Elles sont divisées en une quarantaine de chapitres, et adressées principalement aux ecclésiastiques qui n'auroient pas bien connu les obligations de leur état, ou qui auroient eu le malheur de s'en écarter. A la fin, M. Harel a cru devoir ajouter des réflexions et des avis qui peuvent être très-utiles dans la pratique, et qui roulent sur l'administration des sacremens, et sur les difficultés que l'on y peut rencontrer. Ces avis ont ici d'autant plus de prix qu'ils partent d'un ecclésiastique chez qui le long exercice du ministère a fortifié la connoissance et la méditation des devoirs du sacerdoce. Il y a évité à la fois et le relâchement et la sévérité; il a mêlé les formes douces de la charité à la vivacité des reproches et du

zèle; et enfin, il a eu l'attention d'invoquer fréquemment l'autorité de la parole divine, et de ses plus dignes interprètes par des citations et des applications, fruits d'une étude assidue de l'Ecriture, et indices d'une heureuse habitude de méditer sur les devoirs de son état.

Discours inédit de Massillon, sur le danger des mauvaises lectures, suivi de plusieurs pièces, détails et jugemens sur cet orateur (1).

Il est assez étonnant que l'éditeur de ce *Discours* ait absolument négligé d'en établir l'authenticité, et qu'il n'ait pas daigné nous dire comment cette pièce est parvenue jusqu'à lui, et comment il s'est assuré que Massillon en étoit l'auteur. La chose en valoit pourtant la peine; la découverte d'un nouveau sermon de Massillon n'est point une chose indifférente en littérature, et plus les amis de la religion et du goût y attacheront de prix, plus ils auroient désiré qu'on leur eût fait part des raisons qui établissent l'origine de ce *Discours*. Le silence de l'éditeur sur cet article laisse nécessairement des nuages dans l'esprit. Il se borne à dire qu'on reconnoîtra dans ce sermon la touche d'un si grand maître, et il est vrai qu'on y retrouve de la facilité, de l'abondance, et plusieurs de ces développemens heureux et de ces énumérations brillantes qui rappellent la manière de

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

l'évêque de Clermont. Mais un œil exercé y démêleroit aisément quelques incorrections, soit que cet éloquent orateur n'eût pas revu le *Discours* avec le même soin que ses autres chefs-d'œuvre, soit qu'il ne l'eût pas destiné à l'impression, soit que le *Discours* ne soit pas de lui. Nous avions noté quelques endroits qui nous paroissoient s'écarter de l'élégance et de la perfection accoutumée de Massillon; mais nous avons renoncé à un travail nécessairement un peu minutieux, et à une discussion qui ne seroit pas du goût de tous les lecteurs, et nous nous bornons à engager l'éditeur à réparer son omission, et à bien établir l'authenticité du *Discours*.

Il est d'autant plus inexcusable d'y avoir manqué, qu'il a été visiblement embarrassé pour remplir son volume, et qu'il lui a fallu, pour atteindre la grosseur ordinaire d'un in-12, aller chercher tout ce qui se rapportoit de près et de loin à Massillon. Quel rapport peut-il y avoir entre le *Discours* ci-dessus et les portraits de Voltaire et de Rousseau, par La Harpe; ou bien avec les vers du cardinal de Bernis, sur la licence des écrivains incrédules? L'éditeur a rassemblé dans le reste du volume tout ce qui a été dit sur Massillon depuis cent ans. Mais ne devoit-il pas faire un choix dans ces jugemens? Une notice suivie sur Massillon n'auroit-elle pas été préférable à tous ces traits épars? Ce travail eût été d'autant plus utile que la vie de Massillon, comme nous l'avons remarqué ailleurs, est peu connue; et qu'on nous a conservé un très-petit nombre de faits qui le concernent. L'éditeur, au lieu de jeter çà et là ce qu'il a recueilli, auroit pu en former un tout, et donner un abrégé intéressant de la vie de l'évêque. Il ne lui en eût pas coûté



beaucoup pour mettre en ordre les matériaux qu'il a réunis dans son volume. Il est vrai qu'alors il y auroit eu beaucoup de ces matériaux à élaguer. Quand on voudra écrire la vie de Massillon, ce ne sera ni avec les *Mémoires* de Soulavie, ni avec l'*Eloge* de l'évêque, par d'Alembert; ni avec l'*Essai sur l'Eloquence de la chaire*, par le cardinal Maury. Ces sources ne sont nullement sûres. Les *Mémoires* de Soulavie sont une imposture ridicule. L'*Eloge* de d'Alembert et les notes qui le suivent sont rédigés à la manière affectée, épigrammatique et légère de cet académicien, qui visoit toujours à l'effet, et arrangeoit ses bons mots pour se faire applaudir dans ses lectures académiques. Habile conteur, d'Alembert aimoit à entrelarder ses éloges d'anecdotes, d'historiettes, et de propos qu'il avoit appris çà et là, ou même qu'il inventoit pour égayer ses auditeurs, ou pour servir ses vues philosophiques. L'éditeur du volume que nous annonçons prétend que ce que d'Alembert rapporte de Massillon mérite toute confiance, parce qu'il communiqua son travail aux Oratoriens. Cela est-il bien constant, et d'Alembert étoit-il homme à soumettre ainsi ses écrits à des gens de communauté avec lesquels d'ailleurs il n'entretenoit point de relation? Les anecdotes du cardinal Maury, il faut l'avouer, n'inspirent pas plus de confiance; ceux qui l'ont connu, surtout dans les derniers temps, savent avec quelle prodigalité il semoit dans la conversation des traits, des contes, des bons mots que personne n'avoit jamais lus, et qu'il disoit avoir appris par tradition. C'étoit l'homme le plus suspect dans ce genre.

L'éditeur auroit donc pu éliminer la plupart des faits qu'il a puisés dans les deux sources que nous

venons d'indiquer. Il auroit pu se dispenser de rapporter, d'après l'auteur de l'*Histoire des Révolutions de la république des lettres*, que Massillon n'étoit que huit jours à composer un sermon, parce que cette précipitation est suffisamment démentie par le soin et la perfection du travail. L'éditeur cite les ouvrages qu'il faut consulter sur Massillon. Il devoit ajouter à sa liste le *Journal* de l'abbé Dorsanne, où il est plusieurs fois question de cet orateur à l'occasion des négociations sur l'affaire du jansénisme, dans lesquelles Massillon se trouva engagé quelque temps.

De toutes les sources indiquées par l'éditeur, celle qui paroît la plus sûre, est le volume des *Mémoires pour servir à l'Histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*, par le père Bougerel. Cet Oratorien, qui étoit presque contemporain de Massillon, avoit pu recueillir beaucoup de faits sur l'évêque. On trouve dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*, tome IV, une notice sur Massillon. Quoiqu'assez courte, elle est encore la moins incomplète de toutes celles qui ont été publiées jusqu'ici; il y auroit néanmoins différentes choses à y ajouter. L'auteur des *Mémoires*, resserré dans un cadre fort étroit, a dû éviter des détails qui eussent étendu sa notice au-delà de la mesure qu'il s'étoit prescrite. Le même écrivain a donné, dans les *Mélanges de philosophie*, tome VII, page 337, un article sur un *Eloge de Massillon*, de M. Belime; article qu'un critique, qui cependant ne lui a pas prodigué sa bienveillance, lui a fait l'honneur d'attribuer à un prélat éloquent.

Pour revenir au volume que nous annonçons, il pourra du moins servir à celui qui voudra nous faire connoître Massillon, et qui aura assez de critique

pour distinguer ce qui mérite une entière confiance, et ce qui doit être laissé de côté. Quant aux réflexions sur l'éloquence de la chaire, qui terminent le volume, l'éditeur a copié sans façon des trente ou quarante pages de suite de différens auteurs. On fait aisément des livres avec cette méthode. Le *Discours sur le danger des mauvaises lectures* ne fait que 41 pages; ce qu'il y a d'intéressant et d'authentique sur Massillon n'en formeroit pas 50, et cependant on est parvenu à étendre le volume jusqu'à 400 pages, sans que l'éditeur y ait absolument rien mis du sien.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le cardinal Stanislas Sanseverino, nommé légat de Forli, est parti pour cette résidence. Le cardinal Pacca, camerlingue de la sainte Eglise, est de retour de Fuligno.

— Le 22 novembre, S. Em. le cardinal Naro donna l'habit des dames Oblates à une fille du marquis Sacchetti. Le même jour, S. Em. le cardinal Litta, vicaire de S. S., donna, dans le monastère de Saint-Joseph, l'habit à Françoise Petrini.

— On vient de publier l'index des décisions de la Rote, en 1785. Il vient aussi de paroître une seconde édition du poème de saint Prosper, contre les ingrats, traduit en vers italiens par le père Anfossi, de l'ordre des Frères Prêcheurs, et enrichi par le même de beaucoup de notes tirées en grande partie de saint Augustin.

— M. Robert Costaguti, né à Livourne le 15 juin 1732, évêque de Borgo San Sepolcro, en Toscane, le 15 septembre 1778, est mort dans cette ville, le 16 octobre dernier. (*C'est ce prélat dont nous avons parlé dans un article sur la suppression des Jésuites, t. XVII, p. 274*).

— Le père Antoine de Castelnuovo, de Porto, ancien préfet apostolique à Tripoli, donne, sur les dispositions des habitans de cette partie de la côte de Barbarie, des détails plus satisfaisans qu'on ne l'avoit attendu, d'après les relations d'autres voyageurs, et d'après l'opinion qu'on s'est formée des mœurs du pays. Il a habité Tripoli pendant vingt-huit ans consécutifs. Les fonctions qu'il y remplissoit, et son habit de religieux, auroient pu naturellement l'exposer à des vexations. Il assure cependant que pendant tout ce temps il n'a pas reçu la moindre insulte des gens du pays. Les prêtres étoient alors moins heureux dans d'autres contrées où l'on parle beaucoup de civilisation et de progrès des lumières. La liberté du culte catholique existe à Tripoli dans toute l'extension possible dans les circonstances, et on fait publiquement les offices, les funérailles et les autres cérémonies ecclésiastiques. Le pacha régnant, Joseph Caramanly, ne manque pas d'instruction, et protége les négocians et les voyageurs.

PARIS. Il s'est glissé dans le second article sur l'*Etat de la cour de Rome*, n°. 446, des erreurs dont quelques-unes nous paroissent devoir être redressées. A la page 23, parmi les ordres religieux, on cite les *Certosini*, qui est le nom italien des Chartreux; il sera facile au lecteur de mettre ce dernier nom à la marge. La cinquième division des religieux porte le titre de *Frères*; on auroit dû peut-être se servir de l'expression de *religieux mendians*, plus usitée en France. Il n'est également aucun de nos lecteurs qui ne voie que les *Théresiennes* et les *Filles de saint François de Sales*, sont ce que nous appelons plus communément les Carmélites et les religieuses de la Visitation. Les religieuses qu'on a désignées sous le nom de *Turchines*, ne sont autres que les Annonciades Célestes, appelées en italien *Turchines*, de la couleur de leur vêtement, qui est bleu turquin (*turchino*). Dans le dénombrement des religieux, on a mis *Augustiniens* pour *Augustins*; les

Augustiniens forment une école particulière de théologie, au lieu que les *Augustins* sont un ordre de religieux. Enfin, en donnant un état des hospices, on a nommé celui *des Saints-Quatre*; il faut lire *des Quatre-Saints*. Nous n'avons pas voulu laisser à la malignité le plaisir de s'emparer de ces inexactitudes, pour lesquelles, sans alléguer d'autre excuse, nous aimons mieux recourir à l'indulgence du lecteur.

— M. Pierre Fortier, curé et archidiacre de Saint-Quentin, vient d'être enlevé à ses paroissiens, à l'âge de 68 ans. Il occupoit cette place depuis 1802, et il justifia le choix de M. l'évêque par sa sagesse, sa charité et son zèle. Doué d'un esprit conciliant et d'un excellent cœur, il étoit aimé d'un grand nombre de ses paroissiens et respecté de tous. Les pauvres et les affligés ne recouroient pas à lui en vain. Ses coopérateurs étoient ses amis, et il vivoit avec eux dans les douceurs de l'intimité et d'une confiance réciproque. Ils sentent vivement cette perte, et leurs regrets les honorent tous. Au surplus, toute la ville a été affligée de la mort de ce bon pasteur; tous les corps ont assisté à ses obsèques, et l'église de la ville, une des plus belles et des plus vastes du royaume, étoit pleine comme aux jours de fêtes.

— Un de nos journaux politiques contenoit dernièrement, sur les affaires ecclésiastiques des Pays-Bas, un article dont nous ne garantissons pas l'authenticité, mais dont voici la substance: « Le gouvernement de ce pays avoit établi qu'aucune cure dont le desservant reçoit du trésor un supplément d'appointemens, ne seroit donnée sans l'assentiment du ministre de l'intérieur et la confirmation du Roi. Quelques ecclésiastiques crurent que cette ordonnance blessoit les droits de l'Eglise, et agitèrent la question de savoir si on pouvoit, en conscience, recevoir des appointemens sous cette condition. Il y en eut qui résolurent la question négativement; mais le gouvernement n'en persista pas moins dans le réglement qu'il

avoit porté. L'ancien évêque de Ruremonde, qui a conservé sa juridiction sur quelques parties de son diocèse, situées en Hollande, sembla favoriser les vues du ministère en destituant M. Smeyers, curé de Nimègue, qui avoit refusé de céder, et qui, poursuivi par l'autorité séculière, a été obligé de se réfugier dans le pays de Clèves. Comme on l'accuse de continuer à entretenir la résistance par sa correspondance avec ses confrères, le gouvernement des Pays-Bas a fait des démarches auprès des autorités prussiennes, pour que cet ecclésiastique s'éloignât davantage des frontières. D'autres prêtres ont communiqué leurs scrupules à M. Ciamberlani, vice-supérieur des missions de Hollande, résidant à Munster, et se sont adressé même à la congrégation de la Propagande à Rome. La réponse a été, dit-on, « qu'il seroit à désirer qu'aucun curé ne reçût ses appointemens de l'Etat, jusqu'à ce que l'ordonnance soit rapportée; mais que cependant ceux qui ne peuvent subsister sans ces appointemens, sont autorisés à les accepter ». Nous n'oserions assurer que tous les détails de cet article soient bien exacts, et nous nous réservons de donner plus tard des renseignemens plus précis à ce sujet, si on a la bonté de nous en communiquer.

Bordeaux. Plus les ames pieuses ont eu à gémir sur les mauvais exemples qu'ont donnés pendant la révolution des prêtres égarés, plus elles voient avec joie le retour de quelques-unes de ces victimes d'un esprit de délire et de vertige. Parmi ceux qui avoient donné du scandale à cet égard, on comptoit M. Jean-Laurent Caubet, ancien vicaire de Saint-Vincent de Barsac, qui, après avoir prêté le serment en 1791, et accepté le titre de curé dans la même paroisse, qui lui fut donné par l'évêque constitutionnel, ajouta à ces premiers écarts une chute plus grave encore, et se maria. Bravant la honte comme les reproches de sa conscience, il s'étoit établi dans la paroisse même de Barsac, et étoit, par sa conduite et ses propos, un sujet continuel de

més dans les votes, ne nous permettent pas d'entrer dans plus de détails.

— M. le ministre de la guerre a publié une instruction relative aux hommes incorporés, aux remplacemens et aux réengagemens.

— La cour royale, confirmant le jugement de première instance, a déclaré la *Bibliothèque historique* séditieuse et malveillante, et a condamné les éditeurs, Chevalier et Regnault, à six mois de prison, 3000 fr. d'amende et 3000 fr. de cautionnement.

— Le 12, M. Dupin a achevé, devant le tribunal de police correctionnelle, sa plaidoierie pour M. Sainneville. Il a cherché à prouver que celui-ci n'avoit pas calomnié M. Canuel; mais que c'étoit, au contraire, M. Canuel qui avoit calomnié son client. Il est revenu sur les affaires de Lyon, et a signalé de nouveau les provocations de ceux qu'il regarde comme les instigateurs des mouvemens séditieux, et la sévérité des jugemens rendus contre des hommes qu'on étoit parvenu à égarer. M. Berryer, fils, a pris immédiatement la parole pour la veuve et le frère du capitaine Ledoux. Il s'est étendu sur l'absurdité d'une accusation qui tendroit à faire regarder toutes les autorités d'une grande ville comme des provocateurs de révolte. Les véritables agitateurs furent Oudin, Jacquit et Garlon; il a plu à M. Sainneville de dire, après la mort de Ledoux, qu'ils avoient été mis en jeu par cet officier. Le récit des dernières actions de Ledoux, de sa mort, et les paroles qu'il prononça avant d'expirer, démentent cette imputation. L'avocat a réfuté diverses allégations de M. Sainneville, et lui a opposé entr'autres la déclaration faite par un nommé Fiévé, dit *Champagne*, devant le pre[illegible]t. Dans cette déclaration, Fiévé dit avoir été conduit c[illegible]e lieutenant de police, M. Sainneville, qui l'a engagé à [illegible]acter ses premières dépositions; à dire qu'il n'avoit point eu de rapports pour le complot avec M. Sainneville; qu'il s'étoit trompé; et qui l'a menacé, s'il ne le faisoit, de le jeter dans un cachot dont il ne sortiroit plus. La cause est renvoyée au samedi 19, pour entendre MM. Couture et Mauguin.

— Le libraire Lhuillier s'est pourvu en cassation contre le jugement rendu en appel dans son affaire.

— M. Mathis est nommé colonel des chasseurs de Vaucluse, en remplacement de M. Choppin d'Arnouville, qui

rétractation de M. Caubet, et qui certifie que l'état de foiblesse du malade l'a empêché de signer, comme il s'en est expliqué lui-même devant les témoins qui n'ont pu que reconnoître la vérité du fait ». M. Caubet a peu survécu à cette démarche; mais il est mort du moins plus tranquille, laissant ceux qui prenoient intérêt à son sort, rassurés par un témoignage si formel de repentir, qui a été lu dans l'église lors des obsèques, et ayant exprimé plusieurs fois sa reconnoissance pour M. Dunougué, dont le zèle et la charité dans cette circonstance méritent en effet des éloges.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. n'a point assisté, ces jours dernier, à la messe dans la chapelle, à cause d'une légère indisposition; mais elle a présidé, samedi, le conseil des ministres.

— Mgr. duc d'Angoulême est arrivé, le 12 au soir, aux Tuileries, de retour du voyage qu'il a fait dans le nord.

— M. le duc de Wellington est parti pour Londres après avoir pris congé du Roi, des Princes et Princesses. Lord Castlereagh est également parti.

— On a remarqué qu'au moment où S. M., dans son discours d'ouverture aux chambres a eu prononcé ces paroles: *Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et de larmes*, des acclamations unanimes sont parties de tous les coins de la salle, et ont témoigné que le vœu de l'assemblée étoit conforme à la pensée du Monarque.

— M. le contre-amiral Duperré, commandant la station des Antilles, et M. Schmaltz, administrateur du Sénégal, ont pris congé du Roi pour se rendre à leurs stations respectives.

— M. le ministre de l'intérieur a fait un rapport à S. M. sur les votes des conseils-généraux de département. Ces votes portent principalement sur les chemins et sur différentes mesures d'administration intérieure. Quelques-uns sollicitent des avantages locaux, et d'autres des réglemens sur l'instruction. L'étendue de ce rapport, et la multiplicité des objets renfer-

de Bade. On sait que la maison de Bade se divisoit autrefois en deux branches, Bade-Baden et Bade-Dourlach. Bade-Baden, qui étoit catholique, s'éteignit en 1771, et ses domaines passèrent à la branche protestante.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 14, la chambre s'est assemblée, d'après l'invitation de M. le chancelier. Les quatre plus jeunes pairs ont pris séance au bureau. L'assemblée s'est occupée de la formation du bureau définitif. MM. le duc de Doudeauville, les marquis de Pastoret et de Vérac, et le maréchal duc de Bellune, ont réunis le plus de suffrages, et ont été proclamés secrétaires pour la session. La commission pour la rédaction du projet d'adresse au Roi, est composée des marquis de Fontanes, de Pastoret et de Talaru, et des vicomtes de Montmorency et de Rosambo. Une autre commission a été nommée, au sort, pour vérifier les titres d'admission de M. le comte Lecouteux de Canteleu, fils du pair qui est mort le 18 septembre dernier. Le reste de la séance a été employé à la formation des bureaux et de la commission des pétitions. Celle-ci est composée de MM. les ducs de Saint-Aignan et de Choiseul, et des marquis de la Place, d'Herbouville, de Lally-Tolendal et de Talaru.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 14 décembre, la séance s'est ouverte à une heure un quart, sous la présidence de M. Anglès, père, doyen d'âge. L'assemblée a procédé de suite, par voie de tirage au sort, à la formation des bureaux, au nombre de neuf. Une adresse signée *Barré*, aux *Représentans de la nation françoise*, a été renvoyée à la commission des pétitions; l'auteur croit avoir trouvé le véritable système de gouvernement. Les présidens et secrétaires des bureaux sont MM. de Salis, Siméon, Dumanoir, Beugnot, Lagrange, Barairon, de Serre, Dupont et de Villèle; et les secrétaires, MM. Breton, Saulnier, Barthe-Labastide, Blanquart-Bailleul, Daugier, Mestadier, Froc de la Boulaye, de Saint-Aulaire et Bourdeau. On a remarqué que plusieurs députés manquoient encore. La plupart des membres occupent les mêmes places que l'année dernière. M. de la Fayette s'est assis auprès de MM. d'Argenson et Delessert.

Les quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'église de France en particulier, depuis 1515; par M. de Pradt. 3 vol. in-8°.; Paris, 1818.

SECOND ARTICLE.

C'est une tâche difficile que celle de rendre compte d'un ouvrage où les erreurs, les méprises, les inconséquences, les divagations, les faux jugemens, se succèdent et se pressent rapidement; où la nouveauté des doctrines le dispute à l'inexactitude des faits, et où le désordre du plan suit celui des idées. Quoique fasse la critique, elle ne fera connoître qu'imparfaitement le vice du livre, et le tableau qu'elle en présentera sera fort au-dessous de la réalité. C'est, nous le craignons, ce qui nous arrivera pour l'ouvrage de M. de Pradt.

Nous laissons de côté le premier volume, qui ne contient presque que des considérations générales, dont plusieurs ont été exposées dans notre article précédent. L'auteur y parle du gouvernement de l'Eglise, de nos libertés, du Concordat de François Ier., des disputes entre Louis XIV et la cour de Rome, en homme qui ne s'est donné la peine, ni d'étudier les principes, ni de s'instruire des faits. Il n'a pas songé qu'on ne fait pas un livre de théologie avec des phrases, ni un livre d'histoire avec de l'imagination. Il dit naïvement, dans son *Avant-propos*, que le temps ne lui a pas permis de corriger *les nombreux défauts*

qui se font ressentir dans son ouvrage; nous lui répondrions par ce mot connu : *Le temps, Monsieur, ne fait rien à l'affaire*. Quand on écrit pour le public, et surtout quand on écrit sur des choses de religion, il est assez convenable de se donner le temps de faire disparoître *les nombreux défauts* que l'on remarque soi-même dans ce qu'on a fait.

Au second volume, M. de Pradt arrive au commencement de la révolution. Il blâme fort la conduite du clergé à cette époque. Le clergé, selon lui, devoit absolument se plier aux idées nouvelles, suivre le torrent, et ne pas persister à soutenir ses droits. Nous le verrons constamment professer ce système. C'est toujours l'Eglise qui doit céder, toujours les prêtres qui ont tort, toujours le foible qui est blâmé. M. de Pradt arrive généreusement au secours du fort et du puissant; il est réservé quand il s'agit de juger la conduite tenue envers le clergé en 1789; mais il est très-prononcé quand il est question des fautes du clergé lui-même, ou de ce qui lui paroît tel. Il avoit fait ailleurs un grand éloge de l'assemblée constituante; il la loue encore ici, et se moque de ceux qui lui contestent les droits en vertu desquels elle agissoit. Pourtant il se réunit à Mme. de Staël pour improuver la constitution civile du clergé, comme une mesure fausse et impolitique. Il reconnoît que la demande du serment fut une faute grave et une source de discorde. *L'imprudente affaire du serment aggrava le mal, le rendit incurable, et du sein de l'assemblée propagea la discorde sur toute l'étendue de la France. Ici la prudence m'interdit de continuer. Dans cinquante ans, lorsque tous les hommes de ce temps seront descendus dans la tombe, on pourra tout dire sans craindre de*

rouvrir ou d'aigrir des blessures. Qu'aujourd'hui le silence contribue à affermir la paix qui s'établit, ce seroit un crime que de toucher à cette tige sacrée, ou d'en retrancher un seul fruit. Admirable discrétion de l'auteur! Il craint de parler de l'église constitutionnelle, et il croit qu'il faut attendre cinquante ans pour révéler ses torts; et nous le verrons entrer dans des détails infinis sur des événemens bien postérieurs, et accuser persévéramment des hommes vivans et élevés en dignité. Il use des plus grands ménagemens envers un parti mort et décrédité, et il va verser le reproche et le blâme sur des personnages éminens et révérés. Ce seroit *un crime*, à ses yeux, que de ne pas garder le silence sur des divisions aujourd'hui éteintes, et il va tout à l'heure, et dans deux gros volumes, rouvrir des plaies plus récentes, attaquer des réputations établies, réveiller des disputes encore fraîches, faire enfin le procès à ce qu'il y a de plus illustre dans un corps dont il fait partie. Ces inconséquences pullulent dans tout l'ouvrage.

Nous ne nous proposons pas d'insister beaucoup sur la politique dans nos extraits; il est bon seulement de donner une idée de celle de l'auteur, ne fût-ce que pour montrer qu'il n'est guère plus exact sur une matière sur laquelle il a la prétention d'être fort habile, et qui a été l'objet de tant d'écrits de sa part. *Le dix-huit brumaire*, dit-il, *ne fut fait ni pour ni contre personne, ni pour Buonaparte ni contre les directeurs régnans; une nation ne se remue jamais que dans une vue générale et pour un intérêt commun.* Est-ce donc que *la nation s'est remuée* au 18 brumaire? Est-ce que le mouvement ne se borna pas à la capitale, et à une portion de la capitale? A qui prétend-

ou faire croire que cette journée ne fut pas faite par et pour Buonaparte ? Qu'espère-t-on en heurtant ainsi l'opinion de ses contemporains sur une chose qu'ils ont vue, et qui est encore si près de nous ? Peut-on les tromper sur des événemens dont les détails et les ressorts sont connus, ou a-t-on eu l'intention d'encenser quelque idole ? On diroit en effet que M. de Pradt, qui, dans un écrit précédent, avoit rendu un certain homme passablement ridicule, a voulu expier ici ce tort. Il ne parle plus de lui qu'avec indulgence et même avec respect, et les éloges qu'il lui décerne contrastent avec l'assiduité de ses plaintes contre d'autres. Ce n'est plus *Jupiter-Scapin*. C'est cet *homme d'un génie si transcendant, d'un coup d'œil si juste et si prompt, dont la force consistoit en partie à ne rien voir, et à ne rien faire comme les autres.... Les siècles s'entretiendront de ce sujet, et ne l'épuiseront point........ Son esprit étoit tout entier à la tolérance..... Les ambiguités, les subtilités étoient les antipodes du caractère de Napoléon; aussi les avoit-il en horreur..... Esprit lumineux et tranchant, porté au grandiose, occupé de soins immenses, l'ambiguité et la tortuosité étoient ce qui devoit lui convenir le moins........* Mais ces éloges sont moins remarquables encore que l'attention continuelle de l'auteur à excuser ou à affoiblir les torts du même personnage, comme nous le verrons par la suite.

M. de Pradt, qui s'étoit déclaré si fortement contre le Concordat de François Ier., a vu celui de 1801 d'un œil beaucoup plus favorable. Il en loue à la fois, le Pape, et le clergé constitutionnel, et Buonaparte. Cet amalgame est bizarre; mais ce sont là de ces idées neuves que M. de Pradt ne paroît pas haïr. Il n'est

pas de ces esprits vulgaires qui se traînent dans les anciennes ornières; c'est son expression. *Le clergé constitutionnel n'opposa*, dit-il, *aucune résistance à la demande des démissions, et ne défendit pas un seul instant le terrain qu'il occupoit. Peu de jours après, on auroit cherché ses traces; elles avoient disparu.* Il est vrai que le clergé constitutionnel disparut bientôt; mais d'où vient cela? Est-ce de la modération de ce clergé? N'est-ce pas plutôt *de la foiblesse des liens qui unissoient la nation au clergé constitutionnel*, comme l'auteur lui-même le dit plus bas? car, du reste, ce clergé fit tout ce qu'il put pour se soutenir. M. de Pradt ignore donc les actes de leur concile de 1801, leurs difficultés sur le mode de démission, les lettres qu'ils publièrent, les démarches de M. G., sa conversation avec Buonaparte pour empêcher le Concordat; conversation dont cependant il a fait mention quelque part. Tout cela prouve que ces messieurs ne cédèrent pas si vîte, et qu'ils défendirent le terrain autant que le pouvoient des hommes abandonnés à la fois par le gouvernement et par les peuples.

M. de Pradt prononce que le Concordat de 1801 étoit le seul Concordat religieux qui eût encore été fait. Mais il eût mieux valu encore, à son gré, ne pas le faire. Buonaparte auroit dû ne donner de prépondérance à aucune religion, et les protéger toutes également. *En suivant l'ornière tracée par François Ier.*, en mêlant encore le spirituel au temporel, il s'écarta du système de tolérance et de l'esprit de son siècle; c'est une faute que M. de Pradt lui a bien fait sentir depuis, et Buonaparte l'a reconnue. Le Concordat de 1801 avoit un autre inconvénient; c'est qu'*il introduisoit dans l'Etat un pouvoir étranger propre à le*

troubler, et qui, dans le fait, l'a troublé; ce qui veut dire apparemment, 1°. qu'il falloit se passer du Pape dans cette circonstance; 2°. que c'est le Pape qui a troublé la France depuis; deux choses dont l'une décèle un évêque bien dégagé assurément de l'ultramontanisme, et l'autre un observateur bien impartial des faits.

Mais ce Concordat (que le lecteur redouble ici son attention, M. de Pradt entre en scène), ce Concordat étoit surtout frappé d'un défaut essentiel; c'est qu'on n'avoit point pris de précaution contre le refus des bulles du Pape. Cette omission étoit une faute impardonnable, et elle a eu les suites les plus désastreuses; elle a empêché M. de Pradt d'être archevêque de Malines. L'auteur ne prend pas la peine de dissimuler combien son propre intérêt a influé ici sur son jugement. Vous croyez peut-être qu'il en veut beaucoup à Buonaparte pour les brouilleries qui ont amené le refus des bulles. Point; ses plaintes portent sur le Pape. Le Pape commence à omettre le nom de Napoléon dans les bulles; celui-ci regarda d'abord cette omission comme une chose légère et indifférente; *en quoi*, dit fort sensément M. de Pradt, *il avoit tort; car il ne s'agissoit point de lui personnellement, mais d'un droit de souveraineté, chose qui ne doit jamais être traitée légèrement.* Ce vif intérêt que l'auteur porte aux droits de souveraineté de Buonaparte, est d'une ame reconnoissante. Suivons l'ordre des faits. En 1808, Buonaparte nomma M. de Pradt à l'archevêché de Malines, et voulut créer un évêché à Montauban. Le 29 mars 1809, le Pape érigea l'évêché dans un consistoire, et préconisa M. de Pradt pour Malines; mais il ne fit pas mention du nom de Napoléon dans

les bulles; *chose inadmissible et sans exemple.* L'agent françois à Rome, qui étoit, je crois, M. Moltedo, ne voulut pas envoyer les bulles, pensant qu'elles ne seroient pas admises. Il se contenta d'adresser au ministre des cultes une copie de cette bulle, certifiée à la daterie; copie qui fut montrée à M. de Pradt, mais qu'on ne lui donna point; de sorte qu'*il se trouve entre un évêché et un archevêché, sans pouvoir toucher à l'un plus qu'à l'autre.* Et voilà le grand tort du Pape, tort que l'auteur développe longuement, non sans doute parce qu'il est intéressé dans l'affaire (à qui cette pensée pourroit-elle venir?). Ici se présente naturellement une réflexion. M. de Pradt dit quelque part qu'il est avantageux que l'histoire soit racontée par ceux mêmes qui y ont joué un rôle; son exemple est un fort argument contre ce système; car l'homme dans ce cas est trop tenté de se mettre à la place de l'historien; ce seront ses intérêts qui dicteront ses jugemens. Il verra les faits dans les rapports qu'ils auront avec lui, et subordonnera ce qui est général à ce qui le touche personnellement. C'est ce qui arrive en cet endroit à M. de Pradt, qui nous entretient de son affaire avec l'accent d'un homme excessivement sensible aux désagrémens qu'il a éprouvés; c'est la matière de plus d'un chapitre. En 1809, dit-il, Napoléon fit proposer au Pape, alors à Savone, de donner des bulles aux évêques nommés sans son nom propre; il consentoit que le Pape les adressât au conseil d'Etat, ou bien au ministre des cultes. *Cette démarche étoit de la nature la plus pacifique, et Napoléon faisoit plus qu'aucun souverain n'avoit encore fait, et peut-être même n'auroit fait. Le Pape, chose étrange, rejeta avec dureté cette proposition. Le fait paroîtroit incroyable si*

nous n'avions la lettre du Pape au cardinal Caprara, en date du 26 août 1809. Chose *incroyable* en effet, que cette *dureté* du Pape dans le temps où Napoléon venoit de lui donner tant de preuves de modération et de condescendance! Quand faisoit-il, en effet, ces propositions? dans le temps même que Pie VII, enlevé de Rome, étoit traîné en France, errant, captif, privé de communications au dehors, séparé des cardinaux, surveillé étroitement. Dans cet état de choses, c'est le Pape qui en agit *avec dureté* à l'égard de Napoléon; et celui-ci *faisoit plus qu'aucun souverain n'avoit encore fait.* Quel heureux rapprochement! et combien il y a lieu d'admirer la sagesse, le discernement et l'impartialité d'un historien qui sait si bien apprécier les actions, et qui a l'art de trouver un excès de bonté dans le persécuteur, et une *dureté incroyable* dans le prisonnier! C'est sans contredit un des contresens les plus piquans qui aient été imprimés dans un siècle qui n'en a pas été avare. Et non-seulement le Pape eut tort en 1809, *il a encore manqué à son devoir en 1814.* Rentré à Rome, *il devoit s'occuper des évêques qui souffroient pour lui*, comme si M. de Pradt avoit *souffert pour le Pape.* En vérité, l'intérêt et l'égoïsme sont bien aveugles, et font dire des choses bien ridicules. Le reste de ce chapitre et le suivant, sont consacrés à ce plaidoyer, et l'auteur conclut, comme au Palais, que le Pape doit être *condamné*; qu'*à défaut d'autre tribunal, il porte cette cause à celui de l'opinion publique*, et qu'*il est sûr du jugement.* Qui pourroit, en effet, hésiter entre le Pape et M. de Pradt?

L'auteur, avant d'entamer le récit des querelles entre le Pape et Napoléon, trace le tableau de la cour

de Rome ; il annonce l'intention de se tenir dans cette esquisse *également éloigné de l'irrévérence et de la superstition*; mais, soit qu'il ait oublié sa promesse, soit que la contrainte lui coûtât trop, vous retrouverez bientôt sous sa plume ces vieilles accusations d'ambition, de hauteur, d'astuce, de dissimulation, répétées dans des pamphlets anciens et nouveaux. M. de Pradt n'aperçoit à Rome que superstitions, souplesse et dégradation ; cela rendra moins odieuse l'usurpation dont il avoit à présenter l'histoire. Il ne dissimule même pas ses désirs. *Une grande souveraineté, telle que celle dont Napoléon avoit donné l'ébauche à l'Italie, étoit seule capable de remédier au mal... Comment se flatter de recréer de grands peuples avec dix souverainetés surmontées d'une cour cauteleuse et monastique?* Ainsi voilà qui est clair; le bien de l'Italie demandoit que Buonaparte s'en emparât, et les vœux de l'évêque accompagnoient l'épée du conquérant. L'ami de la liberté ne peut même se défendre d'une sorte d'enthousiasme en racontant les premiers succès de son héros contre *la cohue de petits princes, de pauvres soldats, de chefs plus pauvres encore*, qui osèrent résister en Italie : *Envisager ces foibles adversaires et les renverser fut une seule et même chose; jours de grandeur et de gloire, jours d'audace et de génie, de perspicacité et de politique, destinés à consoler la riante Ausonie de sa longue servitude, et à lui préparer un rang parmi les nations! Espoir trompeur, aurore d'un bonheur trop tôt évanoui, auquel de mauvais calculs devoient faire succéder un retour pénible à un nouvel assujettissement rendu plus cruel par la jouissance de quelques instans de liberté!* Ne croit-on pas entendre quelque patriote italien se lamentant sur les ruines de la république cisalpine?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Aujourd'hui, samedi des Quatre-Temps, M. de Latil, premier aumônier de S. A. R. MONSIEUR, donne l'ordination à Saint-Sulpice; il doit y avoir huit prêtres, trente diacres, quinze sous-diacres, des minorés et des tonsurés. La plupart de ces ordinands ne sont point du diocèse de Paris.

— Quelques journaux se sont hâtés d'annoncer la fin tragique de deux ecclésiastiques, dont l'un a été trouvé asphixié dans sa chambre, et l'autre pendu. Le premier avoit déjà donné des signes d'aliénation d'esprit, et cette cause, qu'il étoit bon de mentionner, peut seule expliquer en effet la résolution qu'a prise un vieillard qui n'étoit, ni accablé par les infirmités, ni pressé par le besoin. Le second, curé près d'Etampes, étoit un prêtre régulier et plein de zèle, et on s'est un peu pressé d'affirmer qu'il avoit attenté lui-même à ses jours. Les détails que l'on a publiés indiquent assez combien il étoit difficile qu'il eût réussi lui-même à se donner la mort par le moyen qui a été décrit. Un journal, qui a eu l'inhumanité de revenir sur ce sujet pour se livrer à des plaisanteries froides et barbares, prétend que ce malheureux prêtre a été victime de ses idées exagérées, et qu'il n'avoit pas la tête saine, parce qu'il parloit souvent contre les ravages de l'incrédulité. Il est fâcheux de penser que la mort funeste d'un prêtre prête à la gaieté auprès de gens qui parlent si souvent de l'élévation de leur ame et de la sensibilité de leur cœur. Chez les hommes de parti, l'humanité n'est plus qu'un vain mot, et les idées libérales un texte à déclamations.

— Un de nos abonnés nous demande pourquoi nous n'avons pas encore parlé d'un ouvrage qui a paru, il y a déjà quelque temps, et qui a fait assez de bruit. Cet ouvrage rapporte des révélations d'une religieuse

converse de Bretagne. Nous ne nous sommes point hâtés d'en rendre compte, pour plusieurs raisons, dont la première et la principale est que la matière est fort délicate, et que l'examen de ce livre donneroit lieu à plusieurs questions dont la solution n'est même pas de notre compétence. Ce seroit à l'autorité qu'il appartiendroit de décider le degré de confiance que méritent les choses extraordinaires rapportées dans l'ouvrage. Si l'autorité garde le silence, il nous convient d'imiter sa réserve. Notre projet est donc d'attendre encore, de recueillir les différens avis, et de peser les témoignages. Nous voyons des hommes éclairés et respectables qui jugent très-favorablement des révélations de la sœur Nativité. D'autres suspendent leur jugement, attendu qu'ils rencontrent dans le livre des détails qu'ils n'expliquent pas bien ou qui leur paroissent même un peu hardis. Est-on bien sûr d'ailleurs que l'éditeur n'y a rien mis du sien, qu'il ait toujours été bien servi par sa mémoire, en rapportant ce que lui disoit la pénitente, et que nous ayons enfin l'ouvrage tel que l'avoit fait la sœur? C'est une discussion incidente à joindre à la principale, et qui pourra nous occuper quelque jour. En attendant, pour répondre au moins à une des questions de l'abonné, il semble que cette lecture ne convient pas indistinctement à tout le monde, et qu'elle doit être réglée par les conseils d'un directeur éclairé.

Briançon. Une mission, qui vient d'être donnée dans notre ville, offre des détails précieux pour nous, et qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour les fidèles des autres diocèses. Deux prêtres du diocèse de Valence ont bien voulu se charger de cette bonne œuvre. La mission commença le premier dimanche d'octobre, 4 de ce mois, par un discours sur la nécessité et les avantages de ce cours d'instructions et d'exercices; la procession suivit immédiatement. Dans les premiers jours, l'indifférence et le respect humain tinrent un assez grand nombre de personnes éloignées de venir à l'église; mais

cependant chaque discours attiroit plus d'auditeurs, et, dès le second dimanche, la majorité des paroissiens, touchés de ce qu'ils avoient entendu eux-mêmes, ou appris par d'autres, céda à une impulsion qui finit par devenir générale. Un discours sur la mort, et l'amende honorable faite au pied de la croix, ramenèrent principalement les cœurs. Dès cet instant, les tribunaux de la pénitence furent fréquentés assiduement, le peuple des environs se joignit aux habitans, et il fallut appeler des ecclésiastiques du dehors pour partager un travail qui croissoit chaque jour. Ce seroit aux heureux pénitens, qui ont cédé à la grâce, à nous raconter les miséricordes du Seigneur sur eux, les coups qui les ont ébranlés, les larmes qu'ils ont versées, tant de plaies guéries, d'inimitiés éteintes, de réconciliations opérées, de scandales réparés, de maux prévenus. Les missionnaires avoient formé, au milieu de nous, un tribunal de conciliation et de paix. Les instructions de la retraite, les méditations, les conférences, les gloses, entretinrent et fortifièrent les premiers sentimens que le commencement de la mission avoit fait naître. La communion générale des femmes eut lieu le jour de la Toussaint, et cette cérémonie ajouta à la solennité du jour. Environ mille personnes participèrent à la table sainte, sans compter celles qui, pour quelque raison que ce soit, avoient communié auparavant, ou qui ne le firent qu'après. Pendant cette communion, les hommes et les jeunes gens chantoient des cantiques analogues à ce qui se passoit. C'est surtout depuis ce jour que la paroisse entière parut gagnée à Dieu; les prières et la puissance de l'exemple achevèrent de vaincre la résistance de ceux qui avoient résisté jusque-là. Chacun choisit son Ananie; les jeunes gens comme les vieillards accoururent à la piscine salutaire, et les ministres de la réconciliation étoient obligés de prendre sur le repos de la nuit pour suffire à entendre la foule. Ils passoient tout le jour dans cette pénible, mais consolante

occupation. Cependant les instructions des missionnaires ne discontinuoient pas. La communion générale des hommes avoit été annoncée pour le dimanche 8 novembre; mais on la remit au dimanche suivant pour se donner plus de temps de s'assurer des dispositions du peuple, et pour faciliter aux gens de la campagne les moyens de se joindre à la cérémonie. Elle se fit le jour de la fête de la Dédicace, et présenta le même spectacle de piété, de recueillement et de modestie que la communion des femmes. Le soir, à l'issue de vêpres, après la rénovation des vœux du baptême, on fit la procession pour la plantation de la croix. Plus de 4500 personnes s'avançoient, sur deux rangs, vers l'endroit où devoit être érigé l'étendard du salut. Quand on fut rentré dans l'église, M. l'abbé Guyon monta en chaire, et annonça que la mission étoit terminée. Nous ne parlerons pas de la douleur que causa cette nouvelle, et des regrets universels qui suivirent le départ des missionnaires. Ils se mirent en route, le 16, à quatre heures du matin. Le même jour de leur départ, la foule se porta à l'église, sans doute pour y renouveler les résolutions que chacun avoit prises. Depuis, ces bons sentimens paroissent continuer, et des hommes en place comme le peuple, de braves militaires décorés, comme des artisans, donnent l'exemple de l'assiduité à remplir les devoirs de chrétien. On peut dire qu'une révolution morale s'est opérée dans notre ville, et c'est encore pour nous un sujet d'étonnement comme de joie, et un motif de bénir chaque jour la miséricorde de Dieu, et la charité de ceux qu'il a choisis pour ses instrumens.

Madrid. Un décret royal, rendu le 19 novembre, et contre-signé par le grand inquisiteur, François-Xavier Mier y Campillo, porte ce qui suit : « S. M. étant instruite que l'on a tenté de répandre dans le royaume des ouvrages où respirent l'irréligion, l'erreur et la révolte contre les autorités légitimes, a ordonné que les

détenteurs de ces ouvrages pernicieux seroient traduits devant le Saint-Office pour y être condamnés à une peine qui ne sera pas moindre que trois mois de prison et 25 doublons d'amende. Les ouvrages désignés sont : *Histoire de l'Inquisition* (sans doute celle du sieur Lorente) : *Raisons d'après lesquelles l'Inquisition doit être détruite* ; *Quelques Remarques sur le rétablissement de la Compagnie de Jésus* ; *Théorie des Cortès* ; *Nécessité d'une représentation nationale* ; *Observations sur la conduite de plusieurs cours d'Europe* ; *Difficultés à vaincre*, etc. Il est en outre défendu de propager les journaux étrangers et pamphlets dirigés contre le gouvernement et les institutions de l'Espagne.

— Dom Christophe Bencomo, confesseur du roi d'Espagne, et qui a été son précepteur, ainsi que celui des infans ses frères, a été consacré, le mois de novembre dernier, archevêque d'Héraclée *in partibus infidelium*, dans la chapelle royale du palais à Madrid. C'est le cardinal Louis de Bourbon qui a fait la cérémonie, assisté de l'inquisiteur général et de l'évêque de Teruel. Le roi d'Espagne, la reine, les infans, et toute la cour, ont assisté au sacre ; et l'infant don Carlos a voulu être le parrain du nouveau prélat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. continue à garder ses appartemens ; le conseil des ministres a été tenu le jeudi sous la présidence du ROI.

— Mgr. duc d'Angoulême a fait remettre 1000 fr. pour les pauvres de la ville d'Arras, et en a envoyé autant pour ceux de Calais et de Saint-Omer.

— MADAME a fait passer à la Société Maternelle de Bourges un nouveau secours de 1500 fr.

— La chambre des pairs ne s'assemble que samedi pour entendre le rapport de la commission chargée de présenter l'adresse au ROI.

— Une ordonnance du ROI augmente le nombre des mem-

bres de la cour royale de Corse; crée une quatrième chambre à la cour royale de Toulouse, et réduit les cours d'Agen, d'Angers et d'Amiens à trois chambres.

— M. le ministre de la guerre a créé une commission chargée de nommer les lieutenans et sous-lieutenans d'état-major; elle est composée des lieutenans-généraux Ricard, Bailly de Monthion et Lucotte, et des maréchaux-de-camp d'Allón et Després.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé 1200 fr. à la paroisse d'Œuf (Pas-de-Calais), victime d'un incendie en septembre dernier.

— D'après le vœu émis par le conseil général du département de la Loire-Inférieure, le dépôt de mendicité de Nantes a été supprimé comme ne remplissant point sa destination.

— MM. Chevalier et Regnaut ont été conduits à la Conciergerie, non point en exécution du dernier arrêt rendu contre eux, mais pour raison de nouvelles poursuites faites contre eux, à la suite de la saisie d'un *Supplément* à la 6e. livraison du 4e. numéro de la *Bibliothèque historique*.

— Un bataillon de la légion d'Eure et Loir est arrivé, le 5, au Quesnoy, et a été reçu avec de vives démonstrations de joie par les habitans, empressés de voir leur place occupée par des compatriotes.

— L'empereur de Russie a envoyé à M. Lafon, de Bordeaux, ancien commissaire du Roi, et poursuivi sous Buonaparte, une bague de diamans, comme une marque de sa bienveillance.

— Plusieurs habitans d'Alençon ont donné un démenti à la *Minerve*, qui avoit inscrit leurs noms parmi les souscripteurs pour les réfugiés du Champ-d'Asile. Un notaire de Dreux a aussi réclamé contre son inscription.

— Le conseil général du département de l'Yonne a émis le vœu qu'il fût établi dans tous les chefs-lieux d'arrondissement des écoles dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15, M. Anglès, père, occupoit le fauteuil. Plusieurs membres ont fait des rapports sur l'admission des députés. Il

ne s'est élevé de contestations sur aucun ; seulement quelques membres, dont les papiers n'étoient pas en règle, ont été ajournés. L'ordre du jour appeloit la formation d'une liste de cinq candidats pour la présidence. On a d'abord procédé, par la voie du sort, à la désignation de seize scrutateurs. Il y avoit 179 votans ; la majorité absolue étoit de 90. M. Ravez, ayant obtenu 97 voix, et M. de Serre 93, ont été proclamés premier et second candidats. Le reste des voix s'est ainsi partagé : MM. Planelli de Lavalette et Daugier, 80 ; Camille-Jordan, 64 ; Dupont, 48 ; le prince de Broglie, 47 ; de Courvoisier, 42 ; Cardonnel, 41 ; Dupont de l'Eure, 40. etc. Le scrutin pour les autres candidats est remis au lendemain.

Le 16, on a procédé à la nomination des trois autres candidats pour la présidence ; 174 membres étant présens, la majorité absolue étoit de 88. Le résultat du scrutin a donné à M. le comte d'Augier, 90 voix ; à M. Planelli de Lavalette, 84 ; au général Dupont, 73 ; à M. Camille-Jordan, 68, etc. ; M. d'Augier a été proclamé troisième candidat. M. le président a annoncé qu'on alloit nommer les deux autres candidats par un scrutin de ballottage. Il a demandé si M. Camille-Jordan, dont l'admission a été ajournée, pouvoit néanmoins être admis au ballottage. MM. Casimir Perrier, la Fayette, Manuel et d'Argenson, ont dit que cela ne pouvoit faire une question. Le scrutin de ballottage a donc eu lieu entre les quatre nommés ci-dessus ; il a donné pour résultat : au général Dupont, 101 voix ; à M. de Lavalette, 90 ; à MM. Courvoisier et Camille-Jordan, chacun 80 voix. Le général Dupont et M. Planelli de Lavalette sont candidats. La liste sera portée à S. M.

Le 17, après avoir prononcé l'admission de quelques députés ajournés, la chambre s'est occupée de la nomination des vices-présidens. Le nombre des votans étoit de 173 ; majorité absolue, 87. Au premier scrutin, M. de Courvoisier a obtenu 97 voix ; c'est le seul qui ait eu le nombre de voix suffisant. Au second scrutin, les voix se sont partagées sans donner la majorité absolue à personne. Ceux qui ont eu le plus de voix sont : MM. Blanquart-Bailleul, Beugnot, Royer-Collard, Becquey, Bourdeau et Siméon. On a procédé à un scrutin de ballottage entr'eux. MM. Blanquart-Bailleul, Beugnot et Becquey y ont réuni le plus de voix, et ont été proclamés vice-présidens avec M. de Courvoisier.

(*Mercredi 23 décembre 1818.*) (N°. 456.)

Notice sur M. le cardinal de Quevedo, évêque d'Orense, et bienfaiteur du clergé françois déporté en Espagne.

La révolution, qui a enfanté tant de crimes, a été aussi l'occasion de traits éclatans de vertu et de charité. Elle a fait connoître au loin des hommes dont le mérite éminent eût été, dans d'autres circonstances, resserré dans des bornes plus étroites. Elle a établi de nouvelles relations entre des portions de la catholicité qui, quoique voisines, communiquoient peu ensemble. C'est la réflexion que nous faisions dernièrement à l'occasion de la mort de M. le cardinal de Quevedo. Evêque du plus petit siége d'Espagne, son mérite n'eût point été connu hors de sa patrie, si nos troubles ne lui eussent donné lieu de déployer une charité extraordinaire, et n'eussent, en quelque sorte, appelé auprès de lui des témoins de ses vertus.

Pierre de Alcantara de Quevedo et Quinsano naquit, le 12 janvier 1756, à Villeneuve du Frêne (Villanuova di Freno), dans le diocèse de Badajoz, en Estramadure. Ses parens, distingués par leur naissance et leur rang, l'étoient surtout par leur piété, et ils ont vécu assez long-temps pour voir leur fils justifier les espérances qu'il leur avoit données, et parvenir aux premières dignités de l'Eglise. Le jeune Quevedo fit ses études dans l'Université de Salamanque, et s'y fit remarquer par la vivacité et la pénétration de son esprit, par un goût décidé pour l'étude, et principalement pour les études graves et solides. Sans négliger la littérature qu'il aimoit, il s'appliqua de préférence aux connoissances propres de l'état auquel il se destinoit, en même temps qu'il s'attachoit à faire naître dans son cœur les sentimens d'une piété éclairée. Il parcourut le cercle

des études à l'Université avec une assiduité et un succès qui ne se démentirent pas, et le bonnet de docteur qu'il reçut à la fin de sa carrière scolastique, ne fut pas pour lui un titre honorifique accordé à l'usage, mais le prix d'un travail constant. Un trait qui se rattache à cette première partie de sa vie, annonçoit déjà ces dispositions généreuses qui l'ont porté depuis à verser tant de richesses dans le sein des pauvres. Ses parens lui avoient envoyé à Salamanque, sur la fin de ses études, une somme pour les frais de son doctorat; elle se trouva entièrement employée au soulagement des malheureux. Obligé de recourir à sa famille, il ne lui dissimula pas l'usage qu'il avoit fait de cet argent. On lui fit passer de nouveaux fonds, en l'exhortant sans doute à les mieux ménager. C'étoit peut-être son intention; mais de nouveaux besoins des pauvres provoquèrent de sa part de nouvelles largesses, et la somme s'écoula encore en œuvres de charité. Il fallut que ses parens envoyassent l'argent en d'autres mains, et qu'on l'employât sans la participation de l'abbé de Quevedo.

Le nouveau docteur porta les mêmes vertus dans l'exercice du ministère. Il fut successivement chanoine de la cathédrale de Salamanque, et inquisiteur du Saint-Office. Son mérite et ses vertus ne le laissèrent pas long-temps dans le second ordre de la hiérarchie. Charles III le nomma à l'évêché d'Orense, au midi de la Galice, siége suffragant de Compostelle. M. de Quevedo ne vit dans ce choix qu'une charge redoutable dont il connoissoit tous les devoirs. Préconisé à Rome, le 15 avril 1776, il se dévoua dès-lors aux soins de son troupeau, et voulut le connoître par lui-même. La prédication, les instructions, le soulagement des malheureux, la vigilance sur son clergé, l'occupoient tout entier. Il annonçoit la parole de Dieu avec autant de simplicité que de zèle, visitoit son diocèse, et répandoit partout d'abondantes aumônes. On ne l'appeloit que le saint, et sa réputation franchit bientôt les bornes de son diocèse.

Charles III voulut l'élever sur un plus grand théâtre, et à la mort du cardinal Delgado, patriarche des Indes et archevêque de Séville, en 1782, il nomma M. de Quevedo à ce dernier siége. Bien des raisons pouvoient autoriser cette translation, aux yeux même de l'évêque le moins exempt d'ambition. L'archevêché de Séville, beaucoup plus étendu que l'évêché d'Orense, offroit plus de matière au zèle d'un prélat laborieux; il présentoit surtout plus de moyens de soulager les pauvres, et cette considération devoit être d'un grand poids auprès d'un homme aussi charitable que M. de Quevedo. Que de biens ne pouvoit-il pas faire avec un revenu de plus d'un million ! et son influence sur un si grand siége n'eût-elle pas pu être même fort avantageuse pour toute l'église d'Espagne? M. de Quevedo ne se rendit point à des motifs qui auroient ébranlé tout autre. Il représenta au roi que la Providence lui ayant confié le soin de l'église d'Orense, il ne croyoit point devoir la quitter pour une épouse plus riche, et qu'il étoit résolu à lui rester fidèle jusqu'au tombeau. Charles III respecta la délicatesse du modeste évêque, et le laissa faire le bonheur de son troupeau.

Après ce sacrifice, qui n'en étoit pas un pour un homme si désintéressé, l'évêque d'Orense continua à retracer dans la Galice les vertus d'un apôtre. Laborieux, éclairé, doux, aimable, également propre et aux travaux du cabinet et à ceux du dehors, élevé dans ses discours, et affectueux dans ses conversations, se faisant pauvre pour avoir plus à donner, il retraçoit toutes les vertus de ces grands évêques de l'antiquité que l'Eglise propose à notre vénération. Tous les malheureux trouvoient en lui un appui, et tous les affligés un consolateur. On en vit un illustre exemple dans sa conduite admirable envers les ecclésiastiques françois bannis de leur pays. Il reçut ces honorables proscrits dans sa ville; il leur accorda un asile, non durant quelques semaines ou quelques mois, mais pendant plusieurs années con-

sécutives. Il les avoit répartis dans une vaste maison, où environ cent cinquante étoient logés, dans sa maison de campagne, voisine de la ville, et jusque dans son palais épiscopal. Tous étoient secourus par lui, et le très-grand nombre n'avoit d'autre ressource que ses bienfaits. Nous avons cité, il y a quatre ans, une de ses Lettres, écrite à M. l'abbé de Villeneuve, doyen du chapitre d'Angers, et grand-vicaire du diocèse. Le prélat y donne de grands éloges à la fermeté de nos prêtres, et il annonce qu'il recevra non-seulement les douze que l'abbé de Villeneuve lui proposoit, mais huit autres dont celui-ci lui parloit, et même tous ceux qu'il voudroit lui envoyer, *quel qu'en fût le nombre. Nous leur rendrons avec zèle,* disoit le prélat, *tous les devoirs de la charité. Nous regarderons comme un bonheur de pouvoir leur offrir quelques soulagemens, et de participer ainsi au mérite de leurs souffrances, puisque la paix dont nous jouissons, sous un prince pieux, ne nous a pas permis de le faire d'une autre manière.* Le respectable évêque ne prévoyoit pas qu'il auroit aussi ses jours de tribulations. Non content de ce qu'il faisoit pour les prêtres, il donnoit des secours à des familles d'émigrés retirées à Orense. Lui adressoit-on, des différentes parties de l'Espagne, quelque demande pour les nombreuses victimes de la révolution? ses réponses étoient toujours accompagnées de quelques bienfaits. On n'a point d'exemple que la multiplicité de ses charges l'aît rendu sourd à aucune prière. Il eût à lutter contre plusieurs agens de l'autorité, auxquels les prêtres françois portoient encore ombrage, et qui n'avoient pas honte de poursuivre des hommes déjà si malheureux. Il se rendit caution pour ces courageux réfugiés, et obtint qu'on les laissât tranquilles dans les asiles qu'il leur avoit procurés. Il disoit hautement que plus il en arriveroit chez lui, plus il s'estimeroit heureux de les recevoir. Ses maisons, disoit-il agréablement, étoient bien aussi sûres que des communautés,

et sa supériorité en valoit bien une autre. On a calculé que la dépense qu'il faisoit pour nos prêtres s'élevoit à plus de 80,000 fr., sans compter ses aumônes ordinaires, dont il ne diminua rien pour cela; et cependant le revenu de son évêché n'alloit pas à 60,000 fr. Il semble que la Providence multipliât ses biens entre les mains de celui qui ne se regardoit que comme le distributeur de ses dons (1).

Parlerai-je de quelques faits particuliers qui feroient ressortir l'ardente charité du prélat? Un prêtre qui avoit eu à lui présenter quelques demandes pour ses collègues, tomba malade, et alla à plus de cent lieues de la capitale, d'où il avoit écrit à M. de Quevedo. Celui-ci parvint néanmoins à découvrir le lieu de sa retraite. *Pourquoi, Monsieur,* lui marqua-t-il, *vous qui avez eu la charité de m'exposer quelquefois les besoins des autres, me cachez-vous les vôtres? Je vous envoie une lettre de change de 3000 réaux; c'est le commencement de ce que je désire faire pour vous.* Des religieux de son diocèse lui avoient fait présent d'une mitre parfaitement travaillée en feuilles de palmier; il l'envoya à M. l'évêque de L. R., qui la conserve encore, et accompagnant ce présent d'une délicatesse qui en augmentoit le prix, il lui écrivoit : *J'ai reçu une mitre de palme; j'ai voulu l'essayer à ma tête, et elle n'y va pas du tout. Quoique de loin, j'ai pris les dimensions de la vôtre, et j'ai vu que ma mitre étoit à sa juste mesure.* Tous ceux qui ont approché l'évêque d'Orense auroient à citer quelque trait pareil. Il suffisoit d'avoir quelque rapport avec lui pour avoir bien des occasions d'admirer l'étendue de ses lumières, la solidité de son esprit, l'ardeur de sa charité, de sa foi, de sa piété. Un prélat françois,

---

(1) Le prélat qui a été le plus libéral pour les prêtres déportés, après M. de Quevedo, a été le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, mort à Rome en 1804. Je dis *après*, quoique ce cardinal ait autant dépensé pour cet objet que l'évêque. Mais il avoit un revenu immense. L'archevêché de Tolède rapportoit 4 millions de francs.

qui a passé plusieurs années auprès de lui, écrivoit à un ecclésiastique distingué de qui nous le tenons : *Nous sommes ici plusieurs maîtres, mais pas un digne d'etre le disciple de ce savant évêque.* Telle est l'idée qu'a laissée M. de Quevedo. Les bannis qu'il a secourus avec tant de générosité aiment à publier l'estime profonde qu'ils avoient conçue pour leur bienfaiteur. Ils firent graver dans le temps son portrait, à Madrid. Cette gravure eut beaucoup de débit, grâces à la réputation de sainteté du prélat, et le produit de la vente fut consacré au soulagement des François malheureux de toutes les classes. M. de Quevedo se montra fort attendri de cette marque de sensibilité et de respect, et il écrivit à cette occasion une lettre touchante au prélat françois qui avoit dirigé l'exécution de la gravure. Celui-ci en envoya des copies à ses collègues réfugiés en Angleterre, ainsi qu'à nos Princes retirés dans la même île, et il leur fit connoître les vertus et les services de l'évêque d'Orense. S. A. R. MONSIEUR chargea expressément le prélat dont nous parlons de remercier en son nom le bienfaiteur du clergé françois, et cette bonté de l'excellent Prince émut sensiblement M. de Quevedo, attaché, comme il l'a prouvé depuis, au sang des Bourbons.

Depuis le retour de nos prêtres déportés, nous avons reçu des lettres qui nous transmettoient quelques détails sur la vie de M. l'évêque d'Orense. En 1814, ayant eu occasion de parler de lui dans un de nos premiers numéros, deux de nos abonnés se firent un plaisir de nous communiquer ce qu'ils savoient à son égard, et récemment encore d'autres de nos lecteurs nous ont invités à rédiger la présente notice, et nous en ont envoyé les matériaux. C'est sur leurs notes que nous écrivons ceci. Ils désirent qu'on sache, et nous aimons à publier, qu'ils n'oublieront jamais tout ce qu'ils doivent au saint prélat, moins peut-être encore pour sa générosité à leur égard, que pour les grands exemples de piété qu'il leur a laissés. Tous n'en parlent que comme d'un homme

d'un mérite éminent, d'une vertu héroïque, l'ornement et l'édification de l'Eglise.

Une dernière épreuve étoit réservée à son courage; il la supporta en évêque. Le protecteur des proscrits fut aussi proscrit lui-même, et la révolution vint atteindre celui qui avoit tant fait pour en adoucir les calamités. L'Espagne fut envahie, et la famille royale emmenée en captivité. Un usurpateur vint s'asseoir sur le trône des petits-fils de Philippe V, tandis qu'aux extrémités du royaume une autorité nouvelle prétendoit gouverner avec d'autres maximes. L'évêque d'Orense ne reconnut ni l'un ni l'autre de ces pouvoirs, et resta toujours fidèle à son souverain captif. Joseph n'étoit pas assez puissant en Galice pour punir le prélat de sa fidélité. Mais les cortès, dans leur courte existence, trouvèrent moyen de le persécuter. Réfugiés à Cadix, des proscrits rendirent aussi des décrets de proscription, et jetèrent par des innovations de nouvelles semences de discorde dans un pays déjà déchiré de toutes parts. M. de Quevedo refusa de se prêter aux vues des cortès. Il fut dépouillé de ces biens dont il faisoit un si digne usage, et expulsé de cette ville dont il étoit moins le pasteur que le père. Il se retira dans une partie de son diocèse qui dépendoit du Portugal; c'est-là qu'il attendit la fin de l'orage, sans cesser de conduire son troupeau par ses instructions. Le roi d'Espagne ayant recouvré sa liberté et ses Etats, en 1814, se hâta de donner des témoignages publics de son estime à M. d'Orense. Ce prince n'arriva dans sa capitale que le 14 mai; dès le 4, il avoit rendu le décret le plus honorable pour le prélat; le 19, il le nomma à l'archevêché de Séville. La lettre de M. de Quevedo au secrétaire d'Etat mérite d'être conservée, et quoique nous l'ayons déjà donnée autrefois, il convient cependant de la reproduire ici, où elle sera encore plus à sa place:

« Excellence, je reçois dans cette ville (Jourem en Portu-

gal), qui est de mon diocèse, la lettre de V. Exc. en date du 19 du courant. Je vois jusqu'où s'étendent la bonté et la munificence du Roi, notre maître (Dieu le conserve). Non contente de faire connoître, dans son décret du 4, qu'elle ne doutoit point de mon innocence, S. M. daigne me juger digne de ses grâces, et m'en donne le témoignage le plus honorable. Le siége de Séville est au moins le second de l'Espagne, s'il n'en est le premier. S. M. veut donc m'élever à la plus haute dignité possible dans les circonstances actuelles, en m'accordant cette distinction extraordinaire. Je rends à S. M. les plus grandes actions de grâces pour cette faveur signalée; mais il m'est impossible de ne pas vous charger de faire agréer au roi mon refus de l'accepter. Je ne saurai me résoudre à me séparer de l'église d'Orense, après y avoir exercé les fonctions épiscopales pendant trente-huit années, et me trouvant aujourd'hui dans la 78ᵉ. de mon âge. Je ne l'abandonnai point quand le roi Charles III, auguste aïeul de S. M., me nomma à ce même archevêché de Séville, à la mort du patriarche Delgado, revêtu de cette dignité : j'avois alors 50 ans. Mes forces me permettoient de soutenir un fardeau plus considérable. Je ne crus pas devoir quitter l'église dont la divine Providence m'avoit confié le soin. Persuadé qu'il étoit de mon devoir de lui consacrer uniquement mes travaux et mon zèle pastoral, j'exposai à ce monarque les motifs de mon refus. Il daigna m'écouter, et nommer à cette dignité le révérendissime évêque de Ségovie, *Llanes*, qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie. Aujourd'hui les besoins de l'église d'Orense se sont multipliés à cause des circonstances. Elle a éprouvé beaucoup de pertes difficiles à réparer. Je supplie le roi de vouloir bien permettre que je ne m'en éloigne pas. Je serois inutile à l'église de Séville; je n'y arriverois que pour lui léguer mon cadavre. Sa Majesté ne pouvoit m'accorder une plus belle récompense dans ce monde, que le témoignage d'approbation qu'elle daigne donner à ma conduite dans les douloureuses circonstances dont nous avons été frappés. Grâces en soient rendues à Dieu! lui seul a fait les choses que nous voyons avec admiration. Je ne me trouve aucun mérite particulier dont Sa Majesté puisse me savoir gré; j'ai fait tout simplement ce que la justice, ma conscience, et la fidélité qui lui est due, exigeoient de moi. Je ne mérite ni ces distinctions temporelles, ni ces honneurs dont je ne puis plus jouir; je n'ai plus qu'à implorer la misé-

logie, docteur de Navarre, décédé le 2 août; Jean Séguin de Montrozier, ancien abbé de Saint-Spire de Corbeil, décédé le 13 mars; Gilbert Tournaire et Antoine-Philibert Carrichon, anciens Oratoriens, morts le 11 février et le 2 août; Pierre-Antoine-Sulpice de Bréard-Neuville, auteur de quelques écrits; mort le 2 septembre, et plusieurs autres prêtres et religieux. Le plus âgé étoit M. Bizon, docteur de Sorbonne, et desservant de Charenton, âgé de 91 ans; et le plus jeune, M Antoine-Léonard Ducau, du diocèse de Bayonne, mort au séminaire Saint-Sulpice le 31 juillet, à 28 ans; ce dernier étoit parent de saint Vincent de Paul.

— M. l'abbé de Gain de Linars, chanoine-comte de la métropole de Lyon depuis 1753, abbé commandataire de Cendras au diocèse d'Alais, est mort à Paris, le 16 décembre, à l'âge de 82 ans. Le Roi lui avoit récemment accordé une pension.

— Mgr. duc d'Angoulême, dans son voyage en Alsace, a bien voulu s'arrêter à la Chapelle, dans le Haut-Rhin, et y a posé la première pierre d'un petit séminaire qui s'y établit par les dons de douze particuliers et d'un ecclésiastique respectable.

— Si la beauté de la religion éclate dans l'innocence de ces ames pures et fidèles, qui marchent constamment dans les voies de la vertu, la puissance de cette religion divine se manifeste aussi dans le retour de ceux qui se sont écartés de ses voies. Elle se fait entendre au cœur des coupables, les frappe de remords salutaires, et les pousse à expier leurs fautes par la franchise de leurs aveux et par tous les signes d'un repentir sincère. C'est entr'autres ce qu'on a pu remarquer dans un malheureux père de famille, qui n'étoit pas né pour le crime, et qui avoit reçu dans sa jeunesse des principes de religion. T. D., d'une famille honnête d'Orléans, jouissoit, dans son état, de la confiance générale, lorsqu'une passion aveugle l'entraîna à une vengeance affreuse; mais elle ne fut pas plutôt satisfaite qu'il sentit l'hor-

reur de l'action. Il fut le premier à se condamner, avoua en fondant en larmes, tous les détails qui le chargeoient le plus, et, plus empressé de fléchir la justice de Dieu que celle des hommes, il se refusa à tous les subterfuges qui pouvoient le sauver, et aima mieux faire le sacrifice de sa vie que de l'acheter par un mensonge. Il se hâta de se réconcilier avec Dieu, et pendant six semaines qu'il vécut depuis sa condamnation, dans l'attente cruelle de son sort, son courage et son repentir ne se sont pas démentis. Calme et résigné, il ne s'occupoit plus que des pensées de l'éternité, et ajoutoit de nouvelles pénitences à celles de sa position. Averti, le 12 décembre au matin, que son heure étoit venue, il sollicita le bonheur d'entendre la messe avant de mourir, et y assista avec un profond recueillement. Arrivé au lieu fatal, il se mit à genoux, fit un acte de contrition, et demanda, tout haut, pardon à Dieu et aux hommes et de son crime et de la passion qui l'y avoit conduit. Une fin si édifiante désarma ceux mêmes d'entre le peuple qui étoient venus pour repaître leurs yeux du spectacle de son supplice; et les esprits les plus irrités contre le criminel, s'en sont retournés touchés de la douleur du pénitent. Puisse ce terrible exemple apprendre en effet à quels excès on peut se porter quand on a perdu de vue la crainte de Dieu, et qu'on s'est livré à des penchans funestes, et puisse aussi la fin consolante d'un coupable repentant, soulager l'affliction des ames pieuses et des parens estimables qui avoient gémi de ses écarts, et qui ont sans doute contribué par leurs prières à ses heureuses dispositions!

— M. Vincent Macchi, archevêque de Nisibe, et nouveau nonce près la confédération helvétique, a fait son entrée, le 9, à Lucerne, au son des cloches et au bruit du canon.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 18, avant la messe, le bureau provisoire de la chambre des députés a présenté à S. M. la liste des candidats

pour la présidence. S. M. a annoncé qu'elle avoit fait choix de M. Ravez.

— Mme. la duchesse de Berry est indisposée, et n'est point venue dîner au château depuis quelques jours.

— Il a été accordé par MADAME 1250 fr. à la société de la charité maternelle de Metz.

—Il n'y a pas eu de séance le samedi à la chambre des pairs, comme on l'avoit annoncé. La commission pour l'adresse s'occupe à la préparer.

—On a saisi chez le libraire Plancher une brochure intitulée: *Les vœux du peuple*, dédiée aux députés de 1818, par Alexandre Crevel, auteur du *Cri des peuples*.

—Les imprimeurs, libraires et éditeurs de *La Campagne de 1815*, par le général Gourgaud, dont il y a eu deux éditions, ont comparu devant M. Reverdin, juge d'instruction.

—La procédure contre le sieur Cantillon, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur la voiture de lord Wellington, et contre le sieur Marinet, se continue. Le premier a subi un nouvel interrogatoire devant M. Meslier, juge d'instruction.

—On va distribuer, à la monnoie des médailles, la médaille dont le Roi fait présent aux souscripteurs pour la statue de Henri IV. Cette médaille porte d'un côté les têtes de Henri IV et du Roi régnant, et de l'autre cette inscription : *A nos fidèles sujets, pour avoir spontanément et de leurs deniers, rétabli la statue de Henri IV, notre 6e. aïeul.*

— Le colonel Marbot, compris dans l'ordonnance du 24 Juillet, vient d'arriver à Paris.

— M. l'abbé Gaspary, de Strasbourg, déclare qu'il est faux qu'il ait souscrit pour les colons du Champ-d'Asile; la *Minerve* s'expose à bien des démentis.

— Saleb-Goolam-Minden, indien, envoyé du nabab de Bednore, est arrivé à Paris, et doit se rendre sous peu à Londres.

— La cour royale de Caen vient de recevoir l'institution royale.

— M. Le marquis de Lons, gouverneur du château de Pau, a obtenu du Roi qu'on placeroit dans la cour de ce château une statue pédestre de Henri IV, de grandeur naturelle, en marbre blanc, qui se trouvoit au musée de la rue des Petits-Augustins.

— Les troubles qui avoient eu lieu à l'École de la Flèche sont appaisés. On a renvoyé 50 élèves.

— Des voleurs s'étoient introduits dans la nuit du 9 au 10 dans la principale église de Perpignan, et ont pris une somme de 50 fr. dans la sacristie. On soupçonna de ce vol les enfans de l'Hospice de la Miséricorde. Un prêtre se rendit dans cet établissement. Il paroît que les coupables se sont découverts à lui, et se sont avoués les auteurs de différens vols qui avoient été commis depuis trois ans dans la même église. Ils ont promis de tout restituer, et ont demandé à n'être pas connus. L'ecclésiastique a rapporté 89 fr. qu'on lui a remis.

— L'empereur de Russie ayant reçu du Roi un présent en produit de la manufacture des Gobelins, a fait remettre 2000 fr. pour être distribués aux ouvriers de l'établissement.

— Les journaux publient le traité conclu, le 10 juin 1817, entre l'Autriche, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, pour assurer à l'infante Marie-Louise d'Espagne, la principauté de Parme, Plaisance et Guastalla, à la mort de l'archiduchesse qui jouit de ces duchés depuis 1815.

— Le roi de Naples a été attaqué, le 23 du mois dernier, d'une fièvre tierce dont les accès ont successivement augmenté de force. S. M. étoit d'ailleurs assez bien dans les jours d'intervale.

— Le synode des frères Moraves, qui s'étoit ouvert, vers la fin de l'été dernier, à Herrnhute, dans la Haute-Lusace, et qui étoit composé de 50 députés de tous les établissemens de cette secte, s'est séparé après trois mois de délibérations. On dit que les résultats de cette assemblée seront importans, et on s'attend que les décrets seront exécutés en Russie, où la secte est protégée, au cap de Bonne-Espérance et aux Etats-Unis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

18, M. Anglès, président d'âge, a annoncé qu'il avoit té la liste des candidats pour la présidence à S. M., et avoit nommé M. Ravez. L'ordonnance de nominast arrivée pendant la séance. On a procédé au scrutin

pour la nomination des secrétaires. Le premier scrutin n'a point donné de majorité absolue. Le second a donné 93 voix à M. de Saint-Aulaire et 92 à M. Boin; ils ont été proclamés secrétaires. On procède à un scrutin de ballotage entre ceux qui avoient eu le plus de voix après eux. MM. Paillot de Loynes et Augier ont réuni le plus de suffrages, et seront secrétaires de la chambre avec les deux précédens.

—Le 19, M. Ravez prend place au fauteuil, et prononce le discours suivant :

« Messieurs, la sagesse du Roi, l'amour de son peuple et le zèle des chambres, ont vaincu les malheurs de la patrie. En paix avec le monde, la France, pour être heureuse, n'a plus à désirer que la conservation de son repos et la sécurité de son avenir. Elle attend de nos communs efforts ces derniers gages de salut et de prospérité. Affermir le trône légitime, en lui donnant pour appui les institutions que la Charte a promises; concilier avec son esprit toutes les dispositions nécessaires à la stabilité de nos droits publics, et au maintien de nos libertés; poser d'une manière ferme et courageuse les bornes que la licence ne pourra jamais franchir; tels sont nos devoirs, je dirai même nos pensées et nos vœux.

» Me pardonnerez-vous, messieurs, d'expliquer ainsi mes sentimens par les vôtres. Ce sont vos suffrages qui m'en inspirent la confiance : ils ont préparé l'honneur que le Roi a daigné me faire en m'appelant à présider à vos délibérations.

» Je ne me dissimule, pas, messieurs, la difficulté d'une tâche si habilement remplie par l'honorable collègue auquel je succède, et qui, marchant sur les traces de ses illustres prédécesseurs, m'a indiqué les modèles à imiter, dans une carrière où, ne pouvant hériter de leurs talens, je recueillerai du moins les leçons de leur expérience.

» Déjà, ils m'ont appris que pour faire observer les lois intérieures que la chambre s'est imposées, je dois donner l'exemple de la soumission que ces lois exigent, maintenir avec impartialité l'ordre qui éclaire nos discussions, et cette liberté d'opinion qui, en respectant les personnes, assure le triomphe de la vérité.

» Fidèle à ces principes, je chercherai les autres règles de ma conduite dans les volontés de la chambre, et j'ose espérer que sa bienveillance et mes soins pour la mériter, seront le premier lien de l'entière union qui doit régner entre nous pour le bonheur des François ».

Ce discours sera imprimé. La chambre vote des remercîmens à son président d'âge, et fait annoncer à la chambre des pairs qu'elle est définitivement constituée. On s'est retiré dans les bureaux pour nommer la commission de l'adresse, celle des pétitions et celle de la comptabilité.

La commission nommée pour rédiger l'adresse au Roi,

s'occupe de son travail; on n'a pas annoncé le jour de la prochaine séance.

— Le 19 décembre on a repris devant le tribunal de police correctionnelle les plaidoieries dans l'affaire Canuel. M. Couture, avocat du général, a discuté les divers chefs d'accusation portés contre son client. 1°. A-t-on dit, il n'y a point eu de conspiration, et elle étoit fabriquée par l'exagération. La preuve que la conspiration n'étoit que trop véritable, c'est ce qui s'est passé depuis 1814 en plusieurs villes, les trames de quelques conjurés, les aveux de Rosset et de Didier, les mouvemens qui éclatèrent, les proclamations qui furent faites, les jugemens qui furent rendus. 2°. M. Canuel n'a rien fait, dit-on, pour prévenir le complot; il a mieux aimé le laisser éclore pour avoir le plaisir de punir. L'autorité au contraire a mis tout en œuvre pour prévenir l'éclat; on le voit par les comptes rendus, par les dépêches au gouvernement, par les ordres donnés à la troupe de se porter sur les lieux. 3°. Des agens provocateurs appartenant à la police militaire ont causé les mouvemens. On n'a rien pu citer de positif à cet égard. La quittance de 1200 francs du général Canuel qu'on a produite, prouve seulement que ce général avoit une police, ce qui n'étoit point un mystère, et ce qui étoit avoué par le gouvernement. Ici M. Couture s'est plaint que les parties adverses n'eussent point voulu lui communiquer les originaux des déclarations qu'ils avoient lues. Que peuvent signifier ces déclarations mendiées auprès de tant de procédures et d'interrogatoires? 4°. On avoit promis amnistie aux insurgés, et on les a mis à mort. Où est la preuve que le général eût promis une amnistie? Il avoit ordonné qu'on laissât les insurgés rentrer dans leurs foyers, pourvu qu'ils fissent connoître les chefs. L'ont-ils fait? On a cité quelques actes de rigueur. Un nommé Ollier a fait une déclaration dans ce sens; il en avoit fait précédemment une contraire. Laquelle croire? Un nommé Colombau a été fusillé, dit-on, sur le pont de Saint-Andéol. Colombau avoit été arrêté; il s'est échappé; on a couru après lui, et on lui a tiré des coups de fusil dont il est mort; mais il est faux que le maire ait dansé autour de son cadavre. Le maire, M. Bourlier, n'étoit pas même présent à cette scène, et sa déclaration sera confirmée par le témoignage des autres autorités du lieu. M. Couture a répondu aussi aux reproches allégués contre la cour prevôtale. Il a tracé la conduite de M. Senneville, et l'a accusé d'avoir favorisé toutes les trames des factieux. S'il ignoroit l'agitation, c'étoit une grande négligence; s'il étoit instruit, pourquoi quitta-t-il Lyon le [illegible] juin pour venir à Paris? Plusieurs insurgés l'ont compromis; il n'a pris aucune mesure, il n'a fait arrêter personne. M. Couture a cité ici quelques passages de ses adversaires, qui accusent les juges de cruauté, et le gouvernement de tyrannie; qui invoquent les réfugiés de Texas, insultent à tout ce qui veut l'ordre et le repos. Il a fini par une péroraison vive et animée. Son plaidoyer a duré cinq heures. M. Mauguin répliquera samedi.

Essai historique sur la puissance temporelle des Papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avoient la prépondérance en Italie. Troisième édition. Paris, 1811. 3 vol. in-8°.

SECOND ARTICLE.

Le morceau le plus remarquable du second volume de l'*Essai*, est un *Exposé de la conduite de la cour de Rome depuis 1800*. C'est-là qu'on voit le mieux l'esprit de l'auteur, et le but auquel il tendoit. Il n'est que trop évident que cette partie a été rédigée avec les secours que Buonaparte a fournis à M. D. Il lui avoit ouvert son portefeuille, et lui avoit communiqué des pièces qui n'ont jamais été publiques. Il l'avoit chargé de plaider la cause des persécuteurs, et de dissimuler ou de colorer ses vexations et ses perfidies. On va juger avec quelle adresse et quel succès M. D. s'est acquitté de cette honorable tâche.

Pie VII, dit-il, *élu le 14 mars 1800, n'entra dans Rome qu'à la fin de juin, après la journée de Marengo; c'étoit le vainqueur qui affermissoit le nouveau Pontife sur la chaire apostolique*. Ainsi M. D. veut faire honneur à son héros du retour du Pape à Rome. Le simple rapprochement des dates et des faits détruit cette supposition. Pie VII étoit parti de Venise pour retourner à Rome dès le 5 juin, et par conséquent neuf jours avant la bataille de Marengo. Ce n'étoit donc pas Buonaparte qui lui avoit ouvert le chemin

de la capitale. La cour de Vienne avoit donc l'intention, avant la bataille, de rétablir le Pape dans ses Etats. Le 21, le saint Père fit son entrée à Ancône. Le 25, un ordre du jour du général de Cavallar annonça la restitution de cette ville à sa Sainteté, démarche d'autant plus libre de l'empereur François II, que dans la convention du 16 juin, entre Buonaparte et Mélas, il étoit stipulé que les troupes autrichiennes pourroient occuper Ancône, et que les François ne s'étendroient pas au sud du Pô du côté de l'Etat de l'Eglise. Dans le même temps, le général napolitain Nazelli, remettoit Rome aux commissaires du saint Père, qui y entra le 3 juillet, c'est-à-dire, à une époque où Buonaparte ne pouvoit encore avoir d'influence sur la destinée de cette partie de l'Italie.

M. D. dit que, vers la fin de 1803, la cour de Rome se plaignit des lois organiques du Concordat. S'il avoit lu avec un peu d'attention l'allocution du 24 mai 1802, il y auroit vu que le saint Père exprimoit dès-lors son mécontentement sur la publication de ces lois organiques. L'auteur spécifie les objets des plaintes du Pape; elles portoient, dit-il, sur six ou sept points; 1°. sur ce qu'on exigeoit l'autorisation expresse du gouvernement pour la publication des bulles; 2°. et 3°. sur ce qu'on demandoit la même autorisation pour l'exercice des pouvoirs de légat ou de nonce, et pour la publication des décrets des conciles mêmes généraux; 4°. sur les appels comme d'abus au conseil d'Etat; 5°. sur l'abolition des exemptions; 6°. sur la suppression des ordres monastiques; 7°. sur les quatre articles de 1682. L'auteur fait un crime au Pape de ces diverses réclamations, et lui oppose Pithou, Bignon, Fevret, et nos autres canonistes.

Croit-il de bonne foi que le Pape fût lié par leurs décisions, et qu'il ne pût, sans scandale, soutenir les droits, ou, si l'on veut, les prétentions de son siége contre les opinions de nos jurisconsultes et les arrêts des parlemens? M. D. appelle une *inconcevable prétention* les représentations du saint Père sur les ordres monastiques abolis, en 1790, sans aucun droit, et contre toutes les régles de l'équité. C'étoit en haine de la religion qu'on avoit proscrit alors les vœux, et le Pape pouvoit croire que, puisqu'on parloit de rétablir la religion, on rendroit aussi la liberté de faire les vœux de religion. Ce qui paroît ridicule aux yeux des philosophes, étoit aux yeux du chef de l'Eglise une mesure aussi simple que juste.

Parmi les griefs contre le souverain Pontife, M. D. compte encore que, pendant son séjour à Paris, Pie VII eut la hardiesse de redemander la Romagne, et l'abolition des quatre articles. Redemander la Romagne, étoit vraiment une présomption impardonnable. Est-il permis à un homme dépouillé de redemander au spoliateur ce que celui-ci lui a pris? Il ne faut point tolérer une telle licence aujourd'hui; trop de gens y sont intéressés.

Décidé à chicaner le Pape sur tout, il trouve mauvais que le saint Père ait exigé une rétractation d'un évêque italien censuré par la bulle *Auctorem fidei*, et qu'il ait rappelé ce fait dans son allocution du 26 juin 1805. Il voit là une attaque indirecte contre les quatre articles de 1682, et *un exemple des artifices familiers à la cour de Rome*, et il s'écrie avec amertume : *Ab uno disce omnes*. Mais c'est à lui que ce trait pourroit s'appliquer, et c'est lui qui donne ici un exemple d'artifice et de malignité. Car qu'avoit

condamné Pie VII par la bulle *Auctorem fidei?* C'étoit l'insertion des quatre articles dans un décret sur la foi, pour faire croire que ces articles sont de foi. Or, c'est là une prétention réfutée par Bossuet lui-même, dans sa *Gallia orthodoxa*, où il disculpe les évêques de 1682 d'avoir voulu prononcer sur la foi.

Nous voici à l'accusation la plus grave. On sait qu'au commencement de ce siècle on abolit en Allemagne toutes les principautés ecclésiastiques. Les biens des évêques, des chapitres, des couvens, furent donnés en indemnité à des princes, la plupart protestans, et cette ruine du temporel entraîna celle du spirituel. Plus d'évêques, plus d'administration, plus de séminaires, plus de pasteurs. Les princes envahissoient l'un après l'autre les établissemens ecclésiastiques; et l'anarchie et la confusion régnoient dans cette église autrefois si florissante. Pie VII, sensible à cet état déplorable d'une grande portion de la catholicité, envoya un nonce en Allemagne, sollicita plusieurs cours, recourut même à la médiation d'un homme alors tout-puissant, et adressa des instructions à son nonce résidant à Vienne. C'est sur ces instructions qu'on a bâti l'accusation la plus sévère contre Pie VII. Il paroît que, pendant que Buonaparte étoit, à Milan, occupé à se faire couronner roi d'Italie, il voulut témoigner au Pape sa satisfaction d'un service récent, et fit arrêter un courrier porteur des dépêches de S. S. à son nonce en Autriche. Il se saisit des dépêches, et y trouva, dit-on, des plaintes que le Pape faisoit de ses procédés à lui-même, de son ambition, de ses hauteurs. Ce nouveau trait prouvoit que le saint Père n'avoit pas mal jugé l'ingrat qu'il venoit d'obliger. Quoi qu'il en soit, cette instruction au nonce

de Vienne choqua extrêmement un homme susceptible, et il a ordonné à M. D. d'appuyer là-dessus dans son *Essai*. On nous cite donc un extrait de cette instruction, où l'on fait dire au Pape que *nous sommes tombés dans des temps si calamiteux et d'une si grande humiliation pour l'Eglise, qu'elle ne peut plus déposer, comme autrefois, les princes obstinés dans l'hérésie, et qu'il n'est ni possible de pratiquer, ni expédient de rappeler de si saintes maximes. C'est une règle du droit canon*, avoit-on dit un peu auparavant, *que les sujets d'un prince hérétique demeurent affranchis de tout hommage, fidélité et obéissance envers lui.*

Il y auroit beaucoup d'observations à faire sur cette instruction, et sur la citation qu'on nous en donne. D'abord nous ne connoissons cette dépêche que par le persécuteur du Pape. C'est lui qui l'a communiquée à M. D. On ne nous en montre que ce que l'on veut; nous n'en voyons ni le commencement ni la fin, nous n'en savons point l'objet précis, nous n'en avons pas même la date. M. D. qui, plus haut, a cité des pièces entières, se garde bien de transcrire ici toute la dépêche; il a eu peur sans doute que le reste ne compromît celui qui le payoit. Cette précaution et cette réticence ne contribuent-elles pas à rendre la pièce fort suspecte? Celui qui a été capable de la saisir, ne l'étoit-il pas de l'altérer? Le brigand qui me dépouille, est-il recevable à produire contre moi un écrit qu'il m'a pris, et dont il ne présente que des extraits tronqués? Quel tribunal oseroit me condamner sur un témoignage si informe, et quelle ame honnête n'est pas disposée d'avance par un sentiment d'équité naturelle à rejeter bien loin cette accusation portée par un oppresseur violent et farou-

che, contre celui qu'il dépouille et qu'il écrase? C'est la fable du loup et de l'agneau.

Nous serions en droit sans doute de nous en tenir à cette simple dénégation, et de récuser une pièce aussi incomplète et qui vient d'une main ennemie. Mais puisque, depuis M. D., d'autres écrivains aussi impartiaux ont présenté cette instruction comme une preuve que les papes prétendoient toujours avoir le droit de déposer les princes hérétiques, il est à propos de leur opposer un acte contraire, acte authentique, acte que nous n'avons ni saisi sur un courrier, ni arrangé à notre guise. C'est une lettre du cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, aux archevêques d'Irlande, en date du 23 juin 1791. On la trouve rapportée dans une Lettre pastorale du docteur Troy, archevêque de Dublin, publiée dans cette ville en 1791, et elle est encore citée dans le *Rapport du comité anglois sur l'état des catholiques dans les différens royaumes*; in-folio, Londres, 1816; recueil dont nous avons parlé plus d'une fois, notamment tome XI, et qu'on sait bien n'avoir pas été rédigé dans des vues trop favorables au saint Siége. Or voici ce que porte la lettre du cardinal Antonelli, un des membres les plus distingués du Sacré Collége, à cette époque, par son zèle, par ses connoissances, par le poste important qu'il occupoit, et par la confiance et l'attachement dont l'honoroit Pie VI:

« Nos Seigneurs et Frères, nous voyons par votre dernière lettre le grand déplaisir que vous ressentez de la publication d'un pamphlet intitulé l'*Etat présent de l'Eglise d'Irlande*, dont vos détracteurs ont pris occasion pour renouveler, avec un surcroît d'aigreur, leur vieille calomnie contre la religion catholique; savoir, que cette religion n'est nullement compatible avec la sûreté des rois et des républiques, parce

que, disent-ils, le Pontife romain étant le père et le maître de tous les catholiques, et investi d'une si grande autorité qu'il peut affranchir les sujets des autres royaumes de toute fidélité, et de tout serment d'obéissance envers les rois et princes, il est en son pouvoir, selon eux, de causer des troubles, et d'altérer la tranquillité publique quand il lui plaît. Nous sommes étonnés que vous puissiez être affectés de ces plaintes, spécialement depuis que votre digne frère et coopérateur, l'archevêque de Cashel, et d'autres défenseurs habiles des droits du saint Siége, ont réfuté victorieusement, et dissipé ces reproches calomnieux dans leurs excellens écrits.

» Nous croyons, d'après l'opinion que nous avons de votre savoir, que les droits du siége apostolique ne peuvent vous être inconnus, et que vous n'êtes point étrangers aux preuves sur lesquelles ils sont établis. Dans cette controverse il faut distinguer très-soigneusement entre les droits véritables du siége apostolique et ce qui lui est imputé, dans l'intention de le calomnier, par les novateurs de ce siècle. Le siége de Rome n'a jamais enseigné qu'on ne doit point garder la foi aux hétérodoxes; qu'un serment fait aux rois séparés de la communion catholique puisse être violé; qu'il soit permis à l'évêque de Rome d'envahir leurs droits et leurs domaines temporels. Nous considérons toute tentative ou projet contre la vie des rois et des princes, même sous le prétexte de religion, comme un crime horrible et détestable.

» Sa Sainteté n'a cependant pas négligé votre demande, et en conséquence, pour écarter efficacement toute occasion de chicane et de calomnie que quelques-uns tirent, comme vous le marquez, des mots du serment d'obéissance au saint Siége que les évêques prêtent à leur sacre : *Je m'opposerai aux hérétiques, et je les combattrai de tout mon pouvoir;* ce qu'ils interprètent malicieusement comme un signal de guerre contre les hérétiques, et comme autorisant l'inimitié et la persécution envers eux, tandis que cette poursuite et cette opposition que les évêques promettent ne doivent être entendues que de leur sollicitude et de leurs efforts pour convaincre les hérétiques de leurs erreurs, et procurer leur réconciliation avec l'Eglise, sa Sainteté a consenti à substituer à l'ancienne formule de serment, celle qui a été prêtée publiquement par l'archevêque de Mohilow, et que je vous transmets dans cette lettre ».

Cette pièce est suivie du décret de sa Sainteté re-

latif au serment des évêques, et elle porte tous les caractères d'un document officiel. Elle est munie du sceau de la Congrégation de la Propagande, et contre-signée par le secrétaire de la congrégation, le prélat Zondadari, archevêque d'Aden, aujourd'hui cardinal et archevêque de Sienne. Ce n'est point là une dépêche secrète, interceptée par une politique machiavélique, et produite par un ennemi indigne de toute confiance, qui a été maître de l'altérer ou de la falsifier, et qui a commis assez d'autres iniquités pour qu'on le croie capable de celle-là. C'est un acte authentique, adressé par une congrégation aux archevêques d'une grande église, publié par eux dans une Lettre pastorale pour l'instruction des fidèles et pour détromper les protestans de bonne foi, et inséré dans les pièces recueillies par ordre du gouvernement anglois. Les ennemis du saint Siége, chez nous, seront-ils plus difficiles que les anglicans? Nous les avons entendu pousser un cri de joie quand ils ont lu la dépêche clandestine produite par le sieur D. Ils se sont emparés précipitamment d'un si beau texte de déclamations. Les G., les D., les T., les S., se sont bien gardés d'élever le moindre doute sur l'authenticité d'un acte qui leur venoit par des mains si suspectes. Il leur a suffi que cet acte servît leurs vues; la haine n'est pas difficile dans le choix de ses moyens. Ils ont présenté les instructions de 1805 comme une preuve concluante de l'ambition et des desseins hostiles de la cour de Rome, et ils les ont opposées fièrement à M. l'abbé Frayssinous, qui, dans ses *Vrais Principes de l'Eglise gallicane* (1), avoit traité

(1) Broc. in-8°. de 220 pages; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere.

d'opinion surannée, même au-delà des monts, la doctrine contraire à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel. M. l'abbé Frayssinous a dédaigné de répondre à ses pétulans adversaires; mais il semble qu'il pourroit, dans une édition subséquente, faire usage de la lettre du cardinal Antonelli. Il ne faut pas se flatter qu'elle impose silence à des hommes passionnés, et qu'elle dissipe les préjugés de ceux qui ne veulent voir que ce qui sert leurs vues; mais elle détrompera du moins des hommes droits et modérés, et c'est tout ce qu'on peut espérer dans des temps de parti.

Nous n'avons point fini avec M. D., et un dernier article fera justice de la suite de son manifeste contre la cour de Rome.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'ordination des Quatre-Temps a été plus nombreuse que nous ne l'avions annoncé. Il y a eu huit prêtres, trente-deux diacres, vingt-deux sous-diacres, quarante-un minorés et dix-huit tonsurés. Malheureusement dans ce nombre il y a peu de sujets du diocèse de Paris; ce diocèse n'a fourni qu'un prêtre, six diacres, quatre sous-diacres, dix-huit minorés et cinq tonsurés. Les autres ordinands appartiennent à différens diocèses; de sorte que cette ordination, assez nombreuse en apparence, se réduit à peu de chose pour chaque diocèse en particulier.

— M. l'abbé de la Fage, chanoine de Versailles, prédicateur ordinaire du Roi, est mort, le 23 décembre, à Versailles, dans un âge avancé. Il étoit, avant la révolution, chanoine de Notre-Dame de Paris. Nous consacrerons un article particulier à l'éloge de ce doyen

de la chaire; on se rappelle qu'il avoit prêché, cette année même, le Carême devant S. M.

— La *Chronique* vient, dans deux numéros successifs, de nous honorer de deux attaques foudroyantes; elle vante sa modération et sa charité, tout en nous gratifiant des douces épithètes de *calomniateurs*, de *libellistes* et de *menteurs*. Nous allons montrer quel est ici le calomniateur. La *Chronique* dit : *Un étranger fait imprimer et distribuer gratuitement le nouveau Testament, traduction de Sacy; et* PARCE QU'IL *publie les titres sacrés de la révélation, il est déclaré déiste, sans détour, par le libelliste qui, sommé plusieurs fois de réparer cette infâme calomnie, ne l'a jamais fait.* Et plus bas : *A-t-on réparé la calomnie contre M. L. accusé de déisme* PARCE QU'IL *imprime et répand le nouveau Testament?* Nous avions dédaigné en effet, jusqu'ici, de répondre à cette imputation absurde, et qui n'a pas le moindre fondement. Nulle part nous n'avons dit que l'étranger en question fût déiste, *parce qu'il* réimprime le nouveau Testament. Que l'on consulte notre tome XII, page 295, où nous parlions de M. L. et des nouveaux Testamens qu'il répand; on n'y verra rien de semblable. Les calomniateurs, car MM. de la *Chronique* n'ont pas l'honneur de l'invention, et c'est M. T. qui, le premier, nous a fait cette querelle; les calomniateurs ont lié deux choses qui, dans notre article, sont très-distinctes, et séparées par la phrase comme par le sens. Si nous avons avancé que M. L. étoit déiste, c'est parce qu'il a déclaré lui-même qu'il ne tenoit à aucune des communions qui divisent le christianisme; c'est la réponse qu'il a faite à un ecclésiastique qui lui alléguoit la nécessité de l'autorité de l'Eglise pour l'interprétation de l'Ecriture. De là nous avons cru être fondés à le regarder comme un déiste. Ce n'est que plusieurs lignes après que nous parlons de son édition du nouveau Testament, et nous n'avons point dit que la version de Sacy fût favorable

au déisme. Nous avons fait entendre seulement que cette version n'étoit point parfaite, et qu'on lui avoit reproché sa conformité avec une version condamnée à Rome et en France. Nous n'avons donc point porté le jugement ridicule qu'on a cité faussement comme de nous; nous n'avons point calomnié M. L.; c'est, au contraire, M. T. et M. G. qui nous calomnient. Ce seroit donc à eux à réparer l'absurdité qu'ils s'obstinent à nous prêter; mais nous n'en attendons pas tant d'eux. Que le ciel leur fasse paix à l'un et à l'autre.

— On nous prie d'avertir qu'on prépare à Marseille un envoi de différens objets pour les missions du Kentuckey; ce sont des ornemens, du linge d'église, et tout ce qui peut être utile à des églises naissantes et fort dépourvues. On auroit désiré qu'il se trouvât parmi ces objets des choses qui convinssent plus spécialement à la chapelle d'un évêque. Il y a deux évêques dans le Kentuckey, M. Flaget et son coadjuteur. Il est inutile de dire que ces deux prélats, et surtout le dernier, manquent de ce qui leur est le plus nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. Le peu qu'on enverroit seroit d'un grand prix dans un pays qui n'offre aucune ressource sous ce rapport. MM. les évêques de France qui auroient des objets doubles ou inutiles, rendroient service à la religion, en même temps qu'ils obligeroient de respectables collègues, en leur faisant passer ce qui pourroit leur convenir pour ces sortes d'envois, ainsi que l'argent qu'on voudroit expédier. On peut adresser le tout à M. l'abbé de Mazenod, supérieur des Missions de Provence, à Aix.

— M. Louis-Joseph Colmar, évêque de Mayence, est mort le 15 décembre au soir. Ce prélat étoit né à Strasbourg, le 22 juin 1760, et fut sacré évêque le 24 août 1802. Son zèle, sa douceur, sa charité et sa piété lui avoient concilié l'estime et le respect général. Dans une maladie contagieuse qui désola Mayence en 1814, il montra un dévouement et un courage admirable,

visitant les hôpitaux alors encombrés de malades, et veillant à ce qu'aucun ne mourût sans secours. Il encourageoit ainsi son clergé, plus encore par ses exemple que par ses discours. Séparé de la France par les derniers traités, il continua de porter un vif intérêt à sa patrie, et vint souvent donner les ordres à Strasbourg. Sa mort, dans l'état actuel de l'Eglise privée d'évêques, est une perte, non-seulement pour son diocèse, mais pour les diocèses voisins.

— Des philosophes eux-mêmes ont reconnu de quel prix étoit le ministère d'un bon curé; mais les amis de la religion le sentent encore davantage. Eux seuls savent estimer, comme il faut, tout le bien que peut faire dans une paroisse un ecclésiastique zélé, et que font en effet tant de prêtres vertueux dont le monde ignore les services. Parmi ces hommes respectables qui cachent dans les campagnes leur mérite et leurs talens, et qui ne cherchent à être vus que de Dieu, et à se rendre utiles à leurs frères pour leur sanctification, on doit compter M. Blanc, curé de Morzine, en Savoie, qui gouverne cette paroisse depuis cinquante et un ans. Tout ce qu'on rapporte de ce digne pasteur est propre à en faire concevoir une estime singulière. Il n'est pas seulement instruit sur les choses de son état, il réunit encore plusieurs genres de connoissances qui ne lui servent que pour le bien de l'Eglise et l'avantage de son troupeau. Sa bonté, sa modestie, sa franchise lui ont gagné tous les cœurs. Une belle église, abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire pour la dignité du service divin, un presbytère commode et bien bâti, une école ecclésiastique, qui a déjà donné des sujets utiles au diocèse et à la société, tels sont les fruits de son zèle et de son industrie. Depuis long-temps ses paroissiens et ses élèves le sollicitoient de célébrer, comme une époque heureuse, la cinquantième année de son séjour à Morzine. Cette fête de famille a eu lieu dernièrement; on s'y étoit rendu des paroisses des

environs. Le bon pasteur a célébré la messe, assisté seulement de ses anciens élèves. Un d'eux a prêché sur l'excellence du sacerdoce et sur son influence relativement au bonheur des peuples. Son discours offroit de nombreuses applications qui ne pouvoient échapper à personne, et qui ont ému les assistans; et M. Blanc a recueilli dans cette journée des témoignages d'attachement et de reconnoissance qui ont dû toucher son cœur, et qui sont déjà une première récompense de tout le bien qu'il a fait.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Sa Majesté est presque entièrement rétablie de son indisposition. Elle entend encore la messe dans ses appartemens; mais on croit qu'elle se rendra sous peu à la chapelle.

— Le 23, S. M. a présidé le conseil des ministres, qui a duré d'une heure à cinq.

— Le soir, une députation de la chambre des pairs a été introduite dans le cabinet, et a eu l'honneur de lui présenter une adresse, que nous ferons connoître. La députation de la chambre des députés a ensuite été admise chez S. M., et a présenté, par l'organe de son président, l'adresse suivante :

« Sire, vos fidèles sujets les députés des départemens viennent porter au pied du trône l'hommage de leur profond respect et de leur reconnoissance.

» Le premier besoin de vos peuples étoit l'indépendance nationale, et l'Europe a su de quels sacrifices ils étoient capables pour la reconquérir. Notre sol est libre enfin. Relevée par un Bourbon, la bannière de France flotte seule sur nos remparts. A sa vue, tous les cœurs tressaillent, bénissent le Roi et reconnoissent la patrie.

» Trop long-temps l'occupation étrangère avoit pesé sur nos frontières, sur ces départemens admirables par leur patriotisme et leur fidélité. Déjà vos royales paroles ont acquitté à leur égard une partie de la reconnoissance publique, et la chambre des députés partage l'intérêt que leur résignation héroïque inspire à Votre Majesté.

» Partout un noble concours de sentimens et d'efforts a secondé la longanimité du Monarque à qui nous devons notre délivrance. La France a retrouvé son influence et son rang; notre monarchie légitime et constitutionnelle est devenue l'une des bases du droit public de l'Europe; des traités fondés sur la justice et la morale nous promettent une longue paix, et nos forces ne serviront désormais qu'à l'affermir.



» Nous apprenons sans étonnement, mais avec douleur
des finances ne permet pas à V. M. de proposer la dim
charges publiques; cependant elle nous la fait envisager
chaine. Une telle assurance, le prix que nos sacrifices ont
soutiendront le courage de vos peuples, et la chambre
hâtera le moment d'un soulagement si cher au cœur de V.
cherchant toutes les économies qu'il est possible d'appor
dépenses de l'Etat.

» La situation du crédit fixera notre attention. Qu
durable pourroit-il recevoir, quand notre dette, moins f
proportion de nos revenus, que celle des autres peuples,
par un sol fertile, une industrie étendue, la tranquillité
la fidélité aux engagemens, et surtout par cette Charte
les François, dans un sentiment unanime, se sont
ralliés?

» Oui, Sire, ce pacte sacré est la première base du crédit;
le maintien et le complément des institutions qui en déco
monarchie trouvera la force qu'elle doit avoir, pour prés
les libertés, assurer tous les droits, maintenir sévérem
public, et confondre ceux qui oseroient s'en déclarer les en

» Tel est l'ascendant d'une autorité constitutionnelle, q
recrutement a trouvé partout soumission et respect. A vo
jeunesse françoise a couru sous les drapeaux de l'honneu
guerrier ne le cédera pas à celui qui rentre dans ses foyers
glorieusement payé le tribut qu'il devoit à son pays.

» La réparation des maux que la France endure encore,
ment des biens qu'elle possède déjà, sont également attach
tien d'une liberté bien ordonnée, de celle qui convient à
éclairé par l'expérience et mûri par l'adversité. Les Françoi
constamment tout ce qui pourroit la compromettre, et l
des députés, fidèle interprète de leurs vœux, leur en donne
l'exemple ».

— M. le bailli de Ferrette, ministre de Bade,
au Roi, en audience particulière, la mort de son
La cour portera le deuil sept jours, du jeudi 24 au

— Mme. la duchesse de Berry est rétablie de son indisposition, et est venue ces jours derniers dîner aux Tuileries.

— Les journaux de Londres rapportent qu'il y a eu, le 12, à Paris, une grande réunion diplomatique et financière où se sont trouvés plusieurs ministres étrangers. On y a pris en considération la crise de la Bourse; et une nouvelle stipulation pécuniaire, toute dans l'intérêt de la France, proroge à vingt-sept mois les termes de paiement qui étoient fixés à dix-huit.

— M. de Serre, dernier président de la chambre des députés, a quitté le logement qu'il occupoit au Palais-Bourbon; M. Ravez en a pris possession. Le nouveau président a donné sa démission de la place de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

— M. le comte Alexandre de la Borde, M. le baron Pelet, et M. Bruyère, directeur-général des travaux publics de Paris, viennent d'être nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

— M. le comte de la Rochefoucault, officier d'ordonnance de Mgr. duc d'Angoulême; M. Acloque d'Hocquincourt, et M. de Xaintrailles, sont au nombre des capitaines d'état-major de nouvelle création.

— Une ordonnance du Roi accorde aux manufactures de France un nouveau délai pour l'apposition de la marque et du numéro de fabrication aux cotons filés.

— Les cours royales d'Amiens et de Limoges ont reçu leur institution définitive.

— Par ordonnance de la chambre du conseil, le tribunal de première instance, sur le rapport de M. Meslier, juge d'instruction, a renvoyé devant la cour royale Nicolas Cantillon, ancien militaire, prévenu d'avoir, dans la nuit du 10 au 11 février dernier, commis avec préméditation, et de guet-à-pens, une tentative d'homicide sur la personne du duc de Wellington. Le sieur Marinet, qui s'est déclaré sans profession actuelle, a été renvoyé devant la même cour, comme prévenu de complicité avec Cantillon, en l'excitant par des promesses, et en lui donnant des instructions pour commettre le crime. Beaucoup de témoins des Pays-Bas ont été entendus dans cette affaire.

— M. Pigeau, professeur de procédure à l'école de droit de Paris, est mort le 22. C'étoit un jurisconsulte éclairé et

fort estimé dans sa partie, mais plus recommandable encore par les qualités qui font le chrétien et l'honnête homme. M. Pigeau étoit fort attaché à la religion, et en pratiquoit exactement les devoirs.

— Une partie du rocher qui termine la ville de Châteaudun, du côté de l'ouest, s'est écroulée tout à coup sur un développement de plus de cent pieds. Quatre maisons ont été écrasées, et sept personnes y ont péri.

— L'empereur Alexandre est arrivé à Vienne le 12; il doit y séjourner jusqu'au 21, et retourner de là directement à Pétersbourg.

— Les *Considérations de Mme. de Staël sur les principaux événemens de la révolution françoise*, viennent d'être prohibées dans les Etats autrichiens.

CHAMBRE DES PAIRS.

La chambre s'est réunie, le 22, à une heure. On a fait un rapport sur l'admission de M. Lecouteulx de Canteleux, qui entrera dans la prochaine séance. M. le marquis de Fontanes a présenté, au nom de la commission, un projet d'adresse au Roi. Ce projet a été examiné dans les bureaux et adopté au scrutin. Il sera, sous le bon plaisir du Roi, présenté à S. M. par une grande députation de la chambre. Vingt membres ont été désignés par le sort pour faire partie de cette députation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 23, à une heure, la séance est ouverte sous la présidence de M. Courvoisier. M. le ministre des finances présente un projet de loi pour autoriser la perception des six premiers douzièmes des contributions jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi sur les finances. Le rapport en sera fait samedi. La chambre se forme en comité secret, pour discuter le projet d'adresse. M. de Chauvelin et deux ou trois membres ont insisté pour la suppression de quelques mots relatifs aux contributions; la rédaction proposée par la commission a été maintenue. On a tiré au sort la députation de vingt membres, qui devoit présenter l'adresse.

Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, par M. Gaillard; nouvelle édition (1).

Gabriel-Henri Gaillard, né à Ostel dans le Soissonnois, le 26 mai 1726, et mort à Saint-Firmin près Chantilly, le 13 février 1806, fut un des écrivains les plus laborieux et les plus féconds du dernier siècle. Uniquement occupé de littérature et d'histoire, il ne se lança point dans les partis; et eut la sagesse de se préserver de cette philosophie entreprenante et altière qui s'étoit donné la mission de fronder les religions, de régenter les rois et de réformer les peuples. Nous ne savons s'il croyoit ou non; mais du moins il ne fut pas un ennemi emporté des croyances; il eut le secret de se faire couronner par les académies, et même d'être admis dans leur sein, sans trop flatter les idées dominantes. Il étoit d'un caractère pacifique et réservé, et d'une modestie qui vaut la peine d'être remarquée dans un auteur. Ainsi dans ses *Mélanges académiques*, il dit à propos de son *Eloge de Descartes*, que c'étoit Thomas son rival qui devoit avoir le prix; que le discours de celui-ci étoit plus éloquent et plus profond; mais qu'on voulût donner un soufflet à un homme qu'on étoit las de couronner, et que les académiciens modérés, mécontens du ton tranchant de Thomas, s'unirent aux

(1) Tomes Ier. et II, première livraison; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. (L'ouvrage entier aura 6 vol.). A Paris, chez Blaise, quai des Augustins, n°. 61; et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

d'Olivet et aux Le Batteux pour le favoriser, lui Gaillard, sans le connoître. Assurément il n'y a pas trop de présomption et d'amour-propre dans un tel langage. L'*Eloge de Henri IV* fournit aussi un exemple de la modération de Gaillard, vu surtout les motifs secrets qu'on prêtoit à ceux qui avoient proposé ce sujet. Ils s'étoient flattés, dit-on, qu'un tel concours proposé par l'académie de la Rochelle ameneroit des rapprochemens piquans, et des sorties vives et véhémentes. Gaillard se tint dans une juste mesure, et parla convenablement de la conversion de Henri IV. Son *Eloge de Massillon* est tout ce qu'il pouvoit être devant une académie. L'auteur y voudroit à la vérité qu'on ne parlât que de morale; c'est le systême de ceux qui mettent peu d'importance au dogme; mais il déclare que Massillon *en dit assez pour confondre les incrédules s'ils ne sont que raisonneurs, pour les convaincre s'ils sont raisonnables, pour les entraîner s'ils sont sensibles*. Les mêmes *Mélanges académiques* renferment d'autres jugemens qui ne font pas moins d'honneur au bon esprit de l'auteur. Dans un morceau sur Gresset, au tome III, il s'exprime ainsi : *M. de Condorcet dit, comme l'ont toujours fait les amis particuliers de M. de Voltaire, que si ce grand homme eût de grandes et nombreuses querelles, il n'a jamais été l'agresseur dans aucune. Quelle offense lui avoit donc faite le doux et sage Gresset qui n'a jamais écrit contre personne? On cherche en vain ce qui a pu irriter ce lion terrible.* Ailleurs il remarque que l'abbé Trublet étoit *la candeur même*, et qu'*il ne faut pas juger de lui par les vers plaisans et injustes de M. de Voltaire*. A propos de Dolet, exécuté à la place Maubert, le 3 août 1546, comme athée, relaps,

voici la réflexion qu'il fait : *Si on examine bien l'histoire de ceux qui avant la révolution ont péri dans les supplices, sous prétexte de leurs opinions, on verra que le plus souvent leur caractère avoit préparé leur malheur.* Dans un article sur le président Hénault, *j'ai vu*, dit-il, *des jansénistes vouloir le faire citer au parlement dans sa respectable vieillesse, parce que dans les dernières éditions de son* Abrégé chronologique, *il avoit exposé, sur la souveraineté temporelle des papes, des idées d'une philosophie très-saine et très-lumineuse, mais qui contrarioient un peu le cynisme anti-papiste de ces messieurs.* Enfin, il y a dans ces *Mélanges* un endroit qui, vu les circonstances, fait honneur aux sentimens de l'auteur; après avoir donné des détails intéressans sur le duc de Bourgogne et sur le Dauphin, fils de Louis XV, il ajoute, en parlant de ce dernier : *Il naquit de son mariage cinq princes, dont les deux seuls qui restent sont d'autant plus respectables et plus sacrés pour les ames sensibles qu'ils sont malheureux. Leur frère aîné a porté sur le trône toutes les vertus de son père, et surtout son tendre amour pour les peuples. On sait quelle reconnoissance quelques prétendus représentans du peuple en ont témoigné à ce prince.* Quand on se rappelle que ceci a été écrit dans un temps d'usurpation et de tyrannie, on sait gré à Gaillard d'un souvenir qui indique assez ses affections secrètes, et qui laisse penser avec quelle joie il eût vu le rétablissement d'une famille auguste dans ses droits.

Tel est l'écrivain dont on a entrepris de réimprimer les ouvrages historiques, ou du moins les principaux. Ceux qui tiennent le premier rang dans ce genre de productions de l'académicien, sont l'*Histoire de François Ier.*, l'*Histoire de Charlemagne*,

et l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, et ce sont ceux dont M. Blaise annonce la publication. Déjà même il a fait paroître les deux premiers volumes de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre*. Cette *Histoire* fut mise au jour depuis 1771 jusqu'en 1777, eut du succès dans le temps, et a conservé de la réputation. Elle est écrite avec facilité et même avec abondance. L'auteur y ramène tout à son objet, qui est d'éteindre les haines nationales, et d'inspirer l'esprit de paix en montrant l'absurdité et l'inutilité de la guerre. Ce but est fort beau, et les réflexions par lesquelles l'auteur veut nous y conduire sont généralement justes et vraies. Mais entraîné par sa philantropie, il ne garde pas toujours une juste mesure, et tombe quelquefois dans la déclamation. Comme plusieurs de ses contemporains, il se berçoit de l'illusion que les hommes finiroient par se rendre à l'évidence des théories libérales, et que leurs passions ne pourroient pas tenir contre les remontrances de la philosophie. Depuis l'abbé de Saint-Pierre jusqu'à Condorcet, tous se sont flattés successivement de cette victoire malaisée. Gaillard ne donne ni dans les chimères de l'abbé de Saint-Pierre, ni dans le ton hautain et sentencieux de Condorcet; mais il s'échauffe quelquefois; il se fâche même sans songer à ce qu'il avoit dit ailleurs, que l'on ne ramène point les hommes en les grondant. *Il eût été à désirer*, dit M. Dacier, *qu'un esprit aussi juste et aussi éclairé, après avoir montré l'inutilité et les funestes effets de la longue rivalité des deux nations, eût examiné si de leur rivalité même qui leur a causé tant de désastres, il n'est pas résulté quelques avantages réels pour elles ou pour les autres nations.*

Ce que l'auteur a fait peut-être de plus judicieux dans cette histoire, c'est qu'il y a été fort sobre de détails militaires. Il a vu la rivalité des deux nations plus en grand; il l'a fait porter, non pas seulement sur les armes, mais sur les mœurs, les caractères, les arts, les troubles, les accroissemens de puissance, enfin sur l'état intérieur. Quant aux guerres, il s'attache plus à en dévoiler les causes qu'à en suivre les opérations; et en cela il me semble qu'il a eu raison. Nous avons assez de récits de siéges et de batailles, et pas assez de notions sur la situation respective des peuples, et sur les degrés de bonheur, de repos et de lumières dont ils ont joui à différentes époques.

J'avouerai qu'un des endroits que j'ai été le plus urieux de lire d'abord dans cette Histoire, est ce-ui où l'auteur raconte les différends de saint Tho-nas de Cantorbéri avec le roi d'Angleterre Henri II. 'a été là l'écueil de bien des historiens, et peu ont le bon esprit de s'en tenir à cet égard au ju-ement de Bossuet, dans le parallèle qu'il a fait du int archevêque avec Cranmer. Je ne dirai pas e Gaillard a été entièrement irréprochable dans tte partie de son travail; il donne en plusieurs constances tout le tort à l'archevêque, et ne parle toujours de lui convenablement; mais il n'est insultant, ni amer. Il cite le beau passage de ssuet dans son *Histoire des variations*, et il dé-re qu'*il n'y a rien dans cet éloge qu'on ne vou-adopter*. Il laisse voir toute son horreur pour les artriers, et donne assez à entendre qu'il n'est pas nant que, depuis la réforme surtout, les écri-s anglois se soient montrés peu favorables à saint

Thomas; et il est vrai que ces écrivains le traitent généralement avec une sévérité que redouble encore la haine dont on a fait long-temps profession en Angleterre contre le catholicisme. Toutefois leurs jugemens n'ont pas manqué d'influer sur ceux de nos historiens; et dernièrement encore un homme recommandable et célèbre à d'autres égards, M. Bertrand de Moleville, qui vient de mourir, s'est rendu trop facilement l'écho de protestans suspects sur cet article. Il parle très-défavorablement de saint Thomas de Cantorbéri dans son *Histoire d'Angleterre*. Nous savons que lorsque l'ouvrage parut à Londres, un ecclésiastique aussi distingué par son zèle que par sa charité, M. l'abbé Carron, adressa à l'auteur des observations sur cet endroit du livre. Sa lettre et la réponse de M. de Moleville, sont du 4 mars 1812, et nous les avons sous les yeux. Celui-ci est loin d'avouer ses torts; on est fâché de lui entendre dire que l'abbé Fleury, dont on lui avoit objecté le témoignage, a copié *des moines fanatiques*, tandis que lui-même avoue avoir suivi des auteurs protestans qui étoient peut-être moins exempts de fanatisme que les moines. Il va même jusqu'à accuser saint Thomas d'hypocrisie. Toutefois il finit par dire à M. l'abbé Carron : *Je n'en respecte pas moins votre opinion ; j'y déférerai même, autant qu'il me sera possible, en adoucissant dans la prochaine édition la sévérité de mes expressions à l'égard de Thomas Becket*. Il seroit à désirer que l'estimable fils de M. de Moleville ne perdît pas de vue cette promesse, et qu'il pût rectifier, dans une autre édition, ce qui avoit échappé à la plume de son père.

Pour revenir à Gaillard, et à son *Histoire de l*

rivalité, nous avons vu avec plaisir qu'il se plaisoit à reconnoître et à célébrer les grandes qualités de saint Louis. Il fait de lui un très-bel éloge. « Quel roi peut-on lui comparer, dit-il? Quel nom plus respectable la religion peut-elle opposer à ceux qui voudroient la croire peu compatible, soit avec la grandeur royale, soit avec la grandeur personnelle? Quels droits ou quels soins du trône, les soins de la piété lui ont-ils fait négliger? Où trouve-t-on ailleurs ce mélange de justice et de clémence, de tendresse et de vertu, d'indulgence et de fermeté, cet amour pour la paix et ces talens pour la guerre, ce désintéressement politique, cette sensibilité courageuse, cette bienfaisance éclairée, cette majesté si douce et si paternelle, ces grandes vues de bien public et ces détails de charité particulière, ce calme de la raison et cette chaleur du sentiment? Sage heureux, quoique sensible, son ame fut exercée et remplie par des attachemens toujours légitimes, et tous ses penchans furent des devoirs. Quel fils! quel frère! quel ami! quel père! quel roi! Combien il aima, combien il fut aimé! Père du peuple, ami des hommes, il remplit dans toute leur étendue ces deux grands caractères; il satisfit pleinement à la nature et à la gloire. Sa vie publique nous offre d'illustres victoires remportées malgré lui sur des ennemis qu'il plaignoit, la paix donnée aux nations, de grandes haines assoupies, de grandes rivalités suspendues, des établissemens qui font époque dans l'histoire de la législation. Sa vie privée est pleine de détails aimables et attendrissans ».

Ce passage suffit pour faire voir dans quel esprit cette histoire est écrite. M. Gaillard ne fut pas exempt

de préjugés ; il n'est pas toujours sûr, ni même absolument impartial ; mais il y a lieu de croire qu'il étoit de bonne foi, et il n'y a dans ses jugemens ni fiel, ni hauteur, et encore moins de violence et de haine.

M. Blaise publie en ce moment les deux premiers volumes de la *Rivalité* ; ils seront suivis à des époques très-rapprochées par des livraisons de deux volumes. La *Rivalité* doit faire six volumes, l'*Histoire de François Ier*. quatre ; et celle *de Charlemagne* deux. Le prix est de 5 fr. par volume, en souscrivant pour la totalité ; le double pour le papier vélin, ou 6 fr. le volume pour les histoires séparées. L'ouvrage sort des presses de Pierre Didot.

Le même libraire fait paroître le prospectus d'une édition des *OEuvres complètes de Boileau Despréaux, avec un commentaire et deux notices*. Cette édition sera en quatre volumes in-8°., imprimés aussi chez M. Didot, et sera ornée du portrait de Boileau et de dix estampes. Un homme de lettres, qui a travaillé avec succès à la dernière édition des Lettres de Mme. de Sévigné, donnera des soins à cette nouvelle entreprise, à laquelle son goût et son exactitude le rendent digne de contribuer.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 1er. dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale au Vatican. Les cardinaux y ont assisté avec les prélats, les chefs d'ordres et les laïques qui jouissent de ce privilége. La grand'messe fut chantée par Mgr. Bertazzoli, aumônier secret de S. S. Après la messe, le saint Père, précédé des prélats et cardinaux, porta le saint Sacrement de la chapelle Sixtine à la chapelle Pauline,

et ouvrit par-là les 40 heures. Le P. Viviani prêcha pendant la messe. Le lendemain lundi, le père Joseph-Marie de Pescia, prédicateur apostolique, ouvrit la station de l'Avent. S. S. y assista avec les cardinaux et les prélats.

— S. S. a nommé aux charges suivantes : Le cardinal Pacca est fait prélat de la congrégation des évêques et réguliers ; le cardinal Carracciolo, de la Signature ; le cardinal de Grégorio, de la Congrégation de l'Immunité ecclésiastique ; et le cardinal Naro de la Congrégation des Indulgences.

— La congrégation des Rits avoit déjà résolu favorablement les doutes préliminaires dans la cause de la béatification du vénérable serviteur de Dieu, le père Paul de la Croix, prêtre et fondateur de la congrégation des Clercs Déchaussés de la croix et passion de N. S. J. C. qui mourut à Rome en grand réputation de sainteté, le 18 octobre 1775, après une vie consacrée aux travaux apostoliques. La cause se poursuit par les soins du père Jean-Luc de l'Assomption, procureur-général de la même congrégation, et de M. Strambi, évêque de Macerata et de Tolentino. Le 1er. décembre, après qu'on eût distribué les écritures et informations faites par MM. Amici et Luciani, on tint la congrégation *antepréparatoire*. Le prélat et religieux consulteurs y assistèrent dans le palais de S. Em. le cardinal Litta, évêque de Sabine et vicaire de S. S., et on y discuta pour la première fois la question de savoir si le serviteur de Dieu avoit pratiqué les vertus dans le degré héroïque.

— Le cardinal Caleppi, mort à Rio-Janeiro, le 10 janvier 1817, a laissé par son testament ce qu'il possédoit à la Congrégation de la Propagande, qui a arrêté de faire placer une inscription sur son tombeau dans l'église de Saint-Antoine des Franciscains de Rio-Janeiro.

— La maison des Oblats de Novarre, qui avoit été dissoute en 1801, vient d'être rétablie par les soins du cardinal Morozzo, le jour de la fête de saint Charles leur fondateur. L'église et le collége, qui n'étoient point alié-

nés, leur ont été rendus. Le cardinal évêque de Novarre a béni l'église, et a installé dix-huit Oblats, qu'il a exhortés à reprendre les fonctions de leur institut. M. Alciati, évêque de Casal, assistoit à la cérémonie.

— Le 22 novembre, les religieux Olivetans de Final se réunirent dans leur maison de cette ville, qui avoit été fort endommagée dans les dernières révolutions, mais qui a été réparée par la munificence du souverain.

PARIS. Le *Moniteur* du 25 contient une ordonnance royale, sous la date du 17, relative à l'administration des maisons et colléges britanniques, fondés autrefois pour l'éducation des catholiques des trois royaumes. Les évêques catholiques de ce pays avoient réclamé l'administration de ces établissemens, comme avant la révolution. L'ordonnance l'attribue à un bureau sous la surveillance du ministre de l'intérieur.

— L'assemblée de charité du 23, à Saint-Sulpice, a été nombreuse. M. l'abbé Frayssinous a prononcé un discours sur l'éducation. On dit que la quête pour la Maison de Refuge s'est montée à 5200 fr.

— L'ordination faite aux derniers Quatre-Temps par M. l'évêque d'Arras, étoit de quatre-vingt-dix-neuf sujets, dont vingt-un tonsurés, trente-cinq pour les ordres mineurs, neuf sous-diacres, vingt-neuf diacres et cinq prêtres. Dans ce nombre il y avoit dix-sept ordinands du diocèse d'Amiens, qui n'a pas d'évêque.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. continue d'entendre la messe dans ses appartemens. Les Princes seuls et MADAME, ont assisté à l'office de Noël dans la chapelle.

— Le 23 décembre au soir, S. M. a reçu la grande députation de la chambre des pairs, qui lui a présenté l'adresse suivante :

« Sire, vos fidèles sujets les pairs de France viennent déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage accoutumé de leur respect, de leur amour et de leur dévouement.

» La nation a mérité le noble témoignage que vous rendez à ses généreux efforts pendant le cours des malheurs qui l'ont affligée. Sa gloire est d'avoir été digne de son Roi. Pourroit-elle méconnoître qu'elle doit la fin de ses calamités aux conseils de votre sagesse, à toutes les garanties que retrouvent les peuples et les rois dans le rétablissement de ce trône antique dont l'histoire s'associe aux plus grands souvenirs de l'Europe civilisée? Votre Majesté seule pouvoit réparer des maux qu'elle n'a point faits. La paix du monde est signée, dès que votre parole royale en est garant; le territoire est libre, le drapeau françois est relevé sur nos frontières; l'hommage reconnoissant des provinces affranchies vous est rapporté de vos sentimens pour vos peuples, et des sentimens de vos peuples pour Votre Majesté.

» Le vœu qu'avoit formé la politique magnanime de votre aïeul Henri IV, est réalisé par l'union des cinq puissances. Elles veulent mettre sous la sauve-garde de la morale et de la religion le maintien des traités, l'existence des droits acquis et le repos de l'Europe. Les États de l'Europe moderne ont tous été plus ou moins modifiés par l'esprit d'une même religion qui se mêla, de siècle en siècle, aux lois, aux usages, aux caractère de leurs habitans. Le principe qui fonde les États peut seul en maintenir la durée. S'il s'affoiblit, de grands dangers menacent les sociétés et leurs gouvernemens. On l'ébranla long-temps avec trop d'audace et trop d'imprévoyance. C'est à le raffermir que doivent travailler désormais les sages de toutes les nations.

» La solennité religieuse que nous annonce Votre Majesté ramenera ces idées salutaires et vraiment politiques. Le Dieu des chrétiens fut présent au berceau de cette monarchie qui, malgré tant de vicissitudes et tant d'orages, traversa quatorze siècles avec gloire. Quand il consacrera dans vos mains ce sceptre légitime que vous tenez de vos ancêtres, la majesté des temps anciens imprimera quelque chose de plus auguste à l'intérêt de nos destinées nouvelles. Vous jurerez au pied des autels de maintenir les libertés publiques et *les institutions fondées sur cette Charte qui vous est devenue plus chère, depuis que tous les vœux s'y sont franchement ralliés*. Vos peuples jureront, à leur tour, une fidélité constante à cette race illustre et paternelle que nos ancêtres ont aimée, et qu'aimeront nos descendans. Dieu fit sans doute les hommes libres; mais pour leur assurer la paisible jouissance de ce droit commun, il leur ordonna d'obéir aux autorités qui règnent par les lois dont il est la source et la sanction.

» C'est avec une profonde émotion que les pairs de France ont entendu Votre Majesté réclamer leur concours et leur zèle pour repousser ces doctrines pernicieuses qui, de révolution en révolution, ramèneroient promptement le pouvoir absolu par les désordres de l'anarchie. Ils aiment à croire que ces doctrines coupables se tairont devant les principes d'ordre public énoncés du haut du trône.

» Si cette attente étoit trompée, Votre Majesté n'auroit pas en vain réclamé le concours des pairs de France. Ce siècle ne laisse aux ruses de la tyrannie qu'un seul moyen de remettre les peuples dans ses chaînes; c'est d'irriter leurs passions sous le prétexte d'une fausse liberté, c'est de tromper leur franchise en les révoltant contre tout ce qui les

protége. Ce secret est trop connu pour s'y laisser encore surprendre. Sans les hautes prérogatives du trône, la constitution n'a plus d'appui. Toute loi monarchique est donc une loi populaire. La monarchie et la liberté sont inséparables; nous les défendrons l'une et l'autre avec le même courage.

» La France a besoin d'ordre et de repos. Elle a perdu la dangereuse ambition d'être redoutable à ses voisins. Mais elle doit avoir une force militaire en rapport avec sa population et son territoire. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle sera tranquille au-dedans et respectable au-dehors. C'est en formant une armée d'après nos institutions monarchiques, que nous aurons une armée nationale; c'est-à-dire, un instrument de conservation, et non de despotisme et de conquête.

» Toujours prêts à vous seconder, mais rassurés par votre prudence, nous embrasserons avec vous les espérances d'un heureux avenir. Déjà les bornes posées à l'accroissement de la dette publique sont un premier bienfait. Nous le recevrons comme un gage de la diminution prochaine des subsides. L'esprit de la Charte s'introduira de plus en plus dans nos lois, dans nos mœurs, dans nos habitudes. L'agriculture, le commerce et les arts développeront une activité nouvelle: une longue paix leur est promise par les institutions généreuses que les rois ont manifestées dans ces congrès mémorables où la politique françoise a retrouvé, même après nos revers, une dignité qui n'avoit pas toujours suivi nos succès.

» Non, une grande nation, éclairée par des si rudes expériences, ne voudra point sacrifier ces biens réels à des systêmes trompeurs. Elle a trop appris que l'affoiblissement de l'autorité royale n'est pas moins funeste que ses abus; que tout périt sans retour, si le chef suprême fléchit devant l'orgueil des factions, et qu'il ne peut bien remplir tous ses devoirs, qu'en ne laissant perdre aucun de ses droits ».

Le Roi a répondu :

« C'est toujours avec un nouveau plaisir que je reçois l'expression » des sentimens de la chambre des pairs. Dans le discours que j'ai » prononcé à l'ouverture de la session, j'ai peint mes devoirs et ex» primé mes sentimens; c'est avec une vive satisfaction que je retrouve » dans l'adresse de la chambre des pairs la plus parfaite conformité » avec ceux-ci : c'est par cet accord que nous parviendrons à maintenir » les droits du trône, et assurer la tranquillité de l'Etat ».

Le Roi a répondu à la députation de la chambre des députés, dont nous avons donné l'adresse dans notre dernier numéro:

« Je reçois avec plaisir l'expression des sentimens de la chambre des » députés. Je vous ai ouvert mon cœur; je vous ai fait connoître mes » peines, mes espérances et mes sentimens; je vois, avec une vive sa» tisfaction, par ce que vous venez de me dire, que vous êtes entré » dans les unes comme dans les autres, et que je trouverai dans la » chambre des députés l'appui nécessaire pour maintenir l'ordre pu» blic, et guérir les plaies de l'Etat ».

— La réception de dimanche aux Tuileries a été fort nombreuse. Le soir, S. M. a reçu MM. Lainé et de Cazes, ses ministres.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont envoyé 500 fr. pour les incendiés du Poizat (Ain).

— Le 23 décembre au soir, Mgr. le duc de Bourbon, en revenant de la chasse dans la forêt d'Ermenonville, a versé dans sa voiture, et a eu la clavicule gauche cassée; on la lui a remise à son arrivée à Chantilly, et S. A. S. va de mieux en mieux depuis ce temps.

— M. le duc de Richelieu a été assez grièvement indisposé, et n'a pu paroître ces jours-ci aux Tuileries.

— M. Ravez, président de la chambre des députés, est retenu chez lui par une attaque de goutte.

— M le maréchal Pérignon est mort la nuit de Noël, après une longue maladie. On assure que M. le duc d'Aumont lui succède dans le gouvernement de la 1re. division militaire.

— La cour royale a confirmé le jugement de première instance qui condamne M. Plefayr, rédacteur du *Galignani's Messenger*, à trois mois d'emprisonnement, 300 fr. d'amende et 10,000 fr. de dommages et intérêt envers Mmes. de Saint-Morys et de Gaudéchard pour calomnies envers M. de Saint-Morys.

— Le 26, on a repris, en police correctionnelle, l'affaire Canuel. M. Fabvier, frère et avocat du colonel, a prononcé une courte réplique, où, sans entrer dans le fond de l'affaire, il a présenté quelques considérations générales en faveur de sa cause. M. Sainneville a cherché à se défendre sur quelques points, particulièrement sur ses relations avec Didier et Mme. de la Valette. M. Maugain n'étant pas arrivé, le tribunal a suspendu pour quelque temps la séance; il l'a reprise à l'arrivée de l'avocat, qui a plaidé pendant long-temps, et qui cependant n'a pas fini. M. Mauguin s'est élevé avec beaucoup de chaleur contre les monarchistes, et a dit que c'étoient eux qui avoient précipité du trône le dernier rejeton de la race des Carlovingiens, et que leur résistance insensée avoit été cause de la mort de Louis XVI. Cette tirade a été débitée avec beaucoup de véhémence. L'orateur a discuté quelques faits de l'affaire de Lyon, et a annoncé des pièces nouvelles. Le tribunal a remis la cause à mercredi; ce sera la dernière audience accordée aux avocats.

— Une ordonnance du Roi fixe l'organisation des cours royales de Riom et de Montpellier.

— L'état de siége des places de guerre de l'est et du nord, qui avoit été maintenu pendant l'occupation, vient d'être levé.

— *La Minerve* publie, dans chacun de ses numéros, des listes ridiculement enflées de souscripteurs pour les réfugiés du Champ-d'Asile, et chacun de ses numéros donne lieu à des démentis qui n'empêchent pas de donner, dans le numéro suivant, de nouvelles listes probablement aussi exactes. Aujourd'hui, M. Regnard, maire de la Ferté-sous-Jouarre, déclare que c'est à tort qu'on l'a mis au nombre des souscripteurs, et qu'il n'a point souscrit.

— Le général Radet, qui avoit été condamné à neuf ans de détention, a obtenu sa grâce de S. M.

— Les habitans du département du Lot proposent une souscription pour élever un monument à Fénélon, né dans le château de la Mothe-Fénélon, canton de Peyrac.

— Le 8 de ce mois, au moment où on célébroit l'office dans l'église de Ciers, Haute-Garonne, une tribune s'est écroulée avec fracas, et a blessé plusieurs personnes.

— Mgr. le duc de Glocester, neveu et gendre du roi d'Angleterre, est arrivé à Paris le 27 décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26 décembre, la séance s'est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Courvoisier. M. le garde des sceaux et M. le ministre des finances y ont assisté. M. Beugnot a fait le rapport sur le projet de loi présenté dans la dernière séance. Il a conclu pour l'admission du projet, en manifestant le vœu qu'on fît cesser à l'avenir ces provisoires qui reviennent tous les ans. La discussion est remise au mardi. Il y a eu ensuite comité secret, où MM. Duvergier et Villevêque ont fait diverses propositions. Celle de M. Duvergier, sur les tribunaux de commerce, sera prise en considération; celle de M. de Villevêque sera développée dans une autre séance.

La réimpression des huit volumes du *Dictionnaire historique* de Feller est terminée (1), et l'on s'occupe en ce moment de l'impression

---

(1) Les souscripteurs qui ont négligé de faire retirer les volumes qui ont paru, sont priés de les faire réclamer de suite; le prix de chaque volume est de 6 fr. et 8 fr. franc de port.

du *Supplément* dont le Ier. volume sera livré le plutôt possible aux souscripteurs. On a suivi pour les huit volumes la même distribution que Feller, et on s'est même astreint à ne rien changer à ses articles, et à reproduire son texte dans toute sa pureté. Nous aurions peut-être été d'un avis opposé, et nous eussions désiré qu'on eût rectifié quelques inexactitudes, rempli quelques lacunes, et refondu même des articles sur les renseignemens postérieurs qu'on avoit pu découvrir depuis Feller. Mais les éditeurs ont respecté scrupuleusement tout ce qui étoit sorti de sa plume, et ont cru faire plaisir à leurs souscripteurs, en ne faisant aucun changement à son travail. L'édition nouvelle est donc absolument conforme aux anciennes; elle n'a de plus que quelques notes qui ont été ajoutées par le réviseur chargé de la correction des épreuves. Nous avions eu connoissance d'une ou deux de ces notes avant l'impression, et nous ne les avions point improuvées. Mais un de nos abonnés du Pays-Bas vient de nous en faire remarquer deux qui ne nous avoient point été communiquées, et auxquelles nous n'eussions point donné notre assentiment. La première est à l'article du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, tome III, page 69. L'annotateur reproche aux Belges *aliénés par les opérations philosophiques* de Joseph II, de ne s'être point laissé *rassurer par les promesses, le courage et la présence de François II*, et d'avoir *détesté la domination si douce pour eux de la maison d'Autriche*; il va même jusqu'à les taxer de *fureur*. L'abonné trouve avec raison ces reproches injustes et exagérés. Les Belges ne furent point des *furieux*. Exaspérés par des changemens illégaux et par la violation de leurs priviléges, ils allèrent trop loin, nous le croyons ainsi, mais ils étoient autorisés à ne pas trouver fort *douce* une domination arbitraire qui les fatiguoit de nouveautés, heurtoit toutes leurs affections, bravoit leurs plaintes, les dépouilloit de tous leurs droits, et joignoit toute la dureté des formes despotiques à une protection imprudente des maximes les plus favorables à l'impiété, et à l'anarchie. Nous ne saurions approuver leur soulèvement; mais nous regardons leurs réclamations comme aussi justes que naturelles; et le plus coupable, en cette affaire, fut, à notre gré, non pas ce peuple aigri et irrité par une suite de mesures qui renversoient toutes ses prérogatives, contrarioient toutes ses habitudes, et insultoient à tous ses penchans; mais le prince qui violoit le premier ses sermens, et qui se moquant des remontrances les plus respectueuses, comme des oppositions les plus prononcées, prenoit plaisir à rompre l'un après l'autre les liens entre lui et ses sujets, et les aliénoit par sa roideur et ses imprudences. La note dont se plaint notre abonné est donc aussi injuste que déplacée. Mais la deuxième note que notre abonné nous signale, est encore moins exacte et moins mesurée. Elle se trouve à l'article *Robbe*, *géographe*, tome VII, page 573. Feller, dans son article, louoit l'attachement de ses compatriotes à la religion; sur quoi l'annotateur dit : *Cette constance dans la foi, si forte encore en 1792, fut fortement ébranlée dans les années suivantes. Les prêtres des Pays-Bas reprochoient à leurs confrères de France d'avoir provoqué par leur refus du serment presque tous les maux de*

la révolution. *Le peuple soupiroit après les François, qu'il regardoit d'avance comme ses libérateurs; et effectivement le joug de la maison d'Autriche étoit si pesant!* Où l'auteur de la note, nous écrit-on, a-t-il vu des prêtres belges qui aient fait un tel reproche aux prêtres françois déportés? Si ce reproche a jamais été adressé à ceux-ci, c'étoit sans doute par un de ces ecclésiastiques las de leur état, et soupirant après le moment de l'abandonner. Mais le nombre en fut si petit en Belgique, que ce n'est pas d'après eux qu'il faut juger des dispositions du clergé de ce pays. On a vu depuis quelle a été la conduite de la grande majorité des prêtres belges. Ils se sont laissé déporter plutôt que de faire un serment qui n'avoit pas été condamné, comme celui de la constitution civile du clergé, et leur censeur est bien sévère, s'il trouve qu'ils n'ont pas montré assez de *constance* sous le directoire, lorsqu'ils furent en butte à une persécution si vive. Quant au peuple, son éloignement pour le petit nombre d'assermentés de ce pays, son horreur pour la destruction et les violences dont ils furent témoins, prouvent, que s'il y eut des individus entraînés par le délire qui régnoit chez nous, la masse étoit fidèle à son attachement pour les saines doctrines. Il faut, dit notre correspondant, que l'auteur de la note ait été peu heureux dans le choix de ses sociétés et de ses liaisons, s'il a vu d'autres dispositions dans la majorité des habitans, et il n'y a pas d'apparence que ce soit un prêtre qui traite si mal des confrères, et un peuple religieux chez lequel il auroit été accueilli. Quant à nous, nous devions d'autant plus faire droit à cette réclamation, que nous avions dit précédemment que les notes nous paroissoient rédigées dans un bon esprit, et en effet les premières que nous avions vues, méritoient cet éloge. Nous souhaitons que les restrictions que nous sommes obligés d'y mettre aujourd'hui soient rares, et que les autres notes que nous n'avons pas vues, offrent plus de mesure et de discernement. En tout cas nous croyons devoir tranquilliser notre abonné, ainsi que les autres souscripteurs des Pays-Bas, en les prévenant que l'auteur des notes insérées dans les huit volumes, est entièrement étranger à la rédaction du Supplément, et qu'il y a lieu d'espérer qu'ils ne trouveront dans cette dernière partie rien de désobligeant pour leur nation, ou pour un écrivain dont ils honorent la mémoire.

La gravure vient de reproduire un trait de la vie de saint Vincent de Paul. On raconte que, dans un hiver rigoureux, le saint recueillit deux petits enfans qu'il trouva exposés sur son passage. C'est cette action que M. Baquoy a rendue d'après le tableau de M. Monsiau. Le saint est représenté en pied; il a pris un des enfans dans son manteau, et se dispose à prendre l'autre. Dans le fond, une femme, sans doute la mère, remercie le ciel du salut de ces enfans, et admire la charité du saint prêtre. L'exécution est soignée, et il faut louer le graveur qui choisit de tels sujets pour son burin. Cette gravure, qui a 22 pouces de haut sur 17 de large, se vend chez l'auteur, rue Saint-Hyacinthe, n°. 2; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. Prix, 20 fr. et 24 fr. franc de port.

Les quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'église de France en particulier, depuis 1515; par M. de Pradt. 3 vol. in-8°.; Paris, 1818.

TROISIÈME ARTICLE.

M. de Pradt a consacré un chapitre entier de son livre à tracer le portrait du Pape actuel. Nous devons reconnoître qu'il ne s'exprime sur le saint Père, en cet endroit, qu'avec la mesure et les égards convenables, et s'il eût toujours écrit sur ce ton, nous n'aurions pas aujourd'hui les plus graves reproches à lui faire. Malheureusement il s'est bien écarté dans la suite de la réserve et de la modération qu'il s'étoit imposées dans ce XXVIIIe. chapitre. Presque aussitôt après il recommence à harceler le Pontife et la cour de Rome par les traits répétés d'une critique maligne, empoisonnant les faits par des interprétations pleines de malveillance, et recourant même à un ton de raillerie et de dérision qu'on n'excuseroit pas dans la bouche d'un laïque.

Nous avions cru tous que le Pape s'étoit décidé, par des motifs de religion, à venir à Paris, en 1804; il faut voir comme M. de Pradt se moque de notre simplicité : *De bien honnêtes gens*, dit-il, *se figurent, dès qu'ils voient le Pape et la cour de Rome en mouvement, qu'il s'agit inévitablement et presque exclusivement de religion. Eh bien! dans cette occasion, il n'en fut nullement question. La politique seule fit la réso-*

lution. Ainsi, M. Pradt pénètre dans les cœurs, et y découvre jusqu'aux motifs les plus secrets de tous les personnages; rien n'échappe à sa perspicacité; si des cardinaux s'opposent au voyage, c'est parce qu'ils sont *ennemis de la France*; si d'autres les conseillent, c'est *par politique et pour recouvrer les trois légations*; et l'auteur ajoute agréablement : *trois provinces pour un voyage à Paris! certes ce n'étoient point des pas perdus*. Il va plus loin; il prétend qu'il n'existoit, en 1804, aucun motif puisé dans les intérêts de la religion pour attirer le Pape en France. Effectivement, l'état de l'Eglise gallicane étoit alors si consolant, si brillant, si prospère! Il n'y avoit aucun vœu à former pour elle, et le saint Père comme le clergé avoient tout lieu d'être satisfaits. L'auteur assure encore que plusieurs évêques s'étonnèrent du silence du Pape sur les affaires de religion, et le pressèrent d'appuyer leurs réclamations auprès de Buonaparte. Le malheur est que les prélats qu'il nomme soient tous morts, et que nous soyons réduits sur ce point à son seul témoignage. *L'intervention du Pape*, continue l'historien, *porta sur quelques objets de si peu d'importance, qu'ils n'ont laissé aucune trace, et qu'on ne pourroit dire aujourd'hui quels ils étoient*; c'est-à-dire, en d'autres termes, que la preuve que le Pape n'a rien demandé, ou n'a demandé que des choses peu importantes, c'est qu'il n'a rien obtenu. Il est clair en effet que c'est sa faute si Buonaparte étoit mal disposé. Et puis l'auteur, à quelques pages de-là, convient que le Pape *insista beaucoup sur les lois organiques*. Les gens qui veulent arranger l'histoire suivant leurs petites passions, se trahissent toujours par quelque défaut de mémoire.

Un autre grief contre le Pape, fut de n'avoir point

employé le cardinal Caprara dans les négociations qui eurent lieu alors. Là-dessus, grand éloge du cardinal; mais l'auteur dissimule que Rome avoit lieu de n'être pas entièrement satisfaite de la conduite de ce prélat, qui s'étoit laissé tromper plus d'une fois, et dont la déférence pour les volontés de Buonaparte n'étoit que trop connue. Nous sommes fort éloignés de nier les heureuses qualités du cardinal Caprara; mais son extrême facilité et sa complaisance ne s'étoient pas démenties. Il n'est donc pas étonnant que le saint Père ait choisi un autre négociateur. Il confia la direction des affaires à M. le cardinal di Pietro, et voilà le mal; car, *un attachement exclusif aux règles de la chancellerie romaine, à des formules surannées, aux prétentions ultramontaines, en font un agent dangereux en affaires.* M. le cardinal di Pietro est, dans la suite, maltraité derechef par le terrible censeur. Au total, il paroît que les cardinaux qui accompagnèrent le Pape à Paris ne s'étoient point assez appliqués à gagner les bonnes grâces de M. de Pradt. « Ils ne donnèrent aucune attention aux nécessités de l'église de France, et partirent sans laisser des traces de considération ou d'utilité pas plus que de regrets.... En accordant à ces personnages éminens tous les titres imaginables au respect, ils s'étoient tenus tellement éloignés des regards que l'on auroit pu inscrire en bas des images de chacun *Deo ignoto*...... Il est évident qu'une cour de cette espèce ne pouvoit aller loin avec Napoléon; les classes inférieures étoient bien basses, les supérieures bien loin, et toutes en cérémonies, en protestations, en révérences, aux rares occasions dans lesquelles elles se laissoient apercevoir. Leurs personnes étoient sans dignité, leurs paroles sans éclat, et leurs factum

sans les qualités propres à faire impression sur un esprit tel que celui de Napoléon ». Nous ne faisons point de réflexion sur ce ton moqueur, si peu séant dans un évêque; remarquons seulement combien certaines gens mettent d'impartialité dans leurs jugemens. Si les cardinaux se fussent répandus dans la société, on les eût accusés de chercher le monde et d'oublier les convenances de leur rang; ils se tiennent dans la retraite, on leur reproche de s'éloigner des regards, et d'être comme des *dieux inconnus*. Telle est l'équité d'un monde détracteur et frivole.

M. de Pradt laisse assez entrevoir que Buonaparte avoit fait au Pape, avant ce voyage, des promesses qu'il ne se pressa pas de réaliser. *Il finit*, dit-il, *par ne pas manquer de prétextes ou de raisons pour éluder les demandes du Pape*. Mais l'historien ne veut point cependant que ce manque de foi serve à inculper trop grièvement son héros, et il ajoute que *l'extrême mobilité de ses résolutions lui a donné souvent l'air de la préméditation dans la perfidie*. Ainsi il n'en avoit que l'air. Un peu plus bas nous lisons que *le fonds des récits de Napoléon étoit toujours vrai, CAR IL N'ÉTOIT POINT MENTEUR*. Oh! celui-là est fort. *IL N'ÉTOIT POINT MENTEUR*. Conciliez ceci, si vous le pouvez, avec ce qu'on lit ailleurs : *Quoiqu'il trompât beaucoup, il étoit encore plus souvent trompé que trompeur; de là est remarquée cette aversion que l'on remarquoit en lui pour la vérité*; *Histoire de l'Ambassade de Varsovie*, page xij. Un homme qui a *de l'aversion pour la vérité*, et qui *n'est point menteur!*

Le Pape partit en 1805; c'est à cette époque que [de] Pradt fait remonter les brouilleries. « Pendant [c]ette cour déchue de son espoir regagnoit tristement

ses foyers, une barrière plus forte que les Alpes s'élevoit entre le Pape et Napoléon, celle du dépit et du regret d'avoir perdu ses pas et manqué son objet. Le levain fermentoit, et portant son aigreur dans toute la masse du sang de la cour de Rome, il préparoit la catastrophe qui reste à raconter ». M. de Pradt nous prépare ici à imputer à la cour de Rome la catastrophe qui va suivre; ce furent son dépit et son aigreur qui, si nous l'en croyons, furent cause de la rupture. « J'ai souvent entendu dire à Napoléon, avec l'accent de la conviction, qu'il n'avoit jamais pensé à attaquer le Pape, et que c'étoit lui qui l'avoit forcé à lui faire du mal... Je sens que l'on va dire qu'il me trompoit; à quoi il est facile de répondre : à quel propos auroit-il voulu me tromper? qu'avoit-il à gagner en me trompant »? Effectivement, il n'est nullement probable que Buonaparte ait voulu tromper M. de Pradt; a-t-il jamais trompé quelqu'un? Plutôt que de l'accuser de mauvaise foi, M. de Pradt aime mieux recourir « à quelque mauvais génie qui s'étoit glissé entre lui et le Pape, et qui avoit dénaturé la conduite du dernier, de manière à produire de l'irritation dans l'esprit de Napoléon..... Souvent, dit encore le candide et judicieux apologiste, Napoléon a paru peu sincère, quoiqu'il parlât alors comme il étoit affecté.... Il paroissoit faux, il n'avoit été que mobile ». Ces distinctions sont peut-être un peu subtiles, mais il faut les pardonner à la vivacité de l'attachement et de la reconnoissance. M. de Pradt avoit à expier une certaine *histoire d'ambassade*; c'est une tache qu'il a bien effacée.

Dans la récapitulation des torts entre le Pape et Napoléon, l'auteur a toujours l'art de mettre ceux du Pape en première ligne :

« Là, se trouve un bizarre assemblage de la politique avec la religion. Des mécontentemens antérieurs, des excitations étrangères, une grande ignorance du caractère de l'ennemi que l'on sert en voulant le combattre, des conseils à contre-sens de tout ce qui existoit et de tout ce qu'il y avoit à faire, tels sont les mobiles qui ont décidé de tout ce qu'on va voir. Il est arrivé dans cette querelle, ce que l'on remarque dans beaucoup d'autres. D'un côté, le mécontentement aigrissant les esprits, avoit préparé la division; l'étranger étoit venu l'augmenter et en profiter. Des hommes, organes d'un parti très-honnête sûrement, mais très-ignorans du monde et des affaires, faisoient suivre un plan contraire à ce que demandoit la nature des choses. Le Pape mettoit sa vertu et son courage à le soutenir. Les injures s'aggravoient, les blessures s'envenimoient; il étoit clair qu'on couroit à une catastrophe... La cour de Rome avoit repassé les monts fort mécontente, se regardant comme jouée; et des Romains pris pour dupes, éprouvent le dépit de gens qui voient leurs rôles pris par d'autres. Les Romains sont peu réputés pour la facilité à oublier les injures, et ils croyoient en avoir une fort grande à venger. La déconsidération d'une part, le mécontentement de l'autre, furent les vrais principes de la querelle... On conçoit quelle dût être la confusion du parti qui avoit provoqué le voyage de France, et les regrets de l'avoir accompli sans en retirer de salaire ».

L'auteur, au risque de se répéter, revient souvent sur cette disposition de la cour de Rome, et lui attribue l'agression dans la querelle :

« Rome étoit devenue une autre Coblentz; les cœurs étoient sur les visages; on y lisoit la haine de la France; les ennemis de Buonaparte y étoient accueillis... On sent bien que ce n'est point à un homme tel que lui que cette mauvaise volonté pouvoit échapper... L'on ne pouvoit assez admirer la folie de gens qui, n'ayant pas un soldat à leurs ordres, manquoient de jugement au point de braver l'épée qui venoit de frapper les coups d'Ulm et d'Austerlitz... On se conduisoit à l'égard de Napoléon comme s'il étoit là pour tout endurer, et que ce fût un corps insensible qui vient s'offrir à des expériences...... Voilà une cour religieuse mêlée dans des intrigues politiques, et s'y con-

duisant à contre-sens. Elle s'y perd, et tombée par sa faute dans un abîme, elle crie du fond du tombeau, creusé par sa maladresse, *à la violation de la religion*. Eh! laissez-là votre politique, si vous ne voulez pas en supporter les charges et les suites. (Notez que toute la politique de Rome consistoit alors à échapper à l'ambition croissante de Buonaparte qui envahissoit successivement toute l'Italie : n'importe, c'est toujours Rome qui a tort; elle devoit laisser faire et courir audevant du joug). Il faut savoir ne pas se mêler de politique, ou lorsqu'on a eu la maladresse de le faire, sans moyens de le soutenir, ne pas venir après le malheur crier que la religion est attaquée. Ce langage peut encore tromper quelques dupes, convenir à quelques hypocrites; mais il irrite, il éloigne les gens sensés, ceux qui aiment la raison, la clarté dans les discours et dans les actions, la sincérité et le bon ordre qui fait que chaque chose est à sa place. Vous vous liez aux vaincus d'Austerlitz, et quand vos mauvais amis, occupés d'eux seuls, vous laissent vis-à-vis d'un vainqueur, dont l'œil a pénétré jusqu'au dernier repli de votre cœur, alors vous invoquez le respect dû à la religion, vous proclamez que les bienheureux apôtres sont indignés. A quel signe l'ont-ils fait connoître? quel langage! dans quel temps et à quels hommes l'adressez-vous » ?

Quel langage, dirons-nous à notre tour! quel ton, tantôt insultant, tantôt moqueur! Quelle affectation à faire toujours pencher la balance du même côté, à ne voir des fautes que dans le foible et à exalter le plus fort! M. de Pradt dissimule les prétentions exagérées du conquérant, ses hauteurs, ses menaces, ses invasions partielles, et s'étonne que Rome ne se livrât pas avec confiance et abandon à celui dont les projets hostiles n'étoient équivoques pour personne.

« Quelques-uns s'imaginent qu'à Rome on ne fait que de la religion; ils sont toujours prêts à tomber à genoux... Cette cour-là a toujours bien su partager son temps. Quelques autres se figurent qu'il ne s'agit que de prendre une certaine attitude, et de s'établir sur des principes à soi, en argumentant de tout ce que l'on peut tirer de vieux arsenaux décrédités.

Quelle chimère! quelle illusion! Avec un homme tel que Napoléon, c'étoit précisément ce qu'il falloit pour se perdre. Il étoit plus subtil que ceux qui vouloient l'embarrasser, il étoit plus fin que les ergoteurs de Rome, il étoit plus fort qu'eux, il avoit en horreur les pointilleries, les tortuosités.... On fut s'attacher à ce que Rome avoit de plus animé, de plus repoussant, de plus intraitables, les cardinaux Casoni, Gabrielli, Doria, Pacca, et finalement di Pietro, qui vint clore cette liste infortunée d'hommes faits exprès pour tout gâter. (Trois de ces cardinaux vivent, et sont, par leurs connoissances et leurs qualités, des ornemens du Sacré Collége). Pendant ce temps, Rome poursuivoit le cours de ses maladresses sourdement hostiles. C'étoient des coups d'épingles qui alloient attirer des coups d'épées; il falloit être dépourvu de toute espèce de sens pour ne pas le voir. Napoléon, embarqué au loin, laissoit faire; il étoit patient parce qu'il se sentoit fort, et qu'il sentoit aussi que la vengeance ne pouvoit lui échapper ».

La *patience* de Napoléon! Quel à propos dans cette fiction! et quelle vraisemblance dans cette apologie! Il faut en vérité quelque *patience* pour entendre de sang-froid des contre-vérités si palpables. M. de Pradt donne la liste des notes, proclamations, et dépêches émanées de Rome et du gouvernement françois en 1808 et 1809; il a tout simplement copié le sommaire du volume publié sous le titre de *Correspondance*. *Ce volume est imprimé à Londres*, dit-il, *et mérite donc une entière confiance*. Voilà, il faut l'avouer, un plaisant raisonnement; des pièces émanées de la cour de Rome sont apparemment officielles quand elles sont publiées en Angleterre. Avec un peu d'attention, M. de Pradt auroit vu que la circulaire du 5 février 1808, attribuée aux Papes, est apocryphe; nous l'avons fait observer ailleurs (tome Ier. page 154). L'auteur examine avec la même impartialité les dépêches de la cour de Rome; il blâme tout, les bulles, les brefs, les notes diplomatiques. Tout cela étoit pau-

vre et ridicule; la prétention que les cardinaux restassent à Rome étoit insoutenable. *Quant à ce que le Pape dit contre la philosophie et la liberté des cultes, ces argumens-là ont dix siècles de date.* M. de Pradt a la bonté de tracer à S. S. la marche qu'elle auroit dû tenir; *surtout il falloit éviter le scandale d'une bulle d'excommunication. Le scandale,* l'expression est forte. Ainsi, dans cette affaire, le *scandale* est du côté du Pape, comme la *patience* du côté de Napoléon; l'un est aussi vrai que l'autre. Cette bulle, dit M. de Pradt, *n'avoit de vie que dans la partie basse du clergé et de la gent dévote.* M. de Pradt devroit savoir que *la partie basse du clergé* se compose de ces prêtres qui bravent toutes les convenances de leur état, qui se jettent en aveugles dans les partis, qui insultent à leurs confrères, livrent le clergé à la dérision d'un monde frivole, et se joignent aux incrédules pour travestir la religion et flétrir ses ministres. Voilà, dans ce siècle, une des plaies de l'Eglise. Ce n'étoit point assez pour elle d'être attaquée de toutes parts du dehors, il lui manquoit de voir un détracteur et un ennemi sortir de son sein, et lui préparer de nouvelles douleurs. Rien ne doit plus nous étonner de la part de celui qui a ainsi jeté le masque, et il n'en faut attendre ni sincérité dans les récits, ni mesure dans les jugemens. M. de Pradt emploie un chapitre tout entier à battre en ruines la bulle de 1809, et à la présenter comme ridicule de la part de son auteur, et comme un événement heureux pour la cause de Napoléon. *Peu s'en fallut que de persécuteur qu'on l'accusoit d'être, il ne parût persécuté. Qu'on l'accusoit d'être* est fort remarquable; M. de Pradt porte partout l'attention la plus délicate à ménager le grand homme. Il prétend que Buonaparte ne fai-

soit que rire de la bulle, et plus bas il convient que celui-ci *lui en a parlé souvent avec amertume*. On sait en effet qu'il en fut très-blessé; il revenoit fréquemment sur ce sujet, et il se plaignoit sans cesse de cette bulle aux cardinaux et aux évêques.

Nous avions compté qu'un article nous suffiroit pour relever tout ce qu'il y a de remarquable dans la manière dont M. de Pradt rapporte les brouilleries de Buonaparte avec Rome; mais on n'a pas sitôt fini avec un historien si sûr et un appréciateur si judicieux, et ses récits nous fourniront encore la matière d'un article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Des ames pieuses proposent une association de prières qui commence le 1er. janvier 1819, et qui contient une amende honorable et une consécration au sacré cœur de Jésus. Les associés sont invités à réciter chaque jour ces prières, et les ecclésiastiques à dire la messe à cette intention les premiers vendredis de chaque mois. Cette association a pour but de remercier Dieu des bienfaits qu'il a accordés à ce royaume, et de prévenir le châtiment que nos péchés mériteroient. On auroit désiré que nous eussions inséré ces prières; il nous suffira de prévenir qu'on les trouve au bureau du journal. C'est un imprimé de 4 pages in-12 (1).

— Le 15 décembre, on a rouvert, à Cherbourg, l'ancienne chapelle dite de Notre-Dame du Vœu, fondée en 1145, par Mathilde, reine d'Angleterre. Cette chapelle a été rendue à la religion par les ordres de S. M., et a été réparée par des dons particuliers et par une quête faite dans la ville. La chapelle a été bénite, et la grand'messe y a été célébrée avec pompe. Les autorités de la ville y assistoient avec un grand con-

(1) Prix, 10 cent. franc de port.

cours d'habitans; et le peuple a vu, avec joie, le rétablissement d'un lieu qui étoit en vénération dans tout le pays.

— On a reçu des nouvelles plus circonstanciées de M. l'évêque de Maxula, dont nous avons annoncé l'arrivée à l'île Bourbon. Le prélat avoit relâché le 17 juillet à Port-Louis, Ile de France, après environ trois mois et demi de traversée. Son séjour dans le bâtiment n'avoit pas été inutile à l'équipage, et il avoit eu toute liberté pour l'exercice du ministère. On faisoit, soir et matin, la prière en commun, et la plupart des dimanches et fêtes, il y avoit eu la messe et les vêpres. Après l'Evangile, M. l'évêque faisoit une courte instruction qui n'a pas été sans fruit. Une douzaine de matelots se sont confessé, et ont participé à la table sainte; quatre d'entre eux ont fait leur première communion. Quelques-uns ont été confirmés. Un jeune passager, que ses parens envoyoient aux Indes pour quelques écarts, a été un des premiers à demander à se confesser. M. Thomassin, missionnaire, qui accompagnoit M. l'évêque, a fait, pendant plusieurs semaines, des catéchismes et instructions familières. On a distribué dans l'équipage des *Journées chrétiennes* et autres livres de piété. Ces pauvres gens aimoient à entendre parler de religion. On n'entendoit point parmi eux de blasphêmes et de paroles libres, comme dans le commencement. Ils témoignoient toutes sortes d'égards et de respects aux deux missionnaires qui, de leur côté, les traitoient avec bonté. Huit jours avant l'arrivée des bâtimens à l'Ile de France, il en étoit parti un autre pour Macao. M. l'évêque de Maxula regrettoit beaucoup d'avoir manqué une si bonne occasion. Il donna la confirmation dans cette île à une cinquantaine de personnes; la brièveté de son séjour empêcha d'en admettre un plus grand nombre. Il se rembarqua ensuite pour l'Ile Bourbon, où il fit la visite de toutes les paroisses de l'île, et donna la confirmation à environ deux mille quatre cents personnes. Il se loue beaucoup

des dispositions qu'il a trouvées parmi les habitans. Il avoit établi au port Louis, ainsi qu'à l'Ile Bourbon, l'Association de prières pour la conversion des infidèles (1). Il devoit partir pour Calcutta vers le 20 août, n'ayant pas trouvé d'occasion directe pour se rendre à Macao.

— On lit dans l'écrit intitulé : *Nouveau Chemin de la Croix, ou Gravures nouvelles*, par M. Duthé, que le privilége d'ériger le Chemin de la Croix, réservé autrefois aux Franciscains, est maintenant accordé à tous les prêtres, et nous avons trop facilement répété cette assertion dans notre Journal, tome Ier. page 86. Il n'y a pas de preuve que le privilége en question soit accordé à tous les prêtres. Il ne se donne qu'individuellement, et quoiqu'il ne soit pas rare aujourd'hui de trouver des prêtres qui l'ont obtenu, on ne paroît point fondé à dire qu'il s'étende à tous les ecclésiastiques. Benoît XIV, dans sa bulle *Cùm tanta sit*, donnée en 1741, exhorte les curés à établir dans leurs paroisses la dévotion du Chemin de la Croix, après avoir demandé la permission de l'ordinaire, mais en supposant qu'ils auroient obtenu le privilége, ou qu'ils se seroient adressés aux Franciscains qui en jouissoient. On dit qu'un sculpteur de Rome, appelé Bombelli, fit une supplique au Pape pour demander que les personnes qui ne pourroient se rendre aux églises ou stations, pussent gagner les indulgences en ayant son livre et en considérant les images, et que le Pape accorda cette grâce par un indult du 10 janvier 1804. Je ne sais si cette concession est bien authentique, et il paroît plus sûr pour ceux qui veulent être certains d'avoir les indulgences, de solliciter à Rome le privilége particulier. Mais c'est à chacun à la demander pour soi, et par conséquent nous ne pouvons rendre au respectable curé qui nous écrit

(1) *Association de Prières pour demander à Dieu la conversion des infidèles* ; brochure de 28 pages in-8°. ; prix, 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere.

le service qu'il réclame de nous. Nous le remercions néanmoins de nous avoir fourni l'occasion de revenir sur ce sujet, et de rectifier une assertion hasardée.

— Dans la discussion qui a eu lieu à Bruxelles, à la seconde chambre des Etats généraux, sur le budget, deux membres, MM. Dotrenge et Plasschaërt, ont insisté sur l'inégalité des fonds affectés au clergé catholique et au clergé protestant. La population entière du royaume est de 5,400,000 habitans, sur lesquels, suivant les calculs les plus forts, les non-catholiques forment 1,300,000 ames. Reste donc, pour les catholiques, 4,100,000 ames; et cependant le clergé catholique ne reçoit que 1,800,000 florins, tandis que le clergé protestant reçoit 1,300,000 florins. Cette disproportion, vu la population totale, ne paroît pas indiquer une protection égale, et a été signalée par les deux orateurs. Nous remarquons que, dans la discussion élevée à ce sujet, on a supposé que le tiers de la population de l'ancienne Hollande étoit catholique.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a reçu la visite de M. le duc de Glocester, qui étoit accompagné de l'ambassadeur d'Angleterre, et qui a fait aussi visite aux Princes et Princesses. Peu après les Princes la lui ont rendue.

— Le 30, le Roi a reçu, à l'occasion de la nouvelle année, les félicitations des officiers de la garde nationale et de la garde royale. Les jours suivans, S. M. a reçu les hommages des Princes et Princesses, des officiers de sa maison, du corps de l'Etat et du corps municipal de Paris. Les Princes et Princesses ont reçu également les hommages des corps et des officiers.

— Le 30, à deux heures, les nouveaux ministres (*Voyez l'ordonnance plus bas*) se sont réunis chez le Roi, et ont prêté serment. Le conseil s'est tenu immédiatement après.

— S. M., sur le rapport de M. Roy, a reçu la démission de M. de la Bouillerie, de la place de sous-secrétaire d'État au ministère des finances.

— Le Roi a donné l'institution définitive à la cour royale de Bourges.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, qui donnoient déjà 6000 fr. à la société philanthropique, accordent de plus 500 fr. par mois pendant l'hiver.

— Le 30, M. Mauguin a fini son plaidoyer dans l'affaire de Lyon; il a représenté ce qui s'étoit passé dans cette ville, en 1817, comme un temps d'atrocités inouies, et a été interrompu plusieurs fois par le président M. Berryer, fils, a parlé après lui; il a regretté qu'il n'y ait pas eu une enquête solennelle sur cette affaire. M. Mauguin a répliqué une seconde fois. La cause est remise au samedi 9 janvier, pour les conclusions du procureur du Roi.

— Les sieurs Chevalier et Reynauld, détenus à la Force, et Hocquet, imprimeur, ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle, pour deux nouveaux numéros de la *Bibliothèque historique*. Ils ont présenté des fins de non-recevoir qui ont été jointes au fond. M. Mars a fait observer dans son réquisitoire que les prévenus étoient traduits en justice par récidive; il a cité un passage de leur écrit où on prétend faire voir que Louis XVI ne pouvoit pas régner, et où on pallie l'horreur de sa condamnation. Il a conclu à ce qu'ils fussent condamnés; Chevalier à cinq ans de prison et 12,000 fr. d'amende; Reynauld à quatre ans de prison et 6000 fr. d'amende, et Hocquet en un an de prison et 2000 fr. d'amende. La cause a été renvoyée à huitaine.

— Les obsèques de M. le maréchal Pérignon ont eu lieu avec beaucoup de pompe à l'église de l'Assomption.

— Le général Alix, compris dans la seconde partie de l'ordonnance du 24 juillet, a obtenu de rentrer en France.

— En 1809, le nombre des enfans-trouvés dans la France se montoit à 67,966; en 1817, il étoit de 97,919. La dépense totale s'élève à 9 millions.

— On a comparé le nombre des poursuites en tout genre exercées dans les cours de justice de France et d'Angleterre. Sur 28 millions d'habitans, la France a offert 6857 poursuites en 1816, et 9185 en 1817; tandis que l'Angleterre, qui n'a que 16 millions de population, a présenté 9091 poursuites en 1816, et 13,932 en 1817.

— Le sieur Landerset, membre du conseil souverain de

Fribourg, a été suspendu de ses fonctions pour quatre mois, par le tribunal de censure, pour les écrits qu'il a publiés, dans l'affaire des Jésuites, où il s'est permis de blâmer la résolution du grand conseil.

— Les journaux anglois avoient répandu le bruit d'une révolution à Madrid; les nouvelles les plus récentes font voir que cette capitale est restée fort tranquille.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30 décembre, la chambre a décidé de s'occuper d'une proposition de M. le duc de Levis, tendant à l'abolition du droit d'aubaine On a tiré au sort les noms des vingt pairs qui devoient former la députation au Roi pour la nouvelle année.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29 décembre, la séance s'est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Ravez. On a passé à l'ordre du jour sur quelques pétitions. L'ordre du jour appeloit la discussion sur le projet de loi relatif à la perception provisoire des six premiers douzièmes des contributions. M. Capelle, conseiller d'Etat, est seul au banc des ministres. M. Dupont, de l'Eure, se plaint de ces provisoires continuels, et propose de réduire le crédit à trois douzièmes des contributions. M. Capelle lui répond. Le côté gauche demande l'ajournement à après demain. Une première épreuve est douteuse. Sur une seconde épreuve, le bureau décide que la proposition est rejetée. Réclamations de plusieurs membres de la gauche. M. Chabaud la Tour et M. Manuel demandent à parler sur l'ajournement. L'assemblée adopte la question préalable. M. de Villèle parle en faveur du projet de loi; son discours sera imprimé. M. Courvoisier appuie aussi le projet. M. Roy, ministre des finances, qui étoit arrivé pendant la discussion, dit que la somme demandée est indispensable pour le service. La chambre adopte la question préalable sur la proposition de M. Dupont, et le projet de loi est adopté par 185 voix contre 17. On tire au sort la députation de vingt membres qui doit aller saluer le Roi à l'occasion de la nouvelle année. La chambre s'est formée en comité secret, et a entendu les développemens de

M. de Villevêque, sur sa proposition relative aux finances. Elle n'a pas été prise en considération.

Il n'y a pas eu de séance à la chambre le 30 et le 31.

Ordonnances du Roi.

Louis, etc.

A tous ceux que ces présentes verront, salut.

L'état de la santé de notre cousin le duc de Richelieu nous ayant obligé d'accepter la démission qu'il nous a offerte de ses fonctions de président de notre conseil des ministres et de ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, nous avons voulu, en consignant ici l'expression de nos regrets, lui donner une nouvelle marque de notre estime toute particulière, et de notre satisfaction pour les bons et loyaux services qu'il n'a cessé de rendre à l'Etat et à notre personne, et que nous nous réservons de reconnoître dans l'occasion d'une manière plus éclatante.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le duc de Richelieu est nommé ministre d'État, et membre de notre conseil privé.

Donné à Paris, le 29e. jour de décembre 1818.

Signé, LOUIS.

Louis, etc.

Vu les démissions qui nous ont été offertes par les sieurs Lainé, comte Molé et Roy, de leurs fonctions, comme ministres de l'intérieur, de la marine et des finances, et voulant leur donner une marque de notre satisfaction pour leurs services,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Les sieurs Lainé, comte Molé et Roy, sont nommés ministres d'État et membres de notre conseil privé.

Donné à Paris, le 29e. jour de décembre 1818.

Signé, LOUIS.

Louis, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le marquis Dessolle, pair de France, ministre d'État, est nommé ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, président de notre conseil des ministres.

Le sieur de Serre, membre de la chambre des députés, est nommé garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice.

Le comte Decazes, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Le baron Portal, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département de la marine.

Le baron Louis, membre de la chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département des finances.

2. Le ministère de la police est supprimé.

Donné à Paris, le 29e. jour de décembre 1818.

Signé, LOUIS.

Hermeneutica sacra.....; Herméneutique sacrée, ou introduction à tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament, par J. H. Janssens (1).

L'herméneutique est peu connue aujourd'hui, comme toutes les sciences qui demandent de longues études. Deux volumes en latin sur l'art d'interpréter le sens des livres saints, paroîtront une lecture bien sèche et bien grave pour un siècle frivole. Combien cependant ce genre de connoissances n'est-il pas utile pour bien entendre et pour bien apprécier ces livres admirables, qui, indépendamment de leur céleste origine, contiennent plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de morale, plus de richesses poétiques, en un mot plus de beautés qu'on n'en pourroit recueillir de tous les livres ensemble, dans quelque siècle et dans quelque langue qu'ils aient été composés. C'est ainsi que s'exprimoit un des hommes les plus savans, le célèbre Guillaume Jones, fondateur de la société littéraire de Calcutta, qui a fait de si heureuses recherches sur les antiquités asiatiques, et qui y a trouvé de nouvelles preuves en faveur des traditions de Moïse. Ceux de ses Mémoires qu'on a publiés prouvent la supériorité des livres des Hébreux sur ceux des Indiens, que nos philosophes modernes

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 14 fr. et 18 fr. franc de port. A Liége, chez Collardin; et à Paris, chez Ad. Le Clere, quai des Augustins, n°. 35.

avoient présentés comme plus anciens; et ainsi s'évanouissent chaque jour les objections qu'accueille et grossit une philosophie qui n'est pas plus l'amie de la vérité que de la sagesse.

Les difficultés que présente l'étude des livres saints viennent presque toutes de notre ignorance des coutumes alors en usage chez les Hébreux, des lois, des cérémonies auxquelles les prophètes font souvent allusion; du tour et des expressions de la langue; enfin, des choses les plus usuelles, et de tout ce qui regarde la société civile et la vie privée. Un mot suffiroit aux Juifs pour entendre ce qui nous échappe aujourd'hui, à nous, placés à une si grande distance des temps où la Bible a été écrite. Quelle science peut donc être plus utile que celle qui nous ouvre ou du moins nous facilite l'intelligence des livres où sont renfermés les devoirs et les espérances de l'homme, et les mystères sans lesquels toute sa vie n'est qu'une obscurité profonde? L'Ecriture comprend toute la science nécessaire au chrétien. Cette étude devroit-elle être négligée par ceux qui ont tant d'intérêt à s'en nourrir? Comment des hommes avides d'une instruction solide pourroient-ils perdre de vue l'école où se sont formés les grands hommes du christianisme? L'étude de l'Ecriture est le foyer de l'esprit apostolique, comme de la véritable éloquence. Voyez avec quel enthousiasme Bossuet et Fénélon parlent de ses beautés. Sa majesté a étonné jusqu'aux incrédules, et sa simplicité a touché des cœurs froids. Quel poète est plus sublime qu'Isaïe, plus énergique que Job, plus touchant et plus varié que David? Combien de pensées ingénieuses et de saines maximes dans les Proverbes de Salomon!

Si aucun livre ne surpasse la Bible en autorité et en utilité, aucun n'a été plus interprété et plus commenté. Des ouvrages sans nombre ont été mis au jour pour éclaicir les difficultés de la langue hébraïque. Des rapprochemens avec le samaritain, le chaldéen, l'arabe, le syriaque et l'éthiopien ont déterminé souvent le sens des mots qui se rencontrent le plus rarement. La connoissance et la comparaison des anciennes versions ont jeté de grandes lumières sur le texte. Les contradictions apparentes ont disparu, les événemens historiques ont été confirmés, la situation des lieux mieux marquée, l'histoire naturelle éclaircie par de nombreux voyages, l'histoire des peuples voisins débrouillée, la chronologie fixée, le progrès des sciences aux diverses époques bien constaté. Les travaux de la critique ont ainsi fait disparoître une foule de difficultés, et dissipé des nuages que l'ignorance ou la passion avoient élevés ou grossis.

Mais la vie d'un homme ne suffiroit pas pour lire tout ce qui a été écrit sur un si vaste sujet. Combien ne doit-on pas donc applaudir au zèle d'un écrivain qui consacre ses veilles à disposer, dans un abrégé méthodique, le résultat des recherches disséminées dans tant de volumes. Cet abrégé, M. Janssens le présente aujourd'hui dans ses Leçons sur l'Ecriture sainte. Cet ecclésiastique, aujourd'hui professeur d'Ecriture sainte et de théologie dogmatique au séminaire de Liége, occupoit précédemment une chaire au collége de Fribourg en Suisse, et ce fut là qu'il composa cet ouvrage pour l'instruction de ses élèves. Il rend compte lui-même, dans sa préface, de ses motifs et de son but. Il n'a pu voir sans douleur avec quel acharnement des écrivains modernes se sont attachés à défigurer la Bi-

ble. Voltaire chez nous, Collins et Bolingbroke en Angleterre, Edelmann et Hazfeld en Allemagne ont réuni leurs efforts contre nos livres saints; dans ces derniers temps quelques partisans de la nouvelle exégèse ont servi cette conjuration par leur manière de défendre ces divins oracles. On eût dit qu'ils vouloient enlever aux incrédules l'honneur d'être les seuls à attaquer la révélation. Tels ont été J.-Chr.-Frédéric Eck et H. E. G. Paulus, l'un dans son *Essai d'explication des miracles du nouveau Testament par les causes physiques*, Berlin, 1795, et l'autre dans son *Commentaire phylologique, critique et historique sur le nouveau Testament*, Lubeck, 1800. Tous les deux tendent à faire évanouir tout ce qui est miraculeux dans la vie du Sauveur, et donnent la main aux sociniens et aux déistes dont ils autorisent les déclamations et les sophismes.

M. Janssens a travaillé dans des vues bien différentes, et ses prolégomènes sont rédigés dans un esprit de respect et de soumission pour la parole divine. Il commence par traiter de la division des livres, il explique quels sont les livres canoniques des Juifs, de l'église catholique et des protestans, puis il passe aux preuves de la divinité de ces mêmes livres et aux témoignages de leur authenticité. Il examine l'une après l'autre toutes les parties de la Bible dans l'ordre où elles nous ont été transmises. Pour nous faire une idée de sa marche, choisissons les Psaumes. L'auteur recherche quelle est la langue dans laquelle ils ont été écrits, quels sont leurs auteurs, ce que signifient les titres, dans quel temps ils ont été composés, comment s'en est fait le recueil, quelle étoit leur division chez les Juifs, de quelle manière on doit enten-

dre les imprécations qui s'y rencontrent ; enfin, quelle est leur utilité. Il parcourt ainsi tous les livres des prophètes. Arrivé au nouveau Testament, il compare les évangiles, résout les difficultés, détermine les lieux et les occasions où ils ont été écrits, et procède de même pour les épîtres. Les évangiles apocryphes ne sont point oubliés.

Le judicieux professeur présente les règles qui doivent guider dans l'étude de l'Ecriture ; mais il ne faut pas se dissimuler que malgré ces règles, les difficultés de l'ancien Testament ne sont pas entièrement résolues. Il y a même des objections que M. Janssens ne paroît pas avoir connues, ou qu'il n'a pas suffisamment dissipées. Mais comment ne rien omettre dans une *Introduction* nécessairement fort abrégée ? Et puis il restera toujours dans la Bible des obscurités, à cause de la nature même de la langue, qui est souvent très-vague, et qui n'a que deux temps. Il est quelquefois assez difficile de savoir si on doit mettre le passé ou le futur, et quand ces temps doivent se rendre par le subjonctif ou l'optatif. Les particules qui forment le lien du discours étant en petit nombre, et susceptibles de plusieurs sens, sont encore un embarras. L'ambiguité des termes, le défaut de voyelles, remplacées par un système qui n'est pas sans incertitude, rendent l'accord des interprêtes sur tous les points presqu'impossible. M. Janssens a très-bien senti qu'une des parties les plus importantes de l'herméneutique étoit la connoissance du texte et des versions, et il donne les preuves de l'autorité du texte hébreu, du texte grec et du texte samaritain. Il passe en revue toutes les versions de l'Orient et de l'Occident, et finit par offrir des règles pour discerner les

sens mystiques et le double sens littéral. Il y a joint des documens précieux sur la Palestine, sur la chronologie sacrée, sur les sacrifices, sur la division du temps, et sur les poids, mesures et monnoies des Hébreux.

Nous ne pouvons, dans cet article, que faire connoître le plan de l'ouvrage, et nous ne chercherons pas à suivre M. Janssens dans le détail de ses recherches. Mais en parcourant son livre, nous avons remarqué avec plaisir le soin qu'il prenoit de réfuter les difficultés des incrédules, ainsi que les mauvaises explications des *néologues* allemands. Il montre les erreurs de Bahrdt, de Semler, et des autres protestans qui réduisent à rien l'inspiration divine de l'Ecriture. Il signale les excès de l'auteur anonyme de l'ouvrage publié à Brunswich, en 1778, sous le titre : *Du but de Jésus et de ses disciples*. Il expose le systême de M. Paulus dans le livre cité ci-dessus pour expliquer, soit l'apparition de l'ange à Zacharie, soit la résurrection de notre Seigneur. M. Paulus ne croit point aux apparitions; il présente celle qui est rapportée dans saint Luc, I, 5-25, comme l'effet de l'imagination; mais son explication ne soutient point l'examen, et M. Janssens nous a paru la battre complétement en ruine. Le même M. Paulus prétend avec Bahrdt et Eck que Jésus-Christ fut descendu vivant de la croix, et mis dans cet état dans le tombeau; ce que toutes les circonstances de la passion démontrent impossible. M. Janssens cite un autre trait de critique audacieuse et socinienne. On connoît la prophétie d'Isaïe sur la naissance d'Emmanuel, que saint Matthieu applique à J.-C.; tous les catholiques conviennent qu'elle s'y rapporte en effet au Sauveur, soit dans le sens lit-

téral, soit au moins dans le sens mystique. Jean-Laurent Isenbiehl, prêtre du diocèse de Mayence et professeur d'exégèse, est le premier d'entre les catholiques qui a soutenu que dans le passage d'Isaïe il n'étoit nullement question du Messie. Marchant sur les pas de Grotius et des sociniens, il soutint ce système dans ses leçons sur l'Exégèse, en 1773, et dans un écrit intitulé : *Nouvel Essai sur la prophétie d'Emmanuel.* La faculté de théologie de Mayence condamna ce livre comme entaché de socinianisme. Isenbiehl fut déposé du sacerdoce, et mis dans un monastère, d'où il s'échappa en 1779. Son livre, examiné à Trèves, à Strasbourg, à Heidelberg et à Paris, fut partout proscrit comme erroné et censuré par les évêques d'Allemagne. Comme il avoit quelques protecteurs parmi des hommes d'une doctrine assez suspecte, entr'autres de Hontheim, Seelman, suffragant de Spire, et quelques théologiens de Salzbourg, Pie VI le condamna, par un bref du 20 septembre 1779, comme contenant une doctrine et des propositions respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, pernicieuses, erronées, favorables à l'hérésie et hérétiques, et Isenbiehl se soumit, cette année même, par écrit, au jugement du souverain Pontife. M. Janssens nous renvoie, pour l'histoire de cette controverse, au recueil intitulé : *Nova bibliotheca ecclesiastica Frisingensis, vol. in-4°.* Nous l'engagerions, si cela pouvoit entrer dans son plan, à donner quelques détails à cet égard dans une note, le recueil dont il parle n'étant pas assez connu en France.

M. Janssens a occasion de parler quelquefois d'un auteur allemand qui a beaucoup travaillé sur la Bible, l'abbé Jean Jahn, chanoine de la métropole de Vienne, mort en 1817. Cet abbé, quoique catholique, étoit

aussi assez hardi dans ses explications, et M. Janssens en donne quelques exemples.

Nous ne finirons pas sans donner au travail du zélé professeur les éloges qu'il mérite. Son Herméneutique est écrite dans un latin pur et facile. Peut-être pour nous autres François eût-il été à désirer que l'ouvrage fût en françois. Mais M. Janssens n'écrit pas pour nous seuls, et il a pu penser que son livre étant destiné particulièrement aux ecclésiastiques, il n'y avoit pas d'inconvénient à ce qu'il fût dans une langue qui leur est familière à tant de titres. Réjouissons-nous qu'il y ait encore des hommes, comme M. Janssens, qui croient qu'il vaut mieux faire un peu de bien que beaucoup de bruit, et qui consacrent une vie laborieuse à des travaux honorables. Son livre peut être surtout utile dans les séminaires, et pour les jeunes prêtres qui veulent acquérir des notions générales sur toutes les questions qui se rattachent à l'un et à l'autre Testament. Il est revêtu d'une approbation d'un professeur de théologie, et de l'autorisation de l'ordinaire. Il a été bien accueilli dans la Belgique, et loué dans plusieurs feuilles de ce pays. L'auteur parle d'ailleurs de son travail avec une modestie qui prévient en sa faveur. Il ne se dissimule pas que son ouvrage peut avoir des fautes, et il nous engage à les lui faire connoître, pour qu'il les répare dans une seconde édition qui se prépare déjà. Il nous fait trop d'honneur de penser que nos avis puissent lui être de quelque utilité; cependant, pour répondre à sa confiance, nous lui dirons avec franchise qu'un juge, très-compétent sur ces matières, auroit désiré que l'Herméneutique contînt quelque chose des preuves que les sciences modernes et la

géologie entr'autres fournissent en faveur de la vérité du récit de Moïse. Les Mémoires de la société de Calcutta auroient fourni aussi des documens fort précieux. Au surplus, il faut se rappeler que cet ouvrage n'est qu'une introduction qui, par sa nature, devoit être resserrée dans des bornes assez étroites; que c'est un livre élémentaire destiné à faciliter l'étude de l'Ecriture, et, sous ce rapport, on peut assurer que l'auteur a rempli tout ce qu'on pouvoit attendre de lui. G.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Sa Sainteté, dont la santé continue d'être bonne, a assisté les dimanches de l'Avent aux offices et aux prédications accoutumées. Le second dimanche, après la chapelle papale, elle reçut S. A. I. l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, qui fut introduit avec les honneurs accoutumés. Ce prince étoit arrivé la veille. Il s'entretint quelque temps avec le saint Père. Le jour suivant, il a visité tout ce que cette capitale offre de remarquable. Le jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, l'archiduc assista à la chapelle papale.

— Le 24 novembre, la congrégation criminelle ordinaire du tribunal du gouvernement a rendu la troisième sentence dans l'affaire des *charbonniers*, arrêtés pour la révolte du 24 juin dernier, à Macerata (*voyez notre numéro* 451). Elle a condamné à mort Vincent Pieri, Gabriel Filippucci et Raphael Zucchi, comme ayant assisté aux réunions, et ayant excité les autres à y prendre part. Quatorze autres, déclarés complices, ont été condamnés aux galères pour des termes plus ou moins longs. Un a été acquitté. Le saint Père a commué la peine des condamnés. Les trois premiers seront relégués à perpétuité dans une forteresse, et les autres y seront détenus pour dix ans, sept ans ou cinq ans, suivant la gravité du délit.

PARIS. Le 2 janvier, le chapitre métropolitain, les curés et le clergé de Paris, ont été admis à présenter leurs vœux à S. M. M. Jalabert, vicaire général, a porté la parole. S. M. a répondu : *Je reçois avec satisfaction les sentimens du chapitre métropolitain et du clergé de Paris; je vous invite à prier pour moi et pour mon peuple.* Le clergé a présenté ensuite ses hommages aux Princes et Princesses de la famille royale, qui se sont également recommandés à ses prières.

— M. l'abbé Janson est de retour depuis peu du voyage qu'il a fait à la Terre-Sainte. Parti dans l'été de 1817, il relâcha auprès de Tunis, et célébra la messe sur la plage où saint Louis rendit le dernier soupir. S'étant rembarqué, il se dirigea vers la Grèce, et visita cette contrée fameuse dans l'histoire, et si riche encore en ruines et en monumens des arts; mais qui offre aussi au chrétien de beaux souvenirs. De là il se rendit à Constantinople, et traversa l'Asie-Mineure et les lieux où saint Paul annonça autrefois l'Evangile. Damas, le Mont-Liban, le pays des Maronites, le Chemin des Patriarches, et les pays nommés tant de fois dans l'ancien et le nouveau Testament fixèrent la pieuse curiosité du voyageur, qui paroît n'avoir omis aucun des principaux sanctuaires où se sont opérés les mystères de la religion. Il a offert tour à tour le saint sacrifice, à Bethléem, à Nazareth, à Jérusalem, sur les bords du Jourdain. Il ne s'est pas contenté de satisfaire sa piété en visitant ces lieux si chers à la foi, il a encore trouvé le moyen d'être utile aux chrétiens de ces contrées. C'est pendant qu'il étoit à Jérusalem que les Grecs schismatiques sont parvenus à s'introduire dans le Saint-Sépulcre, réservé jusque là aux catholiques. Les religieux latins, chargés de la garde du saint lieu, l'ont chargé de leurs réclamations, et quoiqu'il eût, dit-on, le projet de faire le voyage du désert, et de visiter le Mont-Sinaï, il crut devoir sacrifier ce désir à l'intérêt des fidèles, et aux demandes des catholiques d'Orient. Il se mit en route

pour Constantinople pour porter leurs réclamations relativement à l'invasion du Saint-Sépulcre par les schismatiques. Sur sa route il a donné des missions qui ont été couronnées de grands succès. Les journaux ont parlé de ses prédications à Smyrne, et n'ont point exagéré les résultats de son zèle. M. l'abbé de Janson a prêché à Constantinople même; il a donné une retraite aux matelots d'un équipage françois, et a fait faire la première communion à un assez grand nombre d'entr'eux. Quant à la négociation importante dont il étoit chargé, elle se suit toujours, et il y a lieu d'espérer qu'elle se terminera à la satisfaction des catholiques. Nous croyons que M. l'abbé de Janson feroit une chose agréable aux amis de la religion, s'il publioit quelques détails sur son voyage. Il nous feroit connoître la situation de ces églises d'Orient, si célèbres jadis dans l'histoire de l'Eglise. Il rectifieroit les idées incomplètes que nous nous en formons, et les inexactitudes avancées par certains journaux relativement au Saint-Sépulcre et aux dernières prétentions des Grecs. Sa relation, faite dans un esprit bien différent de celui de tant d'autres voyageurs, auroit aussi un tout autre intérêt, et inspireroit une toute autre confiance.

— Nous avions négligé de répondre aux questions que nous a itérativement adressées un ecclésiastique sur le lavement des pieds du Jeudi-Saint. Il est d'usage d'admettre treize pauvres à ce lavement. On nous demande pourquoi ce nombre de treize, puisque notre Seigneur n'a lavé les pieds qu'à douze. Cet usage vient, sans doute, de ce qu'aux douze apôtres présens à la dernière cène, on ajoute saint Mathias, qui fut élu après l'Ascension pour remplir la place de Judas, et qui est compté au nombre des apôtres; *annumeratus est cum undecim apostolis.* Il n'y a rien là qui puisse autoriser la superstition du nombre treize. On s'étonne que nous ayons dit qu'on lave aujourd'hui les pieds à treize pauvres en mémoire des treize apôtres. Mais ne comptons-nous pas, en effet,

treize apôtres, même quand on n'y comprendroit pas Judas, puisqu'aux onze que notre Seigneur avoit choisis lui-même, il faut ajouter saint Mathias, puis saint Paul, qui fut appelé à l'apostolat d'une manière extraordinaire, et qui tient un rang si distingué parmi les apôtres? Nous souhaitons que cette explication satisfasse notre correspondant.

— M. Louis Gueroult, curé d'Irville, diocèse d'Evreux, a célébré l'anniversaire de son entrée dans cette paroisse, il y a cinquante ans. Ce respectable octogénaire y est rentré après un exil de dix ans, et n'a eu d'autre ambition que de se retrouver au milieu de ses chers paroissiens, qui, dans cette occasion, lui ont témoigné leur attachement. Ses confrères s'étoient rendus à cette fête, plusieurs même, de lieux fort éloignés, pour montrer leur estime et leur affection pour leur vénérable doyen d'âge.

CHAUNY. Quatre missionnaires appelés par M. l'évêque de Soissons, viennent de se signaler ici par un zèle et des travaux que Dieu a couronnés d'un plein succès. Toutes les classes ont rivalisé d'ardeur pour les entendre. Hommes et femmes assistoient assidument aux exercices. Des personnes qui, depuis long-temps, se tenoient éloignées des pratiques de la religion, et dont quelques-unes même avoient paru dans les rangs de ses ennemis, sont revenues à elle dès le commencement. Les autorités ont donné l'exemple de la fréquentation des instructions. L'amende honorable, le renouvellement des promesses du baptême, la consécration à la sainte Vierge, ont particulièrement ébranlé et touché. Les tribunaux de la pénitence étoient entourés d'une foule empressée. Des réconciliations se sont opérées, des protestans sont rentrés dans le sein de l'Eglise. Une grande croix a été plantée dans le cimetière en mémoire de cette mission, qui a duré six semaines, et dont l'issue a déconcerté ceux qui avoient tenté d'en empêcher le succès par leurs risées. Aujourd'hui même, le mouvement religieux im-

primé à notre ville continue. De nouveaux pénitens accourent au tribunal de la réconciliation, les églises sont fréquentées, le jour du Seigneur mieux observé. L'esprit de religion et de charité paroît avoir pris possession de Chauny. *Deus... ipse perficiet, confirmabit solidabit que.*

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les corps, fonctionnaires et personnages distingués qui ont été présentés au Roi, à l'occasion du premier de l'an, ont été admis aussi à rendre leurs hommages aux Princes et Princesses.

— M. de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, qui étoit depuis quelque temps dans cette capitale, a eu, le 30 décembre, une audience de congé du Roi.

— Le même jour, M. Pasquier, précédemment garde des sceaux, s'est rendu chez S. M., et lui a remis la cassette renfermant le grand sceau de l'Etat; le Roi l'a remise de suite à M. de Serre, nouvellement nommé garde des sceaux.

— Le 4 janvier, l'ambassadeur d'Espagne a eu une audience du Roi, et lui a remis une lettre de son souverain pour lui annoncer la mort imprévue de la jeune reine d'Espagne. Cette princesse fut prise tout à coup, le 26 décembre au soir, de convulsions, et expira au bout de vingt-deux minutes. Elle étoit enceinte; on a extrait l'enfant, qui étoit une princesse, et qui a peu vécu. Cet affreux événement a plongé le roi et la cour d'Espagne dans une profonde douleur. La reine Marie-Isabelle-Françoise étoit née à Lisbonne, le 19 mai 1797, et étoit fille du roi actuel de Portugal, Jean VI, et d'une infante d'Espagne, sœur de Ferdinand VII. Elle étoit par conséquent nièce du roi son époux. La cour d'Espagne a pris le deuil pour six mois. A la cour de France le deuil sera de vingt-un jours.

— M. le duc de Glocester a dîné, le 2 janvier, avec le Roi et la famille royale.

— Mgr. duc d'Angoulême est allé visiter l'Ecole Polytechnique. S. A. R. a assisté aux leçons de MM. Ampère et Cauchy, et leur a témoigné sa satisfaction.

— M. le duc de Richelieu est rétabli de l'indisposition qui l'avoit retenu quelques jours chez lui.

— MM. Tronchon, de Nully-d'Hécourt et Borel de Bretizel, ont offert au Roi, le premier jour de l'an, au nom de la ville de Beauvais, le mouton gras qu'elle avoit le privilége de présenter annuellement.

— Une ordonnance du Roi diminue beaucoup le tarif des droits d'entrée établis sur les boissons pour la ville de Paris.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné à trois mois de prison un maçon de Saint-Denis qui annonçoit l'arrivée prochaine de Buonaparte, et débitoit d'autres nouvelles alarmantes.

— Le 3e. numéro des *Lettres françoises*, ou *Entretien d'un François avec un habitant du Champ-d'Asile*, a été saisi à la requête de M. le procureur du Roi.

— Il a été accordé 12,000 fr. au département du Pas-de-Calais, sur les fonds du ministère de la guerre, pour indemniser les propriétaires dont les terrains ont servi de champ d'exercice aux troupes alliées.

— M. Mirbel, secrétaire général au ministère de la police, vient d'être nommé, en la même qualité, au ministère de l'intérieur.

— La cour royale de Rouen a reçu l'institution définitive. M. Dupont, de l'Eure, député, qui en étoit un des présidens, n'en fait plus partie.

— Le gouvernement anglois vient de faire remettre à M. de Latour, commissaire général de police à Cambrai, la somme de 2400 fr., pour être distribuée à trois cultivateurs de Saint-Amand, dont les maisons avoient été incendiées par un déserteur anglois.

— Le Roi a accordé la grâce à P. J. S. Dufay, condamné à la déportation dans l'affaire du *Nain tricolor*.

— La mort vient d'enlever un officier général recommandable par ses services et par ses qualités personnelles, M. le marquis Le Bouthillier, qui avoit fait la guerre avec distinction dans l'armée de Condé. Il est mort, le 18 décembre, à 76 ans, dans les sentimens de piété dont il donnoit l'exemple durant sa vie. M. Le Bouthillier étoit père de M. le préfet de Strasbourg.

— M. Versaghi, de Strasbourg, a fait insérer dans les journaux qu'il étoit faux qu'il eût souscrit, comme *la Minerve* l'avoit annoncé, pour les réfugiés de Texas.

— M. A. Peyrusset, de La Rochelle, député de la Loire-Inférieure, est mort le 31 décembre.

— Un courrier du cabinet, parti de Madrid le 24 décembre, a démenti tous les bruits que la malveillance avoit répandu sur l'état de cette capitale. Tout y étoit tranquille, ainsi que dans le reste du royaume.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 31 décembre, le ministre des finances et le conseiller d'Etat Capelle ont présenté à la chambre le projet de loi adopté par la chambre des députés, sur les six douzièmes des contributions. Ce projet a été adopté séance tenante, après les formalités exigées par les réglemens.

Dans la séance de la veille, M. le marquis de Lally-Tolendal avoit fait une proposition pour supplier le Roi de décerner à M. le duc de Richelieu une récompense nationale.

Le 4 janvier, M. le comte Lemercier a obtenu la parole pour rendre un tribut d'éloges à la mémoire de M. le cardinal de Bayanne. M. de Lally-Tolendal a développé sa proposition relative à M. le duc de Richelieu. On a communiqué une lettre de ce pair, qui annonce que, quoique sensible aux témoignages de bienveillance qu'il reçoit, il ne pourroit se résoudre à voir ajouter, à cause de lui, quelque chose aux charges de la nation. La chambre a décidé que la proposition seroit prise en considération, quoique plusieurs membres l'aient combattu pour raison d'incompétence de la chambre. Il a été arrêté aussi de prendre en considération une proposition de M. le duc de Lévis, pour l'abolition du droit d'aubaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans le comité secret du 31, M. Delessert a fait aussi une proposition semblable à celle de M. de Lally-Tolendal.

Il n'y a pas eu de séance le 2 janvier.

Le 4 janvier, M. Dumeylet a développé une proposition relative aux pétitions, et a exposé divers moyens qu'il croit propres à assurer le succès de celles qui seroient justes et fondées. M. Blanquart-Bailleul a combattu la proposition, qui a été appuyée par MM. Dupont de l'Eure, Royer-Collard, d'Argenson, de Chauvelin et autres de la gauche. La proposition sera prise en considération. La séance a été terminée par un comité secret, où M. Delessert a développé sa proposition relativement à M. le duc de Richelieu, qui a écrit à cette chambre une lettre semblable à celle dont nous avons parlé plus haut. M. Pontet a parlé contre la proposition, et M. Froc de la Boulaye pour. La proposition a été adoptée à une assez forte majorité.

Livres nouveaux.

Modèles d'une tendre et solide dévotion à la Mère de Dieu dans le premier âge de la vie; par M. l'abbé Carron. Troisième édition (1).

Vies des Justes, parmi les filles chrétiennes; par le même. Seconde édition (2).

Nous avons rendu compte des premières éditions de ces deux ouvrages, et nous ne sommes point étonnés qu'il ait fallu les reproduire dans des éditions nouvelles. Les exemples de vertu que l'auteur a rassemblés dans ces deux volumes, et le ton de charité et de piété avec lequel il raconte des vies si édifiantes, devoient appeler l'intérêt des fidèles avides de lectures propres à les soutenir dans le chemin du salut. On aime surtout à voir des jeunes gens et de jeunes filles courir avec ardeur dans les sentiers de la perfection. Ces modèles confondent la lâcheté des uns et redoublent le courage des autres. Les deux recueils de M. l'abbé Carron seront utiles surtout à la jeunesse, qui a plus que jamais besoin d'efforts pour lutter contre le torrent des mauvais exemples et des doctrines perverses. Elle verra ici combien la piété est douce et aimable, et combien elle nous rend heureux, même ici-bas, tout en nous faisant aimer des autres, et en nous préparant une éternité de bonheur.

La Cité de Dieu, de saint Augustin, traduite en françois. Nouvelle édition, revue et corrigée. 3 vol. in-8°.; prix, 18 fr. et 24 fr. franc de port. A Bourges, chez Gilles, libraire; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Sur saint Herménigilde, martyr; lettre au rédacteur du *Journal des Débats;* par U. A. T. D. L. Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Falaise, chez Brée l'aîné; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Oraison funèbre du prince de Condé; par M. l'abbé Jarry. Brochure in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. Chez les mêmes.

Nous rendrons compte successivement de ces divers ouvrages.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port.

(2) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

Dissertation sur quelques points importans de l'histoire d'Italie, contenant des éclaircissemens à l'occasion d'un ouvrage intitulé : Essai sur la puissance temporelle des Papes; par L. C. D. T. Broc. in-8°.

Dissertation historique sur l'élection et sur l'institution des Evêques, dans les différens siècles de l'Eglise ; par L. C. D. T. Broc. in-8°.

Théorie de l'Idéalisme, par Didymus. Broc. in-8°.

Réflexions d'un Philosophe chrétien sur le véritable fondement du Christianisme. Broc. in-8°.

Nous apprenons que tous ces écrits sont du même auteur, qui n'a pas jugé à propos de se faire connoître, et qui, comme l'on voit, s'exerce successivement sur différens sujets. Les brochures que nous venons d'annoncer ne sont même pas les seules que l'auteur ait publiées depuis quelque temps. Il se déclare l'auteur d'un imprimé fort court, dont nous avons parlé sous le titre d'*Examen des rapports établis par la Charte*, et c'est lui qui, nouvellement, a inséré dans un recueil périodique, une *Exposition des vrais principes de l'Eglise catholique sur la puissance spirituelle du Pontife romain, par Marcus Pius Orthodoxus*; c'est un commentaire sur la profession de foi de Pie IV, dont les principes et les conclusions seroient susceptibles de beaucoup de difficultés. Enfin, on doit encore à cet anonyme une *Exposition méthodique de l'Apocalypse, conforme à la tradition de l'Eglise ca-*

tholique, c'est-à-dire, *uniquement relative à la conversion des Juifs et à la fin du monde*, dont nous avons dit quelques mots. Presque tous ces écrits sont de peu d'étendue, et annoncent, ce semble, plus de facilité que de profondeur. Les questions qui y sont envisagées ne sont presque qu'effleurées, et peut-être seroit-il plus utile d'embrasser moins de sujets, et de les traiter d'une manière moins rapide.

La *Dissertation sur quelques points importans de l'histoire d'Italie*, quoique la plus longue de ces brochures, justifie notre observation. Elle annonçoit des éclaircissemens touchant l'*Essai sur la puissance temporelle des Papes*, et on eût pu s'attendre à y voir relever les nombreuses erreurs et faussetés qui pullulent dans cet ouvrage. L'auteur y discute, à la vérité, brièvement l'origine, la nature et les progrès de la puissance temporelle des papes, mais ensuite il se perd dans d'autres questions peu importantes, et il a l'air d'oublier entièrement l'*Essai*. Il n'y arrive que dans une note qui termine son écrit, et cette note ne fait point assez connoître l'esprit du livre qu'il falloit réfuter. J'en citerai cependant la fin, où l'anonyme discute l'authenticité de la pragmatique de saint Louis :

« Je ne veux pas insister sur l'inexactitude avec laquelle quelques textes latins sont traduits dans le corps de l'ouvrage, et surtout sur cette étrange manie de faire de saint Louis un ennemi de la puissance ecclésiastique. La force de la vérité devroit forcer un savant à convenir que ce monarque humble et pieux avoit tous les *préjugés* de son siècle. Saint Louis vouloit que le clergé fît un bon usage de sa puissance ; mais il aimoit à le voir puissant, et n'en étoit point jaloux.

« Quoi qu'en disent Pithou, le P. Noël Alexandre, M. Grégoire, et l'auteur de l'*Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*, il est certain que saint Louis n'a jamais fait la pragmatique qu'on lui attribue, et qui est beaucoup

plus hardie que celle de Charles VII, puisque ce dernier prince ne prétendit point agir de sa propre autorité, et que, non content du suffrage du concile national de Bourges, il voulut encore s'étayer de la confirmation du concile de Bâle. La pragmatique que le parlement de Paris cita au quinzième siècle, sous le nom de saint Louis, est certainement l'ouvrage de Louis Hutin; et on n'avoit pas assez de critique à cette époque, pour distinguer si une loi sous le nom de *Ludovicus Rex* se rapportoit à Louis IX ou à Louis X, et pour éviter une erreur de date, en lisant un vieux titre.

» Les motifs de notre opinion sont, 1°. que saint Louis étoit trop pieux pour entraver la puissance du Pape; 2°. que lors même qu'il auroit voulu le faire, il n'auroit pas mis dans une loi que les exactions de la cour de Rome appauvrissoient misérablement son royaume, expressions un peu trop aigres et haineuses; 3°. que le préambule de ce titre, où il est dit que le royaume de France dépend de Dieu seul, fait manifestement allusion à la décrétale *Unam sanctam* de Boniface VIII; 4°. qu'au temps de saint Louis, les papes n'étoient point encore en usage de lever de fortes contributions sur les bénéfices de France, et d'entraver la liberté des élections, choses qui n'ont eu lieu qu'au temps des papes d'Avignon; 5°. qu'avant les démêlés de Philippe-le-Bel, et avant la translation du siége pontifical à Avignon, les papes ménageoient moins les rois de France, qu'ils ne firent depuis, et qu'ils n'auroient pas manqué de profiter de la piété de saint Louis, pour l'obliger à révoquer solennellement son ordonnance; 6°. que l'on ne trouve aucun monument antérieur au quinzième siècle, qui parle de cette pragmatique, silence qu'on peut expliquer relativement à un roi dont la mémoire fut aussi peu considérée que celle de Louis Hutin, mais non pas relativement à un monarque aussi respecté que saint Louis; 7°. que cette pragmatique renferme précisément les prétentions de Philippe-le-Bel, qui formoient l'objet de ses démêlés avec Boniface VIII, et que, par conséquent, si saint Louis avoit eu la même doctrine que son petit-fils, le Pape n'auroit pas en même temps canonisé l'un et excommunié l'autre. Au dix-neuvième siècle, la cour de Rome ne canoniseroit certainement pas l'auteur de la pragmatique qu'on attribue à saint Louis. Bien certainement, Boniface VIII ne fut pas plus indulgent qu'on ne seroit aujourd'hui, et il n'au-

roit pas canonisé l'auteur d'une ordonnance qui soumet l'autorité pontificale aux canons et à l'autorité du prince, et lui conteste le droit de déroger au droit commun de l'Eglise, et de disposer des biens ecclésiastiques, sans l'agrément de la puissance temporelle ».

La *Dissertation historique sur l'élection et sur l'institution des Evêques*, qui a paru au mois d'août dernier, autorise encore plus notre remarque précédente. Pour traiter une question si vaste avec quelque avantage, il falloit passer en revue les monumens de l'antiquité ecclésiastique, s'arrêter sur les points les plus importans, suivre l'histoire de siècle en siècle, résoudre les difficultés, prévenir les objections. L'auteur ne fait point tout cela; il court rapidement, comme un homme plus pressé d'arriver au but que de persuader ses lecteurs. Il a de l'érudition; mais soit qu'elle ne soit pas assez nourrie, soit, comme il le dit lui-même modestement, par l'effet de quelque inconstance, il n'a pas cette marche suivie et méthodique qui lie les faits, et en fait un corps de preuves. Il est généralement exact; mais, sur la fin de sa brochure, il émet quelques idées qui ne nous ont pas paru toujours bien conformes au reste de sa doctrine. Il parle du rétablissement des élections suivant les formes anciennes. Croit-il réellement que ce soit une chose possible et utile dans l'état actuel de l'Eglise?

Nous ne nous serions pas douté que la *Théorie de l'Idéalisme* pût être de la même main que les deux Dissertations. Cet écrit n'a aucun rapport aux précédens. C'est une suite de propositions dont plusieurs auroient besoin de commentaire. Du moins, j'avoue que je ne les ai pas comprises toutes. Il y en a d'autres qui pourroient donner lieu à des conséquences

fâcheuses. L'auteur annonce qu'il a cherché à réunir quelques vérités fondamentales et quelques opinions hypothétiques. Il auroit bien dû marquer dans son livre ces deux divisions, et ne pas nous exposer à prendre des vérités pour des opinions et *vice versâ*. A quelle cathégorie, par exemple, appartient la proposition 26, qui est énoncée d'une manière formelle? N'eût-il pas été bon de prévenir qu'elle ne se rapportoit qu'à l'hypothèse de Fidéïsme? Je ne reprocherai pas à l'auteur quelques propositions qui suivent, et où il tâche d'expliquer le système de Mallebranche. Quelques efforts que j'aie faits, je n'ai pu le comprendre toujours, et j'ai été bien aise, pour l'honneur de mon intelligence, d'apprendre de lui-même qu'il s'étoit mal exprimé, et qu'il se proposoit de corriger cet endroit.

Les *Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable fondement du Christianisme* sont plus claires, et ont un but d'utilité plus direct; mais elles l'atteindroient bien mieux si elles avoient plus de développemens, et si l'auteur établissoit une démonstration du christianisme d'après la méthode qu'il ne fait qu'indiquer.

Nous saisissons cette occasion pour parler de quelque lettres que l'auteur nous a écrites. Il aura pu sentir quel motif nous a empêché de faire toujours usage et de ses conseils et des matériaux qu'il nous fournissoit. Il nous a envoyé, sur la dotation du clergé et sur des matières analogues, des plans où il entroit des idées utiles, mais où il y en avoit aussi d'autres que nous ne saurions approuver. Il s'exprime sur le compte de Bossuet avec une légèreté impardonnable. Il outre quelques principes de manière

à laisser douter si ses explications ne sont pas dérisoires. Il nous marque, dans une de ses lettres, qu'il est jeune, et qu'il écrit avec beaucoup de précipitation. Nous souhaitons qu'il se corrige de ce second défaut, à mesure que le temps le corrigera du premier. Nous avons trouvé, d'ailleurs, parmi quelques observations auxquelles nous ne déférons pas, une remarque que nous avons reconnue être juste, et que nous nous faisons un plaisir d'accueillir; c'est sur une *Instruction pastorale* annoncée dans notre n°. 323, tome XIII, page 145, sous le nom de *M. Michel Casali, évêque de Montréal*. L'anonyme croit, avec raison, qu'il y avoit là une erreur de nom, et qu'il s'agit là de M. Michel Casati, théatin, évêque de Mondovi, ville dont le nom latin étoit autrefois *Mons Regalis*. Nous avons vérifié, en effet, que Mondovi avoit alors pour évêque un prélat de ce nom, né à Milan, le 29 octobre 1699, et fait évêque le 1er. avril 1754. On dit que ce prélat étoit instruit et zélé; il vivoit encore en 1772, et il est cité dans les mémoires du temps. L'Instruction pastorale dont nous avons rendu compte est sans doute de lui.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a célébré, le 6 janvier, la fête de l'Epiphanie dans l'église des Missions-Etrangères. Cette fête, qui est celle de la vocation des Gentils, est par conséquent aussi celle des missions. M. l'évêque de Chartres officioit. C'est à pareil jour, et dans le même lieu, que Fénélon prononça autrefois un de ses plus beaux sermons. La fin de ses discours conviendroit encore plus à notre temps qu'à celui où ce grand homme parloit. Il craignoit de voir la foi transportée en d'autres climats;

Qu'eût-il dit s'il eût été témoin de l'audace et des insultes de l'incrédulité?

— M. l'abbé Frayssinous, prédicateur ordinaire du Roi, commencera ses conférences, à Saint-Sulpice, le dimanche 17 de ce mois, à l'heure ordinaire.

— Il a paru, dans un recueil périodique, quelques *Observations sur un Mémoire pour le sieur Jacques-Paul Roman*, par M. Odilon-Barrot. Voici d'abord les faits de la cause. Le maire de Lourmarin avoit ordonné aux habitans de tapisser le devant de leurs maisons pour la procession du saint Sacrement, suivant l'usage suivi constamment. Un protestant, nommé Roman, refusa d'obtempérer à cette mesure. Traduit au tribunal de police, il fut condamné à 6 fr. d'amende et aux dépens; il appela au tribunal de police correctionnelle de Gap, qui confirma le jugement. Les juges se fondèrent, sans doute, sur la disposition de la Charte, qui déclare la religion catholique religion de l'Etat. Si ce titre n'est pas un vain mot, la religion de l'Etat a droit apparemment d'obtenir quelques égards extérieurs, que la plupart des protestans paroissent disposés à lui accorder. Depuis la révolution même, ils ne faisoient point difficulté de se conformer à l'ordre général. Si c'étoit une condescendance, elle étoit peut-être due aux faveurs qu'ils ont obtenues depuis vingt ans. D'ailleurs de deux choses l'une; ou tendre sa maison est un acte religieux, ou c'est une mesure de police. Dans le dernier cas, l'autorité civile a droit de le prescrire, et en effet, ici c'est le maire qui a rendu l'arrêté. Si c'est un acte religieux, on ne voit pas pourquoi les protestans s'en feroient un scrupule; ils sont bien plus libéraux que leurs pères; ils rougissent aujourd'hui des vieilles décisions de leurs synodes, ils fraternisent avec les luthériens qui les anathématisoient; ils regardent les cérémonies du culte comme une forme sans conséquence, et les dogmes même comme une chose arbitraire et locale. C'est le sentiment adopté aujourd'hui par les églises

protestantes; il est professé en Allemagne, en Angleterre, à Genève, en France. Le *Coup d'œil sur les confessions de foi,* publié par M. Heyer, et dont nous avons rendu compte dernièrement, est conforme à ce sentiment; et en France, un de nos ministres les plus accrédités, M. Marron, a fait assez connoître le peu d'importance qu'il attache aux dogmes, lorsque, dans une lettre, qui a été rendue publique, il a dit que le principal mérite du Catéchisme de Vernes, à ses yeux, étoit de pouvoir convenir à toutes les communions chrétiennes, et de ne renfermer aucun des articles qui les divisent. Si le dogme est indifférent, il est encore plus indifférent de tendre ou de ne tendre pas. Toutefois les protestans paroissent avoir mis une grande ardeur à réclamer contre le jugement de Gap. Le sieur Romets en a appelé à la cour de cassation. M. Marron, et les autres membres du consistoire de Paris, se sont empressés de paroître à l'audience du 21 novembre dernier, où l'affaire a été jugée. M. Odilon-Barrot a fait paroître un Mémoire en faveur des protestans. Il y parle de leurs scrupules, ce qui ne paroît pas fort sérieux; car comment imaginer que l'on mette tant d'importance à un tapis, quand on n'en met pas à la divinité de J. C.? Ce seroit une grande inconséquence d'être si coulant sur un dogme capital, et si difficultueux pour une tenture. M. Odilon-Barrot a présenté encore d'autres considérations. Il a dit que la loi ne reconnoissoit aucune croyance en particulier, et les garantissoit toutes en général; que la loi n'étoit d'aucune religion, et que comme il peut y avoir autant de croyances diverses que d'individus, on devoit respecter tous les scrupules et tolérer tous les refus. Il faut croire que l'orateur, emporté par le besoin de sa cause, a mal présenté l'esprit de notre législation. Seroit-il donc vrai, dit l'auteur des *Observations*, que nous aurions une législation athée, et que la loi se fût engagée à garantir toutes les extravagances qui passeroient dans

toutes les têtes? Favoriseroit-elle trente millions de cultes différens, et respecteroit-elle aussi l'athéisme de ceux qui ne voudroient point avoir de culte? En ce cas, la loi du 18 novembre 1814, pour la célébration des dimanches et fêtes, seroit une tyrannie horrible; et je suis étonné que l'orateur n'en ait pas demandé la révocation. Quoi qu'il en soit de ces principes ou de cette absence de tous principes, la cour de cassation a jugé, le 21 novembre, que les tribunaux étoient sans pouvoir pour connoître des infractions à l'autorité du maire. On dit dans l'article cité que cette cour avoit décidé différemment il y a quelques années. Nous ne ferons aucune réflexion sur l'arrêt, ni sur cette incertitude dans cette partie de notre législation, et nous nous bornerons à émettre le vœu, avec M. D. L. M., que nos lois cessent de mériter le singulier éloge que leur donne M. Odilon-Barrot, *d'être dégagées de toute influence religieuse*. Il semble, au contraire, que, dans un siècle où le respect pour les lois comme pour la religion s'est si fort affoibli, il faudroit les fortifier mutuellement en établissant entre elles des liens plus étroits et des rapports plus intimes. Séparées, elles offrent moins de résistance et peuvent même se nuire; réunies, elles contribueroient à l'affermissement de l'Etat et de la morale, et à la stabilité de toutes nos institutions.

Nouvelles politiques.

Paris. Le jour des Rois, il y a eu aux Tuileries un dîner de famille auquel ont assisté tous les Princes et Princesses. On a tiré le gâteau des rois, et c'est Mlle. d'Orléans qui a eu la feve. Elle a choisi S. M. pour Roi.

— Le 6, S. M. a présidé le conseil des ministres, après lequel il y a eu un conseil du cabinet, où ont été appelés MM. Garnier, Beugnot, Pasquier, Roy, Berenger et Saint-Cricq, ministres ou conseillers d'Etat.

— Une ordonnance du Roi, relative à l'organisation des

quatre compagnies des gardes du corps, règle l'admission. Chaque compagnie est de 287 hommes; on n'admettra plus personne qu'elle ne soit réduite à ce nombre.

— Il paroît que M. de Chabrol, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a donné sa démission. On annonce que toutes les places de sous-secrétaires d'Etat seront supprimées, et qu'elles seront remplacées par de grandes divisions sous le titre de *directions générales*. Il y en aura une pour les cultes. Déjà une ordonnance, du 6, forme une direction générale de l'administration communale et départementale. M. Guizot, conseiller d'Etat, en est nommé directeur général.

— M. Jaubert, ancien gouverneur de la Banque de France, vient d'être nommé conseiller à la cour de cassation.

— Le Roi a accordé des pensions aux lieutenans généraux Sorbier, Marescot et Vincent de Mauléon d'Astaud; les deux premiers étoient inspecteurs généraux de l'artillerie et du génie. M. Privé, maréchal de camp, et M. Dennié, intendant militaire, ont aussi obtenu des pensions.

— M. Péan de Saint-Gilles, ancien maire du 5e. arrondissement de Paris, est nommé maire du 7e., en remplacement de M. Lepelletier d'Aunay.

— La proposition de M. Delessert, sur M. le duc de Richelieu, n'a pas été discutée à la chambre des députés, parce que le conseil d'Etat prépare un projet de loi à cet égard.

— Le ministre des finances a rétabli dans leurs places MM. d'Audiffret et Jourdan, anciens premiers commis des finances.

— Le 5, MM. Chevalier et Reynauld ont été extraits de la Force, et emmenés à l'audience du tribunal de police correctionnelle. M. Chevalier avoit annoncé d'abord qu'il se borneroit à présenter des fins de non-recevoir; cependant il a lu plusieurs passages du discours de M. l'avocat du Roi, et a répété les extraits les plus forts que ce magistrat avoit cités de la *Bibliothèque historique*. Un débat s'est élevé sur le nombre d'exemplaires qui avoit été tiré de l'ouvrage. M. Chevalier a assuré qu'il n'en avoit été tiré que 2500; M. l'avocat du Roi a déclaré savoir d'ailleurs qu'il en avoit été tiré 3000. Les accusés ont demandé qu'on vérifiât le fait sur la feuille de banque de l'imprimeur; ce qui leur a été accordé. Le tribunal a remis le jugement au jeudi 7. La vérification a été faite, et a présenté quelques difficultés. Le 7, le tribunal a

condamné Chevalier à neuf mois d'emprisonnement, Reynauld à cinq mois et Hocquet à trois mois, et tous les trois solidairement à 1000 fr. d'amende et aux dépens.

— M. Tabarié, conseiller d'Etat, vient de publier des *Observations* sur un écrit injurieux, intitulé : *Oraison funèbre de M. le duc de Feltre*. Il y réfute avec modération les faussetés avancées dans le pamphlet.

— M. le marquis de Rosambo, petit-fils de Malesherbes, a fait insérer dans plusieurs journaux une lettre du 12 décembre, relative à son aïeul, et à plusieurs écrivains qui ne voient en lui qu'un précurseur de la révolution, et un apôtre de la philosophie. Nous citerons un extrait de sa lettre :

« Sans doute mon grand-père éleva une voix courageuse contre quelques abus qui existoient, et que les auteurs de notre funeste révolution ont centuplés pour exécuter plus facilement leurs coupables desseins. Il désiroit quelques réformes; mais c'étoit à son maître, à son Roi, qu'il les demandoit, avec le courage d'un vertueux magistrat, avec le respect d'un sujet fidèle. Il n'auroit voulu acheter aucune de ces réformes au prix d'un sacrifice forcé et d'une concession arrachée au trône; et, comme l'exprime si bien l'auteur de l'article déjà cité de *la Quotidienne* du 30 novembre dernier : « Il n'y a rien de téméraire » à penser que celui qui, dans une lettre de 1790, s'opposoit si vive- » ment à certaines limitations de l'autorité royale, eût considéré plus » tard comme fort tolérables, en comparaison des épouvantables désor- » dres dont il étoit témoin, les abus qui, sous l'ancien régime, avoient » le plus vivement excité sa censure ». Je suis donc loin de partager l'opinion de ceux qui prétendent, sans paroître en douter, que les idées politiques de mon grand-père n'avoient éprouvé aucun changement des terribles effets de la révolution. La droiture de son cœur et la justesse de son esprit me garantiroient le contraire, si les faits ne parloient d'eux-mêmes. Ennemi de la révolution, dès son principe, M. de Malesherbes lui donna un désaveu formel par son éloignement de toutes les affaires publiques, et par sa noble retraite qu'il ne quitta que pour voler au secours de son Roi. Le martyre de son Roi, les affreux malheurs dont il fut précédé et suivi, firent sur M. de Malesherbes une impression profonde et religieuse qui excita sa juste indignation contre les écrivains audacieux dont les ouvrages avoient provoqué et hâté tous ces maux. En rendant justice aux grands talens de quelques-uns d'eux, il s'étonna de n'avoir pas toujours été aussi frappé qu'il l'étoit alors, du danger de leurs funestes doctrines, et on l'entendit s'écrier souvent avec amertume : *Ah! comme ils m'ont trompé!* Depuis l'époque à jamais fatale du 21 janvier, il ne cessoit de parler de l'héroïsme religieux de Louis XVI avec admiration et un attendrissement qui prouvoient combien il partageoit les sentimens qui en sont le principe ».

— L'expédition de Chine, composée des flûtes *le Rhône* et

la Durance, est mouillée en rade de l'île d'Aix, et près de mettre à la voile. Celle du Sénégal, composée de six petits bâtimens, est également en rade.

— Dans la nuit du 27 au 28 décembre, les deux tiers de l'hospice de Bouillon sont devenus la proie des flammes; la perte est évaluée à 76,000 fr. Ce malheur est d'autant plus grand que le pays a peu de ressources depuis que tout rapport de commerce avec la France y est interdit. On va faire des démarches auprès du gouvernement des Pays-Bas; mais les habitans osent espérer quelque secours de la générosité de leurs anciens et de leurs nouveaux compatriotes. Il s'agit d'un hospice; il s'agit de rendre un asile aux malades et aux malheureux. Un siècle libéral ne sauroit-il réparer et conserver ce que des siècles pieux avoient créé.

— Le grand-duc Michel de Russie est arrivé, le 19, à Turin, et a visité les établissemens. Ce prince sera accompagné, dans les Etats du roi de Sardaigne, par le prince de Carignan.

— Le duc et la duchesse de Calabre sont arrivés à Rome, le 20 décembre, avec la princesse leur fille, destinée à épouser l'infant d'Espagne D. François de Paule.

Il a paru, il y a déjà quelque temps, un *Eloge de M. l'abbé Hautefage, ancien chanoine d'Auxerre, prononcé dans une réunion de ses amis et de ses élèves*; Paris, 1816, in-8°. de 24 pages, sans nom d'auteur. Cet Eloge est moins intéressant par ce qu'il nous apprend de M. l'abbé Hautefage, que par ce qu'il nous révèle sur l'histoire du parti auquel cet abbé fut attaché. Jean Hautefage, né en 1735 à Puy-Morin, au diocèse de Toulouse, fut destiné, dès sa jeunesse, à l'état ecclésiastique. Il eut le malheur d'étudier d'abord chez les Jésuites, et l'auteur de la notice le dit très-sérieusement; il ajoute que l'abbé Hautefage, au sortir du séminaire, ayant lu les ouvrages de Duguet, *se fit lui-même une théologie*. Nouveau converti, et plein de zèle, il paroît qu'il donna prise sur lui dans des prônes où il insinuoit, sans doute, les sentimens qu'il venoit d'adopter. Il fut mandé par un grand-vicaire, qui reconnut bientôt à qui il avoit affaire, et qui l'interdit. Des amis zélés de la même cause s'empressèrent d'accueillir ce confesseur; et comme le dit l'auteur de

la notice, *l'activité des relations qui existoient alors d'une extrémité du royaume à l'autre, entre les gens de bien attachés à cette cause, procura, en fort peu de temps, à l'abbé Hautefage, une place au collége d'Auxerre*, où il fut admis et agrégé, en 1766, comme sous-principal. Il exerça ces fonctions pendant huit ans dans un établissement où les partisans de l'appel avoient trouvé le moyen de s'insinuer après la destruction des Jésuites, et qui étoit alors fort accrédité parmi tous ceux qui tenoient aux mêmes idées. On y envoyoit de toutes parts des enfans puiser les principes de Nicole, de Mésenguy et de Gourlin. Cependant M. de Cicé, alors évêque d'Auxerre, souffroit avec peine dans son diocèse, et sous ses yeux, un établissement où l'on prêchoit ouvertement une doctrine opposée aux décisions de l'Eglise, et où sa propre conduite étoit censurée. Il crut pouvoir profiter de la chute de la magistrature, en 1771, pour anéantir un foyer d'opposition, et, de concert avec les autorités d'Auxerre, il fit nommer d'autres professeurs; et l'abbé Hautefage, en particulier, fut obligé de quitter la maison. On ne s'en tint pas là. Le 3 février 1773, une sentence du bailliage porta décret de prise de corps contre le sous-principal et contre quelques autres maîtres. M. Hautefage étant contumace, la procédure continua cependant; et, le 14 août 1773, une sentence extrêmement sévère, bannit le principal, le sieur le Roy, et condamna les sieurs Hautefage et le Franc au fouet, à la marque, et aux galères à perpétuité. Les autres étoient condamnés à diverses peines. On les accusoit d'avoir distribué de mauvais livres, et tenu des propos séditieux. La même sentence condamnoit au feu la feuille des *Nouvelles Ecclésiastiques*, du 16 juin 1773, et quelques écrits relatifs aux circonstances. La plupart des maîtres surent se soustraire à l'exécution de la sentence. L'abbé Hautefage se cacha à Paris, à l'abbaye de Gif, à Alais; et à la fin il se rendit en Hollande auprès de l'abbé Duparc de Bellegarde, qui y étoit comme l'agent général de tout le parti, et qui, par sa fortune, ses relations et son zèle, avoit acquis une grande influence. L'abbé de Bellegarde s'attacha M. Hautefage, et l'emmena dans le voyage qu'il fit, en 1774, en Allemagne et en Italie. Ils séjournèrent ensemble à Rome, sur la fin du pontificat de Clément XIV, et ils passèrent aussi quelque temps à Vienne. Ce voyage, les exhortations de ces deux hommes, les livres qu'ils répandirent, les intrigues

qu'ils formèrent, les partisans qu'ils se firent, influèrent beaucoup sur l'esprit qui prévalut peu après à Vienne et ailleurs.

Pendant l'absence de M. Hautefage, ses amis profitèrent du retour des parlemens pour faire casser la sentence rendue contre lui. Ils pensoient avec raison que les magistrats rappelés ne demanderoient pas mieux que de révoquer ce qui avoit été fait par les tribunaux de la création du chancelier Maupeou. On avoit déjà publié un *Acte de notoriété* en faveur des anciens professeurs. On fit paroitre, en 1775, un *Mémoire* signé par plusieurs avocats en leur faveur; et, le 25 janvier 1776, le parlement de Paris rendit un arrêt qui cassoit tout ce qui avoit été fait.

Cependant l'abbé Hautefage ne revint pas en France, et l'abbé de Bellegarde l'employa à un travail auquel le parti attachoit beaucoup d'importance; c'étoit une édition des Œuvres d'Arnauld, dont on s'occupoit depuis fort long-temps. Un libraire de Lausanne avoit publié, en 1759, un *Prospectus* d'une édition d'Arnauld. Cette entreprise n'ayant pas eu lieu, Grasset, de la même ville, fit paroître un nouveau *Prospectus*, en 1767; mais il se désista de son projet, et l'édition fut annoncée chez d'Arnay, libraire à Lausanne. C'étoit l'abbé de Bellegarde qui étoit à la tête. Il avoit rassemblé de toutes parts les écrits d'Arnauld, et il chargea M. Hautefage de surveiller l'exécution. Celui-ci se fixa, pour cet effet, à Lausanne, et y passa sept ans, uniquement occupé de ce travail. Il entretenoit pour cela une correspondance suivie avec l'abbé de Bellegarde, préparoit les matériaux, revoyoit les épreuves, entroit enfin dans tous les détails qui appartiennent à un éditeur. Les deux premiers volumes parurent en 1775, et le dernier en 1781. Il y avoit alors quarante-deux tomes, qui peuvent se réduire à trente-sept, par la réunion de quelques-uns qui se trouvent moins forts. La vie et la table des matières parurent dans un autre volume en 1783. La pemière est de Larière, et la seconde de M. Hautefage. L'auteur de l'*Eloge* nous apprend que son ami fut très-mal payé de sa peine. A peine reçut-il la moitié de ce que lui avoit promis l'imprimeur. Il est vrai que celui-ci ne retira pas non plus de l'édition tout ce qu'il en avoit espéré. Les volumes ne se vendirent point; et on a fini par les donner au rabais, et peut-être même par les vendre au poids, tant le mérite d'Arnauld étoit mal apprécié dans ce siècle.

Libre de ces soins, et rentré en France, M. Hautefage s'appliqua encore à des travaux à peu près du même genre. Il rédigea un *Abrégé du Catéchisme de Naples :* il travailla, dans les dernières années, aux *Nouvelles Ecclésiastiques*, dont l'abbé de Saint-Marc étoit le principal rédacteur; et tel étoit le mystère et les précautions que l'on mettoit encore à cette gazette, que l'abbé Hautefage qui y travailloit, et qui voyoit journellement l'abbé de Saint-Marc, ignora long-temps que ce dernier fût attaché à la même entreprise. M. Hautefage dressa la deuxième table des *Nouvelles*, depuis 1761 jusqu'en 1790, où, pour éviter la prolixité de la première, il est peut-être tombé dans un défaut opposé.

Pendant la révolution, il entra, comme précepteur, dans la maison de M. C.; et il y resta, l'éducation de son élève étant finie. Dans ses dernières années, il faisoit le catéchisme dans quelques pensions, et s'occupoit encore à revoir et à mettre en état d'être publiés des écrits anciens et nouveaux sur les disputes auxquelles il s'étoit voué. Il a laissé aussi plusieurs ouvrages pour l'instruction des enfans, entr'autres une explication du Décalogue. Il faisoit, le dimanche, un cours d'instruction pour les jeunes gens, et on dit qu'il remplissoit cette tâche avec intérêt et fruit. Il mourut à Paris, sur la paroisse des Blancs-Manteaux, le 28 février 1816.

L'auteur de l'*Eloge* vante la simplicité de ses mœurs, son désintéressement, sa droiture, sa douceur, sa complaisance. On dit en effet que l'abbé Hautefage étoit un bon homme. Il avoit cru rendre service à l'Eglise par son dévouement à la cause qu'il avoit embrassée. Il n'est pas bien sûr que tous les amis de l'Eglise en soient persuadés, et que la postérité conserve une grande reconnoissance de tous les travaux, d'ailleurs obscurs, d'un homme qui eut le malheur de suivre une telle direction.

Poitiers, 19 décembre 1818.

Monsieur, M. de Pradt a gouverné pendant plusieurs années le diocèse de Poitiers. Il a vu de près le triste état des églises de France et de celle-ci en particulier, et il en gémissoit. Trois cents prêtres manquent pour remplir les places de curé, de vicaire et d'aumôniers; des cantons, composés de douze paroisses, n'ont souvent que deux prêtres pour les desservir. M. de Pradt auroit-il oublié si vite ce qui paroissoit le pénétrer de douleurs, ou auroit-il cru pouvoir se consoler de cette disette depuis qu'elle augmente dans une progression de plus en plus effrayante? M. de Pradt se plaint des missions; il a fait venir des missionnaires de Lyon, de Paris, de Limoges, pour le besoin de son

diocèse; on a donné par son ordre des missions à Poitiers, à Niort, à Châtellerault, à Loudun, à Thouars; il en a célébré les heureux effets dans ses discours, dans ses mandemens, dans ses rapports aux ministres. Qui l'a fait changer encore sur ce point? Est-ce parce que la *Minerve* s'est élevée contre les missions, et que les libéraux ne peuvent les souffrir? M. de Pradt ne trouve dans M. l'abbé Frayssinous que *l'absence absolue du talent* : il n'en faut point être surpris; il porte le même jugement de Bourdaloue.

J'ai l'honneur d'être.....

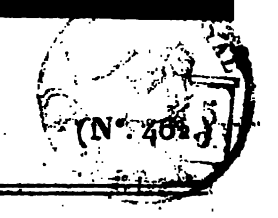
En rendant compte, dans notre numéro 452, de poésies latines de M. de Martiny, nous remarquâmes le mot latin *passe*, et il nous échappa de dire que ce mot n'étoit pas latin; nous ne songions pas alors au vocatif de *passus*, et quoique ce cas soit assez peu usité, nous devons cependant reconnoître que le mot est latin, et nous ne laisserons pas plus long-temps *planer* sur l'auteur *une inculpation de barbarisme*, ainsi qu'il s'en plaint dans sa lettre du 28 décembre. Nous voudrions pouvoir lui donner également satisfaction sur le reste; mais nous n'avons aucun tort. Nous n'avons pas trouvé ces vers bons, et nous ne nous étions pas pressés d'en rendre compte. Notre silence lui déplut, et il nous reprocha, dans une première lettre, de ne pas penser bien, puisque nous ne parlions pas de ses vers. Pour mettre fin à ses instances, nous fîmes un article assez court, où nous citâmes quelques vers de lui, qui ne sont pas les plus mauvais, mais que nous n'avions pu comprendre, malgré tous nos efforts; telle fut notre modération que nous nous abstenions de dire notre avis sur ces vers : nous les abandonnâmes au jugement du lecteur. Le *genus irritabile vatum* est difficile à contenter. Voilà que M. de Martiny jette les hauts cris, et nous écrit, coup sur coup, deux lettres fort vives. Il nous assure que ses vers *n'ont aucune obscurité pour lui*, ce que nous croyons sans peine; puis il nous annonce qu'il va faire rectifier notre critique dans d'autres journaux, dût-il lui en coûter 100 louis, attendu qu'*il sait et peut, quand il en est besoin, semer l'or comme la paille*. Nous lui en faisons notre compliment; mais il semeroit l'or partout, que ses vers n'en seroient pas meilleurs. Nous aimons à croire que M. de Martiny aura regretté d'avoir fait partir cette lettre dans un premier moment de dépit, et nous lui rendrons le service de ne pas publier une épître dont le ton et les expressions ne feroient pas plus d'honneur à sa politesse qu'à l'élégance de son style.

LIVRES NOUVEAUX.

Eclaircissemens sur l'amour pur de Dieu : par Mgr. le cardinal de la Luzerne. 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Considérations importantes sur l'enseignement primaire; par M. H. M. Brochure in-8°.; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Picard-Dubois, libraire, quai des Augustins; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Nous rendrons compte successivement de ces divers ouvrages.



(*Mercredi 13 janvier 1819.*) (N°. 462.)

Oraisons funèbres, Panégyrique et Sermon de l'abbé de Boismont, avec une Notice et son Eloge (1).

Nicolas Thirel de Boismont, abbé de Grestain, prieur de Lions, docteur en théologie de la maison de Navarre, et prédicateur ordinaire du Roi, naquit auprès de Rouen, en 1715, d'une famille noble, mais pauvre. Il passa sa jeunesse à Rouen, vivant d'une prébende assez modique, et ayant assez peu les goûts de son état, dit M. Auger, dans sa *Notice*. La littérature profane l'occupoit un peu plus que la théologie ou les écrits des Pères, et il paroissoit rechercher davantage les succès de société que ceux du ministère ecclésiastique, lorsqu'il fut chargé de prononcer un discours à l'occasion de la délivrance d'un criminel en vertu d'un privilége dont jouissoit le chapitre de Rouen le jour de l'Ascension; il s'acquitta de cette tâche avec un succès qui l'engagea à venir à Paris. Là le genre qu'il adopta, sa manière un peu philosophique de traiter les sujets, sa jeunesse, et probablement aussi ses liaisons, lui procurèrent de la célébrité. Il devint à la mode, et prêcha le Panégyrique de saint Louis devant l'Académie françoise, en 1750. Les beaux esprits de ce temps-là lui surent gré de son attention à parler de saint Louis comme d'un *Roi philosophe*, d'un *Roi citoyen*; qualités qui sympathisent

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Brunot-Labbe; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

pourtant aussi peu avec le caractère de saint Louis qu'avec celui de son siècle. Ils durent être satisfaits de l'entendre proclamer que *Dieu et la loi apprirent à saint Louis à distinguer les droits de la religion et ceux de la saine politique*, comme s'ils pouvoient être contraires, *à respecter ensemble son trône et sa foi, à être chrétien avec des évêques soumis, Roi contre des ministres entreprenans; chrétien pour honorer dans eux ce que leur caractère a de sacré, Roi pour réprimer ce que leur ambition a d'humain; chrétien pour favoriser l'usage d'un pouvoir légitime, Roi pour en corriger l'abus ou en prévenir l'excès.* L'abbé de Boismont vouloit par ces lieux communs plaire à certain parti, et il y réussit. L'Académie françoise l'adopta dans son sein, en 1755, à la place de M. Boyer, évêque de Mirepoix et précepteur du Dauphin, prélat austère, et avec lequel le nouvel académicien avoit peu de ressemblance. Aussi l'éloge qu'il fit de son prédécesseur, dans son discours de réception, fut-il trouvé un peu succinct et un peu sec. Mais en revanche il y fit l'apologie du genre qu'il avoit adopté, et c'est déjà quelque chose d'avoir senti qu'il avoit besoin de justification. Mais ne va-t-il pas beaucoup trop loin lorsqu'écartant les sentimens de religion qui doivent animer l'orateur, la doctrine qui doit faire le fond de son discours, la méditation et la prière par lesquelles il doit se préparer à son ministère, il ne lui donne pour appui que l'imagination, et en décrit les effets qu'il appelle une *utile et brillante séduction?* L'abbé de Boismont laisse trop voir en cet endroit qu'il avoit moins étudié la parole sainte que les artifices des rhéteurs. L'imagination peut être le principal mérite d'un orateur dans la tribune populaire ou sur le fauteuil académique; mais

dans la chaire chrétienne, lorsqu'il s'agit de descendre dans la conscience de l'homme, de dompter ses penchans, de le porter à la vertu, d'exiger de lui des sacrifices, de le toucher, de le convaincre, de le changer, il est à croire que l'imagination est moins efficace que le langage d'une piété simple et vraie, et s'il étoit permis à quelqu'un d'en douter, ce ne devoit pas être sans doute à un prédicateur de l'Evangile. *La religion*, ajoute l'abbé de Boismont, *étant faite surtout pour le cœur, doit remuer par les images, puisque, jalouse du mérite de la foi, elle ne se permet pas d'entraîner par de rigoureuses démonstrations.* Cette singulière assertion confirmoit le préjugé que les philosophes commençoient à répandre, et que d'Alembert insinue fréquemment dans ses écrits; mais elle dut blesser ceux qui connoissent les preuves de la religion et qui savent motiver leur foi. N'étoit-ce pas une chose édifiante d'entendre un prêtre, un prédicateur, sembler reconnoître que la religion ne repose pas sur des raisonnemens rigoureux, comme si écarter cette base n'étoit pas la livrer sans défense à ses ennemis, et les faire triompher par une aussi imprudente concession?

Aussi l'Académie sut bon gré à l'abbé de Boismont de professer une théologie si complaisante: elle le fit son orateur, et le chargea de prêcher devant elle les quatre Oraisons funèbres qui entrent dans ce volume. Celle du Dauphin, prononcée dans la chapelle du Louvre, le 6 mars 1766, ne fait pas ressortir assez, ce semble, la foi vive, la piété vraie de ce Prince; sa mort y est peut-être racontée trop longuement. Mais il faut savoir gré à l'abbé de Boismont, parlant devant l'Académie, du morceau suivant, qui

étoit, en quelque sorte, pour lui un acte de courage:

« A la lueur de ce flambeau, Mgr. le Dauphin ose parcourir cette mer d'opinions et de paradoxes, qui, grossie de nos jours par de nouveaux torrens, semble rompre ses digues, et insulter les antiques barrières de l'Evangile et de la foi. Il examine ces productions trop célèbres, dans lesquelles sont proclamés avec tant de confiance les principes qui doivent former tout à la fois des heureux et des sages; et il voit que cette effervescence de raison établit moins de nouveautés précieuses, par ses recherches, qu'elle n'offense de vérités utiles, par ses entreprises; qu'elle prétend moins instruire qu'étonner; qu'elle n'élève l'homme que pour l'avilir, qu'elle ne lui ôte des entraves qu'il ne sent pas, que pour lui arracher des espérances qui le consolent et qui l'honorent; et qu'après l'avoir traîné d'incertitude en incertitude, elle le laisse à lui-même, entre un Dieu propice qu'il n'ose espérer, un Dieu vengeur qu'il ne veut pas croire, et le misérable espoir du néant dont il ne peut pas même se saisir.

» Mgr. le Dauphin découvre que, si les opinions sont si libres, les principes de conduite, soumis bientôt à l'arbitraire, se ressentent nécessairement de la licence des systêmes; que l'esprit de doute, par un progrès contagieux, relâche sourdement les ressorts de cette police publique qui tient aux idées et aux conventions reçues; que les esprits, une fois émus, s'agitent dans leurs chaînes; que cette agitation développe ces inquiétudes secrètes qui s'échappent du fond des cœurs, se communiquent de proche en proche, et répandent cette fierté séditieuse qui consacre l'indépendance sous le nom de liberté; il reconnoît qu'il y a une masse de vérités confuses, qui agit en secret sur tous les particuliers, et qui forme les mœurs générales; que si on leur conseille de discuter ce sentiment précieux qui les dirige, on les invite à s'en défier; que si on le combat, on les pousse à s'en affranchir, parce que tout ce qui semble étendre le domaine de l'homme, et lui donner plus d'action, entraîne son jugement, en flattant son orgueil: espèce de fanatisme qui produit l'anarchie jusque dans les mœurs, et avec le mépris des règles, le mépris de tous les devoirs ».

L'Oraison funèbre de Marie Leczinska, prononcée

également devant l'Académie, le 22 novembre 1768, prouve la flexibilité du talent de l'orateur. Il prononça encore l'Oraison funèbre de Louis XV, le 30 juillet 1774, et celle de Marie-Thérèse, le 1er. juin 1781. L'un et l'autre de ces discours se recommandent par une élocution douce et soignée. Nous nous hâtons d'arriver à celui de ses ouvrages qui fut dans le temps proclamé comme un chef-d'œuvre, et par lequel il termina sa carrière oratoire; je veux parler de son Sermon prononcé dans l'église des Frères de la Charité, le 13 mars 1782, devant une assemblée de charité qui avoit pour but de former un établissement en faveur des ecclésiastiques et des soldats indigens ou infirmes. Afin qu'on ne nous accuse pas de trop de sévérité dans notre jugement sur ce discours, nous laisserons parler Rulhière, successeur de l'abbé de Boismont à l'Académie françoise, qui sans doute ne cherchoit pas dans cette circonstance à exagérer ses torts, et auquel on n'a jamais reproché une orthodoxie trop rigide.

« Ici, dit-il, nous pourrons admirer avec quelle habileté il s'empara des opinions qui dominent aujourd'hui parmi nous, et sut les animer, les diriger, leur donner d'heureux appuis, et les attacher aux principes les plus analogues à nos mœurs... Il osa invoquer, non la charité chrétienne, mais ce qu'il nomme la charité politique. Ce n'est plus dans la chaire, c'est dans la tribune qu'il parle. Ce n'est point la piété qui le touche, c'est le patriotisme qui l'inspire; ce n'est point la charité chrétienne qu'il invoque, c'est la reconnoissance nationale. Il représente la religion comme utile au monde, ses ministres comme les vrais consolateurs des infortunés, ses pasteurs comme les seuls pères du malheureux peuple des campagnes. Il prouve aux philosophes incrédules la prééminence de la religion sur leur doctrine, par son influence sur le bonheur public, et si, dans ses derniers mouvemens, il n'avoit pas sanctifié par la piété cette bienfaisance politique et purement humaine, on auroit cru entendre et voir un orateur athénien

ouvrant le Prytanée à tous les vieillards qui ont bien mérité de la patrie ».

Cet étrange éloge d'un discours, si improprement appelé *Sermon*, est amplement justifié par le ton qui y domine. Non-seulement l'orateur a constamment à la bouche les mots de *citoyen*, de *patriote* et de *patriotisme*; il ajoute : *Ce mot de patrie a je ne sais quoi d'antique et de sensible qui vous remue; point d'autorité qui vous contraigne ici que celle de la nature même qu'on affecte d'invoquer aujourd'hui partout; point de superstition qui vous révolte. Le ciel dont la voix vous est suspecte lorsque nous en sommes les organes, ces autels, ces tabernacles de la miséricorde, je les écarte*..... Plus tard il ne parle plus qu'à des *hommes* et à des *citoyens*. Quelle discrétion pusillanime dans ce prédicateur qui craint de nommer le ciel en parlant dans une église et à des chrétiens! *Lorsque Jésus-Christ*, dit-il dans le même discours, *a proscrit dans son Evangile les conseils et les inspirations de l'amour propre, qu'a-t-il prétendu que généraliser nos affections, et en nous détachant de nous-mêmes, nous donner à la patrie, et nous la rendre chere?* Il est fort permis de douter, malgré l'autorité de l'interprète, que telle ait été l'intention du Sauveur. Jugez aussi si ce mouvement qui termine la première partie est bien religieux et chrétien: *Jamais l'humanité n'avoit été si célébrée; elle est devenue l'unique divinité de la raison; cette raison superbe a tout abattu, et de toutes les ruines dispersées autour d'elle, elle a composé un seul temple; elle s'est fait un Dieu de l'homme même. Eh bien! respectez donc votre propre ouvrage, honorez du moins cette religion nouvelle que vous avez adoptée; voilà, chrétiens audi-*

[redacted]

teurs, ce que vous devez à la patrie. Voilà en effet un bizarre langage tenu à des auditeurs chrétiens. L'orateur prodigue avec aussi peu de mesure les éloges aux écrivains incrédules : *Oui, vous avez pu contribuer à purger la terre de la superstition et du fanatisme, à éteindre le feu des bûchers, à ridiculiser ces vaines disputes qui déshonorent l'éternelle vérité dont le secret est impénétrable à nos foibles yeux. Quoique ces erreurs aient été le délire du temps et non le tort de la religion, vous avez parlé comme ses défenseurs éclairés, nous sommes assez généreux pour vous en remercier au nom de la religion même.* C'est ainsi que l'abbé de Boismont caresse l'orgueil des philosophes de son temps. En général, dans tout ce discours, il a l'air de demander grâce pour la religion; il se réduit à parler de ses charmes, de sa douceur, de ses heureux effets, il craint de blesser des oreilles superbes. Ce n'étoit pas ainsi que les apôtres annonçoient la foi, et que saint Paul abattoit toute hauteur qui s'élevoit contre Dieu.

Ce jargon philosophique fut même doublement un malheur pour l'abbé de Boismont. Il nuisit au développement de son talent. En cédant au goût de son siècle, cet écrivain se priva de grandes ressources. La religion, quand il la prit pour guide, lui inspira des morceaux brillans et des pages éloquentes. C'est le caractère de cette fille du ciel de donner plus d'élévation à la pensée, comme plus d'autorité aux préceptes ; elle agrandit l'esprit comme elle dilate le cœur. L'abbé de Boismont mourut à Paris le 19 décembre 1786. Il avoit eu les titres de grand vicaire d'Amiens et de chanoine honoraire de Rouen. Il fut lié avec l'abbé, depuis cardinal Maury, et on a cru qu'ils

chanoine de Naples; à l'évêché de Gravina et Montepeloso, récemment unis, Cassiodore Margarita, grand vicaire de Sora; à l'évêché de Saint-Ange des Lombards, Bisaccio et Monte Verde, récemment unis, Barthelemi Goglia, chanoine de Vitolano; à l'évêché de Nicotera, Jean Tomassuolo, prêtre de Naples; à l'évêché de Gerace, Joseph-Marie Pellicano, archiprêtre de Giojosa; à l'évêché de Nusco, Matthieu Aceto, archidiacre de Salerne; à l'évêché de Marsi, François-Xavier Durini, abbé dans l'ordre de Saint-Benoît, congrégation des Célestins; à l'évêché de Telèse ou Cercto, Raphael Longobardo, supérieur général des Pieux-Ouvriers; à l'évêché d'Oria, François-Xavier Friggiani, Franciscain; à l'évêché de Caltagirone, en Sicile, érigé par S. S., Gaëtan-Marie Trigona de Parisi, vicaire apostolique de Piazza, et doyen de la cathédrale; à l'évêché de Tortone, érigé nouvellement par S. S., Charles-François Carnevale, vicaire apostolique du diocèse et archidiacre de la cathédrale; à l'évêché de Bielle, érigé par S. S., Bernardin de Bollatis, définiteur général des Mineurs de l'Observance; à l'évêché de Javarin (en Hongrie, ainsi que les deux suivans), Ernest des princes de Schwartzemberg, chanoine de Strigonie; à l'évêché de Scepusio, Jean-Ladislas Pirker, abbé dans l'ordre de Cîteaux; à l'évêché de Néosolio, Antoine Makay, chanoine d'Agria; à l'évêché d'Orense, Damase-Gilles Iglesias de Lago, chanoine de Compostelle; à l'évêché d'Avila, Rodrigue-Antoine de Drellana, évêque de Cordoue en Amérique; à l'évêché de la Paix, en Amérique, Antoine Mathas, des Mineurs de l'Observance; à l'évêché d'Antioche, érigé en Amérique par S. S., Ferdinand Cano, des Mineurs de l'Observance; et au monastère de Wettingen, ordre de Cîteaux, Albéric Denzler, religieux de cet ordre, prêtre du diocèse de Constance.

— Le père Louis Fortis, provincial de la Compagnie de Jésus, en Italie, a été nommé vicaire général de la Société, à la place du père Perelli, qui vient de

mourir. Le père Joseph Sineo della Torre, de Turin, est arrivé de Suisse à Rome, pour être provincial d'Italie.

Paris. Les Frères des Écoles chrétiennes, présidés par leur vicaire-général, et par le directeur du noviciat, ont été admis à l'audience de M. le ministre de l'intérieur, qui les a accueillis avec bonté, et leur a fait espérer sa protection. Les amis de ces Frères et de l'enfance, se flattent en effet qu'une institution si utile éprouvera les effets des paroles encourageantes que leur adressa S. M. lorsqu'elle rentra dans son royaume. On parle d'un Mémoire en leur faveur, dans lequel on répond à quelques difficultés qui se sont élevées dernièrement à leur sujet. Un de leurs établissemens a été fermé à Autun, et des projets de nouvelles fondations ont été arrêtés au grand regret des villes et des particuliers qui avoient offert d'y contribuer.

— MM. les grands-vicaires de Toulouse ont annoncé, par une lettre pastorale du 29 décembre dernier, l'ouverture de la mission qui a dû avoir lieu, le dimanche 10, dans les églises de Saint-Etienne, de Saint-Sernin, de Saint-Nicolas, de la Daurade et de la Dalbade. Ils engagent les fidèles à profiter de ces jours de salut, et à répondre au zèle des hommes apostoliques qui viennent les visiter. MM. les missionnaires déjà établis à Toulouse devoient se joindre à ceux qui arrivoient de Paris.

— M. Blanc, jeune prêtre françois du diocèse de Lyon, qui est parti pour travailler dans les missions d'Amérique, sous les ordres de M. Dubourg, évêque de la Louisiane, a donné de ses nouvelles par une lettre du 28 août dernier. Il a été placé à Vincennes, petite ville d'environ trois mille ames, dans l'Etat de l'Indiana, formé depuis peu. C'est une ancienne mission françoise, fondée par les Jésuites du Canada, et où M. Flaget, aujourd'hui évêque du Kentuckey, a exercé quelque temps les fonctions de pasteur pendant la révolution. Depuis que les Américains ont pris possession du pays et en ont chassé les sau-

vages, les François ont pris, pour la plupart, le parti d'abandonner la ville, et se sont dispersés dans les environs. Ils sont au nombre d'environ treize cents, sans compter les catholiques américains. Ils ont de fréquens rapports avec les sauvages de la nation des Miamis. Une députation de ces peuples étoit venue offrir aux François des terres au milieu d'eux, à condition qu'on les civiliseroit. Le missionnaire avoit baptisé sept de leurs enfans. Il adressa, la veille de l'Assomption, un discours aux Indiens, suivant le génie de leur langue, et s'en fit écouter avec plaisir. Ces bonnes gens ont conservé le souvenir des Jésuites, et surtout du père Vivier, qui mourut au milieu d'eux. M. Blanc paroissoit plein d'ardeur pour travailler à leur conversion. Il se disposoit, si M. l'évêque l'approuvoit, à suivre les François de Vincennes, dans le cas où ils iroient s'établir chez les Miamis, à soixante-dix lieues de là, et à partager ses soins entre ses compatriotes et les sauvages. Le zèle et le courage du jeune missionnaire, et les bonnes dispositions de la tribu indienne, pouvoient donner les plus grandes espérances sur les succès de la mission.

MEUNG (Loiret). Le quatrième dimanche de l'Avent, miss Marie-Elisabeth Clare, fille d'un ministre anglican, a fait abjuration entre les mains de M. Desquirou, curé de cette ville. Il y avoit long-temps que la grâce la sollicitoit de prendre ce parti. Etant venue par curiosité, en 1817, entendre M. Reboul, qui prêcha pendant l'automne de cette année, elle fut frappée des vérités qu'il annonçoit, et ne manqua plus un seul discours. Elle venoit pour cela, tous les soirs, de sa demeure, à trois quarts de lieue de la ville. Elle eut plusieurs entretiens avec le missionnaire, disputant le terrain, et montrant beaucoup d'esprit et de connoissances. Elle alla plusieurs fois à Orléans, où le missionnaire prêcha, au commencement de 1818. Enfin M. Reboul étant revenu à Meung, l'automne dernier, miss Clare assista encore à tous ses discours; mais déjà elle ne se défendoit plus. Elle avoit

ı le temps de faire ses réflexions, et son retour a eu e plus grand éclat. Elle a voulu faire sa profession de oi publiquement, et la cérémonie a eu lieu en effet ans l'église, en présence d'un peuple nombreux, qui été touché de la piété, de l'assurance, et en même emps de la modestie de miss Clare. Tout s'est passé ans le plus grand ordre. Cette conquête est d'autant lus précieuse que miss Clare est fort instruite. Elle lit s saints Pères, et en traduit les œuvres en anglois et en rançois avec une grande facilité. Elle a reçu le baptême condition, et a communié à l'issue de la grand'messe. ette démarche a dû d'autant plus coûter à la généeuse Angloise, qu'outre ses préjugés précédens, elle vit vec une sœur plus jeune qu'elle, et fort attachée à sa ommunion. On peut croire que les protestans du voiinage ne l'ont pas encouragée en cette occasion. Ils n'acuseront pas du moins miss Clare de précipitation et e légèreté. Elle a 45 ans, et elle a mûri son projet endant plus d'une année.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR ayant appris, par la députation Eure et Loir, le désastre causé à Châteaudun par la chute 'un rocher, a donné 600 fr. pour les victimes de ce maleur; Mgr. duc d'Angoulême et MADAME ont envoyé 1000 fr., Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry autant.

— Le 9, M. le duc de Richelieu, qui est parfaitement rébli, a eu une audience particulière du Roi, et a fait ensuite cour aux Princes et Princesses.

—La cour a pris le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion e la princesse Elisabeth de Saxe, née le 9 février 1736, et nte du roi de Saxe. Cette princesse étoit également tante e S. M. et de S. A. R. MONSIEUR, qui étoient, comme n sait, fils d'une princesse de Saxe, la vertueuse Dauphine, orte en 1767, et sœur de la princesse Elisabeth.

— S. M. a fait des présens aux princes et princesses de la

famille royale sur les produits de la manufacture de Sèvres, exposés récemment au Louvre.

— Le Roi a nommé à la préfecture de la Vendée, M. Rogniat, en remplacement de M. le comte de Kerespert; à la préfecture des Côtes du Nord, M. de Saint-Aignan, maire de Nantes, en remplacement de M. le comte de Saint-Luc; et à la préfecture de la Vienne, en remplacement de M. Duhamel, M. Moreau de la Rochette, sous-préfet de Provins.

— Le Roi a nommé membres du conseil-général d'administration des hospices de Paris, M. Portal, son premier médecin, M. le duc de la Rochefoucauld et M. Bigot de Préameneu.

— M. de Vielcastel père est nommé sous-préfet de Sceaux, et M. de Vielcastel fils de Nogent-sur-Seine.

— M. Jaubert, dont nous avons annoncé la nomination à la cour de cassation, remplace M. Sieyes, qui a donné sa démission.

— M. le lieutenant-général Canuel est au nombre des officiers-généraux appelés à former l'état-major de l'armée.

— M. le maréchal de camp Grundler est appelé à l'état-major de l'armée; il sera remplacé dans le commandement de la subdivision militaire par M. Boudin de Roville.

— Tous les commissariats-généraux et lieutenances de police viennent d'être supprimées, à l'exception de la lieutenance de Lyon, qui est donnée à M. Eymar. Les commissaires particuliers de police sont sous les ordres immédiats des maires.

— Le Roi a acheté l'hôtel d'Elbeuf, sur le Carrousel; on doit le démolir, et les gardes à pied qui l'occupent, iront loger dans l'hôtel de la rue des Champs-Elysées, habité précédemment par le général Junot.

— M. le comte de Lescarène, secrétaire général et chef de division au ministère de l'intérieur, a donné sa démission de ces deux places.

— La cause de MM. Canuel, Fabvier et de Senneville, qui devoit occuper le tribunal, le 9 janvier, a été remise au 14 pour les conclusions du ministère public.

— On a distribué aux membres des deux chambres l'état des pensions inscrites depuis le 1er. septembre 1817; elles se montent à 2,292,264 fr., divisés en 4458 parties; dans cet état les pensions ecclésiastiques ne forment qu'un total de 41,608 fr., divisés en 216 têtes.

— M. Juge, rédacteur des *Lettres françoises au Champ-d'Asile*, a été arrêté et conduit à la Force.

— Le comte de Beauharnais, ancien sénateur, est mort à Paris, le 10; il étoit père de Mlle. Beauharnais, que Buonaparte maria, en 1806, au grand-duc de Bade qui vient de mourir.

— On avoit annoncé que trois individus avoient été empoisonnés par des champignons achetés à la halle; des informations prises ont constaté que le fait est faux. Les champignons que l'on vend à la halle sont cultivés sur des couches, et examinés avec soin.

— La recette totale des sommes offertes pour la statue de Henri IV s'est élevée à 408,000 fr. Les dépenses ne sont que de 368,000 fr. En conséquence il reste 40,000 fr. pour les dépenses qui restent à faire.

— M. Benaud, vicaire de Miramont, et curé de Saint-Pardoux, a été attaqué, la nuit du 1er. de l'an, dans sa maison. L'assassin le surprit dans son lit; mais M. Benaud se défendit avec tant de vigueur que l'agresseur a été obligé de prendre la fuite, blessé et laissant des traces de sang sur son passage. On est à sa poursuite, et on espère l'atteindre.

— Le roi de Bavière a convoqué l'assemblée générale des représentans de son royaume pour le 23 janvier.

— Les Espagnols du Mexique ont envoyé des troupes pour s'emparer du fort élevé par le général Lallemant, sous le nom du Champ-d'Asile, et pour détruire l'établissement des flibustiers à Galveston. Le fort est pris; mais les Américains prétendent que ce territoire leur appartient, et on s'attend à des hostilités entre les deux nations.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 9 janvier les bureaux se sont occupés de l'examen des deux propositions prises en considération, dans la dernière séance, et relatives à M. le duc de Richelieu et au droit d'aubaine. M. le vicomte Dubouchage a fait l'éloge de l'amiral Gantheaume, et M. le duc de Croy-d'Havré, celui du duc de Feltre. M. le duc de Choiseul a fait un rapport sur des pétitions; trois ont été renvoyées à divers ministres, et on a passé à l'ordre du jour sur onze autres. M. le duc de la Vauguyon a présenté quelques observations sur des changemens à faire aux réglemens en ce qui concerne les pétitions; cette proposition n'a pas eu de suite. M. le

président a annoncé qu'un projet de loi paroissoit devoir être présenté aux chambres, relativement à M. le duc de Richelieu; alors la chambre a arrêté de différer à s'occuper sur la proposition faite sur le même objet. La chambre a nommé une commission pour l'examen de la proposition de M. le duc de Lévis, sur le droit d'aubaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 9 janvier, MM. les ministres de la guerre et des finances, et les conseillers d'État Mathieu Dumas, Allent et de Barente étant au banc des ministres, M. Figarol a fait un rapport sur quelques pétitions de peu d'intérêt. M. le ministre de la guerre a présenté un projet de loi sur le commerce et la fabrication des salpêtres; il en a exposé succinctement les motifs. M. Louis, ministre des finances, présente un projet de loi sur la vente des poudres, et un autre qui proroge jusqu'au 1er. janvier 1826 le privilége accordé à la régie des contributions indirectes pour l'achat, la fabrication et la vente du tabac; privilége qui devoit finir au 1er. janvier 1821, d'après la loi des finances du 28 avril 1816. Ces trois projets seront examinés dans les bureaux. M. le président communique à la chambre une lettre de M. Thoré-Cohendet, nommé député de la Sarthe, qui annonce que livré dès sa jeunesse aux affaires du commerce, il ne se reconnoît point les connoissances nécessaires pour être utile dans la chambre; il prie la chambre d'agréer ses excuses et ses regrets. Cinq autres députés expriment le regret de ne pouvoir prendre part aux premiers travaux de la chambre. On lit également une lettre de M. Manuel, qui déclare opter pour le département de la Vendée; ainsi le département du Finistère aura un député à nommer.

Le 11 janvier, M. le marquis Dessolle a apporté à la chambre un projet de loi, par lequel le Roi érige en faveur de M. le duc de Richelieu un majorat de 50,000 fr. de revenu, composé de biens immeubles pris sur les domaines de la liste civile. Le ministre en a exposé les motifs par un discours à la louange de son prédécesseur. Le préambule du projet est aussi conçu dans les termes les plus flatteurs pour le noble duc. Le ministre des finances a communiqué à la chambre un second projet de loi, qui fait commencer l'année financière au 1er. juillet; ce changement auroit lieu au mois de juillet l'année prochaine. Ces deux projets seront examinés dans les bureaux. M. Camille-Jordan écrit que, élu par deux départemens, il opte pour l'Ain; ainsi le département du Rhône va avoir un député à nommer. M. Duvergier de Hauranne a retiré sa proposition relative aux tribunaux et chambres de commerce; M. Verneilh-Puiraseau en fait une autre pour étendre aux mariages entre le beau-frère et la belle-sœur, prohibés par le Code, le droit de dispense attribué au Roi pour les mariages entre oncle et nièce.

Les quatre Concordats, suivis de Considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'église de France en particulier, depuis 1515; par M. de Pradt. 3 vol. in-8°.; Paris, 1818.

QUATRIÈME ARTICLE.

Que l'aumônier de Buonaparte s'attache perpétuellement à justifier le même homme que naguère il livroit à la risée, ce n'est qu'une inconséquence de plus dans un écrivain qui n'en est pas avare : mais quand cet écrivain est un évêque; que celui qu'il veut excuser est un persécuteur déclaré, et que celui sur lequel il appelle le blâme est le chef de l'Eglise, et le chef de l'Eglise dépouillé et captif, alors cet oubli de toute convenance comme de toute justice, prend un caractère plus fâcheux. M. de Pradt a l'air de braver tout, et l'histoire, et l'opinion, et le caractère dont il est revêtu. Loin de pallier les torts du Pontife, si celui-ci en avoit eus, il lui en suppose qui n'ont jamais existé. Il revient sur ce sujet avec une affectation marquée. *Il est bien à regretter que le Pape ait aggravé sa position comme à plaisir....... Il faut laisser à ce qu'on appelle les béats à penser que Rome étoit entièrement exempte et incapable de connivence avec les ennemis de Napoléon.* Plus loin l'auteur déplore la foiblesse du Pape qui le mettoit à la merci de ses conseillers, auxquels il applique ce vers de Lafontaine : *O gens dignes de tous maux.* La belle ame que M. de Pradt! Combien MM. les libéraux sont tendres et compatissans!

Nous avons cru jusqu'ici que c'étoit Buonaparte qui avoit fait enlever le Pape. L'auteur convient que les apparences sont contre lui, mais il prétend avoir des données plus sûres; ce coup, selon lui, fut l'œuvre de Murat. Murat vouloit avoir la Marche d'Ancône; il sollicitoit l'éloignement du Pape auprès de la Consulte, qui s'y refusoit. Il profita, pour en donner l'ordre, du temps où Napoléon faisoit la guerre sur les bords du Danube. Aussi rien ne se trouva prêt sur toute la route du saint Père. Buonaparte apprit cet événement à Schœnbrunn, et ce ne fut pas sans de violens mouvemens de colère. M. de Pradt dit tenir ce fait du maréchal Bessières, et il en a acquis la confirmation de personnes qui se trouvoient alors à Rome, et qu'à la vérité il ne nomme pas. Nous ne déciderons pas jusqu'à quel point cette anecdote est sûre. Peut-être seroit-on plus disposé à y ajouter foi si on ne remarquoit dans celui qui la raconte une pente continuelle à pallier les torts de Buonaparte. Bien des gens ne verront là qu'une nouvelle défaite pour excuser le grand homme.

Dans le chapitre XXXVI, M. de Pradt parle de l'affaire des cardinaux. Il veut bien *regretter qu'ils aient été l'objet de mauvais traitemens et de sévices, quel qu'eût été l'aveuglement, l'entêtement et même la mauvaise volonté de plusieurs d'entr'eux.* Mais après cette légère concession, il fait un plaidoyer en forme pour prouver que Buonaparte avoit droit de forcer les cardinaux à sortir de Rome et à le reconnoître; *cela n'étoit pas être trop exigeant.* Et qui a jamais accusé Buonaparte d'être *trop exigeant?* M. de Pradt confond même ici les époques. Il suppose que ce ne fut que vers la fin de 1810, et après que le Pape eut

rouvert la contestation par ses brefs au cardinal Maury et au chapitre de Florence, que Buonaparte fit venir les cardinaux à Paris. Ainsi ce seroit le Pape qui auroit été cause de cette nouvelle vexation. Malheureusement l'histoire est là pour démentir l'apologiste. Ce n'est point vers la fin de 1810 que les cardinaux furent forcés de venir à Paris, puisqu'ils y étoient déjà lors du mariage de Buonaparte, qui eût lieu le 5 avril 1810. La mesure prise contre eux est de 1809, et c'est en effet cette année là qu'ils furent amenés en France. Je crois aussi que l'historien a été mal servi par sa mémoire quand il dit que tous les cardinaux parurent ensemble à la cérémonie du mariage civil à Saint-Cloud. Les cardinaux qui manquèrent à la cérémonie du lendemain, ne se trouvèrent pas non plus à la première, à l'exception du cardinal Erskine. D'ailleurs, M. de Pradt les blâme nettement, et se moque même un peu d'eux, à l'occasion du traitement qu'ils subirent. *Alors de crier au martyre, au persécuteur, à l'héroïsme, à l'atrocité, dans le temps qu'il n'y avoit pas plus d'héroïsme d'un côté, que de persécution de l'autre.* Quoi! *il n'y avoit pas de persécution* alors, quand le Pape, les cardinaux et les prélats avoient été enlevés de Rome, que les bannissemens, les violences, les exils se succédoient rapidement, et qu'une inquisition soupçonneuse enveloppoit de toutes parts le clergé de France et d'Italie! Il paroît que M. de Pradt a vu la tempête de loin, et qu'il l'a jugée avec beaucoup de sang froid.

M. de Pradt émet et répète une singulière opinion au sujet des commissions d'évêques créées par Buonaparte, en 1809 et en 1811; c'est que le despote, qui jusque là avoit agi sans guide, *se laissa conduire*

depuis, et rentra dans la bonne route. Du moment qu'il eût un conseil, il fallut s'arrêter et marcher de conserve avec ceux qu'il avoit appelés. L'auteur suppose donc que, dès ce moment, tout alla bien; que Buonaparte ne se laissa plus aller à la fougue de son caractère, et que les violences cessèrent. Il n'est pas impossible que quelque peu de vanité ait dicté ce jugement. On est bien aise de faire croire qu'on avoit de l'influence et de l'ascendant. Cependant ce systême flatteur est encore détruit par les faits. Buonaparte ne suivit pas, depuis les commissions, une autre ligne qu'auparavant. C'est après la commission de 1809 qu'il resserra la captivité du Pape, et qu'il fit arrêter, à Paris et ailleurs, des ecclésiastiques accusés d'avoir reçu ou répandu des brefs. On ne voit pas que M. de Pradt, ni les autres conseils de Buonaparte, aient eu le crédit d'empêcher ces vexations. Et comment pouvoit-on espérer que M. de Pradt prît fort vivement le parti de gens qu'il blâme constamment? S'il parle des brefs de Florence et de Paris, c'est pour dire que *le Pape se fit beaucoup de mal par-là; d'abord à lui, ensuite à la chose elle-même, puis aux ecclésiastiques arrêtés. Quant au clergé, il étoit déjà obsédé de terreurs et de préventions; on ne peut se dissimuler que le petit esprit ne s'en fut déjà emparé, et que les petits prêtres et la gent dévote n'y eussent obtenu beaucoup trop d'empire.* Ce ton dédaigneux et ces expressions insultantes sont assurément bien placés dans une telle bouche et dans de telles circonstances. Taxer le clergé de *petit esprit*, parce qu'il est sensible aux maux de l'Eglise! se moquer des *petits prêtres*, parce qu'ils ont la foiblesse de se déclarer contre l'oppresseur tout-puissant! s'étonner de leurs *préventions*,

quand tout étoit en feu dans l'Eglise! ne pas vouloir reconnoître qu'il y eût persécution, quand cinq cents ecclésiastiques, ainsi que l'auteur lui-même le dit ailleurs, languissoient dans les prisons! insulter à l'affliction de *la gent dévote*, qui avoit la petitesse de prier pour le chef de l'Eglise captif, à l'exemple des premiers fidèles qui prièrent pour saint Pierre dans les liens! tourner en ridicule la piété des ames chrétiennes qui gémissoient en silence, tandis que des courtisans applaudissoient tout haut! n'est-ce pas un beau rôle pour un évêque? n'est-il pas bien honorable, quand on a acheté son repos à force de souplesse, de se moquer de ceux qui ont montré du courage? Ceux qui accompagnoient de leurs acclamations le char du persécuteur, ont-ils bonne grâce à rire des ames pieuses qui soulageoient les persécutés dans leur exil, et celui qui, par état, devoit consoler le malheur, ne provoque-il pas l'indignation quand il en plaisante, et qu'au tort de n'avoir pas fait son devoir, il joint celui de se railler des vertus qui les condamnent? Quand on a nagé dans l'abondance, il est noble, il est généreux de tourner en risée la douleur des proscrits, et les larmes des ames sensibles. Voilà peut-être ce qui, dans la langue nouvelle, s'appelle avoir un *grand esprit*, être au-dessus des préjugés vulgaires, mériter un brevet de libéral, et marcher avec son siècle!

Nous ne nous arrêtons pas à la première députation de Savone, parce que M. de Pradt, qui n'en étoit pas, n'en dit rien qu'on n'ait déjà vu dans d'autres écrits. Il est beaucoup plus curieux sur l'article du concile. D'abord il nous prévient que Napoléon avoit toute raison dans ce qu'il vouloit alors. *Il s'étoit*

réduit, d'après les représentations de la commission, à demander que l'ordre de l'institution canonique ne pût être arrêté par les refus du Pape. Cette demande étoit puisée dans la nature des choses; il auroit rendu par-là un signalé service et aux souverains et à l'Eglise, et en voyant le rôle que le Pape et lui tenoient alors, il est bien naturel de se demander de quel côté étoit-on le plus catholique. Ces étranges lignes se trouvent à la page 481, et, en vérité, elles ressemblent un peu à la folie. Qu'un libéral débite sa politique, disserte à perte de vue sur les constitutions, et fasse résonner à chaque instant les mots de *liberté*, de *lumières*, de *philosophie*, de *tolérance*, c'est la manie du siècle, il faut la supporter; mais que ce même homme veuille décider sur l'orthodoxie, dans le même ouvrage où il s'amuse à semer les propositions les plus hétérodoxes, c'est ce qui prête par trop au ridicule. Dites, si vous voulez, que votre héros étoit un génie, qu'*il n'étoit pas menteur*, qu'il a eu raison en telle et telle circonstance, nous avons de la patience, nous le supporterons; mais qu'il étoit plus catholique que le Pape; ah! celui-là est fort, et cet oracle n'est pas plus absurde que tant d'autres qu'on rend aux petites maisons. M. de Pradt auroit voulu que Buonaparte eût publié alors tout ce qui s'étoit passé entre lui et le Pape, et il est persuadé que cette communication auroit réuni tous les esprits, et auroit fait adopter d'emblée ses propositions, tant elles étoient *justes, simples, naturelles et éminemment catholiques.* Nous avouons que nous doutons beaucoup du succès de la démarche que conseille ici M. de Pradt; car il représente lui-même les évêques d'alors comme des *ultra*, des esprits exaltés, des têtes en fermentation, *qui ne ré-*

voient que persécutions, comme s'il y avoit la moindre apparence. Il commet ici une autre erreur peu importante à la vérité. Le concile s'ouvrit, non le 11 juin, mais le 17. On sait quelle issue il eut; mais ce qu'on ne sait pas, ce sont les mouvemens que se donna M. de Pradt, et la liberté courageuse avec laquelle il fit à Buonaparte les reproches les plus vifs. Il le réduisit au silence. Tout cet endroit de son livre est plein de vraisemblable comme de modestie.

L'auteur n'a pas présenté tous les détails que l'on auroit attendus de lui sur la seconde députation de Savone, dont il faisoit partie. La seule pièce nouvelle qu'il cite, ce sont les instructions données par Buonaparte à cette députation; encore ces instructions paroissent-elles rapportées fort inexactement. On y fait dire à Buonaparte des choses tout-à-fait contradictoires: *Nous avons déclaré que le Concordat a cessé d'être loi de l'empire et du royaume; nous sommes rentrés dans le droit commun des canons qui confèrent au métropolitain le droit d'instituer les évêques; nous rentrerons donc dans le Concordat.* On ne conçoit pas bien comment on pouvoit à la fois rentrer dans le droit commun et dans le Concordat. Quoi qu'il en soit, voici comment l'auteur rapporte ce qui se passa à Savone. Les conférences se passèrent à l'amiable. La députation traitoit avec les cardinaux par l'intermédiaire du cardinal de Bayanne. Le Pape recevoit la députation toutes les fois qu'elle en témoignoit le désir; il admettoit aussi les membres en particulier; mais on ne traitoit point les affaires devant lui. Il ne parla jamais de son défaut de liberté. Les conférences commencèrent le 1.er septembre, et dès le 20, toutes les difficultés se trouvèrent levées. Le Pape accéda à tout, sanctionna

le décret du concile par le bref du 20 septembre, répondit de la manière la plus affectueuse à la lettre des évêques, et consentit même à adresser à Buonaparte un bref en date du 23 septembre 1811. Il accéda aussi à la demande de rectifier les bulles précédemment accordées à M. de Pradt, pour Malines, et en fit délivrer aux évêques nommés de Poitiers, de Saint-Flour, d'Asti et de Liège. La députation ne crut pas devoir traiter ce qui regardoit l'Italie et les autres pays réunis, quoique ses instructions l'en chargeassent. Elle craignit de susciter des embarras, et pensa qu'il falloit laisser ces objets à discuter entre le Pape et Buonaparte. On disputa quelque temps sur la teneur du bref que le Pape avoit rédigé, comme si le concile n'avoit agi que par son autorité, tandis que les instructions recommandoient expressément de n'accepter qu'une approbation pure et simple du décret : après quelques modifications, la députation admit la rédaction que le Pape avoit adoptée en dernier lieu. Le bref, envoyé à Paris, fut remis par Buonaparte à l'examen de quelques conseillers d'Etat, qui remarquèrent le défaut de la mention du concile, et l'omission de plusieurs choses recommandées par les instructions. Ils firent leur rapport au maître, qui révoqua l'ordre du retour de la députation. Plusieurs membres étoient partis avant la nouvelle de cette révocation. L'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes et de Trèves, qui ne se trouvoient encore qu'à peu de distance de Savone, purent être atteints, et retournèrent à Savone, où ils passèrent l'hiver. Buonaparte refusa de faire usage des bulles, et ne répondit point au bref du Pape. Telle est la substance du récit de M. de Pradt, que nous donnons sans le garantir. Il avoit été plus alerte

que les autres, et revint à Paris dans l'automne. Les autres évêques ne quittèrent Savone qu'au printemps.

Le IIIe. volume ouvre par l'histoire et des éloges du Concordat de Fontainebleau. Pour l'histoire, l'auteur ne dit que ce que l'on savoit déjà. Quant aux éloges, ils sont tellement exagérés, qu'il n'est pas vraisemblable qu'ils fassent fortune. *Jamais Concordat ne fut plus nécessaire, plus religieux, plus national. Je ne balance pas à le dire, ce Concordat étoit un acte de lumière favorable au monde entier..... Sûrement le Concordat de Fontainebleau est l'acte le plus lumineux qui, depuis mille ans, ait été fait dans la catholicité, et qui devroit à jamais lui servir de règle.* Qui sera dupe de cet engouement factice, et qui n'aura pitié de cette affectation déplorable de se passionner pour des actes décrédités dans l'opinion, et de heurter toutes les idées reçues parmi ceux qui ont quelque zèle pour la religion! M. de Pradt ne connoît de mesure, ni dans le blâme, ni dans l'éloge; il asservit la religion à la politique, élève les idées du siècle sur les principes de l'Eglise, et se plaint qu'on applique aux temps modernes les règles et les canons antiques. Le grand apôtre recommandoit autrefois aux chrétiens de ne point se régler sur ce siècle : *Nolite conformari huic sæculo*; M. de Pradt prêche une doctrine opposée, et veut que non-seulement les fidèles, mais la religion même se ploie à la versatilité des opinions du siècle. L'Evangile nous avertit sans cesse de nous tenir en garde contre le monde, contre son langage, ses promesses, sa fausse sagesse, ses fausses lueurs; M. de Pradt, au contraire, exalte le monde, ses jugemens et ses lumières, et fait profession de ne pas suivre d'autre règle.

Nous avons été tellement entraînés par la multitude d'erreurs, de faussetés, de méprises, de contradictions, d'absurdités qui se sont offertes à nous dans l'examen des récits et des jugemens de M. de Pradt, qu'il nous reste peu de place pour analyser ses aberrations sur les derniers chapitres de son ouvrage. C'est toujours le même esprit caustique, le même décousu, le même dévergondage (nous demandons la permission de nous servir de ce mot, à l'exemple de l'auteur lui-même, qui l'applique à un prélat fort connu). Il prononce que *la direction du clergé, depuis 1814, a été fausse de tout point;* et cela doit être, puisqu'il n'y a eu aucune part. Il critique avec amertume toutes les opérations d'un pontife, plus recommandable encore par ses vertus que par son âge et par l'éminence de ses titres. Il livre à la risée le Concordat de 1817; il exagère les clameurs qui s'élevèrent contre ce traité, et cependant il dit lui-même: *Ce n'est pas que ce Concordat fut fort dangereux, tant s'en falloit; il étoit même pourvu d'un fond d'innocence très-propre à rassurer.* Il trouve dans cet acte une foule de vices essentiels; par exemple, ce Concordat semble nous faire *rétrograder, et rétrograder est un mot si odieux!* La protestation du Pape sur Avignon est intolérable; la multiplication des siéges est inutile. Il n'y a pas jusqu'au style des bulles qui ne donne prise aux sarcasmes de M. de Pradt. Il s'étonne qu'on y cite les apôtres saint Pierre et saint Paul, et plaisante sur ce sujet d'une manière tout-à-fait déplacée. Tout ce morceau est d'un ton où l'ironie n'est pas rachetée par l'esprit: *Les chapeaux s'en vont pleuvant, comme ils faisoient en 1801; il n'y a de changé que les têtes qu'on leur fait empourprer.*

Quelle élégance dans ce style, et quel sel dans ces railleries! Enfin, M. de Pradt déclare que le dernier Concordat étoit superflu; qu'il n'est pas religieux; qu'il est anti-national: les raisons par lesquelles il le prouve sont dignes de ce qui précède.

Le chapitre intitulé : *Que faut-il faire*, seroit aussi assez intéressant à analyser. La conclusion en est qu'on ne fera jamais rien de bien si on n'adopte pas le principe de M. de Pradt, sur la séparation du spirituel et du temporel. Il faut espérer qu'on aura le bon esprit de suivre ses conseils. La réputation de sagesse et de modération dont il jouit, la pureté des vues qu'il montre dans son livre, la gravité avec laquelle il discute, ses connoissances profondes en théologie, son ton toujours digne d'un premier pasteur, son zèle connu, tout doit le porter à la direction des affaires ecclésiastiques; elles ne peuvent être remises en des mains plus habiles et plus pures. On peut être sûr que l'auteur traiteroit tout cela en se jouant; il mettroit tout dans l'Eglise au niveau des lumières du siècle. Chacun se fera aisément une idée des belles choses que nous verrions éclore sous un guide si prudent et si expérimenté.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'abbé le Gris-Duval, si connu par ses talens, son zèle et sa charité, est atteint, depuis quelques temps, d'une maladie grave qui a pris, ces derniers jours surtout, un caractère plus inquiétant. Les amis de la religion redoublent, en ce moment, leurs vœux pour la conservation d'un prêtre si précieux à l'Eglise par les services qu'il rend, par les exemples qu'il donne, et par les bonnes œuvres dont il est l'ame.

— La *Chronique religieuse* a annoncé, et d'autres journaux ont répété depuis, que le saint Siége et la cour de France étoient convenus provisoirement d'une suspension du dernier Concordat. Ce bruit ne paroît reposer sur aucun fondement solide. Le rédacteur de la *Chronique* s'appuie sur une lettre particulière écrite, dit-il, de Rome, le 30 novembre dernier. Il faudroit savoir d'abord si la lettre existe, puis si celui qui l'a écrite peut inspirer quelque confiance. Il y a des gens qui croient que le rédacteur n'est pas dans une correspondance bien assidue, ni dans des rapports bien intimes avec la cour de Rome, et si le Pape faisoit un traité, M. G. ne seroit peut-être pas le premier à qui il en feroit part. Il est assez probable que le *chroniqueur* a parlé plutôt d'après son désir que d'après des données positives. Il n'est point favorable au dernier Concordat, il l'a même vivement attaqué, il en a parlé comme d'une transaction honteuse; il souhaiteroit qu'elle ne fut jamais exécutée. Voilà, suivant quelques apparences, la source véritable de la nouvelle qu'il a répandue. C'est un bruit qu'il sème adroitement dans le public, pour essayer de diriger l'opinion dans son sens. Il suppose comme un fait ce qui n'est que son vœu, et il espère peut-être qu'à force de le répéter il en sera quelque chose. Que la France soit privée d'évêques, c'est un inconvénient fort léger; l'essentiel est de n'en point avoir qui tiennent leur institution du Pape; discipline reçue, à la vérité, dans toute l'Eglise catholique, mais qui n'est pas admise dans la *Chronique* constitutionnelle ou janséniste, comme vous voudrez l'appeler. On peut donc regarder la nouvelle comme un conte. Outre qu'elle n'est nullement vraisemblable en elle-même, M. Portalis ne resteroit pas à Rome depuis près de deux mois que l'on suppose que cet arrangement a été pris.

— Nous sommes priés d'annoncer la publication d'un ouvrage fort court, et qui n'en sera peut-être que

plus utile. C'est *la Pratique de l'Oraison mentale, rendue facile à tous les vrais fidèles*, Paris, 1818, format in-18 (1). L'auteur ne s'est pas nommé, mais nous savons que c'est un grand-vicaire, moins recommandable encore par ses talens dans l'administration que par sa piété. Accoutumé à l'exercice de la méditation, et affligé de voir l'éloignement que tant de chrétiens montrent pour un exercice si salutaire, il s'est proposé de le leur rendre plus facile par une méthode simple. Il traite d'abord de la nécessité de la méditation; il donne le moyen de la faire, et expose l'ordre qu'il est bon d'y garder pour la rendre plus aisée et plus profitable. Il remarque que pour y réussir il faut moins de science et de lumières que de bonne volonté et de désirs. Enfin il fait connoître les divers genres d'oraison, et trace les avis les plus sages pour en retirer du fruit. Cet écrit peut être fort utile pour les personnes soigneuses de leur salut, et qui ne sont pas assez familiarisées avec une pratique recommandée par tous les saints; elles y trouveront une méthode propre à diriger leur inexpérience, et à les guider dans une route nouvelle, et si propre à les conduire vers la perfection à laquelle nous devons du moins aspirer.

Nouvelles politiques.

Paris. Le télégraphe annonce la mort de la reine de Wurtemberg, sœur de l'empereur de Russie.

— M. le duc de Glocester, accompagné du duc de Bellune, a visité l'Ecole militaire.

— Il n'y a point eu de séance depuis le 11 dans l'une et l'autre chambre. On s'est occupé seulement dans les bureaux de l'examen des projets de loi présentés dans les séances précédentes.

---

(1) 1 vol. in-24; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

— M. Cuvier, conseiller d'État, est nommé président du comité de l'intérieur et du commerce.

— M. le lieutenant-général Pecheux est nommé commandant de la 12e. division militaire à Nantes, en remplacement de M. Rivaud de la Raffinière, qui passe à une inspection d'infanterie.

— Les généraux Harispe, Habert, Decaen, le duc de Plaisance, Alméras, Bonnet et le Marrois, font partie du corps d'état-major de l'armée.

— M. Merlin est nommé maire de Toulon en remplacement de M. le baron de Drais.

— M. Pichon, maître des requêtes, est nommé secrétaire général au ministère de la justice.

— Le 14, M. Mars, avocat du Roi, a donné ses conclusions dans l'affaire Canuel. Il a tracé rapidement les faits, posé les questions, et envisagé l'affaire sous toutes ses faces. Le premier écrit du colonel Fabvier est virulent et déplorable; il enveloppe l'administration toute entière de la ville de Lyon dans une proscription générale. Les imputations contenues dans l'écrit de M. Sainneville sont de la nature la plus odieuse; elles exposent le général Canuel au mépris et à la haine. D'un autre côté, le général a produit contre M. Sainneville des imputations fort graves. Le général étoit en droit de répondre à l'écrit de Fabvier; mais il est répréhensible d'avoir attaqué le sieur Sainneville, qui n'avoit point écrit. M. l'avocat du Roi conclut à ce que les réparations civiles soient respectivement compensées entre MM. Canuel et Sainneville, à ce qu'il soit accordé 25 fr. de dommages et intérêts à l'héritier du capitaine Ledoux, et à ce que les auteurs des écrits soient condamnés, Fabvier en 200 fr. d'amende, Sainneville et Canuel chacun en 100 fr. MM. Mauguin et Fabvier ont répliqué quelques mots. Le jugement est remis à mardi.

— M. le marquis de la Ferté-Sénectère est mort à l'âge de 59 ans; il avoit été honoré des bontés du Roi actuel.

— Par ordonnance du Roi, du 17 décembre, S. M. a institué définitivement la cour royale de Poitiers.

— Le général Excelmans, banni en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815, a obtenu l'autorisation de rentrer en France.

— Il y aura une exposition publique des produits de l'industrie françoise en 1819, et une autre en 1821.

— M. l'abbé Bernard, chapelain du château de Vincennes, a été attaqué, en revenant de Saint-Maur, par un individu qui l'a frappé, et lui a pris sa bourse et les boucles de ses souliers; ses blessures ne sont pas dangereuses.

NÉCROLOGIE.

L'Eglise et la chaire ont perdu, le mois dernier, M. l'abbé de la Fage, chanoine et grand vicaire de Versailles, et prédicateur ordinaire du Roi. Ce Journal devoit à ses lecteurs quelques détails sur cet ecclésiastique recommandable par son caractère et son talent, et nous-mêmes nous devions aux liens de l'estime et de l'amitié de payer quelque tribut à sa mémoire.

Jean-Pierre de la Fage naquit à Mausy, près Rieux, en Languedoc. Son père étoit syndic général des Etats de la province, et jouissoit de la considération générale. Le jeune la Fage montra de bonne heure un goût décidé pour l'état ecclésiastique. Il fut amené par son père à Paris, lorsqu'il n'avoit encore que onze ans. Il reçut la tonsure des mains de M. de la Roche-Aymon, alors archevêque de Toulouse. A quatorze ans, il fut nommé à un canonicat de la cathédrale de Rieux, ce qui ne l'empêcha pas de continuer son cours d'études à Paris. Elevé au sacerdoce, il se fit admettre dans la communauté des prêtres de Saint-André-des-Arts, sous la direction de M. Léger, curé de cette paroisse, le même dont M. de Beauvais, évêque de Sénez, a donné l'oraison funèbre. C'est-là que l'abbé de la Fage fit les premiers essais de son talent pour la chaire. Son frère, qui venoit de succéder à M. de la Fage, père, dans la charge de syndic, le pressoit de se fixer à Rieux, où il étoit chanoine, et où il avoit reçu, en outre, des lettres de grand vicaire. Mais, M. Léger, qui avoit apprécié tout ce dont étoit capable l'abbé de la Fage, engagea M. de Beaumont, archevêque de Paris, à l'attacher à son diocèse. Le prélat le nomma donc promoteur de l'officialité, et en 1770, il lui conféra un canonicat de la métropole. L'abbé de la Fage conserva néanmoins le titre de grand vicaire de Rieux; mais il se livra spécialement à la chaire, prêcha deux fois à la cour, et se fit entendre dans les principales églises de Paris et dans plusieurs villes de province. Il se distingua dans cette carrière par une composition solide, et ne prit point pour modèles quelques abbés académiciens, qui se montroient alors dans la chaire avec plus d'éclat que de fruit, et qui sembloient ployer leur style au goût d'un siècle frivole, et donner à leur élocution je ne sais quelle tournure philosophique. L'abbé de la Fage fut toujours grave et toujours chrétien dans ses discours, et parut plus occupé à toucher et à instruire qu'à briller et à être applaudi. La révolution le surprit au milieu de ses travaux et le dépouilla de ses ressources. Il resta en France pendant cette crise fâcheuse, et parvint à se soustraire aux fureurs des proscriptions. A l'époque du Concordat, sa réputation

et son mérite le firent mettre sur les rangs pour l'épiscopat. Le 8 juillet 1802, il fut nommé à l'évêché de Montpellier; il refusa, et résista même aux instances qui lui furent faites. Il se fixa à Versailles, dont le séjour lui plaisoit. M. Charrier de la Roche, premier évêque de ce siége, s'empressa de l'attacher à son chapitre, et l'inscrivit le premier sur la liste des chanoines qui le composoient. Cette place ne fut point pour l'abbé de la Fage une place de repos. Il prêchoit souvent à Versailles, plus souvent encore à Paris, où il remplit plusieurs grandes stations. Il rendit le même service à plusieurs villes de province. L'âge sembloit n'avoir rien diminué de son zèle, ni même de la force de sa voix. Son débit étoit simple, mais digne de la chaire. Aux talens de l'orateur, il joignoit les vertus d'un excellent prêtre et les qualités sociales. Ayant été présenté à S. M. en 1814, elle le reconnut de suite, et lui rappela les époques précises où elle l'avoit entendu. L'abbé de la Fage fut nommé pour prêcher le carême à la cour, en 1815; mais le Roi ne l'entendit point à cette époque, d'abord, à cause de l'accès de goutte dont S. M. fut atteinte, ensuite, à raison des sinistres événemens qui marquèrent la fin du carême de cette année. L'abbé de la Fage fut plus heureux dans sa station de 1818, que S. M. put suivre jusqu'à la fin. Son dernier discours du jour de Pâques fut remarquable par l'à propos de son compliment au Roi. C'étoit la première fois, peut-être, qu'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans remplissoit un tel ministère, et l'autorité de son âge ajoutoit à celle de ses hautes fonctions. La parole de Dieu avoit dans sa bouche cette noble simplicité qui la rend efficace. Il rappeloit la manière des prédicateurs de la bonne école, cherchant plus à toucher qu'à briller, et paroissant bien pénétré lui-même des vérités qu'il annonçoit. Les infirmités sembloient avoir attendu, pour l'assaillir, qu'il eût terminé sa dernière station. Il perdit l'usage des jambes, et s'affoiblit successivement. Un érésipelle, et ensuite la gangrène annoncèrent sa fin prochaine. Il reçut avec piété les secours de la religion; au milieu des ardeurs de la fièvre, il chantoit les louanges de Dieu. Il mourut le 23 décembre, au matin, ayant toute sa connoissance. Sur les huit heures et demie, il sentit qu'il s'affoiblissoit, se fit mettre sur son séant, joignit les mains, prononça un acte de contrition, et expira aux dernières paroles. Il emporte avec lui les regrets, non-seulement du clergé et de tous ceux qui l'avoient le mieux connu, mais de tant de fidèles qui aimoient à profiter de ses instructions solides. Sa perte est d'autant plus sensible que le nombre des prédicateurs diminue chaque jour, même dans la capitale. La mort a enlevé presque tous ceux qui s'étoient formés avant la révolution, et déjà l'on a peine, à Paris, à remplir les stations accoutumées dans les paroisses. Le peu de prêtres qui ont été ordonnés depuis quinze ans, détournés par les soins du ministère quotidien, n'ont pas assez de loisir pour se livrer aux études que demande la chaire, et nous sommes menacés de voir s'interrompre et peut-être finir cette suite d'hommes distingués par leur zèle et leur mérite, qui honoroient la parole de Dieu par leurs talens, en même temps qu'ils ajoutoient à son efficacité par l'exemple de leur vie.

Gr.

Des Séminaires de France avant la révolution.

L'église de France étoit parvenue, avant la révolution, à l'état le plus rassurant et le plus prospère, sous le rapport de l'éducation ecclésiastique. Partout de grands et beaux établissemens lui assuroient la perpétuité du sacerdoce, et lui offroient pour l'avenir une suite de ressources consolantes pour la piété. Des séminaires étoient formés de tous côtés. Ç'avoit été le principal soin des évêques pendant les deux derniers siècles. On les avoit vus à l'envi construire des édifices pour cet objet, et y attacher des revenus. La grandeur et la solidité de ces bâtimens qui subsistent pour la plupart, annoncent assez l'importance qu'on mettoit à cette œuvre, et la prévoyance qui la dirigeoit. On ne songeoit pas seulement aux besoins présens, on travailloit pour l'avenir. Des maisons vastes, saines, aérées, étoient disposées exprès, sans qu'on se laissât arrêter par de petits calculs d'économie, et nous voyons encore en beaucoup de diocèses des constructions magnifiques qui donnent une haute idée du zèle à qui nous les devons. Beaucoup d'évêques mirent leur gloire à laisser après eux ces monumens de leur générosité et de leur sollicitude. Ils les placèrent presque toujours à côté de leurs cathédrales et de leurs propres palais, afin de pouvoir les visiter avec plus de facilité. Ils pourvurent à leur dotation, soit en y affectant des bénéfices qu'on appeloit *simples*, soit en donnant tout ou une partie de leur patrimoine. Quelques-uns demeuroient dans leur séminaire même, et l'enrichissoient tous les ans de leur revenu; d'autres y laissèrent des legs considérables, et presque partout ces maisons jouissoient de biens-fonds, gage de stabilité, et où l'on puisoit sans cesse de nou-

veaux moyens de procurer de bons sujets à l'Eglise, et de suppléer au peu de fortune de quelques parens, sans être obligé de recourir chaque jour à la charité des fidèles, et sans avoir à craindre sans cesse de voir tarir des sources précaires, et de ne pouvoir suffire à la dépense du lendemain.

L'église de France avoit à la révolution plus de cent soixante séminaires où les jeunes gens étoient reçus pour un prix modique, et quelquefois même sans pension. Dans la capitale seule, combien de maisons offroient l'éducation ecclésiastique à ceux qui désiroient suivre cette carrière! Saint-Lazare, qui, outre la grande maison de ce nom, avoit le séminaire Saint-Firmin; l'Oratoire, qui parmi ses trois maisons tenoit un séminaire à Saint-Magloire; Saint-Sulpice, Saint-Nicolas, les Trente-Trois, Saint-Louis, Saint-Marcel, le Saint-Esprit, les Missions-Etrangères, les Eudistes, les Anglois; les Irlandois, qui avoient deux maisons, l'une aux Lombards, l'autre au Cheval-Vert; les Ecossois étoient autant de séminaires qui pouvoient recevoir un grand nombre de sujets. La congrégation de Saint-Sulpice seule avoit cinq établissemens, le grand séminaire, le petit séminaire, la communauté des Philosophes, la petite Communauté ou les Robertins, la communauté de Lisieux ou de Laon. Saint-Nicolas avoit deux maisons, le séminaire et la communauté; c'étoit proprement le séminaire du diocèse: mais chacun pouvoit choisir entre ces maisons, qui étoient toutes dirigées par des prêtres consacrés exclusivement à ces fonctions, et formés dans le sein des sociétés auxquelles ils appartenoient.

Ces congrégations étoient aussi répandues dans les provinces. Les prêtres de la Mission, autrement dits de Saint-Lazare, étoient ceux qui avoient le plus de séminaires. Ils tenoient ceux d'Agen, Albi, Amiens, Angoulême, Arles, Arras, Avignon, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Belley, Béziers, Bordeaux, Boulogne, Saint-Brieuc, Cahors, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Chartres, où ils

avoient à la fois grand et petit séminaire; Saint-Flour, Saint-Pol de Léon, Pau, pour le diocèse de Lescar; Luçon, Saint-Malo (ils avoient deux séminaires dans ce diocèse, à Saint-Méen et à Saint-Servan); le Mans, Marseille; Metz, où ils avoient deux séminaires, celui de Sainte-Anne et celui de Saint-Simon; Montauban, Nanci, Narbonne, Noyon, Pamiers, La Rochelle, Rodez, Saintes, Sarlat, Sens, Sisteron (ils avoient deux séminaires dans ce diocèse, à Manosque et à Lurs); Soissons, où ils avoient le grand et le petit séminaire; Toul, Tours, Tréguier, Troyes et Vannes; en tout quarante-sept grands séminaires et deux petits. On ne sera point étonné que MM. de Saint-Lazare eussent la direction de tant d'établissemens. La réputation de leur saint fondateur, les services qu'ils avoient rendus eux-mêmes, l'esprit ecclésiastique qui régnoit parmi eux, leur avoient procuré la confiance des évêques. Saint Vincent de Paul étoit même le premier qui eût établi des séminaires sur le pied où ils sont aujourd'hui, et ce n'est pas un des moindres bienfaits dont l'église de France lui soit redevable.

La congrégation qui avoient le plus de séminaires après Saint-Lazare, étoit celle de Saint-Sulpice. Elle dirigeoit les séminaires d'Angers, d'Avignon, d'Autun, de Bourges, de Clermont, de Limoges, de Saint-Irénée à Lyon, de Nantes, d'Orléans, du Puy, de Reims, de Toulouse, où ils étoient chargés, outre le séminaire diocésain, de celui de Saint-Charles, (qui servoit à de jeunes ecclésiastiques de différens diocèses voisins étudiant en l'université de Toulouse); de Tulles et de Viviers. A ces grands séminaires étoient joints partout des petits séminaires, excepté à Nantes, au Puy, à Reims et à Tulles. Le diocèse de Limoges avoit un petit séminaire à Magnac. Ainsi MM. de Saint-Sulpice avoient quinze grands séminaires, onze petits, et de plus les cinq séminaires qu'ils tenoient à Paris, et celui de Montréal dans le Canada, où ils étoient établis depuis l'origine. Ces dignes

enfans de M. Olier avoient hérité de l'esprit et du zèle de leur pieux instituteur, formé lui-même à l'école de saint Vincent de Paul, et l'un de ses plus intimes amis, comme de ses plus dignes imitateurs.

Les Eudistes étoient une congrégation établie dans le 17e. siècle, par le père Eudes, prêtre fort respectable, mort en 1680. Ils étoient répandus spécialement en Normandie et en Bretagne, et n'avoient que deux maisons hors de ces provinces. Leurs séminaires étoient ceux d'Avranches; de Caën, dans le diocèse de Bayeux, de Blois, de Coutances, et de plus dans le même diocèse, le séminaire de Valogne; de Dol, d'Evreux, de Lisieux, grand et petit; de Domfront, dans le diocèse du Mans; de Rennes, grand et petit; de Rouen, de Séez et de Senlis; en tout quinze maisons, sans compter la maison de Paris, qui n'étoit guère qu'un lieu de retraite.

Plusieurs autres congrégations tenoient encore des séminaires. Par exemple celle des Doctrinaires, fondée par le vénérable César de Bus, dans le dix-septième siècle, occupoit les séminaires de Bayonne, de Condom, de Gap, de Mende, de Nîmes, d'Orange et de Tarbes. Le but de cette institution étoit surtout de catéchiser les enfans, et d'instruire les ignorans. La principale maison étoit celle de Saint-Charles, à Paris. Les Doctrinaires avoient aussi des colléges; ils étoient divisés en trois provinces, Paris, Avignon et Toulouse.

L'Oratoire, qui avoit environ quatre-vingts maisons, s'étoit attaché de préférence à la direction des colléges, et étoit cependant chargé de quelques séminaires; c'étoient ceux de Châlons-sur-Saône, grand et petit, de Dijon, de Grenoble, de Lyon, de la Dalbade, à Toulouse et de Vienne. Les Barnabites n'avoient que celui de Bazas. Les prêtres du Saint-Sacrement avoient ceux de Thiers, au diocèse de Clermont, de Vaison et de Valence. Les prêtres du séminaire du Saint-Esprit avoient celui de Meaux. Des Missionnaires, qui appartenoient à diverses associations, tenoient le sémi-

naire de Saint-Garde à Avignon, un à Limoges, un à Mende, deux à Périgueux, le grand et le petit; deux à Poitiers, un à Sistéron et un à Toulouse. Le séminaire de Besançon étoit tenu par une association de douze prêtres, qui se recrutoient dans le diocèse, et qui ne s'étendoient point ailleurs. À Laon, c'étoient les prêtres de Saint-Nicolas de Paris qui dirigeoient le séminaire épiscopal. A Lyon, une congrégation dite des Joséphistes tenoit un des séminaires de ce vaste diocèse.

Outre les congrégations, il y avoit beaucoup de séminaires qui étoient régis par des prêtres lesquels ne formoient point corps. Tels étoient les grands séminaires d'Acqs, Agde, Ajaccio, Aire, Aix, Alais, Aléria, Aleth, Apt, Ausch; Carcassone, Carpentras, Castres, Cavaillon, Saint-Claude, Cominges; Die, Saint-Diez, Digne; Embrun; Fréjus; Glandève, Grasse; Langres, le séminaire de Saint-Charles à Lyon; Mâcon, Mariana, Mirepoix, Montpellier; Nebbio, Nevers, Oléron, Saint-Omer; Perpignan; Quimper; Riez; deux à Rouen, le séminaire Saint-Nicaise et le séminaire de Joyeuse; Senez, Strasbourg; Vence, Verdun et Uzès; en tout quarante-deux séminaires pour la théologie, et de plus les petits séminaires de Bayonne, de Bordeaux, de Boulogne, de Castres, de Châlons-sur-Marne, de Dijon, d'Evreux, de Langres, de Marseille, de Falaise pour Séez, de Sens, et de Chaume en Brie pour le même diocèse, et de Troyes; en tout treize petits séminaires.

Nous ne parlons pas de quelques séminaires pour les prêtres infirmes, tels que la maison de Saint-François-de-Sales, fondée récemment à Paris; le séminaire de Sainte-Austremoine, au diocèse de Clermont; le séminaire de Saint-Charles, dans le diocèse du Mans; le séminaire des missions et des prêtres infirmes à Chirac, diocèse de Mende, et le séminaire de Saint-Louis, à Rouen.

On aura pu remarquer dans ce tableau qu'il y avoit plusieurs villes où il existoit plus d'un séminaire. Ainsi

Avignon en possédoit trois, celui de Saint-Nicolas d'Annecy, par les Lazaristes, de Saint-Charles, par les Sulpiciens, et de Saint-Garde, par les Missionnaires. Bayeux en avoit deux fort nombreux, l'un à Bayeux, l'autre à Caen, et de plus un petit séminaire établi dans cette dernière ville, à côté du grand. Bordeaux, outre le grand et le petit séminaire, avoit un séminaire pour les Irlandois. Le séminaire de Douai, pour les Anglois, étoit fort nombreux. Nous avons vu que Clermont réunissoit quatre séminaires, le grand et le petit à Clermont même, celui des prêtres du Saint-Sacrement, à Thiers, et celui des prêtres infirmes, à Sainte-Austremoine. Coutances en avoit deux, dont un à Boulogne. A Langres, outre le grand et le petit séminaire, étoit celui de Saint-Geosme; à Limoges, celui des Sulpiciens et celui de la Mission; à Lyon, le séminaire de Saint-Irénée, celui de l'Oratoire, celui qui étoit tenu par les Joséphistes, et celui de Saint-Charles par des prêtres séculiers. Nous en avons indiqués deux pour chacun des diocèses de Saint-Malo, de Mende et de Metz. Le Mans en avoit trois, celui des Lazaristes au Mans, celui des Eudistes à Domfront, et celui de Saint-Charles pour les infirmes; Poitiers deux, le grand séminaire et le séminaire Saint-Charles; Quimper deux, un à Quimper et l'autre à Plouguernevel; Rouen quatre, le grand séminaire, les séminaires de Saint-Nicaise et de Joyeuse, et celui de Saint-Louis, pour les prêtres infirmes. Sistéron, quoique diocèse assez peu étendu, avoit trois séminaires, à Sistéron même, à Manosque et à Lurs. Enfin à Toulouse, il se trouvoit cinq séminaires, deux de Saint-Sulpice, un de la Mission, celui de la Dalbade, et le petit séminaire.

Ainsi le zèle et la piété avoient multiplié partout ces établissemens avec une sorte de profusion. Les petits diocèses le disputoient, à cet égard, aux plus grands, et les moindres villes aux cités les plus opulentes. Jusque dans des pays pauvres, au milieu des montagnes, on

voyoit de ces beaux édifices qui annonçoient que la religion avoit aussi pourvu aux besoins des contrées les plus âpres, comme à ceux des provinces les plus riantes. Il n'y avoit que très-peu de diocèses en France où il n'existât point de séminaire. C'étoient ceux de Conserans, qui n'avoit que soixante-trois paroisses, et dont le chef-lieu étoit au bourg de Saint-Lizier, de Lavaur, de Leictoure, de Lombez, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Sagone et de Vabres. Il ne paroît pas non plus que les diocèses de Lodève, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Rieux et de Toulon en eussent au moins au moment de la révolution. Tous ces diocèses étoient fort petits. Les villes principales n'étoient guère que des bourgs, si on excepte Toulon; mais ce dernier diocèse n'avoit que vingt-quatre paroisses, et n'auroit pu fournir assez de sujets pour former une communauté. Cependant ces petits diocèses n'étoient pas entièrement privés de ressources; c'étoit pour eux que l'on avoit établi à Toulouse le séminaire de Saint-Charles, qui étoit commun aux jeunes ecclésiastiques de plusieurs diocèses voisins du Languedoc et de la Guyenne. Les autres diocèses qui n'avoient point de séminaires envoyoient leurs sujets dans les séminaires les plus voisins.

L'église de France comptoit donc, avant la révolution, plus de cent soixante grands séminaires, sans les petits. Nous n'avons guère nommé qu'une quarantaine de ces derniers; mais nous sommes bien certains de ne pas les avoir tous indiqués. Il y avoit dans presque tous les diocèses des établissemens formés par les évêques, pour les premières études des aspirans à l'état ecclésiastique; tantôt ce n'étoient que des colléges pour les humanités; tantôt on y enseignoit aussi la philosophie: on trouvoit aussi des écoles formées par les curés. Ces établissemens n'étoient guère connus hors de l'enceinte des diocèses pour lesquels ils étoient créés, et voilà pourquoi on ne les nomme pas dans cette liste.

Telles étoient les ressources que l'église de France

comptoit avant la révolution, et qui sembloient lui assurer une prospérité durable, quand la tempête vint renverser ces précieux asiles. En un instant ces monumens de la piété de nos pères furent engloutis. Les biens furent envahis, les maîtres proscrits, les élèves dispersés, les bâtimens abattus ou convertis en des usages profanes, le mobilier pillé. Ce qu'une sage prévoyance avoit préparé à force de temps et de sacrifices, fut dévoré tout à coup par la cupidité, et le génie de la destruction seconda l'impiété dans sa haine contre des maisons destinées à la combattre. Son action est trop visible ici pour être contestée, et elle se félicita sans doute d'abattre à la fois toutes ces pieuses retraites d'où sortoient contre elle des athlètes nombreux et zélés. Et telle est l'énorme différence entre l'esprit de religion et l'esprit qui lui est contraire. L'un crée, l'autre détruit ; à l'un nous devons les séminaires, les hôpitaux, et tous ces établissemens de piété et de charité qui couvroient notre sol quand la révolution vint les ravager; à l'autre nous devons ces ravages même et les ruines dont nous sommes encore entourés. C'étoit pour nous, c'étoit pour les âges qui devoient les suivre, qu'avoient travaillé ces fondateurs généreux dont nous avons dissipé les bienfaits; loin d'imiter leur pieuse munificence, nous n'avons même pas su conserver ce qu'ils nous avoient légué, et nous avons dépouillé nos neveux du dépôt sacré que nous étions chargés de leur transmettre. Dans ces temps, que nous appelons d'ignorance et de barbarie, on aimoit à s'occuper du bien de l'avenir, et chacun vouloit laisser après soi quelque chose d'utile et de durable. Ce n'étoient pas seulement les évêques et les corps ecclésiastiques qui bâtissoient et dotoient les séminaires; les particuliers se faisoient un devoir d'y contribuer, et les pères de famille, songeant aux besoins spirituels de leur postérité, prenoient part à ces grandes fondations; et nous, pour prix de leurs dons, enfans ingrats, nous ne parlons d'eux qu'avec mépris; nous

nous targuons d'une vaine prééminence de lumières; semblables à ces écoliers présomptueux, qui, fiers de ce qu'ils ont appris la veille, regardent en pitié le savoir modeste d'un homme dans la maturité de l'âge, et nous ne songeons pas que nous apprêtons aussi à rire aux générations qui nous remplaceront, et qui s'étonneront que, n'ayant rien fait pour elles, nous traitions si légèrement ceux qui nous avoient légué un si bel héritage.

Après avoir vu le tableau des établissemens dont se félicitoit notre église, et qui sembloient nous assurer la perpétuité du sacerdoce et la conservation de l'esprit apostolique, on s'attend peut-être à trouver ici l'état actuel de nos séminaires. Mais combien seroit affligeant ce contraste ! Comme les anciens d'Israël, nous avons vu la gloire du premier temple, et nous gémissons du dénuement du second. Le petit nombre des maisons ecclésiastiques aujourd'hui, leur privation de revenus, leurs ressources précaires, l'exiguité ou l'insalubrité des bâtimens, nous fourniroient de tristes sujets de comparaison. Et cependant combien il a fallu d'efforts pour créer le peu qui existe ! Quel zèle dans les évêques ! Quelle ardeur dans le clergé ! Que de sacrifices dans les simples fidèles ! Tout étoit détruit, tout étoit à refaire, et l'Eglise n'avoit plus le secours des biens dont elle jouissoit jadis. Louons donc le courage de ceux qui ont su relever quelques débris de cette grande ruine, mais en même temps ne nous dissimulons pas tout ce qui nous manque. Voyons partout les séminaires trop étroits pour les besoins et les ordinations annuelles sans aucune proportion avec les pertes. Quel nouveau Vincent de Paul viendra donner une heureuse impulsion à son siècle, et pourra renouveler les prodiges du premier, multiplier les séminaires, et susciter une race plus nombreuse de lévites pour combler les vides du sanctuaire, et consoler l'Eglise qui gémit du présent, et qui s'épouvante de l'avenir !

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les offices de Noël ont été célébrés au palais Quirinal avec la solennité accoutumée. Le cardinal Pacca chanta la grand'messe de la nuit, et le cardinal della Somaglia la grand'messe du jour, à laquelle S. S. assista. Le prince royal de Naples, duc de Calabre, s'y trouvoit aussi avec les princesses sa femme et sa fille, l'archiduc d'Autriche, et un grand nombre d'étrangers.

— Le 23 décembre, l'archiduc palatin a visité l'établissement de la Propagande. Il fut conduit par Mgr. Pedicini, secrétaire de la congrégation, et considéra particulièrement l'église, l'imprimerie, la bibliothèque, le musée de Borgia, etc. Il visita aussi le collége, et s'entretint avec quelques élèves. Le 26, l'archiduc a fait une visite de congé à S. S. Ce prince est parti pour Naples deux jours après.

— Les dix élèves du collége anglois, arrivés récemment d'Angleterre, ont été présentés à S. S. par leur recteur, M. Robert Gradwell.

PARIS. S. M. a adressé la lettre suivante à MM. les vicaires généraux du diocèse de Paris :

« Messieurs les vicaires généraux, rappelés aux pieds des saints autels, moins par la loi que par le vœu de leurs cœurs, les François vont bientôt célébrer le triste anniversaire du jour qui ravit notre auguste et bien-aimé frère Louis XVI à l'amour de ses peuples.

» Au milieu des cérémonies que commandent le deuil et l'expiation, pendant les prières que les prêtres et les fidèles élèveront vers les cieux, les dernières volontés de la victime royale doivent s'unir aux larmes pieuses de notre patrie, pour obtenir les bénédictions du Tout-Puissant.

» A ces causes, notre intention est qu'il soit célébré un service solennel dans toutes les églises du royaume, le jeudi 21 de ce mois. Vous aurez à inviter toutes les autorités civiles et militaires. Nous voulons qu'il ne soit prononcé aucun discours ni oraison funèbre; mais qu'on se borne à lire en chaire

le testament où ce Monarque s'est montré si soumis à la religion, si tendre pour sa famille et ses sujets, si magnanime envers ses ennemis.

» La présente n'étant à autres fins, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde ».

Au château des Tuileries, le 16 janvier 1819.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, le comte DECAZES.

En conséquence de la lettre de S. M., MM. les vicaires généraux ont publié un mandement (1) du 14 janvier, qui prescrit, à l'occasion de l'anniversaire du 21 janvier, les mêmes cérémonies et les mêmes prières qui ont eu lieu les années précédentes.

— Les alarmes que nous avions manifestées dans notre dernier numéro, sur la santé d'un ecclésiastique cher à tous les gens de bien, ne se sont que trop réalisées. Le lundi 18, à neuf heures du soir, M. l'abbé le Gris-Duval a succombé aux maladies graves et compliquées dont il étoit à la fois atteint. Il avoit reçu, quelques jours auparavant, les derniers sacremens, et avoit eu la force d'adresser, en cette occasion, aux fidèles présens, quelques paroles de piété, que sa situation rendoit plus touchantes encore. Sa mort est un sujet de deuil pour la famille respectable au sein de laquelle il habitoit, et dont il faisoit le bonheur; pour les amis auxquels son attachement et ses conseils étoient si précieux, pour les personnes qu'il dirigeoit dans les voies du salut avec tant de douceur, de zèle et de succès. Il avoit un attrait particulier pour porter les ames à la vertu, et sa haute réputation de sagesse et de piété lui avoit donné une influence dont il ne se servoit que pour le bien de la religion, et pour le soulagement de l'humanité souffrante. Combien de bonnes œuvres qu'il avoit créées, et qu'il soutenoit par son activité ingénieuse et sa prudence consommée! Nous ferons connoître plus particulièrement, dans un prochain numéro, ce saint prêtre, qui

(1) Prix, 75 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

laisse un vide irréparable, et qui avoit su se concilier tous les suffrages, comme il réunissoit tous les genres de mérite. M. le Gris-Duval n'avoit que 52 ans.

— M. l'abbé Frayssinous a fait, dimanche, à Saint-Sulpice, l'ouverture de ses conférences annuelles sur la religion. La première a été destinée à montrer le plan et le but de ces conférences; les progrès de l'impiété qui s'insinue aujourd'hui dans la société, par tant de moyens et d'efforts, rendent plus nécessaire que jamais ces cours d'instructions que l'orateur sait rendre aussi attachantes que solides, et qui paroissent devoir attirer la foule cette année comme les précédentes.

— Il peut n'être pas inutile de faire mention d'une espèce de donation dont les exemples sont fort rares dans ce siècle, et surtout après une révolution qui a envahi tant de propriétés respectables par leur ancienneté et leur objet. Par une ordonnance en date du 17 décembre, S. M. a autorisé le legs fait au chapitre de Soissons par un curé du diocèse. Ce legs consiste en un bien-fonds évalué à 15 ou 16,000 fr.

— Par ordonnances du Roi, du 17 et du 23 décembre, S. M. a autorisé des donations de propriétés pour l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Montauban et à Noyon.

QUIMPER. Une mission s'est ouverte ici, le 8 novembre dernier, et a été terminée le 15 du mois suivant. Elle a offert le même spectacle et produit les mêmes effets qu'on a déjà remarqués dans les autres villes favorisées du même bonheur. L'on s'y est peut-être porté d'abord par curiosité, mais bientôt des discours solides ont fait succéder la conviction à l'indifférence. Des conférences, sur la divinité de la religion, ont dissipé les nuages d'une fausse philosophie, en même temps que des instructions, pleines d'une sage morale, ont parlé au cœur. Le nombre des personnes de toute condition, qui suivoient la mission, croissoit chaque jour. Dès la fin de la première semaine, toute la population de la

ville se trouva réunie dans l'église cathédrale. C'étoit une chose touchante de voir une assemblée si nombreuse écoutant, dans un profond silence, et avec une pieuse avidité, les paroles de vie qui sortoient de la bouche des hommes apostoliques. On lisoit sur les visages l'impression vive et profonde que cette parole divine faisoit sur l'auditoire. Elle sembloit se répandre comme une douce rosée dans les ames les plus desséchées par le vent des passions, ou par le souffle de l'incrédulité. Cet heureux résultat a été marqué par des signes certains. La tyrannie du respect humain a été surmontée; des hommes égarés sont venus abjurer des erreurs funestes; ils ont demandé pardon à Dieu d'avoir si long-temps résisté à sa voix, ils ont versé des larmes de repentir et de joie, ils se sont étonnés eux-mêmes de leur sommeil et de leur étourdissement sur leurs intérêts les plus pressans; et ces dispositions n'ont pas été bornées à un petit nombre, puisque, sur une population de moins de 7000 ames, plus de 5000 ont approché des tribunaux de la pénitence, et ont eu le bonheur de sceller leur conversion ou leur renouvellement dans la piété par la participation à la divine Eucharistie. Toutes les autorités, ayant à leur tête le respectable évêque du diocèse, ont assisté à la plantation de la croix, et à la procession du saint Sacrement qui a terminé la mission. On peut dire que ces jours-là les maisons étoient désertes; chaque habitant sembloit s'être fait un devoir de se trouver à ces deux cérémonies. Les missionnaires ont emporté nos regrets, et surtout notre estime pour le zèle qu'ils ont montré, et pour la conduite qu'ils ont tenue.

Montélimart. Un juif, qui fait partie de la légion de Hohenlohe, David Joseph, témoignoit depuis long-temps le désir d'être chrétien. M. Molinary, aumônier du régiment, n'a rien négligé pour s'assurer de la sincérité de ses dispositions. M. Mourier, jeune ecclésiastique de cette ville, s'est chargé d'instruire Joseph, et

de la religion chrétienne, publié en 1767, sous le nom de Fréret. Il a assuré qu'il n'en étoit pas l'auteur. La liste de ses ouvrages est très-considérable. Parmi ses derniers écrits, nous remarquerons un *Eloge de Marmontel*, où il avoit fait entrer une apologie de la philosophie du dernier siècle. Nous reviendrons peut-être quelque jour sur cet écrivain, qui n'eut que le nom d'abbé, et qui n'avoit pas attendu la révolution pour abandonner entièrement les devoirs de son état.

— Catherine Pawlowna, reine de Wurtemberg, qui vient de mourir, étoit née le 22 mai 1788. Elle avoit épousé en premières nôces un prince de Holstein-Oldembourg, dont elle devint veuve en 1816. Elle se maria, en 1816, au prince royal de Wurtemberg, qui devint roi la même année. Elle laisse deux princesses en bas âge. Sa maladie a été fort courte, et sa mort fort imprévue. C'est la troisième reine qui est enlevée depuis deux mois.

— Un général anglois, Wilson, parent de ce sir Robert Wilson, qui a figuré dans le procès de Lavalette, vient d'arriver en Angleterre, de Venezuela, où il étoit allé par un beau zèle pour servir l'insurrection. Il a été mis en prison par Bolivar, et ne s'est échappé qu'avec peine. Ce qu'il publie des insurgés d'Amérique est très-propre à dégoûter leurs partisans. Les volontaires anglois sont très-maltraités dans le pays; ils ne reçoivent ni solde, ni habillement, ni nourriture. Ils ont été indignement trompés par don Mendez, l'envoyé des insurgés à Londres.

— Le marquis de Saint-Simon, capitaine-général des armées espagnoles, et condamné à mort sous Buonaparte, vient de mourir en Espagne.

— D'après une dernière statistique de la Pologne, ce royaume, dans son état actuel, renferme 2191 milles carrés (de 15 au degré), 481 villes, 22,694 villages, et 2,732,324 habitans, dont 212,944 juifs.

— Le roi de Sardaigne vient de former une nouvelle division du territoire de ses Etats de Terre-Ferme. On comptera huit grandes provinces, Savoye, Turin, Coni, Alexandrie, Novarre, Aoste, Nice et Gênes. La population de ces huit provinces s'élève à 3,439,785 habitans.

— Les journaux d'Autriche annoncent que l'empereur et l'impératrice doivent partir le mois prochain pour l'Italie, et que l'empereur visitera Rome et Naples.

(*Samedi 23 janvier 1819.*) (N°. 465).

Nouveaux Opuscules de l'abbé Fleury. Seconde édition (1).

Cet ouvrage parut, pour la première fois, en 1807, et fut suivi, quelque temps après, de *Corrections et Additions* destinées à être jointes aux *Opuscules*. Tout le monde sait sans doute que l'éditeur étoit feu M. Emery, si digne par ses connoissances, sa piété, son zèle pour l'Eglise, et son jugement exquis, d'associer son nom à celui de Fleury. On peut dire que, par la publication de ces *Opuscules*, il a rendu service à la mémoire du célèbre historien, qu'un parti d'opposition cherche depuis cent ans à attirer à soi. Etant devenu possesseur du manuscrit original du *Discours* de Fleury *sur les libertés de l'église gallicane*, il remarqua avec étonnement que ce manuscrit étoit différent des éditions imprimées. Dès 1723, un janséniste, qu'on croit être l'abbé Debonnaire, avoit fait imprimer le *Discours*, où il avoit joint des notes violentes et erronées, qui provoquèrent un arrêt du conseil du 9 septembre 1723, pour supprimer l'écrit. L'arrêt portoit que cette suppression étoit prononcée *à raison des notes qui étoient remplies d'une doctrine dangereuse*. Ces mêmes notes contribuèrent aussi sans doute à ce que le *Discours* fût mis à l'index, à Rome, par décret du 13 février 1725.

(1) 1 vol. in-12, orné d'un *fac simile* de l'écriture de Fleury, prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

Toutefois les éditions suivantes furent semblables à celle-là, soit pour le texte, soit pour les notes. En 1763, Boucher d'Argis, avocat au parlement de Paris, donna une nouvelle édition, qu'il annonça comme *plus correcte, et faite sur un manuscrit plus conforme à nos maximes et aux vrais sentimens de Fleury*. Sous ce prétexte, Boucher d'Argis fit beaucoup de changemens, et prêta à Fleury un langage tout différent de celui de ce célèbre historien, qu'il trouvoit encore trop favorable à la cour de Rome.

M. Emery crut devoir, et à l'intérêt de la vérité et à la réputation de Fleury, de rétablir le texte de son *Discours* d'après le manuscrit qu'il avoit entre les mains, et que nous avons vu. Il donna donc son édition de 1807, dans laquelle, outre le *Discours*, se trouvent plusieurs écrits de Fleury qui n'avoient pas encore vu le jour, tels que celui qui a pour titre : *Libertés de l'église gallicane*; un autre : *Autorité du prince sur la religion*; des lettres, des anecdotes sur l'assemblée de 1682, des réflexions et observations sur divers sujets, etc. Le tout composoit un volume in-12 de 318 pages, dont la publication ne plut sans doute pas beaucoup aux Jansénistes et aux ennemis du saint Siége. Ils en gardèrent rancune à l'éditeur, et trouvèrent moyen de le lui faire sentir, lorsqu'il fit paroître, par forme de supplément, des *Corrections et Additions*, en 74 pages. Ce qu'il y disoit, d'après Fleury lui-même, sur la puissance souveraine du Pape, et surtout son explication des deux derniers articles de 1682, mécontentèrent dans un temps où l'on étoit en rupture ouverte avec la cour de Rome, et où l'on cherchoit à aigrir les esprits contre elle. L'ouvrage fut arrêté par la police, et l'auteur se vit

l'objet de soupçons et de tracasseries qui finirent par un ordre de quitter le séminaire, et de se retirer à Issy. Il s'étoit donc peu répandu d'exemplaires de ce *Supplément*, et il étoit nécessaire de donner une nouvelle édition de tout l'ouvrage. C'est ce que l'on vient de faire dans le volume que nous annonçons, et où les *Corrections et Additions* ont été refondues dans le texte.

Le volume commence par une *Préface* de M. Emery pour faire connoître les différentes pièces qui entrent dans ce recueil. Cette *Préface* est rédigée avec beaucoup d'exactitude et de sagacité. L'éditeur y traite plusieurs questions, et y établit plusieurs faits importans. Il discute quelques assertions de Fleury, et porte un jugement aussi solide que modéré sur cet auteur. Il fait sentir que Boucher d'Argis n'a imaginé la supposition d'un autre manuscrit plus correct, que pour colorer la suppression qu'il vouloit faire de quelques parties du *Discours* de Fleury. Il remarque que depuis la révolution la moitié des libertés de l'église gallicane s'est évanouie; en effet, Fleury, dans son *Discours*, rapporte toutes nos libertés à douze articles; or, il est six de ces articles qui ont rapport aux biens ecclésiastiques et aux bénéfices, et qui sont à présent sans objet, puisque l'Eglise a été dépouillée de tous ses biens. L'éditeur présente encore des réflexions fort sages de Fleury sur un réquisitoire de M. d'Aguesseau, dans l'affaire de l'évêque de Saint-Pons, en 1710, et il en prend occasion de rappeler que le célèbre historien, loin d'approuver les entreprises des parlemens, regrettoit au contraire l'espèce de guerre que l'on faisoit au Pape, et souhaitoit que l'on gardât plus de mesures avec Rome, et qu'on pesât les con-

séquences de ces plaintes, de ces défiances, de ces protestations, et de ces condamnations si fréquentes dans l'histoire de la magistrature. Le reste de la *Préface*, où du moins ce qu'elle renferme de plus important, roule sur les anecdotes relatives à l'assemblée de 1682, et sur l'accommodement fait avec Rome, en 1693. On y cite entre autres la lettre écrite par Louis XIV à Innocent XII, le 14 septembre 1693, lettre déjà insérée dans les *Œuvres de M. d'Aguesseau*, et dans l'écrit du cardinal Sfondrate, mais qui n'avoit pas encore été assez remarquée. Les réflexions de M. Emery sur ces différens points sont pleines de cette sagesse et de cette mesure que cet homme judicieux et éclairé savoit mettre dans toutes les discussions.

Il est temps de venir aux autres pièces qui composent ce volume. Les principales sont sans contredit le *Discours sur les libertés de l'église gallicane*, et les anecdotes sur l'assemblée de 1682; anecdotes qui étoient restées inconnues jusqu'ici, et qui jettent un nouveau jour sur les opérations de cette assemblée. Il est bon de faire connoître les différences qui se trouvent entre l'édition actuelle et celle de Boucher d'Argis. Ces différences ne laissent aucun doute sur l'esprit qui a présidé au travail de l'avocat éditeur. Ses additions comme ses suppressions tendent toutes au même but, qui est de substituer les maximes parlementaires ou jansénistes aux règles et aux droits de l'Eglise. Ainsi Fleury avoit dit dans son *Discours* que *la défense faite aux évêques de s'assembler ne devoit pas s'étendre aux conciles provinciaux*; Boucher d'Argis a supprimé entièrement ce passage, et ajoute de son chef que *la difficulté d'assembler ces conciles, les dé-*

penses qu'ils causent, les disputes qu'ils occasionnent souvent, font que l'on évite d'en assembler sans une nécessité pressante. Il n'étoit pas possible de se mettre en contradiction plus ouverte avec Fleury, qui regrette en toute occasion la cessation de ces assemblées canoniques, si utiles pour le maintien de la foi et de la discipline.

Fleury dit : « Ceux qui ont voulu s'opposer aux prétentions excessives de la cour de Rome, sont tombés en plusieurs excès contraires. Je ne parle pas des hérétiques qui regardent comme tyrannie toute supériorité d'une église sur une autre ; mais de ceux qui reconnoissent la primauté du Pape, il y en a qui la regardent comme une institution utile à la vérité, mais humaine et de simple police ecclésiastique, comme celle des archevêques et des patriarches ; *ce qui est encore hérétique* ». Boucher d'Argis n'a pas craint de supprimer ces derniers mots, comme s'il n'étoit pas notoirement de foi que la primauté du Pape est de droit divin. Le même esprit a présidé à une suppression importante dans le passage où Fleury s'exprime ainsi : « L'Eglise, sans être assemblée en concile, n'en est pas moins infaillible ; elle l'est toujours, et pour être assurés de ce que nous devons croire, il suffit de voir son consentement unanime, de quelque manière qu'il nous paroisse. Donc si le Pape, consulté par des évêques, a décidé une question de foi, et que l'Eglise reçoive sa décision, l'affaire est terminée, comme autrefois celle des Pélagiens, et de notre temps celle des Jansénistes. Il ne faut point de concile, et si quelques docteurs, ou même quelques évêques en petit nombre, murmurent encore, on ne doit pas les écouter ». L'infidèle éditeur a supprimé ces mots : *Et*

de notre temps celle des Jansénistes, sans songer que sans ces mots mêmes le passage tout entier étoit la condamnation la plus formelle du jansénisme, et de l'appel au futur concile, puisque Fleury dit que *l'affaire est terminée*; qu'*il ne faut point de concile*, et que *l'on ne doit pas écouter* les opposans. Boucher d'Argis a même supprimé des passages entiers; par exemple, ceux-ci:

« L'injustice de Dumoulin est insupportable. Quand il s'agit de censurer le Pape, il ne parle que des anciens canons; quand il est question des droits du Roi, aucun usage n'est nouveau ni abusif; et lui, et les jurisconsultes qui ont suivi ses maximes, inclinoient à celles des hérétiques modernes, et auroient volontiers soumis la puissance même spirituelle de l'Eglise à la temporelle du prince. Cependant ces droits exorbitans du Roi et des juges laïques ses officiers, ont été un des motifs qui ont empêché la réception du concile de Trente..... La grande servitude de l'église gallicane, s'il est permis de parler ainsi, c'est l'étendue excessive de la juridiction séculière... Quelque mauvais François, réfugié hors le royaume, pourroit faire un traité des servitudes de l'église gallicane, comme on en a fait des libertés, et ne manqueroit pas de preuves... On demandera pourquoi nous n'avons pas autant de zèle pour empêcher les entreprises de la puissance laïque sur l'ecclésiastique, que les magistrats ont de soin d'empêcher les entreprises des ecclésiastiques; pourquoi nous sommes si indulgens pour les droits du Roi, tandis que nous sommes si rigides contre ceux du Pape ».

Ces passages, et plusieurs autres, faisoient trop d'honneur à la sagesse et à la modération de Fleury, pour plaire à ceux qui ne partagent pas de tels sentimens. Quelquefois Boucher d'Argis altère le sens de la phrase de la manière la plus contraire aux intentions manifestes de l'auteur. Fleury avoit dit : *Le parlement de Paris, qui se prétend si zélé pour nos libertés, a étendu ce droit* (de la Régale) *à*

l'infini sur des maximes qu'il est aussi facile de nier, que d'avancer. Voici la substitution de l'éditeur ; *Le parlement de Paris, toujours zélé pour nos libertés, a développé par ses arrêts les principes de ce droit*; où l'on voit que l'éditeur approuve précisément ce que Fleury blâmoit si nettement. Il est donc clair que son édition étoit une affaire de parti, et que la supposition d'un manuscrit plus correct est un artifice, pour ne pas dire une imposture, qui ne fait pas plus d'honneur à la délicatesse et à la sincérité de Boucher d'Argis qu'à l'exactitude de ses principes.

Nous remarquions tout à l'heure que les jansénistes affectoient de compter Fleury au nombre des partisans de leur doctrine, ou au moins de leur opposition à la cour de Rome. Cette prétention est déjà réfutée par les passages que nous venons de citer; mais on pourroit y en joindre d'autres non moins précis, pris dans ce même volume, qui ne laisseroient aucun doute sur les sentimens du célèbre historien par rapport aux contestations de son temps. Il dit dans le *Portrait du duc de Bourgogne*, qu'*on avoit pris un soin particulier d'instruire ce prince sur l'affaire du jansénisme*, et qu'*on lui avoit fait, en 1700, un* Mémoire *succinct qui contenoit l'histoire de cette dispute, l'état de la question, et la réfutation de la distinction pernicieuse du fait et du droit.* Il y a toute apparence que ce *Mémoire* étoit de Fleury lui-même. Dans la lettre sur M. de Gaumont, qui fait partie des pièces inédites insérées dans le volume que nous annonçons, il rapporte plusieurs traits et maximes de ce magistrat, qu'il loue comme un homme plein de sens, de piété, d'instruction et de droiture. M. de Gaumont disoit que *le jansénisme est l'hérésie la plus subtile*, et que la distinction du fait et du droit

étoit illusoire. Ce magistrat faisoit ce raisonnement, dit Fleury : *Entre les jurisconsultes la question de savoir quel est le sens d'une loi, et ce que signifient ses paroles, est une question de droit et non de fait. Or, c'est la même question de savoir si les cinq propositions sont dans le livre de Jansénius ; il ne s'agit pas d'y trouver certaines paroles, mais d'y trouver le sens condamné de ces propositions ; par conséquent c'est une question de droit.* Il y a encore dans le volume des *Opuscules* une lettre de Fleury à l'abbé le Pelletier (1), auteur de plusieurs écrits en faveur de la constitution *Unigenitus*, et fort maltraité par les Jansénistes. La lettre prouve que Fleury n'avoit pas une si mauvaise idée de cet auteur, et en même temps elle fait voir quel étoit son sentiment sur ces disputes ; nous la citerons en entier :

« Si j'ai tant tardé, Monsieur, à répondre à votre obligeante lettre du 21 mai, ce n'est pas que je ne l'aie reçue en son temps, c'est-à-dire, il y a près d'un mois : mais j'ai voulu vous pouvoir remercier, avec connoissance de cause, du beau présent que j'ai reçu de vous en même temps, je veux dire, de votre livre pour la Constitution, où vous mettez si bien en leur jour les erreurs qu'elle condamne. Je ne vois pas pourquoi vous voulez me faire honneur de cet ouvrage. Il est vrai que vous citez plusieurs faits que j'ai rapportés dans mon *Histoire* ; mais vous n'en avez pas tiré tant de passages formels de l'Ecriture, et tant de raisonnemens concluans qui sont vos principales preuves. Je veux bien toutefois profiter de l'avantage que vous me donnez ; et l'approbation d'un homme de votre capacité, est un puissant motif

(1) Claude le Pelletier, docteur en théologie, et chanoine de Saint-Pierre de Reims, mort en 1751. Ses écrits sont nombreux ; on trouve la liste de la plupart à la fin de son *Traité dogmatique et moral de la grâce universelle*, 1725, in-12. Il eut une pension de l'assemblée du clergé.

pour m'encourager à la continuation d'un si long ouvrage, tant que Dieu me donnera un peu de santé. Permettez-moi de vous communiquer une réflexion dont je suis frappé depuis quelque temps. Toute la morale se rapporte à la pratique : on ne devroit donc y traiter que les questions qui tendent à nous apprendre ce que nous devons faire ou ne pas faire. Or quelle conclusion pratique tirera-t-on de ces propositions : Que toute grâce est efficace, et a toujours infailliblement son effet; et que toutes les actions des infidèles et des autres pécheurs sont des péchés. En concluera-t-on qu'il faut attendre que la grâce nous fasse agir, sans faire de notre part aucun effort, même pour la demander, et qu'il faut désespérer de la conversion des pécheurs? Aucun Janséniste n'osera l'avouer. Qu'est-ce donc que ces questions, sinon des spéculations vaines, comme tant d'autres, dont les écoles sont occupées depuis cinq cents ans? Et non-seulement vaines, mais pernicieuses par leurs effets, disputes, contestations, injures, calomnies, haines mortelles ».

On voit par cet extrait que ce volume présente une variété de matières qui ne sont pas sans intérêt, et des pièces qui méritoient d'être recueillies; mais les anecdotes sur l'assemblée de 1682 offrent surtout un sujet assez piquant pour la curiosité. Ce sera la matière d'un second article.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 1er. janvier, le saint Père a tenu chapelle papale, a assisté à la messe solennelle avec tous les cardinaux, et a reçu ensuite les hommages et les félicitations de ses principaux officiers. La veille au soir, les cardinaux s'étoient rendus à l'église de Jésus, et y avoient assisté au *Te Deum*, pour remercier le Tout-puissant de ses bienfaits pendant le cours de l'année.

— Le 22 décembre, la fête de sainte Lucie a été célébrée par une chapelle royale tenue à Saint-Jean de Latran, et à laquelle a assisté M. le comte de Blacas,

ambassadeur de S. M. très-chrétienne. M. Belli, archevêque de Nazianze, a chanté la grand'messe, à laquelle se sont trouvés les cardinaux, ainsi que les ambassadeurs d'Espagne et de Naples.

— Le pape Pie VI ayant demandé, par son testament, d'être enterré devant la Confession de saint Pierre dans la basilique du Vatican, et d'être représenté par une statue à genoux élevée sur sa tombe, le marquis Canova, qui a été chargé de l'exécution par le feu cardinal Braschi, a achevé le modèle du monument, et a fait dernièrement sur le lieu même l'essai de l'endroit précis, et de la hauteur où il faudra le placer.

— Le 30 décembre, à l'entrée de la nuit, S. A. R. la duchesse de Chablais alla présenter ses félicitations à S. S., à l'occasion du nouvel an. Elle fut introduite chez le saint Père avec le cérémonial accoutumé.

— S. M. la duchesse de Lucques est arrivée à Rome avec le prince son fils et la princesse sa fille. Le 2 janvier, cette royale famille est allée saluer le saint Père.

— Depuis deux mois, trois reines étoient mortes dans l'occident de l'Europe. Une quatrième vient d'être enlevée; c'est Marie-Thérèse de Parme, femme de Charles IV d'Espagne, et mère du roi actuel Ferdinand VII. Cette princesse, fille de l'infant de Parme don Philippe, et par conséquent petite-fille de Louis XV, étoit née à Parme, le 9 décembre 1751, et avoit été mariée en 1765. Elle est morte le 2 janvier, après une courte maladie de poitrine, et a montré dans ses derniers momens des sentimens fort chrétiens. Elle a reçu les sacremens et la bénédiction apostolique *in articulo mortis*. Le roi Charles étoit absent; mais la Reine a vu, avant de mourir, les deux princesses ses filles, qui se sont trouvées heureusement réunies à Rome, la duchesse de Lucques et la duchesse de Calabre.

— M. Tibère Piccolomini, auditeur de Rote, est mort subitement la nuit du 1er. au 2 janvier.

PARIS. Le service annuel pour Louis XVI a été cé-

lébré dans l'église de Saint-Denis avec les mêmes cérémonies que les années précédentes. Les Princes et Princesses y ont assisté; MADAME occupoit, comme à l'ordinaire, une tribune voilée. Des députations des grands corps de l'Etat, des fonctionnaires publics, des officiers généraux, les personnes de la maison du ROI et de celles des Princes, beaucoup d'hommes et de femmes en deuil remplissoient l'église. M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, a officié, assisté de plusieurs chanoines du chapitre. M. de Quelen, évêque de Samosate, a lu le Testament de l'auguste victime. Le service a duré deux heures. Les Princes sont revenus immédiatement après à Paris. La même cérémonie a eu lieu dans la basilique métropolitaine, et dans les églises de la capitale.

— Les obsèques de M. René-Michel Legris-Duval ont été célébrées, le 20, à midi, dans l'église des Missions-Etrangères, sa paroisse. M. l'abbé d'Astros, grand-vicaire du diocèse, nommé à l'évêché d'Orange, officioit. L'église suffisoit à peine pour le grand nombre de personnes qui s'étoit empressées de venir rendre les derniers devoirs à leur ami, leur guide, leur bienfaiteur. On y voyoit presque tous les évêques qui se trouvent en ce moment à Paris, beaucoup d'ecclésiastiques, des hommes de tous les rangs, des pairs, des fonctionnaires publics, des militaires, des jeunes gens, tous profondément attristés d'une perte universellement sentie. Jamais deuil n'avoit réuni plus de conditions différentes. Le riche et le pauvre mêloient ensemble leurs pleurs: Là, des personnages distingués par leur naissance, leurs titres et leurs places; ici, l'indigent, l'enfant du réfuge, le savoyard. Un grand nombre de ces derniers occupoit une tribune séparée; on sait que M. l'abbé le Gris-Duval prenoit d'eux un soin particulier, et qu'il étoit l'ame d'une bonne œuvre, si importante et à peine formée. On remarquoit aussi dans la nef beaucoup de dames pieuses, que le vertueux prêtre dirigeoit, et qu'il avoit associées à ses travaux charitables et à

son zèle pour le prochain. Il étoit aisé de voir combien elles étoient douloureusement affectées, et la ferveur de leurs prières ne pouvoit retenir l'abondance de leurs larmes. Ce lieu même servoit encore à rappeler l'onction persuasive de ce digne ministre de la parole divine; c'étoit dans cette église qu'il avoit, plus d'une fois, ému la charité des fidèles en faveur d'associations et d'établissemens pour différentes classes de malheureux, et il n'y a pas encore un an qu'il y avoit prêché sur les besoins des Missions d'Orient. A ces souvenirs communs, il n'étoit personne, peut-être, qui ne pût joindre le souvenir de quelque service particulier dans l'ordre spirituel ou temporel, de quelque conseil plein de sagesse, et de ces insinuations douces et efficaces par lesquelles M. Duval savoit si bien porter les ames à la vertu. Quand la messe et les absoutes ont été terminées, le convoi s'est mis en marche pour l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, occupée aujourd'hui par des religieuses Carmélites. On sait que c'est-là qu'en 1792 périrent plus de cent prêtres, premières victimes de l'impiété révolutionnaire. Quand le corps est arrivé dans l'église, M. l'abbé d'Astros, officiant, en a fait la remise à M. le chapelain de la maison, et a prononcé un court éloge du défunt. Il a passé rapidement en revue ses qualités principales, et a fait mention entr'autres de son courage dans les jours les plus fâcheux, et du dévouement qui le porta à s'offrir lui-même aux bourreaux de Louis XVI pour confesser ce prince, condamné à périr. Après que M. le chapelain a eu payé aussi son tribut à la mémoire de M. Legris-Duval, on a porté le corps dans le chœur, et on a chanté les vêpres des morts. Ensuite le cercueil a été descendu dans le caveau; il se trouve placé sous la chaire même qu'il avoit fait retentir de sa voix éloquente, et où il avoit célébré le généreux sacrifice des confesseurs de la foi. Beaucoup d'hommes, et surtout de jeunes gens, avoient suivi le convoi, et ont assisté jusqu'à la fin de la cérémonie, et chacun,

en se retirant, éprouvoit le besoin d'épancher ses regrets et sa douleur sur la grandeur d'une telle perte, qui, dans les circonstances où se trouve la religion, est une calamité publique, et peut-être un châtiment.

Dôle. M. Longpré, curé de cette ville, ayant atteint sa cinquantième année de prêtrise, a été sollicité de solenniser une époque aussi intéressante, et le jour en a été fixé au 29 décembre dernier. Environ vingt-cinq prêtres, tant de la ville que des environs, se sont réunis pour faire honneur à leur respectable confrère. On l'a conduit à l'église, où la messe a été chantée très-solennellement, précédée du *Veni Creator* et suivie du *Te Deum*. Les autorités y assistoient, et l'église étoit remplie comme aux grandes fêtes. Les personnes de toutes les classes ont témoigné au curé leur attachement et leur estime, et les pauvres se pressoient sur son passage pour lui exprimer leur reconnoissance et leurs vœux. M. Longpré est en effet leur bienfaiteur et leur père, et c'est à ses soins que l'on doit la réparation et les embellissemens de notre église.

Schwitz (Suisse). Une mission donnée ici à la fin d'octobre, par les pères Gunter et Neltner, a produit de salutaires effets. Quelques journalistes protestans avoient essayé de la représenter comme ridicule ou comme infructueuse. Il est vrai que d'abord diverses personnes avoient eu des préventions contre cette sainte œuvre, et contre ceux qui en étoient chargés; c'étoit la suite inévitable de l'esprit du siècle où tant de gens se déchaînent contre la piété, et contre tout ce qui pourroit la favoriser et l'étendre. Mais ces préventions ont été aisément dissipées. Il étoit difficile de ne pas être frappé du zèle et de la persévérance des missionnaires. Le concours des fidèles pour les entendre, l'empressement à entrer dans les voies de la pénitence, la confiance et le respect pour les ouvriers évangéliques, le changement qui s'est manifesté même parmi ceux qui avoient été le plus opposés à la mission, tout cela a été fort consolant. On

y a vu un heureux augure du bien que peut faire en Suisse le corps qui vient d'y être honorablement accueilli. Le gouvernement même a donné aux deux missionnaires des témoignages de sa satisfaction. Le landamman du canton, accompagné de deux conseillers, députés vers eux, les a remerciés de leur zèle, et félicités de leurs succès.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 20 janvier, le Roi a tenu le conseil ordinaire des ministres.

— Conformément aux ordres du Roi, le cœur de Turenne, déposé autrefois à l'abbaye de Cluny par le cardinal de Bouillon, son neveu, a été rendu à sa famille dans la personne de M. de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais.

— Le général Foy remplace, comme inspecteur général d'infanterie, M. le vicomte d'Osmond, frère de l'ambassadeur de France à Londres. Le général Rouget a pris, à Niort, le commandement des Deux-Sèvres et de la Vienne, en remplacement du général Bauduy, qui commandera la Charente-Inférieure et la Vendée, et résidera à La Rochelle.

— Le tribunal de police correctionnelle a rendu son jugement dans l'affaire Canuel. Le considérant seul est très-long; nous ne pouvons donner que le résultat. Fabvier est condamné en 100 fr. d'amende; Sainneville et Canuel, chacun en 50 fr. Les trois brochures sont supprimées. Fabvier est condamné aux dépens envers Canuel, et Sainneville envers les héritiers Ledoux. Les dépens sont compensés entre Sainneville et Canuel.

— M. Hue, premier valet-de-chambre du Roi, est mort le 19; c'est lui qui est mentionné si honorablement dans le Testament de Louis XVI. Ses obsèques ont eu lieu, le 21, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Quand les pères parlent tant d'indépendance, il n'est pas étonnant que les enfans crient aussi à l'oppression. Les élèves du collége Louis-le-Grand ont voulu faire une petite révolution. Le 15 et le 17, une émeute fort vive y a éclaté. On a

brisé des meubles, forcé des grilles, cassé des réverbères. Un maître qui déplaisoit a été poursuivi, et n'a échappé qu'avec peine. L'insurrection a duré deux jours; il a fallu appeler des gendarmes, qui ne se sont même pas trouvés assez forts, et qui ont eu besoin d'être appuyés par leurs camarades. Enfin on a réduit les mutins, et quelques-uns ont été renvoyés. Les classes ont été suspendues. Un journal fait observer que cet événement, le second qui ait eu lieu depuis deux mois dans l'enseignement, est de nature à provoquer de sérieuses réflexions. La commission de l'instruction publique a prononcé que dix-huit élèves seroient renvoyés à leurs familles; que cinq déjà congédiés ne pourroient être admis aux cours du collége, et qu'il seroit fait un rapport sur cinq autres.

— M. Courtin, préfet de la police pendant les cent jours, a été admis à prêter serment, comme avocat, à une des dernières séances de la cour royale.

— Le conseil municipal de Montpellier a dénoncé au ministre de l'intérieur le rédacteur du *Journal général de France*, qui a accusé le maire de Montpellier d'avoir mutilé les dessins et vignettes du grand ouvrage sur l'Egypte, pour en faire disparoître les aigles. Le conseil supplie le ministre de provoquer la peine due à une telle calomnie.

— Des habitans d'Arles ont profité de la baisse des eaux du Rhône pour fouiller un terrain qui est ordinairement submergé. On y a trouvé des morceaux antiques, des vases, des lampes, des médailles, quelques fragmens d'architecture. On va exécuter dans ce terrain des fouilles régulières.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 19 janvier, la chambre a reçu une lettre de M. le duc de Richelieu, qui, obligé pour raison de sa santé, d'aller passer le reste de l'hiver dans le midi de la France, s'excuse de ne pouvoir partager les travaux de la chambre. M. le comte de Taleyrand, ministre en Suisse, exprime le même regret. On a fait un rapport sur quelques pétitions. Vingt membres ont été désignés par le sort pour assister au service pour Louis XVI, à Saint-Denis. M. le marquis de Clermont-Tonnerre a fait un rapport sur la proposition relative à la suppression du droit d'aubaine. La chambre a renouvelé ses bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 20 janvier, deux membres ont fait des rapports sur des pétitions dont la plupart ont été écartées par l'ordre du jour; une sur les pensions des militaires, a occasionné quelque discussion, et a été appuyée par M. de Villèle; elle a été renvoyée au ministre des finances. On a tiré au sort les noms des vingt membres chargés d'assister au service de Saint-Denis. M. Courvoisier a fait un rapport sur la proposition de M. Dumeylet; il a proposé d'adopter un seul article du projet de M. Dumeylet. La dicussion s'ouvrira à cet égard lundi. La chambre s'est ensuite formée en comité pour entendre les développemens de la proposition de M. Verneilh-Puyroseau, sur les mariages entre beau-frère et belle-sœur. M. Courvoisier a parlé contre. La proposition a été rejetée.

Nous avons reçu une lettre de M. L. C. D. T. en réponse au compte que nous avons rendu de plusieurs de ses écrits dans le numéro du 9 janvier. L'auteur désireroit que nous insérassions cette lettre; nous espérons qu'il voudra bien nous en dispenser. Elle forme six pages, grand papier, et rempliroit une place qui sera, ce semble, mieux occupée par des objets d'un intérêt général. Nous nous faisons d'ailleurs un plaisir de reconnoître que la défense de l'auteur est modérée et polie, et nous souhaitons qu'il nous mette dans le cas de lui être plus favorable dans d'autres ouvrages.

M. l'abbé Moussaud a réclamé contre un jugement porté, il y a quelque temps dans ce Journal, sur une de ses productions. Son apologie se fait aussi remarquer par un excellent ton de politesse; nous regrettons d'être d'un avis différent avec un homme qui se défend avec tant de modestie et de candeur; si l'on peut contester quelques-unes des vues de M. l'abbé Moussaud en fait de littérature, on se sent disposé à beaucoup d'estime pour son caractère et ses procédés.

Nous aurions dû accuser plutôt la réception du paquet que M. N. C. de T. a eu la bonté de nous adresser. Nous l'en remercions, et nous saisirons l'occasion d'en faire usage.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Sur les votes des conseils-généraux de département, en 1818.

Le gouvernement vient de publier une *Analyse des procès-verbaux des conseils-généraux de département, session de 1818;* elle forme un volume in-4°. de 196 pages, qui sort des presses de l'imprimerie royale. Elle est précédée d'un rapport au Roi, par M. le ministre de l'intérieur. Le ministre présente la publicité des procès-verbaux comme un des meilleurs moyens d'éclairer l'administration sur les besoins généraux des peuples, comme sur les intérêts locaux de chaque portion du royaume. Quelques journaux ont donné un extrait de cette *Analyse*, qui comprend beaucoup de matières différentes, agriculture, commerce, routes, canaux, cadastre, échanges, etc. Ces différens objets ne sont guère de notre ressort, et nous ne pouvons d'ailleurs donner à notre extrait que fort peu d'étendue. Nous nous bornerons donc à ce qui rentre plus particulièrement dans notre plan, savoir à ce qui intéresse la religion, la morale et l'humanité.

Religion, églises, clergé.

Le conseil-général de la Haute-Vienne demande qu'une loi nouvelle répare la lacune qui existe dans le Code des délits et des peines, et prononce une punition contre ceux qui oseroient outrager la religion.

Le conseil de l'Allier dit que l'érection de l'évêché de Moulins a rempli les vœux du département, et il insiste pour être aidé par le gouvernement dans les dépenses de l'établissement de ce siége, qu'il est disposé à favoriser. La Dordogne (1) demande un évêque, attendu que l'éloignement du

(1) Nous ne mettons que le nom du département, pour ne pas répéter à chaque instant: *le conseil-général du département*.

chef-lieu ne permet pas à M. l'évêque d'Angoulême d'exercer une surveillance assez directe : (on sait que la convention du 11 juin 1817 établit un évêque à Périgueux, et que M. l'abbé de Lostanges a été nommé par le Roi à ce siége, et préconisé à Rome, avec trente autres évêques de France, dans le consistoire du 1er octobre 1817). Le Gard manifeste le désir des habitans de voir arriver l'évêque destiné à occuper le siége de Nîmes. Indre et Loire remarque que la vacance des siéges dans beaucoup de diocèses refroidit le zèle pour entrer dans l'état ecclésiastique. Saône et Loire demande que le siége d'Autun conserve tout ce département : (on voit que l'augmentation des diocèses est loin d'être contraire aux vœux des départemens; on en sent là les avantages bien mieux qu'à Paris, où cette question n'est envisagée par bien des gens que sous le rapport financier. Les départemens auxquels le dernier Concordat accorde des évêques, ont voté avec empressement des fonds pour cet objet. L'*Analyse* que nous suivons n'a pas cru devoir entrer dans le détail de tous ces votes; elle s'est contentée d'en montrer l'esprit. Ainsi elle ne parle pas du vote du département de la Vendée en faveur de l'évêché de Luçon; nous l'avons fait connoître cet été).

L'état de dégradation des églises excite l'attention de plusieurs conseils. Le Finistère réclame des secours pour les réparations de deux églises de campagne. La Gironde demande que l'entretien de l'église métropolitaine ne soit pas laissé à la charge de la seule fabrique de la paroisse, et que les frais en soient acquittés sur les fonds communs. L'Hérault exprime le vœu que l'on restitue à la cathédrale de Montpellier la sacristie qui a été réunie, sans titre et même sans nécessité, à l'école de médecine. L'Indre et Loire expose que les églises sont détruites sur quelques points, et menacent ruine sur d'autres; il propose d'établir un fonds commun destiné à les reconstruire ou à les réparer. L'Isère demande que les bois connus sous le nom de Grande-Chartreuse fassent partie de la dotation du clergé; ce seroit le seul moyen d'assurer leur conservation, qui est nécessaire à tout le pays. La Meurthe regrette que les ressources du département ne lui permettent pas de contribuer à la réparation de la chapelle des anciens ducs de Lorraine. Dans le Morbihan, l'église de Lorient se détériore de plus en plus, et on pourroit la réparer si le maire réussissoit dans ses démarches pour obtenir le recouvrement

des octrois dus par la marine. Le conseil des Hautes-Pyrénées représente que l'ancien couvent des Carmes, à Tarbes, n'a pas été aliéné; que les décrets donnent ces établissemens aux villes où ils sont situés, et que le domaine ne retire du couvent que 140 fr. par an. La ville de Tarbes n'a que deux églises pour plus de huit mille ames de population; elle s'offre à faire les réparations nécessaires à l'église des Carmes. Le conseil appuie sa requête. Celui de la Sarthe demande qu'il soit accordé à la ville de la Chartres une somme de 18,000 fr. sur les centimes facultatifs, pour l'aider à la reconstruction d'une église dont elle a besoin. La Somme sollicite un fonds de 22,000 fr. sur les fonds de réserve, pour les grosses réparations des églises, et réclame aussi, pour la paroisse de Vignacour, l'autorisation de prélever sur les centimes facultatifs une somme de 18,000 fr., complément de celle de 40,000 fr. nécessaire à la restauration de l'église. Dans Tarn et Garonne, les secours du département ne suffisent pas aux besoins des églises; il faudroit ériger en succursale la chapelle Saint-Jean, à Castel-Sarrazin; donner quelques fonds pour empêcher la destruction totale de l'église de Lavit, et faire continuer les travaux de réparation de la cathédrale de Montauban, qui menace ruine; le gouvernement s'en étoit chargé. Le conseil de la Haute-Vienne appelle l'attention du gouvernement sur le clocher de Saint-Michel, dont une partie de la flèche a été abattue, et il représente qu'il seroit instant de rétablir ce monument.

Plusieurs départemens se sont occupés du sort des desservans, particulièrement les Basses-Alpes, l'Ardêche, l'Arriége, l'Eure et Loire, les Landes, l'Yonne, etc. L'Arriége et l'Eure et Loire expriment le vœu que le traitement des desservans soit porté à 1000 fr. Les Basses-Alpes proposent de substituer au casuel, ou une augmentation de traitement fournie par le trésor, ou un abonnement obligé suivant la population des paroisses. L'Ardêche réclame en faveur des chapelles autorisées une somme égale aux fonds généraux du clergé, et voudroit que l'Etat réglât le traitement des desservans payés par des rôles volontaires, avant d'augmenter celui des autres. L'Arriége sollicite l'augmentation proportionnelle des traitemens dans les divers rangs de la hiérarchie, il seroit à souhaiter que lorsqu'il s'agira de faire des sacrifices pour le logement des curés, on pût, sur la seule autorisation du pré-

fet, dépasser le *maximum* fixé par la loi des finances. Le conseil de la Gironde remarque avec douleur que les prêtres ordonnés chaque année ne suffisent pas à remplir les vacances, et qu'un grand nombre de paroisses sont sans desservans; il estime que le secours à accorder aux ecclésiastiques vieux ou infirmes ne sauroit être moindre de 1200 fr. par an. L'indre et Loire fait observer aussi que le nombre des desservans diminue chaque jour. Les Landes proposent d'inviter de nouveau les habitans à faire aux desservans un supplément, qui, joint à ce que fournit le trésor, porteroit leur traitement aux proportions suivantes : 1500 fr. pour les paroisses au-dessus de quinze cents habitans, 1200 fr. pour celles de mille à quinze cents habitans, et 1000 fr. pour toutes les autres. Il seroit bien à désirer, ajoute ce conseil, que chaque commune pût devenir propriétaire d'un presbytère pour y loger le curé; à cet effet, et de l'avis des conseils municipaux, ne pourroient-elles pas, pour se mettre en état d'acquérir ces maisons, vendre certaines parties de propriétés dont l'aliénation ne nuiroit pas à l'agriculture? Le conseil de la Mayenne réclame des vicaires pour les paroisses supprimées par suite des réunions de communes. Le Pas-de-Calais demande que le secours de 300,000 fr. accordé aux prêtres âgés et infirmes, et aux religieuses, soit distribué entre tous, en proportion de leur âge et de leurs infirmités. L'Yonne émet le vœu que le gouvernement assure lui-même aux curés et desservans des traitemens suffisans; qu'en attendant, lorsque les conseils municipaux reconnoîtront qu'il est nécessaire d'établir un supplément de traitement pour eux, et qu'ils ne le pourront par les revenus des communes, il soit prélevé un supplément sur les centimes additionnels, et, en cas d'insuffisance, sur les contributions foncières des domiciliés.

Les besoins des séminaires ont aussi été pris en considération par les conseils. Celui des Ardennes vote une somme de 8000 fr. pour le petit séminaire, et une indemnité de 1200 fr. pour M. Delvincourt, pro-vicaire général. Celui de la Gironde propose des encouragemens pour augmenter le nombre des aspirans au sacerdoce, dont le besoin se fait particulièrement sentir dans ce département. La Haute-Garonne insiste sur la nécessité de constructions à faire au séminaire de Toulouse, pour l'approprier à sa destination, et réclame des traitemens fixes pour les supérieurs, directeurs et professeurs

des grands et petits séminaires. Dans la Meuse ; quatre-vingts élèves, entretenus au séminaire de Verdun, étoient sur le point de sortir, faute de fonds pour subvenir aux frais de leur éducation ; S. M. étoit suppliée de faire participer à ses bienfaits le séminaire de Verdun, et de lui accorder un secours indispensable à sa conservation.

Instruction publique.

Seize départemens demandent la suppression de la rétribution universitaire ; ce sont les Basses-Alpes, l'Ardèche, l'Aveyron, le Cantal, le Doubs, l'Eure, le Jura, la Haute-Marne, la Mayenne, les Pyrénées-Orientales, Saône et Loire, les Deux-Sèvres, Tarn et Garonne, la Vendée, la Vienne et la Haute-Vienne. Les réglemens sur les bourses excitent aussi les réclamations de quelques départemens. Un grand nombre de conseils se prononcent en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes. L'Allier demande qu'il soit établi une maison pour eux, à Moulins. L'Aveyron désire que l'on encourage la propagation de leur enseignement. Le Cantal rend hommage à la parfaite discipline qu'ils font observer à Aurillac. La Côte-d'Or émet le vœu que l'on établisse des Frères dans les villes, et que l'on favorise dans la ville de Sémur le rétablissement de religieuses qui se proposent de se livrer à l'éducation des filles. Le Doubs recommande à la bienveillance du gouvernement les religieuses de Besançon qui se consacrent à l'éducation gratuite. Le Loiret invite à établir dans un certain nombre des plus fortes communes, des Frères des Ecoles chrétiennes pour instruire la jeunesse des campagnes. Maine et Loire affecte une somme de 3000 fr. pour deux écoles gratuites ; l'une de Frères, l'autre de Sœurs de la Charité. La Haute-Marne voudroit que ceux qui se destinent aux fonctions d'instituteur, fussent tenus de fréquenter les Ecoles chrétiennes pour en connoître la méthode. La Meuse souhaite que l'on favorise l'établissement des Frères dans ce département. La Moselle propose de céder aux Sœurs Sainte-Chrétienne une portion d'un couvent, à Metz, pour l'établissement de leurs écoles. L'Orne demande que l'on établisse des Frères dans chaque ville du département. La Sarthe désireroit que l'éducation fut confiée à des Frères des Ecoles chrétiennes, et la Seine, que l'on instituât promptement, à Paris, une maison centrale pour eux. La Seine-Inférieure leur assigne une

partie du dépôt de mendicité. Le Tarn propose aussi d'établir des Frères dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement. Le Var prie le gouvernement d'accorder 1500 fr. pour donner une Ecole des Frères à Toulon. Vaucluse est également d'avis d'encourager ces Ecoles. C'est assez montrer combien les pieux enfans de M. de la Salle sont estimés partout. Nous pourrions grossir cette liste de toutes les demandes faites par les villes et par les particuliers; mais nous devons nous borner à présenter le vœu des conseils-généraux. Quelques-uns se prononcent aussi en faveur de l'enseignement mutuel; mais ceux-là même souhaitent que l'on accorde protection aux deux méthodes, et ils étoient loin de desirer que l'on n'encourageât l'une qu'au détriment de l'autre.

Hospices.

Ce chapitre, dans les procès-verbaux des conseils, présente des détails affligeans. On y voit combien sont grands les besoins des hospices, depuis qu'une partie de leurs biens est devenue la proie de la cupidité révolutionnaire. On sollicite des secours pour les hospices de Rétbel, de la Rochelle, de Bourges, du Port-Louis, de Lorient, d'Auray, de Lyon, etc. Plusieurs conseils demandent des augmentations de bâtimens ou de terrains, pour les hôpitaux. Le conseil d'Eure et Loire recommande à l'intérêt du gouvernement la maison d'institution des filles pauvres et des sourds-muets, fondée à Nogent-le-Rotrou par les Sœurs de la Charité; il a voté 27,000 francs pour un hospice d'incurables à Chartres. Le conseil de la Sarthe sollicite un secours de 3000 francs pour les Sœurs de la Charité établies à Evron.

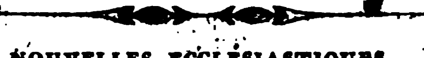
Ce qui est vraiment effrayant dans ce tableau, c'est la progression énorme du nombre des enfans trouvés: c'est la remarque douloureuse de plusieurs conseils, qui demandent que le gouvernement vienne au secours des départemens. Dans le Cantal, la dépense des enfans trouvés, en 1817, a excédé de plus de 13,000 francs les fonds assignés; dans la Dordogne, elle s'est élevée à 97,000 francs; dans le Finistère, les hôpitaux ne peuvent plus suffire à cette dépense; les communes leur doivent 60,000 francs, et ne peuvent payer. Dans la Loire-Inférieure, le nombre toujours croissant des enfans trouvés a forcé d'allouer 50,000 francs pour cet objet, et on prie le ministre de ne point réduire cette somme. Dans le

département du Nord, la dépense des enfans trouvés a dû s'élever, en 1818, à la somme de 212,640 francs. Lyon demande, pour le même objet, un secours extraordinaire de 175,000 francs, outre 100,000 francs pour les autres dépenses des hôpitaux. La dépense des enfans trouvés est aussi un fardeau beaucoup trop lourd pour le département de Vaucluse. Le département de la Haute-Vienne se plaint également de supporter seul cette dépense, qui s'accroît dans une proportion effrayante, et qui devroit être partagée par les départemens voisins, d'où les enfans trouvés sont apportés à Limoges. Cette observation douloureuse se trouve répétée plusieurs fois dans les procès-verbaux des conseils.

Les autres chapitres ont rapport, comme nous l'avons dit, à des matières d'administration, de commerce et autres purement civiles. Nous y avons remarqué cependant des vues qui rentrent dans le cercle des idées qui nous occupent. Ainsi, le conseil de la Creuse propose de diminuer le nombre des municipalités, et d'augmenter celui des paroisses. L'Eure demande que l'on lie intimement, par des dispositions précises, les actes religieux aux actes civils. Le Jura sollicite la répression de l'usure par des peines plus sévères. Plusieurs départemens se plaignent de l'inutilité des dépôts de mendicité. L'Arriège consacre 10,000 francs pour restaurer et agrandir les prisons de Foix, afin de séparer les sexes, les âges et les délits. Le Loiret expose aussi les inconvéniens de confondre dans la même prison des hommes endurcis dans le crime avec des individus condamnés en police correctionnelle; il offre de voter des fonds pour mettre ceux-ci dans une prison séparée. La Seine exprime aussi le désir de voir séparer les crimes des simples délits. Le Finistère souhaiteroit que les ateliers de travail, dans les prisons, fussent dirigés par les Sœurs de la Charité ou par des sociétés de bienfaisance. Enfin, plusieurs conseils sollicitent la révision du Code pénal, et une distribution plus équitable des peines; ce Code se sent du temps où il fut rédigé, temps de despotisme, de violences et de persécutions.

Nous nous sommes fait un plaisir de présenter ce court extrait des votes des conseils généraux; il fait honneur à leur sagesse ainsi qu'à leur zèle, et prouve qu'on sait, dans les provinces, apprécier l'importance de la reli-

gion et des établissemens qui la favorisent, et sans lesquels elle ne peut se soutenir. Il est clair, en effet, que ce ne seroit vouloir la religion que de nom, que d'en reconnoître la nécessité en principe, et de ne lui accorder rien de ce qui lui est nécessaire; elle ne peut subsiter sans églises, sans évêques, sans un entretien honorable pour ses ministres, sans séminaires, sans écoles chrétiennes, et les votes des conseils sur tous ces points sont dans la nature des choses, et dans l'intérêt réciproque de la religion et de la société.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On a célébré dans la chapelle du château le service anniversaire du 21 janvier. Mme. la duchesse de Bourbon y assistoit, avec le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le capitaine des gardes, et le major-général de service. S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

— M. Grégoire-Pierre Giarve, évêque maronite, sous le titre d'archevêque de Jérusalem, a eu, ces jours derniers, une audience de S. M., qui l'a accueilli avec bonté, et s'est entretenu avec elle en italien. Ce prélat demande, dit-on, au nom de la nation maronite, que le ROI veuille bien ordonner qu'on lui fournisse, de l'imprimerie royale, un assortiment de caractères syriaques pour monter une imprimerie dans le Mont-Liban. Cette imprimerie serviroit à reproduire de bons livres de religion et de piété dont les catholiques du pays manquent, et qui ramèneroient les Grecs à l'unité; ceux-ci n'ont point non plus de livres, ou n'en ont que de fort médiocres. L'attachement inviolable des maronites à l'Eglise mériteroit en effet la faveur qu'ils sollicitent de la piété de S. M. M. Giarve a été présenté aussi aux princes et princesses.

— MADAME, instruite que la paroisse de Vitou-

ville, près de Pont-à-Mousson, étoit hors d'état de faire les frais de réparation de son presbytère, a envoyé 300 fr. pour cet objet.

— La société formée pour le soutien et l'accroissement du petit séminaire de Paris, tiendra, le 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales, une assemblée de charité dans l'église Saint-Sulpice. Le sermon sera prononcé à deux heures par M. Varlet. La quête sera faite par Mme. la marquise de la Tour-du-Pin et la baronne de la Bouillerie, auxquelles les personnes qui ne pourroient venir à Saint-Sulpice, pourront envoyer leur offrande. La société reçoit les dons et souscriptions pour le même objet : la souscription n'est que de 5 fr. par an ; on peut en prendre plusieurs.

— Parmi les bonnes œuvres créées par le zèle et la charité du prêtre vertueux que la capitale vient de perdre, il en est une que le monde connoît à peine, et qui a cependant déjà produit de grands fruits. Peut-être est-il d'autant plus à propos de la faire connoître, et d'appeler à cet égard l'attention et l'intérêt des ames pieuses, que la mort du fondateur prive tout à coup cette œuvre, non-seulement des conseils et de la sagesse d'un guide si expérimenté, mais encore des ressources qu'il savoit lui ménager par son crédit, et sans lesquelles elle menaceroit de tomber. Trois prisons sont destinées, dans Paris, aux femmes qui ont mérité d'être renfermées. Saint-Lazare, qui est situé à l'extrémité de la capitale, et où un ecclésiastique zélé va exercer son ministère avec une constance que rien ne rebute ; les Madelonnettes, où l'on envoie les femmes prévenues ou convaincues de vol, celles que leurs parens font renfermer, et les prisonnières pour dettes ; et la Petite-Force, destinée à ces victimes de la corruption qui ont enfreint les réglemens de police auxquels elles sont astreintes. Cette dernière prison renferme environ cinq cents filles. Ce fut le 15 de janvier 1818, que quelques dames commencèrent à visiter les deux dernières pri-

sons, pour essayer de ramener à la vertu des êtres qui sembloient flétris sans retour par le vice, et endurcis par d'affreuses habitudes. Elles visitèrent d'abord, aux Madelonnettes, l'infirmerie et l'atelier de travail pour les condamnées. Près de l'atelier est une chapelle où toutes les femmes de la prison se réunissent les dimanches et fêtes pour entendre la messe. Il n'y a pas de chapelle à la Petite-Force, et l'aumônier ne servoit que pour les malades en danger; il y a dans cette prison cinq infirmeries et quatre ateliers. Ce n'est pas sans beaucoup de peine et de dégoût que les dames ont obtenu quelque succès. Si elles n'avoient été animées que de motifs humains, elles auroient en plus d'une occasion renoncé à leur entreprise, tant l'éloignement pour la religion étoit extrême et le désordre des mœurs effroyable; mais Dieu a soutenu leur courage et béni leurs travaux. Aux Madelonnettes, M. l'abbé Simon, vieillard infirme, ayant été frappé de paralysie au mois d'août dernier, a été remplacé par M. l'abbé Cars, qui s'est consacré à cette œuvre avec un zèle admirable. Tous les jours il visite l'infirmerie, il instruit les jeunes personnes, il fait chaque dimanche une exhortation. Il a eu la consolation de voir plusieurs coupables mourir d'une manière très-édifiante. Deux ont été conduites, le 16 novembre, à la maison de refuge de Saint-Michel. Une malade fait aux autres la prière matin et soir. Quelques-unes des femmes employées dans la maison paroissent disposées à seconder les dames dans leurs efforts pour le bien des prisonnières. A la Petite-Force, ce n'est qu'après bien des contradictions et des variations qu'on est parvenu à établir des exercices réguliers de religion. L'étonnement de ces filles fut extrême quand elles entendirent parler de Dieu et de vertu. Pour un grand nombre, c'étoit un langage tout nouveau, et elles ne pouvoient revenir de leur surprise de voir une dame s'arracher au monde pour venir leur apprendre qu'elles étoient chrétiennes, et qu'elles avoient une ame

à sauver. Cependant, dès le 19 janvier, une jeune fille, touchée de la grâce, demanda à entrer à Saint-Michel; d'autres suivirent bientôt son exemple, et avant la fin de juillet, quarante-cinq étoient déjà entrées volontairement dans cet asile du repentir. Le mois dernier il y en avoit soixante-quatorze. Leur conduite à Saint-Michel a répondu à cette première démarche; trois ont été baptisées, dix-sept ont fait leur première communion, vingt-une ont mérité qu'on leur permît d'approcher plusieurs fois des sacremens; des retraites données par MM. les Missionnaires n'ont pas peu contribué à fortifier ces conversions naissantes. Quatre seulement ont été renvoyées pour mécontentement; quatre autres, qui étoient malades, ont été placées dans des hospices. Il en reste soixante-quatre à la charge des dames qui se sont consacrées à cette œuvre. La maison de Saint-Michel les reçoit pour 250 francs par an. Mais cette pension, si modique en elle-même, forme une forte somme, vu le nombre des pensionnaires. MADAME a bien voulu contribuer par ses bienfaits à cette dépense. Plusieurs personnes en place s'intéressent à cette entreprise; les magistrats en sentiront plus que d'autres les avantages et l'importance, et la société toute entière doit désirer le succès et la continuité d'une telle œuvre. Les soixante-quatre filles admises à Saint-Michel, justifient les espérances qu'on avoit conçues d'elles; elles édifient les religieuses par leur repentir et leur bonne volonté; elles consolent leurs familles affligées de leurs premiers déréglemens. D'un autre côté, les filles qui sont encore à la Force donnent aussi des sujets de consolation. On a séparé les âges. Une nouvelle surveillante, payée par les dames, a été attachée à l'atelier des plus jeunes; elle leur fait faire la prière, et les dirige avec beaucoup de douceur et de charité. Le jour de Noël, toutes les prisonnières désirèrent entendre la messe. M. l'abbé d'Astros, nommé à l'évêché d'Orange, leur procura cette satisfaction. Elles disposèrent et ornèrent à cet effet un des ateliers,

et entendirent la messe et l'instruction qui leur fut faite, avec un silence et un respect qui eussent fait croire qu'on étoit dans d'autres lieux. Telle est l'œuvre entreprise par quelques dames, avec les conseils et sous les auspices de M. l'abbé Duval; il devoit tenir à cet effet, cet hiver, une assemblée de charité, et prononcer un discours; mais Dieu l'a appelé à lui. C'est aux ames généreuses à seconder, autant qu'il est en elles, ses pieux desseins, et à suppléer à ce qu'il n'a pu faire; c'est, sans doute, une des meilleures manières d'honorer sa mémoire, et de suivre les conseils et les exemples qu'il a donnés pendant sa vie.

— La fête patronale de Saint-Sulpice a été célébrée, dimanche dernier, dans l'église de ce nom. M. de Coucy, archevêque de Reims, a officié pontificalement le matin et le soir.

— L'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis fait célébrer, le mercredi 27, dans l'église Saint-Roch, le service annuel qu'elle a fondé pour l'ame de Louis XVI. M. l'évêque d'Amiens officiera.

— M. le duc de Doudeauville ayant obtenu de faire transporter à Montmirail le cœur de M. l'abbé Duval, M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucault a voulu y conduire lui-même ces précieux restes, qui ont été reçus avec des témoignages publics de respect et d'affliction, dans une ville où le saint prêtre a *résidé* souvent, et où il n'étoit pas moins cher et moins vénéré qu'à Paris.

— Si les gens de la *petite église* s'agitent dans le diocèse du Mans pour introduire ou perpétuer le trouble et le schisme, les amis de l'ordre et de l'unité ne manquent point de zèle pour les combattre, et les sentinelles d'Israël veillent pour la garde du dépôt de la saine doctrine. Nous avons déjà annoncé quelques écrits propres à détromper les fidèles que l'on s'efforce d'égarer; en voici un nouveau qui tend au même but, et qui a pour titre : *la Petite Eglise, ou MM. Blanchard, Gaschet,*

Vinson, Bucy et leurs adhérens, convaincus de schisme, en neuf entretiens; le Mans, 1818, in-8°. de 80 pages. L'auteur, M. l'abbé Julien, suppose qu'il a avec M. Mériel-Bucy des conférences dans lesquelles il répond à ses objections, et résout ses difficultés. Cette forme d'entretiens est peut-être plus convenable pour le commun des fidèles, pour lesquels M. Julien a travaillé. A la fin sont des *Observations* sur le dernier ouvrage de M. Meriel-Bucy : *Victoire et triomphe complet*.....; une des plus pauvres et des plus misérables productions qu'il fut possible d'imaginer, et dont M. Julien relève, en quelques pages, les inepties, les mensonges et les injures. Telle est l'idée générale du travail de M. l'abbé Julien, qui est muni de l'approbation de M. l'évêque du Mans, en date du 20 novembre dernier. Le prélat juge cet écrit utile pour ramener les fidèles égarés par des raisonnemens captieux, et il engage les pasteurs à le recommander à leurs paroissiens. Nous ne pouvons que souscrire à un jugement si flatteur pour l'auteur, et faire des vœux pour que son écrit dessille les yeux prévenus. Si on ne sauroit se défendre de quelque indignation contre les guides présomptueux qui ne se servent de leur ascendant que pour égarer des hommes foibles et ignorans, on ne peut que plaindre ceux-ci, dont la simplicité et la bonne foi méritent que l'on ne néglige rien pour les éclairer et les ramener dans la bonne route.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La cour a pris le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion de la mort de la reine de Wurtemberg, qui a été notifiée au Roi par M. de Gallatin, ambassadeur de Wurtemberg.

— Plusieurs changemens viennent d'être faits dans le conseil d'Etat. D'après le nouveau tableau qui vient d'être publié, MM. de la Porte Lalanne, de Malcor, de Blaire, Tabarié, Bergon, Pernety, de la Bouillerie et de Chabrol, cessent d'être conseillers d'Etat en service ordinaire. M. Doutremont est admis à la retraite. MM. Sallier, de Longuève,

Paulze d'Yvoy, de Castillon, Duhamel, d'Arlincourt et d'Ormesson ne sont plus maîtres des requêtes en service ordinaire. MM. Ramond et d'Argout deviennent conseillers d'Etat en service ordinaire.

— MM. de Collenel, Thirat de Saint-Aignan, Delaire et de Salvandy, sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

— M. de Breteuil, préfet de Chartres, est remplacé par M. Joseph d'Estourmel, préfet de la Sarthe, et M. Pepin de Bellisle, préfet de la Dordogne, passe au Mans, à la place de ce dernier. M. de Castéja, préfet du Haut-Rhin, remplace M. de Barrin, préfet de la Haute-Vienne; M. Sers, sous-préfet de Weissembourg, est fait préfet du Haut-Rhin, et M. Paulze d'Ivoy, maître des requêtes, devient préfet de l'Ardèche en remplacement de M. d'Indy.

— La place de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre est supprimée; M. Allent, qui l'occupoit, est nommé président du comité du contentieux au conseil d'Etat.

— M. le lieutenant général Despinois, commandant la 1re. division militaire (Paris), est mis à la retraite, et remplacé par le M. lieutenant général Defrance. A Rouen, M. le lieutenant général Maurin remplace M. le lieutenant général Liger-Belair dans le commandement de la division.

— Un officier, chargé d'une nombreuse famille, et réduit à un mauvais état de santé, s'étoit vu, il y a quelques jours, enlever son mobilier par suite d'une condamnation judiciaire; le Roi, instruit de sa situation, a ordonné de remplacer le mobilier vendu.

— S. M., à l'occasion du 21 janvier, a accordé la grâce à sept individus détenus, à Paris, par suite de diverses condamnations; cinq l'étoient pour cris séditieux.

— Le Roi a accordé à M. le comte Corvetto, ancien ministre des finances, une pension de retraite de 20,000 fr., en récompense de ses services.

— Le tribunal correctionnel a condamné à trois mois de prison, 300 fr. de cautionnement et 50 fr. d'amende, le nommé Guin, peintre en voitures, qui avoit tenu des propos séditieux sur l'avenue de Neuilly.

— M. le Sueur, naturaliste et dessinateur, connu par la part qu'il a prise au voyage dans les Terres-Australes, sous le capitaine Baudin, se dispose à partir pour visiter les pays arrosés par l'Ohio, le Mississipi et le Missouri, et en recueil-

lir les graines et les plantes qui pourroient être utiles dans nos climats.

— Mme. la comtesse de Montesquiou a démenti ceux qui lui attribuoient les *Mémoires pour servir à la Vie d'un homme célèbre*.

— On dit que M. de Pradt se met sur les rangs pour remplacer M. Morellet à l'Académie françoise. On ne peut contester qu'il n'y eût de l'à propos dans un tel choix. M. de Pradt est certainement digne de succéder à l'abbé Morellet, et celui-ci, de son côté, méritoit un tel successeur.

— Le conseil d'administration des hospices de Perpignan a adressé une réclamation au sujet d'un article inséré dans les journaux relativement aux enfans de l'hospice de la Miséricorde qui étoient soupçonnés d'un vol dans l'église. D'après les recherches faites par le conseil, il est constant que tous les individus de l'hospice ne purent en sortir la nuit du vol; qu'aucun prêtre n'y est entré dans l'intervalle du vol à la restitution, et que l'ecclésiastique à qui l'argent a été rendu a déclaré n'avoir eu aucune communication dans l'hospice à l'occasion de ce vol.

— *Le Constitutionnel d'Anvers* annonce que le sieur Cauchois le Maire est rentré en France.

— Constans, Yence et Bessières-Veynac, qui avoient été impliqués dans l'affaire Fualdès, et mis en jugement après l'exécution de Bastide et de Jausion, ont été acquittés par le juri, à Albi, le 14 janvier, après vingt-deux séances.

— La session du parlement d'Angleterre a été ouverte, le 21 janvier, par des lords commissaires, au nom du prince régent. Le discours n'offre rien de remarquable.

— On a reçu, par les Etats-Unis, de nouvelles de la situation actuelle du Chili. Le parti révolutionnaire y étoit divisé en deux factions, celle de Carreras et celle des Larrins; ce sont deux familles puissantes. La première a eu le dessous, et deux des Carreras ont péri sur l'échafaud. Le directeur O'Higgins est le maître avec son armée, qui ne va pourtant guère qu'à six mille hommes; il n'est pas partisan d'une représentation nationale, et aime mieux se charger tout seul de sauver la patrie. Sur un million deux cents mille habitans, le tiers reste attaché à la cause royale; les villes de Valdivia, de la Conception et de Penco, ainsi que l'île de Chilon, sont les principaux points où les royalistes dominent. Le clergé commence à devenir suspect; on envahit de temps en temps

quelqu'une de ses propriétés; mais il est question de prendre à cet égard une mesure générale : c'est par-là que commencent les révolutions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 janvier, la séance a été ouverte par un rapport de M. Bivière, au nom de la commission des pétitions. L'une d'elles a donné lieu à une longue discussion ; c'est celle de trois habitans de la Martinique, dépossédés de leurs créances sur le gouvernement par un décret du 23 décembre 1810. Le rapporteur, après des développemens assez étendus, conclut qu'il est impossible de satisfaire les pétitionnaires, et propose l'ordre du jour. M. de Villèle fait observer que c'est pour la septième fois que les pétitionnaires réclament la justice de la chambre ; il se récrie contre l'arbitraire des refus qu'ils éprouvent, et conclut au renvoi au ministre de la justice. M. de Chauvelin appuie cet avis. M. Pasquier et M. le garde des sceaux le combattent. Plusieurs membres parlent encore sur cette question. L'ordre du jour est adopté à une forte majorité. M. Delessert prend la parole, au nom de la commission, sur le projet de loi relatif à M. de Richelieu ; il a proposé l'adoption du projet, sauf qu'au lieu de prendre les 50,000 fr. de revenu dans les domaines de la couronne, ils seront pris dans les domaines de l'Etat. La discussion s'ouvrira à cet égard jeudi. Elle s'entame sur la proposition de M. Dumeylet, relative aux pétitions, et dont la commission étoit d'avis de n'adopter qu'un seul article. M. Blanquart-Bailleul propose une autre rédaction. M. Lizot vote contre la proposition. M. de Chauvelin, après quelques réflexions sur l'inaction de la chambre depuis six semaines, et sur les lois d'exception, demande que l'article 5 de la proposition de M. Dumeylet soit modifiée ainsi : *Lorsqu'une pétition sera prise en considération, et renvoyée à qui de droit, la chambre pourra, suivant l'importance des faits, ajouter une invitation au ministre compétent pour lui en faire connoître le résultat.* La discussion est continuée aux séances suivantes.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues.)

Les Orateurs chrétiens, ou *Choix des meilleurs Discours prononcés dans les églises de France, depuis Louis XIV jusqu'à ce jour.* Tome Ier. (1).

L'éloquence de la chaire, qui est un des plus beaux titres de gloire de notre littérature, compte parmi nous, depuis deux siècles, des hommes éminemment distingués comme écrivains, et plus recommandables encore par leur qualité de prédicateurs de la doctrine évangélique. Les amis du goût admirent en eux les grâces du style, la régularité des plans, l'enchaînement des parties, la clarté, la méthode, l'abondance, suivant la différence des talens; les amis de la religion remarquent surtout la pureté de la morale, l'onction des conseils, l'heureuse application de l'Ecriture, l'exactitude de la doctrine, l'esprit de piété qui anime l'orateur. Il en est plusieurs à qui cet éloge pourroit s'appliquer avec plus ou moins d'étendue; car ce n'est pas seulement, comme on le croit dans le monde, Bossuet, Bourdaloue et Massillon qui méritent d'être cités comme de dignes ministres de la parole divine : d'autres, quoique dans un rang inférieur, ont paru avec honneur dans la chaire, et ont annoncé les vérités saintes avec zèle et avec succès; et leurs discours, qui nous ont été transmis, justifient la réputation qu'ils ont eue de leurs temps. Tels ont

(1) Cet ouvrage sera composé de 22 à 26 vol. in-8°., et paroîtra par livraison; prix de chaque volume, pour les souscripteurs, 6 fr. et 8 fr. franc de port. On souscrit à Paris, chez Vauquelin; et chez Adr. Le Clere, quai des Augustins.

été entr'autres Cheminais, Bretonneau, la Rue, Ségaud, la Neuville, et beaucoup d'autres prédicateurs du second ordre, qui ont paru principalement dans le cours du siècle dernier. L'abbé, depuis cardinal Maury, témoignoit, dans son *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, le désir de voir paroître un recueil des meilleurs sermons de cette classe de prédicateurs, et ce recueil auroit en effet plus d'un genre d'utilité. Il offriroit aux fidèles des sujets de bonnes lectures, et fourniroit surtout aux ecclésiastiques une mine abondante de plans, de pensées, de raisonnemens que chacun pourroit s'approprier suivant son goût ou suivant les besoins de son auditoire. Ce recueil seroit pour eux un objet d'étude; ils y compareroient la manière de chaque orateur : les beautés de l'un feroient sentir les défauts de l'autre; et, avec un peu d'attention, de travail et de goût, on parviendroit par cet examen à se former à soi-même un genre de composition qui participeroit au mérite des ouvrages les plus distingués dans cette partie.

C'est-là sans doute le but des auteurs du recueil que nous annonçons; ils ont voulu se rendre utiles au clergé, et surtout aux jeunes ecclésiastiques qui n'ont pas le secours d'une bibliothèque nombreuse, et à qui les soins du ministère laissent peu de loisir. Mais quel plan adopter dans une telle collection? C'étoit là le point difficile. Le cardinal Maury pensoit qu'elle ne devoit être composée que des discours choisis des orateurs du second ordre, et qu'elle devoit se borner à vingt volumes au plus; et il semble qu'il avoit bien vu sur l'un et sur l'autre article. Vingt volumes forment une étendue raisonnable. Quant au choix des discours, il paroîtroit plus naturel de n'y pas com-

prendre nos premiers orateurs, dont les œuvres se trouvent dans toutes les mains, et augmenteroient d'ailleurs beaucoup trop une pareille collection. Massillon et Bourdaloue ont chacun 15 volumes. Fera-t-on un choix dans leurs sermons? Mais quel sera l'éditeur assez confiant ou d'un goût assez sûr pour discerner parmi leurs discours ceux qui doivent figurer dans le recueil, et ceux qui méritent d'en être rejetés, et le lecteur à qui on n'offrira qu'une partie des ouvrages de ces deux grands maîtres, ne regrettera-t-il pas toujours l'autre partie, et ne regardera-t-il pas toujours l'édition qu'on lui donne comme incomplète?

Nous croyons donc que les nouveaux éditeurs auroient pu se dispenser de faire entrer dans leur choix les chefs-d'œuvre des modèles de l'art. Ils ne se sont point d'ailleurs expliqués nettement sur la question de savoir s'ils mettroient dans leur recueil Massillon tout entier, ou seulement les discours qu'ils estimeroient les meilleurs; et quelque parti qu'ils prennent, ils peuvent s'attendre à beaucoup de plaintes et d'objections assez fondées. Ils annoncent de 22 à 26 volumes; ce nombre est déjà bien considérable; mais cette annonce même a quelque chose d'indéterminé qui ne laisse pas d'être effrayant. Elle semble indiquer qu'on n'a pas encore de plan bien fixe, et il se trouvera des gens qui craindront de s'embarquer dans une entreprise dont on ne voit pas bien nettement l'étendue et le terme.

La collection doit, suivant le *Prospectus*, être divisée en trois séries, dont la première sera composée d'extraits choisis dans les sermons du père de Lingendes, d'André Castillon, de Jean le Jeune, dit le

Père Aveugle, de Fromentières, de Giroust, de Cheminais, de Neuville, de Sénault, de Tournemine, d'Anselme, de Hubert, de la Roche, de la Fontaine, de la Boissière, de Charles Boileau, etc. Les volumes seront divisés de manière à pouvoir établir des comparaisons entre les différens sermonaires pendant l'espace de cent ans, depuis 1650. On annonce que cette première série comprendra trois sections, dont deux seront destinées aux meilleures productions de nos prédicateurs. Nous ne voyons pas bien quelle différence il y aura entre ces deux sections, dont la seconde renfermera, dit-on, des compositions choisies des prédicateurs depuis Loriot et Soanen, jusqu'au père le Chapelain et l'abbé Clément. La troisième section comprendra les sermons pour les fêtes et sur les mystères, les prônes, les homélies, les méditations, les instructions synodales, etc.

On trouvera dans la seconde série, d'après le *Prospectus*, les sermons de Bourdaloue, de Fénélon, de la Rue, de Massillon, de Bossuet, de Mascaron, de Fléchier, de Boismont, du père Beauregard, du cardinal Maury, de l'abbé Cambacérès, etc., et des fragmens de quelques autres; par où l'on voit que cette série sera longue et bien fournie. On remarquera même que les éditeurs promettent des sermons qui n'ont jamais été publiés, tels que ceux du cardinal Maury et du père Beauregard, qui ne sont pas en leur possession. Ces discours enrichiroient sans doute la collection nouvelle : est-il bien sûr que ceux à qui ils sont échus s'en dessaisissent en faveur des éditeurs des *Orateurs chrétiens?* Nous ne le croyons pas. Dans un autre endroit, ces éditeurs nomment le cardinal Cambacérès comme auteur des ser-

mons; ils ont confondu le neveu avec l'oncle, et le prélat avec l'abbé. Jean-Jacques Cambacérès, dont on a des sermons en 3 volumes, imprimés en 1781, étoit chanoine et archidiacre de Montpellier, et mourut le 6 novembre 1802; l'archevêque de Rouen, son neveu, n'a point laissé de sermons.

Enfin, la troisième série sera divisée en deux sections : la première comprendra quelques fragmens des *Actions publiques* de François Ogier, des panégyriques de Jean Verjus, d'Anselme, de Charles Boileau, de la Roche, de Seguy, de Julliard, de la Rue, de Poule, de Fléchier, du cardinal Maury. La seconde série contiendra les oraisons funèbres, depuis celles de Mascaron et de Bossuet, jusqu'à celles qui ont été prononcées de nos jours.

Le *Prospectus* annonce de plus, que la direction principale du recueil est confiée à M. Levée, ancien professeur de rhétorique, qui a présidé à la dernière édition de *Cicéron*; c'est lui qui se charge de l'analyse des discours. M. Vergier, auteur de quelques traductions de *Cicéron*, coopère aussi à ce recueil, ainsi qu'un autre littérateur, connu, dit-on, par des traductions et des écrits accueillis favorablement du public, mais dont on ne donne pas le nom. Nous n'avons garde de contester le mérite de ces éditeurs; mais on est étonné de ne voir parmi eux le nom d'aucun ecclésiastique, ou du moins d'aucun écrivain qui se soit livré à l'étude des matières relatives à la religion. Le talent qui sert à bien apprécier Cicéron, n'est pas le même qui apprend à bien juger nos prédicateurs; il ne faut pas seulement pour cela connoître les règles de l'art oratoire, il faut de plus connoître la religion, en avoir étudié la doctrine, en

goûter la morale, être accoutumé à son langage. Sans cela, on trouvera quelquefois extraordinaire ce qui est le plus conforme aux notions de la foi ; et réciproquement, on pourroit admirer ce qui ne seroit ni convenable ni même orthodoxe. Porter un jugement sur les prédicateurs sans connoître la religion, seroit à peu près comme si on vouloit faire un commentaire de Cicéron sans avoir aucune teinture de l'histoire romaine.

Après avoir parlé de la collection des *Orateurs chrétiens* en général, nous dirons deux mots du Ier. volume, qui a déjà paru. Ce volume contient treize sermons, savoir : un du père de Lingendes, Jésuite, mort en 1660 ; un du père le Jeune, de l'Oratoire, mort en 1672, et onze du père Giroust, Jésuite, mort en 1689. Ces sermons sont précédés d'une notice sur ces prédicateurs, et suivis de remarques analytiques sur chaque discours. Ces remarques ne paroissent pas rédigées de la manière la plus propre à les rendre utiles ; elles sont presque toutes *à laudativo*. L'éditeur ne sait, en quelque sorte, qu'admirer, et dans les termes les plus forts. Il se récrie à chaque instant sur l'éloquence de l'auteur, sur la vigueur du style, sur la beauté du talent, sur la grandeur des images, sur la sublimité des pensées, etc. ; et le plus souvent ces éloges se trouvent appliqués à des idées fort simples et fort ordinaires. N'eût-il pas été plus utile de s'abstenir de ces formules, ou de les prodiguer un peu moins ; de mêler un peu de critique à ces remarques ; de faire sentir ce qu'il y a de défectueux comme ce qu'il y a de louable ; de mettre enfin dans l'analyse plus de réserve et de mesure ? Cela auroit donné une idée plus favorable du goût et du jugement de l'éditeur,

et le lecteur y auroit trouvé plus de profit pour lui-même.

Nous attendrons les volumes suivans pour prononcer avec plus de connoissance de cause sur l'utilité d'un tel recueil, et sur le soin et la capacité des éditeurs pour une telle entreprise. On annonce pour le IIIe. volume un *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, par un ecclésiastique qui est prédicateur lui-même.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 26 janvier, M. de la Fare, archevêque de Sens, premier aumônier de S. A. R. MADAME, a donné, dans l'église paroissiale de Sainte-Valère, la bénédiction nuptiale à M. de Roubiu, capitaine dans l'état-major de l'armée, et à Mlle. de Sommery. Ce prélat a adressé une exhortation aux deux époux, et a saisi cette occasion de s'élever contre les doctrines funestes que quelques modernes ont cherché à accréditer sur le mariage. Il a montré combien ces doctrines étoient pernicieuses à la religion, à la morale et à la société. Son discours peut être joint aux réclamations émanées déjà de l'autorité épiscopale contre un système récemment soutenu dans un ouvrage dont nous avons signalé les assertions erronées.

— M. Cottineau de Kerloguen, missionnaire, parti l'année dernière pour l'île Bourbon, a donné des nouvelles de son arrivée dans cette colonie. Il avoit quitté Brest le 23 mai, et avoit relâché successivement à Praya dans une des îles du cap Verd, à Falsebay et à l'île de France; il étoit arrivé à l'île Bourbon le 9 septembre. Le missionnaire se louoit beaucoup du gouverneur, M. Milius, du commandant du *Golo*, et de tout l'état-major. Pendant la traversée, il faisoit, soir et matin, la prière

sur le pont; le gouverneur et les officiers donnoient l'exemple du respect et du recueillement. Les dimanches et fêtes, la messe étoit célébrée, quand le temps le permettoit. Le 14 juillet, jour où l'on passa le tropique du Capricorne, quinze matelots firent leur première communion; ils s'y préparoient depuis le départ. Le missionnaire fut secondé dans les soins qu'il leur donna par les sœurs de Saint-Joseph. Le soir du même jour, les nouveaux communians ont renouvelé les vœux baptismaux avec beaucoup de ferveur, et en présence de tout l'équipage. La fête de la Saint-Louis a été célébrée avec tout l'appareil que permettoit la circonstance. Le missionnaire logeoit à l'île Bourbon, chez M. Collin, curé de Saint-Denis, en attendant qu'il allât occuper la cure de Sainte-Marie, près de devenir vacante par le départ pour France de l'ecclésiastique qui en étoit chargé. On craignoit de perdre aussi dans l'île MM. Pastre, curé de Saint-Paul, et Minot, curé de Saint-André, prêtres fort estimables, du diocèse de Lyon, qui avoient laissé transpirer le désir de passer dans l'Inde, et d'y travailler sous les ordres de M. l'évêque d'Halycarnasse; ce prélat, qui manquoit de prêtres, cherchant à s'en procurer. Ainsi l'île Bourbon avoit besoin de nouveaux missionnaires. M. le supérieur du séminaire du Saint Esprit, qui est chargé d'en fournir, ne souhaite rien taut que de procurer de bons prêtres à la colonie, et c'est à lui que doivent s'adresser ceux qui seroient appelés à exercer le ministère dans ces climats lointains.

— Encore une nouvelle perte que fait le clergé de France. M. Fabien-Sébastien Imberties, évêque d'Autun, est mort, dans sa ville épiscopale, le lundi 25. Ce prélat étoit né à Cahors, le 25 février 1739, et fut sacré, le 8 décembre 1805, pour succéder à M. de Fontanges. Des infirmités graves l'empêchèrent d'être aussi utile à son diocèse que ses qualités l'auroient fait espérer. Il étoit très-courbé, et cette infirmité, qui augmen-

toit de plus en plus, l'empêchoit depuis plusieurs années de faire les fonctions épiscopales. Sa mort laisse encore sans pasteur un diocèse très-vaste et très-peuplé.

— Plusieurs journaux ont présenté des réflexions fort sages à l'occasion des insurrections qui ont éclaté successivement aux colléges de la Flèche et de Louis-le-Grand. Ils se sont plaints du défaut de discipline, et de l'extrême liberté qu'on accorde aux enfans. Mais quand toutes les têtes sont en fermentation, comment veut-on que les enfans en soient exempts? Peuvent-ils ne pas se ressentir de l'esprit général qui règne, et s'abstenir de faire de la politique à leur manière? Il est tout simple qu'ils s'appliquent à eux-mêmes les maximes d'indépendance qu'ils trouvent dans la *Minerve*, et il leur paroît clair que la Charte n'autorise pas le régime sévère sans lequel les écoles ne peuvent subsister. On leur a appris à briser le frein de la religion, qui rend l'ordre facile et l'obéissance douce; on se contente à cet égard de quelques formalités qui ont l'air d'une dérision plutôt que d'un hommage. L'esprit religieux n'existe point dans la plupart de ces maison, et comment y seroit-il quand les chefs ne pratiquent pas la religion, ou ne la pratiquent qu'avec l'air du dégoût? L'absence de religion véritable est donc la grande plaie de l'éducation actuelle, et c'est-là ce qui afflige le chrétien, et effraie l'observateur judicieux. Cette jeunesse qui peuple nos écoles portera, d'ici à quelques années, dans la société, l'esprit d'indépendance, de présomption et d'impiété, dont elle est toute remplie. Elle occupera à son tour des places; elle dominera dans le monde. Que n'a-t-on pas à redouter d'elle avec cette absence absolue de principes, et cette impatience de tout joug?

— L'exécution du Concordat de Naples paroît terminée, du moins pour ce qui regarde la fixation des siéges épiscopaux conservés. Nous avons vu que dans le dernier consistoire, du 21 décembre, le souverain Pontife avoit institué dix évêques pour ce royaume.

Le saint Père avoit pourvu aux autres siéges vacans dans les consistoires des 6 avril, 25 mai, 26 juin et 2 octobre 1818. Par ces diverses promotions, il se trouve y avoir actuellement dans le royaume de Naples vingt archevêchés et cinquante-huit évêchés; et en Sicile, trois archevêchés et onze évêchés; en tout quatre-vingt-onze siéges conservés. Ce nombre n'a pas paru trop grand pour le bien de l'Eglise et les besoins des peuples, qui sont, en effet, les considérations déterminantes en pareille matière. La réduction ne paroît point avoir été faite avec des vues d'une parcimonie étroite, ni, encore moins, avec des intentions funestes à l'Eglise. Le roi a demandé la création de trois nouveaux siéges en Sicile, où il y en avoit beaucoup moins. Quant à ses Etats du continent, il y avoit des évêchés si petits qu'ils ne donnoient aux évêques ni un travail ni un revenu suffisant. On les a réunis ou supprimés, suivant les localités. Il y avoit précédemment, dans tout le royaume, cent quarante-sept siéges; il ne s'en trouve plus que quatre-vingt-onze. Mais on n'a supprimé aucune métropole; on a seulement aboli le titre d'archevêque de Nazareth, uni à l'évêché de Monteverde; c'étoit un titre *in part. inf.* Plusieurs des évêques des diocèses supprimés ou réunis ont été transférés à d'autres siéges. Ainsi cette opération s'est faite sans retard comme sans secousse. On ne peut s'empêcher de remarquer, que si on conserve quatre-vingt-onze évêchés dans le royaume de Naples, le même nombre ne seroit pas, apparemment, trop grand pour un Etat six fois plus vaste et plus peuplé. Naples et la Sicile renferment à peine six millions cinq cent mille habitans, et la France, même après les dernières réductions, en contient plus de vingt-neuf millions trois cent mille. L'étendue du territoire offre à peu près les mêmes proportions entre les deux Etats; d'où nous serions en droit de conclure qu'il n'est pas déraisonnable de demander pour nous le même nombre d'établissemens ecclésiastiques qui a été jugé

nécessaire dans un pays dont la superficie et la population sont si inférieures à la nôtre.

— M. Grégoire-Pierre Giarve, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, nous prie de rectifier ce que nous avons dit à son sujet. Il n'est point évêque maronite, mais archevêque de Jérusalem, pour la nation syriaque. C'est au nom de cette nation catholique qu'il s'est adressé à S. M. Il ne se propose point, comme on l'a dit, de rameuer les Grecs à l'unité, ceux-ci n'étant point du même rit, et n'a en vue que les besoins spirituels de ses compatriotes. C'est pour y parvenir qu'il sollicite, non des caractères grecs, mais des caractères syriaques. Nous nous faisons un plaisir d'insérer la réclamation de ce prélat, qui est arrivé à Paris depuis quelque temps, et qui paroît mériter, par son zèle et ses qualités, d'attirer l'attention du gouvernement sur l'objet de sa requête.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M., qui ne sort point de ses appartemens, a présidé le conseil des ministres, le 27, d'une heure à quatre.

— M. le marquis de Latour-Maubourg est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le marquis d'Osmond. On ajoute que M. le marquis Maison est nommé ambassadeur à Pétersbourg, à la place de M. le comte Just de Noailles, et que M. le comte Andréossy succède, à Constantinople, à M. le marquis de Rivière.

— M. le prince de Croï-Solre, maréchal-de-camp, qui commandoit depuis 1815 le département de la Somme, est remplacé par le maréchal-de-camp Ducasse.

— M. Adrien de Jessaint est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— Le ministre de l'intérieur a fait, le 24 décembre dernier, à S. M., un rapport sur plusieurs conventionnels. Le ministre propose à S. M. de leur remettre les peines portées par la loi du 12 janvier 1816. Nous donnerons dans le numéro prochain le dispositif de ce rapport, et le nom des conventionnels.

— Le tableau des officiers généraux en activité est définitivement formé. Les généraux disponibles jouiront, à dater du 1er. janvier, du traitement d'activité de leur grade, savoir : de 15,000 fr. pour les lieutenans-généraux, et 10,000 fr. pour les maréchaux-de-camp.

— La chambre d'accusation de la cour royale a renvoyé devant la cour d'assises les sieurs Cantillon et Marinet, impliqués dans la tentative d'assassinat sur lord Wellington.

— Le *Spectateur* a cessé de paroître, et vient de se réunir au *Publiciste*.

— On fait des abattis d'arbres dans les Champs-Elysées pour rendre la circulation plus facile dans tous les sens.

— Mme. Maret, qui portoit le nom de *duchesse de Bassano*, est depuis quinze jours à Paris, où elle vient solliciter le rappel de son mari.

— M. l'abbé Bernault, chapelain du château royal de Vincennes, dont nous avons annoncé l'accident, est présentement rétabli. Les blessures graves qu'il a reçues n'ont point eu de suites fâcheuses, malgré son âge avancé ; ce respectable ecclésiastique est rendu à ses fonctions.

— M. le duc de Richelieu a pris sa direction par Alençon et par Tours pour se rendre dans les provinces du midi, où il voyage pour raison de santé

— La diète de Francfort a tenu sa première séance le 21 janvier ; on s'y est occupé d'affaires militaires.

— Le roi de Prusse, par un ordre du cabinet, a déclaré qu'on ne pouvoit tolérer de passer du christianisme au judaïsme. Cette décision a été rendue à l'occasion de deux femmes qui vouloient embrasser le judaïsme, parce que leurs maris étoient de cette religion.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26 janvier, la chambre s'est réunie. On a discuté la proposition de M. le duc de Lévis sur l'entière abolition du droit d'aubaine et de détraction. MM. le marquis de Malleville, les comtes Richebourg et Cornet ont parlé contre la propostion, et MM. le comte Boissy-d'Anglas et le marquis Pastoret ont parlé pour. La discussion a été ajournée au samedi 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26, M. Albert a commencé la séance par un rapport sur des pétitions; M. Figarol en a fait aussi un sur le même objet. La plupart de ces pétitions sont écartées par l'ordre du jour; une ou deux seulement ont occasionné une légère discussion. On reprend la discussion sur la proposition de M. Dumeilet, relativement au droit de pétition. M. Poulard appuye les conclusions du rapporteur. M. Bogue de Faye trouve les précautions proposées par la commission insuffisantes. M. Maine de Biran parle dans le sens de la commission. M. Dumeilet défend sa proposition, et insiste surtout sur les invitations à faire aux ministres toutes les fois qu'il s'agira d'un déni de justice ou d'un acte arbitraire; il répond aux objections de M. Blanquart-Bailleul, et adhère à l'amendement proposé par M. de Chauvelin. M. de Courvoisier, rapporteur, prend la parole, et se félicite de voir la discussion simplifiée par les termes où s'est réduit M. Dumeilet. La discussion est fermée. On écarte, par la question préalable, l'article qui portoit que chaque membre de la chambre pourroit recommander une pétition; et la chambre adopte seulement, pour faire partie de l'article 68 du réglement, une disposition qui porte que le feuilleton énoncera le sujet de la pétition, le nom du pétitionnaire, et le jour du rapport. La délibération sur ce point est ainsi terminée.

Le 28 janvier, M. le garde des sceaux a apporté à la chambre un projet de loi sur la responsabilité des ministres. S. Exc. en a exposé les motifs dans un long discours. M. Guizot, chargé avec M. Ramond de soutenir la discussion, a fait lecture du projet. Les dispositions principales sont que la chambre des députés ne peut accuser un ministre que sur une dénonciation signée de cinq de ses membres; que la chambre l'examine, la communique au ministre inculpé, et prononce après des délais déterminés; qu'elle nomme cinq commissaires pour suivre l'accusation à la chambre des pairs, et que celle-ci se constitue en cour des pairs, et juge suivant des formes que le projet spécifie avec beaucoup de détail. Nous en parlerons plus au long lors de la discussion. On passe à la discussion sur la récompense à décerner à M. le duc de Richelieu. M. le baron de Salis, en rendant hommage aux services de ce ministre, combat le projet, soit que la récompense soit prise

sur le domaine de la couronne, soit qu'elle le soit sur celui de l'Etat; la première seroit inconstitutionnelle; la seconde a été refusée par M. de Richelieu. M. de Keratry parle en faveur du projet, et propose d'établir la récompense sur les fonds de la liste civile; il fait l'éloge de M. de Richelieu pour avoir concouru à l'ordonnance du 5 septembre 1816, à la loi des élections, à celle du recrutement, etc. Enfin il demande de changer le préambule de la loi; cette proposition excite des éclats de rire dans l'assemblée. M. Cornet-d'Incourt combat le projet, et dit que dans les journaux ministériels le dernier changement des ministres est présenté comme le triomphe d'un systême d'administration sur un autre systême. M. Siméon, commissaire, répond aux objections, et en particulier à l'amendement de la commission, qui propose de prendre le majorat sur les revenus de l'Etat. M. d'Argenson se plaint de la prodigalité des ministres, des monopoles, de l'abondance des places, du luxe des salaires, des entraves mises à la liberté de la presse, du Code des majorats; il vote contre le projet. M. Benoît soutient l'avis de la commission du projet, dont il est membre. M. le garde des sceaux repousse la critique amère que M. d'Argenson a faite des dépenses de l'Etat, et qui tendroit à amener une désorganisation générale. On demande la clôture de la discussion. M. de Courvoisier propose un amendement, portant qu'à défaut d'héritier en ligne directe, les biens affectés aux majorats retourneront au domaine de l'Etat. M. Manuel prend la parole pour défendre M. d'Argenson. M. le garde des sceaux répète qu'il a dû repousser des propositions qui renfermoient un systême de désorganisation. M. de Chauvelin demande la parole. La suite de la discussion est renvoyée au jour suivant.

NÉCROLOGIE.

Le diocèse de Mayence déplore en ce moment la perte du digne prélat qui le gouvernoit depuis plus de seize ans, et qui, par sa bonté paternelle, autant que par son zèle infatigable, avoit mérité l'estime de tous les amis de la religion. Qu'il soit permis à un de ses coopérateurs de payer un tribut d'hommages à la mémoire d'un si saint prélat, qui fait tant d'honneur à l'église de France, à laquelle il appartenoit à bien des titres.

Joseph-Louis Colmar, né à Strasbourg, le 22 juin 1760, après s'être distingué dans sa première jeunesse par sa conduite édifiante et son ardeur pour l'étude, montra dès son abord dans la carrière ecclésiastique, qu'il n'y cherchoit que la gloire de Dieu et le salut du pro-

chain. Chargé d'une classe de grammaire au Collége Royal, il remplissoit en même temps les fonctions de vicaire dans l'une des paroisses de la ville. L'onction avec laquelle il consoloit les malades, encourageoit les pénitens et annonçoit la parole de Dieu, lui attira dès-lors la confiance générale. Fidèle aux principes, lorsque la révolution parut, il redoubla ses travaux, jusqu'à ce qu'il fût obligé de s'enfuir. Il passa d'abord à Fribourg en Brisgau, et puis il se tint caché dans une campagne en Alsace. Mais la douleur de savoir ses compatriotes presqu'entièrement privés des secours de la religion, le porta à rentrer à Strasbourg, où il resta tout le temps de la révolution, passant d'une maison à l'autre, et s'occupant la nuit à visiter des malades, et les jours entiers à confesser, à prêcher, à exhorter. Sa tête avoit été mise à prix par les révolutionnaires, et on ne conçoit pas comment il put échapper aux dangers qui l'environnoient. Lorsqu'en 1795 et les années suivantes, il y eût quelque repit dans la persécution, et que l'on faisoit à la religion la grâce de la tolérer par intervalle, M. l'abbé Colmar étoit la ressource et l'espérance des fidèles pour toutes les fonctions du ministère; car le nombre des prêtres qui le secondoient de leurs talens et de leur zèle, étoit fort petit. Il falloit, en quelque sorte, qu'il se multipliât pour la prédication, l'instruction de la jeunesse, le confessionnal, le soin des malades. Il trouvoit cependant encore le temps de visiter l'hôpital militaire, où il faisoit un bien infini, et de tenir classe chez lui pour un certain nombre d'écoliers. Il avoit aussi formé une bibliothèque assez considérable, dont les livres étoient uniquement destinés à être prêtés à la jeunesse, pour renouveler en elle le goût des bonnes lectures. En même temps il travailloit à obtenir du gouvernement l'établissement des Sœurs de la Charité, à Strasbourg. En un mot, il n'est point de bonne œuvre dont il ne fut l'ame et le mobile. Nous savons que lorsqu'il fut question de lui pour l'épiscopat, il fut présenté comme un digne imitateur du zèle et de la charité de saint Vincent de Paul, dans toutes les œuvres de miséricorde. Au mois de juillet 1802, il fut nommé à l'évêché de Mayence. Loin d'avoir recherché cette dignité, il fit des démarches pour ne point l'accepter, mais inutilement. Ayant été sacré, le 24 août, à Paris, il fut installé à Mayence le 3 octobre. On sait, dans cette ville, quels furent ses soins et ses efforts pour recouvrer la cathédrale, presque tombée en ruines, et la réparer, pour former un séminaire et l'entretenir; il eut à lutter contre toute sorte de difficultés, et il n'en triompha qu'à force de patience, de courage et de vertus. Il falloit tout recréer. L'on sait aussi avec quelle générosité et quel zèle ce digne pasteur fit ses visites du diocèse, sacrifiant pendant plusieurs années, à ses frais de tournée, la majeure partie de son modique traitement, prêchant partout, et souvent jusqu'à six fois par jour. Les premières années de son épiscopat, il faisoit lui-même régulièrement le catéchisme en françois à Mayence, pour gagner à la religion les François établis dans cette ville. De quelle prudence et de quelle bonté ne lui fallut-il pas user, pour entretenir la paix dans un diocèse où les protestans forment le plus grand nombre, et au milieu des circonstances fatales, où les esprits étoient exaspérés et abattus! Avec quel dévouement il se rendit, en 1813, dans les lieux

les plus infectés de l'épidémie, pour porter, non-seulement les secours de la religion, mais encore des soulagemens de toute espèce aux soldats blessés et malades, dont tous les édifices publics de notre ville, et même les rues, étoient alors encombrés! Exemple héroïque, que son clergé imita. Il fut constamment le père des pauvres; et les secours qu'il leur donnoit étoient si abondans, que souvent il étoit lui-même au dépourvu : aussi sa succession se réduit-elle à peu près à rien.

Il sortoit rarement de son diocèse, et seulement pour des raisons de nécessité ou d'utilité générale. Il n'alloit à Paris que quand il y étoit appelé. Il se prêtoit aux besoins des diocèses voisins, et y donna plusieurs fois les ordres et la confirmation. S. A. R., notre grand-duc, lui conféra, de la manière la plus flatteuse, au mois de septembre 1816, la grand'croix de l'Ordre du Mérite. Au reste, les honneurs ne l'enflèrent jamais; il conserva jusqu'à sa mort cette simplicité évangélique, qui rend un chef doublement cher à ceux qui l'abordent.

Il tomba malade le 9 décembre; mais le genre de la maladie et le danger ne se manisfestèrent que quelques jours après : c'étoit une maladie de poitrine, à laquelle se joignirent, le 14, plusieurs symptômes alarmans. Le même jour, il reçut les sacremens de la manière la plus edifiante. L'unique pensée qui l'occupa pendant sa maladie, fut sa sollicitude pour son diocèse, auquel il donna encore sa bénédiction quelques instans avant sa mort, qui arriva, le 15, à six heures du soir.

La douleur que ce coup si peu attendu occasionna, fut générale. Le peuple se porta en foule pour voir encore la dépouille mortelle de ce bon père qui lui est ravi, et pour assister, tant à l'enterrement qu'aux obsèques. Le chapitre a obtenu du grand-duc la permission d'enterrer l'illustre défunt dans la cathédrale, vis-à-vis de la chaire; ce qui a eu lieu en présence de toutes les autorités civiles et militaires, le 19 de ce mois. Le 22, M. Liebermann, supérieur du séminaire, a prononcé l'oraison funèbre devant un concours immense. M. l'abbé Humann, qui étoit grand-vicaire depuis longues années, a été confirmé dans cette qualité par le chapitre. ....

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numeros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

Essai historique sur la puissance temporelle des Papes, sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, et sur les guerres qu'ils ont déclarées aux souverains, spécialement à ceux qui avoient la prépondérance en Italie. Troisième édition. Paris, 1811. 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'Europe entière a pris le change sur les causes et les circonstances des brouilleries de Buonaparte avec le souverain Pontife; elle a eu l'injustice d'accuser le premier d'ambition, de violences et de perfidie, et d'admirer la patience, la modération et le courage du second. C'est une double erreur, que la sagacité et l'impartialité de M. D. vient redresser. Il mérite toute créance, car c'est de Buonaparte lui-même qu'il tient tout ce qu'il raconte; et Buonaparte, comme l'a dit un autre, *n'étoit pas menteur*. Ce témoignage donne le démenti à toute l'Europe. Buonaparte n'a eu pour le Pape que les procédés les plus délicats et les plus gracieux, et Pie VII n'a montré, au contraire, que duretés et perfidies. Voyez jusqu'où ce Pontife a porté la *vengeance* et l'*obstination*. Il refuse par malice de fortifier la citadelle d'Ancône, et de mettre des armées en campagne pour repousser les Anglois et les Napolitains. Buonaparte est *forcé* de lui envoyer des troupes pour garder ses Etats, malgré lui. Il exige que le Pontife ferme ses ports aux Anglois; *ses refus opiniâtres*, comme le dit M. D., *ont déconcerté le système de bienveillance qu'on s'obstinoit à suivre à son*

égard. La bienveillance obstinée de Buonaparte est du moins une idée neuve; c'est un genre d'obstination qu'on ne lui avoit pas connu. *L'ingratitude du Pape a éclaté dans plusieurs pièces signées de lui, et particulièrement dans une longue lettre écrite en entier de sa main, et adressée, le 30 août 1806, au cardinal Caprara. Les nouveaux efforts qu'on fit, en 1807, pour dissiper tant d'aveuglement n'aboutirent qu'à un nouveau voyage du cardinal de Bayanne à Paris; le Pape ne cherchoit qu'à gagner du temps; il ne donna point de pouvoirs au négociateur pour conclure*, quoiqu'il n'y eût rien à *conclure*, et que le cardinal n'eût probablement d'autre mission que d'essayer d'amener Buonaparte à renoncer à ses prétentions. Falloit-il donc que le Pape épousât toutes les querelles d'un homme qui en faisoit à tout le monde? Il se seroit à la fin trouvé brouillé avec toutes les puissances, puisque le despote se les aliéna toutes successivement. Le caractère personnel du Pape, et ses devoirs comme chef de la chrétienté, lui prescrivoient également de rester neutre au milieu des débats des souverains, et ce que M. D. appelle *opiniâtreté, esprit de vengeance, ambition, ingratitude*, étoit, au contraire, une preuve de modération comme de sagesse.

Un autre grief, c'est que le Pape retira au légat ses pouvoirs, comme si le saint Père n'avoit pu être porté à cette mesure par plusieurs motifs dont il ne devoit compte à personne. La cour de Rome n'avoit pas toujours eu lieu de se louer du cardinal Caprara. Sa docilité pour Buonaparte, sa complaisance pour tous les actes qu'on exigeoit de lui, l'inconvenance de plusieurs décisions doctrinales qu'il avoit rendues, pouvoient autoriser son rappel, et il est à croire que ces raisons y con-

tribuèrent pour beaucoup. La cessation des pouvoirs du légat obligea de recourir à Rome pour les dispenses; recours qui choquoit beaucoup Buonaparte, et qui, par contre-coup, blesse aussi M. D. L'écrivain philosophe ne peut dissimuler son mépris pour *ce fatras de discussions, de consultations et de fastidieuses écritures qui semblent tout-à-fait inconciliables avec les lumières du 19ᵉ. siècle*. Il se fâche même tout-à-fait. Il appelle *le système de la cour de Rome une obstination, une doctrine insociale et immorale, une sottise*. Il cite une instruction pour les évêques de Pologne, en 1808, où le Pape improuvoit plusieurs articles du Code civil que Buonaparte avoit étendus à ce pays; le saint Père y blâmoit entre autres l'évêque de Varsovie, pour avoir dit que les dispositions du Code sur le mariage ne présentoient aucune difficulté, et il rappeloit les canons du concile de Trente, et la doctrine et l'usage du saint Siége sur ces matières. Du reste, M. D. ne cite que des fragmens de cette instruction, et on la jugeroit mieux s'il l'avoit reproduite en entier. Mais il a eu peut-être ses raisons pour la tronquer. *On ne peut trop répéter d'ailleurs*, dit-il, *que les décrets de discipline émanés du concile de Trente n'ont jamais eu force de lois en France*. Puisque M. D. veut faire de la théologie, malgré son profond mépris pour cette science, il devroit savoir que si le concile de Trente a donné des réglemens de discipline sur le mariage, il a rédigé aussi des canons doctrinaux sur le même sujet. Il devroit savoir que le concile est reçu en France pour la doctrine, et que les catholiques y tiennent ses décrets dogmatiques pour irréformables. Où a-t-il vu encore que les décrets de discipline du concile de Trente n'ont jamais

en force de lois en France, tandis qu'au contraire, plusieurs de ces décrets ont passé dans nos lois? Nous engageons M. D. à lire une *Dissertation sur la réception du concile de Trente dans l'église de France*, publiée à la suite de l'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage*, qui a paru récemment.

Revenons à son manifeste contre le Pape. *On ne s'étonnera pas*, dit-il, *qu'une cour qui, en 1808, s'entretenoit dans des erreurs si grossières, ne soit pas restée au nombre des gouvernemens de l'Europe*. Effectivement il étoit juste que le Pape fût dépossédé de ses États, puisqu'il pensoit autrement que Buonaparte sur la doctrine du mariage, et celui-ci ne pouvoit, en conscience, souffrir un tel scandale. Il vouloit de plus, que le Pape entrât dans ce qu'il appeloit le *système continental*. Sur son refus, *il fallut donc indispensablement s'emparer des territoires d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino*. M. D. aime beaucoup ces formules: *On fut obligé, on fut forcé, il fallut indispensablement*; ce qui signifie, en d'autres termes, que l'ambition de Buonaparte exigeoit de lui telle chose, et que son systême progressif d'agrandissement le poussoit à s'emparer de tout ce qui étoit à sa convenance, et à abattre tout ce qui ne se soumettoit pas aveuglément à ses volontés. Combien de telles apologies paroissent misérables et honteuses! M. D. reproche au Pape sa protestation contre l'occupation de son territoire, et ses instructions secrètes aux évêques, du 22 et 29 mai 1808, et il dit sur ce sujet, avec un ton admirable d'indulgence et de bénignité: *Le vif ressentiment qui a dicté ces instructions, doit servir d'excuse aux expressions inconsidérées et fort peu chrétiennes qu'on y rencontre à*

chaque ligne. Effectivement le saint Père y prenoit l'extrême licence de qualifier l'invasion de ses Etats d'*usurpation*, de *spoliation*, d'*injustice*, de *violence*, et il étoit assez *ingrat* pour n'être pas touché de la *bienveillance obstinée* de Buonaparte, et des marques éclatantes qu'il en recevoit.

A ces procédés inexcusables, le souverain Pontife en joignoit bientôt de non moins graves. Le 11 juillet 1808, il donne l'institution canonique à M. l'évêque de Troyes, et il a l'*incivilité* de ne pas adresser de bulles à Buonaparte, qui venoit de lui donner des témoignages d'intérêt et d'affection. M. D. appelle cela une *offense puérile*, et une *incivilité pontificale*. Mais depuis quand est-on tenu aux règles de la politesse envers ceux qui se dispensent des règles de la justice? Si s'abstenir d'écrire une lettre est une *offense*, comment appellera-t-on l'action de celui qui dépouille à main armée? N'est-ce pas une morale toute neuve que celle qui représente l'usurpation comme *indispensable*, et l'omission d'une lettre comme une *injure*? Autre grief: un décret du 21 novembre 1808, avoit créé un évêché à Montauban; le Pape, dans le consistoire du 27 mars 1809, publie la bulle d'érection, sans parler de la demande de Buonaparte, sans faire mention du décret impérial, et en ne citant que le vœu des habitans, et le consentement des ordinaires voisins, l'archevêque de Toulouse, et les évêques de Cahors et d'Agen. *Il répète jusqu'à sept fois que c'est lui qui érige le siége.* M. D. s'en étonne, et a l'air de croire que c'étoit le décret du 21 novembre qui avoit créé le siége de Montauban. Que ne dit-il aussi que ce décret donnoit la juridiction? *On eût volontiers*, dit-il, *pardonné*

l'indécence de quelques expressions chagrines qui remplissoient les premières lignes de cette bulle; mais elle étoit en elle-même trop inconciliable avec les maximes de l'église de France pour que la publication pût en être tolérée. Comme il tient la balance égale, ce M. D.! Tout l'irrite de la part du Pape; *quelques expressions* seulement le révoltent. Il est *intolérable* en effet que le Pape, à qui on avoit enlevé la moitié de ses Etats, dont la capitale étoit occupée par des troupes étrangères, et dont l'autorité étoit continuellement méconnue et outragée, se fût permis quelques plaintes contre ces violences. Enfin, le dernier grief de ce genre, c'est que le Pape, dans l'expédition des bulles pour l'archevêché de Malines, ne fit point mention de la nomination impériale. Buonaparte, alors en Autriche, et occupé d'autres intérêts, consentit, dit-on, à n'être point nommé, et la demande des bulles devoit être signée seulement par le ministre. *Il seroit affligeant de penser*, dit le sieur D., *que cette modération extrême d'un souverain victorieux n'eût fait qu'enhardir la cour de Rome dans un système de discorde et d'usurpation.* Quel abus des mots! *L'usurpation de la cour de Rome*, lorsque le Pape étoit resserré dans son palais, et n'étoit plus le maître dans sa capitale! *L'extrême modération* de Buonaparte, quand il occupoit tout l'Etat de l'Eglise, qu'il faisoit enlever les cardinaux, exiler les prélats, et qu'il fatiguoit le Pape par des insultes, des humiliations et des vexations journalières! N'est-ce pas là imiter ceux dont parle le Prophète, qui renversoient tout le langage, et *appeloient le bien un mal, et le mal un bien?*

Quand telles étoient la conduite politique de Pie VII et sa connivence avec les ennemis de l'Italie, quand il

abusoit à ce point de sa juridiction spirituelle, il devenoit impossible à l'empereur de refuser plus long-temps à l'armée françoise l'entrée de la ville de Rome. En consentant à cette mesure au mois de mai 1809... Que les flatteurs sont bas avec leurs tournures artificieuses! *Ne pouvoit refuser à l'armée*, dites-vous, comme si *l'armée* avoit demandé à marcher sur Rome, et comme si ce prétendu *consentement* étoit autre chose qu'un ordre absolu! Mais ce qu'il y a ici de plus fort, c'est l'ignorance profonde des faits. L'apologiste suppose donc que ce n'est qu'au mois de mai 1809 que les troupes françoises eurent ordre d'entrer dans Rome, et elles occupoient cette ville depuis le 2 février 1808! Elles y étoient entrées ce jour-là, après avoir trompé le Pape, et avoir feint de marcher vers Naples. Elles avoient désarmé la garde pontificale, et s'étoit emparées du château Saint-Ange et de tous les postes. M. D. ne le savoit-il point, ou a-t-il voulu tromper? L'un et l'autre est possible; mais, soit ignorance, soit perfidie, il est également indigne de toute confiance. Par un anachronisme de quinze ou seize mois, il a confondu l'occupation de Rome avec le décret rendu, le 17 mai, à Vienne, pour réunir les Etats romains à l'empire; décret qui n'occasionna aucun mouvement de troupes, puisqu'elles étoient déjà maîtresses de Rome.

La suite du récit achève de mettre au jour la mauvaise foi de l'auteur. *Le Pape*, dit-il, *prit aussitôt l'attitude d'un monarque dépossédé; il fit barricader toutes les avenues de son palais, et révoqua tous les pouvoirs civils*. Mais, est-ce qu'il n'étoit pas *dépossédé* quand son palais étoit cerné de toutes parts, et qu'un décret réunissoit ses Etats à un empire étranger?

Que falloit-il pour consommer la spoliation? L'entraîner hors de Rome; c'est ce qui fut fait. Il est curieux de voir comment l'apologiste de la persécution raconte cette dernière violence. Après avoir parlé de la bulle du 10 juin, il ajoute : *De bien plus graves attentats furent essayés*; on ne sait point quels sont ces attentats, et nous pouvons penser que s'il y en eût eu, M. D. n'auroit pas manqué de nous les apprendre : *et l'on n'eut pas le temps d'attendre, pour en arrêter le cours, les ordres de S. M.* Ces paroles confirmeroient ce que dit M. de Pradt sur l'enlèvement du Pape ; elles insinuent en effet assez clairement que ce n'est pas Buonaparte qui donna l'ordre de l'enlèvement. Le lecteur jugera quel poids ce dernier témoignage ajoute dans la balance en faveur de l'assertion de l'auteur des *Quatre Concordats*. *Le Pape sortit de Rome, le 6 juillet* : historien infidèle, et apologiste mal adroit, à qui espérez-vous en imposer avec vos tournures équivoques et vos dissimulations affectées? *Le Pape sortit de Rome*, et comment sortit-il? étoit-ce une promenade, une partie de campagne? Ne sait-on pas qu'on escalada son palais; qu'on força sa garde; qu'on l'enleva de nuit; qu'on l'entraîna précipitamment, et sans s'arrêter, avant d'être arrivé à une grande distance? *Il sortit de Rome*, dit froidement l'apologiste, *et vint à Savone, où il fut reçu avec toute la magnificence que pouvoit réclamer un prince ; car il l'étoit encore, et nul autre que lui-même ne l'avoit condamné à n'en pas remplir les fonctions*. Il y a dans une telle impudence de quoi soulever le lecteur le plus impassible. *Nul autre ne l'avoit condamné à ne pas remplir les fonctions de prince*, quand il n'avoit plus d'États; que Rome étoit réunie à l'empire; que ses sujets étoient forcés d'obéir

à un étranger; qu'il étoit enlevé de sa capitale, et traîné de ville en ville! Il y a tout ici, fausseté palpable, insulte atroce, ironie barbare.

Tel est l'esprit dans lequel est rédigé cet *Exposé de la conduite de la cour de Rome depuis 1800*; tableau plein de perfidie et de fausseté. L'auteur le termine par un récit non moins infidèle des brefs écrits de Savone. D'abord il dissimule que le Pape étoit captif dans cette ville, et qu'on l'avoit séparé des cardinaux et des prélats. Il fait un crime au saint Père d'avoir laissé des pouvoirs pour Rome au cardinal di Pietro, qui les transmit à MM. de Gregorio et Sala, comme si le décret de Buonaparte avoit pu ôter au souverain Pontife ses droits, et surtout ses droits spirituels, comme évêque de Rome, et qu'il ne fût pas tout simple qu'il nommât des délégués pour les exercer. Le partial écrivain fait également un crime au Pape d'avoir correspondu avec le cardinal di Pietro, et à celui-ci d'avoir répondu à S. S.; de lui avoir écrit, le 11 novembre 1810, sur les matières ecclésiastiques, et d'avoir blâmé l'administration des évêques nommés par Buonaparte. On sait que le cardinal fut exilé à Semur.

Nous ne parlerons point de *Considérations générales sur les entreprises de la cour de Rome*, qui sont au commencement de ce second volume. Elles renferment encore moins de faits, et encore plus de déclamations que l'*Exposé*, que nous venons d'analyser. L'auteur y prend un ton moqueur et insultant. Il interpelle le Pape avec la plus indécente familiarité; il sourit à sa disgrâce; il ne peut dissimuler sa joie de la chute du trône pontifical; il prodigue les épithètes injurieuses, les dérisions amères, les accusations passionnées. Vous

croiriez entendre quelque conventionnel, nourri de la doctrine et du langage des clubs, apostrophant un souverain dans le style de 1793. De même M. D. interroge Pie VII, lui reproche directement, et dans les termes les plus durs, ses prétendus écarts; lui donne des conseils sur ses devoirs : peu s'en faut qu'il ne le tutoie. Il veut lui apprendre l'esprit de l'Evangile, et il lui prêche la religion à sa manière. Cela rappelle, malgré soi, un proverbe latin peu poli, mais expressif; mais cela montre surtout à quel excès peut porter la haine contre la religion dans un prêtre qui s'est fait adepte de la révolution, et champion de la philosophie.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le jour de la fête de l'Epiphanie, sa Sainteté, après avoir célébré la messe, passa dans la chapelle Pauline, et y assista à la messe solennelle, qui fut chantée par le cardinal Litta; vingt-trois cardinaux y assistèrent.

— Le 13 janvier, S. Em. le cardinal Litta, vicaire de S. S., a donné le baptême, dans l'église de Saint-Ignace, à Léon Labe, juif et chef des rabins de Jérusalem, âgé de quarante-un ans. On lui a donné les noms de Paul-Etienne-Laurent-Justin Latti. S. Em. administra ensuite au néophyte la confirmation, prononça une homélie, célébra la messe, et donna la communion au même Latti, qui passe pour un homme habile dans les langues et fort distingué dans sa religion. Le clergé du séminaire et du collége romain étoient présens.

Paris. Le dimanche 31, M. l'abbé Frayssinous a donné sa seconde conférence à Saint-Sulpice. Le sujet qu'il a traité étoit la tolérance; il en a distingué trois sortes, la tolérance chrétienne, la tolérance politique

et la tolérance philosophique; il a fait sentir la différence qui se trouve entre elles, et a apporté dans cette discussion la sagacité, la précision, l'exactitude et la mesure qui forment le caractère ordinaire de ses jugemens.

— D'après un rapport fait au Roi sur la situation des hospices, l'état des legs et donations faits à ces établissemens, dans toute la France, et autorisés par le Roi, s'est monté, pour 1814, à 812,805 fr.; pour 1815, à 737,267 fr.; pour 1816, à 1,025,537 fr.; pour 1817, à 1,837,054 fr.; et pour les onze premiers mois de 1818, à 2,640,827 fr. Quand on pense que ces dons ont été inspirés par l'esprit de religion et de charité, on sent combien il est important pour le gouvernement comme pour la société de favoriser la religion d'une manière efficace. Les hôpitaux ont été créés par les bienfaits de la piété, et ne répareront leurs pertes que par elle.

— Le zèle pour les bons établissemens semble redoubler en même temps que l'ardeur des ennemis de la religion pour les entraver. MM. Caradec, Nerhot et Nays, ont donné 45,864 fr. pour établir des Sœurs de la Sagesse (de Saint-Laurent de Sèvres), à Josselin en Bretagne. M. Barré a fait don d'une somme de 5500 fr. à la même congrégation, établie à la Chartreuse près Auray; cet homme, aussi généreux que modeste, est déjà connu à Auray par la part qu'il a prise à une foule de bonnes œuvres. Il fait de sa fortune le plus noble usage, et l'emploie presque en entier à des fondations pieuses et charitables. Voyez notre numéro 189, tome VIII, où nous avons parlé, sans les nommer, des établissemens qu'il a formés à Auray avec le concours et les conseils d'un pasteur sage et expérimenté. Les dons ci-dessus ont été autorisés par le Roi.

— Nous nous proposions de faire paroître plutôt la notice sur M. l'abbé le Gris-Duval; mais nous n'avons pas encore réunis tous les renseignemens qui peuvent la

rendre complète. Nous remercions en attendant les personnes qui nous en ont procurés, et nous invitons celles qui en auroient de particuliers sur cet homme respectable, à nous les faire passer.

— Le *Journal de la Belgique* annonçoit dernièrement que le roi des Pays-Bas alloit prendre des mesures pour améliorer le sort du clergé, ainsi que pour pourvoir à la restauration des églises et chapelles. En effet, un arrêté de ce souverain augmente de 125 florins le traitement d'une classe de pasteurs. Il seroit bien à désirer que ce réglement fût suivi d'autres qui ne sont pas moins nécessaires, et que l'on révoquât, par exemple, les mesures sévères prises contre le clergé de Gand.

— Sir John Trockmorton, baronet anglois, vient de mourir en Angleterre. Il ne laisse aucun descendant, et sa fortune passe à son frère. Sir John étoit catholique, et auteur de quelques écrits qui n'ont pas eu l'approbation générale, entr'autres d'une *Lettre sur la nomination des évêques* en 1792, qui fut censurée par les vicaires apostoliques. Il étoit du comité catholique, en 1791, et avoit pris part avec assez de vivacité au différend entre ce comité et les évêques.

TOULOUSE. Les exercices de la mission, qui se sont ouverts, le 10 janvier, par une procession générale, continuent depuis ce temps avec un zèle égal de la part des missionnaires et des fidèles. La cérémonie de l'amende honorable eut lieu le 20 au soir, dans les cinq églises; l'affluence étoit très-grande. Le 21 au soir, la retraite a commencé pour les hommes seulement. Les églises se sont trouvées aussi remplies qu'aux exercices où les hommes et les femmes se trouvoient réunis.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte Matthieu Dumas, lieutenant-général, conseiller d'Etat en service extraordinaire, passe en service ordinaire, et sera attaché au comité de la guerre.

— Nous nous empressons de démentir la nouvelle que nous avions donnée, d'après un autre journal, savoir que les ambassadeurs de France à Pétersbourg et à Constantinople, étoient rappelés et remplacés.

— Une ordonnance du Roi porte que les lieutenans-généraux gouverneurs de divisions militaires, recevront, pour tout traitement, 20,000 fr. par an.

— M. le maréchal de camp de Gady, premier aide de camp suisse de MONSIEUR, a fait ces jours derniers, dans une des salles de l'hôtel des Invalides, la distribution des médailles décernées par la diète suisse aux anciens gardes-suisses qui ont survécu au massacre du 10 août 1792; il s'est trouvé en tout cinquante-sept officiers, sous-officiers ou soldats. M. le maréchal duc de Coigny, le chargé d'affaires pour la Suisse, et l'état-major général suisse, ont assisté à cette distribution, qui rappelle des souvenirs si honorables pour les Suisses. M. de Gady a prononcé un discours à cette occasion.

— M. de Boulogne, évêque de Troyes, a fait démentir ceux qui l'avoient présenté comme s'étant mis sur les rangs pour succéder, dans l'Académie françoise, à l'abbé Morellet.

— Le général Canuel a interjeté appel du jugement rendu contre lui par le tribunal de police correctionnelle. Ses adversaires n'ont point appelé.

— M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, a envoyé une somme de 500 fr. au sieur Vauthier, à Mesnil la Horgue, arrondissement de Comercy, en indemnité des pertes qu'il a essuyées dans la dernière guerre.

— M. Fiévée a fini le temps de prison auquel il avoit été condamné, et a été mis en liberté, le 30 janvier.

— M. Moreau de Saint-Mery, ancien conseiller d'Etat, et administrateur du duché de Parme, est mort, le 28 janvier, à 69 ans.

— Le général Donnadieu, qui vient d'arriver à Paris, a fait insérer dans les journaux une lettre, d'où il résulte, dit-il, qu'au lieu de s'être trouvé dans la nécessité de faire une exception en sa faveur, comme l'insinuoit le *Moniteur*, pour le placer dans le cadre de l'état-major-général de l'armée, c'est, au contraire, par exception spéciale qu'il n'y est pas, et en opposition formelle à l'esprit et à la lettre de l'art. 2 de l'ordonnance du 22 juillet.

— Le sieur Dideville, ancien secrétaire de Buonaparte, est rentré en France avec le général Alix.

— M. le lieutenant-général Razout est arrivé à Metz pour remplacer le lieutenant général Ernouf dans le commandement de la 3e. division militaire.

— L'éditeur du journal intitulé le *Constitutionnel d'Anvers*, qui arrivoit de Bruxelle, a reçu l'ordre de quitter le royaume des Pays-Bas; on lui a remis aussitôt des passeports, et des gendarmes, qui ne l'ont pas quitté, étoient chargés de l'escorter jusqu'à la frontière.

— Le 16, un orage a éclaté sur la ville de Ruremonde. La foudre a frappé le clocher de la cathédrale, haut de plus de quatre cents pieds, et y a mis le feu sur plusieurs points. Les secours sont arrivés avec promptitude, et ont sauvé l'église.

— D'après une proposition du ministère anglois, ce sera le duc d'Yorck qui sera chargé désormais de la garde du roi son père.

— Un changement a eu lieu, le 11 janvier, dans une partie du ministère prussien.

— Les élections pour la chambre des députés sont terminées, en Bavière; elles ont l'approbation de nos libéraux, et un journal de cette couleur en parle avec beaucoup de satisfaction.

— Il y aura incessamment plusieurs mariages dans la maison d'Autriche. L'archiduc palatin, qui est veuf pour la deuxième fois, épousera la princesse Pauline de Wurtemberg, cousine du roi régnant. L'archiduc Regnier, vice-roi de la Lombardie, s'unira à la princesse Charlotte, infante d'Espagne, et fille de S. M. la duchesse de Lucques. Enfin, l'archiduchesse Caroline, quatrième fille de l'empereur, sera mariée au prince Frédéric de Saxe, neveu du roi, et héritier présomptif de la couronne.

— Dans la dernière séance de l'académie archéologique, à Rome, M. l'avocat Fea a fait part de l'heureuse découverte d'un nouveau fragment des fastes consulaires des Romains, trouvé le 2 janvier dans des fouilles près la caverne de Phocas. La partie principale de ce nouveau fragment est de 17 lignes, et a rapport au temps de la deuxième guerre punique. Le même savant a annoncé aussi qu'on avoit recouvré le fragment *Coloccien* d'une autre série des fastes, que l'on croyoit perdu, et qui a été souvent mal imprimé. On va réimprimer avec soin tous ces fragmens, qui ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt des antiquaires.

— Le 6 janvier, la gelée, qui avoit commencé à se montrer à Pétersbourg, a fait place à un nouveau dégel: on crai-

gnoit de ne pas avoir d'hiver, ou d'en avoir un plus tardif, et qui seroit peut-être funeste aux productions de la terre.

— On a publié dans les Etats-Unis les rapports de MM. Rodney et Graham, sur la situation des républiques de l'Amérique méridionale. Ces commissaires, qui paroissent favorables aux insurgés, remarquent cependant la division qui règne parmi eux. La république de Buenos-Ayres renferme 523,000 ames; mais les provinces sont jalouses de la capitale, et se plaignent de la suprématie qu'elle veut exercer. Le Paraguay, autre république indépendante, a 300,000 habitans, et paroît avoir adopté un système d'isolement : à la tête de cette province est un nommé Francia, qui prend le titre de *directeur*. Artigas, qui prend le titre de chef de la *Banda-Oriental*, et de *protecteur d'Entre-Rios et de Santa-Fe*, n'a guère que 50,000 habitans sous ses ordres; il fait aussi bande à part. Au reste toutes ces républiques ne le sont que de nom; les directeurs règlent tout. Les partisans de la révolution se défient du clergé, et cherchent à diminuer son influence. La religion catholique a été reconnue religion de l'Etat; mais plusieurs membres du congrès se déclarent pour la tolérance, et tendent par-là à établir l'indifférence. Les finances sont en très-mauvais état; l'esprit public est nul, et les lois ne sont nullement rédigées dans un système libéral.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30 janvier, M. le duc de Doudeauville a prononcé l'éloge de M. le comte de Gand. On a continué la discussion sur l'abolition du droit d'aubaine. M. le baron de Monville a parlé pour, et M. le marquis de Marbois contre. Le ministre des affaires étrangères est arrivé, et a présenté le projet de loi adopté la veille par la chambre des députés en faveur de M. le duc de Richelieu. Après cette communication, M. le marquis de Clermont-Tonnerre a fait, comme rapporteur, un résumé sur la proposition relative au droit d'aubaine. Cette proposition a été mise aux voix et adoptée. Le scrutin a donné 79 suffrages pour l'abolition du droit d'aubaine, et 36 contre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29 janvier, on a continué la discussion sur le projet de loi relatif à M. le duc de Richelieu. M. de Chauvelin a pris la défense du discours prononcé la veille par M. d'Argenson, et a combattu le projet comme ramenant le régime des majorats. M. de Saint-Aulaire a fait l'éloge de l'administration de M. le duc de Richelieu, et a saisi cette occasion pour louer également un ministre avec lequel il est uni par des liens étroits. M. Pasquier justifie l'établissement des majorats, et blâme les

vœux émis par M. d'Argenson; ces vœux tendroient à exciter une révolution dans l'Etat; car qu'est-ce qu'une révolution si ce n'est un changement absolu dans les formes du gouvernement et dans l'administration toute entière. L'orateur espère cependant que le gouvernement constitutionnel triomphera de ses ennemis, et il cite à ce sujet les beaux vers de Lefranc de Pompignan, en parlant du soleil insulté, dit-on, par les Ethiopiens. M. de Bonald montre la sagesse de l'établissement des majorats; il ne conteste point les qualités personnelles de M. le duc de Richelieu; mais il craindroit en le dotant sur le domaine de l'Etat, d'ouvrir une porte qui ne se refermeroit plus; il souhaite que le domaine de l'Etat reste intact. M. Manuel est opposé aux majorats, et il invoque en faveur de la liberté les mêmes vers que M. Pasquier avoit appliqués au gouvernement constitutionnel. Le côté gauche et les tribunes applaudissent. M. Courvoisier pense que si les majorats sont incompatibles avec l'esprit de la Charte, ils ne le sont pas avec la pairie; il se plaint que la noblesse se prête mal à une fusion désirable, et il prétend qu'on en a eu la preuve aux dernières élections. M. Corbières pense comme la commission, et s'élève à de hautes considérations à l'occasion de quelques maximes avancées dans cette discussion, et qui lui paroissent dangereuses. M. le garde des sceaux persiste à croire que la dotation peut être prise sur le domaine de la couronne. La discussion est fermée. Le rapporteur résume les raisons présentées de part et d'autre. On va aux voix. Le premier article est adopté; la majorité est formée du centre et de presque tout le côté gauche. Pour le second article, la chambre adopte la rédaction de la commission, qui prenoit le majorat sur les domaines de l'Etat. La chambre adopte la proposition additionnelle de M. Courvoisier, qui avoit demandé qu'à défaut d'héritiers directs, les biens retournassent au domaine. L'ensemble de la loi est soumis au scrutin; il y a eu 124 boules pour, et 95 contre.

On a distribué, le 30, pour la première fois, le feuilleton contenant la notice des pétitions sur lesquelles il doit être fait un rapport à la chambre; il y en a modérément 108.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

Précis de ce qui s'est passé de plus important depuis 1814, relativement à la religion, dans les Pays-Bas, et surtout dans le diocèse de Gand.

La coalition européenne qui détrôna Buonaparte, en 1814, n'éprouva aucune résistance de la part des Belges, et ils témoignèrent, au contraire, leur joie d'être délivrés d'un joug devenu si pesant, sous le rapport religieux comme sous le rapport politique. Les hautes puissances alliées rendirent à la Belgique, par l'arrêté du 7 mars, les droits et prérogatives religieuses dont elle jouissoit avant la révolution. Aussitôt cessa la persécution qui avoit frappé sur plusieurs membres du clergé, et qui avoit particulièrement éloigné de leurs diocèses les évêques de Gand et de Tournai. Ils reparurent, et furent reçus avec des témoignages d'allégresse aussi solennels qu'attendrissans.

On entrevit bientôt que les souverains alliés détacheroient la Belgique de la France. La maison d'Orange convoitoit ce magnifique apanage. Le fils de l'ancien stathouder, réfugié en Angleterre, déjà reconnu comme souverain de la Hollande, arriva en Belgique sous le titre de *gouverneur-général*. Il désira avoir des entretiens avec chaque évêque; et ces entretiens, comme l'esprit général des peuples et l'exemple du passé, durent lui apprendre de quel intérêt il étoit pour lui de protéger efficacement la religion catholique, et de conserver, autant que possible, une constitution pour laquelle les Belges avoient témoigné un si vif attachement. Le prince parut le sentir, et déclara son intention de favoriser la religion nationale, et d'avoir égard aux anciennes institutions. Le congrès lui assura le titre de *roi des Pays-Bas*, et la bataille de Waterloo consolida sa puissance,

en même temps qu'elle délivra l'Europe et la France d'une nouvelle oppression.

Le 18 juillet 1815, une proclamation du roi annonça la nouvelle constitution qu'il avoit rédigée pour ses Etats. Il promettoit d'*assurer à l'église catholique son état et ses libertés*. Mais un article portoit qu'*une protection et une faveur égales étoient accordées à tous les cultes*. Les évêques adressèrent au roi des *Représentations*, datées du 28 juillet, et signées des évêques de Gand, de Namur et de Tournai, et des vicaires capitulaires de Liège et de Malines. Ils y rappeloient l'arrêté du 7 mars 1814, rendu par le gouvernement général de la Belgique, et expressément sanctionné par les commissaires des puissances alliées, où il étoit dit qu'on *maintiendroit inviolablement la puissance spirituelle et la puissance civile dans leurs bornes respectives, ainsi qu'elles sont fixées dans les lois canoniques, et les anciennes lois constitutionnelles du pays*. Sauroit-on retrouver l'exécution de cette promesse dans un projet qui met tous les cultes sur la même ligne? Ce projet de loi étendoit même les principes de tolérance universelle déjà adoptés en Hollande par la constitution de 1814; car du moins celle-ci admettoit une religion de l'Etat, la religion réformée, puisqu'elle obligeoit le souverain à la professer. On avoit cru devoir cet égard au culte dominant depuis deux siècles en Hollande; mais la croyance de la presqu'universalité des Belges n'a pas paru mériter quelque faveur, quoique les Belges forment les sept dixièmes de la population générale du royaume. Ainsi, tout en parlant de tolérance, les priviléges sont pour la religion protestante, et les exclusions pour la religion catholique. On avoit vu les protestans, en plusieurs circonstances, obliger leurs souverains catholiques à leur garantir l'exercice exclusif de leur religion; c'est ce qui arriva en Saxe, en 1697; dans le Wurtemberg, en 1733; dans la Hesse, en 1754. Les Belges, moins heureux, se voient enlever toutes les prérogatives de leur reli-

gien ; c'est ce qui est exposé, tant dans les *Représentations* du 28 juillet, que dans d'autres écrits postérieurs. De plus, M. de Broglie, évêque de Gand, donna, le 2 août, une Instruction pastorale pour éclairer ses diocésains sur les inconvéniens du projet de loi fondamentale; il la fit publier en chaire, à Gand, et dans les autres villes du diocèse. M. Hirn, évêque de Tournai, en fit paroître une, le 11 août, sur le même sujet. M. de la Gaude, évêque de Namur, faisoit imprimer la sienne lorsqu'on la saisit chez l'imprimeur même; celle de ce prélat ne parut que le 15 août. Cependant les notables avoient été appelés à voter sur le projet de constitution, et quoique le choix de ces notables eût été fait par la cour, et fût tombé sur ceux qu'elle jugeoit plus favorables à ses vues, cependant dans le dépouillement des suffrages, fait à Bruxelles, le 18 août, il se trouva 796 votes contre la constitution, et seulement 527 pour; 280 notables n'avoient point voté. Néanmoins une ordonnance royale, du 24 août, sanctionna cette loi même qui venoit d'être rejetée, et il fut ordonné de la regarder comme fondamentale et obligatoire pour tous les sujets, quoique, suivant l'un des articles arrêtés à Londres, en juin 1814, par les plénipotentiaires des puissances alliées, la constitution hollandoise de 1814, qui servit de base à la nouvelle loi fondamentale, dût être *modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances.* Les évêques crurent devoir s'expliquer en cette rencontre, et dans un *Jugement doctrinal*, signé des trois prélats, sur la fin du mois d'août, et auquel les deux grands-vicaires adhérèrent, ils présentèrent des observations sur huit articles de la nouvelle constitution, et déclarèrent qu'on ne pouvoit s'engager par serment à les observer.

Le 26 septembre, le roi se fit reconnoître solennellement, à Bruxelles, comme roi des Pays-Bas. Il prêta le serment, ainsi que les deux chambres de représentans nommés par lui. Quelques Belges avoient mis à leur

serment la restriction, *sauf les articles qui peuvent être contraires à la religion catholique.* Le roi fit déclarer par un de ses ministres, à la fin de la première session, que tous les membres des deux chambres avoient prêté le serment comme lui, *sans la plus légère altération.* On ne sache point qu'ils aient réclamé contre cette assertion. Seulement un des principaux membres de la noblesse, le comte de Robiano, adressa au roi, et fit imprimer, une réclamation très-forte.

Les évêques avoient adressé au Pape leur *Jugement doctrinal.* Cette affaire fut examinée par le saint Siége avec toute la maturité qu'il a coutume d'apporter dans ces discussions. Le 19 mars 1816, le cardinal secrétaire d'Etat de S. S. remit au ministre du roi des Pays-Bas à Rome, une note portant des représentations sur plusieurs des articles de la nouvelle constitution, et sur le serment exigé. Le 1er. mai suivant, le saint Père adressa à M. l'évêque de Gand un bref, où il donnoit des éloges à la conduite des évêques, et les invitoit de se joindre à lui auprès du gouvernement pour applanir les difficultés. Pour répondre au désir de S. S., les évêques adressèrent au roi une lettre du 10 juin suivant, dans laquelle ils offroient de concourir aux mesures de conciliation proposées par le Pape. Le gouvernement parut peu sensible à cette démarche, et se montra surtout mécontent de M. l'évêque de Gand, qu'on accusoit de plus de vivacité et de chaleur. Les signataires du *Jugement doctrinal* furent interpellés officiellement, par ordre du procureur-général, de répondre s'ils l'avoient effectivement signé. Un juge se transporta, le 30 septembre, chez M. l'évêque de Gand, pour l'interroger à cet effet. Le 10 mai 1816, une ordonnance du roi prescrivit l'observation stricte des articles organiques du Concordat de 1802, et assujettit le clergé aux mêmes réglemens qui avoient rendu le joug de Buonaparte si dur. Le 25 avril, il fut ordonné à quelques prêtres qui avoient formé une maison de retraite dans le diocese

de Gand, de se dissoudre; l'évêque les recueillit dans son palais, et les y conserva pendant près de deux ans. Le 17 novembre 1816, il reçut une citation de comparoître, à Bruxelles, devant la section du conseil d'État chargée des affaires du culte catholique. On articuloit contre lui dix-huit griefs. Le prélat déclina la juridiction d'un tel tribunal. Il insista dans sa réponse sur la bizarrerie de rétablir les articles organiques de Buonaparte, lorsqu'ils devoient être anéantis de fait comme de droit. Les autres évêques, et les vicaires généraux des siéges vacans, répondirent dans le même sens, et se plaignirent qu'on eût exhumé ces articles que leur auteur avoit même abandonnés en partie.

Pendant cette affaire, il s'éleva un incident qui paroît avoir aigri la cour. Les évêques de la Belgique avoient consulté le saint Siége sur la question de savoir si l'on pouvoit prier publiquement pour le souverain protestant. Ils connoissoient les anciennes règles de l'Eglise à cet égard, règles rappelées dans deux constitutions de Benoît XIV, du 23 mars 1743 et du 1er. mars 1756. Ils repoussèrent unanimement la prétention du directeur-général des affaires ecclésiastiques, qui s'efforça d'établir, dans une longue circulaire, que tous les souverains avoient le droit d'ordonner, de leur propre autorité et sans l'agrément des évêques, des prières publiques dans les églises catholiques, et que cette prérogative étoit inhérente à leurs couronnes. Avant la réponse de Rome, des prières publiques furent demandées par le gouvernement pour l'heureuse issue de la grossesse de la princesse d'Orange. M. l'évêque de Gand répondit qu'il en avoit référé au saint Siége, et qu'il devoit attendre sa décision. M. l'évêque de Tournai, et M. Forgeur, vicaire-général de Malines, se bornèrent à recommander la princesse aux prières particulières des fidèles, et M. Barett, vicaire capitulaire de Liège, qui avoit prescrit d'abord les prières publiques, révoqua peu après son ordonnance, et se restreignit à des prières privées. Enfin, le 1er. février

1817, un bref de Pie VII, adressé à M. l'évêque de Gand, déclara que les ordinaires pouvoient ordonner des prières publiques, en se conformant aux règles tracées par Benoît XIV, dans l'encyclique ci-dessus. Le 8 mars, le prélat prescrivit les prières, en joignant à son Mandement le bref du Pape qui l'y autorisoit, et qu'il ne jugeoit pas devoir être désagréable au gouvernement.

Le 25 février 1817, une ordonnance enjoignit à tous les juges de prêter le serment à la constitution, et ceux qui ne voulurent le prêter qu'avec des restrictions furent destitués sans forme de procès. Il en fut de même des autres fonctionnaires à qui on imposa cette obligation. Le 22 mars suivant, les trois évêques et les deux vicaires-généraux adressèrent des représentations au roi sur le réglement du 25 septembre 1816, pour l'érection de nouvelles universités dans les provinces méridionales. Ces représentations portent sur les sujets les plus graves, et qui intéressent essentiellement la religion: car le droit des évêques sur l'enseignement de la théologie étoit méconnu dans le réglement.

Le procès de l'abbé de Foere se rattache à la même époque. Cet ecclésiastique rédigeoit, à Bruges, un journal intitulé : *le Spectateur Belge*, où il étoit question principalement de matières ecclésiastiques. En février 1817, il fut soustrait à ses juges naturels, et conduit à Bruxelles, par des gendarmes; il y fut jugé par une cour spéciale et extraordinaire, créée, le 20 avril 1815, pour faire justice des malveillans qui auroient été disposés à profiter du retour de Buonaparte pour troubler la tranquillité. Cette cour devoit cesser, ce semble, avec les circonstances qui l'avoient fait naître, et n'étoit guère conciliable avec l'exécution de la loi fondamentale. D'ailleurs, une loi, du 20 avril 1810, maintenue, comme tant d'autres, par l'article 2 additionnel à la nouvelle constitution, portoit que les attributions de toute cour spéciale cesseroient après l'espace d'une année. Néanmoins l'abbé de Foere fut condamné, le 21 mars

1817, par cette cour, à deux ans d'emprisonnement. Son affaire excita l'attention générale dans les Pays-Bas, et l'accusé reçut de nombreux témoignages d'intérêt. Il allégua qu'en usant de la liberté constitutionnelle pour censurer quelques actes, il avoit toujours prêché l'ordre et la soumission, et qu'il n'avoit voulu faire que des représentations fortes, mais respectueuses. Le jugement portoit sur quelques passages où l'auteur se plaignoit que la religion étoit attaquée et opprimée par ceux qui devoient la défendre, et que, non content d'imiter Buonaparte, on renchérissoit sur lui. Le 28 mars, on le fit partir de Bruxelles, et on le conduisit à la maison de détention de Vilvorde. *L'Observateur Belge* et *le Journal de Gand*, qui ne sont pas suspects d'indulgence pour le clergé, s'élevèrent contre la procédure suivie en cette occasion.

Cependant les poursuites les plus vives se dirigeoient contre M. l'évêque de Gand. Il paroît que, dès le 19 décembre 1816, le prince avoit pris un arrêté pour ordonner l'instruction du procès de ce prélat. Un autre arrêté, du 21 janvier, porta la cause devant la cour d'appel. L'un et l'autre avoient été provoqués par un long rapport de M. Van Maanen, ministre de la justice. La chambre de mise en accusation fut chargée de commencer l'instruction; elle mit en doute si elle étoit compétente, attendu qu'aucune poursuite n'avoit été entamée par le tribunal inférieur. Trois juges opinèrent pour l'incompétence, trois autres furent d'un avis contraire; on adjoignit trois nouveaux juges, et la majorité décida la compétence. Le 26 février 1817, le prélat reçut un mandat pour comparoître devant la cour; il déclina encore la compétence de ce tribunal, alléguant qu'il s'agissoit de la doctrine. Sa réponse du 2 mars fut publiée dans les journaux. Il étoit alors occupé à faire une tournée dans son diocèse, et à y donner la confirmation, secondé par M. Dubourg, évêque de la Louisiane. Cette tournée dura six semaines, au bout des-

quelles M. de Broglie reçut un mandat d'amener, qui l'obligea de se retirer : il étoit en France à la fin de mars. Le 10 juin, le premier avocat-général, M. Van der Fosse, prononça un long réquisitoire devant la chambre de mise en accusation; ses griefs contre M. l'évêque portoient sur le *Jugement doctrinal*, sur la défense de faire le serment, sur la censure des actes de l'autorité, et sur la publication de rescrits étrangers, ainsi qu'une correspondance secrète au dehors. La chambre, écartant les autres chefs, s'attacha au *Jugement doctrinal*, et à la correspondance avec Rome, et décida qu'il y avoit lieu à accusation pour ces deux motifs; un décret de prise de corps fut lancé contre le prélat.

L'affaire traîna quelque temps, et l'on prétendit que le gouvernement suspendit les poursuites, parce que, sollicitant alors la promotion de M. de Méan à l'archevêché de Malines, on ne vouloit pas choquer la cour de Rome par une procédure rigoureuse contre un évêque. M. de Méan ayant été préconisé dans le consistoire du 28 juillet, on recommença à agir contre M. de Broglie. Le 25 septembre, un acte d'accusation fut dressé contre lui; on le lui signifia le 27. Le 6 octobre, le prélat fut de nouveau cité à comparoître devant la cour d'assises; il étoit qualifié dans l'acte du *nommé Maurice de Broglie*, et accusé *de crimes*. Il se défendit par une protestation datée d'Amiens, le 9 octobre, dans laquelle il déduisoit ses motifs pour ne pas obtempérer. Cette protestation ne fut point reçue, et, le 8 novembre 1817, la cour d'assises porta un jugement qui condamnoit M. de Broglie à la déportation. L'arrêt fut affiché, par le bourreau, sur un échafaud où deux voleurs étoient exposés. L'arrêt et les circonstances de l'exécution furent blâmés par les journaux les moins favorables au clergé. *L'Observateur Belge* signala l'illégalité de la procédure, et tous les catholiques furent consternés d'un pareil traitement fait à un premier pasteur, universellement aimé et respecté dans son diocèse.

Toutefois ce ne fut point là le terme des mesures sévères. Vers la fin de février 1818, on imagina de soutenir que M. l'évêque de Gand avoit perdu sa juridiction par l'arrêt du 8 novembre, et qu'il étoit mort civilement; on signifia aux autorités que les grands-vicaires ne seroient plus reconnus comme tels, et qu'on s'adresseroit désormais au chapitre. Le 24 du même mois, le directeur-général des affaires concernant le culte catholique fit faire une visite domiciliaire dans le palais de l'évêque. On mit les scellés sur les papiers du secrétariat et sur les registres de l'évêché, dont l'usage est interdit depuis ce temps aux vicaires-généraux et aux secrétaires. On mit aussi les scellés sur les papiers de M. le Surre, vicaire-général, et ils furent examinés tous avec le plus grand détail. Deux fois on voulut forcer le chapitre à prendre en main le gouvernement du diocèse. Le chapitre refusa par une lettre forte et motivée, du 8 décembre 1817, et tous les membres signèrent individuellement la déclaration de leurs sentimens; le gouvernement n'en persista pas moins dans son système. Les jeunes élèves du sanctuaire ont en vain réclamé l'exemption de la milice que la loi leur accorde, et on les a contraints de renoncer à leurs études et de prendre les armes; c'est le sujet d'une décision du ministre de l'intérieur, du 14 avril 1818, qui porte qu'ils ne seront exemptés que sur un certificat du chapitre. Les desservans nommés depuis le mois de novembre ne reçoivent plus rien du trésor public; des curés en titre sont forcés de cesser leurs fonctions. Une sentence des Etats provinciaux, du 7 février 1818, a déclaré le curé de Bruges suspens de ses fonctions. Les vicaires généraux, et trois des chanoines titulaires du chapitre, ont été privés de leur traitement; tous les autres membres du chapitre ont été avertis, par une lettre du directeur général des affaires du clergé, qu'ils auroient le même sort s'ils ne cédoient point à ses désirs. Le 16 mai, un ordre du roi a enjoint à M. le Surre, pre-

mier vicaire général de M. l'évêque, de quitter le royaume sous trois jours; cet ecclésiastique a vainement adressé au roi sa *Réclamation respectueuse*, en date du 1er. juin; le prince a déclaré, le 27 juillet, persister dans la mesure prise, et M. le Surre avoit déjà été obligé de quitter le diocèse. Par des arrêtés des 9 mars et 11 mai 1818, il a été *expressément défendu à toutes les réunions de religieux et de religieuses, qui ne sont d'aucune utilité publique, ne menant qu'une vie contemplative, d'admettre des novices;* il leur est accordé seulement *de continuer à exister dans l'état où elles se trouvent jusqu'à leur extinction graduelle.* Les vœux personnels et irrévocables sont rigoureusement interdits à tous religieux ou religieuses, de quelque ordre qu'ils soient, et ces communautés sont placées sous la surveillance des gouverneurs de provinces, qui rendront compte annuellement au directeur général de tout ce qui s'y passe. C'est ce que leur recommande soigneusement M. Goubau, dans une circulaire du 17 juin 1818.

Ces faits viennent d'être déduits dans une *Réclamation respectueuse adressée par M. l'évêque de Gand à LL. MM. les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse, relativement à l'état des affaires religieuses en Belgique*, 1819, in-8°. de 166 pages (1), en y comprenant les notes et pièces justificatives. La réclamation est signée du prélat, et datée de Beaune, le 4 octobre 1818. Elle a été remise aux souverains au dernier congrès. Elle est forte et pressante, et les faits y sont entremêlés de réflexions et de preuves qui font ressortir l'irrégularité des mesures prises en Belgique, et l'intolérance qui a prévalu dans la conduite du ministère. Cette pièce finit ainsi : « Loin de moi, augustes souverains, tout sentiment d'amertume et d'aigreur au souvenir des injustes traitemens que j'ai éprouvés! Et

---

(1) Prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé-Rusand, rue de l'Abbaye; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

de quoi, en effet, aurois-je à me plaindre, sachant (je me plais à le répéter avec un auguste pontife) *que rien ne doit être plus honorable ni plus cher à un fidèle, à un prêtre, à un pasteur surtout, que de souffrir pour la cause de Dieu?* Oubliant de grand cœur tout ce qui m'est personnel dans les tristes événement que je viens de tracer, je n'élève la voix que pour la défense d'une Eglise qui me sera toujours chère... ».

Nous ne pouvons que faire des vœux avec l'illustre et courageux prélat pour que ses plaintes retentissent au cœur d'un prince dont on loue la bonté, et qui a sûrement ignoré plusieurs circonstances d'une affaire où l'inconvenance des formes s'est jointe à la rigueur du fonds, et où les catholiques ont cru voir distinctement l'envie de mettre leur religion sous le joug.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 2 février, jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge, M. l'abbé de Villèle, nommé par le ROI à l'évêché de Verdun, a ouvert la station du carême dans la chapelle des Tuileries. Les Princes et MADAME ont assisté à son sermon avec la cour. L'orateur a prêché sur la dévotion à la sainte Vierge, et a terminé son discours par un compliment à S. A. R. MONSIEUR, le ROI étant absent. Le matin, M. l'abbé de Villèle avoit été présenté à S. M. Cet ecclésiastique, qui réside depuis long-temps dans la capitale, et qui s'y est fait connoître par son zèle pour la prédication, ainsi que par sa piété, est cousin (et non pas frère, comme on l'a dit) de M. de Villèle, de la chambre des députés.

— Les missionnaires et les missions sont aujourd'hui plus que jamais en butte à un système de détraction et de calomnie, qui se suit constamment dans les pamphlets et dans les journaux d'un certain parti. La *Minerve* ne laisse passer aucune occasion de témoigner son mé-

pris pour une œuvre qui tend à effacer les traces de la révolution, et à établir sur des bases plus solides le règne de la religion, de la morale et de la légitimité; on diroit qu'elle tremble que cette œuvre ne nuise à la sienne, et que les missionnaires, en prêchant l'ordre, la soumission, le repos, la concorde, n'appaisent les passions que d'autres cherchent à irriter et à aigrir. Les libéraux se plaignent qu'ils ont plus de peine à échauffer les esprits dans les villes favorisées d'une mission, et ils ont même nommé ces villes comme étant en retard au milieu de la marche générale du siècle vers la perfection philosophique. Un pamphlet récent (*Le XVI*e. *siècle en 1817*), dont la grossièreté égale la malice, a insulté les missionnaires sous le rapport précisément qui donnoit le moins de prise à la calomnie; et tandis que ces hommes apostoliques montrent partout autant de désintéressement que de zèle, et les vues les plus généreuses et les plus pures, voilà qu'un misérable les accuse d'un trafic honteux et de spéculations sacrilèges, et leur prête le langage bas et sordide d'une cupidité dégoûtante. Loin de nous l'idée de repousser sérieusement une fiction absurde, qui ne peut en imposer qu'à ceux qu'aucune sottise ne rebute, et qu'aucune imposture n'étonne. Mais voici une nouvelle attaque qui ne doit pas être passée sous silence, parce qu'elle part d'un écrit qui a quelque chose de religieux, dans le titre s'entend. La *Chronique*, qui apparemment voit avec douleur que l'on s'efforce de ramener les ames à Dieu, et qu'on supplée par des prédications extraordinaires à la disette des pasteurs, la *Chronique*, après avoir essayé, déjà plusieurs fois, de tourner en ridicule le zèle des missionnaires, a inséré dernièrement contre eux un article plein de bienveillance. Nous allons d'abord le citer tel qu'il se trouve dans le 22e. cahier, page 523, et tel qu'il a été répété par le *Journal du Commerce* et par les *Annales :*

« On assure qu'à Valence, une somme d'environ 6000 fr. ayant été

remise à un ecclésiastique, pour subvenir aux frais de la mission, des voleurs ont pénétré dans la cassette du dépositaire, et enlevé l'argent; qu'à Riom, il reste 3 ou 4000 fr. à payer des dépenses occasionnées pour la confection, la plantation de la croix, et pour d'autres articles; qu'à Nevers, le déficit est bien plus considérable, et que la construction d'un magnifique calvaire ayant coûté environ 30,000 fr., les fournisseurs, les ouvriers réclament leur paiement, et il faudroit, dit on, une mission nouvelle pour ranimer le zèle, stimuler la générosité et ouvrir les bourses. Il nous seroit agréable d'apprendre et de publier que ces détails sont exagérés et erronés ».

Il nous est *agréable* d'être dans le cas de procurer ce plaisir au rédacteur. Nous pensons, à la vérité, qu'il eût été encore mieux de sa part de vérifier les faits avant de les publier. Quoi qu'il en soit, il est déjà arrivé des démentis de deux des villes citées, et l'éloignement seul nous a peut-être empêché d'en recevoir de Valence. Le maire de Riom a écrit la lettre suivante, en date du 27 janvier 1819.

Monsieur, j'ai lu, par hasard, dans le *Journal du Commerce*, n°. du vendredi 8 janvier, un article qu'on dit extrait de la *Chronique religieuse, sur la dépense des missions*. On y assure entre autres choses: « qu'à Riom, il reste 3 ou 4000 fr. à payer des dépenses occa- » sionnées par la confection, la plantation de la croix, et pour d'au- » tres articles ».

Que l'on aime ou non les missions, il faut citer des faits vrais, ou trouver bon qu'on les démente. Je crois donc à propos de rétablir la vérité des faits.

Comme maire de la ville, je puis et dois avoir des renseignemens certains.

Quoiqu'il n'ait été question d'employer à cette dépense aucune partie des fonds communaux, j'ai cependant pris, dans le temps, une connoissance fort exacte du montant des frais dont il s'agit, ainsi que du produit des dons offerts dans cette circonstance par nombre de citoyens recommandables; je me suis assuré que les dépenses de la mission de Riom, qui n'étoient pas fort considérables, et beaucoup moins, sans doute, que ne paroît le croire la *Chronique religieuse*, ont été couvertes sans retard par ceux qui ont pris intérêt à cette œuvre pieuse.

Au reste, l'article de la *Chronique religieuse* peut rivaliser d'exactitude ou de sincérité avec celui de *la Minerve*, livraison 47, page 389, d'après lequel la mission auroit semé la discorde dans beaucoup de familles de cette ville.

Quelque peu dignes de foi que soient de pareilles assertions, qui ne sont appuyées sur rien, elles sont énoncées trop publiquement pour que le silence gardé, dans cette occasion, ne leur donnât pas quelques apparences de vérité, du moins à certains yeux. Il est donc

utile d'y répondre par une dénégation précise; cela est même *libéral;* car ce mot, pris dans son vrai sens, devroit signifier ami de la vérité, loyal, généreux, sincère, etc., enfin, équitable envers tous. S'il en étoit ainsi, le systême libéral auroit un bien plus grand nombre de partisans et beaucoup moins d'ennemis.

Je vous invite, Monsieur, à vouloir bien insérer cette lettre dans l'un de vos prochains numéros; et j'ai l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée.

NEIRON-DES-AULNATS, *maire de Riom.*

Une autre lettre que nous recevons de l'autorité compétente à Nevers, répondra à ce que la *Chronique* dit de la mission de cette ville.

Nevers, 31 janvier 1819.

Monsieur, j'apprends indirectement que la *Chronique religieuse*, qui ne m'est connue que de nom, assure que le calvaire érigé à Nevers lors de la mission, a occasionné des dépenses auxquelles on ne peut faire face, et que les ouvriers souffrent et se plaignent. Je vous prie de démentir, en mon nom, cette assertion. Comme, d'après le vœu des habitans, je me suis chargé de l'érection de ce monument, personne ne peut en parler plus sûrement, et j'affirme que tous les ouvriers sont payés depuis long-temps; que jamais ils n'ont été dans le cas de se plaindre, et qu'ils désireroient beaucoup tous que le zèle et la charité des fidèles me missent dans le cas d'entreprendre quelque nouvel établissement utile à la religion. J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération.....

GROULT, *vicaire général d'Autun,*
en résidence à Nevers.

Nous espérons voir ces démentis dans le prochain numéro de la *Chronique.* C'est un avertissement pour elle de se méfier de ses correspondans, et c'est un avertissement pour nous tous de nous tenir en garde contre des bruits dont la source et le but ne sont pas équivoques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 février, plusieurs dames de la Société de la Charité Maternelle se sont réunies aux Tuileries, dans les appartemens de MADAME, qui a présidé l'assemblée; il paroît qu'il a été rendu compte des travaux et des distributions de la Société.

— MADAME vient d'accorder un secours de 1000 fr. pour réparer la belle église de Moutier-Neuf, à Poitiers, dont la restauration est ardemment désirée dans un quartier privé d'église.

— Mgr., duc d'Angoulême, a fait remettre à M. de Jahan, sous-préfet de Verdun, 300 fr. pour les incendiés de Varennes.

— Un courrier extraordinaire a apporté la nouvelle que le roi Charles IV, d'Espagne, est mort, à Rome, dans la nuit du 20 au 21 janvier, à la suite d'une très-courte maladie. Ce prince étoit né en 1748.

— Il est établi auprès du ministère de l'intérieur un conseil pour l'organisation des gardes nationales; ce conseil est composé de M. Allent, conseiller d'Etat, président; de MM. les ducs de Castres et de Choiseul, et de MM. Ternaux et de Wendel.

— M. d'Haussez, préfet des Landes, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. d'Argout, appelé au conseil d'Etat.

— M. le maréchal-de-camp de Montfort est nommé commandant de l'Ecole de la Flèche, en remplacement du maréchal-de-camp Gavotte.

— S. M., après un rapport de M. le ministre de l'intérieur, a établi auprès de ce ministère un conseil d'agriculture, composé de M. le duc de la Rochefoucault, et de MM. de Vindé, Chaptal, Ramond, Texier, de Lasteyrie, Huzard, Bosc, Thouin et Hachette.

— De nouveaux désordres ont éclaté au collége Louis-le-Grand, les derniers jours de la semaine dernière. Les élèves, échauffés par les scènes précédentes, vouloient continuer leur petite révolution, vu qu'il faut marcher avec son siècle, et qu'il est honteux de rétrograder. Ils invoquoient le rappel de leurs bannis. Un assez grand nombre de parens ont retiré leurs enfans. Le proviseur, M. Taillefer, a été remplacé par M. Malleval, l'un des professeurs.

— Le sieur Rossay, ayant été convaincu d'exercer habituellement l'usure, a été condamné par la cour royale de Bourges aux peines portées par la loi.

— M. Martin, curé de Lunax, diocèse de Toulouse, a été assassiné chez lui, le 21 janvier au soir. Ce vieillard octogénaire demeuroit avec une nièce âgée de 40 ans. On a pillé tout ce qui étoit chez lui. Trois individus soupçonnés du crime ont été arrêtés.

— Le sieur Félix Desportes a écrit dans le *Journal de Francfort*, qu'il n'avoit aucune part aux lettres publiées sur l'Allemagne dans *la Minerve*.

— Un journal de la Belgique donne encore des espérances sur le rétablissement de l'ordre de Malte. On dit que l'empereur d'Autriche s'y intéresse, et qu'on donnera à l'ordre une île dans la Méditerranée.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 2 février, la chambre s'est occupée dans les bureaux de l'examen du projet de loi relatif à M. de Richelieu. Il a été donné communication à la chambre de dix lettres patentes portant collation de titres en faveur de pairs. L'ordre du jour étoit la discussion en assemblée générale du projet de loi cité ci-dessus. M. le comte de Saint-Roman et M. le duc de Crillon ont parlé sur ce sujet. La discussion ayant été fermée, le projet de loi a été adopté, article par article, et ensuite adopté au scrutin, par 83 voix sur 127. La chambre s'est séparée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 2 février, la séance a été employée entièrement à la lecture des pétitions. On entend successivement quatre rapporteurs, MM. de Magneval, Saulnier, Blanquart-Bailleul et Benoit. On a passé successivement en revue 108 pétitions, comme le feuilleton l'avoit annoncé. La plupart de ces pétitions roulent sur des intérêts privés qui n'intéresseroient guère la majorité des lecteurs. Plusieurs mêmes sont fort singulières, et d'autres regarderoient plutôt l'administration que la chambre; on les a écartées par l'ordre du jour. Quelques-unes en petit nombre ont été renvoyées à divers ministères. Nous ne citerons parmi ces pétitions que celle de M. Marquez, à la Caussade, qui demande une loi pour obliger les habitans à tendre leurs maisons pour les processions de la Fête-Dieu. On a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi de 1814 a tout prévu à cet égard. Nous demanderons la permission de faire observer que la loi n'a pas tout prévu, puisqu'il s'est encore élevé dernièrement sur son exécution une difficulté qui a été portée devant les tribunaux. La séance n'a été terminée qu'à cinq heures.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

(*Mercredi 10 février 1819.*) (N°. 470.)

L'Evangile médité, distribué pour tous les jours de l'année suivant la concorde des quatre évangélistes. Nouvelle édition; 2 gros vol. in-8°. de plus de 800 pages.

Nous annonçâmes cette nouvelle édition lorsque le premier volume parut. L'ouvrage est maintenant complet, et les personnes qui auroient douté qu'on pût réduire à deux volumes les douze tomes de l'édition ordinaire, peuvent s'assurer que l'entreprise étoit praticable. Les volumes sont un peu forts, mais pas assez néanmoins pour ne pas servir commodément et pour l'usage habituel. L'impression est nette et bien exécutée. Nous en avons précédemment parlé dans notre journal, tome XVI, page 305, en faisant surtout remarquer une addition fort importante qu'a faite l'éditeur. C'est un recueil de plans de conférences et d'homélies pris dans *l'Evangile médité.* Ce travail fut fait par un ecclésiastique déporté, fort instruit : cette addition ne peut manquer d'être agréable aux prêtres des villes et des campagnes chargés du ministère. Il y a quatre-vingts plans de conférences avec des renvois aux endroits de l'ouvrage qui en fournissent les développemens.

Nous ne reviendrons point sur la nature de l'ouvrage en général, sur la distribution des matières, sur la solidité des réflexions, et sur l'utilité d'un livre qui offre une suite de méditations pour tous les jours

de l'année. Nous renvoyons, à cet égard, à ce que nous avons dit dans notre 411e. numéro, ou plutôt nous nous en rapportons au témoignage des ecclésiastiques et des personnes instruites qui connoissent ce livre, et qui ont pu s'assurer par elles-mêmes de l'esprit qui l'a dicté, et des avantages qu'il peut offrir. Cet ouvrage a eu beaucoup d'éditions, sans compter celles qui ont été contrefaites à Lyon, à Toulouse, à Metz, à Rouen, et ailleurs, *lesquelles sont incomplètes et remplies de fautes typographiques*; celle-ci est faite avec soin, et nous a paru agréable et correcte.

L'édition que nous annonçons présentement, en 2 volumes, avoit d'abord été, attendu la grosseur des volumes, et la quantité des matières qui y entrent, fixée à 15 francs par M. Demonville, imprimeur à Paris, qui en avoit fait l'entreprise. M. Adrien Le Clere ayant acheté de cet imprimeur la totalité de l'édition, et désirant rendre le prix de cet ouvrage accessible à toutes les classes, l'a réduit autant qu'il lui a été possible; et nous croyons que les ecclésiastiques ne regretteront pas l'acquisition d'un livre utile pour eux-mêmes, et qui peut l'être encore davantage pour leur ministère.

Le prix est à présent fixé à 12 fr. *au lieu de* 15, et le treizième exemplaire sera accordé *gratis* à ceux qui en demanderont douze à la fois, à Paris, au bureau du journal, quai des Augustins.

La Sagesse chrétienne, ou Traduction libre et abrégée du Sapientia Christiana *de M. Arvisenet.* Troisième édition. Vol. in-12. A Troyes, chez Gobelet.

Il est peu de nos lecteurs à qui le nom de M. l'abbé Arvisenet soit étranger, et qui ne sachent qu'on lui doit plusieurs livres de piété pleins de naturel et d'onction. Son *Memoriale vitæ sacerdotalis*, rédigé sur le modèle de l'*Imitation*, est un recueil de pensées et d'affections propres à entretenir dans les prêtres le goût de la piété, l'esprit de leur état et l'attachement à leurs devoirs. Son *Manuductio juvenum ad Sapientiam*, est un excellent guide pour la jeunesse, à qui il fournit un recueil de maximes et de sentimens choisis exprès pour elle. Enfin le *Sapientia Christiana* convient aux chrétiens de toutes les conditions. L'auteur y expose, l'une après l'autre, les grandes vérités du christianisme, les obligations du chrétien, et les règles essentielles de la morale évangélique. Le ton en est à peu près le même que celui des ouvrages précédens, et a beaucoup de rapport avec celui de l'*Imitation*. C'est Dieu lui-même qui instruit l'ame fidèle, ou bien celle-ci s'entretient avec Dieu. Le style est simple et clair, et en même temps affectueux et touchant.

La Sagesse chrétienne, que nous annonçons en ce moment, est une traduction du *Sapientia Christiana* de M. Arvisenet. Cette traduction a été faite par un pieux ecclésiastique du Dauphiné, qui ne savoit pas que M. Arvisenet en eût lui-même publié une. Sur les réclamations de celui-ci, le traducteur s'est empressé de déclarer qu'il lui abandonnoit son travail; de sorte

que cette nouvelle édition a été faite de commun accord. Les différends sont bientôt appaisés entre des hommes animés de vues pures et désintéressées, et c'est à eux qu'il appartient de parler de *la Sagesse chrétienne*, et de la recommander aux autres.

Cette traduction est la même que celle qui a paru en 1817, sous le titre de *Moyens de salut pour tous les chrétiens*, et qui a été annoncée déjà dans ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'Eglise de France est menacée de nouvelles pertes; on annonce, depuis quelques jours, la maladie de deux évêques, dont l'un est fort âgé, et dont l'autre touche à l'âge des infirmités. Nous avons plus de raisons encore, dans la disette actuelle de premiers pasteurs, de demander au ciel la conservation de ceux qui nous restent.

— M. l'abbé Frayssinous a donné, le dimanche de la Septuagésime, sa troisième conférence, dont l'objet étoit de montrer que la religion est la base de la société. Nous ne présenterons point une analyse de ces discours, de peur de répéter ce que nous avons dit à ce sujet les années précédentes.

— Le vendredi 12, il sera célébré, dans l'église des Missions-Etrangères, un service pour le repos de l'ame de M. l'abbé le Gris-Duval. Il sera fait, après le sermon, une quête pour l'œuvre des pauvres Savoyards, qu'il avoit fondée, et sur laquelle il aimoit à appeler l'attention et la charité publiques.

— Si cela ne va pas bien parmi nous, ce ne sera pas assurément faute de projets. On en fait sur tout, sur la religion comme sur la politique, sur la philanthropie comme sur les finances. Chaque jour voit éclore de nouvelles vues toutes admirables, toutes d'un succès infaillible.

Dernièrement un journal proposoit de supprimer les deuils de cour. Aujourd'hui voilà un projet sur les pains bénits; il est affiché au coin des rues d'une grande ville, envoyé à toutes les autorités, et présenté comme revêtu d'illustres approbations. L'auteur, M. le marquis de Chambonas, paroît persuadé qu'il a fait une excellente découverte. Toutefois en y réfléchissant bien, il verra que son projet ne peut soutenir l'examen, et que ses calculs portent à faux. M. de Chambonas propose *de rendre vraiment utile la pieuse institution du pain bénit en portant aux autels, au lieu de brioches et de gâteaux, seulement du pain; ce qui échangeroit, si on ose le dire, un objet de luxe qui ne tourne au profit de personne, contre une offrande réelle qui tendroit au soulagement du pauvre*. L'Eglise doit savoir gré à M. de Chambonas de son zèle pour rendre ses institutions *vraiment utiles*, et pour la corriger de son *luxe*. Le *luxe* de nos églises est en effet une chose si choquante, surtout après une révolution qui les a dépouillées complétement! Mais le nouvel écrivain n'a même pas ici les honneurs de l'invention. Son projet se trouve tout entier dans l'*Encyclopédie*, article *Pain bénit*. L'auteur de l'article déplore aussi *le luxe* qui s'est introduit dans la fabrication du pain bénit; il évalue cette dépense à quatre millions, *ce qui*, dit-il, *est une vraie perte*. Je ne veux point objecter à ces hommes si économes pour la religion et si prodigues pour leurs plaisirs, que la distribution du pain bénit est une des institutions de l'Eglise les plus anciennes et les plus respectables par son objet, et que soit qu'on la regarde comme un symbole d'union et de charité, soit qu'on y voie l'emblême d'un sacrement auguste, elle doit être précieuse aux amis de la religion. Il suffira de faire voir l'exagération des calculs par où l'on prétend montrer cette cérémonie comme une chose fort coûteuse. *L'Encyclopédie* évaluoit la dépense à quatre millions : M. de Chambonas est encore un peu plus enflé, et voici comment il raisonne : *Il existe dans le*

royaume environ 50,000 paroisses en état de rendre le pain bénit d'une manière convenable. Supposons que l'une dans l'autre, la valeur du pain bénit soit estimée à 10 fr. pour chaque dimanche et fête. Evaluons la livre de pain de première qualité à quatre sous dans l'étendue du royaume. Dix francs produisent donc cinquante livres de pain par paroisse, lesquelles 50 livres multipliées par 50,000, donnent une masse de 2,500,000 livres de pain, qui, à raison de deux livres par individu, nourriroient un jour la semaine à peu près un million deux cent cinquante mille indigens. Tout est faux dans cette évaluation. L'auteur suppose 50,000 paroisses en état de rendre le pain bénit *d'une manière convenable*; il est bien loin de compte. L'état ne paye que 30,000 curés sous différentes dénominations; et les 30,000 cures ne sont pas toutes remplies, il s'en faut; il y en a dans un grand nombre de diocèses plus de 200 vacantes, et c'est peut-être porter très-haut le nombre des paroisses desservies que d'en compter 25,000. Voilà donc déjà le calcul de l'auteur réduit de moitié. De plus, il suppose que chaque paroisse emploie 10 fr. à cette offrande du pain bénit, tandis que dans toutes les paroisses des campagnes cela ne va pas à trente sous. Le *luxe* des *brioches* qui scandalise l'auteur dans nos villes, n'auroit pas choqué ses yeux dans les campagnes; ce n'est là que du pain et du pain même assez grossier. Ainsi les millions de M. de Chambonas s'en vont en fumée, et il en est de son projet comme de ces plans de finances qui promettent des trésors, et qui ne servent qu'à amuser la crédulité de quelques oisifs. *Il est à présumer,* dit-il, *que dans les grandes villes, où plus particulièrement l'objet émeut la puissance, les gens riches et compatissans se feroient un devoir de distribuer une masse de pain proportionnée à leur fortune.* Mais qui empêche *les gens riches et compatissans* de faire cela dès aujourd'hui? Ont-ils besoin pour cette distribution que l'on prenne la mesure sollicitée par M. de Chambonas? *Si*

l'objet émeut la puissance, comme le dit si élégamment l'auteur, cet effet doit exister déjà ou il n'existeroit jamais. Ainsi ce projet où M. de Chambonas veut voir *une espèce de corne d'abondance*, est une chimère. On conçoit que les philosophes y applaudissent, mais les pauvres n'y gagneroient rien. Ce n'est pas sur la religion qu'il faut prendre de quoi secourir les indigens; c'est sur les dépenses du luxe et des plaisirs, sur des prodigalités ruineuses, sur des ameublemens somptueux, sur des repas splendides. Faites contribuer ces riches qui ne rendent pas le pain bénit, et qui donnent des fêtes magnifiques. Eveillez, s'il est possible, la charité dans ces indifférens, qui restent étrangers à tout acte de religion, et qui ne donnent jamais rien à nos églises. Ce sont ceux-là qu'il faut atteindre, et pour émettre aussi notre projet, et répondre aux chimères de M. de Chambonas par d'autres chimères, voici ce que nous proposons. Nous sommes dans le temps des repas et des fêtes; que chacun les supprime, et qu'au lieu de tant de mets dispendieux et variés, on se borne au strict nécessaire, et que le reste soit consacré aux pauvres. On trouveroit là une source d'aumônes bien plus abondantes que dans le moyen proposé par M. de Chambonas, comme nous le prouverions aisément par un calcul plus exact que le sien. Projet pour projet, le nôtre seroit du moins plus productif, et n'est pas plus ridicule. Nous le développerons incessamment dans un programme que nous tâcherons de mettre en françois pour la singularité du fait, et qui, à l'aide d'un peu de pathétique, décidera, comme on n'en peut douter, tous nos riches de la capitale, *où l'objet émeut la puissance*, à renoncer à leurs dîners somptueux, et à leurs fêtes brillantes, pour donner des habits et du pain aux pauvres de leur quartier. Nous croyons qu'il est difficile d'avoir une idée plus philanthropique, et d'un succès plus infaillible; car qui pourroit s'y refuser?

— On sait que saint Jean-François Régis, mission-

naire Jésuite, mourut à la Louvese, dans le Vivarais, le 31 décembre 1640, au milieu de ses travaux pour les missions. Son corps y fut religieusement conservé, et pendant la révolution de pieux fidèles trouvèrent le moyen de soustraire ses reliques aux recherches des profanateurs. En 1803, M. de Chabot, évêque de Mende, en fit la translation avec pompe. Depuis ce temps la dévotion pour le saint n'a fait qu'augmenter; de sorte que l'on peut assurer que ce pélerinage est aujourd'hui le plus fréquenté. La Louvese est visité, chaque année, par un grand nombre de fidèles; ils se sont montés, dans ces derniers temps, à un nombre tel que cette affluence paroîtroit incroyable, si elle n'étoit affirmée par des témoignages au-dessus de tout soupçon. Le nombre des communions va, chaque année, de vingt à vingt-cinq mille, et il seroit plus considérable encore sans la disette de prêtres, qui ne permet pas de satisfaire aux besoins de tous les fidèles qui se présentent. Le curé du lieu n'a pu obtenir encore asses d'ecclésiastiques pour suffire à l'administration des sacremens dans le temps où les voyageurs arrivent. Chaque année il s'y opère, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, des faits qui ne peuvent être attribués qu'à l'intercession du saint, et qui redoublent la confiance des peuples, et il semble que Dieu ait voulu, après le laps de près de deux cents ans, environner d'un nouvel éclat la sainteté de son serviteur. Saint Jean-François Régis étoit contemporain de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. Il appartient, comme eux, à la France. Né en 1596, dans le Bas-Languedoc, d'une famille noble, il donna dès sa jeunesse des marques d'une haute piété, entra chez les Jésuites, et sollicita d'aller au Japon, pour y prêcher la foi, ou y souffrir le martyre. Ses supérieurs jugèrent à propos de l'envoyer dans les Cévennes, le Vélay et le Vivarais, où il travailla, pendant plusieurs années, à la conversion des protestans, et à la sanctification des catholiques. L'histoire de sa

vie atteste les heureux fruits de ses prédications et de son zèle. Il affrontoit la rigueur des hivers dans un pays âpre et montueux, et étoit toujours occupé du salut du prochain. Il étoit déjà venu à la Louvesc, dans le Haut-Vivarais, sur les frontières du Vélay; il y arrivoit de nouveau, le 24 décembre 1640, pour y donner une mission, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui l'enleva le dernier jour de cette année, à l'âge de 44 ans. Son tombeau a été constamment visité, et a été illustré par des miracles qui firent mettre le missionnaire au rang des bienheureux, en 1716, et le firent canoniser en 1737. La dévotion des fidèles au saint ayant paru se ranimer dans ces derniers temps, le souverain Pontife a accordé une indulgence plénière à ceux qui visiteroient son tombeau avec les sentimens convenables de piété. Nous avons pensé que ce renouvellement de ferveur, à une époque de refroidissement, méritoit d'être remarqué, et il nous est permis de regarder saint Jean-François Régis comme un des principaux protecteurs d'un royaume auquel il appartient par sa naissance et par ses travaux.

— Depuis que nous avons annoncé que M. de Boulogne avoit désavoué ceux qui l'avoient présenté comme s'étant mis sur les rangs pour remplacer M. Morellet, nous avons reçu directement une lettre pour nous charger spécialement de démentir cette nouvelle au nom de ce prélat. Autant M. l'évêque de Troyes, dont les principes ne sont pas plus contestés que les talens, crut pouvoir céder, l'année dernière, aux instances de plusieurs personnages distingués, qui souhaitoient le voir remplacer M. de Roquelaure, autant la démarche qu'on lui prête en ce moment seroit déplacée, et il est bien aise que l'on sache qu'il n'y a jamais songé.

— L'admission de deux corporations religieuses, dans un canton de la Suisse, a été le signal de plaintes redoublées, de la part d'un parti qui s'alarme au seul nom de clergé, de religieux, et même de religion. Des brochures fort vives se sont élevées contre la mesure prise par le

gouvernement de Fribourg; elles ont été accueillies avec empressement, non-seulement par les protestans, ainsi qu'on devoit s'y attendre, mais, ce qui ne devoit pas être, par des catholiques mêmes, lesquels apparemment étoient occupés d'autres choses que des intérêts de l'Eglise, et n'attachoient pas beaucoup d'importance à réparer ses pertes et à soulager ses besoins. Parmi ces brochures, il faut compter les *Opinions de M. de Landerset sur l'admission des Liguoriens et des Jésuites;* on annonce qu'elles ont été *publiées par ses amis*, et on ne peut en effet douter que les *frères et amis* n'aient eu du zèle à les propager. M. Pierre de Landerset méritoit bien cet intérêt et cette distinction par l'opposition qu'il a montrée aux vues religieuses de ses compatriotes. Le 16 janvier 1817, il se prononça contre la proposition du conseil d'Etat, de recevoir, dans le canton, les prêtres de la congrégation du saint Rédempteur, appellés aussi Liguoriens, du nom du bienheureux Liguori, leur fondateur; et il a aussi combattu, le 15 septembre dernier, la proposition d'admettre les Jésuites. Il a paru indispensable de recueillir, pour l'instruction et l'édification du public, les deux discours qu'il a prononcés dans ces circonstances. Dans le premier, le magistrat convient de la disette des sujets dans le clergé, et du grand nombre des places vacantes dans le canton; et il en conclut qu'il ne faut pas admettre ceux qui se présentent pour les remplir; puissante manière de raisonner! Les Liguoriens déplaisent à M. de Landerset, soit qu'ils soient missionnaires, soit qu'ils exercent les fonctions d'instituteurs, et il en parle avec des expressions choisies, tout-à-fait dignes de l'énergie de nos libéraux parisiens. Les Liguoriens s'offroient pour tenir, à la Valsainte, une maison de correction, où l'on s'efforceroit de ramener au devoir, à la vertu et à la religion une classe de criminels. M. de Landerset, au lieu d'admirer une telle œuvre, la trouve ridicule, et même illégale et inconstitutionnelle; il paroît que c'est

aussi la mode à Fribourg d'interpréter la constitution au gré de ses passions. Le discours contre les Jésuites est moins mesuré encore; il n'est qu'une répétition de ce que nous avons lu, sur la société, dans tant de pamphlets anciens et nouveaux. M. de Landerset copie des citations des casuistes en homme qui a lu les *Extraits des Assertions.* Nous le félicitons de savoir si bien choisir ses autorités. On sait d'ailleurs que le conseil d'Etat du canton de Fribourg a adressé aux préfets une circulaire du 23 novembre, pour les inviter à empêcher la circulation de la brochure de M. Landerset. Le 27 novembre, il a de plus été cité au tribunal de censure, et interrogé sur l'impression de ses discours. Il a prétendu que c'étoient ses amis qui s'en étoient mêlés; mais il n'a pas dissimulé qu'il les avoit autorisés, et il a même dénoncé les préfets de Bulle et de Gruyères, qui ont défendu la circulation de son écrit. Loin d'admettre sa dénonciation, le conseil a jugé que la publication de la brochure étoit un délit, et que si l'auteur étoit libre de s'être opposé à l'admission des Jésuites avant qu'elle eût été résolue, il devoit garder le silence, quand cette mesure a été sanctionnée par l'autorité. En conséquence, une sentence du tribunal de censure a déclaré M. de Landerset suspendu de ses fonctions pendant quatre mois.

— On s'attend à une lutte extrêmement vive au parlement d'Angleterre, pour la discussion sur l'émancipation des catholiques. M. Grattan, M. Plunkett, et tous les Irlandois du parlement, sont pour eux. Le ministère est divisé sur la question. Sept ministres sont pour les catholiques, et huit contre. Les premiers sont les lords Harrowby, Melville, Mulgrave, et Castlereagh, et MM. Canning, Wellesley-Pole, et Robinson : les autres sont les lords Bathurst, Liverpool, Sydmouth, Eldon, et Wellington, et MM. Vansittard et Bragge-Bathurst.

Besançon. Le 29 novembre dernier commença la mission de Courte-Fontaine, près cette ville. La répu-

tation de MM. les missionnaires du diocèse, qui venoient d'en donner une à Valais, dans la Haute-Saône, les avoient précédés, et dès le jour même, l'église, une des plus vastes du diocèse, fut remplie. Cinq prêtres avoient d'abord été appelés pour entendre les confessions; mais, dès le troisième jour, les tribunaux de la pénitence furent tellement entourés qu'on appela tous les prêtres qui purent quitter leurs paroisses. Il y en eut jusqu'à onze occupés dans l'église, depuis le grand matin jusques assez avant dans la nuit, sans compter deux prêtres voisins qui confessoient de même dans leurs paroisses. Des fidèles ont couché à la porte de l'église, et plusieurs des villages voisins ont eu la constance d'attendre trois jours pour pouvoir s'approcher du tribunal de la Pénitence. Une sainte avidité de la parole de Dieu, un silence respectueux, une attention soutenue, et le recueillement profond de tous les auditeurs, annonçoient le désir de profiter de la grâce de la mission. En annonçant l'instruction sur le renouvellement des vœux du baptême, les missionnaires avoient prié tous ceux qui ne seroient pas déterminés à servir Dieu fidèlement, de ne point y assister, et de laisser la place à d'autres mieux disposés : mais il y eut encore une plus grande affluence, et cette cérémonie se fit avec la plus grande édification, aux pieds de Jésus-Christ, exposé sur les fonts baptismaux. Le premier vendredi, jour auquel on avoit annoncé la veille qu'on prêcheroit la Passion, l'église étoit remplie, au point que les fidèles, même debout, y étoient serrés partout. Le sermon, prêché par le supérieur de la mission, M. Vernier, avoit été écouté avec la plus grande attention, quand, au moment où il se mit à genoux pour faire amende honorable à Jésus-Christ mort pour nous, et lui demander pardon pour tant de pécheurs qui ne craignent pas de renouveler ses souffrances, tout son nombreux auditoire se jeta à genoux, comme il put, poussant des soupirs et des sanglots que chacun comprimoit de son

mieux pour pouvoir entendre encore le prédicateur, et s'unir à lui jusqu'à la fin de sa touchante instruction. Les missionnaires appelés ailleurs, ne pouvant revenir le 5 janvier, jour fixé pour le retour des confesseurs, M. le curé jugea utile de faire faire les exercices des quarante heures; et quoiqu'ils n'eussent pas été annoncés, on y a vu, pendant les trois jours qu'ils ont duré, plus de cinq à six cents fidèles, étrangers à la paroisse, toujours avides de la parole de Dieu; et les confesseurs ont été aussi occupés que pendant la mission.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry, ont envoyé 200 fr. pour les pauvres de Bezons.

— M. le duc de Berry a accordé 2000 fr. à la Société de Bienfaisance de Lyon.

— Le mardi 9, la cour a pris le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion de la mort de la reine, épouse de Charles IV.

— M. de Cintré, préfet du Finistère, est nommé préfet de la Dordogne, et remplacé, à Quimper, par M. Angelier, sous-préfet de Libourne.

— Les lieutenans-généraux Bachelu, Bailly de Monthion, Becker, Corbineau, Thiebaut, Berkeim, Reille, Doumerc, Kellermann, Ornano, Pamphile de la Croix, Rognet et Charles Lebrun, comte de Plaisance, sont au nombre des officiers généraux compris dans le cadre de l'état-major de l'armée.

— M. Salleron vient d'être nommé colonel de la 12e. légion de la garde nationale de Paris.

— M. Germain, de Reims, peintre, chargé par sa patrie de faire le portrait en pied de S. A. R. MONSIEUR, a eu l'honneur de le présenter à ce Prince, qui en a paru satisfait.

— M. le comte de la Tourette, maréchal de camp et ancien préfet, vient de mourir à Tournon.

— M. Louis-Gabriel de Bizemont a fait rétablir dans l'église de Champmotteux (Seine et Oise), le monument qui y avoit été érigé en l'honneur du chancelier de l'Hôpital, mort en 1573.

— On va commencer la construction d'un nouveau pont

de la Cité, et on reparle même d'un ancien projet de jeter un pont sur la Seine vis-à-vis les Invalides.

— M. l'abbé Lejeas, ancien grand vicaire de Paris, qui avoit été nommé, il y a dix ans, à l'évêché de Liège, vient d'obtenir une pension de 6000 fr. du roi des Pays-Bas, à condition de renoncer à ses prétentions sur ce siége. Le Pape avoit accordé, en 1811, des bulles pour M. Lejeas; mais Buonaparte les garda, on ne sait par quel caprice, et elles ne lui ont été remises qu'en 1814.

— Les bons exemples de la capitale ne sont pas perdus pour les provinces. Le collége de Nantes a eu aussi le spectacle d'une petite insurrection. Les élèves se sont levés, tout au milieu de la nuit du 30 au 31 janvier, et se sont retranchés au 3e. étage. Ils ont décarrelé la salle, enfoncé les cloisons, amoncelé les briques, cassé les vitres, et brisé même les croisées. La présence des maîtres et du premier magistrat ne put appaiser l'orage. Les insurgés lançoient force carreaux, tout en criant : *Vive l'indépendance, vive la liberté !* Au point du jour, la brigade de gendarmerie vint, enfonça les portes à coup de hâche, brisa les retranchemens, et les assiégés furent obligés de renoncer à leur indépendance et de recevoir encore une fois le joug. Est-ce que ces facéties vont se jouer successivement dans tous les colléges ?

— La cour d'Espagne a fait notifier aux puissances étrangères, que les aventuriers étrangers pris les armes à la main dans les colonies espagnoles, seroient mis à mort.

— Le général espagnol Marien Renovalès, qui avoit servi la cause des insurgés, vient de publier une déclaration où il annonce que ses illusions se sont dissipées en Amérique; qu'il y a vu les libéraux mettre tout à feu et à sang dans les colonies, et qu'il rentre dès ce moment sous les lois du souverain légitime, disposé à combattre pour sa défense.

— Charles IV, d'Espagne, qui vient de mourir à Naples, étoit né dans la même ville, le 12 novembre 1748, de Charles III, alors roi de Naples, et de Marie-Amélie de Saxe. Il suivit Charles III à Madrid, lorsque ce prince hérita de la couronne d'Espagne par la mort de son frère, Ferdinand VI. Le 4 septembre 1765, il épousa Marie-Louise de Parme, qui n'avoit que 14 ans. Elle prit cependant un grand ascendant sur le jeune prince. Charles III étant mort, le 14 décembre 1766, son fils lui succéda sous le titre de Charles IV. Son règne est

remarquable par la longue faveur de don Manuel Godoy, depuis prince de la Paix, et par la conduite que tint l'Espagne aux diverses époques de la révolution. Charles abdiqua, le 19 mars 1806, à la veille des événemens qui amenèrent en Espagne une funeste révolution. Il habita tour à tour la France et l'Italie. Il n'a survécu que quinze jours à la reine. Ce prince étoit d'une complexion très-forte et aimoit prodigieusement la chasse, où il passoit la plus grande partie du jour. Il laisse trois princes et trois princesses.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8 février, M. le prince de Broglie a fait un rapport sur quelques pétitions. Voici les plus importantes. Un particulier demande la révision de l'article du Code, qui interdit les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs; on passe à l'ordre du jour. Le sieur Petit, de Forcalquier, dénonce l'etablissement formé en ce lieu pour l'instruction de la jeunesse. Il prétend parler au nom de tous les péres de famille, et la pétition est signée de lui seul. Les péres de famille ne sont pas opposés à l'établissement, puisqu'il dit lui-même qu'on y envoie des enfans en foule. Il se plaint qu'on refuse de recevoir des externes, tandis que cela a eu lieu en vertu d'ordres du gouvernement. Il dit que les ecclésiastiques qui dirigent la maison sont des étrangers, quoique leurs noms indiquent le contraire. La pétition est renvoyée au ministère de l'intérieur pour vérifier ce dernier fait. M. Roy fait un rapport au nom d'une commission, sur le projet de loi relatif au commerce et à la fabrication des poudres et salpêtres; la commission propose l'adoption du projet. M. Ganilh fait un autre rapport sur le changement de l'année financière; il passe en revue les divers modes qui ont été proposés, et conclut à l'adoption du projet présenté par le gouvernement. La discussion, pour ce dernier projet, commencera vendredi; celle pour les poudres et salpêtres suivra immédiatement.

L'auteur des *Mémoires historiques sur Louis XVII*, nous prie d'annoncer qu'ayant eu les moyens de donner des développemens essentiels aux faits rapportés pages 313 et 314 de cet ouvrage, il a fait réimprimer ce feuillet et le précédent, afin d'y insérer les nouveaux récits en leur lieu. Les personnes qui ont acheté la troisième édition de ces *Mémoires*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro 448, pourront se présenter, jusqu'au 1er. avril prochain, chez M. Nicolle, libraire, rue de Seine, qui, sur la représentation de leur exemplaire, leur remettra *gratis* une demi-feuille (huit pages), contenant le premier texte sans aucun changement et les augmentations, en échange du quart de feuille qu'elle remplace. Ces augmentations, principalement l'éloquent discours prononcé par M. le vicomte de Châteaubriand dans la chambre des pairs, et d'après lequel fut rendue la loi

portant qu'il sera érigé un monument à la mémoire de Louis XVII, devoient en effet enrichir un ouvrage spécialement consacré à l'existence historique de ce jeune Roi.

Livres nouveaux.

Theologia moralis universa, autore P. Antoine. Editio novissima et nitida; 6 vol. in-8°. Prix, 30 fr., et 38 fr. franc de port. A Avignon, chez Séguin aîné, et à Paris, chez Adrien Le Clere.

Dissertation sur les églises catholiques et protestantes; par M. le cardinal de la Luzerne; deuxième édition : 2 vol. in-12. Prix, 5 fr. 50 c., et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Potey, rue du Bac, et chez Adrien Le Clere.

Mélanges littéraires, philosophiques et politiques; par M. de Bonald; 2 gros vol. in-8°. Prix, 14 fr., et 18 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere.

De l'Education, ou *Tableaux des plus doux sentimens de la nature*; par M. l'abbé Carron; 2 vol. in-18, ornés de figures. Prix, 4 fr., et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere.

Eloge de Rollin, par M. Maillet Lacoste; brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. franc de port. A Paris, chez Paschoud, et chez Adrien Le Clere.

Discours sur les grandeurs et la divinité de Jésus-Christ, par le P. Monteinard, religieux minime, supérieur de la Trinité-du-Mont; brochure in-8°. Prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Rome, chez Bourlié, et à Paris, chez Adrien Le Clere.

Nous rendrons compte successivement de ces divers ouvrages.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Ce journal paroît les mercredi et samedi de chaque semaine. Prix, 8 fr. pour 3 mois, 15 fr. pour 6 mois, et 28 fr. pour 12 mois, franc de port, dans tout le royaume; chaque trimestre formant un volume, on ne peut souscrire que des 12 février, 12 mai, 12 août et 12 novembre. (Les lettres non-affranchies ne sont pas reçues).

[redacted]

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

OPINION

DE

M. CHABRON DE SOLIHAC,

Député du Département de la Haute-Loire,

Sur la Liberté de la Presse.

MESSIEURS,

LA presse est la sauve-garde de la liberté, elle protège les citoyens, avertit les Gouvernemens de leurs fautes et les peuples des dangers qui les menacent; elle soutient les nations dans les revers, exalte le courage des guerriers, couronne la vertu, immortalise les héros.

Mais la licence de la presse est la plus cruelle ennemie de la liberté; cette arme terribledes révolutions et de l'anarchie, traînant à sa suite le mensonge, les diffamations et l'outrage, brise les liens les plus sacrés, soulève le peuple, déclare la guerre au ciel et à la terre, et, dans cette

lute fatale, la liberté expire au milieu des convulsions les plus douloureuses.

Que de maux la licence de la presse n'a-t-elle pas accumulés sur notre malheureuse France! que de larme et de sang n'a-t-elle pas fait répandre! c'est elle qui a étouffé, dès leur naissance, les principes de sage liberté, de bonheur public dont les bases avaient été jetées par l'immortelle Assemblée de 89, et qui devaient opérer le bonheur et l'affranchissement du genre humain: c'est elle qui a détruit tous les Gouvernemens qui se sont succédés depuis vingt-cinq ans; c'est-elle enfin qui a forcé la France épouvantée à recevoir les fers du despotisme pour échapper aux désolations de l'anarchie.

Mais, Messieurs, est-il une époque dans nos annales où l'abus de la presse ait été plus audacieux et plus provocateur que dans ces derniers momens? voyez ces écrivains déchaînés verser le fiel sur nos plaies encore sanglantes, et aiguiser les poignards de la Discorde; déjà ils ont planté leurs étendarts au milieu des partis, ils en ont compté les combattans; encore quelques instans (ont-ils dit) et la France sera aux prises avec la France; encore quelques instans, et la patrie sera déchirée par ses propres enfans.

La licence de la Presse ne sera pas moins funeste au Gouvernement représentatif que terrible au repos des citoyens; elle égarera les

collèges électoraux ; des écrits rédigés à cent lieues ridiculiseront, dénatureront les plus beaux caractères, accuseront la vertu dans ses œuvres les plus belles et les plus généreuses. Ces écrits apprendront aux électeurs, que le citoyen qu'ils ont estimé, qu'ils ont chéri, était l'ennemi le plus acharné de leur liberté, qu'il n'a répandu les bienfaits, soulagé l'indigence que pour se créer un patronage, et préparer l'opression de ses voisins ; qu'il n'a été observateur des devoirs religieux, ami des mœurs, de la morale, que pour ressusciter le despotisme du sacerdoce et courber les Français sous le joug ultramontain.

D'un autre côté les éloges seront prodigués avec aussi peu de vérité, à des hommes étrangers à la contrée, ou qui s'y trouvaient à jamais oubliés, et les choses en viendront au point que tout un département ignorera bientôt le pays, la nation et la religion auxquels appartiendront ses députés.

L'abus de la Presse détruira l'indépendance des Chambres, elle dictera impérieusement des ordres à ces hommes timides et égoïstes pour qui l'intérêt ou le danger sont des opinions : elle asservira la tribune, appèlera la proscription sur le député qui, fidèle, l'honneur, au devoir, saura commander à ses passions, et qui dédaignera également les largesses du pouvoir et les faveurs d'une popularité séditieuse.

Rendons grâces, messieurs, aux ministres qui ont enfin proposé de mettre un frein à tant de débordemens, qu'ils sachent qu'il existe un malaise, une inquiétude dans toutes les classes, dans toutes les opinions. Les Français ont supporté, avec le calme du courage et de la résignation, la disette, l'intempérie des saisons, la présence des étrangers, mais ils veulent être rassurés sur l'avenir; c'est vainement qu'ils cherchent dans nos lois des garanties contre le retour des orages et des tempêtes politiques; ce présent, quelqu'heureux qu'on le suppose, n'est rien pour l'homme qui n'est pas assuré du lendemain.

Les royalistes, les citoyens paisibles craignent le retour des journées de 93, l'ancien régime. Les querelles religieuses sont un épouvantail pour beaucoup d'autres, et chacun redoute avant tout le triomphe et les vengeances de ses ennemis. Eh! combien l'abus de la presse ne contribue-t-il pas à exaspérer les esprits, à propager les inquiétudes et les défiances, quel est le citoyen, quelqu'isolé que vous le supposiez, qui peut conserver sa sécurité, lorsqu'il voit une foule d'écrivains périodiques prostituer leurs talens à deverser la haîne et la diffamation sur les premiers corps de l'État, porter le doute sur toutes nos institutions, afficher des regrets et des espérances criminels, immoler à la fois le

talent et le courage, et ne pas même pardonner à la servile médiocrité.

Ne les a-t-on pas vu insulter à l'honneur des députés, porter un œil sacrilège jusques dans l'urne qui contient votre pensée secrète, annoncer à la France que des orateurs faussants des opinions émises à cette tribune, auraient repoussé leurs propres discours, et voté l'adoption d'une proposition que leur bouche aurait combattue! c'est pousser trop loin l'audace et la diffamation, c'est proclamer que désormais il n'y a rien de sacré, et que l'inviolabilité n'existe plus que pour le crime et le mensonge.

Cet état de choses ne saurait durer, il nous conduirait à la dissolution de l'ordre social ; il faut, messieurs, un prompt remède à des maux aussi grands ; mais où trouver le spécifique qui doit arrêter les ravages de cette lèpre politique.

La liberté de la Presse est si étroitement liée à nos institutions, elle est si indispensable à la conservation de nos libertés, que les tribunaux ordinaires seraient insuffisans pour en réprimer les abus; c'est en vain qu'on a eu recours aux tribunaux correctionels, leurs jugemens ont été sans influence sur l'opinion, ils ont irrités, ils n'ont pas reprimés; les arrêts ont multiplié les

délits, et dans cette lutte inégale, la licence s'est agrandie et s'est montrée plus menaçante au milieu des condamnations. Pour combattre l'abus d'un droit qui tient à l'essence de la liberté, il faut employer la plénitude de cette institution sublime qui garantit l'indépendance et la sûreté des citoyens, qui, étrangère aux vengeances, aux craintes, aux espérances, n'est pas moins forte par la puissance de l'opinion que par celle du Gouvernement. C'est à la société à punir les injures faites à la société; c'est à l'opinion à réprimer les crimes et les écarts de l'opinion. Il faut pour de tels procès le jury, dans toute la force des institutions monarchiques.

Mais, messieurs, gardons-nous de confondre l'opinion publique avec l'opinion de la multitude ou du moment: celle-ci est le triste produit des passions, des haînes et des vengeances; elle brise le lendemain l'idôle de la veille, elle change de forme et de couleur avec les événemens, agit et réagit ; sans cesse cette opinion aide les partis dans leurs excès et leurs représailles, elle appèle le despotisme sous la force et la puissance militaire, et la démocratie sous un Gouvernement timide et incertain.

La véritable opinion publique est celle qui marche lentement avec le tems et l'expérience,

qui se forme et s'éclaire par les méditations des sages, les progrès de la science et les leçons de l'histoire ; qui signale les erreurs et les dangers des fausses doctrines. Cette opinion n'est pas le partage du grand nombre ; elle se trouve dans les classes éclairées, chez les hommes qui ont des vertus, et qui ont un grand intérêt à la conservations de l'ordre ; c'est dans ces classes que vous rencontrerez des hommes impartiaux, incapables d'étouffer la vérité et de transiger avec les perturbateurs de la société.

Si vous décidez à faire juger les délits de la presse par le jury, hâtez-vous donc d'améliorer, de corriger la plus belle de vos institutions; gardez-vous de confier le glaive de Thémis à des mains inhabiles ou inexpérimenteés et d'abandonner les plus belles attributions à des individus pris au hasard dans la classe ignorante et peu intéressée au maintien de l'ordre. Considérez que les écrits satyriques sont ordinairement dirigés contre les hommes élevés en dignités, ou placés dans une grande évidence; qu'ils flattent la malignité et la jalousie du commun des lecteurs ; qu'un jury pris au hasard sera vraisemblablement peu propre à apercevoir le venin d'un écrit séditieux, peu disposé à punir l'écrivain qui aurait fait rire le public, ou remué ses

passions; le coupable disparaîtra, et l'on ne verra que l'écrivain courageux, qui aura osé braver le pouvoir. Alors il est à craindre que votre loi ne demeure sans exécution, et que, destinée à appeler le châtiment, elle ne consacre l'impunité. Il est à craindre que l'institution même du jury ne soit compromise, et que le législateur ne se soit montré entièrement étranger à la connaissance des passions et des préventions humaines.

Faites des lois peu nombreuses; mais mettez-les en harmonie avec vos institutions; mettez surtout le jury en rapport avec les grandes attributions que vous voulez lui donner; car si vous faisiez un jury républicain pour la monarchie, vous n'auriez ni la monarchie ni la république; mais vous plongeriez la société dans la plus honteuse anarchie. Votre Gouvernement ferait le désespoir et la désolation des citoyens, le scandale et la risée des autres peuples. La liberté est encore chez nous un arbre exotique qu'on a vainement cherché à acclimater depuis trente ans; elle n'a pu pousser de profondes racines dans un sable mouvant, que les orages et les vents soulevaient sans cesse, et les variations de notre atmosphère ne lui ont permis, jusqu'à ce jour, que de porter quelques fruits sans maturité, dont nous connaissons tous

l'âpreté et l'amertume. Affermissons notre sol, donnons-lui de la consistence par une sage liberté de la presse, une bonne intitution du jury; créons de grands abris qui garantissent la liberté des orages et des tempêtes, et qu'elle prospère désormais sous un ciel constamment pur et serein.

C'est avec raison que le projet de loi a substitué la diffamation à la calomnie; car la calomnie est toujours diffamation; mais la diffamation pourrait quelquefois ne pas être calomnie

L'une et l'autre attaquent la plus précieuse de toutes les propriétés, l'honneur et la réputation; elles doivent être sévèrement réprimées, soit qu'elles répandent leurs poisons sur la religion et sur ses ministres; soit qu'elles osent s'attaquer aux membres de la famille royale. La diffamation appelle à son secours la calomnie et la médisance; elle s'empare de la réputation de son ennemi, et le saisit comme une proie. Pour mieux déchirer sa victime, elle fouille sa vie privée, étale au grand jour ses œuvres les plus secrètes, l'assassine dans son crédit, dans sa considération, dans son honneur, et ne laisse souvent aux citoyens vertueux, mais horriblement diffamé, que la honte et les affreux secours du désespoir. Ah, Messieurs! quel intérêt! quelle pitié pourrait inspirer l'écrivain souve-

rainement pervers et malfaisant, qui, dans son cabinet, à tête reposée, médite la ruine ou le déshonneur du père de famille honnête et vertueux, qui empoisonne froidement les traits avec lesquels il portera bientôt la mort et l'épouvante au milieu des citoyens : craindrait-on contre l'influence du Gouvernemeut ; mais les jurés sont des citoyens comme vous, ils sont indépendans comme vous, ils n'ont jamais pénétré dans les antichambres du pouvoir. Leur magistrature commence avec le procès, et finit avec lui ; ils iront incontinent se perdre dans la foule des citoyens, et alors ils n'auront à rendre compte de leur conduite qu'à leur conscience ; mais leur conscience sera la souveraine garantie de leur impartialité, de leur justice, j'oserais dire de leur infaillibilité.

Considérez que dans tous les tems, les hommes qui ont aspiré au pouvoir, ont réclamé avec la plus grande opiniâtreté la liberté de la presse, débarrassée de tous liens et de toute grantie, et qu'ils l'ont étouffée le lendemain de leur triomphe. Tribuns ardens, pour arriver à la puissance, c'est sur la ruine des lois et des libertés qu'ils ont fondé leur usurpation. Quelle puissance n'a pas des flatteurs ; la liberté a les siens anssi bien que le pouvoir ; ce sont des amis chauds, mais quelquefois ce sont des amis bien dangereux.

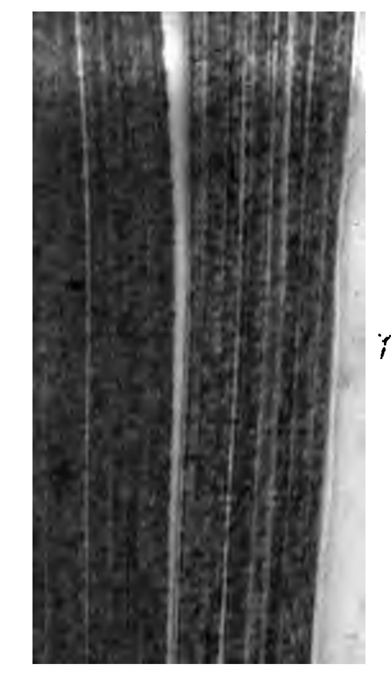
Qu'il me soit permis de vous exprimer mes regrets de ne voir dans ce Projet de loi aucune repression contre les profanations religieuses; la religion serait-elle placée hors du Gouvernement et de la société, et la liberté des cultes ne serait-elle chez nous que l'absence des idées religieuses? Serait-il permis d'insulter à la Divinité, d'outrager les ministres des autels dans un Gouvernement qui, tolérant toutes les religions, n'en protégerait aucune, et les traiterait toutes avec la plus souveraine indifférence; mais quand je jette les yeux sur le texte de la loi, et que j'y vois en tête: *Louis, par la grâce de Dieu*, je me dis que cette omission ne saurait être dans l'esprit et dans la volonté d'un Gouvernement dont le chef prend le titre de fils aîné de l'Église.

Je demande donc que l'article 8 soit ainsi amendé: « Tout outrage fait à la religion de l'Etat » ou à un autre culte, à la morale publique, aux » bonnes mœurs, par l'un des moyens énoncés » à l'article premier. »

Enfin, messieurs, si un Gouvernement doit peu redouter la liberté de la presse, c'est celui de la légitimité: car la légitimité n'a pas besoin de s'envelopper de mensonges et de séductions pour consolider son empire; elle n'a pas une origine obscure et souvent criminelle à dé-

intervient dans tous les grands actes qui lient les peuples est les rois, comme dans tous ceux qui tendent à conserver les familles C'est aux pieds des autels que le pouvoir est délégué, c'est le ciel qui reçoit les serments du peuple et du monarque; c'est la religion du serment qui protège et fait triompher l'innocence devant la justice; c'est elle qui y manifeste la vérité, et qui force la conviction du coupable. Comment un peuple respectera-t il cette religion du serment, lorsqu'il verra dans son code la morale et les mœurs marcher, pour la première fois, sans sa religion; et, je vous le demande, Messieurs, quel sera le sort de l'institution du Jury dans votre loi, si vous l'établissez sur des bases fragiles et humaines. La Religion chrétienne consacre et sanctifiie le vœu et l'esprit de la Charte; c'est dans sa morale célese que l'on trouve sagement établis les pricipes d'austère égalité, de véritable indépendance, de sage liberté si nécessaires au bonheur et à la dignité des peuples, et qui sont l'essence de notre Gouvernement constitutionnel.

L'article 8 tend à protéger la décence publique, les mœurs et la morale; sans la religion, il ne saurait y avoir ni décence publique, ni mœurs, ni morale; plaçons donc la morale et les mœurs à la suite de la religion; qu'elle



Je parle
moins disti
lumières de
à des pères
accueilleront
est un homi
les principes
vernement d
des peuples.



